Études héraultaises

ISSN 1621-4609
N° 45 - 2015

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

Le dossier : Libération



Blonde à Saint-Germain-des-Prés (photo recadrée)

Sciences humaines et sociales

Revue éditée avec le concours du Département de l'Hérault

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

Chers amis lecteurs,

Ce numéro reprend, comme nous l'avons fait pour le numéro précédent, la formule de présentation d'un dossier thématique. Après celui « d'une guerre à l'autre », c'est en toute logique que le thème d'« autour de la Libération » lui succède. Cela permet d'ouvrir nos pages à de nouveaux contributeurs de qualité.

Les autres articles soulignent notre désir d'offrir de nouveaux champs de recherche en prise avec des questionnements nouveaux, dont certains sont parfois de véritables « clins d'œil » à l'actualité scientifique la plus récente, comme l'article sur le site de Caylus à Castelnau-le-Lez.

Ce numéro 45 est plus volumineux que les précédents afin de respecter nos contraintes partenariales dans l'usage des aides publiques.

Nous souhaitons que vous trouviez, au fil des pages, matière à mieux étayer vos représentations des identités héraultaises.

Le comité de rédaction

Sommaire

Editorial 1

Archéologie et histoire

Maguelone, grand passé, petite île (1967-1973) (IV) 5
Jean-Claude Richard

Caylus, la fin d'un patrimoine environnemental et culturel de la Métropole de Montpellier 15
Thierry Ruf

Compoix et recherche toponymique. Quelques cas exemplaires dans le terroir agathois 23
Pierre Casado

« Nous ne serions jamais séparés... ». Correspondance d'un couple de jardiniers agathois. 1915-1918 33
Christine Delpous-Darnige et Virginie Gascon.

Elèves et maîtres dans l'Hérault pendant la guerre de 1914-1918 49
Louis Secondy

La grande collecte 1914-1918 aux Archives départementales de l'Hérault 61
Julien Duvaux

La Confédération Générale des Vignerons, un corps professionnel pour la défense du Languedoc viticole 69
Jacques Lauze

Les confréries de pénitents aujourd'hui. Culture, religion, politique 85
Guy Laurans

Note brève 104

Dossier « Autour de la Libération »

Les FFI héraultais confrontés à l'amalgame, 1944-1945 107
Hélène Chaubin

L'énigme de l'affaire Marissal (1944) 117
Christian Roche

Midi Libre, naissance d'un quotidien régional à la Libération 125
Pierre Mazier

Comptes-rendus et notes brèves 151, 154, 159

Culture contemporaine

Une personnalité d'exception. La Montpelliéraine Régine Lacroix-Neuberth. 1912-2010 169
Christian Roche

Gérard Calvet : La féminité, une parole bleue 179
Christian Guiraud

Valorisation touristique d'un grand site : le cas du Salagou et du cirque de Mourèze 197
Claude Blaho-Poncé et Nathalie Casanovas.

Compte-rendus et notes brèves 209, 211, 212, 213, 214, 215

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

Archéologie et Histoire

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

Bulletin
du cercle d'études numismatiques

Volume 52, n° 1 [Janvier-avril 2015]



Bruxelles

Maguelone, grand passé, petite île (1967-1973) (IV)

Jean-Claude Richard*

Résumé :

La revue de la Fédération archéologique de l'Hérault *Archéologie en Languedoc* n° 23 avait publié en 1999 les trois premiers comptes rendus de fouilles menées à Maguelone. Voici le quatrième compte rendu des recherches archéologiques et historiques (1967-1973) menées sur le site, avec divers compléments historiques et iconographiques.

Mots-clés :

Maguelone, cathédrale, bâtiments conventuels, sources littéraires.

Abstract:

The review of the archaeological Federation of Hérault Archéologie en Languedoc No. 23 published in 1999 the first three minutes of excavations at Maguelone. This is the fourth report of archaeological and historical research (1967-1973) carried out on the site, with various historical and iconographic supplements.

Key words:

Maguelone, cathedral, monastic buildings, litterary sources.

Avec cette quatrième contribution se termine le compte-rendu des fouilles que nous avons effectuées de 1967 à 1973 sur le site de Maguelone (Villeneuve-l**ès**-Maguelone, Hérault) avec une équipe de permanents et de temporaires à laquelle revient la part la plus importante des résultats, tant sur le terrain que dans les études spécialisées qui précèdent, soit une centaine de personnes[1].

Nous tenons à rappeler ici quels étaient les objectifs de la recherche archéologique et historique. D'une part, il fallait essayer de savoir si une occupation antique, antérieure à la première mention textuelle de 589, avait existé et quelle en était l'importance et la chronologie. D'autre part, si cette occupation se révélait sur certains points de l'île en dehors de la Cathédrale et de ses abords immédiats, il était important de pouvoir les matérialiser au sol afin d'éviter de nouvelles destructions et, surtout, un réel projet de construction dans l'esprit des aménagements de la Grande Motte. Il serait possible aussi de lier le site de Maguelone, en fonction de sa chronologie, aux sites voisins du continent non seulement les occupations récemment révélées, au Sud de la Mosson sur le territoire de la Commune de Villeneuve-lès-Maguelone, mais celles mises au jour à l'Est du Lez sur le site antique de Lattes et sur les bords de l'étang de l'Or. Le Canal du midi et les aménagements modernes et contemporains pour la canalisation des fleuves, à travers les étangs, pour atteindre le cordon littoral ont artificiellement découpé un espace d'un étang unique d'Aigues-Mortes à Frontignan. **(Fig. 1)**



Fig. 1. Les environs de Maguelone avant les transformations modernes. Photo aérienne 1969

Il était donc facile depuis la Mer en passant par les graus qui s'ouvraient dans le cordon littoral en des points divers, de gagner les étangs et de là le continent, sur des barques à fonds plats. Depuis le continent, rien ne s'opposait, par barque, à se rendre à Maguelone. Ces facilités de circulation maritime ont donc permis à Maguelone de recevoir des habitats temporaires destinés aux pêcheurs et aux commerçants : les résultats des fouilles n'ont pas permis, jusqu'à ce jour, de trouver des installations importantes autres que des fonds de cabanes[2].

Nous avons en particulier été surpris du nombre réduit de découvertes monétaires qui datent pour l'essentiel du Bas-

*Directeur de recherche (hre) au CNRS, Université d'Aix-en-Provence, Centre Camille Jullian. 34jcr@orange.fr, responsable des fouilles de Maguelone de 1967 à 1973.

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

Empire. Par ailleurs, la présence d'inscriptions antiques ne laisse pas de poser le problème de leur origine : si pour le milliaire, réutilisé comme linteau de la porte d'entrée de la Cathédrale, il est certain qu'il provient d'un point éloigné de la Via Domitia, les autres inscriptions ont été souvent interprétées comme apportant la preuve d'une occupation antique importante et d'une nécropole. Ce point de vue demande, là aussi, un apport archéologique et nous nous sommes demandé si, en réalité, elles ne proviendraient pas de la nécropole de Lattes. Ce transport limité de pierres ne saurait nous étonner puisque l'île de Maguelone n'offre aucune carrière et que tous les moellons utilisés pour construire l'ensemble des bâtiments médiévaux, y compris la Cathédrale, ont été apportés du continent !

Le plan de l'agglomération médiévale au XIVème siècle (illustré dans Maguelone I, p. 187, fig.11) a été réalisé par l'abbé Cl. Guichard[3] qui devait poursuivre l'œuvre de l'abbé J. Rouquette mais qui a seulement réuni d'importants dossiers sur l'histoire religieuse de l'Hérault, conservés aux Archives départementales, et qui, en fonction de ses lectures des documents du fonds de Maguelone, s'était essayé à illustrer un plan d'ensemble. A l'exception de la Cathédrale elle-même, aucun des autres bâtiments n'a subsisté en élévation. On sait comment l'édifice a été démantelé en 1633 (Gariel, 1633) et comment les chanoines de Maguelone, installés définitivement à Montpellier, ont vendu, au 18ème siècle, tous les matériaux pour la construction du Canal de Sète au Rhône à travers l'étang, à l'exception de la Cathédrale. Lors de nos recherches, nous avons pu constater combien cette récupération avait été faite systématiquement jusqu'aux abords même de l'Eglise. La mise au jour des traces des fondations de l'ensemble des bâtiments au Nord de la Cathédrale permettrait de contrôler le plan de l'abbé Guichard et de mieux connaître l'organisation médiévale et moderne de l'évêché.

L'utilisation de la grande Tour d'angle pour une présentation archéologique serait bienvenue : elle permettrait de réunir toutes les découvertes présentes sur l'île ou ailleurs[4].

L'étymologie de Maguelone étudiée par F.R. Hamlin, J.-P. Chambon, ou M. Chalon et P. Florençon, n'a pas connu de progrès notable à l'exception de précisions concernant l'apparition de ce mot dans les textes, si bien qu'il est prudent de continuer à réserver l'explication toponymique[5].

La Fontaine de Maguelone

La question de l'approvisionnement en eau de Maguelone a dû être un problème lancinant. Un puits se trouve à proximité de l'ancienne chapelle Saint Blaise et il est probable que des systèmes de récupération des eaux de pluies devaient exister.

Le département des Estampes de la Bibliothèque Nationale possède une vue d'une fontaine à Maguelone (Inventaire de la collection de dessins sur les départements de la France formée par M.H. Destailleur, Paris, 1897, p. 145, n° 2240 : Bence, *Vue d'une fontaine antique près l'emplacement de Maguelonne*, dessin lavé à la sépia) **(Fig. 2)**



Fig. 2. Bence : Vue d'une fontaine antique à Maguelone.

Cet édifice n'a pas été retrouvé à Maguelone et l'environnement montagneux, en arrière-plan, ne semble pas favorable à la localisation.

Il n'est pas inutile de signaler ici la planche LXXIV de l'ouvrage de A-L. Millin, *Voyage dans les départemens du Midi de la France,* IV, 1, 1840, qui offre sous le n° 7 le Portail de l'église de Maguelone et sous le n° 6 une Fontaine à Murviel dont les lignes générales rappellent étrangement l'œuvre de Bence. Celui-ci a pu s'inspirer du dessin de Murviel mais lui a donné une dimension et un encadrement originaux. Cette gravure figure aussi dans un ouvrage : *Nouveau voyage pittoresque de la France*, III, Paris, Ostervald, 1817, accompagnée d'une notice : *Fontaine antique à Maguelone*, avec une rapide description du site et se termine par : « Le bourg de Maguelone n'offre rien de bien intéressant actuellement, si ce n'est une fontaine gothique, dont nous offrons la vue. Cette fontaine est près du bourg ». Il appartiendra aux futures recherches de retrouver cet édifice s'il était bien établi sur l'île.

Ainsi se termine avec cette quatrième et dernière livraison le bilan des recherches conduites sur le site de Maguelone. Les Archives de l'Hérault contiennent de très nombreuses cotes en relation avec Maguelone qu'il faudrait donc étudier et publier. Malgré les efforts de l'abbé J. Rouquette, la publication du Cartulaire n'est que partielle et les documents propres à l'évêché sont souvent en relation avec le site.

En 1967, Mgr Cyprien Tourel, évêque de 1958 à 1976, lors d'une visite sur place, en présence du professeur Marcel Durliat, se montrait préoccupé par l'avenir de Maguelone. L'idée de Mlle Fabrège de donner le domaine à la Faculté des Lettres de Montpellier présidée alors par le doyen A. Fliche fit long feu, et c'est l'évêché qui reçut cet héritage. Mgr Tourel estimait que le site devait prendre en compte tout l'héritage religieux et historique qu'il convenait de mettre en valeur et apportait son appui aux recherches archéologiques qui commençaient.

En 1968, venus de l'Association du Clos du Nid, établissement spécialisé pour personnes handicapées, créé en Lozère par l'abbé Oziol (1920-2004) avec l'appui du député de la Lozère, l'abbé Felix Viallet (1912-2005),

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

Mme et M. Chr. Salles s'installèrent sur place avec six travailleurs handicapés et en dirigèrent les activités jusqu'en 2008. Ils fondèrent l'Association des Compagnons de Maguelone en 1969 et le CAT va se développer en accueillant de nouveaux pensionnaires et diversifier ses activités non seulement dans la mise en valeur agricole de l'île, mais vers des ateliers de mécanique, l'ostréiculture, la conchyliculture et l'aquaculture.

Aujourd'hui, la Cathédrale reste ouverte aux visiteurs et des recherches archéologiques, toujours inédites, comme celles de la basilique funéraire, seraient en cours sur l'emplacement du cloître au Nord de la Cathédrale. Un projet de Musée dans la Tour dite de l'Evêque existe et ne demande qu'à être financé.

Ainsi nos recherches ont constitué une page de l'histoire du site. Les résultats sont ceux que nous avons publiés, et nous verrons si de nouvelles recherches apportent des éléments plus concrets sur l'occupation de la vingtaine d'hectares de l'île de Maguelone. Nous avons apporté nos conclusions sous bénéfice d'inventaire, l'avenir parlera. Un seul regret reste bien dans l'absence de fouilles à l'intérieur de la Cathédrale : celles de Frédéric Fabrège, qui n'ont pas été vraiment publiées, sont loin du compte. La mise au jour de l'édifice ou des édifices antérieurs serait un apport considérable à l'histoire de l'évêché surtout pour ce qui concerne ses origines, puisque, à ce jour, la plus ancienne mention, littéraire, date de 589 ap. J.-C. ■

ANNEXE 1

Frédéric Fabrège et l'*Itinéraire d'Antonin*.

Dans le premier chapitre : « La Cité Romaine » de son *Maguelone étude historique et archéologique*[6] évoquant les attestations des auteurs antiques, F. Fabrège écrit : « L'*Itinéraire* d'Antonin, rédigé, croit-on, au IIe siècle, donne aussi à Maguelone le titre de cité : *Provin. Narbonens. civ. numero VIII : metr. civ. Narbonensium, civ. Tolosatium, id est Tolose, civ. Biterrensium, civ. Agathensium, civ. Nemausensium, civ. Magalonensium, civ. Lutuensium, id est Lutava castrum, castr. Ucetense (Itinerarium provinciarum Antoni Augusti*, *Lugduni*, ap. Haeredes Simonis Vincentii, p. 123 ».

En nous reportant aux éditions de l'*Itinéraire d'Antonin*[7], nous n'avons pas pu découvrir le texte cité par F. Fabrège. Un concours de circonstances nous ayant permis d'acquérir l'ouvrage de référence[8], nous pouvons expliquer maintenant cette « antiquité » de Maguelone présentée comme celle de la ville de Maguelone qui remonterait à l'époque de l'*Itinéraire* située au IIIe siècle ap. J.-C.

En effet l'édition du XVIe siècle ne donne aucune référence dans l'*Itinéraire d'Antonin* édité (p.3-107) à Maguelone qui apparaît (p. 123) dans la *Noticia Galliarium* (p. 118-124). Or, celle-ci ne date pas du IIIe siècle mais, au plus tôt, du VIIe siècle, et, de plus, la mention de Maguelone, comme celle d'Agde, ne figure que dans les manuscrits des VIII-IX siècles[9].

Ainsi donc se trouve levée l'idée d'une attestation, datée du Haut Empire, d'une cité de Maguelone et des « Magueloniens ». Il faut donc rappeler que le mot Magalona/Megalona en relation avec l'île apparaît sur la Table de Peutinger (IVe siècle), dans la *Cosmographie* de l'Anonyme de Ravenne (VIe siècle) et au VIe siècle dans des textes religieux associés à l'église, au siège, à l'évêque, et dans l'Histoire de Wamba (673) à *urbs* et *civitas*.

Bien entendu, aucune inscription du Haut ou du Bas-Empire, découverte à Maguelone ou ailleurs, n'atteste ce lieu sous aucune forme.

ANNEXE 2

La mort, les cimetières, les sculptures d'adultes et d'enfants.

Depuis trente ans, les articles et ouvrages sur les thèmes de la Mort, du cimetière, de l'enfant, de la sépulture…, se sont multipliés. Nous en donnons une liste bibliographique sommaire qui vise seulement à réunir des travaux considérés comme essentiels.

M. Abiven, *Pour une mort plus humaine*, Paris, 1990, 232 p. ; Ph. Ariès, *Essais sur l'histoire de la mort en Occident du Moyen-Age à nos jours*, Paris, 1975, 223 p. ; R. Aron et J.-Cl. Renard, *Mors et Vita*, Paris, 1951, 290 p. ; M. Augé et alii, *La mort et moi et nous*, Paris, 1995, 170 p. ; R. Auzelle, *Dernières demeures. Conception. Composition. Réalisation du cimetière contemporain*, Paris, 1965, 464 p. ; M. F. Bacqué et alii, *Mourir aujourd'hui, les nouveaux rites funéraires*, Paris, 1997, 277 p. ; Bazouge, *Les grands enterrements*, Paris, 1892 ; D. Alexandre Bidon et C. Treffort, *A réveiller les morts, la mort au quotidien dans l'occident Médiéval*, Lyon, 1993, 334 p. ; R. Boyer et alii, *Vie et Mort à Marseille à la fin de l'Antiquité*, Marseille, 1987, 123 p., in-4° ; L. Buchet, *L'enfant, son corps, son histoire*, *Actes des septièmes journées anthropologique de Valbonne*, Valbonne, 1997, 302, p. ; [Caraccioli], *Le tableau de la mort*, Francfort, Liège, 1761, XVIII+1+232 p. ; B. Caubert, *Traité théorique et pratique de législation, de doctrine et de jurisprudence sur le monopole des inhumations et des pompes funèbres*, Marseille, 1875, 476+564 p. + 7 pl. ; A. Champdor, *Le livre des morts*, Paris, 1963, 176 p. ; G. Chenneviere, *Le chant de midi. Fête pour la commémoration des morts*, Paris, 1917, 38 p. ; M. Colardelle, *Sépulture et traditions funéraires du Ve au XIIIe siècle ap. J.-C., dans les campagnes des Alpes Françaises du Nord*, Grenoble, 1983, in-4°, 466 p. ; [Collectif], *Le Monde des funérailles*, Paris, 2004 [= *Etudes sur la mort*, 2004, n° 125, 156 p. ; [Collectif], C.N.R.S.-C.R.A., *L'enfant, son corps, son histoire, Actes des 7 Journées, Anthropologiques de Valbonne,*

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

1-3 juin 1994, dir. L. Buchet, Nice, Sophia Antipolis, 1997, in-8°, 1997, 300 p. ; [Collectif], *Incinérations et inhumations dans l'Occident romain aux 3 premiers siècles de notre ère, Actes du Colloque de Toulouse1987*, Toulouse, 1992, 253 p., in-4° ; [Collectif], La figuration des morts dans la chrétienté médiévale jusqu'à la fin du premier quart du 14e siècle, *Cahier de Fontefraud*, 26-28 mai 1988, 1999, in-4°, 278 p. ; [Collectif], *Groupe d'anthropologie et d'archéologie funéraire en Ile-de-France, Rencontre autour du linceul*, Paris, avril 1996, 103 p., in-4° ; [Collectif], *Moines et moniales face à la mort, Lille, 1992*, Paris-Lille, 1993, in-4°, 344 p. ; [Collectif], *Mémoires d'hommes, traditions funéraires et monuments commémoratifs en Poitou-Charentes, de la Préhistoire à nos jours*, Poitiers, 1997, in-4°, 147 p. ; [Collectif], *Les hommes et la mort, rituels funéraires à travers le monde*, Paris, Sycomore, 1979, in-4°, 331 p. ; [Collectif], *Autour des morts, mémoire et identité, Rouen 1998*, Rouen, 2001, in-4°, 447 p. ; [Collectif], *Rites de la mort, Musée de l'homme, Catalogue*, in-4°, Paris, s.d., 104 p. ; [Collectif], *Archéologie du cimetière chrétien, Orléans 1994*, Tours, 1996, in-4°, 310 p. ; [Collectif], La mort aujourd'hui, Marseille 1982, *Cahiers de St Maximin*, 180 p. ; [Collectif], *La mort, les morts et l'au-delà dans le monde romain, Caen 1985*, Caen 1987, 376 p. ; [Collectif], *Journée d'étude sur le thème Cimetières et mémoire des lieux, octobre 2001*, Paris, SPPEF, 2001, 50 p. ; [Collectif], *La mort et l'au-delà*, Paris, 1954, 186 p. ; [Collectif], *Les poètes de la mort. Anthologie de poésies de la mort du XVème siècle à nos jours*, Paris, vers 1910-1920, 146 p. ; [Collectif], *Souvenirs du cimetière de Gênes, 36 vues*, Gênes ; [Collectif], *Le nouveau Père La Chaise ou recueil (sic) des principaux monuments funéraires des cimetières de Paris*, Paris, s.d., 36 planches de A. Hibon (1780-1857) ; [Collectif], Le monde des funérailles, *Etudes sur la Mort*, n° 125, 2004, 156p. ; Les Croque-Morts, *Numéro spécial de l'Assiette au beurre*, 6 août 1910 ; A. Dastre, *La vie et la mort*, Paris, 1916, 352 p. ; G. Delanne, *Les apparitions matérialisées des vivants et des morts*, Paris, 1911, 842 p. ; L. Denis, *Après la mort. Exposé de la doctrine des esprits*, Paris, 1923, 440 p. ; M. Deslandes, *Réflexions sur les grands hommes qui sont morts en plaisantant*, Amsterdam, 1776, XVI+304 p. ; L. Dimier, *Les danses macabres et l'idée de la mort dans l'art chrétien*, Paris, 1908, 3e édition, 60 p. ; H. Duday, F. Laubenheimer, Am. Thillier, *Nouveaux nés et nourrissons gallo-romains*, Sallèles-d'Aude, Besançon-Paris, 1995, in-4°, 146 p. ; A. Duval, *Des sépultures*, Paris, an IX, VIII+88 p. ; Docteur Favrot, *Histoire des inhumations chez les peuples anciens et modernes*, Paris, 1868, 320 p. ; S. Gagniere, *La désinfection des caveaux d'église après les grandes épidémies de peste*, Avignon, 1943, 24 p. ;M. Godelier *et alii*, La mort et ses au-delà, Paris, 2014, 410p. ; Georges-Anquetil, *Le reliquaire de la mort*, Paris, 1927, 110 p.+8 pl. ; Maître J. Gerson, *La danse macabre composée par maître Jehan Gerson, 1425*, Paris, 1883 ; Comte F. de Gramont, *Comment on vient et comment on s'en va*, Paris, s.d. ; A. Guillot, *Paris qui souffre. La base geôle du grand-Châtelet et les morgues modernes*, Paris, 1888, VII+360 p. ; J.-L. Hennig, *Morgue. Enquête sur le cadavre et ses usages*, Paris, 1979, 410 p. ; H. Holbein, [*Danse des morts*], dessinée par Hans Holbein, gravée sur pierre par Joseph Schlotthauer, expliquée par Hippolyte Fortoul, Paris, 1842, 252 p.+1+53 fig. H.T. ; *La danse des morts à Bâle*, Bâle, 1852, 86 p. ; D. Karlin et T. Lainé, *La mort du père et autres récits du fils*, Paris, 1983, 251 p. ; R.-P. Lallemant, *Les saints désirs de la mort ou recueil de quelques pensées des Pères de l'Eglise, pour montrer comment les Chrétiens doivent mépriser la vie et souhaiter la mort*, Paris, 1737, 554 p.+8 ; C. Lancelin, *La vie posthume. Recherches expérimentales d'après les plus récentes données de la physique, de la psycho-physiologie et de la psychologie expérimentale*, Paris, s.d., 424 p. ; P.-L. Landsberg, *Essai sur l'expérience de la mort*, suivi du *Problème moral du suicide*, Paris, 1951, 153 p. ; Lasne d'Aiguebelles, *Testament spirituel, ou derniers adieux d'un père mourant à ses enfants*, Marseille, 1779, XXXVIII+1+432 p. ; H. Lauvergne, *De l'agonie et de la mort dans toutes les classes de la société, sous le rapport humanitaire, physiologique et religieux*, Paris, 1842, XVI+427+472 p. ; M. Lauwers, La mémoire des ancêtres, le souci des morts, Morts, rites et société au Moyen Age (Diocèse de Liège, XI-XIIIème siècle),Paris, 1996,357p. ; M. Lauwers, *Naissance du cimetière, lieux sacrés et terre des morts dans l'Occident médiéval*, Paris, 2005, 390p. ; R. P. Al. Lefebvre, *Manuel de l'association de la bonne mort. La science de bien mourir*, Paris, 1865, XII+484+8 p. ; S. Lemaître, *Le mystère de la mort dans les religions d'Asie*, Paris, 1943, 151 p. ; F. Maillard, *Recherches historiques et critiques sur la morgue*, Paris, 1860, 156 p. ; M. de Marcere, *Exécution de la loi du 4 Avril 1873, relative aux tombes des militaires morts pendant la guerre de 1870-1871. Rapport présenté au Président de la République*, Paris, 1878, 558 p. et 85 pl. ; A. de Meerbeeck, *Théâtre funèbre où sont représentées les funérailles de plusieurs princes et la vie, trépas, et magnifiques obsèques de Albert Le Pie de très haute mémoire, archiduc d'Austrice, duc de Bourgoigne, Brahant, etc*., Bruxelles, 1622, 10+278 p. ; P. Megnien, *La danse macabre à la Ferté-Loupière*, Senone, 1938, 52 p. ; J. Mitford, *La mort à l'américaine*, Paris, 1965, 264 p. ; J.P. Mohen, *Les rites de l'au-delà*, Paris, 1995, 328 p. ; J. Moiroux, *Guide illustré du cimetière du Père-Lachaise. Sépultures des personnages ayant un caractère historique, artistique et parisien*, Paris, s.d., 396 p. ; Chr. Montandon-Binet et A. Montandon, *Savoir mourir*, Paris, 1993, 310 p. ; Ed. Morin, *L'homme et la mort dans l'histoire*, Paris, 1951, 335 p. ; F.-V. Mulot, *Discours qui a partagé le prix proposé par l'Institut national de France, au nom du gouvernement, et décerné le 15 vendémiaire an IX de la République française, sur cette question : Quelles sont les cérémonies à faire pour les funérailles, et le règlement à adopter pour le lieu de la sépulture ?*, Paris, an IX (1801), VIII+90 p. ; A. Murcier, *La sépulture chrétienne en France d'après les monuments du XIème au XVIème siècle*, Paris, 1855, XV+240 p. ; E. Panofsky, *La sculpture funéraire de l'ancienne Egypte au Bernin*, Paris, Flammarion, 1992, 270 p. ; Dr. Péron-Autret, *Les enterrés vivants*, Paris, 1979, 192 p. ; D. Jérôme Picart, *De la terre au ciel, Les morts et les mourants dans toute l'église catholique. Théologie, liturgie, ascèse, art, histoire depuis les premiers siècles jusqu'à nos jours*, Belgique, 840 p. ; Ph. Rouillard, *Histoire des liturgies chrétiennes de la mort et des funérailles*, Paris, 1999, 216 p. ; [C. Sainte-Marthe], *De la piété des chrestiens envers les morts*, Paris, 1665, 412+20 p. ; L. Schwartzenberg et P. Viansson-Ponté, *Changer la mort*, Paris, 1979, 257 p. ; Sucquet, *De l'embaumement chez les anciens et chez les modernes et des conversations d'anatomie normale et pathologique*, Aurillac, 1872, 246 p. ; D. Tartakowsky, *Nous irons chanter sur vos*

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

tombes, *Le Père Lachaise XIXe-XXe siècle*, Paris, 1999, 275 p. ; [L. Thiesse], *Derniers momens (sic) des plus illustres personnages français condamnés à mort pour délits politiques, depuis le commencement de la monarchie jusqu'à nos jours ; avec les lettres qu'ils ont écrites dans leurs prisons*, Paris, 1818, 344 p. ; L. V. Thomas, *Rites de mort, pour la paix des vivants*, Paris, 1985, 294 p. ; *Anthropologie de la Mort*, Paris, 1975, 540 p. ; C. Treffort, *L'église carolingienne et la mort*, Lyon, 1996, 220 p. ; H. de Varigny, *Mort véritable et fausse mort*, Paris, 1929, 320 p. ; R. Vidal, *Guide pratique de législation funéraire*, Paris, 1961, 370 p. ; M. Viennet, *Promenade philosophique au cimetière du Père La Chaise*, Paris, 1855, 424 p.

ANNEXE 3

L'abbé Carrier dit Carrier de Belleuse (1883 - 1957 ?)

L'abbé Albert Joseph Carrier est né à Valence en Dauphiné le 9 avril 1883 où il fait des études classiques à la maîtrise de la Cathédrale et au Petit Séminaire puis des études philosophiques, théologiques, archéologiques et paléographiques au Grand Séminaire de Romans (élève du chanoine Ulysse Chevalier), à la Minerve à Rome, au Grand Séminaire d'Avignon où il est ordonné prêtre en 1909. Il est vicaire à Piolenc puis, en 1910-1911, à St Vincent de Paul à New-York. Sa vie se passe en études, voyages, recherches dans plusieurs pays d'Europe, au Mexique et aux Etats -Unis où il réside pendant la seconde guerre mondiale. C'est à New York qu'il se retire de 1952 à 1957 (date supposée de son décès).

C'est à Sherbrooke qu'est publié en 1950 le *Coutumier du XI siècle de l'ordre de Saint-Ruf (chanoines réguliers de Saint-Augustin) en usage à la cathédrale de Maguelone*, constitué par le manuscrit 716 d'Avignon, ville où fut fondé l'ordre de Saint-Ruf auquel les chanoines de Maguelone appartenaient (D. Misonne, La législation canoniale de Saint-Ruf d'Avignon à ses origines, règle de Saint Augustin et Coutumier, *Revue Bénédictine*, 111, 2001, p.246-266 ; « L'abbaye de Saint-Ruf d'Avignon à Valence », *Actes de la journée d'Etudes*, 6 novembre 2010, Valence, 2010 ; « Les Chanoines réguliers, émergence et expansion(XI-XIII siècles) », *Actes du sixième colloque international du CERCOR,* Le Puy en Velay,2006, Saint-Etienne, 2009). Les archives que l'abbé Carrier possédait là ont été transférées aux Archives de l'Hérault (fonds 45 J) par l'entremise du doyen A. Gouron.

Sur trois pages de couverture de cet ouvrage l'abbé Carrier avait composé plusieurs rubriques : Ouvrages parus (8), Ouvrages terminés et prêts à paraître(18), Ouvrages en préparation (25) ! Sauf les 8 premiers (dont le *Coutumier*) consacrés aux abbayes de Saint-Ruf et à des personnages en relation avec cet ordre**,** aucun autre n'a été publié : les archives de Montpellier contiennent bien des dossiers et des fichiers en relation avec les annonces.

En réalité, l'abbé Carrier a voulu entreprendre une œuvre au-dessus de ses capacités et son usurpation du nom de la famille d'artistes avec laquelle il n'avait aucun lien, les Carrier de Belleuse, ne laisse pas de surprendre.

ANNEXE 4

Théodulfe évêque d'Orléans (vers 760-820/821)

Dans son poème *Paraenesis ad Judices*, l'évêque d'Orléans Théodulfe qui est en mission dans le Midi en 798, écrit simplement[10] :

« Magalona tenet levam, Sextantio dextram
Haec scabris podiis cingitur, illa mari »

Le nom de Maguelone se trouve donc bien attesté en cette fin du VIII[ème] siècle, mais nous n'en savons pas davantage. Sur Théodulfe : M. Gorman, « Theodulf of Orléans and the exegetical miscellany in Paris, Lat. 15679 », *Revue Bénédictine*, 109, 1999, p.278-323 ; Chr. Ménage, « Théodulfe d'Orléans », *Histoire Littéraire de la France*,42, 2002, p.237-267 ; L. Jégou, « Les déplacements des missi dominici dans l'Empire carolingien (fin VIII°-fin IX° siècle) », *Des sociétés en mouvement ,migrations et mobilité au Moyen Age,* XL Congrès de la SHMESP, Nice 2009, Paris, 2010, p.223-235 et Cl.Tignolet, « Les élites et la mobilité à l'époque carolingienne : l'exemple de Théodulfe d'Orléans », *ibidem*, p.237-241.

ANNEXE 5

Louis-Xavier de Ricard et « Maguelone détruite »

Les hasards de la recherche à propos de L.-X. de Ricard nous ont fait connaître une œuvre, en très faible partie publiée, de cet auteur consacrée à une pièce de théâtre : « Maguelone détruite », pièce se situant après les luttes entre Charles Martel et le Sarrasins. Cette œuvre a été partiellement éditée dans la revue *L'Humanité Nouvelle, revue internationale*, 2, 1898, pp. 396-412, (le troisième tableau) et dans *La Nouvelle Revue*, 18, 1902, pp. 41-63 (le premier tableau).

En 1905 L.-X. de Ricard participa à une manifestation littéraire organisée à Reims par *La Jeune Champagne* et la *Revue Littéraire de Paris et de Champagne,* avec une conférence de E. Delahaye sur « Le latin langue universelle », et où il prononça une allocution (le compte rendu en est donné dans le volume de la *Revue* de 1905). C'est dans les numéros

35 à 42 de 1906 de cette Revue que furent publiés quatre Tableaux de « Maguelone détruite, œuvre dramatique en deux parties ».

Cette œuvre qui ne semble pas avoir été représentée ni éditée en un volume ne restera pas dans les meilleures de L.-X. de Ricard qui, défenseur de la langue d'oc et des civilisations méridionales, s'est attaché avec son épouse Lydie (R. Blin-Mioch, *Lettres de la Félibresse rouge, Lydie Wilson de Ricard 1850-1880*), Montpellier, 2013) à en mettre en valeur tous les aspects. (J.-M. Carbasse, *Louis-Xavier de Ricard, félibre rouge*, Montpellier, 1977 ; G. Peyronnet, *Un fédéraliste méridional du XIXème siècle, Louis-Xavier de Ricard (1843-1911),* Nimes, 1997 ; St. Moulain, *Louis-Xavier de Ricard, socialiste et félibre*, Montpellier, 2011).

ANNEXE 6

Papiers archéologiques du baron de Guilhermy

Le Cabinet des Manuscrits de la Bibliothèque Nationale possède dans les N.a.fr 6094-6134 les Papiers archéologiques du baron de Guilhermy dont un ensemble de *Notes sur diverses localités de la France*, classées par ordre alphabétique des noms des localités. C'est dans le tome X (6103) que se trouve le compte-rendu d'une visite à Maguelone le 7 octobre 1853, l'année qui a suivi l'acquisition par la famille Fabrège. Il s'agit d'une longue description de la Cathédrale, des tombeaux des évêques alors « complètement recouverts de foin » et de nombreuses inscriptions. « Maguelone est, je le répète, une solitude profonde au milieu des eaux. L'église présente de loin une masse considérable. On aborde à quelque distance. Pour arrimer les bateaux, une colonne de marbre et une autre cannelée en pierre. Une allée d'arbres. Ilot désert et plat. Pas la moindre trace de port ni d'habitation ; pas même les débris sur le sol. Mon compagnon de voyage recueillit une parcelle de poterie rouge et un petit morceau d'une ove de quelque chapiteau… »

ANNEXE 7

Crucifixion sur une plaque de marbre sculptée

Dans les Comptes rendus des *Mémoires de la Société archéologique de Montpellier* (2ème série, 5, 1912-1914, p. XLVII, séance du 14 décembre 1912) se trouve la mention suivante : « chez un marchand de Montpellier… un très curieux bas-relief roman provenant de Perpignan… Ce bas-relief a été acquis depuis par notre confrère M. F. Fabrège et placé dans une des chapelles de la Cathédrale de Maguelone ».

Effectivement cette sculpture était placée sur l'autel de la chapelle du Saint Sépulcre. **(Fig. 3)**

En 1996, M. Christian Salles, alors Directeur du domaine de Maguelone, a bien voulu nous indiquer que cette œuvre, pour éviter tout vol, avait été placée dans la salle de réunion de la chapelle Saint-Blaise.

Il était important pour l'avenir de rappeler l'origine de cette œuvre qui n'a donc rien à voir avec Maguelone : nos collègues des Pyrénées-Orientales interrogés n'ont pas pu en préciser le lieu d'origine.



Fig. 3. Retable de marbre, anciennement dans la chapelle du St Sépulcre.

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

ANNEXE 8

Dessin de Maguelone ADH G 2046

Nous devons à Madame M. Sainte Marie, alors conservateur aux Archives de l'Hérault, la communication d'un dessin du XVème siècle sur le document coté G 2046 : « Droits maritimes, étangs, 1098-1778. Plan où sont figurés la Cathédrale de Maguelone, les châteaux de Candillargues et Mauguio, les églises St André et St Marcel, l'étang de Lattes, les maniguières, les graus morts et vifs, cabanes et paluds (2ème quart du XVème siècle)… » **(Fig. 4)**

La restitution informatisée récente permet de voir le dessin qui ne constitue pas un véritable relevé de la Cathédrale, seules les deux tours qui gardaient le portail d'entrée correspondent à une réalité alors que le clocher, sur la toiture, est une invention.

Il s'agissait simplement de marquer dans le document graphique la présence de cet important édifice sans chercher une correspondance avec la réalité architecturale. **(Fig. 4 bis)**



Fig. 4. Plan de la cathédrale (XV° siècle).



Fig. 4 bis. Relevé informatique du plan précédent.

ANNEXE 9

L'épave de la Jeanne-Elizabeth échouée au large de Maguelone depuis 1755

Lors de nos recherches préalables aux fouilles de 1967, nous avions envisagé, en 1966, une prospection au large de Maguelone, pour savoir si des vaisseaux antiques n'avaient pas échoué lors de commerces avec ce site. Grâce à des plongeurs sous-marins, nous eûmes la révélation de la présence d'un vaisseau d'époque moderne enfoui dans les sables. Au même moment, M. Guy Barruol, alors attaché de recherche au CNRS, nous fit connaître une correspondance avec la maison Roux de Marseille - dont son père avait fait l'acquisition avec les archives de cette maison. Plusieurs lettres concernaient le naufrage de la *Jeanne-Elizabeth* « à deux portées de fusil de rivage avec 4 ou 5 mètres d'eau par-dessus la poupe » et que sous la cargaison de blé se trouvaient 24.360 piastres. Il semblait impossible alors de renflouer l'embarcation en raison de la masse de sable qui s'était accumulée sur le navire.

Nous fîmes déclaration de l'ensemble de ce dossier au professeur H. Gallet de Santerre, alors directeur régional des antiquités historiques et responsable des fouilles sous-marines, ainsi qu'à Yves Chevalier son assistant plus spécialement chargé du secteur maritime. Ce denier nous proposa le concours du GRASPA d'Agde pour explorer l'épave.

Comme nos intérêts concernaient le site terrestre de Maguelone afin de préparer la campagne de fouilles de 1967, nous avons préféré ne pas nous engager dans cette exploration en considérant que la fouille sous-marine pourrait être réalisée plus tard avec des moyens suffisants et des personnels compétents.

La Jeanne-Elizabeth aurait pu ainsi rester une « réserve archéologique » mais, malheureusement, à partir de 2005, des fouilleurs clandestins récupérèrent les 4/5ème des piastres qu'ils livrèrent au commerce. Les autorités intervinrent et mirent un terme aux activités de ces pilleurs qui furent traduits devant les tribunaux en septembre 2015.

Par ailleurs, le Département des recherches archéologiques sous-marines (DRASSM) a engagé une fouille officielle, par une équipe sous la direction de Marine Jaouen, qui a permis de récupérer le 1/5ème des piastres encore présentes dans l'épave. L'ensemble de la fouille donnera lieu ultérieurement à une publication scientifique.

Toutes les illustrations sont couvertes par © Documentation Jean-Claude Richard.

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

Bibliographie complémentaire, toutes périodes confondues

Gariel, P., *Maguelonne suppliante au Roy*, Montpellier 1633 et 1873.
Baissette, G., *Le soleil de Maguelone*, Paris, 1964.
Beaume, G., *La nuit de Maguelone*, Paris, 1901.
Alibert, F.-P., *Charles Bordes à Maguelonne*, Paris, 1926.
Michaut, G., *L'histoire de Pierre de Provence et de la belle Maguelonne*, Paris, 1926.
Millin, A.-L., *Voyage dans les départemens du Midi de la France*, Paris, IV, 1811, chapitre CXVII, p.350-355, pl .LXIV, 4 (portail).
Rummel, W.V., Grab in der Dune, *Neues Wiener Tageblatt* [Wien], 15 mai 1923.
Ribet-Moismery, J.-B., *La belle Maguelone et Pierre de Provence*, Le Tremblay, 1994.
[J.-B. Eyraud], *1870-1893, Valentine Fabrège*, Montpellier, 1893.
Fliche, A., *Le centenaire de Frédéric Fabrège, 1841-1941, compte rendu des cérémonies des 24 et 25 mai 1941,* et *Conférence sur la vie et l'œuvre de Frédéric Fabrège*, Montpellier, 1942.
Fabrège, E., Réception de Mademoiselle Fabrège, discours de mademoiselle Fabrège, réponse de M. le doyen Fliche, *Bulletin de l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier*, 1941.
Planchais, N., Palynologie lagunaire de l'étang de Mauguio, paléoenvironnement végétal et évolution anthropique, *Pollen et Spores*, 24,1982, p.93-118.
Ambert, M., P. Ambert, M. Lugand, Le littoral des départements de l'Aude et de l'Hérault, Atlas des changements des lignes de rivage au cours des 2000 dernières années, *Archéologie en Languedoc,* 17, 1993, p. 126-134.
Ambert, P., Le volcanisme pliocène inférieur de Maguelone (région de Montpellier, Hérault), *Comptes rendus Géoscience*, 335 (2003), p. 1051-1058.
[Collectif 2005], *L'évêché de Maguelone au Moyen-Age*, Montpellier, 2005, 132 p. [Actes de la Journée d'études du 13 décembre 2001, édités par D. Le Blévec et Th. Granier, *Medievalia Monspeliensia 2*].
Rauzier, M., Les lingots de cuivre de Maguelone (Hérault), *Archéologie en Languedoc, Actes, Saint-Pons-de-Thomières 2005*, Lattes, 2005, p. 49-52.
Ferree, B., French cathedrals XIII, The maritime cathedrals II, *The Architectural Record* (New-York), 1898, p. 333-356 [Maguelone, p. 342-349].
Barruol, G., Cl. Raynaud, Magalona (Maguelone, Villeneuve-lès-Maguelone (Hérault), *Les agglomérations gallo-romaines en Languedoc-Roussillon*, Lattes, 2002, p. 506-518.
Bourin-Derruau, M., D. Le Blévec, Cl. Raynaud, L. Schneider, Le littoral languedocien au Moyen-Age, *Castrum 7, Zones côtières littorales dans le monde méditerranéen au Moyen-Age : défense, peuplement, mise en valeur*, Rome-Madrid, 2001, p. 345-423.
Bonde, Sh., *Fortress-churiches of Languedoc, Architecture, Religion and Conflict in the High Middle Ages*, Cambridge, 1994 [Maguelone, p. 68-83].
Maréchal, J.-F., A propos de nouveaux lingots de fer d'époque romaine découverts sur la côte de Narbonnaise, *Bulletin de la Société Nationale des Antiquaires de France*, 1998, p.239-254.
Maréchal, J.-F., A propos de quelques découvertes sous-marines aux environs de Palavas-les-Flots (Hérault), *Archéologie en Languedoc*, 27, 2003, p. 119-123.
Rico, Chr., C. Domergue, M. Rauzier, S. Klein, Y. Lahaye, G. Brey, H.-M. von Kaenel, La provenance des lingots de cuivre romains de Maguelone (Hérault, France), Etude archéologique et archéométrique, *Revue archéologique de Narbonnaise*, 38-39, 2005-2006, p. 459-472.
Laures, R., De Saint-Montan à Motnpellier ou l'itinéraire d'une famille de notables de province aux 18ème et 19ème siècles : les Fabrège, *Revue du Vivarais*, 89, 1985, p. 271-274.
Barral, M., Le divertissement sérieux d'un savant botaniste : le « Carya Magalonensis » d'Alfred Moquin-Tandon, *Bulletin de l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier*, 1992, p.185-206.
Fermon, P., Les représentations des pêcheries de Maguelone, Saint-Gilles et Lérins ou les usages de la figura dans les milieux ecclésiastiques du milieu du XIVème siècle à la fin du XVème siècle, *Monastères et espace social*, Turnhout, 2014, p.185-209.
Chambon, J.-P., Notes étymologiques et philologiques, *Archéologie en Languedoc*, 26, 2002, p.115-158.
Chalon M., et P. Florençon, Notes archéologiques et historiques, *Archéologie en Languedoc*, 26, 2002, p.159-170.
Chambon, J.-P., Nouvelles observations sur la *Toponymie de l'Hérault* de Frank R. Hamlin, *Archéologie en Languedoc*, 30, 2006, p.249-286.
Guigou, M.-J., *Les graus proches de Montpellier, leur histoire depuis le Moyen-Age*, Nimes, 2005.
Corbière, Ph., *Histoire de l'église réformée de Montpellier, depuis son origine jusqu'à nos jours, avec de nombreuses pièces inédites sur le Languedoc, les Cévennes et le Vivarais,* Montpellier-Paris, 1861.
Thomas, J.-P., *Mémoires historiques sur Montpellier et sur le département de l'Hérault*, Paris, 1827.
Michaud, Baron H., *Un paradis sur les flots : Maguelone*, Grenoble, 1942.
Millet, H., L'évêque de Maguelone au rendez-vous franco-allemand pour l'union de l'Eglise : Metz, 24 juin 1401*, Retour aux Sources, dir. M. Parisse*, Paris, 2004, p.689-697.
Lemaître, J.-L., Maguelone et la mer d'après les statuts de Jean de Vissec (1331*), Les religieux et la mer, actes du colloque*

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

de Lille-Baie de Somme 2001, Lille, 2004, p.209-221.
Lemaître, J.-L., Vivre en chanoine à Maguelone, *Licet preter solitum, L. Falhenstein zum 65 Geburtstag*, Aachen, 1998, p.203-217.
Seeker, J., *Voyage d'un ministre ottoman, Montpellier*, 1874 [= Relation de Mehemet Effendi annotée avec des documents inédits].
Dainville, M. de, La cathédrale de Maguelone, dans *La France de toujours, Languedoc méditerranéen et Roussillon d'hier et d'aujourd'hui, vers demain à la lumière du passé (direction M. de Dainville),* Nice, 1947, p.149-150.

NOTES

1. La liste des fouilleurs a été donnée dans les rapports de fouilles successifs. Les auteurs de participation scientifique figurent dans cette publication sous leur signature
2. A ceux qui continuent de penser qu'une agglomération occupait la vingtaine d'hectares de l'île, il leur appartiendra d'en apporter la preuve. En 1997, un projet collectif de recherche déposé par M. Chr. Landes n'a pas été retenu par la Commission Inter-régionale de la Recherche Archéologique ! qui, curieusement, a accepté un nouveau projet dont on attend toujours, comme pour le suivant, les publications ! Nous n'oublions pas que certains « archéologues », après nos propres recherches, ont tenté, sans nous en informer d'aucune façon, d'apporter cette preuve. Ils n'ont fait que le même type de découvertes, augmentées par les facilités à eux données par des parcelles de vignes qui avaient été arrachées, ce qui n'était pas le cas à notre époque. Les fouilles conduites sur l'emplacement des anciens bâtiments conventuels depuis 10 ans sont toujours inédites.
   Nous rappellerons que l'espace occupé par une basilique funéraire fouillée sur plusieurs milliers de mètres carrés n'a donné aucune structure ou document antique. Il est par contre très regrettable que les vestiges de cette basilique—l'une des plus anciennes de notre région—n'aient pas été mis en valeur au lieu d'être détruites pour une nouvelle plantation de vignes…L'intérêt scientifique entre les époques des cathédrales a été démontré par B. Boissavit-Camus et Chr. Sapin, De la Cathédrale paléochrétienne à la Cathédrale romane, *Cahiers de Saint-Michel-de-Cuxa*, 44, 2013, p.1938.
3. Guichard : G.R.A.H.M., « *Murviel-les-Montpellier, recherches archéologiques, les années 30 »,* Murviel-les-Montpellier, 1992, p. 3-15. Ses archives sont cotées aux ADH : 15F2 à 15F36
4. Tout le matériel archéologique provenant de nos recherches a été déposé au Musée de Lattes avec la condition qu'il serait transféré à Maguelone si un Musée ou un Dépôt archéologique y était créé.
5. F.R. Hamlin, op. cit., p.225, J.-P.Chambon, 2006, p.273 et Chalon-Florençon, 2002, p.165
6. Fabrège F., 1894, p. 26 et note 3.
7. Richard, 1973, p. 35 et note 9 : l'Itinéraire date du début du IIIe siècle.
8. S. von Gültlingen, *Bibliographie des livres imprimés à Lyon au 16e siècle*, Baden-Baden, 8, 2002, p. 122 : « 307. ANTONINUS, Augustus : Itinerarium Pro- / VINCIARVM / Antonii Augusti. / Vibius Sequester de Fluminü, & alia- / rum rerum nominibus in ordinem ele- / mentorum digestis / P. Victor, de regionibus urbis Romae. / Dionysius Afer de Situ Orbis Priscia- / no interprete. / *Opuscula praescripta quae & incunda, & neceβaria. / scitu plurima complectuntur, non inuenustis typis nuper / excusa, & gratiam studiosorum, ad exemplar Aldi / num diligenter emendata fuere.* / [Marque des héritiers de Simon Vincent] / LVGDVNI / *Apud Haeredes Simonis Vincentij.* / - [p. 206 :] Lugduni / EXCVDEBAT / Nathias [sic] Bonhomme. / [p. (207) : marque de Vincent] / -In-8° ital, 206, (2) pp. sign. A-N. Baudrier X : 202. – Budapest BN (Ant. 6989), Cambridge BU (N. 11. 46), Cambridge Trinity College, Cambridge King's College, Edimbourg BN (Hall. 282. i & K. 64. f), Gand BU (Hist. 5337/1), Londres BL (10001. aa. 1) & 11385. b. 42 / 1; incomplet), Lyon BM (Rés. 343 436 & Rés. 357 045), New York PL (Reserve), Paris BN (Rés. G. 2028 & G. 9097), Tolède BP (S. L. 440), Zaragoza BU. – Index Aureliensis 106. 050 ».
   Cet ouvrage est daté de « vers 1550 » par les spécialistes des éditions lyonnaises. Nous tenons à remercier les Conservateurs S. Marchand (Grenoble) et Y. L. Montrozier (Lyon) pour leur aide concernant un livre connu en une quinzaine d'exemplaires à travers le monde !
9. Richard, 1973, p. 24, n° 8 et M. Chalon et P. Florençon, Notes archéologiques et historiques, *Archéologie en Languedoc*, 26, 2002, p. 165. La même erreur d'interprétation sur l'*Itinéraire d'Antonin* se retrouve chez A. Fliche, *Montpellier*, Paris, 1935, p. 2 et chez de nombreux auteurs postérieurs.
10. Richard, 1973, p.24



J. Guiaud : Maguelone, face méridionale, 1838

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)



L'histoire de la vigne se confond avec celle du bassin méditerranéen

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

Caylus, la fin d'un patrimoine environnemental et culturel de la métropole de Montpellier

*Thierry Ruf**

Résumé :

Au début de l'année 2015, dans le vallon des Courtarelles au nord de Castelnau-le-Lez, des fouilles préventives sur le domaine du mas de Caylus mettent à jour une source et un bassin, dont l'origine gauloise remonte au IIe Siècle avant Jésus-Christ. Cette découverte révèle un environnement humide insoupçonné. Durant les mois qui suivent, nous cherchons à savoir d'où vient l'eau, quelle est la dynamique de cet aquifère de faible profondeur et quelle est l'histoire de ce vallon en principe protégé. A partir des données de terrains, des entretiens avec des anciens propriétaires et des viticulteurs, et du traitement des archives cartographiques du XVIIIe et XIXe siècle, nous pensons que le site constitue un patrimoine environnemental et culturel exceptionnel de la métropole de Montpellier. Les diverses démarches menées auprès des autorités publiques de la métropole et de l'Etat sont malheureusement restées vaines. En septembre 2015, la ville de Castelnau-le-Lez et le lotisseur ont préféré ignorer les appels à modifier leur projet urbain.

Mots-clés :

Zone humide, source, mouillère, aquifère, gaulois, ZAC, Castelnau-le-Lez, Jacou, Lez, Salaison.

Abstract:

In the beginning of the year 2015, in the Courtarelles valley, at the north of Castelnau-le-Lez, archeological rescue excavations on the domain of the Mas de Caylus led to the discovery of a source and a Gallic pond, going back to the second century B.C. This discovery reveals the existence of an unknown damp environment. During the following months, research tried to focus on the origin of the source, its dynamic, and its link with the history of the protected small valley. Based on the excavations, 18th and 19th century maps, as well as interviews with the ancient owners and winegrowers, it underlines the fact that we are dealing with a major patrimonial site in the surroundings of Montpellier. Unfortunately, even though we tried to, the site has failed to survive : in September 2015, the urban project wasn't stopped.

Key words:

Wetland, source, wet patch, aquifer, gallic, integrated development zone, Castelnau-le-Lez, Jacou, Lez river, Salaison river.

Dans la semaine qui précède les journées du patrimoine (19-20 septembre 2015), au moment où de nombreux citoyens, des associations et des services publics impliqués affinent leurs préparatifs pour permettre à tous de prendre connaissance d'un site exceptionnellement ouvert, à Castelnau-le Lez, à 5 kilomètres de la place de la Comédie, nous avons assisté dans le vallon des Courtarelles à la destruction d'un environnement qui avait plus de 2200 ans d'histoire. Il n'y a plus rien à visiter, puisque la zone d'action concertée de Caylus a été mise en travaux, malgré les découvertes archéologiques sur l'emprise préromaine du site, la mise à jour éphémère d'une source aménagée avec un bassin construit au IIe siècle avant Jésus Christ, et le questionnement scientifique sur les particularités de cette zone, que les anciens savaient très humide au point d'appeler le chemin qui y accédait le « chemin des mouillères » (Atlas de St Jean, 1750, ADH).

Cet article est avant tout celui du témoignage sur ce passage en force non traité par les médias locaux, qui avaient pourtant, quelques mois auparavant, informé les métropolitains montpelliérains sur le mouvement de contestation d'un programme immobilier défini hors de ce territoire, pensé sans connaître ce territoire.

Les Courtarelles se présentaient il y a encore 20 ans comme une trame verte située entre le plateau de Substantion au sud (urbanisé jusqu'à la falaise du plateau

* *Géographe, Directeur de recherche à l'IRD, Umr GRED (Gouvernance, Risque, Environnement, Développement).*

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)



Fig. 1. La ZAC de Caylus prend place dans le vallon dit des Courtarelles, autour du Mas de Caylus (image Google Earth, 2011).

sur la commune de Castelnau-le-Lez), et celui de Jacou au nord (également urbanisé jusqu'à la limite avec Castelnau) : entre les deux formations hautes, une plaine verte, véritable corridor écologique de quatre kilomètres qui lie la vallée du Lez à l'ouest à celle du Salaison à l'est. Au milieu de cette plaine, se trouve le mas de Caylus exactement bâti sur la ligne de partage des eaux. **(Fig. 1)** Le ruisseau des Courtarelles se jette dans le Lez, tandis qu'un autre ruisseau dont personne ne semble connaître le nom, rejoint le Salaison juste avant que celui-ci ne s'engouffre dans une gorge qui cisaille l'Est du plateau de Substantion. Les sources de ces ruisseaux sont multiples. Lorsqu'il pleut à verse, les écoulements superficiels rejoignent le petit cours d'eau qui voit son débit monter à plusieurs mètres cube par seconde. Plusieurs jours après les pluies, l'eau sort par de multiples anfractuosités dans les champs et les chemins, dans les fossés et au milieu de la route goudronnée que l'on appelle encore aujourd'hui le chemin de Caylus. En occitan, ces sources intermittentes s'appellent des boulidous.

Lorsqu'au début des années 2000, les planificateurs de l'agglomération de Montpellier ont eu l'idée de transformer le mas de Caylus en zone d'urbanisation, peu nombreuses étaient les personnes au courant des phénomènes de forte humidité, caractéristiques des Courtarelles. Les riverains de Caylus, et notamment les Jacoumards habitués à prendre ce chemin, observaient bien le phénomène des boulidous. Cependant, personne n'en saisissait l'ampleur. Les Courtarelles ne figurent pas dans l'inventaire des zones humides réalisé par Aquascop et les écologistes de l'Euzière en 2006. Cependant Caylus paraissait être un espace protégé. Il avait d'ailleurs fait l'objet d'études montrant la fonction de lien écologique entre le Lez (avec Natura 2000) et le Salaison.

A partir de 2013, le processus administratif et politique de la ZAC de Caylus s'accélère. Le projet est instruit. Les enquêtes publiques se déroulent en été 2014 sur le projet général d'urbanisation et durant les congés de Noël 2014-2015 pour ce qui concerne l'enquête publique sur l'eau (Malaval, 2015). Cette dernière enquête n'évoque jamais la présence d'eau souterraine sur le site. La Préfecture avait pourtant initialement mis l'accent sur des risques écologiques pour cette ZAC. Quelque temps après, l'avis favorable donné est en réalité un non-avis. Il est acquit par défaut de réponse dans les temps légaux (Braconnier, 2014).

La dernière étape passe par la recherche archéologique préventive. Après avoir fait faire une étude préalable par l'INRAP en 2014 qui montrait l'existence de deux sites ayant des vestiges antiques, la DRAC préconise des fouilles préventives, à la charge du lotisseur , le groupe Guiraudon Guipponi Leygue (GGL) qui contractualise avec l'INRAP. L'équipe dirigée par M. Vacassy va finalement travailler pendant quatre mois jusqu'en avril 2015. Elle met à jour un site funéraire important situé dans le secteur où se forme le ruisseau des Courtarelles et qui est aussi le lieu choisi pour le futur bassin de rétention ouest de la ZAC. En amont de cette zone, à proximité du mas de Caylus et de son parc, à quelques dizaines de mètres de la station de tramway de Jacou, l'équipe des archéologues découvre un système hydraulique inattendu. D'abord identifié dans l'étude préalable comme un possible abreuvoir lié à la ferme gallo-romaine de Bouzigues, le dispositif mis à jour s'avère être un bassin construit en pierres sèches dont le remplissage d'eau se réalise par le fond. Le dispositif réalisé au cours du IIe siècle avant Jésus-Christ est attribué par les archéologues aux gaulois. Ce qui en fait toute l'originalité est l'escalier qui permet de descendre

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)



Fig. 2. La source gauloise telle qu'elle apparaît après le dégagement des matériaux qui l'avaient obstruée.

jusqu'au fond **(Fig. 2)**. Nous ne savons pas encore quelle était la finalité de ce dispositif, une facilité d'accès à l'eau de la source, un bain domestique ou un lieu de rituel (l'analogie avec les bassins de purification ou de baptême des religions est logique, et l'attention portée aux sources est connue dans différents sites gaulois).

Ce monument hydraulique figure parmi les plus anciens de la région. Tous les visiteurs qui ont eu la chance de l'approcher ont été impressionnés, en particulier par le fait que l'ouvrage réapparait après 2000 ans d'occultation dans la même fonctionnalité, la source réalimentant par le bas le bassin jusqu'à la première marche. Nous ne sommes là déjà plus dans l'archéologie préventive et la description des restes d'un aménagement ancien. Pour reprendre une expression utilisée pour les galeries drainantes (qanats), la source gauloise de Caylus est vive. Elle interroge, elle fascine, elle donne au site un nouveau caractère. Architecture de pierre sèche et transparence de l'eau vive sont les éléments singuliers. Dès lors, deux questions nouvelles se posent en ce printemps 2015. D'où vient cette eau ? Comment cet environnement a traversé les siècles jusqu'à nous ?

Pour la première question, l'équipe hydrosciences de l'université de Montpellier effectue à notre demande une analyse des caractéristiques de l'eau (Pistre, 2015). Les teneurs en calcium et potassium sont élevées, des traces de strontium sont relevées. L'eau de la source ne provient pas directement des infiltrations locales des pluies. Elle s'est déplacée dans le sous sol sur une assez longue distance pour se charger de différents composants. Elle pourrait provenir des écoulements souterrains ramenant les eaux de pluies infiltrées dans les collines marno-calcaires de Jacou et de Castelnau. Pour étayer cette hypothèse, il faut vérifier s'il existe un aquifère actif sur une zone plus large que le point où l'eau sourd dans le bassin gaulois. Il faut donc arpenter la zone .

Nous découvrons qu'il existe six puits répartis autour de la source **(Fig. 3)**. Pour quatre d'entre eux (A, B, D, E), l'eau se trouve bien à environ un mètre sous le niveau des margelles, un peu moins d'un mètre sous le niveau du sol naturel (observations de mai 2015). Un vaste puits réservoir (C) est situé à l'Est du Mas de Caylus, mais il est totalement fermé avec un cadenas sans possibilité de mesurer la profondeur du puits et le niveau de l'eau. Un dernier puits (F) est situé sur la terrasse supérieure, juste en amont de la source gauloise. Il est peu profond, et très au dessus du niveau de l'eau de la source et du puits en contrebas. Ajoutons à cette géographie des puits des éléments périphériques qui ont une certaine importance. Il y a 8 ans, quelques jours avant l'inauguration, la voie ferrée de la ligne 2 du tramway s'est effondrée d'un mètre sur une distance de 200 mètres à proximité du mas de Caylus. De lourds travaux d'urgence avaient permis de consolider et de drainer ce lieu qui recevait des eaux d'une source proche du mas de Paoleti, située à la même altitude que la source gauloise. De fait, tout ce secteur entre Jacou et Paoleti est dénommé « colline des boulidous » par les anciens. Les boulidous sont des sources intermittentes qui évacuent les eaux souterraines plusieurs jours après les épisodes pluvieux intenses.



Fig. 3. L'ensemble des dispositifs hydrauliques et des sites reliés à l'eau souterraine que nous avons identifiés sur l'espace de Caylus, et replacés sur l'image satellite Google Earth et la présentation de la ZAC.

Quelques temps après la fin des fouilles archéologiques de l'INRAP qui s'achèvent avec le rebouchage de la source gauloise à des fins de conservations, nous estimons que le site de Caylus constitue à la fois un patrimoine culturel lié à l'occupation antique du site, un patrimoine hydraulique remarquable et un patrimoine environnemental intéressant, l'aquifère de Caylus étant situé sur une zone interfluve. Nous lançons donc une démarche d'alerte sur les risques de négliger tous ces aspects si on continuait le projet de zone urbaine sans changement. Un comité de sauvegarde du site se forme, demande un moratoire sur le projet en vue

d'étudier l'aquifère et de prendre le temps de la réflexion (Forte, 2015). Il intervient dans les medias (journaux, télévision régionale) et par voie de pétition (près de 1000 signatures).

Durant l'été 2015, nous poursuivons nos observations dans deux directions principales : d'abord, rendre compte de la dynamique de la nappe en mesurant régulièrement les hauteurs d'eau dans les puits accessibles, et notamment le puits B proche de la zone funéraire ; ensuite, chercher dans les archives des éléments caractéristiques sur cette zone de Caylus.

Les observations des niveaux ont pu être menées entre mai et septembre 2015 **(Fig. 4)** Les niveaux d'eau vont baisser progressivement de 20 à 60 mm par jour et remonter à chaque grande pluie. Le 13 août 2015, il pleut 90 mm et la nappe remonte le lendemain de 520 mm. Le 23 août 2015, il pleut 130 mm et la nappe remonte de 1510 mm. Globalement, l'épaisseur de la nappe oscille entre 2,35 mètres et 4,65 mètres. Elle ne disparaît pas après deux mois très secs. Au cours de ces observations, nous constatons que les puits sont en partie reliés les uns avec les autres par un réseau de conduites en poterie dont la section est triangulaire et le système de jointure également

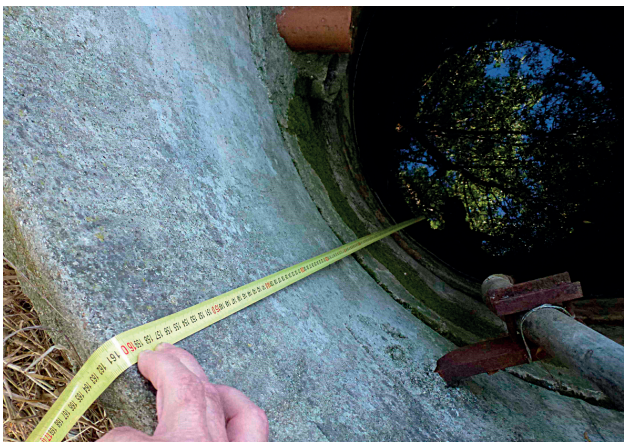


Fig. 4. Mesure du niveau de la nappe dans le puits « B » de Caylus et synthèse des résultats.

(Fig. 5). Nous n'avons pas pu encore dater ces conduites. De fait, il aurait fallu fouiller le site pour suivre ces conduites et comprendre leurs fonctionnalités (drainage, irrigation, transferts), mais ceci n'est plus possible après la mise en chantier du site le 15 septembre 2015.

Durant l'été, les archives vont permettre de mieux comprendre l'étendu de l'aquifère. Nous retrouvons trois documents cartographiques très précis : le cadastre de 1826, l'inventaire des cultures à Castelnau en 1809 et le cadastre du vallon des Courtarelles en 1750 (tous ces documents sont consultables sur le site des archives départementales de l'Hérault).

En rapprochant les cartes cadastrales du Crès et de Castelnau, on obtient une image du site complet de Caylus, dont le propriétaire était M. Pagezy (également propriétaire du mas de Viviers à Jacou). Ce qui est remarquable sur ce document **(Fig. 6)**, c'est la densité des fossés (peints en bleu) à l'ouest comme à l'Est du Mas. Le drainage de l'aquifère était nécessaire. L'eau récupérée partait au Sud-Est dans le ruisseau des Courtarelles et au Nord Est dans le ruisseau sans nom rejoignant le Salaison. On remarque que le parcellaire actuel est encore très proche du parcellaire du début du XIXe siècle.

Sous le Premier Empire, avant la généralisation du cadastre, des inventaires des usages du sol ont été dressés, vraisemblablement à des fins fiscales. Celui de la commune de Castelnau a pris trois ans de travail au géomètre qui l'achève le 20 août 1809 **(Fig. 7)**. Il montre de part et d'autre du Mas Ranson (Mas Caylus d'aujourd'hui) une exploitation intense et continue des parcelles en vignes, olivettes et pâtures. Les prairies sont plus marquées encore vers l'aval des deux côtés, Lez et Salaison.

Au début du XIXe siècle, la vigne est déjà très présente dans les deux côtés du Mas de Caylus, comme actuellement d'ailleurs. Au mois d'août 2015, l'observation des différentes parcelles de toute la zone, montre que l'irrigation n'est pas du tout pratiquée, ni dans les anciennes vignes, ni dans les nouvelles qui viennent

Hauteur d'eau exprimée en mm dans le puits « B » à l'aval ouest de la zone de Caylus

Date	10/05	9 /07	20/07	11/08	14/08	18/08	22/08	24/08	25/08	28/08
Profondeur total du puits (cm)	580	580	580	580	580	580	580	580	580	580
Niveau de l'eau sous la margelle	115	240	275	345	293	270	303	152	160	172
Lame d'eau minimale de la nappe	465	340	305	235	287	310	277	429	420	408
Evolution par rapport à la mesure antérieure		-125	-35	-70	+52	+23	-33	+151	-9 (en 18h)	-12
Evolution moyenne par jour		-2	-3	-3,5	+52 (10h après pluie de 90mm)	+6	-6,5	+151 (24h après pluie 130mm	-6	-3,5

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

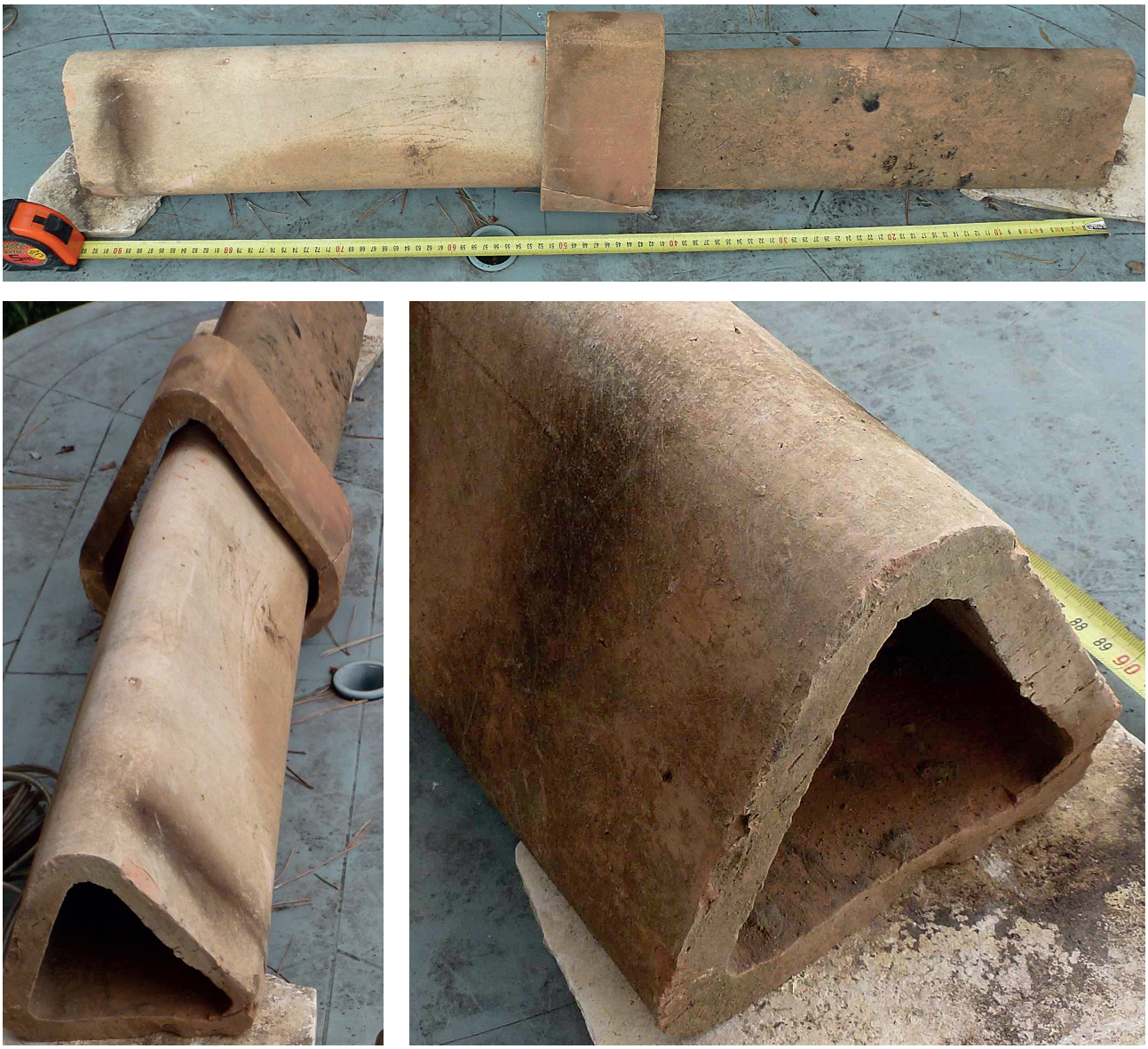


Fig. 5. Eléments du système de transfert d'eau en terre cuite présent sur toute la zone.

d'être plantées. Ceci a été confirmé par des entretiens avec des viticulteurs de la zone. De fait, le principal utilisateur de la nappe de Caylus est la vigne dont l'enracinement est profond et peut valoriser cette humidité située dans une tranche de sol de 1 à 6 mètres de profondeur.

Le site des ADH propose également le téléchargement des plans dressés au milieu du XVIIIe siècle, avec notamment une description minutieuse de chaque quartier agricole. Nous avons recomposé les différents éléments du cadastre le plus ancien connu sur cette zone **(Fig. 8)**. La plaine des Courtarelles était entièrement exploitée à cette époque. Les fossés figurent avec précision. La vigne était déjà bien implantée précisément dans les zones drainées. Dans la partie moyenne et basse du vallon, les prairies dominent.

Un des apports les plus significatifs de cette carte a déjà été relevé par O. de Labrusse. Le chemin qui lie le moulin de Navitau situé au bord du Lez, au village du Cres (qu'on nomme aujourd'hui chemin de Caylus) a une autre dénomination dans la carte : c'est le chemin des moullares. Il est intéressant de noter que dans l'atlas de St Jean, d'autres sites ont été inventorié portant ce nom de moullares. Dans tous les cas, le plan montre des parcelles encadrées par des fossés dûment dessinés et décrits comme tels.

Nous avons recherché l'étymologie du mot. Le dictionnaire provençal de Frédéric Mistral (1878) donne une définition très claire du mot d'origine, : mollière, champ cultivé où l'on voit sourdre de petites sources, pré naturel, terrain mou où les eaux croupissent.

Pour ce qui concerne la zone actuelle de Caylus située à l'amont des Courtarelles à l'Est, la description montre une organisation des fossés similaire au cadastre de 1826 **(Fig. 9)**. La source gauloise était située dans la vigne de M. Guillaume de Roquelaure de Castelnau (parcelle n°93), entre la parcelle 81 de vigne de M. Caillus (on voit apparaître ce nom dont l'orthographe a pu changé et qui désigne le Mas au XXe siècle) et la parcelle 86 de M. de Boucaud (châtelain de Jacou).

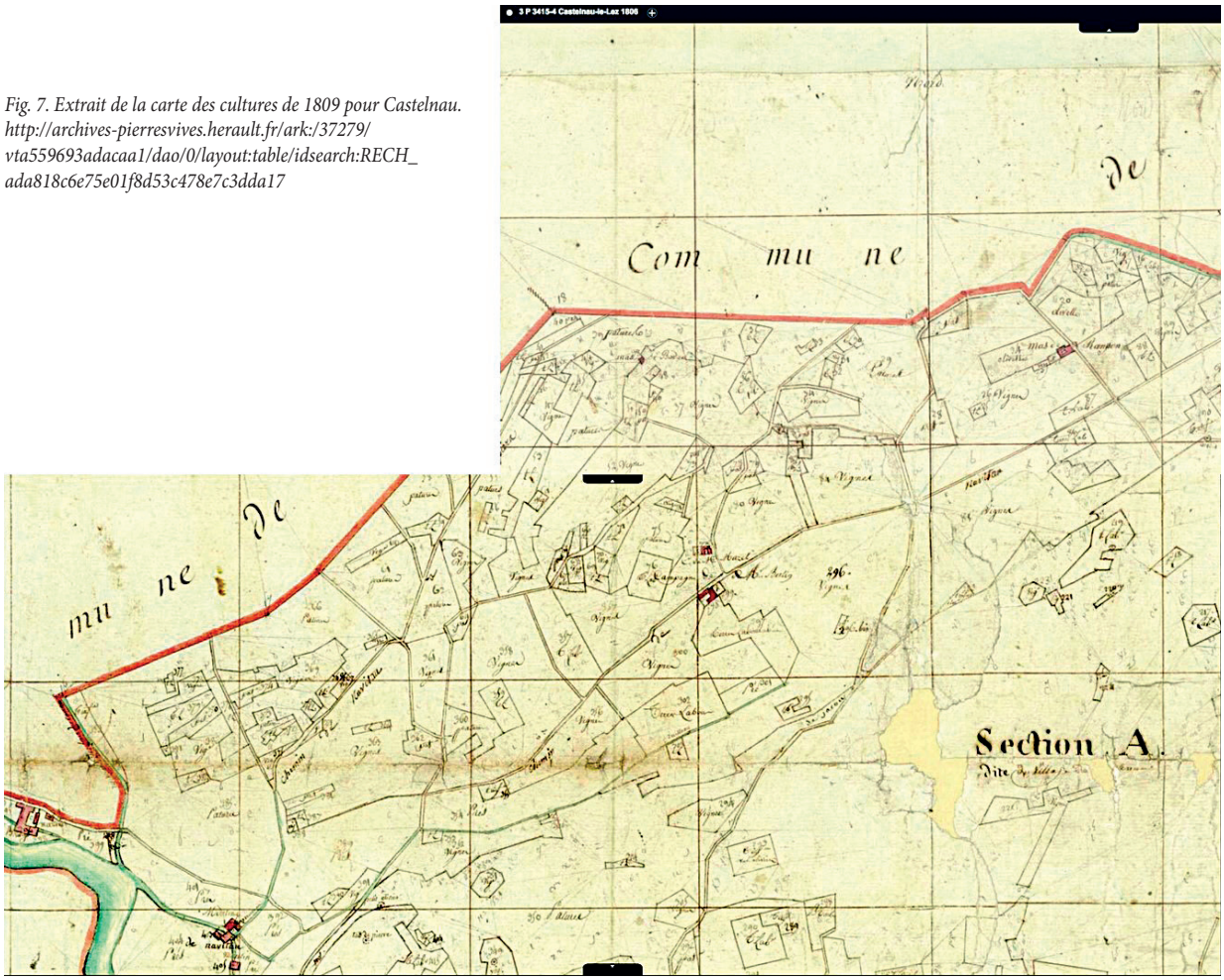
Dans l'ensemble des Courtarelles, en amont vers Jacou comme en aval vers Navitau, il y a très peu de terrains labourés et de céréales. Les vignes et les olivettes dominent

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

Fig. 6. Cadastre de 1826 de la zone du mas de Caylus (alors dénommé Pagezy). http://archives-pierresvives.herault.fr/ark:/37279/vta558b76aea294b/dao/0/layout:table/idsearch:RECH_a77d16f8c349e40258ac6b5c92189754



Fig. 7. Extrait de la carte des cultures de 1809 pour Castelnau. http://archives-pierresvives.herault.fr/ark:/37279/vta559693adacaa1/dao/0/layout:table/idsearch:RECH_ada818c6e75e01f8d53c478e7c3dda17



©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)



Fig. 8. Reconstitution de la carte du vallon des Courtarelles selon les cartes détaillées de chaque planche issue de l'Atlas de St-Jean. http://archives-pierresvives.herault.fr/ark:/37279/vta5595b2fac507d/daogrp/0/idsearch:RECH_77f0c880b049cfb530f6019bbc02b93b



Fig. 9. Détail de la carte précédente dans le secteur de Caylus (en 1750, la personne mentionnée sur la carte est Mr Allut).

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

largement et les prés humides se trouvent dans les zones les plus basses, sortes de parcelles de rétention d'eau bien avant qu'on invente les bassins urbains de rétention d'eau qui ont finalement une utilité limitée et une emprise au sol considérable pour être efficace.

Conclusion

La recherche que nous avons menée dans l'urgence aboutit à reconsidérer l'espace de Caylus. Elle a provoqué une réaction citoyenne avec le mouvement autour de la sauvegarde du site, et une réaction démocratique par le questionnement des élus de la ville de Castelnau-le-Lez. Le patrimoine de Caylus était méconnu : les archéologues de l'INRAP ont découvert une source vivante et un site funéraire. Nous souhaitions que le monument hydraulique soit conservé, non pas comme objet inerte sous une couche de graviers mais comme symbole des usages de l'eau dans l'espace métropolitain de Montpellier. Nous avons compris que cette source révélait un patrimoine environnemental qu'aucun document ou étude n'avait pris en compte, avec l'aquifère et le ménagement historique de ce territoire depuis des siècles. Nous pensions qu'il y avait matière à poursuivre des recherches pluridisciplinaires pour l'Université et la Recherche héraultaise.

Le 15 septembre 2015, au moment où la Direction Départementale des Territoires et de la Mer indiquait que la Préfecture souhaitait prendre en compte les différentes connaissances nouvelles sur Caylus, et demandait aux promoteurs de la ZAC de proposer des modifications du projet initial, les bulldozers sont entrés en action. La source est certes toujours là sous son lit de cailloux, mais elle ne fonctionnera plus jamais après le chambardement des terrassements. Elle n'a vécu que trois mois après 2000 ans d'occultation. 2000 ans d'histoire ignorés par les décideurs économiques et politiques, des principes de préservation environnementale et agricole annoncés et aussitôt bafoués. En revanche, les mécanismes naturels qui font converger l'eau vers l'aquifère superficiel de Caylus n'ont pas disparu. ■

Bibliographie

Arnal Jean, Majurel R., Prades H., « La stratigraphie de Sextantio, Castelnau-le-Lez (Hérault) », *Bulletin de la Société préhistorique française. Études et travaux*. 1964, tome 61, N. 2. pp. 385-421.
http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/bspf_0249-7638_1964_hos_61_2_3997

Braconnier, Jean Pierre, « Rapport d'enquête et conclusions relative à la demande préalable à la déclaration d'utilité publique et l'enquête parcellaire concernant la réalisation de l'aménagement de la ZAC de Caylus, ep du 7 juillet au 8 août 2014 », Département de l'Hérault, ref. E14000078 /34, 22p.

Forte Arthur, *Quel avenir pour la source de Caylus ?* Université de Montpellier, master eau et société, mémoire de M1, 2015, 24p.

Malaval Christian, « Enquête publique préalable à l'autorisation requise au titre de la loi sur l'eau (sollicitée par la société GGL Aménagement). Projet d'aménagement ZAC Mas de Caylus sur la commune de Castelnau-le-Lez », Département de l'Hérault, ref TA E140000145/34 du 26-09-2014, 62p.

de Labrusse O., *Le secteur du Mas de Caylus (dénommé alors mas Pagézy) en 1826 d'après le Cadastre Napoléonien*. 2015, Manuscrit, 4p.

de Labrusse O., *1750- 1751 Le drainage du vallon des Courtarelles, d'après l'Atlas du Grand Saint Jean (commanderie des templiers de Montpellier)*, 2015, Manuscrit, 4p.

Margat Jean, Ruf Thierry, *Les eaux souterraines sont-elles éternelles ? 90 clés pour comprendre les eaux souterraines*. Versailles, Editions Quae, 2014,150p.

Marié Michel, « Aménager ou ménager le territoire ? », *Annales des Ponts et Chaussées,* janvier 1996
http://www.michel-marie.eu/menager-territoire.html

Pistre Séverin, « Interprétation des données d'analyse de l'eau de la source gauloise de Caylus », Intervention à la *Gazette-Café* , Montpellier 29 mai 2015.

Ruf Thierry, « Caylus, un espace à comprendre comme patrimoine et comme environnement singulier de la Métropole de Montpellier. », Intervention à la *Gazette-Café* , Montpellier 29 mai 2015.

Site du collectif *Caylus, la colline des sources* :
https://www.facebook.com/collectifcaylus?fref=nf

Site de l'association *Histoire et Patrimoine* :
http://jacou-histoire-patrimoine.net/lurbanisation-de-la-z-a-c-caylus-et-la-source-gauloise-a-castelnau-le-lez-a-proximite-de-jacou/

NOTES

1. Auparavant, le site gallo-romain de Substantio avait été étudié partiellement en 1964 (Arnal & al, 1964).
2. Sur les questions générales à propos des eaux souterraines, voir Margat, Ruf 2014.
3. Voir les travaux de Michel Marié, 1996.

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

Compoix et recherche toponymique. Quelques cas exemplaires dans le terroir agathois

*Pierre Casado**

Résumé :

Le présent article a pour but de démontrer l'intérêt des compoix dans la recherche toponymique. En effet, occupant le champ chronologique du XIVe au XVIIIe siècle, ils apportent des informations proches de la langue parlée vernaculaire, intermédiaires entre celles que nous apportent les chartes en latin des cartulaires du VIIIe au XIVe siècles, et celles plus laconiques des cadastres du XIXe et XXe siècles. Ainsi certains toponymes, présents dans les cartulaires et jusqu'à présent mal identifiés et mal localisés, peuvent être situés avec plus de certitude sur le terrain, sinon sur un terroir défini. Ces résultats ne sont pas sans intérêt pour les historiens et les archéologues.

Mots-clés :

Cadastre, Cartulaire, Compoix, Étymologie, Occitan, Toponyme.

Abstract:

The target of the present article is to demonstrate the interest of the old land registers (compoix) for the place name history. As a matter of fact, overlying the XIVth, XVth, XVIth, XVIIth and XVIIIth centuries, they bring us informations, near the vernacular language (occitan), located between those of the latin charters (VIIIth-XIVth centuries) and those more laconic of the cadastres (XIXth-XXth centuries). So some place names documented in cartularies and up to now unidentified and unlocated, can be more surely situated in the field or at least in a particular soil. These results are very useful for historians and archaeologists.

Key words:

Cadastre, Cartulary, Etymology, Land register, Occitan, Place name.

Les objectifs prioritaires de la toponymie ne sont pas de trouver un sens à un nom propre de lieu ; nous dirons même que cette préoccupation est secondaire. L'important est de pouvoir identifier un nom de lieu, c'est-à-dire à partir d'une documentation couvrant plusieurs siècles (épigraphie antique; manuscrits de cartulaires, de compoix, de registres de notaires ; plans cadastraux ; cartes géographiques ; sources orales) dater l'apparition du nom de lieu, suivre l'évolution de la forme du mot, repérer sous quels aspects il nous est parvenu à la fin de l'époque moderne ou à l'époque contemporaine (s'il n'a pas disparu entre temps), et en dernier lieu le localiser sur le terrain. Dans l'exposé qui va suivre, nous mettrons l'accent particulièrement sur les attestations anciennes de noms de lieux que nous fournissent les compoix qui permettent de tracer les toponymes depuis les cartulaires jusqu'au cadastre napoléonien[1].

Toute recherche toponymique sérieuse ne peut se faire qu'en tenant compte des enseignements de la philologie, de la grammaire comparée des langues indo-européennes, des langues romanes et plus généralement de la linguistique historique en se basant sur les langues parlées sur notre aire d'étude particulièrement l'occitan en usage oral majoritaire depuis le X^{e} siècle jusqu'au XX^{e} siècle.

Nous n'allons pas ici produire un traité de phonétique, mais nous rappellerons seulement quelques faits relevant de la phonétique historique et de la géographie linguistique couvrant l'espace hérault ais et particulièrement l'aire agathoise.

Dans l'espace dialectal auquel appartient l'aire agathoise, dans la seconde partie du Moyen-Âge, les mots se terminant par [a] tonique suivi de la nasale [n] vont voir le /-*n*/ final s'amuïr, et la voyelle [a] passer à [o][2]; ainsi le nom commun occitan *parran* = «enclos» est prononcé en certains endroits [parró] et écrit comme toponyme *Parrot* par des cartographes de langue française. Il en est ainsi pour l'occitan *plan* = «terrain plat» prononcé [pló] qui se retrouve écrit au pluriel comme nom de lieu tantôt *Plas* ou *Plos*, dans les cadastres ou les cartes IGN. De même certains noms de lieux en /-*anum*/, noms de domaine qui remontent à l'époque gallo-romaine, font montre de ce type d'évolution. Cependant le nom du village *Nissan* était

* *Onomasticien, C.R.I.S.E.S. - EA 4424, Université Paul-Valéry-Montpellier III.*

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

prononcé au début du XXe siècle par les occitanophones [nísso], ce qui montre un recul de l'accent tonique portant dans ce cas essentiellement sur l'avant-dernière syllabe. Effectivement les grammairiens ont pu observer dans d'autres cas un recul de l'accent, manifeste à partir du XVe siècle, dans certains noms de lieux en /-*anum*/ qui furent formé sur un nom de personne dont le thème se termine par [y], *Gemini*(*us*), *Sabini*(*us*), *Surini*(*us*), etc. ; ils verront leur finale /-*ianum*/ se comporter plus tard comme le suffixe ancien occitan /-*ia*/ et être prononcé avec plusieurs variantes [-ío ~ -ía ~ -íe~][3] avec l'accent sur le [i] ou sur la syllabe précédente. Aussi ne faudra-t-il pas s'étonner de trouver à quelques lignes d'intervalles le même nom de lieu avec la finale écrite de façon différente, indice de prononciation différente à une même époque. Ce sont des éléments de protocole analytique qu'il vaut mieux ne pas ignorer.

L'analyse de quelques toponymes du terroir agathois illustrera bien ces mécanismes phonétiques qui sont mis à jour par les sources d'informations historiques et linguistiques que sont les compoix. Nous avons confronté certains noms de lieux fournis par les compoix d'Agde avec ceux inventoriés dans le cartulaire du chapitre d'Agde. Ce cartulaire a été l'objet d'au moins trois publications[4], par Rouquette (1925), Terrin (1969) et Foreville (1995) à partir de plusieurs copies effectuées à la fin du XVIIIe siècle. Chacun de ces auteurs offre des versions différentes de ce cartulaire avec des datations, des leçons, des découpages de texte qui leur sont propres, en se basant sur deux ou trois documents antérieurs qu'ils appellent A, B, C, chaque auteur attribuant ces deux ou trois lettres à sa convenance aux documents qui ont servi de base à sa publication.

Pour notre part, nous avons pris pour base d'analyse seulement deux documents. Ils sont en dépôt aux Archives départementales de l'Hérault, l'un côté G 2 intitulé « Copie par Sr Aimé-Antoine-Gabriel Jourdan archiviste » daté de 1764, l'autre côté G 20 « Copie d'un grand et vieux cartulaire du chapitre cathédral d'Agde écrit sur parchemin, relié en basane grand in fol°, par Me l'abbé Martin Jacques de Gohin, chanoine camérier d'Agde, vicaire général de ce diocèse, et abbé commendataire de St Polycarpe » daté de la fin du XVIIIe siècle. Il existe un troisième document, copie lacunaire que nous n'avons pas répertoriée et donc pas traitée. Les deux documents que nous avons traités sont des copies d'un document antérieur datant du XIVe siècle[5], lequel serait le premier recueil de copies des chartes originales. Nous sommes donc loin d'avoir à notre disposition des documents princeps. Les erreurs et les interprétations ont donc pu se surajouter au fil du temps. C'est pour cela que nous avons pris comme référence les manuscrits G 2 et G 20, tout en prenant leurs informations avec beaucoup de circonspection.

Les compoix : un outil indispensable de localisation

Un certain nombre de noms de lieux anciens relevés dans le cartulaire du chapitre d'Agde par le dictionnaire de Franck R. Hamlin[6] ont été localisés sur la commune de Montagnac, située au nord de celle d'Agde, alors que les compoix d'Agde nous autorisent une autre localisation. Cette confusion de la part des auteurs de ce dictionnaire a certainement été induite par le fait que ces deux communes possèdent des noms de lieux de formes identiques ou approchantes (voir Annexe). De fait, si l'on n'a à sa disposition que des toponymes contemporains de Montagnac et si l'on trouve dans un cartulaire une série de toponymes dont une partie d'entre eux ressemble à ces derniers, on sera évidemment tenté, si on ne vérifie pas ailleurs, de localiser l'ensemble des toponymes du cartulaire sur le terroir de Montagnac.

Nous allons voir comment les compoix[7] permettent d'assurer leur localisation.

Batipalmas

Le dictionnaire de Hamlin, tout en citant un *Ruisseau de Batipaumes* sur la commune d'Agde, a considéré le toponyme *Batipalmas* attesté dans le cartulaire du chapitre d'Agde comme une « localité non identifiée à Montagnac »[8].

Voici les attestations anciennes que nous avons relevées :

« 1160 *nostram vineam quam habemus per alodem in terminio de Montaniaco in loco qui dicitur Batipalmas quae vinea jungitur a circio et de altano cum alode Sanctae Mariae de Montaniaco* (cartulaire du chapitre d'Agde, G 20, p. 111) ; 1170-1202 *et in alio loco in Batipalmas ferrago Peironeti… ; et in vinetum de Batipalmis vinea de Carcasonis… et confrontatur ex circio et in altano in vineam Sanctae Mariae de Montaniaco* (cartulaire du chapitre d'Agde, G 20, p. 105) ; 1173-1174 *et insuper septem hortos qui sunt intra Leutre* (sic) *et Fontem Savinachesam et vineam de Batipalmas quae a circio et ab autano affrontat in vineam Sanctae Mariae* ; et *ferraginem de Batipalmas quae a circio afrontat se in honore Sanctae Mariae… in viam quae vadit de Montigniaco ad Savignac* (cart. du chapitre d'Agde, G 20, p. 107) ; 1183-1191 *et dimitto Mariae nepti* (sic) *meae ferraginem de Batipalmas et vineam de abeurador* (cartulaire du chapitre d'Agde, G 20, p. 75) ».

L'identification de ce toponyme fait problème. En effet les informations du cartulaire du chapitre d'Age donnent comme localisation « *in terminio de Montaniaco* » = «dans les limites territoriales de Montagnac», et « *vinea de l'Abeurador* » = « vigne de l'abreuvoir « ; ce dernier toponyme se retrouve dans les compoix de Montagnac : 1545 *a l'Abeurado* (cpx., Montagnac, 162 EDT 37), 1629 *a l'Abeauradou* (cpx., Montagnac, 162 EDT 47). Ainsi on pourrait en déduire que le toponyme *Batipalmas* donné par le cartulaire du chapitre d'Agde est bien situé sur Montagnac.

Pourtant ce nom de lieu est absent des compoix de Montagnac de 1545[9], de 1570[10], de 1575[11], de 1600[12], ainsi que du cadastre napoléonien de Montagnac de 1832[13].

Par contre nous avons un toponyme *Batipalmas* bien traçable sur le terroir d'Agde si l'on se réfère aux données des compoix et du cadastre napoléonien :

« 1320 *a Batipalmas* (cpx., Agde, CC1) ; 1360 *a Batipalmas* (cpx., Agde, CC2); 1370 *a Batipalmas* (cpx., Agde, CC3) ; 1453 *a Bactis Paulmes* ; *a Baltis Palmes* ; *a Bactis Palmes* (cpx., Agde, CC4) ; 1457 *a Batipalmas*

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

(cpx., Agde, CC6) ; 1490 *a Batipalmas* (cpx., Agde, CC7); 1510 *a Batipalmas* (cpx., Agde, CC8) ; 1520 *a Batipalmas* (cpx., Agde, CC9) ; 1520 *a Batrypalmes* ; *a Batipalmes* ; *a Batipalmas* ; *a Batipalmos* (cpx., Agde, CC10) ; XVI[e] siècle, *a Batipalmas* (cpx., Agde, CC11) ; XVI[e] siècle, *a Batipalmes* (cpx., Agde, CC12) ; 1591 *a Batipaume* ; *a Batipanne* (cpx., Agde, CC13) ; 1591 *a Batipaumes* (cpx., Agde, CC15) ; 1624 *a Batipaumes* (cpx., Agde, CC18) ; 1624 *a Batipaumes* ; *a Batipaulmes* (cpx., Agde, CC20) ; 1821 *Batipaumes* ; *Batipaumes et Poux de las Banes* (cad., Agde, sect. D1, 3 P 3431) ».

Il semble donc bien que le toponyme *Batipalmas* soit situé sur le terroir d'Agde.

Mais la lecture des compoix de Montagnac apporte un nouvel éclairage avec le toponyme suivant : « 1545 *al Joc del Palamar* (cpx., Montagnac, 162 EDT 37) ; 1622 *au Petit Jeu du Palemard* (cpx., Montagnac, 162 EDT 46) ; 1629 *au Petit Jeu de Palmar* ; *au Petit Jeu du Palemar* (cpx., Montagnac, 162 EDT 47) ». *Palamar* représente l'occitan *palamar* = «battoir pour jouer au jeu de paume»[14], ce qui du point de vue du signifié vrai ou interprété renvoie à *Batipalmas*.

Cela permet de poser le problème de la fiabilité des sources et particulièrement du crédit que l'on doit accorder aux données du cartulaire du chapitre d'Agde. Le rédacteur des chartes à la fin du XII[e] siècle puis les copistes du XIV[e] siècle ou ceux de la fin du XVIII[e] siècle, qui reproduisirent ces documents, étaient sans doute familiers du terroir d'Agde et de ses noms de lieux ; ils ont pu transformer le nom de lieu de Montagnac *Joc del Palamar* = «jeu de paume» en *Batipalmas* = mot à mot «je bats les paumes», perçu comme une tournure imagée pour «jeu de paume».

Ainsi peut-on considérer le toponyme *Batipalmas* tiré du cartulaire du chapitre d'Agde comme un toponyme virtuel né de l'imaginaire, de l'inventivité d'un ou des divers scribes qui ont apporté leur mouture à la rédaction de ce document en faisant de l'hypercorrection à partir d'un toponyme en usage au sein de la population d'Agde pour transformer celui de *Joc del Palamar*, en usage au

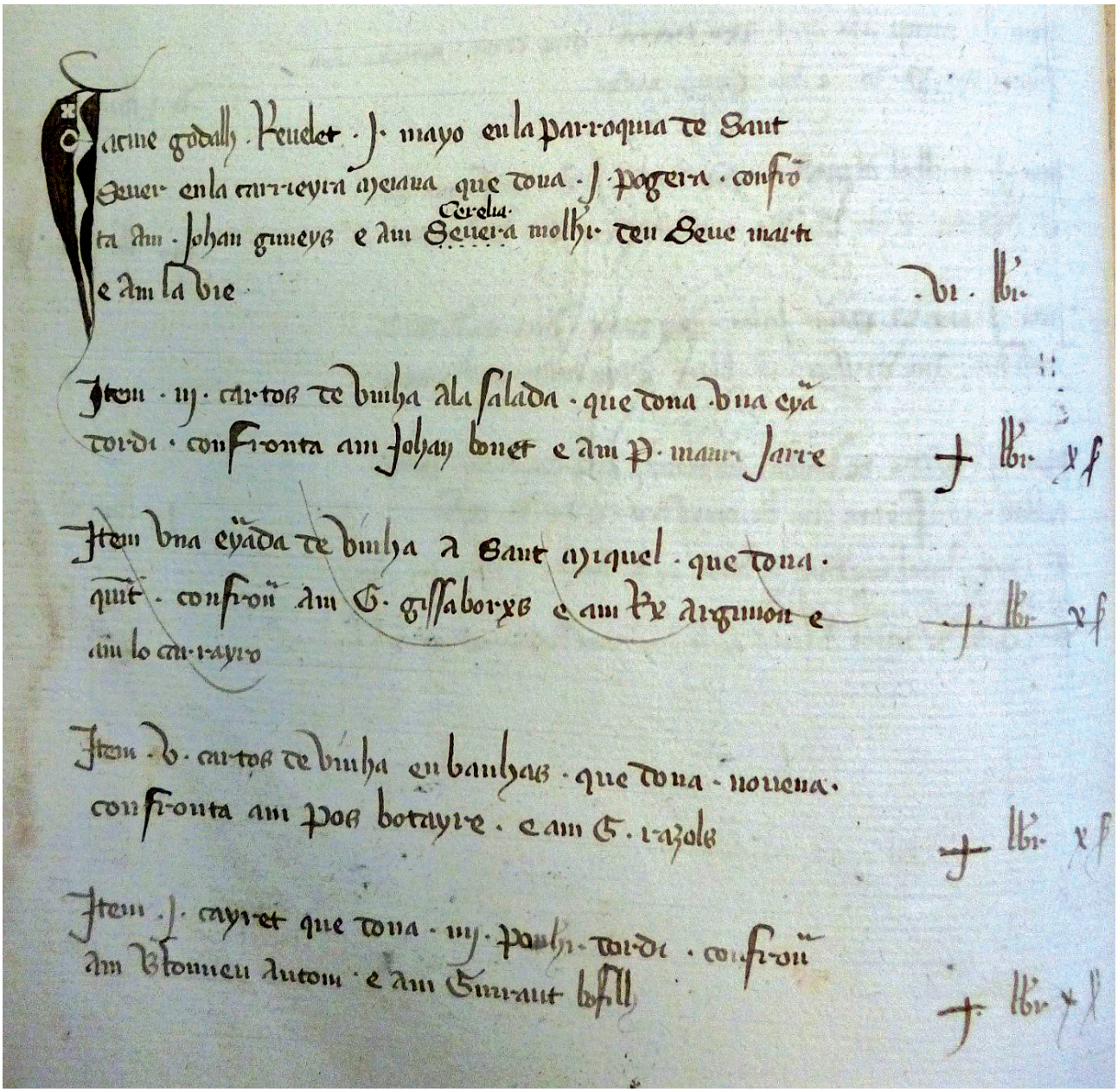


Fig. 1. Compoix d'Agde CC2, 1360

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

sein de la population de Montagnac, en *Batipaumas*.

Il faut terminer cette petite enquête par une réflexion. Si *Batipalmas* ne représente pas le signifié «je bats les paumes» > «jeu de paume», mais comme l'a envisagé Hamlin[15] «je bats les paumes» > «je m'afflige», nous serions en présence d'une tentative de la part d'un ou des rédacteurs du cartulaire du chapitre d'Agde de moraliser la dénomination des lieux en en modifiant le sens, en évinçant celui de «lieu faisant référence au loisir, au plaisir» en celui de «lieu faisant référence à l'affliction, à la douleur».

Les compoix : un outil indispensable d'identification

Geminianum

Le dictionnaire de Hamlin a classé ce toponyme comme une « *localité non identifiée à Agde* »[16]. Dans l'édition de 1983[17] l'auteur avait envisagé d'y voir « *probablement [un] tènement appartenant à* » Saint-Pons de Géminian, hameau de la commune de Saint-Jean-de-Minervois ou à Notre-Dame de Géminian, chapelle de la commune de Vieussan, en s'appuyant sur l'unique attestation disponible alors « *Clausum de Geminiano* » datée de 1184, donnée par Pasquier[18] ; ce toponyme devant être compris comme «*le Claux dépendant de Géminian*», le nom propre étant pour lui *Clausum* (= «le claux») et le second élément *Geminiano* / *Géminhan* un complément déterminatif renvoyant à un autre lieu.

Dans l'édition de ce dictionnaire datée de 2000, ont été rajoutées deux attestations tirées du cartulaire du chapitre d'Agde que nous reproduisons à partir de la lecture d'une des copies que nous possédons :

« 1172 *et totum quod habeo in Geminiano* (cartulaire du chapitre d'Agde, G 20, p. 32) ; 1184 *et campus qui se tenet cum horto apud Geminianum* (cartulaire du chapitre d'Agde, G 20, p. 121) ».

Il semble bien que nous soyons en présence d'un nom de lieu authentique situé à Agde et que nous avons bien tracé dans les compoix ainsi que dans le cadastre napoléonien :

« 1320 *al Geminha* (cpx., Agde, CC1) ; 1360 *al Geminha* (cpx., Agde, CC2); 1370 *al Geminha* (cpx., Agde, CC3) ; 1453 *al Gyminia* ; *als Gemenya* (cpx., Agde, CC4) ; 1457 *al Giminha* ; *al Gimiha* (cpx., Agde, CC5) ; 1457 *al Giminha* (cpx., Agde, CC6) ; 1490 *al Geminier* (cpx., Agde, CC7); 1520 *al Geminyé* ; *al Gemenia* (cpx., Agde, CC9) ; 1520 *al Geminié* ; *al Gemynié* ; *al Gemynia* (cpx., Agde, CC10) ; XVI^e^ siècle, *al Gemenia* (cpx., Agde, CC11) ; XVI^e^ siècle, *al Gemenia* ; *al Geminia* ; *al Gemynié* ; *al Gemenya* (cpx., Agde, CC12) ; 1591 *al Giminié* (cpx., Agde, CC13) ; 1591 *al Geminié, du grec avec la Chappelle Ntre Dame à St André* ; *champ et rocquié al Geminié* (cpx., Agde, CC15) ; 1592 *al Geminié* (cpx., Agde, CC16) ; 1624 *al Geminié* ; *al Geminier* (cpx., Agde, CC18) ; 1624 *al Gemynié* ; *al Geminier* (cpx., Agde, CC20) ; 1821 *Chiminié* (cad., Agde, sect. C2, C3, 3 P 3431) ».

Nous pouvons ainsi localiser ce tènement sur la carte IGN[19] au sud de la courbe que forme le Canal du Midi, en bordure du Rieu Mort, aux environs des quartiers de la Palmeraie et des Sept Fonts.

Ainsi nous analyserons le syntagme C*lausum de Geminiano* comme un équivalent de «un enclos dans le tènement *Géminha* situé à Agde», *clausum* / *enclos* étant un nom commun, le nom propre de lieu étant *Geminiano* / *Géminha*. Nous avons donc là, sur le terroir d'Agde, un nouveau nom de lieu en /*–anum*/, suffixe caractéristique des noms de lieux ayant eu comme réalité référentielle sur le terrain un domaine, une villa de la période gallo-romaine. Il est formé sur le nom de personne *Geminius*[20] bien attesté comme nomen et cognomen.

Les attestations données par les compoix font bien montre de la chute de /*-n*/ final et de la variation de graphie de la dernière syllabe qui de /*-nia*/ - /*-nha*/ va passer à /*-nyé*/ - /*-nié*/ - /*-nier*/ indiquant un changement de prononciation, phénomène conforme à ce que nous avons signalé plus haut. La forme *Chiminié* produite par le cadastre de 1821 est l'indice de la tentative de rendre au plus près la prononciation [djéminié] / [djiminié] avec l'alphabet français, le /g/ + /e/ ou /i/ se prononçant [dj] en occitan.

Messellianum

Le dictionnaire Hamlin[21] semble avoir ignoré par déficit de documentation ce toponyme que nous localisons sur le terroir d'Agde, grâce aux données que nous fournissent les compoix de cette communauté :

« 1320 *al Mecelhan* ; *al Messelha* ; *al Messelhia* (cpx., Agde, CC1) ; 1360 *al Messelhan* (cpx., Agde, CC2) ; 1370 *al Mecelhan* (cpx., Agde, CC3) ; 1453 *al Meseye* ; *al Mesella* ; *au chemin de Messelliant… qfr. an trois vies* (cpx., Agde, CC4) ; 1457 *al Messelha* (cpx., Agde, CC5) ; 1457 *una botiga a Macelha, qfr. am III vias* (cpx., Agde, CC6) ; 1490 *al Marselha* ; *al Marcelha* (confusion du rédacteur avec Marselhan) (cpx., Agde, CC7); 1510 *al Marcelha* (confusion avec Marselhan) (cpx., Agde, CC8) ; 1520 *al Marselha* (cpx., Agde, CC9) ».

Ce nom de lieu a disparu ensuite de la nomenclature toponymique des compoix postérieurs. Mais ce toponyme est également attesté antérieurement dans le cartulaire du chapitre d'Agde :

« 1121 *omnem alodem quem habebat in Podentianum… et omnem alodum quem habebat in Messiliano* (cart. du chapitre d'Agde, G 2, p. 167) ; 1153 *est terra una prope curtem Petri Abrani Reti et ista terra de circio inlaterat in alode Sancti Andreae et de aquilone inlaterat in viam que discurrit de Agathe ad Messellianum* (cart. du chapitre d'Agde, G 20, p. 41 ; G 2, pp. 39-40) ; 1181 *honorem de Messiliano* (cart. du chapitre d'Agde, G 20, 283 ; G 2, p. 286) ; 1203 *confrairie de Montemerlo, duas sextairatas terrae ad Messelianum* (cart. du chapitre d'Agde, G 2, pp. 62-64) ; 1220 *in terminio Sancti Andreae Agathensis in loco qui dicitur Messelianum* (cart. du chapitre d'Agde, G 20, pp. 268-269 ; G 2, p. 273) ».

Le dictionnaire de Hamlin[22] a produit un certain nombre de ces attestations en les incluant dans sa série des formes anciennes du nom de la petite ville de *Marseillan*. Certes la confusion entre *Marcellianum* et *Messelianum* était difficile à éviter en l'absence d'autres informations que celles tirées du cartulaire du chapitre d'Agde. Cette confusion s'est déjà développée sous la plume des rédacteurs des compoix

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

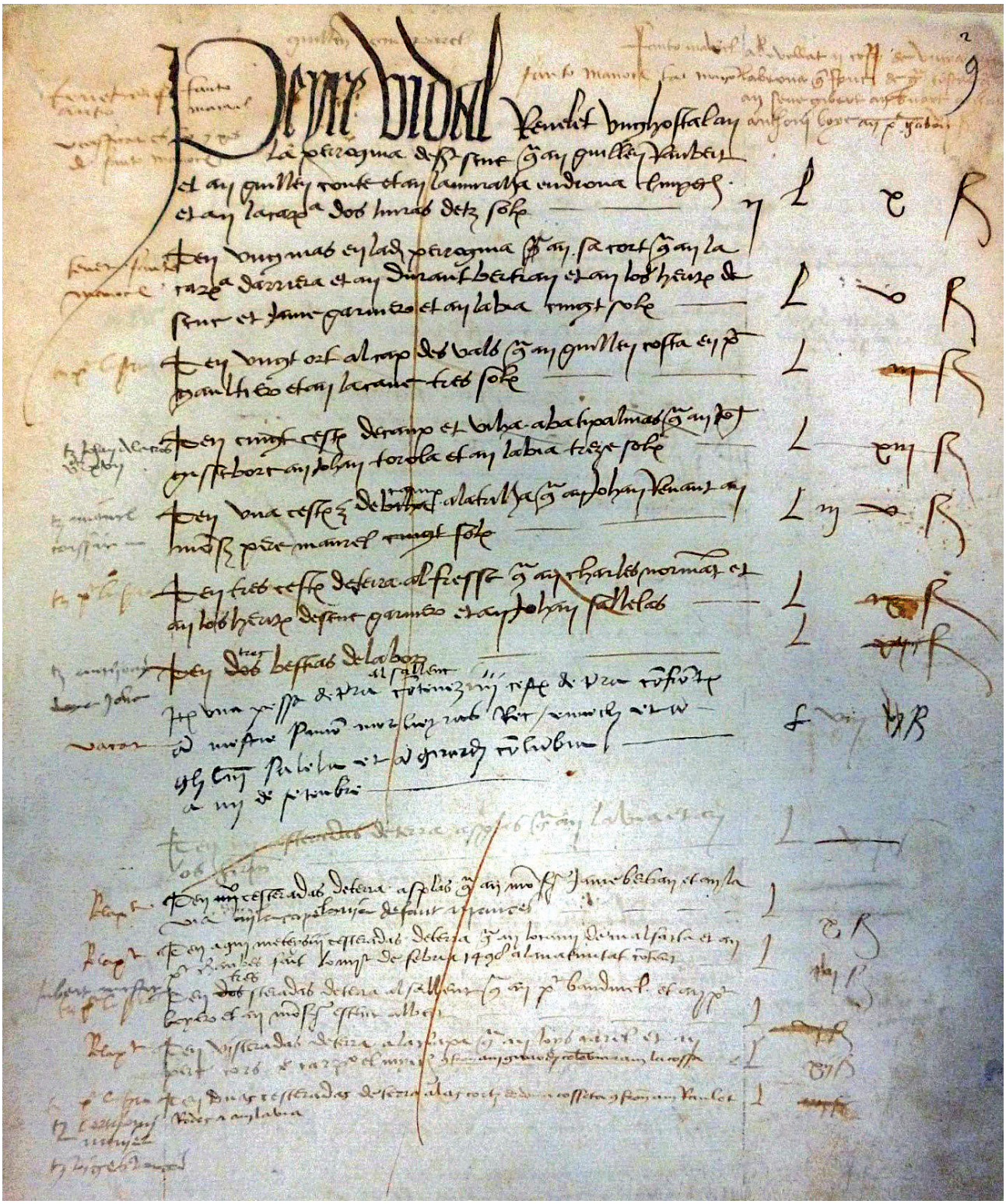


Fig. 2. Compoix d'Agde CC7, 1490

d'Agde de 1490 et de 1510 qui écrivirent *al Marcelha* / *al Marselha* au lieu de *al Mecelhan* ; *al Messelha*.

Nous pouvons également verser au dossier du toponyme *Messellianum* d'Agde, une autre attestation *Mezellâ* tirée aussi du cartulaire du chapitre d'Agde : 1235 *et volo quod infantes Petri Carbonelli nepotes mei laudent ipsis canonicis Sancti Stephani illum honorem de Mezellâ quem eis dederam de quo habebant medietatem* (cartulaire du chapitre d'Agde, G 20, p. 265). Le dictionnaire de Hamlin a classé ce toponyme comme « *localité non identifiée aux environs de Montagnac* »[23]. Pour notre part, ce toponyme étant décliné dans la charte en question après le nom d'un autre bien *Condaminam de Petra Jorna*, que nous situons bien sur Agde[24], nous le considérerons comme une autre forme ancienne de la série de *Messellianum* d'Agde.

Nous sommes conforté dans cette analyse car après vérification, ce nom de lieu est absent des compoix de Montagnac de 1545[25], de 1570[26], de 1575[27], de 1600[28], de 1629[29]. Seule au XIX[e] siècle une forme toponymique pourrait s'en rapprocher. Il s'agit de *Maisselle*, nom d'un tènement et d'une ferme attestés dans le cadastre

napoléonien de Montagnac de 1832[30]. Cette dernière forme toponymique est une formation récente (XVIIIe ou XIXe siècle); elle a pour antécédent un nom de famille attesté dans les compoix de Montagnac de 1629 avec *Jean Maisselle*[31], de 1658 avec *Jean Mayselle*[32], qui a donné son nom à la ferme et au tènement du cadastre de 1832. Ce nom de famille a pour antécédent un ancien surnom construit sur l'occitan *maissèla* = «mâchoire».

On ne peut donc pas établir un lien entre *Mezellâ*, attesté dans le cartulaire du chapitre d'Agde et le toponyme contemporain *Maisselle* de la commune de Montagnac.

Grâce aux compoix nous avons identifié et localisé sur le terroir d'Agde un nouveau nom de lieu en /*-anum*/ représentant un ancien domaine d'époque gallo-romaine formé sur le nom de personne latin *Maecilius*[33], et qui devait être situé près de l'ancienne abbaye Saint-André d'Agde (*in alode Sancti Andreae* ; *in terminio Sancti Andreae Agathensis*), à l'est des limites du bourg Saint-André. Ce toponyme a disparu de la nomenclature des noms de lieu du terroir d'Agde du fait qu'il était proche phonétiquement du nom de la communauté voisine Marseillan, ce qui aurait pu être la source de confusions administratives et de conflits relevant du domaine du foncier.

Montemorlo / Montemolerium

Ce toponyme a été donné par le dictionnaire de Hamlin[34], comme une des attestations anciennes de Montouliers, commune du canton de Saint-Chinian, mais avec la réserve « identification incertaine ». Ces attestations sont tirées d'une charte du cartulaire du chapitre d'Agde et d'une charte du cartulaire de Maguelone :

« 1202 *confratriae de Montemorlo duos solidos* (cartulaire du chapitre d'Agde, G 20, p. 64) ; 1203 *confrairie de Montemorlo, duas sextairatas terrae ad Messelianum* (cart. du chapitre d'Agde, G 2, pp. 62-64) ; 1224 *Item restituimus villam Sancti Poncii et castrum de Salvetate et Montemolerium* (cartulaire de Maguelone, registre C, fol° 64, verso, G 1125) ».

De fait ces informations permettent difficilement de localiser ce toponyme.

Nous avons retrouvé dans les compoix d'Agde un toponyme qui pourrait en être le continuateur :

« 1320 *al Mon Molier* ; *al Monmolier* (cpx., Agde, CC1) ; 1360 *a Mon Molier* ; *al Mon Melier* (cpx., Agde, CC2) ; 1370 *a Monmolier* (cpx., Agde, CC3) ; 1453 *a Mon Mouria* ; *a Mont Mourier* ; *a Mon Morier* (cpx., Agde, CC4) ; 1457 *al Monmoria* ; *a Mol Moria* ; *a Mon Moria* (cpx., CC5) ; 1457 *a Mon Molié* ; *a Mol Moria* (cpx., CC6) ; 1490 *a Mon Morier* ; *a Monmorier* (cpx., CC7); 1510 *a Mon Morier* ; *a Montmoria* (cpx., CC8) ; 1520 *a Montmoria* ; *a Mont Morier* (cpx., CC9) ; 1520 *a Monmorié* ; *a Mon Morié* ; *a Mal Moria* (cpx., CC10) ; XVIe siècle, *a Montmoria* (cpx., CC11) ; 1591 *a Mamourié* (cpx., CC13) ; 1591 *a Mamourier* (cpx., Agde, CC14) ; 1591 *al Mamourier* (cpx., Agde, CC15) ; 1624 *a Mamouyé* (cpx., Agde, CC18) ; 1624 *a Mamourié* ; *a Mamourier* (cpx., Agde, CC20) ».

Les attestations anciennes montrent que l'on est passé de la prononciation [mʊnmʊlyé] à la prononciation [mʊnmʊryé], le [l] palatalisé ayant eu tendance à se prononcer comme un [r][35]. Puis comme nous l'avons indiqué ci-dessus la finale [yé] aura tendance à alterner avec [ya] au XVIe siècle, mais au XVIIe siècle la prononciation [yé] de la finale s'imposera, alors que la syllabe initiale verra sa voyelle [ʊ] passer à [a] sous l'effet dissimilatoire[36] du [ʊ] de la seconde syllabe.

À première vue, ce toponyme ne semble pas avoir eu de continuateur à l'époque contemporaine. Pourtant deux toponymes présents dans le cadastre napoléonien de 1821 pourraient bien en porter témoignage. Il s'agit de *l'Amourié* et de *Monmoranci*, tous deux employés comme compléments déterminatifs de ruisseau ou de rigole[37], ces deux petits cours d'eau étant voisins sur la même portion de terroir. Certes *l'Amourié* peut représenter l'occitan *l'amorièr* = «le mûrier», mais il pourrait s'agir d'une corruption de *Mamourier* compris comme [lamʊryé]. En ce qui concerne *Monmoranci*, expliqué par le dictionnaire de Hamlin[38] comme représentant le nom de famille *Montmorency*, ne pourrait-il pas être aussi une corruption à partir de la prononciation [mʊnmʊrya] ? Il ne s'agit que d'une hypothèse, car nous manquons d'informations écrites et orales pour les XVIIIe et XIXe siècles.

De plus quelles motivations peut-on avancer pour expliquer la formation de ce toponyme ? Si l'on se réfère aux formes latinisées produites par le cartulaire du chapitre d'Agde et le cartulaire de Maguelone, le premier élément pourrait représenter le latin *monte*(*m*) = «hauteur», «montagne». Cela n'est pas en adéquation avec la topographie des lieux dont l'altitude varie entre un et deux mètres. À moins que ce toponyme n'ait pour origine un anthroponyme de la période germanique du type **Mommol-hari* latinisé en **Mommolariu*. Le nom de personne *Mommolus* / *Momolus* / *Mummolus*[39] est bien attesté ainsi que la forme dérivée *Momolenus* / *Mummolenus*[40]. Le second élément *-hari*[41], latinisé en *-harius* a été également très productif dans la formation des noms de personnes dans cette période. Cela fait beaucoup d'hypothèses. En conséquence si nous avons pu identifier ce toponyme, dont la forme dans le cartulaire du chapitre d'Agde semble être un avatar, pour le moment il faut accepter de ne pouvoir le localiser précisément, bien que nous soyons sûr qu'il appartient au terroir d'Agde.

Savinianum

Ce toponyme a été qualifié de « localité non identifiée à Agde » selon le Dictionnaire de Hamlin[42].

Nous avons bien relevé les attestations anciennes de ce toponyme dans le cartulaire du chapitre d'Agde :

« 1192-1199 *ad locum qui dicitur Savinianum in terminio de Agathe* (cart. du chapitre d'Agde, G 20, p. 299) ; 1197 *in loco qui dicitur Saviniano* (cart. du chapitre d'Agde, G 20, pp. 58 ; G 2, p. 57) ; 1197-1198 *in termino (sic) Sancti Petri de Agathe scilicet duos campos quorum unus est in loco qui vocatur Savinianum… campus vero de Saviniaco confrontatur… in altano in flumine Erauri* (cart. du chapitre d'Agde, G 2, p. 102) ; 1202 *in loco qui dicitur Savinianum* (cart. du chapitre d'Agde, G 20, p. 299) ; 1203 *honorem meum de Saviniano* (cart. du chapitre d'Agde, G 20, pp. 63-65 ; G 2, pp. 62-64) ».

De plus nous possédons une certaine documentation sur ce toponyme dans les compoix d'Agde et il est traçable

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

jusqu'au cadastre napoléonien :

« 1320 *al Savinha* (cpx., Agde, CC1); 1360 *al Savinha* (cpx., Agde, CC2) ; 1370 *al Savinha* (cpx., Agde, CC3) ; 1453 *al Savigna* ; *a Sevinhac* ; *al Seveignac* ; *als Seveigna* ; *al Seveignal* ; *al Sevenie* ; *a Seveigna* (cpx., Agde, CC4) ; 1457 *al Savinha* ; *al Saviha* (cpx., Agde, CC5) ; 1457 *a Savinha* ; *camp al Savinha* (cpx., Agde, CC6) ; 1490 *al Saviha* ; a la Verdissa al Savinha, *confronta an lo Valat de las Passas, an l'Ospital et an lo Capitol* (cpx., Agde, CC7); 1510 *al Savinhia* ; *al Savinia* (cpx., Agde, CC8); 1520 *al Savinia*; *al Sevenié* ; *al Sevenha* (cpx., Agde, CC9) ; 1520 *a Sevenié* ; *au Savigné* ; *al Savignia* (cpx., Agde, CC10) ; XVI[e] siècle, *terra a l'Ouba appellat al Savenha* ; *al Savenha a la Auba* (cpx., Agde, CC11) ; XVI[e] siècle, *al Savinia* ; *al Savenha* (cpx., Agde, CC12) ; 1591 *au Seveigné ; au Seveignié ; au Seveigné, de grec avec la riviere d'Herault* (cpx., Agde, CC13) ; 1591 *al Seveigné* (cpx., Agde, CC14) ; 1591 *au Seveigné*; *al Seveigné… de grec la Chapelle St Martin* (cpx., Agde, CC15); 1592 *al Seveigné* (cpx., Agde, CC16) ; 1624 *al Sevenier* (cpx., Agde, CC17) ; 1624 *al Sevenier* ; *champ al Seveignier* (cpx., Agde, CC18); 1624 *al Sevenier* (cpx., Agde, CC20); 1625 *le Sevenhé… de marin la chapelle Notre Dame a St Cevé* ; *lou Sevenhé* (cpx., G 32, AD34) ; 1821 *Séminié* (cad., Agde, sect. G3, 3 P 3431, AD34) ».

Nous remarquerons qu'à partir de 1520 la finale /-nia/ - /-nha/ va passer à /-gné/ - /-gnié/ - /-nier/ - /-nhé/ indiquant un changement de prononciation, phénomène conforme à ce que nous avons signalé plus haut. La forme *Séminié* tirée du cadastre napoléonien est le signe de l'attraction paronymique (sur ce phénomène, voir plus bas) du mot occitan *chemenèia* = «cheminée» ou de l'autre toponyme *Chiminié*, proche phonétiquement.

En nous appuyant sur les indications des compoix et les données du cadastre napoléonien nous pouvons donc apporter comme information que ce tènement est situé rive droite de l'Hérault, au nord du Canal du Midi et du tènement la Verdisse (1821, cad., Agde, sect. F1, F2, F3, F4) probablement à proximité de la D 13 à proximité des lieux que la carte IGN[43] dénomme le Fraïsse et la Condamine de Léminade.

Nous sommes donc en présence d'un nom de lieu en /-*anum*/ dont le prototype gallo-romain devait être **Savinianum* (*fundum*), ayant pour réalité référentielle un domaine gallo-romain, le domaine des *Sabinius*, nom de personne d'origine latine bien attesté[44].

Dans les attestations de 1197-1198 nous avons pu remarquer que la seconde forme produite par le scribe (s'il ne s'agit pas d'un lapsus calami du copiste du XVIII[e] siècle) est *Saviniaco*. Il s'agit d'une hésitation dans la notation de la finale, probablement parce que dans la langue parlée occitane en cette fin de XII[e] siècle à Agde, la consonne finale devait être peu audible, le nom de lieu devant être prononcé [savinyá].

On ne confondra pas ce toponyme avec celui de la commune de *Montagnac* à savoir *Savignac*, construit sur le même nom de personne mais à l'aide du suffixe d'origine gauloise /-*acum*/ (voir annexe).

Les compoix : un outil indispensable pour expliquer l'attraction paronymique

Sous cette expression savante d'*attraction paronymique*, appelée aussi quelquefois étymologie populaire, se cache un fonctionnement onomastique très répandu dans la formation des noms de lieux. La formation des noms communs n'échappe pas à cette règle. Lorsque nous avons deux formes, ou ensembles de formes (syntagmes), qui se ressemblent par la prononciation, celle qui est d'un usage le plus courant et qui est la mieux comprise entièrement ou en partie, va attirer l'autre forme qui lui ressemble et infléchir sa prononciation et sa graphie afin de la rendre plus ou moins compréhensible, plus ou moins pertinente. C'est le cas du toponyme *Puits de So* dont les attestations dans les compoix d'Agde sont très éclairantes :

« 1320 *a Podessa* ; *al Podessa* (cpx., Agde, CC1) ; 1360 *al Podessa* ; *a Podessa* ; *al Pos Dessan* ; *al Pos de San* (cpx., Agde, CC2) ; 1370 *al Podessan* (cpx., Agde, CC3) ; 1453 *als Pous de Sa* ; *als Pois de Sa* (cpx., Agde, CC4) ; 1457 *al Pous Dessa* ; *al Pos Dessa* (cpx., Agde, CC5) ; 1457 *al Podessa* ; *al Pos Desa* (cpx., Agde, CC6) ; 1490 *al Po Dessa* (cpx., Agde, CC7) ; 1510 *al Pos Desa* (cpx., Agde, CC8); 1520 *al Pos Desa* (cpx., Agde, CC9) ; 1520 *al Pous Dessa* ; *al Pous Desso* ; *au Pous Desse* (cpx., Agde, CC10) ; XVI[e] siècle, *al Pos Dessa* ; *a Pous Desso* (cpx., Agde, CC11) ; XVI[e] siècle, *al Pos Daisso* ; *al Pos Daissa* (cpx., Agde, CC12) ; 1591 *al Pondeso* ; *al Poudeso* (cpx., Agde, CC13) ; 1591 *al Poudeso* (cpx., Agde, CC14) ; 1591 *al Poudeso* (cpx., Agde, CC15) ; 1592 *al Poudeso* (cpx., Agde, CC16) ; 1624 *al Pous de So* (cpx., Agde, CC18) ; 1624 *al Pous de So* (cpx., Agde, CC20) ; 1821 *Pous de So* (cad., Agde, sect. C9, 3 P 3431, AD34) ; 1983 *Puits de So* (Hamlin, op. cit., p. 308 b) ».

À la lecture des attestations anciennes ci-dessus, on se rend compte que dès 1360 le premier élément du terme a été compris comme représentant le nom commun occitan *potz* [pʊs] = «puits», écrit alors *Pos*, puis *Pous* selon le code graphique du français ; il a été ainsi par moment séparé du reste du mot ; il en va de même pour la seconde partie du terme qui aura tendance à être elle-même scindée en deux, analysée à tort comme formée de la préposition *de* + nom de personne hypothétique. Ainsi cette fausse étymologie, ou étymologie populaire, fera de ce nom de lieu un «puits de monsieur So». Et cela est normal vu le contexte toponymique du terroir d'Agde. En effet il y a un certain nombre de toponymes qui sont construits ainsi et dont le premier élément avec justesse représente bien le nom commun occitan *potz* = «puits» et le second élément un complément déterminatif formé d'un nom commun ou d'un nom de personne. Ainsi nous avons dans les compoix d'Agde :

« Pous de las Banes : 1520 *al Pos de las Banas* (cpx., CC9) ; 1520 *al Pous de las Banes* (cpx., CC10) ; 1591 *al Pous de las Banes* (cpx., Agde, CC13) ; 1591 *al Pous de las Banes* (cpx., Agde, CC14) ; 1591 *a Pond de la Bannes* ; *al Pous de las Bannes* (cpx., Agde, CC15) ; 1624 *al Pous de las Banes* (cpx., Agde, CC18) ; 1624 *al Pous de las Banes* ; *al Pont de las Banes* (cpx., Agde, CC20) » = «au Puits des cornes», c'est-à-dire « puits dont le mécanisme pour puiser l'eau était formé d'une roue mouvant un lien

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

auquel étaient attachées des cornes de bovidés servant de godets à remonter l'eau».

« Pos na Gueidona : 1453 *al Pos de na Gueidona* (cpx., Agde, CC4) » = «au Puits de Mme Gueidon».

« Pos d'en Cagazel : 1360-1370 *al Pos d'en Cagazel* (cpx., Agde, CC2) » = «au Puits de M. Cagarel».

« Pos d'en Conte : 1457 *al Pos d'en Conte* (cpx., Agde, CC5) » = «au Puits de M. Conte».

« Pos na Gaucelma : 1360-1370 *al Pos na Gaucelma* (cpx., Agde, CC2) ; 1453 *al Pout Nalgouselma* ; *al Pous Na Gosema* ; *al Pois Na Goulserma* ; *al Pos Na Gousema* ; *als Pos Na Gouselme* (cpx., Agde, CC4) ; 1457 *al Pos Na Gualselma* ; *al Pos Negalselma* (cpx., Agde, CC5) ; 1457 *al Pos Na Galselma* (cpx., Agde, CC6) ; 1490 *al Pos Na Gocelma* (cpx., Agde, CC7); 1520 *al Pos de Na Golcelma* (cpx., Agde, CC9) » = «au Puits de Mme Gaucelm».

« Pos d'en Raysac : 1457 *al Pos d'en Raysac* (cpx., Agde, CC6) » = «au Puits de M. Raysac».

Ainsi l'attraction paronymique a pleinement joué son rôle. Il n'en reste pas moins que *Puits de So*, au regard des attestations des premiers compoix du type *Podessa* [pʊdesá] faisant montre comme nous l'avons indiqué plus haut de la chute du /–n/, puis des attestations suivantes, qui, quel qu'en fut le découpage, étaient prononcées [pʊdéso] faisant montre également du passage de la voyelle finale [a] à [o] postule un prototype tout autre.

Aussi nous faut-il revenir aux attestations anciennes produites par le cartulaire du chapitre d'Agde du type *Potentiano* / *Potentianum* :

« 957-975 *terram incultam in terminium de ipsa civitate predicta in loco quem dicunt Potentiano* (cart. du chapitre d'Agde, G 20, p. 141 ; G 2, p. 141) ; 977 *in terminium de Potentiano… de altano habet dextros XXIII et jungit in ipso Caireto, de meridie habet dextros L et inlaterat in Fisco Regis* (cart. du chapitre d'Agde, G 20, p. 218 ; G 2, p. 223) ; 1121 *et omnem alodem quem habebat in Podentianum… et omnium alodum quem habebat in Messiliano* (cart. du chapitre d'Agde, G 2, pp. 166-167) ; 1130 *peciam unam de terra de alode meo ad Puteum de Podentiano et infrontat in viam quae discurrit de Agathe ad Sanctum Fructuosum* (cart. du chapitre d'Agde, G 20, p. 23 ; G 2, p. 21) ».

On remarquera que l'attraction paronymique a déjà commencé à se mettre en place dès le XII[e] siècle, car l'attestation de 1130 *Puteum de Podentiano* peut laisser supposer, à moins qu'il n'y eut un puits, que le rédacteur, ayant dans l'oreille la forme parlée occitane [pʊdesá], avait déjà interprété la première syllabe du terme comme représentant l'occitan *potz* [pʊs] = «puits» et avait redoublé le toponyme par la forme écrite latine *Puteum* pour la rendre plus pertinente selon son sentiment faussement étymologique.

Il convient d'attribuer à ce nom de lieu un prototype *Potentianum* (sous-entendu *fundum*) ayant pour réalité référentielle un domaine gallo-romain, le domaine des *Potentius*, nom de personne d'origine latine bien attesté[45] ; ce domaine devait se situer aux environs du quartier appelé aujourd'hui *Baldy* par la carte IGN.

Conclusion

À l'aide de ces quelques exemples, nous avons essayé de montrer l'intérêt des compoix pour les toponymistes et les philologues, pour tracer les noms de lieux siècle par siècle, et déceler les évolutions de la langue parlée dont ces documents écrits nous donnent des indices. Ces cas exemplaires nous mettent aussi en garde contre le fait de prendre les informations des cartulaires et les interprétations hâtives pour argent comptant[46]. ■

ANNEXE

Liste non exhaustive de toponymes de formes identiques ou approchantes des communes d'Agde et de Montagnac

Fesc

Commune d'Agde :

« 1320 *al Fesc* ; *al Fesq* (CC1) ; 1360 *al Fesc* (CC2); 1453 *olivede al Fesc* ; *al Phesc* (cpx., CC4) ; 1457 *al Fesc* (cpx., CC5); 1457 *al Fesc* (cpx., CC6) ; 1490 *al Fesc* (cpx., CC7); 1510 *al Fesc* (cpx., CC8); 1520 *al Fesc* ; *a Sanct Bauseli alias al Fesc* (cpx., CC9) ; 1520 *al Fesc* (cpx., CC10) ; XVI[e] siècle, *vinha al Fesq* (cpx., Agde, CC11) ; XVI[e] siècle, *al Fesc* (cpx., Agde, CC12) ; 1591 *al Fesc* (cpx., Agde, CC13) ; 1591 *al Fesc* (cpx., Agde, CC14) ; 1591 *al Fesc* (cpx., Agde, CC15) ; 1592 *vigne al Fesc* (cpx., Agde, CC16) ; 1624 *al Fesc* (cpx., Agde, CC18) ; 1624 *vigne al Fesc* (cpx., Agde, CC20) ; 1624 *al Fesc* (cpx., Agde, CC21) ; 1821 *Fesques* (cad., Agde, sect.B2, 3 P 3431, AD34) ».

Commune de Montagnac :

« 1545 *al Fesc* (cpx., Montagnac, 162 EDT 37); 1570 *camp al Fesc* (cpx., Montagnac, 162 EDT 38); 1622 *al Fesc* (cpx., Montagnac, 162 EDT 46); 1575 *vigne al Fesc* (cpx., Montagnac, 162 EDT 39); 1600 *vigne al Fesc* (cpx., Montagnac, 162 EDT 41); 1622 *vigne assize al Fesc* (cpx., Montagnac, 162 EDT 46); 1629 *al Fesc* ; *au Fesc* (cpx., Montagnac, 162 EDT 47) ; 1658 *vigne et champ al Fesc* (cpx., Montagnac, 162 EDT 48) ; 1834 *le Fesq* (cad., Montagnac, sect.A4, 3 P 3590) ».

Sept Fons

Commune d'Agde :

« 1320-1330 *malhol am las cortz a VII Fons* (CC1); 1360-1370 *a Set Fons* (cpx., CC2) ; 1457 *a la Sept Fos* (cpx., CC5) ; 1457 *a las VII Fons* ; *a las Sept Fons* (cpx., CC6) ; 1490 *a la VII Fons* (cpx., CC7); 1520 *a la Sept Fons* (cpx., CC9) ; 1520 *a las Sept Fons* (cpx., CC10) ; 1591 *a las Sept Fons* (cpx., Agde, CC13) ; 1591 *a las Sept Fons* (cpx., Agde, CC14) ; 1591 *a las Sept Fons… de grec avec le Rieu courant* (cpx., Agde, CC15) ; 1592 *a las Sept Fons* (cpx., Agde, CC16) ; 1624 *a las Sept Fondz* (cpx., Agde, CC18) ; 1624 *a las Sept Fonts* (cpx., Agde, CC20) ; 1624 *a las Sept Fonts* (cpx., Agde, CC21) ; 1821 *Sept Fons* (cad., Agde, sect.C3, 3 P 3431, AD34) ».

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

Commune de Montagnac :
« 1575 *a Sept Fons* (cpx., Montgagnac, 162 EDT 39) ; 1622 *a Septfons* (cpx., Montagnac, 162 EDT 46) ; 1629 *a Sept Fons* ; *herm aux Sept Fons* (cxp., Montagnac, 162 EDT 47) ; 1658 *champ a Sept Fons* (cpx., Montagnac, 162 EDT 48) ; 1834 *Sept Fons* (cad., Montagnac, sect.C1) ».

Py

Commune d'Agde :
« 1320 *al Pi* (cpx., Agde, CC1) ; 1360 *al Pin* (cpx., Agde, CC2); 1453 *al Py* (cpx., Agde, CC4) ; 1457 *vinha al Pi* (cpx., Agde, CC5); 1457 *al Pi* (cpx., Agde, CC6) ; 1490 *al Py* (cpx., Agde, CC7); 1510 *al Py* (cpx., Agde, CC8); 1520 *al Py* (cpx., Agde, CC9) ; 1520 *al Py* (cpx., Agde, CC10) ; XVI^e^ siècle, *al Py* (cpx., Agde, CC11) ; XVI^e^ siècle, *al Py* (cpx., Agde, CC12) ; 1591 *al Py* (cpx., Agde, CC13) ; 1591 *al Py* (cpx., Agde, CC14) ; 1591 *al Py* (cpx., Agde, CC15) ; 1592 *al Py* (cpx., Agde, CC16) ; 1624 *al Py* (cpx., Agde, CC18) ; 1624 *al Py* ; *al Pi* (cpx., Agde, CC20) ; 1621 *al Py* (cpx., Agde, CC21) ».

Commune de Montagnac :
« 1545 *al Py* (cpx., Montagnac, 162 EDT 37) ; 1600 *al Py* (cpx., Montagnac, 162 EDT 41) ; 1629 *al Py* (cpx., Montagnac, 162 EDT 47) ».

Lieura / Lieussac

Commune d'Agde :
« 1452 *a Lieura* ; *a Lieusa* (cpx., Agde, CC4) ; 1520 *Estang de Lioura* (cpx., Agde, CC9) ; XVI^e^ siècle, *camp et bosc a l'Estan de Liura* (cpx., Agde, CC12) ».

Commune de Montagnac :
« 1545 *a Lieussac* ; *a Lieussan* (cpx., Montagnac, 162 EDT 37) ; 1575 *a Lieussac* (cpx., Agde, 162 EDT 38) ; 1600 *a la Planne de Lheussac* ; *l'Aire de Lhieussac* (cpx., Montagnac, 162 EDT 40) ; 1622 *a Lieussac* (cpx., Montagnac, 162 EDT 46) ; 1629 *a Lieussac* (cpx., Montagnac, 162 EDT 47) ».

Plan de Saint Martin / Plana de Saint Martin

Commune d'Agde :
« 1490 *al Pla de St Marti* (cpx., Agde, CC7); 1510 *al Pla de Sanct Marti* (cpx., Agde, CC8) ; 1591 *al Plam de St Martin* ; *al Plaim de St Marthin* (cpx., Agde, CC13) ; 1591 *al Plan de St Martin* (cpx., Agde, CC14) ; 1591 *al Plan de St Martin* (cpx., Agde, CC15) ; 1624 *au Plain de St Martin* ; *au Plan de St Martin* (cpx., Agde, CC18) ; 1624 *au Plain de St Martin* ; *au Plan St Martin* (cpx., Agde, CC20) ».

Commune de Montagnac :
« 1545 *a la Plana de Sant Martin* (cpx., Campagnac, 162 EDT 37) ; 1622 *a la Planne de Sainct Martin* (cpx., Montagnac, 162 EDT 46) ».

Peyral

Commune d'Agde :
« 1360 *al Peyral de Sant Sevé*; *al Peyral de Sant Sever* (cpx., Agde, CC2) ; 1370 *al Peyral de Sant Seve* ; *al Peyralh de Mosenhor Sant Seve* (cpx., Agde, CC3) ; 1453 *al Peral de Saint Sevé* ; *al Peras de Saint Sevé* (cpx., CC4) ; 1457 al Peyral de Sant Sevé (cpx., CC5) ; 1457 al Peyral de Sant Sevé (cpx., Agde, CC6) ; 1490 *al Peral de St Sevé* (cpx., Agde, CC7); 1510 *al Peyral de Sanct Cevé* ; *al Peyralh de Sanct Cever* (cpx., Agde, CC8); 1520 *al Peyrail* ; *al Peyrail de Sanct Cevé* (cpx., CC10) ; XVI^e^ siècle, *al Peiral de Sainct Cevé* (cpx., Agde, CC11) ».

Commune de Montagnac :
« 1545 *al Peyral* (cpx., 162 EDT 37) ; 1600 *le Peyral Commun* (cpx., Montagnac, 162 EDT 40) ».

Savinhan / Savinhac

Commune d'Agde :
voir le corps du texte.

Commune de Montagnac :
« 1575 *Savaignac* ; *aux Ayres de Savignac* ; *al Puech de Savignac* (cpx., Montagnac, 162 EDT 39) ; 1600 *vigne a Saviniac* (cpx., Agde, 162 EDT 40) ; 1622 *aux Aires de Savinhac* ; *a Savinhac* (cpx., Montagnac, 160 EDT 46) ; 1629 *a Savignac* (cpx., Montagnac, 162 EDT 47) ; 1658 *petit champ a Savignac* (cpx., Montagnac, 162 EDT 48) ».

Nous aurions pu ajouter les toponymes *Maladieres*, *T(h)eulieres*, etc., qui se retrouvent également sur les deux communes en question.

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

Bibliographie sommaire

Foreville, Raymonde, *Le cartulaire du chapitre cathédral St Etienne d'Agde*, Paris, CNRS, 1995.

Hamlin, R. Franck, *Toponymie de l'Hérault. Dictionnaire Topographique et Étymologique*, Millau – Montpellier, Édition du Beffroi – Études Héraultaises, 2000.

Morlet, Marie-Thérèse, *Les noms de personne sur le territoire de l'ancienne Gaule*. I. *Les noms issus du germanique continental et les créations gallo-germaniques*. II. *Les noms latins ou transmis par le latin*, Paris, CNRS, 1968-1972.

Ronjat, Jules, *Grammaire istorique* (sic) *des parlers provençaux*, t. I, II, III, Montpellier, Société des Langues Romanes, 1930-1937.

Rouquette, J., *Cartulaire du chapitre d'Agde*, Montpellier, chez l'auteur, 1925.

Terrin, Odile, *Cartulaire du chapitre d'Agde*, Nîmes, Chastanier, 1969.

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

NOTES

1. Cette étude s'inscrit dans le droit fil du recensement et du traitement des compoix du Languedoc, anciens cadastres d'avant la Révolution, qui depuis 2007 ont mobilisé les chercheurs et archivistes du Grand Sud. Ce programme de recherche a été relayé par l'ANR Modelespace. Son point d'orgue a été concrétisé par le colloque sur les compoix d'Agde-Montpellier des 25 et 26 septembre 2015.
2. Ronjat, Jules, *Grammaire istorique des parlers provençaux*, Montpellier, Société des Langues Romanes, 1932, t. II, § 385.
3. Ronjat, Jules, *op. cit*., 1930, t. I, § 193.
4. Voir bibliographie in fine.
5. Mme Terrin Odile, dans son édition du *Cartulaire du chapitre d'Agde*, *Introduction* p. XXIII, a proposé comme date 1230-1240.
6. Hamlin, R. Franck, *Toponymie de l'Hérault. Dictionnaire Topographique et Étymologique*, Millau – Montpellier, Édition du Beffroi – Études Héraultaises, 2000.
7. Les compoix d'Agde que nous avons traités sont en dépôt aux Archives municipales d'Agde, à l'exception d'un de 1625, coté G 32, en dépôt aux Archives départementales de l'Hérault. Dans le corps du texte, les compoix d'Agde cités sans leur localisation sont donc aux Archives municipales d'Agde. Les compoix de Montagnac sont en dépôt aux Archives départementales de l'Hérault.
8. Hamlin, R. Franck, *op. cit*., p. 33, b, 2000.
9. Compoix de Montagnac de 1545, 162 EDT 37, Arch. dép. Hérault.
10. Compoix de Montagnac de 1570, 162 EDT 38, Arch. dép. Hérault.
11. Compoix de Montagnac de 1575, 162 EDT 39, Arch. dép. Hérault.
12. Compoix de Montagnac de 1600, 162 EDT 40, Arch. dép. Hérault.
13. Cadastre napoléonien de Montagnac, sect. A1, A2, A3, A4, B1, B2, B3, C1, C2, C3, D1, D2, D3, E1, E2, E3, F1, F2, G1, G2, H, I1, I2, I3. 3 P 3590, 3 P 3590, Arch. dép. Hérault.
14. Alibert, Louis, *Dictionnaire occitan français*, Toulouse, Institut d'Études occitanes, 2002 [1966], p. 521, b.
15. Hamlin, R. Franck, *op. cit*, 2000, p. 33, b.
16. Hamlin, R. Franck, *op. cit*., 2000, p. 181, b.
17. Hamlin, R. Franck, *Les noms de lieux du département de l'Hérault*, Montpellier, Centre d'Études Occitanes, 1983, p. 176, b.
18. Pasquier, F. et Olive, S., *Le Fonds Thésan aux archives de Léran (Ariège). Documents concernant diverses localités du département de l'Hérault inventoriés et publiés*, Montpellier, Lauriol, 1913, p. 3.
19. IGN. 2645 ET. Sète. Cap d'Agde. IGN France 2010. Édition 4.
20. Mommsen, Theodor, *Corpus Inscriptionum Latinarum*, Berlin, Georg Reimer, 1877, t. V 2 : 20 occurrences de *Geminius* comme nomen et 1 occurrence comme cognomen.
21. Hamlin, R. Franck, *op. cit*., 2000.
22. Hamlin, R. Franck, *op. cit*., 2000, p. 233, b.
23. Hamlin, R. Franck, *op. cit*., 2000, p. 245, a.
24. 1320 *a Peira Jorna* (cpx., Agde, CC1) ; 1360 *a Peyra Jorna* (cpx., Agde, CC2) ; 1453 *a Peire Jorna* ; *a Pere Jorna* (cpx., Agde, CC4) ; 1457 *a Peyra Jorna* (cpx., Agde, CC5) ; 1457 *a Peyra Jorna* (cpx., Agde, CC6) ; 1490 *a Peyre Jorna* (cpx., Agde, CC7); 1520 *a Peyro Jorno* (mutations) (cpx., Agde, CC9) ; 1520 *a Peyre Jorna* (cpx., Agde, CC10) ; etc.
25. Cpx., Montagnac, 162 EDT 37, Arch. dép. Hérault.
26. Cpx., Montagnac, 162 EDT 38, Arch. dép. Hérault.
27. Cpx., Montagnac, 162 EDT 39, Arch. dép. Hérault.
28. Cpx., Montagnac, 162 EDT 40, Arch. dép. Hérault.
29. Cpx., Montagnac, 162 EDT 47, Arch. dép. Hérault.
30. Cadastre napoléonien de Montagnac, sect. E1, 3 P 3590, Arch. dép. Hérault.
31. Cpx., Montagnac, 162 EDT 47, fol° 298, Arch. dép. Hérault.
32. Cpx., Montagnac, 162 EDT 48, fol° 84, Arch. dép. Hérault.
33. Cancik, Hubert et Schneider, Helmut, *Der Neue Pauly Enzyklopädie der Antike. Altertum,* Stuttgart – Weimar, Metzler, 1999, Band 7, col. 635-636. Mommsen, Theodor. *Corpus Inscriptionum Latinarum*, Berlin, Georg Reimer, 1877, t. V 2, n° 4060.
34. Hamlin, R. Franck, 2000, *op. cit*., 2000, p. 254, a.
35. Sur le phénomène du passage de [l] à [r] dans le domaine occitan voir : Ronjat, Jules, *Grammaire istorique des parlers provençaux*, Montpellier, Société des Langues Romanes, 1932, t. II, § 300, 303, etc.
36. Sur le phénomène de la dissimilation voir : Ronjat, Jules, *op. cit*., 1932, t. II, § 415, § 422, etc.
37. Cadastre napoléonien de Montagnac, sect. F2, F3, 3 P 3431, Arch. dép. Hérault : *Rigole de l'Amourié* ; *Ruisseau ou rigole de l'Amourié* ; cadastre napoléonien de Montagnac, sect. F3, 3 P 3431, Arch. dép. Hérault : *ruisseau ou rigole de Monmoranci*.
38. Hamlin, R. Franck, *op. cit*., 2000, p. 257, a.
39. Morlet, Marie-Thérèse, *Les noms de personne sur le territoire de l'ancienne Gaule. Les noms issus du germanique continental et les créations gallo-germaniques*, Paris, CNRS., 1968, t. I, p. 170, a.
40. Morlet, Marie-Thérèse, *op. cit*., 1968, *ibid*.
41. Morlet, Marie-Thérèse, *op. cit*. 1968, t. I, p. 17, a ; p. 124, b.
42. Hamlin, R. Franck, *op. cit*., 2000, p. 384, a.
43. IGN. 2645 ET. Sète. Cap d'Agde. IGN France 2010. Édition 4.
44. Wissowa, Georg, *Paulys Realencyclopädie der Classichen Altertumswissenschaft*, Stuttgart, Druckenmüller, 1920, vol. I, A 2, col. 1588-1589. Mommsen, Georg. 1877, *Corpus Inscriptionum Latinarum*, Berlin, Reimer, 1877, t. V 2 : deux occurrences de *Sabinius* comme nom, et une occurrence comme cognomen.
45. Wissowa, Georg, *Paulys Realencyclopädie der Classichen Altertumswissenschaft*, Stuttgart, Metzlersche, 1953, vol. XXII, I, col. 1040.
46. Sur cette problématique on lira : Casado Pierre, Pélaquier Élie, « Approche critique des chartes dans leur utilisation comme sources toponymiques concernant quelques lieux des vallées de la Tave et de la Cèze, dans le département du Gard », *RHODANIE*, Bagnols-sur-Cèze, Société d'étude des civilisations antiques bas-rhodaniennes, n° 129- n° 130, 2014.

« Nous ne nous serions jamais séparés... »[1]
Correspondance d'un couple de jardiniers agathois 1915-1918

Christine Delpous-Darnige et Virginie Gascon[2]

Résumé

Les archives municipales d'Agde conservent la dense correspondance échangée pendant la Grande Guerre entre Paul et Marie Loubet, ouvriers devenus jardiniers. Le « pacte épistolaire », que les deux époux ont alors instauré, a contribué à maintenir et faire évoluer leur relation malgré presque quatre ans de séparation. Le contenu des lettres témoigne de l'expérience d'un apprenti soldat devenu fantassin sur le front puis longtemps prisonnier en Allemagne. Reposant largement sur la voix féminine d'une paysanne qui se loue souvent à la journée, ce qui est quasiment inexistant dans les sources disponibles, cet objet permet aussi de découvrir les bouleversements et les difficultés de la vie quotidienne sur le front intérieur languedocien. Enfin, la force d'une singulière écriture à deux voix permet d'accéder à l'intimité d'un couple solide et révèle la résistance et la grande dignité des personnes ordinaires en temps de guerre.

Mots-clés :

Grande guerre, Agde, Jardiniers, Couple, Correspondance, Soldat, Prisonnier, Arrière, Femmes, Famille.

Abstract:

The municipal archives in Agde keep the rich correspondence that was exchanged during the Great War by Paul and Marie Loubet, two workers who became gardeners. The « epistolary pact » that the husband and his wife then established contributed to maintaining and developing their relationship in spite of their forty-two month's separation. The content of these letters gives an account of the life of a conscript who became an infantryman in Argonne then was kept a prisoner in Germany. This correspondence relies on a female voice, that of a country woman who worked the soil as a day labourer ; which has almost never been published so far. It also reveals how difficult and distressing the daily life on the home front in Languedoc was. Lastly, through these two voice-letters, we are given the portrait of an intimate and solid couple and we are revealed the strategy of resistance and the dignity of ordinary people in war time.

Key words:

Great war; Agde, Couple, Correspondence, Soldier, Prisoner, Interior front, Gardeners, Family.

La syntaxe et l'orthographe des auteurs des lettres ont été respectées dans la transcription des extraits. Seuls des éléments de ponctuation (points et virgules) ont été parfois rajoutés.

Avant de devenir dans la dernière partie du XXe siècle une des plus importantes stations balnéaires de France, la ville d'Agde, petite ville du littoral héraultais, dut sa prospérité à son port puis, comme dans toute la plaine languedocienne, à la monoculture de la vigne. Dans les années 1990, c'est de la décharge de cette commune, que Franck Bancal, passionné d'histoire et de documents anciens, a sauvé la correspondance que Marie et Paul Loubet **(fig. 1)**, un couple de jeunes jardiniers, ont échangée pendant la Grande Guerre. Confié définitivement en 2007 aux archives municipales[3], ce lot a déjà contribué, grâce à quelques-uns de ses extraits, au succès de l'exposition « Agathois dans la Grande Guerre » présentée lors de la commémoration du Centenaire. Dès lors, ces lettres et cartes se sont avérées précieuses pour la connaissance de la vie des Héraultais pendant le conflit. Précieux, cet objet l'est à trois titres au moins. Paul, d'abord, raconte à Marie sa vie de soldat où s'enchaînent à un rythme accéléré, les classes dans les Pyrénées Orientales, une brève mais dense expérience combattante sur le front de l'Argonne et enfin plus de trois années de captivité en Allemagne. S'exprime aussi, du front intérieur languedocien, une voix féminine alors que souvent les lettres des épouses de soldats ont disparu. Enfin, la situation sociale du couple, des ouvriers

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)



Fig. 1. Marie et Paul, détail sépulture. (Photo Laurent Uroz)

qui venaient de s'installer comme jardiniers, que rien ne destinait à une longue relation uniquement épistolaire, parait quasi inédite dans les témoignages utilisés dans les études sur 1914-1918. Alors, sur le rôle du courrier, sur la vie militaire et civile en temps de Grande Guerre et enfin sur l'intimité d'un couple héraultais séparé, que peut nous apprendre cette correspondance ?

« … de tes nouvelles[4]… » Les fonctions essentielles de la correspondance, objet-source.[5]

Les courriers échangés pendant la Grande Guerre se comptent en milliards. Au moins cinq millions de couples français ont été alors séparés et l'historienne Clémentine Vidal-Naquet a souligné combien le pacte épistolaire s'est imposé comme le « premier geste d'accommodement à la guerre du couple séparé »[6]. De fait, si le lot comprend environ trois cents missives, Paul et Marie en ont au moins échangé cinq cents du 17 février 1915 au 24 novembre 1918[7]. Le jeune époux, dès le lendemain de son arrivée à la caserne, démarre une correspondance qui devient, sinon l'unique, du moins le lien le plus tangible avec sa famille, acquérant progressivement un statut puissant jusqu'à résister au temps et arriver jusqu'à nous. Ressource vitale pour supporter la très longue séparation, ces simples morceaux de papier deviennent aussi un véritable espace-temps pour chacun des époux.

Le jeune couple exprime immédiatement l'importance que revêt ce courrier sur le moral. Paul demande : « […] Ecris-moi souvent car aujourd'hui j'ai un peu languis […] Quand je n'ai pas de nouvelles de la famille, je suis de mauvaise humeur et très malheureux […] ». Et son épouse de répondre en écho : « […] Lorsque je recois une lettre de ta par, cela mempeche un peu de languir […] »[8], sentiment renforcé trois ans plus tard : « […] Combien tes lettres me font plaisir et me reconforte et me donne de la patience […] »[9]. Les épistoliers aimeraient bien qu'il abolisse la distance et l'investissent même de la fonction de remplaçant, Paul allant jusqu'à désirer se « […] mettre dans la lettre […] »[10]. Les échanges démarrent à un rythme assez variable mais au bout d'un mois à peine, ils deviennent quotidiens, puis, durant la captivité de Paul, très réguliers. Dans une absence qui s'éternise, les enveloppes contiennent de plus en plus d'objets : des cartes postales, des photos, des fleurs aussi. De captivité, Paul expédie de nombreux clichés de lui, seul ou en groupe. Il presse aussi Marie de lui envoyer des photos et elle s'exécute. Leur disparition permet de mesurer combien sont aujourd'hui précieuses les lettres sauvées. A contrario, les absences dans le lot conservé ont des raisons souvent tragiques. Ainsi, toute la correspondance que Paul avait gardée lui est confisquée quand il est capturé. Fin 1917, Paul, terrassé par la douleur du décès du petit Jean, informe Marie qu'il a jeté toutes ses lettres.

Ces missives écrites en français présentent des points communs révélateurs d'une culture scolaire partagée à laquelle appartient l'exercice épistolaire formel même s'il est évident que les deux époux n'ont pas le même niveau d'expression écrite **(fig. 2 et 3)**. Paul maîtrise mieux la langue française que Marie. Le déroulement du contenu obéit en général à des règles identiques : Des formules d'affection encadrent des informations-vérifications sur la santé, le courrier, la vie quotidienne, le travail, la famille, les relations, l'expression des sentiments et du désir parfois. Les feuilles et plis sont souvent rédigés à l'encre, ou au crayon en captivité, et entièrement remplis. On trouve aussi des petites cartes, militaires ou pas. L'aspect des lettres témoigne par ailleurs des expériences successives vécues par le soldat. Ainsi, les cartes très courtes de Paul correspondent à un changement radical de sa situation militaire. Les contraintes que font peser les autorités sur la correspondance imposent aussi de nombreuses limites et nécessitent des adaptations régulières. Ainsi, pendant les classes, Paul écrit librement et longuement. Il a du temps et ne connaît pas le danger tandis que les lettres de Marie n'en finissent pas de se perdre au gré des lieux de cantonnement successifs de son mari. Puis, des tranchées de l'Argonne, le soldat remplit tous les jours, d'une petite

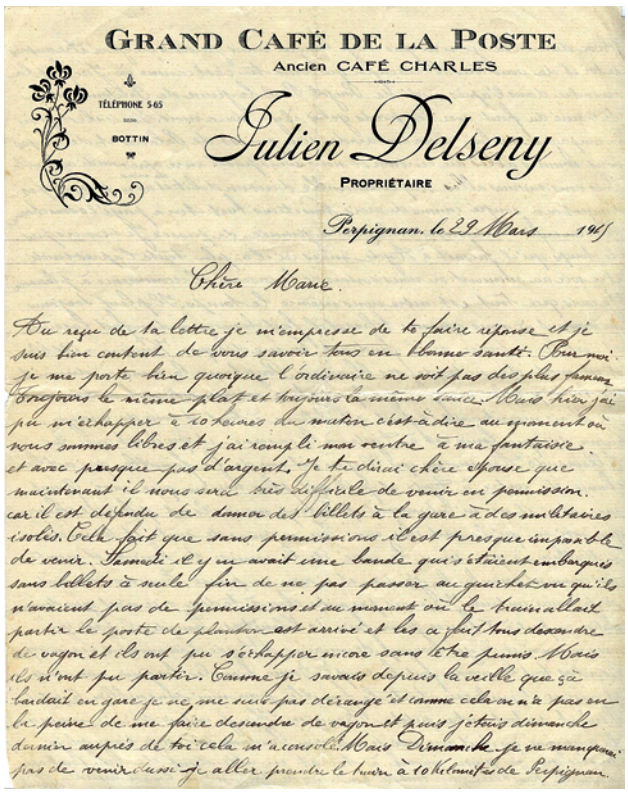
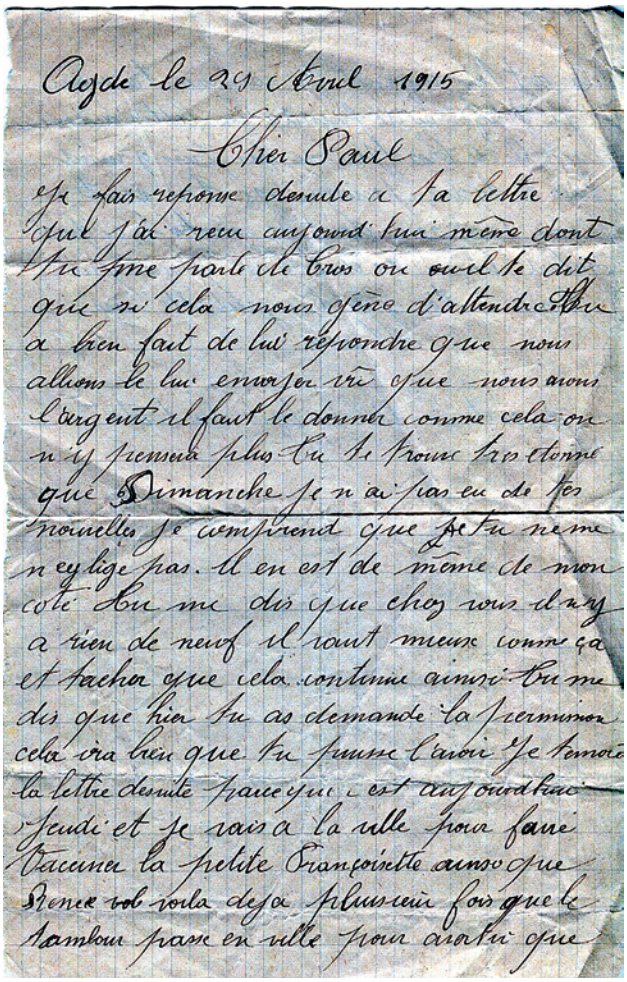

GRAND CAFÉ DE LA POSTE
Ancien CAFÉ CHARLES
TÉLÉPHONE 5-65
BOTTIN
Julien Delseny
PROPRIÉTAIRE
Perpignan. le 29 Mars 1915
Chère Marie.
Du reçu de ta lettre je m'empresse de te faire réponse et je suis bien content de savoir tous en bonne santé. Pour moi je me porte bien quoique l'ordinaire ne soit pas des plus fameux toujours le même plat et toujours la même sauce. Mais hier j'ai pu m'échapper à 10 heures du matin c'est à dire au moment où vous sommes libres et j'ai rempli ma vendre à ma fantaisie. et avec presque pas d'argent. Je te dirai chère épouse que maintenant il nous sera très difficile de venir en permission. car il est défendu de donner des billets à la gare à des militaires isolés. Cela fait que sans permissions il est presque impossible de venir. Samedi il y en avait une bande qui s'étaient embarqués sans billets à seule fin de ne pas passer au guichet ou qu'ils n'avaient pas de permissions et au moment où le train allait partir le poste de planton est arrivé et les a fait tous descendre de vagon et ils ont pu s'échapper encore sans être punis. Mais ils n'ont pu partir. Comme je savais depuis la veille que ça tardait en gare je ne me suis pas dérangé et comme cela on a pas eu la peine de me faire descendre de vagon et puis j'étais dimanche dernier auprès de toi cela m'a consolé. Mais Dimanche je ne mangerai pas de veau aussi je vais aller prendre le train à 10 heures de Perpignan.

Fig. 2. Lettre de Paul, Perpignan. (Arch. Mun. Agde)

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)


Agde le 29 Avril 1915

Chier Paul

ej fais reponse demule a ta lettre que j'ai reu aujourd hui même dont tu me parle de tous ou avel le dit que si cela nous gêne d'attendre Elle a bien fait de lui répondre que nous allions le lui envoyer très que nous avons l'argent il faut le donner comme cela on n'y prendra plus tu le trouve très drôle que Dimanche je n'ai pas eu de tes nouvelles je comprend que je tu ne me n'eylige pas. Il en est de même de mon coté tu me dis que chez vous dans a rien de neuf il vaut mieux comme ça et tacher que cela continue ainsi tu me dis que hier tu as demande la permission cela ira bien que tu puisse l'avoir je t'envoie la lettre demule parce que c'est aujourd'hui Jeudi et je vais a la ville pour faire Vacciner la petite Françoinette ainsi que Renee vol voila deja plusieurs fois que le tambour passe en ville pour avertir que

Fig. 3. Lettre de Marie (Arch. Mun. Agde)

écriture serrée, la totalité de l'espace proposé par le support de papier **(fig. 4 et 4 bis)**. Avec Marie, il évalue les effets de la censure qui se durcit effectivement en ce mois de juin 1915 sur le front : « […] Tu me diras dans ta prochaine lettre si tu reçois mes correspondances comme il faut ou si les lettres n'ont pas été ouvertes […] »[11] demande-t-il à son épouse qui répond : « […] Il ny a que celle de jeudi que je nai pas recu. Je les ai reçu toutes cachetés il ni a que celle daujourdhui les cotés de l'enveloppe étaient déchirés et sur le milieu de la lettre il y avait un morceau de papier collé je ne crois pas que ce soit toi qui lai fait. Ce qui me fait supposé que celle la a été ouverte et comme tu ne me dis pas grand chose au sujet de la guerre on a du la laisser passer a ce quil parait quelle passe par la censure et si lon parle de la guerre elles sont mises de coté […] »[12]. Avec la captivité de Paul, le danger un peu écarté, les échanges sont soumis à d'autres obligations officielles que le prisonnier explicite progressivement : le nombre de correspondances est limité à deux lettres et quatre cartes par mois, la place disponible comprend un nombre de lignes précis et impératif et il faut rédiger le courrier au crayon noir, sans rature. Aussi, Paul va-t-il prendre l'habitude de faire un brouillon, d'écrire plus petit, parfois de sauter les articles, de resserrer les mots le plus possible **(fig. 5 et 5 bis)**. Le contenu demeure largement soumis à la censure : les lettres sont remises décachetées par le prisonnier avant d'être envoyées. Lui, les reçoit ouvertes, quand elles lui sont données. Beaucoup de passages sont barrés de noir, d'autres découpés. Enfin, les lettres arrivent avec de très longs retards. Parfois, la frontière ferme et il faut alors plus de deux mois pour que les courriers partant d'Allemagne atteignent la France. A l'inverse, dès que l'étau se desserre, en 1917, Paul en profite pour envoyer des photos de lui sous la forme de cartes postales, à toute la famille, puisque cela est autorisé. Une logistique s'impose dans la mise en place de la correspondance et les deux époux l'organisent peu à peu. Elle peut concerner simplement le support : « […] Si tu m'envoie un paquet, mets y du papier à lettres […] »[13] réclame Paul. Puis, c'est un vrai système qui s'élabore et se perfectionne nourri par l'expérience. Les lettres non seulement reçues mais aussi envoyées sont comptées et numérotées. Leurs arrivées comme leurs rédactions sont anticipées grâce à des agendas et cahiers qui gardent aussi la trace de leur existence. Il en va de même des colis : « […] Quand tu m'enverras un colis, sur la lettre, tu y mettras ce que tu as mis dedans et tu y mettras la date. Comme cela, je saurai si le colis est arrivé intact et le jour où il est parti d'Agde […] »[14]. De plus, les cartes hebdomadaires **(fig. 6 et 6 bis)** que Paul expédient accusent essentiellement réception des lettres et des colis et en tiennent la comptabilité.

Pour les épistoliers, la guerre crée aussi un nouvel espace-temps vécu autour du courrier qui représente un des thèmes majeurs de la correspondance surtout à partir de la captivité de Paul et comme une mise en abyme, il est toujours question des lettres dans les lettres. Ecrire, envoyer, attendre en comptant, recevoir, lire et répondre, autant de moments qui occupent et rythment la vie des deux époux dans une noria temporelle. Ils tentent ainsi de maintenir une quotidienneté et de retrouver une intimité. Paul exprime dès le début la nécessité d'écrire : « […] je te dirai que ma passion c'est de t'écrire chaque jour […] »[15], ce à quoi Marie répond : « […] Tu me dis que ta passion à toi c›est de m›écrire je crois quil en est de même pour moi. […] »[16] Mais, quand la tâche épistolaire devient trop pesante à l'égard de la famille, Paul la conseille : « […] Tu n'as qu'à écrire qu'à ceux que tu ne peux t'éviter et faire donner des nouvelles par leurs épouses aux autres […] »[17]. Dans les Pyrénées Orientales, Paul ritualise immédiatement l'acte d'écriture. Ainsi, il choisit d'abord un lieu, en général un café agréable, puis une heure, le soir avant le coucher, et enfin un objet, une feuille à magnifique en-tête. Quand il est sur le front, c'est un décor qu'il crée tout en donnant à voir les difficultés de son quotidien : « Je t'écris de dedans le wagon », « appuyé contre le mur de la gare », « je suis couché parterre », « dans la tranchée appuyé sur le genou » en sont quelques exemples. En captivité, il précise que c'est dimanche. Marie, elle, écrit souvent le soir mais à la lumière naturelle. L'attente du courrier occupe les esprits en permanence et s'accompagne d'intenses émotions, jamais positives. « […] Tout à coup, j'ai cru une lettre tienne mais j'ai été déçu et cela m'a rendu triste. Alors je me suis dit ce sera pour demain et j'attends aujourd'hui […] »[18]. La description que font les auteurs de cette attente révèle l'état permanent d'angoisse que la guerre a installé. Ainsi, en 1918 encore, Marie s'inquiète : « […] Je n'ai plus rien reçu de toi depuis cette carte du 18 novembre. Je ne suis jamais resté si longtemps, je suis embêtée d'une

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)


LE PLI-MILITAIRE
FRANCHISE POSTALE
Madame Paul Loubet
Quai de la Vallée
Agde
(Hérault)
NOMS ET ADRESSE DE L'EXPÉDITEUR
M. Jean Loubet 44e Cie
1e Bon 2e C. 1re Escouade
Secteur Postal N° 10
Modèle N°1

Fig. 4. Pli militaire du front (Arch. Mun. Agde)

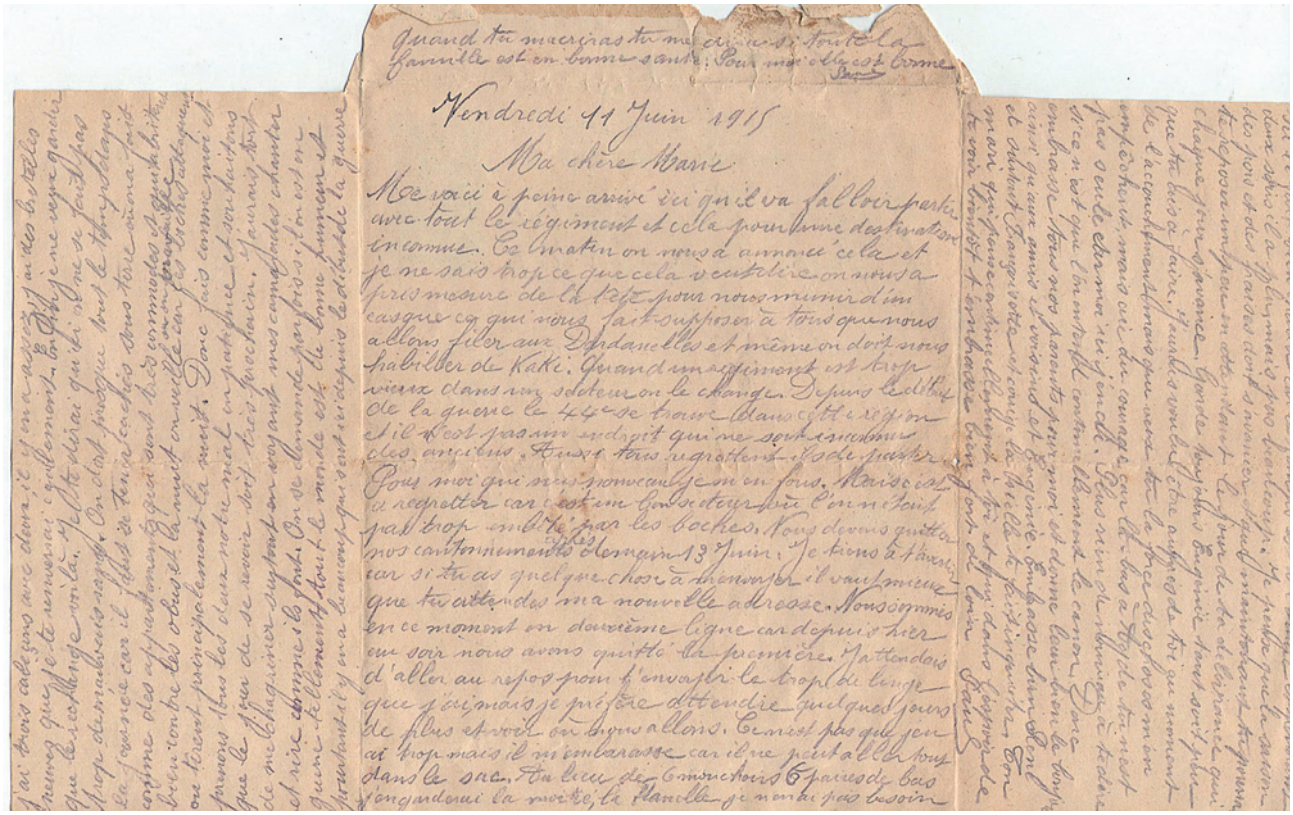
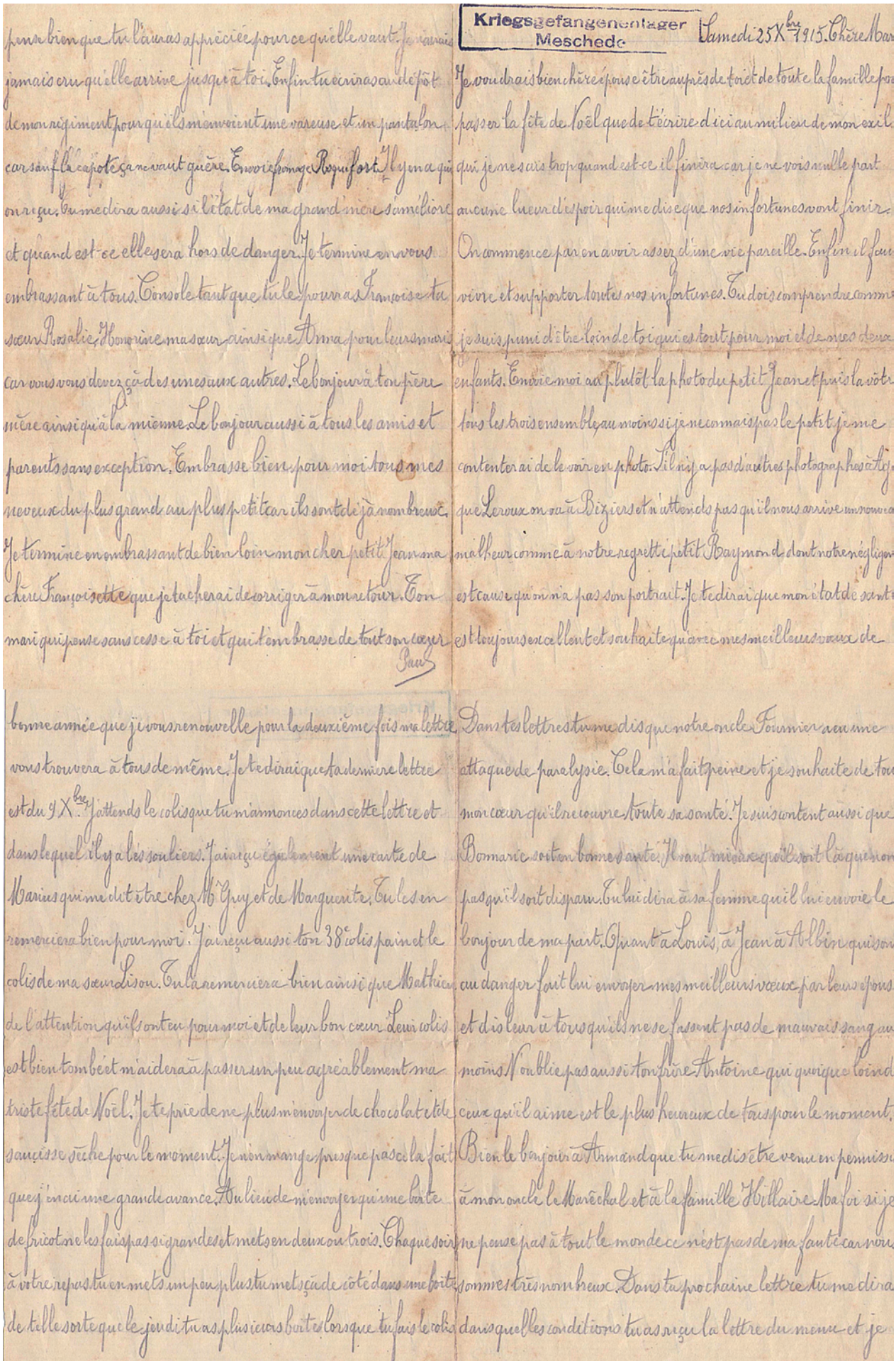

Vendredi 11 Juin 1915
Ma chère Marie

Fig. 4 bis. Pli militaire du front (Arch. Mun. Agde)

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)



Kriegsgefangenenlager
Meschede

Samedi 25 X bre 1915. Chère Mar

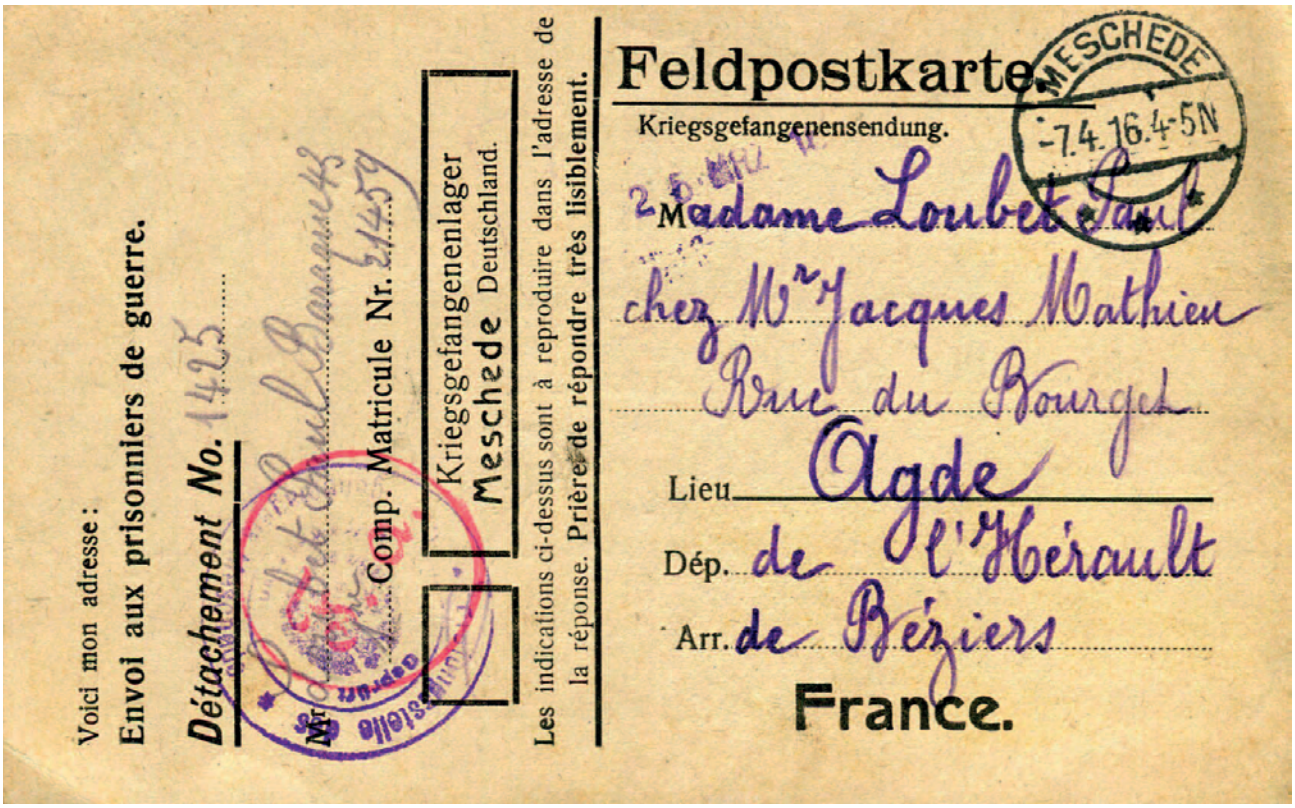
Je voudrais bien chère épouse être auprès de toi et de toute la famille pou
passer la fête de Noël que de t'écrire d'ici au milieu de mon exil
qui je ne sais trop quand est-ce il finira car je ne vois nulle part
aucune lueur d'espoir qui me dise que nos infortunes vont finir
On commence par en avoir assez d'une vie pareille. Enfin il fau
vivre et supporter toutes nos infortunes. Tu dois comprendre comm
je suis puni d'être loin de toi qui es tout pour moi et de nos deux
enfants. Envoie moi au plutôt la photo du petit Jean et puis la vôtr
tous les trois ensemble au moins si je ne connais pas le petit je me
contenterai de le voir en photo. S'il n'y a pas d'autres photographes à Ty
que Leroux on va à Béziers et n'attends pas qu'il nous arrive un nouveau
malheur comme à notre regretté petit Raymond dont notre négligen
est cause qu'on n'a pas son portrait. Je te dirai que mon état de santé
est toujours excellent et souhaite que avec mes meilleurs vœux de

Paul

bonne année que je vous renouvelle pour la deuxième fois ma lettre
vous trouvera à tous de même. Je te dirai que ta dernière lettre
est du 4 X bre. J'attends le colis que tu m'annonces dans cette lettre et
dans lequel il y a les souliers. J'ai reçu également une carte de
Marius qui me dit être chez M. Guy et de Marguerite. Tu les en
remercieras bien pour moi. J'ai reçu aussi ton 38e colis pain et le
colis de ma sœur Lison. Tu la remercieras bien ainsi que Mathieu
de l'attention qu'ils ont eu pour moi et de leur bon cœur deux colis
est bien tombé et m'aidera à passer un peu agréablement ma
triste fête de Noël. Je te prie de ne plus m'envoyer de chocolat et de
saucisse sèche pour le moment. Je n'en mange presque pas ce la fait
que j'en ai une grande avance. Au lieu de m'envoyer qui me bate
de fricot ne les fais pas si grandes et mets en deux ou trois. Chaque soir
à votre repas tu en mets un peu plus tu mets ça de côté dans une boîte
de telle sorte que le jour dit tu as plus ici ou bat et lorsque tu fais le colis

Dans tes lettres tu me dis que notre oncle Fournier a eu une
attaque de paralysie. Cela m'a fait peine et je souhaite de tou
mon cœur qu'il recouvre toute sa santé. Je suis content aussi que
Romarie soit en bonne santé. Il vaut mieux qu'il soit là que non
pas qu'il soit disparu. Tu lui diras à sa femme qu'il lui envoie le
bonjour de ma part. Quant à Louis, à Jean à Albin qui son
au danger fait lui envoyer mes meilleurs vœux par leurs pous
et dis leur à tous qu'ils ne se lassent pas de mauvais sang au
moins n'oublie pas aussi ton frère Antoine qui quoique loin d
ceux qu'il aime est le plus heureux de tous pour le moment.
Bien le bonjour à Armand que tu me dis être venu en permiss
à mon oncle le Maréchal et à la famille Villaire. Ma foi si je
ne pense pas à tout le monde ce n'est pas de ma faute car nou
sommes très nombreux. Dans ta prochaine lettre tu me dira
dans quelles conditions tu as reçu la lettre du mien et je

Fig. 5 et 5 bis. Lettre du camp de Meschède (Arch. Mun. Agde)



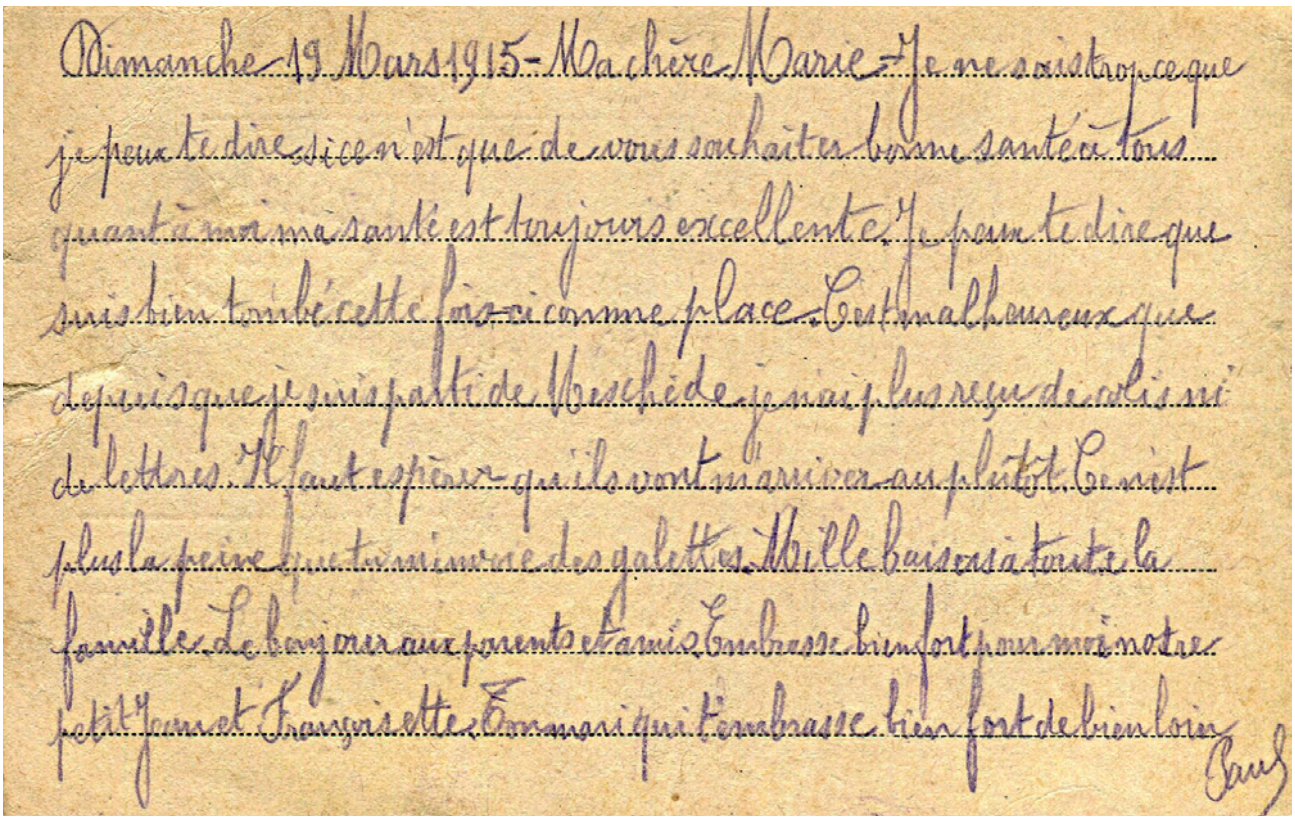

Dimanche 19 Mars 1915 - Ma chère Marie - Je ne sais trop ce que je peux te dire sice n'est que de vous souhaiter bonne santé à tous quant à moi ma santé est toujours excellente. Je peux te dire que suis bien tombé cette fois-ci comme place. Cest malheureux que depuis que je suis parti de Meschède je n'ai plus reçu de colis ni de lettres. Il faut espérer qu'ils vont nous arriver au plutôt. Ce n'est plus la peine que tu m'envoie des galettes. Mille baisers à toute la famille. Le bonjour aux parents et amis. Embrasse bien fort pour moi notre petit Jean et Françoisette. Emmanuel qui t'embrasse bien fort de bien loin Paul

Fig. 6 et 6 bis. Carte du camp de Meschède (Arch. Mun. Agde)

© Etudes Héraultaises - 45, 2015

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

façon que je ne dors pas de la nuit […]»[19]. Paul exprime davantage le sentiment de solitude voire d'abandon en captivité tandis que, pour Marie, c'est de peur qu'il s'agit surtout. Cette attente détermine aussi les comportements. Marie raconte ainsi ses pérégrinations dans la ville : « […] Tous les soirs je vais à la poste pour voir s'il n'y a rien et je reviens comme je suis allé. Le facteur est passé aujourdhui mais ne ma rien laissé. Dont ce soir il me faut aller à la ville pour tirer lallocation et jen profiterai pour passer de nouveau à la poste […] »[20]. A l'inverse, recevoir enfin du courrier déclenche une satisfaction extrême : « […] J'ai reçu 2 cartes du 30 et du 2. Tu peux penser avec quelle joie je les ai lu […] »[21]. D'Allemagne, le prisonnier, lui, exprime aussi le bonheur qu'il éprouve d'embrasser les photographies de sa femme et de ses enfants. Cependant, certaines lettres écrites à Marie sont lues en présence de la famille, mettant à mal l'intimité du couple impliquant une autocensure surtout concernant les allusions relatives à la sexualité.

Parce que l'attente des retrouvailles n'en finissait pas de durer, le couple investit le courrier de tous ses efforts. Il ne rompit jamais le pacte épistolaire qu'il avait créé et qui permit une relation de substitution, un lien efficace, parce qu'il sut le rendre conséquent et constant. Mais par la densité de son contenu, elle représente aussi un témoignage édifiant.

« Cette sale guerre »[22] Le témoignage d'un fantassin héraultais sur la vie de soldat

Comme presque la moitié des soldats français, Paul ne partit pas dès le début du mois d'août. Si sa guerre ne commença que le mardi 16 février 1915, c'est qu'il avait été exempté de service militaire en 1905 par le conseil de révision23. Mais le décret du 9 septembre 1914 avait imposé le réexamen de tous les ajournés et exemptés en décembre, et Paul fut déclaré apte24. Dès le début de sa vie militaire, il acheta non seulement papier et enveloppes mais aussi un carnet, aujourd'hui disparu, manifestant ainsi le désir de se rappeler voire de témoigner. Quelques jours plus tard, il confirmait : « […] Au moins conserve toutes les lettres que je t'envoie et au cas où je disparaisse tu les feras lire à nos enfants […] »[25]. Effectivement il se révèle observateur attentif de ce que fut l'expérience militaire d'un apprenti-soldat devenu soldat puis prisonnier.

Pour apprendre le métier des armes, Paul rejoint donc le 24e régiment d'infanterie coloniale à Perpignan **(fig. 7)**. Ses lettres dévoilent la désorganisation militaire du début de la guerre dans la caserne catalane, due à la loi des trois ans et renforcée par la mobilisation[26]. Il effectue une préparation militaire très courte qui ne dépasse pas quatre mois. De plus, de nombreux aléas, comme les intempéries, limitent fortement les périodes d'exercices. Le soldat passe en outre par quatre lieux de cantonnement qui, exceptée la caserne saint Jacques, sont pour l'essentiel des endroits de fortune ; par exemple, une église désaffectée à Ille-sur-Têt, qu'il prend d'ailleurs pour une salle de bal. Les autorités militaires semblent quant à elles dépassées par l'afflux massif de soldats : « […] Si tu voyais, on ne voit que des soldats dans Perpignan […] » remarque Paul qui explique



Fig. 7. Caserne Saint Jacques à Perpignan (Collection particulière)

aussi lors de son premier déménagement que « […] nous sommes allés dans ce grand magasin pour faire de la place à ceux qui arrivent chaque jour […] ». L'encadrement parait dès lors insuffisant et ce sont des hommes justes sortis du rang qui assurent l'instruction « […] Nous n'avons pas de caporaux et presque pas de sergents […] »[27]. Il n'est pas rare en conséquence que les exercices soient annulés. Dès le début, Paul « languit »[28] à la caserne, saisi d'un sentiment de déracinement causé par le bouleversement de ses habitudes. Il supporte mal l'apprentissage des règles de vie communes. Qu'il s'agisse de la nourriture, des dortoirs humides, de la promiscuité, tout lui pèse. Il vit mal aussi l'infantilisation qui découle de la dépossession de son emploi du temps : « […] Que veux-tu nous ne sommes pas maîtres de nous et il faut se soumettre au règlement […] ». L'instruction militaire fondée sur le principe d'obéissance le met en colère : « […] Plus nous allons plus on nous fait travailler en même temps que l'on nous supprime toutes nos libertés […] ». Pourtant Paul a appris à l'école que « […] la caserne comme l'école est le lieu privilégié de formation du futur citoyen de la République […]»[29], la confrontation avec la réalité est donc rude[30] : « […] Et puis l'on crie Vive l'armée et vive la République. Et bien moi, je dis le contraire […] les mots liberté, égalité et fraternité doivent être rayés de la devise de la République […] »[31]. Le propos de Paul monte en généralité. Les conscrits apparaissent peu motivés par cet apprentissage et ils élaborent des stratégies d'évitement relativement efficaces. Ainsi, pour fuir la corvée de pluches, la vaccination douloureuse ou même la caserne, « […] il y en a beaucoup qui se tirent des pieds […]»[32]. Originaires de lieux proches en train (Aude, Pyrénées Orientales et Hérault), ils placent tous leurs objectifs et leur énergie dans l'obtention de permissions[33]. Jouant alors avec la désorganisation, ils prennent des libertés avec le règlement, individuellement ou collectivement : « […] Les Cétois et Mézois s'entendent très bien. Il y en a qui partent vers le milieu de la semaine sans permission et ils arrivent deux ou trois jours après. Seulement lorsque l'on fait l'appel, toujours quelqu'un de leur escouade répond présent pour eux. Jamais personne ne leur dit rien […] » s'ébahit Paul qui, rapidement, calque sur eux son attitude, améliorant alors son moral grâce à des permissions officielles ou officieuses qui lui permettent de rentrer à Agde tous les quinze jours. Quelques moments de satisfaction parsèment

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)



Fig. 8. Ille sur Têt (Collection privée Jeanine Ponsaille)

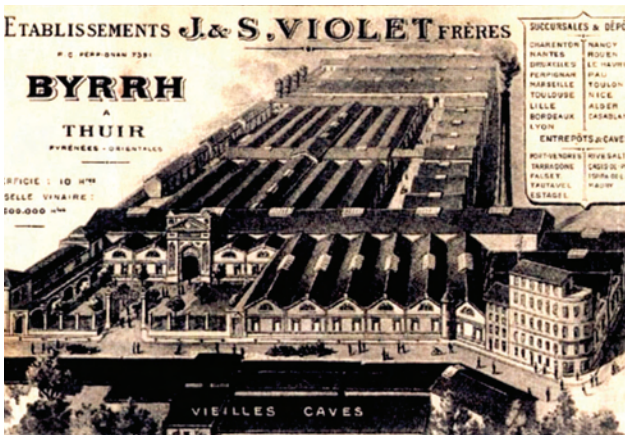


Fig. 9. Thuir (Collection particulière)

cette période comme ces dimanches où « […] un certain nombre de femmes sont venues voir leur mari à notre cantonnement. Aussi, tous étaient contents d'avoir réussi une journée aussi magnifique et surtout d'être libres tout cet après midi […] » **(fig. 8 et 9)**, bref, des moments où la vie militaire a des allures de vie civile. Paul est aussi témoin de la montée massive des soldats au front : « […] Samedi, il part un nouveau convoi et il y a beaucoup de marins d'Agde et des environs […] », selon des règles variables : « […] hier au soir, à 5 heures, on a demandé des volontaires. Comme tu pense il y en avait très peu alors on a pris par classe […] ». Il appréhende le moment où il faudra rejoindre les zones de combat, espérant toujours l'arrêt de la guerre qui lui éviterait de partir. Mais le départ approche : « […] aujourd'hui notre capitaine nous a fait une morale qui en veut dire long. Il nous a dit qu'il était très content de nous et que nous étions prêts à remplir notre devoir de Français et surtout qu'il tiendrait à venir avec nous au front car il dit être fier de nous commander. Il y en a beaucoup, et moi j'en suis, qui n'avaient pas les même idées que lui car nous sommes beaucoup de patriotes pour aller à la maison […] »[34]. Finalement il part le 2 juin après être passé à Agde embrasser sa famille.

Du 4 juin au 3 juillet 1915, Paul, qui se considère dès lors comme un « […] prisonnier qui commence aujourd'hui ses souffrances […] »[35], connaît l'expérience brève mais intense du feu sur le front de l'Argonne où il se retrouve acteur d'une des plus violentes batailles de la guerre de position de l'année. Ses longues lettres quotidiennes permettent de suivre précisément son itinéraire avec le 44e[36] régiment d'infanterie coloniale dans l'« archipel du feu »[37] dont les étapes plus ou moins difficiles impactent directement son moral. A la descente du train, à Clermont en Argonne dans la Meuse, le soldat hésite entre le soulagement et la découverte d'un monde hostile. Certes, l'ennemi n'est plus là mais le paysage est dévasté : « […] Où nous avons débarqué, cela a été brûlé par les Allemands lorsqu'ils ont battu en retraite […] »[38] **(fig. 10)**. Le danger réel n'est donc pas imminent et Paul peut écrire à Marie qu'il n'est « […] pas dans une zone bien dangereuse, à ce qu'il paraît […] ». Il retrouve, soulagé, l'Agathois, Louis Nègre, qui lui annonce aussitôt le programme à venir : « […] On fait 6 jours de tranchées et 6 jours de repos et les deux bataillons se remplacent à tour de rôle […] ». Il se rapproche immédiatement de ses camarades en particulier des plus « anciens » qu'il observe et cherche à imiter. Mais dès le 5e jour, Paul expérimente la guerre « des soldats couchés »[39] dans les tranchées : « […] Et dire qu'il y a tant de soldats sur le front et qu'on n'en voit aucun. Cela ne semble pas possible […] », « […] Les boches ne sont pas loin mais il n y en a pas un qui se présente car ils se tiennent soigneusement cachés […]. Parfois on les entend parler et tout le temps on les entend travailler. Je crois que tant que nous sommes comme les boches nous n'osons tirer dessus. Il n'y a que l'artillerie qui fait des ravages et les bombes ou pétards que l'on lance à la main […] Je n'ai presque pas encore tiré de coup de fusil, et il y en a beaucoup comme moi […] ». Sous les bombardements qui s'intensifient, les pertes sont nombreuses, le 25 juin, il raconte que dans son bataillon il y a eu « […] une centaine d'hommes hors combat et sur ce nombre il y a eu 7 tués dont plusieurs pères de famille […] ». Il constate finalement l'impossibilité de faire partager l'horreur de la vie au front : « […] si on n'est pas ici on ne peut pas savoir comment cela se passe sur le front mais c'est quelque chose d'épouvantable […] ». De même, il évoque pudiquement les difficultés de la vie quotidienne. Le récit de Paul témoigne encore de la lassitude des combattants : « […] il y en a beaucoup qui languissent que cela soit fini ou bien ils ne demandent qu'une bonne blessure pour être évacué au plus tôt chez eux car quoiqu'en disent les journaux il leur tarde à tous que cela finisse au plus tôt […] ». Car le nouveau soldat est rapidement conscient de la désinformation et de la propagande : « […] On a beau dire, on ne bouge pas de place et les boches ne sont pas à court de munitions comme les journaux osent le dire. Si tu avais vu et entendu le

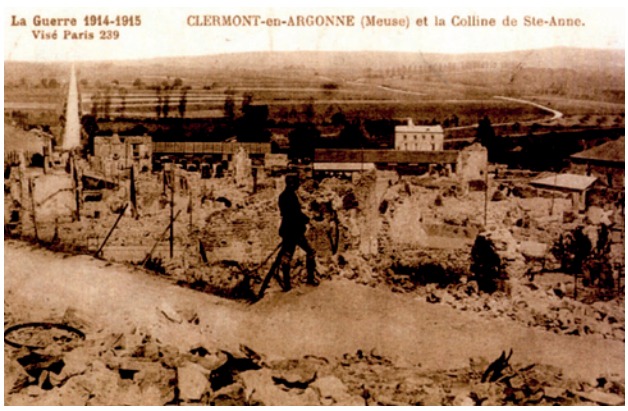


Fig. 10. Clermont en Argonne 1915 (Collection particulière)

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

bombardement d'hier au soir tu aurais pu t'en rendre compte, donc ne vous fiez pas trop aux journaux car les journalistes ne sont pas ici et ils ne mettent que ce que le gouvernement leur dit d'écrire, le communiqué et c'est tout […] ». C'est aussi la fin définitive de l'espoir d'une guerre courte : « […] Les Russes reculent de nouveau et ont abandonné Lemberg. Cela est malheureux et retardera de beaucoup la fin de la guerre […] ». Cette fois à l'ouest de l'Argonne, dans la Marne, les combats s'intensifient, et les soldats expérimentent de nouvelles armes : « […] les aéroplanes […] et dans les tranchées, les mines souterraines […] ». Équipé des premiers casques, il est victime des premiers gaz allemands aussi. Pour le soldat, les combats se terminent le 3 juillet 1915 lorsqu'il est capturé à la Harazée, à l'ouest de la forêt de l'Argonne. Aux Allemands qui sont parvenus à percer le front répond une contre-offensive française. **(fig. 11)** Comment Paul a-t-il été fait prisonnier ? Plusieurs mois plus tard, il donne un début d'explication : « […] avec l'emploi que j'avais, c'était obligé que je ne me fasse pas vieux au front. Plus tard je te dirait tout de vive voix […] »[40]. L'historique de 44e régiment d'infanterie coloniale précise que ce jour-là « […] le bombardement redouble d'intensité, et par un tir d'encagement resserré, l'ennemi isole la première ligne. De nombreux blessés et quelques valides restent entre ses mains ; rares sont ceux qui regagnent la 2° ligne […] »[41]. Commence alors une longue période de captivité au camp allemand de Meschède en Westphalie, d'où il n'est rapatrié que le jour de Noël 1918. **(fig. 12)** C'est par une carte datée du 16 juillet 1915 que Paul annonce sa situation. Treize jours se sont écoulés sans qu'il puisse écrire. On ne sait pas comment il est arrivé là ni comment se sont passés ses 15 premiers jours sur le sol ennemi mais il situe son lieu de captivité près de la Hollande, ce qui correspond



Fig. 11. Tranchées de l'Argonne (Collection particulière)



Fig. 12. Vue aérienne du camp de Meschède (Collection particulière)

effectivement à la réalité. Il supplie Marie de lui envoyer des lettres et des colis contenant notamment des vêtements car il n'a plus de paquetage et lui demande : « […] quand tu m'écriras ne me dis rien de la guerre car pour moi elle est finie et cela ne me fera pas plaisir […] ». Il apprend, avec joie et un mois de retard, la naissance de son fils Jean. Il souhaite uniquement recevoir des nouvelles des Agathois qui étaient avec lui au 44e colonial[42]. Il rencontre un Agathois, « le fils Donnarel » qui fait partie, selon Odon Abbal, des 155 Héraultais et Gardois détenus au camp de Meschède[43]. C'est sa famille qui prévient Marie et qui informe Paul de la naissance de son fils. Ce camp abrite des prisonniers de guerre français, russes, anglais et italiens. A deux reprises Paul évoque la présence de prisonniers russes, présents sur une photo envoyée à Marie en novembre 1915. Ce camp rectangulaire, entouré de fils de fer barbelés, se situe sur une colline dominant la ville, au confluent de la Henne et de la Ruhr[44]. Durant les premiers mois de fonctionnement, jusqu'en mars 1915, les conditions de vie y étaient particulièrement difficiles, de nombreux prisonniers y sont morts. Puis, l'alimentation en eau, les conditions d'hygiène se sont améliorées. Dans ses lettres, Paul dit peu de choses sur le déroulement de ses journées mais on devine que la vie au camp est difficile. Au-delà de la forte contrainte sur le courrier, les vêtements civils sont marqués d'« […] un coup de pinceau rouge […] »[45]. Nul doute encore que la nourriture était largement insuffisante comme d'autres témoignages l'ont révélé et les prisonniers ne survivaient qu'avec la nourriture envoyée par la famille et les comités. **(fig. 13)** En janvier 1917, Paul demande à Marie de contacter le comité des Parrains de l'arrondissement de Béziers et ceux du comité de l'Hérault. Il reçoit aussi un colis de l'abbé Juvenel, l'un des prêtres d'Agde et un de la Croix Rouge aussi. Tenaillé par la faim, il se révèle, au fil des mois, un mari exigeant, souvent insatisfait des nombreux colis, au contenu de denrées pourtant varié, que lui envoie Marie. En plus de l'indispensable pain, ils contiennent par exemple des nouilles, du thon, de la saucisse sèche, de la viande en sauce entourée de graisse envoyée dans des boites en fer scellées, du fromage, parfois de Roquefort, des fruits, du chocolat, des vêtements, des sabots. La nourriture arrive aussi souvent moisie. Si Paul semble mesurer la précarité

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

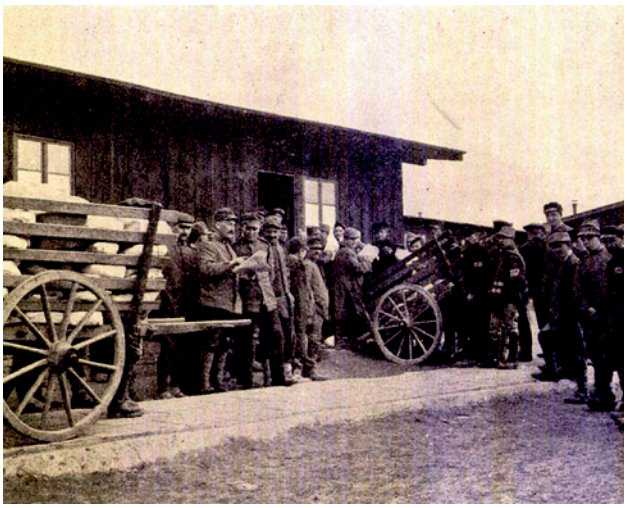


Fig. 13. Arrivée des colis au camp (Collection particulière)

financière de Marie quand il lui demande de ne plus lui envoyer de friandises et de se soigner elle et les enfants, à d'autres moments, ses demandes se font pressantes : « […] Envoie toujours de la saucisse sèche et du boudin car il y a quelques colis que je n'en reçois pas. Si tu m'envoies de la saucisse cuite dans la graisse dans une boite soudée, glisses-y un peu de primeurs […] je languis d'en goûter. Au moins penses-y […] »[46]. Quelquefois aussi les critiques concernent l'emballage : « […] Je te prie de bien vouloir coller les étiquettes ou de mettre deux ou trois adresses au crayon sur l'enveloppe […]»[47]. Le prisonnier est régulièrement affecté à divers travaux hors du camp. Dès la fin août, il part travailler dans une ferme. Il passe à Hüblingen 16 mois, d'août 1916 à novembre 1917. Ensuite il est affecté dans une usine mais ne se plaint pas des conditions de travail. Il retourne ensuite aux champs puis à Hüblingen. À l'extérieur, la nourriture est meilleure. Compte tenu du décalage dû au temps d'acheminement des colis, Marie ne peut, qu'avec retard, adapter ses envois. Le 26 janvier 1916 alors qu'il travaille, il se retrouve avec 18 tablettes de chocolats et 8 pains d'avance. Pour limiter le stockage, il vend des pains à d'autres prisonniers. Très vite, Paul exprime sa tristesse et son angoisse : « […] il y a bien des jours où il me semble que cette guerre ne finira jamais […] »[48], il se considère comme un « exilé », il craint d'être oublié. Finalement c'est lui, dans une lettre du 22 juin 1918, qui évoque le premier les rapatriements. Le 30 septembre, Marie annonce l'arrivée du premier prisonnier agathois, Eugène Azais, captif depuis le début de la guerre.

Sur le front intérieur, « Une vie semée d'épines… »[49]

L'ensemble des lettres représente aussi une source très riche sur la vie à l'arrière. Dans les lettres de Paul en captivité ou de Marie, paradoxalement, la guerre est rarement nommée. « Cauchemar » ou « calamité », les termes utilisés donnent l'impression que, pour Marie, elle n'est pas vraiment réelle. Trop éloignée. Ses mots racontent alors, souvent à la demande de Paul d'ailleurs, la vie quotidienne qui continue, à Agde, comme en temps de paix : les travaux agricoles avancent, les enfants naissent, grandissent vont à l'école et au catéchisme, les plus grands font la communion : « […] c'est devenu un véritable commerce, les gens se marient, tout se fait […] »[50] constate Paul amèrement. Le cinéma, qui a rapidement rouvert, fonctionne. Le décalage existant entre les vies civiles et militaires peut s'avérer profond. Ainsi, Marie écrit comme si Paul était en voyage : « […] La petite Françoise te fait demander si ou tu es on ne fait pas de bagues avec des morceaux declats d'obus. Si tu voyais, tout le monde en porte Douzal en a envoyé 2. Si tu a loccasion, tu men enverra une pour moi aussi cela sera un souvenir […] »[51]. Au même moment, dans les tranchées, Paul suffoque sous les gaz libérés par les obus allemands et au bout de cinq jours de combats acharnés, il est capturé. L'incompréhension pourrait s'installer.

Pourtant, les rudes conséquences de la guerre sur la vie quotidienne de l'arrière en rappellent en permanence la réalité. L'historienne Françoise Thébaud réaffirme que la guerre est avant tout une épreuve[52] faisant ainsi écho à Marie qui peste contre « […] cette rude épreuve […] »[53]. Et la douleur de la séparation puis de l'absence n'en représente pas la moindre dimension. C'est certes par étapes que Paul a quitté sa famille, mais le départ à Perpignan marque la première séparation, difficile, de la famille. Marie rappelle le 11 février 1918 à son époux la réaction qu'ils eurent chacun lors de son exemption du service militaire : « […] Avec ta sœur, nous avons vu a ton air que ça nallait pas quand tu m'as embrassé me disant que tu était ajourné […] ». Si lors du conseil de révision […] le fait d'être déclaré apte représente un élément essentiel dans le processus de construction de l'identité masculine […] »[54], alors il est possible que Paul ait été déçu. Mais Marie, elle, s'en est largement satisfaite qui rajoute « […] Tu croyais peutétre me facher au contraire moi jétais contente en pensant que je taurai toujours à mes cotés. Pendant que les autres partirait toi tu serais avec moi […] » rassurant du coup son époux quant à sa virilité et exprimant l'importance de la vie à deux. Alors ce 16 février, toute la famille est présente à la gare. Paul se la remémore dès le lendemain : « […] C'est à la gare, quand je suis parti et lorsque j'ai vu pleurer ta mère, ton père, et vous tous, qui avez les larmes aux yeux que cela m'a troublé […] »[55]. Les époux sont conscients de la gravité de la situation ; ils ont souvent reçu des nouvelles peu rassurantes du front et puis, la liste des décès de soldats agathois n'en finit pas de s'allonger : soixante au moins sont déjà morts en cet hiver 1915[56]. Quand la séparation est renouvelée le 2 juin, c'est de courage qu'il s'agit. Cependant, il reste des hommes à Agde, les plus âgés et les plus jeunes et ceux dont on ne sait pas bien pourquoi ils ne sont pas à la guerre. Les permissionnaires commencent à rentrer quand Paul s'en va, provoquant des sentiments ambivalents chez Marie, heureuse de revoir les hommes de sa famille mais qui souffre davantage de l'absence de son époux et du peu de nouvelles qu'elle reçoit. La vie change et désormais elle est traversée d'angoisses et des larmes de la jeune femme qui imagine Paul « […] malade de languitude […] » en captivité. Paul ne la rassure pas qui confesse : « […] Je suis toujours triste […] ». Les échos de la guerre créent un état de tensions permanent. « […] La

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

nuit je ne dors presque pas […] » précise souvent Marie qui rajoute aussi : « […] Je voudrais tant que tu sois la pour me soulager jai tant besoin de douces paroles […] ». Car il y a aussi la conscience aigüe de « la vie qui passe » si tristement et le regret de voir son corps changer, les cheveux blanchir si jeune et le caractère devenir « aigre ». La frustration devient aussi celle des relations sexuelles désormais impossibles, certes, mais plus souvent celle de la simple proximité physique. La guerre exerce ainsi une violence insondable sur les cœurs et les esprits à l'arrière qui n'épargne pas les corps.

Car le conflit génère des épreuves physiques. Le froid, d'abord, glace ces corps. Chaque année s'il cause des engelures[57], c'est que le bois de chauffage, qui manque déjà en temps de paix, manque encore plus en temps de guerre. De plus, Marie rechigne visiblement à acheter des sabots qui la protègeraient, elle et ses enfants. « […] je sais que pour moi tu te priverais de tout […] Je sais que tu plains l'argent […] »[58] lui reproche Paul qui n'en finit pourtant pas de sa liste d'exigences quant à la composition des colis. La fatigue causée par le travail harassant dans les vignes s'installe provoquant visiblement une anémie permanente pour Marie. La jeune femme doit aider son père vieillissant : « […] Mon père a fini de tailler et moi je devais finir les buches […] On ne connait que le travail […] » résume la jeune femme. De plus, dans les terres paternelles éparpillées aux quatre coins du terroir agathois, il faut se dépêcher pour gagner la récolte contre les maladies et les intempéries : pluies terribles encore que celles de cette année 1918. Souvent, Marie saute le repos du dimanche : « […] Voilà un nouveau dimanche de passé pour moi cest comme un jour de semaine […] » car il faut aller aider sœur, nièce et belle-sœur sur leurs terres où bien se louer pour « […] faire quelques journées […] », sans compter les tâches ménagères. La jeune femme qui a toujours travaillé, travaille donc davantage car les bras manquent. D'ailleurs, « […] A la campagne, il y a beaucoup d'étrangers […] »[59]. Une photo retrouvée par un descendant de la famille Delmas laisse supposer qu'il s'agit de réfugiés venus des régions évacuées du nord de la France qui étaient incités à travailler. Mais ces années de guerre correspondent aussi à une arrivée massive de la main d'œuvre agricole espagnole dans les grands domaines.

Le poids des responsabilités de Marie à l'égard de sa famille s'alourdit aussi considérablement. La fille aide ses parents pour lesquels elle s'inquiète régulièrement car « […] la guerre les vieillit beaucoup […] ». Souvent les lettres rappellent que sans la guerre « […] ils auraient du se mettre à la pension […] » et cesser de travailler. L'épouse soutient son mari. Non seulement elle lui écrit tous les jours, puis deux fois par semaine, après ses longues journées, mais elle répond aussi au courrier de ses camarades et à celui envoyé par tous les parents mobilisés. Elle a fait l'effort d'écrire plus de 1000 pages à Paul durant cette séparation alors que précédemment elle écrivait peu. L'envoi des colis devient, par ailleurs, une activité importante dans son emploi du temps. Toutes les semaines, elle en confectionne un, parfois deux. Elle en tient soigneusement la comptabilité ce qui permet de dire qu'il y en a eu plus de deux cents. De plus, Paul lui donne toutes sortes de conseils pour leur réalisation et particulièrement pour la bonne conservation des conserves, ce qui l'oblige à écrire à la tante d'un prisonnier qui conseille de faire bouillir les boites soudées pour en assurer la conservation d'une année sur l'autre[60]. Elle doit encore solliciter les commerçants pour les caisses en bois et la ficelle. Il est intéressant de souligner que si les colis envoyés aux soldats au front bénéficiaient de la franchise postale[61] ceux envoyés en Allemagne nécessitaient que les familles payent les timbres[62]. Durant l'année 1918 surtout, les conditions matérielles s'aggravent à l'arrière : les prix de certaines denrées comme les macaronis augmentent fortement, certaines sont rationnées. Marie pourtant continue d'essayer de satisfaire les exigences de Paul qu'il s'agisse de la composition des paquets ou de leur régularité. Il demande des confitures mais le sucre est rare et rationné, « […] Quant au cuir, jen ai trouvé deux morceaux quant au complet ce nest pas facile […] », il souhaite des pâtes mais justement c'est ce qui a le plus augmenté. Pourtant, tout finit par arriver en Allemagne ce qui contente son époux et elle-même. Elle a fait son devoir. La mère de famille doit aussi élever ses enfants, inscrire sa fille à l'école. En l'informant de la situation des enfants, en leur parlant de lui, en leur montrant des photos de lui, en en faisant faire pour lui, elle ramène Paul dans le cercle de famille qu'elle continue ainsi de faire exister. Elle accouche du petit Jean, alors que les nouvelles du front n'arrivent plus, puis deux ans plus tard, toujours seule, elle soigne le petit homme qu'il est devenu, le voit souffrir d'une méningite, l'entend pleurer et le veille cinq jours de suite pour finalement l'enterrer. Cette mort correspond à un trou dans la correspondance. On peut supposer que Paul n'a pas répondu à Marie dès qu'il a appris le décès de l'enfant. La jeune femme peut d'autant moins partager la douleur de la perte que les lettres mettent deux mois pour parvenir à destination.

La guerre entraîne aussi pour Marie une réelle régression sociale. Elle est d'abord retournée vivre chez ses parents à la fin de l'été 1915 **(fig. 14)**. Paul lui conseille d' « arrêter le jardin » et de déménager, économisant le paiement du fermage de 600 francs chaque année[63]. Jeune mère de deux enfants en bas âge, Marie quitte donc la maison du bord de l'Hérault mais doit rembourser 55f par an d'intérêts. En décembre 1917, alors qu'elle vient de perdre son fils, elle doit liquider la situation et rembourser son créditeur, à la demande pressante de Paul qui ne semble pas toujours prendre toute la mesure du désarroi de son épouse. Elle bénéficie certes de l'allocation journalière qu'elle a réclamée à la mairie et versée par l'Etat. Elle se monte à 1,75 franc tant que Paul est au front, à partir de 1917, elle passe à 2,25, puis en 1918 à 3 francs[64]. Cela ne saurait pourtant compenser les revenus du jardin lorsque le couple y travaillait. Marie, avisée, se réjouit des prix élevés auxquels est vendu le vin (quatre fois plus qu'en 1914) mais elle en profite peu. D'abord parce que les prix des produits chimiques nécessaires augmentent aussi énormément. De plus, les revenus de la vigne, obtenus en partie grâce au travail de la jeune femme, seront partagés en trois lors de l'héritage et c'est un sujet de conflit avec Paul. Et puis, la jeune femme voit bien que travailler le

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)



14. Maison vigneronne familiale des Mathieu (Photo C. D.)

vignoble représente une tâche trop lourde pour son père, un homme de 75 ans qui meurt d'épuisement à la fin de la guerre.

Au début du mois de juillet 1915, le risque de morts prochaines, de Paul au front, du bébé à naître ou de sa mère en couches n'a jamais été aussi élevé. Marie accouche le 11 juillet 1915 sans savoir si le père de son enfant était toujours vivant, lui est fait prisonnier à ce moment-là. C'est le paroxysme des angoisses. Le pire est évité mais Marie évolue en permanence dans un univers de deuil qu'il s'agisse de sa famille ou de son entourage. La mort de Jean marque un tournant d'une forte intensité. « Sa mort m'a été terrible »[65] écrit Marie dont on ne sait si elle va s'en remettre. Pas une de ses nombreuses lettres, en 1918, qui n'annonce un décès dans la ville qu'il soit civil ou militaire, évènement toujours source de tristesse. En juin 1918, elle constate avec son amie Léonie que leurs amis sont « tous morts ou prisonniers ». En deuil de Raymond puis de Jean, dans l'angoisse du sort réservé à son mari, le seul loisir qu'elle s'autorise avec les encouragements de son époux, c'est le cimetière où elle passe de nombreux dimanches après-midi sur la tombe de ses deux enfants auxquels elle apporte des fleurs : « […] la meilleure distraction pour le moment sans cela on sembete partout […] »[66]. **(fig 15)**

« Que nous soyons tous réunis … » Un couple ordinaire dans la Guerre

Paul et Marie formaient au début de la guerre « un vieux couple », c'est-à-dire un lieu d'expériences, d'affection, de solidarité et de projets partagés que la densité de l'échange épistolaire devait maintenir et entretenir malgré la séparation. Ils avaient déjà un passé commun quand la guerre éclata. Les indices permettant d'affirmer qu'ils se connaissaient et s'aimaient depuis longtemps parsèment la correspondance. Le jeune époux avait été un temps ouvrier dans la plus grande usine de la ville et Marie se louait comme journalière agricole dans divers domaines de la commune. C'est une fois mariés qu'ils s'étaient installés, en 1910, dans un jardin pris en fermage, en empruntant 1000 francs soit l'équivalent d'une année de revenu d'un couple d'ouvriers. Ils travaillaient ensemble, Paul se disait « patron » et les deux parents avaient déjà, en août 1914, affronté, et surmonté, ensemble la perte de leur petit garçon. Si le drame familial se mêla au drame national de l'entrée en guerre, Paul n'était toutefois pas immédiatement parti. « […] Que tu reviennes et nous reprendrons une vie interrompue et brisée […] » décrète Marie en 1918. Car pour tous les deux, la vraie vie se déroule à Agde, et la guerre s'impose comme une violente parenthèse dont le couple attend et espère en permanence qu'elle se referme. Ils endurent pour atteindre un objectif commun absolu, sans cesse réitéré depuis le début de la séparation : la fin de la guerre qui permettra le retour définitif de Paul, les retrouvailles et démarrera « […] une nouvelle lune de miel […] »[67]. Une grande partie des échanges concerne donc la gestion du quotidien, de « la vie qui passe », séparés. Le travail tient une place importante et Paul cherche d'abord à diriger le jardin à distance, puis, plus tard, il s'inquiète des vitrages et de la résiliation du bail pour laquelle il envoie une procuration. Il veut connaître les prochains fermiers et prépare son retour : « […] Quant au jardin, je suis content que ce soit Madeleine qui l'ai pris et si nous avons le bonheur de prendre celui de ma sœur Lisou nous aurons des amis comme voisins […] »[68]. La famille représente aussi un sujet essentiel. Paul exprime régulièrement le désir d'assumer un rôle protecteur à l'égard de sa femme : « […] Au moins, ne fais pas d'imprudences et ne te fatigues pas trop […] ». Quant il arrive en Argonne, pour rassurer, il adopte un ton de récit de voyage : « […] Je te dirai qu'ici il fait un temps magnifique et même le canon gronde à nos côtés, on ne s›inquiète pas […] ». En captivité, il insiste : « […] Si on te fait des misères, dis-le moi ne me cache rien au moins […] »[69]. Manon Pignot parle à propos des relations qui s'instaurent dans l'absence entre les pères et leurs enfants, de « paternité de papier nourrie d'affection et d'angoisses »[70]. Paul, en effet, exprime en permanence cette affection et



Fig. 15. Carré des enfants au cimetière d'Agde. L'endroit est inchangé depuis le XIXe siècle (Photo C.D.)

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

tente de participer à distance à l'éducation des enfants sur laquelle Marie l'informe pour obtenir son approbation. Il s'inquiète de ne pas connaître son fils et de ne pas être reconnu par lui. Perturbé par l'idée de rater quelque étape, il ne cesse de réclamer des photos. Il semble que Marie par soucis d'économie ou par aversion rechigne. Finalement, le sujet devient conflictuel et Paul écrit : « […] Je sais que tu plains l'argent. Par ailleurs, je ne te le répéterai plus, fais à ton idée, car je vois que tu fais la sourde », Marie cède car Paul cherche à se rassurer de l'état de santé de son épouse et de ses enfants, à donner un visage au fils qu'il ne connaît pas, et aspire à voir Françoisette grandie. Il souhaite, reflétant l'état d'esprit de beaucoup de Français, que son fils «[…] ne connaisse pas la guerre […] » mais aussi « qu'il […] passe aux pantalons […], qu''il ne parle pas patois […], qu'on ne l'appelle pas Jeannou […] »[71], bref qu'il devienne un petit homme alors que les attentes à l'égard de sa fille sont quasi-exclusivement scolaires : « […] Veille bien à notre petite Françoisette surtout à son éducation […] »[72]. Même si son épouse a pris l'initiative de l'inscrire à l'école, il revendique le suivi de ses études et n'hésite pas à préconiser des sanctions physiques qu'il souhaite faire appliquer à distance « […] et corrige la si elle te fait inquiéter […] ». Sans surprise, il fait partie de ces pères, pour lesquels « l'autorité des mères est régulièrement décrite comme laxiste et insuffisante »[73]. Pourtant Marie ne renonce pas à éduquer sa fille loin de là, elle « […] lui fais souvent la morale, il le faut […] » et la menace même, en cas de désobéissance, « […] de la mettre aux orphelines […] »[74].

Les deux époux, bien que séparés et vivants dans des conditions différentes, utilisent des stratégies de résistance pour endurer assez similaires. De façon récurrente d'abord, ils expriment régulièrement une grande résignation, conscients qu'ils n'ont aucune prise sur les évènements ce dont témoigne Paul régulièrement, que ce soit lors des classes : « […] Nous y sommes par force et nous ferons comme font les autres […] », puis dans le train qui l'amène au front : « […] Je commence aujourd'hui mes souffrances. Ne te chagrine pas trop car moi je prends la vie comme elle se présente […] », dans les tranchées ; « […] Pour ce que nous gagnerons nous, c'est embêtant d'aller se faire tuer. Que veux-tu il le faut […] », et enfin en captivité : « […] Enfin que veux-tu on s›y fera et ce ne sera pas malheureux quand cette sale guerre voudra finir […] ». Marie lui fait écho : les « Que veux-tu », rythment ses lettres. Le couple s'exhorte mutuellement à la patience, au courage, au destin ou à la chance pour ne pas s'effondrer car Marie pleure beaucoup et l'écrit. Ils se consolent aussi, chacun de leur côté et ensemble, par une série de comparaisons relativisant la dureté de leur situation. Pour Paul, sur le front : « […] Il vaut mieux être dans le 44e que dans le 24e qui est à Beauséjour ou aux Dardanelles […] ». Quand il devient grenadier, il considère le poste plus protégé car « […] Si on nous attaque pas, nous ne bougeons pas […] Ce qui fait que on ne fout rien de tout le jour, et puis on ne va pas à la baïonnette. La baïonnette c'est ce que je craignais le plus […] ». Prisonnier, il rappelle que « […] Nous ne sommes pas les seuls a être séparés […]»[75]. Marie, elle aussi, évalue souvent son malheur à l'aune de celui des autres femmes du bourg, consciente de partager une communauté de souffrances : « […] Je sais que je ne suis pas seule, cest ce qi me console […]»[76]. Dans les cercles de la douleur, elle se considère bienheureuse par rapport aux veuves parce que son mari est prisonnier et parce qu'elle a une tombe pour se recueillir. D'ailleurs, quand Paul trouve peut-être un moyen d'être rapatrié, elle préfère rester prudente voire l'en dissuader. Le couple peut aussi compter sur le soutien de la famille proche. Ses membres écrivent à Paul, les femmes participent à la composition du colis. Les hommes sont présents auprès de Marie : son cousin l'aide à déménager, son beau-frère Jean lui écrit régulièrement de longues lettres pour la soutenir. Entre sœurs et belles sœurs, l'entraide s'impose, encouragée par les époux. Marie accouche chez sa belle-sœur et va se reposer chez sa sœur. La jeune femme retourne vivre chez sa mère qui s'occupe de ses enfants pendant qu'elle travaille et la protège de la jalousie de son frère. Les enfants représentent une autre source de réconfort : Jean « divertit », Françoisette écrit à son père et dort avec sa mère qui se sent moins seule, ensemble elles évoquent l'absent. Pour les deux parents, elle est source de fierté. Il existe aussi, pour tenir, une réelle solidarité de petits groupes en particulier dans la vie de Paul. Lors des classes, le jeune Agathois se constitue des petites « familles » avec d'autres conscrits qu'il renouvelle autant de fois qu'il est nécessaire. « […] Pagès, les deux de Pomérols et moi nous ne nous quittons plus. Nous sommes comme quatre frères […]»[77]. Il choisit des hommes de son milieu social, de son âge ou de sa ville. Sur le front, il retrouve immédiatement des amis du régiment : « […] Je suis avec les mêmes camarades qu'il y a deux mois. Ce sont des frères pour moi. […] », et des connaissances agathoises : « […] hier au soir nous nous sommes rassemblés tous les agathois du 44e […] ». En Allemagne, il trouve du soutien dans les petits groupes d'Héraultais et il en exprime ainsi l'importance : « […] Ce qui m'embête le plus c'est d'avoir quitté mes camarades que je m'étais déjà fait à Meschède […] Chaque soir on se réunissait au nombre d'une quinzaine tous de l'Hérault et on parlait beaucoup du pays que l'on languit de revoir […] « […] autrement si j'étais seul je crois que je mourrais […] »[78]. Avec eux, il tente d'oublier les souffrances des prisonniers tentant de mettre en place des activités notamment autour du chant. Paul sollicite Marie pour qu'elle demande à son frère le texte de la chanson des Godillots « […] pour un de nos jeunes camarades car, que veux-tu, il chante un peu le dimanche soir et cela nous empêche de languir et nous sommes moins tristes […] »[79]. Marie, elle, trouve des moments de réconfort auprès de ses voisines ou amies, Lucie, Anna, Léonie avec lesquelles elle partage les mêmes inquiétudes. Paul et Marie trouvent encore, chacun de leur côté, du répit dans la nature. Marie se plaît au jardin ou en campagne. Le beau temps, la récolte des fruits au jardin, les promenades, la cueillette des fleurs pour le cimetière lui font du bien. Cela aussi, elle le partage avec Paul à qui elle envoie régulièrement quelques fleurs de violette ou mimosa et brindilles. Lui en fait de même. Redevenant pour un temps, par la pensée et l'intérêt, un civil, les jardins d'Ille-sur-Têt le séduisent. En Allemagne, il est heureux de travailler en plein air : « […] Il fait un temps magnifique et c'est

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

vraiment embêtant d'être en guerre avec un si joli temps. Il vaudrait mieux être dans mon jardin. Il faut espérer que ce temps reviendra on passera les jours heureux en famille avec les enfants […] »[80]. Ensemble, les deux époux compensent et s'éloignent du temps de la guerre en se remémorant les moments du passé. Travail au jardin, visites à la famille, promenade avec les enfants, amis, café, chansons, complicité et intimité physique, « ces bons moments » (souvent tempérés par Marie qui appréhende le risque de grossesse qu'elle nomme « bétise » ou « diabolo ») du couple forment les tableaux d'un passé heureux du temps de paix. Mais ils en évoquent aussi les pires moments comme la mort de Raymond qu'ils ont pu surmonter ensemble. Ils se projettent aussi dans un futur commun qu'ils n'idéalisent pas forcément mais « […] Pour si mauvais que soit lavenir il ne le sera jamais comme le présent […] »[81] et qui ressemblera à la continuation de leur vie d'avant-guerre. D'ailleurs, à partir du mois d'août 1918, le ton des lettres devient plus léger, une petite nièce naît et Marie prépare concrètement les retrouvailles, suspendant du chasselas pour que Paul puisse y goûter à son retour qu'elle imagine proche puisque les premiers prisonniers rapatriés arrivent à Agde. La famille de sa sœur Rosalie, qui a attrapé la grippe espagnole, est guérie. Le mercredi 30 octobre, le père de Marie meurt d'épuisement, dernière épreuve, le partage immédiat de ses biens semble satisfaire et réconcilier frère et sœurs que la guerre avait éloignés. La lettre racontant le partage de l'héritage s'avère précieuse pour connaître la façon dont se déroulaient les successions.

La force du lien conjugal, ses tangages et au final, son renforcement, représentent une autre ressource essentielle. Tout au long de la séparation, les deux époux cherchent l'approbation et le soutien de l'autre qui parfois s'impose, parfois se négocie mais qui ne fait pas défaut. Y compris lorsqu'il faut évoquer le danger. A Perpignan, Paul considère qu'est bienvenu tout ce qui peut retarder le départ : « […] Il vaut mieux leur faire de la place en partant à Ille que non pas en partant au front. Tu me comprends […] ». Il a cependant besoin de l'assentiment confirmé de Marie qui le lui apporte aussitôt : « […] Tu me dis que tu n'as pas été du nombre de ceux qui sont habillé de neuf. Tu pense bien que cela me fait plaisir […] ». Les mots d'amour que les deux époux s'échangent continuellement rassurent et réconfortent. Et si l'angoisse de l'infidélité point rapidement dans l'esprit de Paul, Marie rassure aussitôt : « […] Tu me dis de ne pas faire dimprudence et de penser a toi comme toi tu pense a moi. Tu peux croire que toute ma pensée nest que pour toi. Je taime trop tu le sais pour me recommandé pareille chose […] ». Dans la situation tragique que vit Paul en Argonne, les lettres permettent d'aborder la question du risque imminent de mort au combat. Le jeune époux l'a envisagée dès le premier jour des classes mais « […] Quand j'étais en permission et que j'ai voulu te parler de cette question, tu m'as défendu de parler. Donc, j'ai préféré te le dire par lettre […] » Il peut, grâce à l'éloignement, en parler explicitement à Marie : « […] Cela te fera de la peine que je te parle ainsi mais il le faut car moi ici je suis entre la vie et la mort […] Surtout s'il m'arrivait malheur ne te remarie plus car cela me ferait de la peine à moi qui t'ai tant aimée […] ». Il accepte, au regard de l'enjeu, de faire pleurer : « […] Dans ta lettre d'hier, tu m'as fait de la peine en me disant que tu avais pleuré quand tu as lu ma dernière lettre, mais en voyant la triste réalité devant mes yeux je n'ai pas pu me retenir […] »[82]. La lettre acquiert même alors une valeur performative[83]. La longue séparation absolue et forcée par la guerre mit la solidité du couple à l'épreuve. L'échange épistolaire permet alors non seulement de constater qu'il a résisté et s'est renforcé mais aussi de comprendre pourquoi.

Comment Paul est-il revenu d'Allemagne ? La dernière missive du lot date du 24 novembre 1918. C'est une carte de Paul attendant le rapatriement. Est-elle la dernière ? Le soldat revint à Agde à la fin de l'année 1918. D'après Odon Abbal, on peut supposer qu'il est rentré en France par la voie maritime et a débarqué à Cherbourg ou au Havre. Il revit enfin sa famille, on ne sait si ce fut à Cette où Marie imaginait ces retrouvailles, ni comment elles se déroulèrent. Le couple reprit, comme il l'avait projeté, le jardin de Raymond et de Lisou, la demi-sœur aînée de Paul. En 1922, naquit une seconde fille, Yvonne, qui décéda en 1937. Cette année-là, ils firent l'acquisition d'une concession perpétuelle au cimetière qu'ils rejoignirent à six mois d'intervalle à l'âge de 90 ans. Françoise épousa un voisin en 1928, n'eut jamais d'enfants, n'exerça pas d'activité professionnelle, ne quitta jamais Agde où elle mourut en 1995.

La correspondance échangée entre Marie et Paul Loubet, jeunes jardiniers, couple amoureux, représente donc par sa richesse une source inestimable pour la connaissance de la vie de gens ordinaires et sur la dignité et la capacité d'endurance dont ils firent preuve pour traverser la Grande Guerre. À la fin de la rédaction de cet article, nous avons décidé de faire partager ces lettres en travaillant à son édition. ■

Biographie

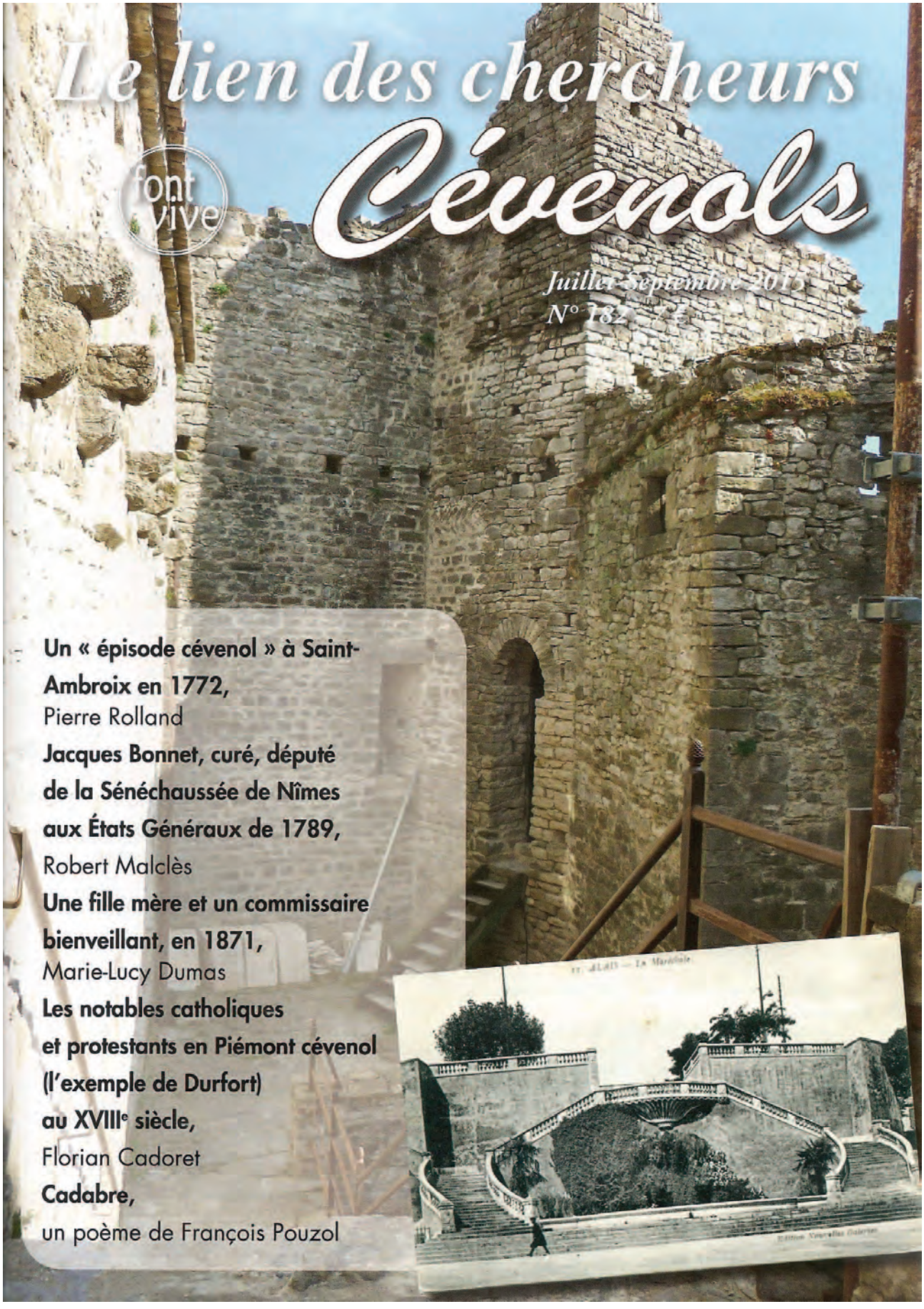
1885 : Naissance de Paul Loubet et de Marie Mathieu
1909 : Mariage puis naissance de Françoise
1914 : Décès en août de Raymond, 2 ans
1915 : Naissance de Jean en juillet
1917 : Décès de Jean en novembre

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

NOTES

1. Marie à Paul, 7 juillet 1915.
2. Respectivement professeure agrégée d'histoire et archiviste à la ville d'Agde, membres du GRHISTA, Groupe de Recherche en Histoire des Territoires de l'Agadès.
3. Arch. Mun. Agde, fonds Bancal 11 Z.
4. Expression récurrente des lettres de Paul et Marie exemple : Marie à Paul, 26 août 1918.
5. Cette partie doit beaucoup à l'étude de Vidal Naquet, Clémentine, *Couples dans la Grande Guerre, le tragique et l'ordinaire*, Robert Laffont, Paris, 2014, 476 p.
6. Vidal Naquet, Clémentine, *Correspondances conjugales*, les Belles Lettres, Robert Laffont, Paris, 2014, 1321 pages, p. 38.
7. D'après le contenu des lettres
8. Marie à Paul, 26 avril 1915
9. Marie à Paul, 26 avril 1918
10. Paul à Marie 21 janvier 1917
11. Paul à Marie, 26 juin 1915
12. Marie à Paul, 3 juillet 1915
13. Paul à Marie, 13 juin 1915
14. Paul à Marie, 20 septembre 1915
15. Paul à Marie, 23 juin 1915
16. Marie à Paul, 1er juillet 1915
17. Paul à Marie, 7 mars 1916
18. Paul à Marie 24 avril 1915
19. Marie à Paul, 13 janvier 1918, reçue le 10 février par Paul.
20. Marie à Paul, 7 juillet 1915
21. Marie à Paul, 8 juillet 1915
22. Paul à Marie, 4 juin 1915
23. Maurin, Jules, *Armée-Guerre-Société : soldats languedociens (1889-1919)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1982.
24. Arch. dép. de l'Hérault en ligne, *registres matricules*, série 1R1218, fiche numéro 1152.
25. Paul à Marie, 27 mars 1915
26. Colonel Guilton, Frédéric, « Les armées » dans Audouin-Rouzeau Stéphane et Becker J.J. (dir.), *Encyclopédie de la Grande Guerre, 1914-1918*, Bayard, 2004, Paris, page 225
27. Paul à Marie, 26 mars 1915 - Paul à Marie, 1er avril 1915-
28. Paul à Marie, 17 février1915, terme récurrent dans les lettres de Paul.
29. Sur cette question voir Crépin, Annie, H*istoire de la conscription*, folio histoire, Gallimard, Paris, 414 pages
30. Vaïsse, Maurice, « Aux armes, citoyens ! », *l'Histoire*, numéro 207, page 34. Le numéro contient un folio d'illustrations.
31. Paul à Marie, 1er avril 1915 idem pour les extraits précédemment cités
32. Paul à Marie, 7 mars 1915
33. Sur le sujet, Cronier, Emmanuelle, *Permissionnaires dans la Grande Guerre*, Belin, 2013, 401 pages.
34. Paul à Marie, - 14 mars 1915 - 4 mai 1915 - 27 avril 1915 - 29 avril 1915
35. Paul à Marie, 2 juin 1915
36. Le régiment de réserve du 24e ; Paul y est certainement affecté en raison de son âge.
37. Rousseau, Frédéric, *La Guerre censurée. Une histoire des combattants européens*, Points Seuil 2014, page 355
38. Paul à Marie, 2 juin 1915. Les extraits suivants concernant l'expérience en Argonne proviennent des lettres de Paul jusqu'au 29 mai 1915.
39. Audouin-Rouzeau, Stéphane, *Combattre. Une anthropologie historique de la guerre moderne (xixe-xxie siècle)*, Paris, Le Seuil, 2008, 327, page 223
40. Paul à Marie, 19 novembre 1916
41. Historique du *44e* régiment d'infanterie coloniale, ancestramil, éditions Barrière, Perpignan, 1920
42. Paul à Marie 25 juillet 1915
43. Abbal, Odon, *Les prisonniers de guerre, 1914-1918, prisonniers du Gard et de l'Hérault*, thèse pour le doctorat de spécialité de 3e cycle, Montpellier, 1977, page 84.
44. Outre Abbal, Odon, *op. cit*, toutes les informations sur le camp sont extraites des sites http://pages14-18.mesdiscussions.net/pages1418/forum-pages-histoire/prisonnier-meschede et http://prisonniers-de-guerre-1914-1918.chez-alice.fr/ (consultés le 20 juillet 2015).
45. Paul à Marie, 4 septembre 1915
46. Paul à Marie, 26 mai 1916
47. Paul à Marie, 10 septembre 1916.
48. Paul à Marie, 7 mai 1916
49. Marie à Paul, 29 mai 1918
50. Paul à Marie, 21 janvier 1917
51. Marie à Paul, 29 mai 1915
52. Thébaut, Françoise, « Penser la guerre à partir des femmes et du genre : l'exemple de la Grande Guerre », *Astérion* 2/2004, mis en ligne le 05 avril 2005, consulté le 15 juin 2015. URL : http://asterion.revues.org/103
53. Marie à Paul, 21 mars 1918. Tous les extraits suivants proviennent des lettres de Marie sauf note contraire.
54. Roynette, Odile, « Discipline, patriotisme, virilité… Quand la vie de caserne forgeait les hommes », dans la revue *l'Histoire*, novembre 2001, numéro 259, pages 60 à 65.
55. Paul à Marie, 17 février 1915
56. Sagnes, Jean (Coll sous la direction de), *L'Agades dans la Grande Guerre*, cahier du GRHISTA, 2015.
57. Paul à Marie, 8 janvier 1916
58. Paul à Marie, 10 septembre 1916
59. Marie à Paul, 15 août 1918
60. Paul à Marie, 26 mars 1916
61. Le Naour, Jean-Yves, *dictionnaire de la Grande Guerre*, Paris, Larousse, 2013, p.175
62. Abbal, Oddon, *Soldats oubliés : les prisonniers de Guerre français*. Etudes et communications, 2001, p.173.
63. Arch Municipale Agde, archives modernes pré classées, 77-20
64. Pau, Béatrix, *des vignes aux tranchées, la Grande Guerre en pays biterrois*, Éditions du Mont, Cazouls les Béziers, 2013, 254 p, pages 99-100.
65. Marie à Paul, 17 janvier 1918
66. Marie à Paul, 25 mars 1918
67. Marie à Paul, 1er août 1918 - 6 mai 1918
68. Paul à Marie 2 avril 1916
69. Marie à Paul, 2 juin 1915
70. Pignot, Manon, *Allons enfants, Génération Grande Guerre*, Paris, Seuil, 2012, 448 pages, page 19
71. Paul à Marie, 22 avril 1917
72. Paul à Marie, 5 mai 1918
73. Pignot, Manon, *op cité*, page 283
74. Marie à Paul, 26 août 1918, 7 juin 1918
75. Paul à Marie, 21 avril 1918
76. Marie à Paul, 30 juin 1918
77. Paul à Marie, 19 février 1915
78. Paul à Marie, 7 mai 1916
79. Paul à Marie, 18 février 1917
80. Paul à Marie, 20 juin 1915
81. Marie à Paul, 22 avril 1918
82. Paul à Marie, 25 juin 1915
83. Selon Vidal Naquet, Clémentine, Couples dans la Grande Guerre, op. cité, page 138.

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)



©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

Elèves et maîtres dans l'Hérault pendant la guerre de 1914-1918

Louis Secondy*

Résumé

Les enfants ont été préparés à la guerre par des formations et des lectures avant août 14 et ce sont les maîtres d'école et les divers éducateurs qui ont animé cette préparation des corps et des esprits. Lorsque la guerre arrive, les enfants sont directement concernés par le changement de situation dans les familles. Ils découvrent le poids de la guerre par les réquisitions de locaux, les restrictions alimentaires, la place des jeux guerriers, la teneur des discours des prix. Ils vont être invités à participer aux œuvres de guerre, pour aider les réfugiés, les soldats au front, les prisonniers, par diverses activités. Les jeux guerriers prennent une tournure réaliste. Les maîtres non mobilisés jouent souvent un rôle majeur dans les communes et dans les établissements. Ils ont des activités patriotiques et une pédagogie adaptée à la nouvelle situation. La guerre a-t-elle modifié les comportements des jeunes ? Le niveau scolaire a-t-il baissé ? L'âme des enfants a-t-elle été modifiée par le conflit ? Cet article essaie de décrire cette vie des enfants et des maîtres, et à répondre à ces questions.

Mots-clés :

Patriotisme, préparation militaire, engagement des maîtres, jeux de guerre, établissements, hôpitaux, intérimaires de guerre, discours de prix, rôle des jeunes filles, comportement des jeunes, Jeanne Galzy.

Abstract:

Pupils and teachers during the war of 1914'1918 in the Herault

In the running up to August 1914 various courses and readings had prepared schoolchildren for the coming war.. School teachers and various other youth leaders and instructors had been in charge of the physical and mental preparation this required.. They discovered the weight of war when premises were commandeered, food rationed, prize-giving ceremonies heavily biased and war-games encouraged. Children were also expected to support charities and societies helping refugees, the men at the front and prisoners of war, through various channels. The war games soon became very realistic. School-teachers who had not been called to war often played a pivotal role in the town councils and on school boards. They organized patriotic events and their teaching methods adapted to the new situation. Did the war alter the behavior of the young? Did academic standards go down? Did the war alter young souls? This paper is an attempt to address these questions by looking into the everyday lives of pupils and teachers. (Traduction Chantal Latil).

Key words:

Patriotism, military training, commitment of teachers, war games, hospitals, temporary personnel of war, speech for prize, the part of young women, behavior of young people, Jeanne Galzy.

L'école publique de la fin du XIXe est au service de la République et de la patrie. Le souvenir cuisant de la défaite de 1870 a accentué cette orientation et chaque citoyen est incité à porter son regard vers la ligne bleue des Vosges, comme l'y a invité Jules Ferry en 1881. Pendant plus de quatre décennies, les enfants ont été élevés dans l'idée de revanche. Aux maîtres de tous niveaux est confié ce souci, en participant de toutes manières à préparer les générations montantes à prendre leur responsabilité dans ce domaine. C'est ce que nous allons voir par quelques exemples en entrant dans ce sujet aussi bien à l'école primaire que dans les lycées et collèges de l'Hérault, à la suite des études générales sur ce thème, comme celles de S. Audouin-Rouzeau ou de Manon Pignot, avec des témoignages variés tels que ceux tirés du livre de Jeanne Galzy, « La Femme chez les garçons », les lettres de Jean-Antoine Sauzet sur Soubès, les rapports d'inspections sur l'Académie de Montpellier et les discours des prix

*Docteur ès-lettres

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

des années de guerre. Les illustrations sont tirées d'un hebdomadaire pour enfants qui privilégie les images et les récits de guerre. Notre choix repose sur l'intérêt que présente le suivi des articles sur la durée du conflit et la présentation de situations diversifiées. Que peuvent faire ces enfants dans la guerre ? Certes ils sont loin des zones de combat, mais n'en sont pas moins impliqués, et fêtent l'année nouvelle en musique et dans l'espoir de la paix.

Le façonnement des esprits et la préparation des corps avant 1914

Dès le lendemain de la guerre de 1870, on envisagea la mise en place d'exercices de type militaire pour les élèves du primaire qui apprendraient ainsi à marcher au pas au son des fifres et des tambours, à manier les armes, et à s'exercer au tir. A Montpellier, c'est dans les années 1877-1878 que se mettent en place ces exercices pour toutes les écoles communales. La municipalité acheta les armes et les instruments de musique nécessaires pour cet entraînement et sollicita de la troupe le prêt de quelques sergents et caporaux pour initier les élèves à se comporter comme des soldats. La création des bataillons scolaires par la loi de 1882 vint organiser cette formation au plan national. Ce fut une sorte d'initiation concrète des jeunes en vue d'un futur conflit. Yvon Courty en a raconté, dans le détail, l'histoire pour le Clapas dans sa brochure manuscrite : *Une institution de la IIIe République, Les Bataillons Scolaires de la ville de Montpellier*[1]. En janvier 1882, la ville reçut une dotation de 27 fusils, soit trois par école publique. Ce nombre fut rapidement augmenté. Le 6 avril 1882, on décida que tous les élèves des écoles communales âgés de plus de 11 ans, soit 568 enfants, devraient suivre les nouveaux exercices. L'intérêt de cette formation était, selon M. Castets, qui était alors maire de la ville (1893-1896), de faciliter l'entrée au service militaire des jeunes gens formés à l'art militaire dès l'âge de 12 ans : « La paix avec nos voisins en sera d'autant mieux assurée qu'ils auront la capacité de leur tenir tête.[2] »

A l'école, on faisait débiter à ces jeunes ce poème de Chantavoine[3] :

« Nous sommes les petits enfants
De la vieille mère patrie :
Nous lui donnerons dans dix ans
Une jeune armée aguerrie. »

Les jeunes vont être progressivement organisés militairement. Ils auront tout un équipement : un uniforme, avec le béret à pompon emprunté aux marins, le fusil, le tambour et la trompette. Les bataillons scolaires vont participer à toutes les grandes manifestations publiques. Ils paradent, surtout lors du défilé du 14 juillet. Tout jeunes, les garçons apprennent à manier un fusil à partir de modèles en bois, puis, plus âgés, avec des modèles réels adaptés à leur âge. C'était donc une sorte de pré-service militaire, un embryon de préparation à une guerre future. Chaque bataillon avait un drapeau qui portait sur un côté le nom du département et de la commune, et de l'autre la devise « Devoir et Patrie ». En janvier 1888, le bataillon du lycée de Montpellier comptait 393 élèves et celui des écoles communales, 298. Cependant cette institution ne semble pas avoir diffusé hors des principales villes, tout au moins dans l'Hérault, qui n'aurait pas compté plus de trois ou quatre bataillons dans les meilleures années[4]. **(Fig. 1)**



Fig. 1. Préparation militaire à l'école.

Mais cette institution ne dura pas : elle disparut vers 1892. On n'abandonna pas pour autant la perspective de former les jeunes, en particulier en organisant des cours de préparation militaire. Plusieurs initiatives gouvernementales se succèdent dans les années 1890 et celles qui précèdent la Grande Guerre. Elles se révèlent plus ou moins efficaces, en raison de la bonne volonté des communes qui supportent les dépenses de mise en place du dispositif. La Ligue française de l'Enseignement pousse à la formation des instituteurs. La loi du 21 mars 1905 stipule que « La préparation militaire obligatoire dans tous les établissements publics d'enseignement est assurée soit directement, soit par des sociétés scolaires instituées sous l'autorité du chef de l'établissement », et elle prévoit que « Pour faciliter le recrutement et l'instruction des professeurs qui doivent enseigner dans les établissements publics d'enseignement primaire, il est créé cinq écoles régionales militaires d'éducation physique » à l'intention des instituteurs.

L'école publique continue de préparer à la guerre grâce à un programme de lectures, de récits, de manifestations diverses, et un enseignement historique empreint d'un fort esprit patriotique.

Dans les établissements catholiques, on partage les mêmes sentiments : il n'est pas rare qu'on prenne pour devise non « Devoir et Patrie », mais « Dieu et Patrie », comme à La Trinité[5] à Béziers, par exemple. Chez les Frères des Écoles Chrétiennes, au Pensionnat de l'Immaculée Conception (le PIC), dans la même ville, on avait prévu après 1870 de faire un quart d'heure d'allemand tous les jours pour apprendre la langue de l'adversaire. L'épiscopat dans son immense majorité accompagne l'effort de guerre, éventuellement en voyant dans la guerre, non souhaitée, « un moyen de fortifier la foi juvénile par une éducation morale reposant sur l'idée du sacrifice et le développement

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

des pratiques religieuses », à travers des mouvements de piété comme « la Croisade des enfants » organisée dès décembre 1914 sous le signe du Sacré-Cœur et le patronage de Jeanne d'Arc. Il s'agit d'une mobilisation de la prière des enfants pour la victoire de la France, le salut éternel de ceux qui meurent pour elle et la restauration chrétienne de la Patrie libérée. Cependant, comme le note Jacques Prévotat, la proximité des lois anticléricales peut entraîner à des « propos malvenus, lorsque à l'appel à redoubler de zèle au service de la patrie glorieuse se mêle l'évocation du juste châtiment qui frappe une nation impie »[6].

Les enfants dans la guerre[7]

La mobilisation venue, au début août 1914, enlève leur père aux foyers. Une fois le conflit engagé, les élèves vivent au quotidien les problèmes posés à leur famille et à leur entourage par les hostilités. Les adultes, les maîtres surtout, leur parlent de ce qui se passe au front et les font participer aux œuvres de guerre. Le conflit leur est proposé comme un sujet de réflexion et d'exercice « pour exalter le devoir patriotique, louer le sacrifice des soldats et exacerber leur ressentiment contre l'ennemi ». Jean-Antoine Sauzet explique aux lecteurs de son bulletin mensuel « L'Echo de Soubès » destiné aux appelés sous les armes, les nombreuses occasions qu'il a de faire participer les enfants à la guerre : cours de morale qui portent sur ce thème une fois par semaine, lectures faites en classe ou conseillées, leçons d'histoire, textes à composer par les élèves, lettres de l'instituteur aux soldats dont les enfants doivent tout au long du conflit recopier à la main la teneur, poésies et chants de combats, composés parfois par le maître lui-même :

« Des malheurs de la France
Souvenons-nous
Et pendant notre enfance
Préparons-nous.
Quand plus tard la Patrie
Demandera
Notre sang, notre vie
Nous serons-là.[8] » **(Fig. 2)**

Le patriotisme des enfants est présenté dans la presse à des fins de propagande. En mai 1918, le Petit Méridional reproduit une lettre de l'inspecteur primaire M. Sales, en visite dans une classe. Il a entendu de la bouche d'une élève le raisonnement suivant : « La France est le soldat du droit, elle lutte pour son indépendance ». On sent ce fonctionnaire heureux de garantir que l'école de la République ne faillit pas à sa mission germanophobe. Un journaliste, propagandiste très inspiré, exhorte à son tour les élèves : « Assez de vacances, assez de paresse, allez sarcler, bêcher, biner, semer... ». Même le baccalauréat est l'occasion de réflexions sur la guerre et le patriotisme.

On va jusqu'à solliciter une participation financière des enfants. Une part de leurs économies personnelles leur est demandée pour alimenter les caisses des œuvres en faveur des prisonniers, des blessés, des orphelins, des réfugiés ou pour envoyer des cadeaux à tous les soldats de la ville ou du village à l'occasion de Noël, par exemple.

Parfois des filles, encore bien jeunes, assument le rôle de marraines de guerre, comme le montre cette illustration de Mon Journal qui porte comme légende : « Le soldat blessé se trouva en présence d'une petite marraine de guerre de dix ans ». Que font-elles pour leur filleul ? Elles lui envoient des colis. Que préfère-t-il y trouver du chocolat ou du saucisson ? Que fera-t-on avec lui s'il vient la rencontrer lors d'une permission ? Cinéma, visite aux Invalides, apprentissage du jeu de domino à la maison ? Les jeunes filles de 12 ans se mettent parfois à plusieurs pour parrainer un soldat et lui écrivent à tour de rôle. C'est du sérieux ! L'auteur de l'article sur les Petites Marraines, C. du Genestoux invite ces jeunettes à jouer ce rôle jusqu'au bout : « Petites filles, n'oubliez pas ces braves qui se battent pour la Patrie et soyez les petites marraines attentionnées et fidèles de ceux qui n'ont ni enfants ni famille pour les réconforter, qui ont besoin de votre sourire pour comprendre qu'ils ne sont pas seuls dans la vie, et que s'ils meurent pour la patrie, des larmes seront versées sur leur tombe ».

On trouve aussi de jeunes demoiselles qui portent l'insigne de la croix rouge. Certains récits les mettent en scène en un long feuilleton, tel celui qui s'intitule « Nicole, petite fille de la Croix Rouge ». **(Fig. 3)**



Fig. 3. Petite fille de la Croix-Rouge

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

30. — LE CHANT DES ÉCOLIERS



Allegro *(Con fierezza)*

COUPLET

Nous n'avons pas la taille d'hommes, Nous sommes encor des en-

-fants; Mais par le cœur Français nous sommes, Premiers, derniers, petits et grands

REFRAIN

Nous aimons la pa-tri-e, E-tant tous bons Fran-çais

Nous aimons la pa-tri-e, E-tant tous bons Français, tous bons Français

A toi, France ché-ri-e, La gran-deur et la paix!...

A toi, France ché-ri-e, La gran-deur et la paix!...

2

Nous apprenons ta belle langue
Dans les discours des conquérants,
Brûlant d'envie, à leur harangue,
D'aller bientôt grossir tes rangs. *(Ref.)*

3

Où se forme la jeune armée?
C'est sur nos bancs!.. Nous grandirons,
O France, ô mère bien-aimée,
Bientôt pour toi nous combattrons. *(Ref.)*

4

Et vers la victoire éclatante
Nous élançant de tes remparts,
Nous ramènerons l'inconstante
Enchaînée à tes étendards. *(Refrain.)*

Paroles de Albert Artignan.

Ce morceau peut être chanté en marquant le pas ou en marchant. (*Le refrain est un duo.*)

Fig. 2. Le chant des écoliers

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

L'engagement des maîtres

Les enseignants appelés au combat forment la corporation qui a payé le plus chèrement par le nombre de victimes. Les maîtres non mobilisés ne se contentent pas d'inciter leurs élèves au dévouement. Ils donnent eux-mêmes l'exemple pour aider les familles dans le besoin. Ici, des instituteurs vont aider les paysans aux champs. Là, ils s'offrent à garder les enfants durant les vacances pour soulager les mères. Ailleurs, des institutrices tiennent des ouvroirs pour les filles. Là encore, les maîtres organisent des réunions d'adultes invités à entendre des conférences sur des sujets variés : aspects divers de la guerre, considérations sur l'Allemagne et sur la Prusse, présentation de la géographie des fronts, description de ce qu'est la vie dans les tranchées et d'autres thèmes comme la guerre autrefois et aujourd'hui, les atrocités allemandes, le sort des villes martyres : Louvain, Reims, Senlis… les impressions d'un réfugié et bien d'autres sujets. Il n'est pas rare que ces enseignants, hommes ou femmes, soient amenés à assurer le secrétariat de la mairie, le titulaire étant mobilisé. Ils se chargent alors d'annoncer les nouvelles aux populations, d'expliquer les nombreux textes publiés par les autorités durant la guerre, de répondre aux questions multiples et variées des habitants de la commune, voire de rédiger les papiers nécessaires à l'obtention d'un droit, faire une demande ou une déclaration de récoltes, par exemple. Ils ont mission de tenir des notes de guerre pour perpétuer le souvenir des événements passés à l'attention des générations futures. Le maître doit aider, rendre service, canaliser les initiatives, encourager, consoler depuis sa place, bref être un exemple. La Patrie le leur demande et la plupart ne s'y déroberont pas.

Quand les enfants jouent à la guerre

On sait que de tout temps les jeunes garçons ont aimé mimer les combats des chevaliers antiques et manier leur épée de bois, leur lance et leur bouclier. Mais cette fois-ci, la guerre est là, bien réelle. Ils adaptent leurs jeux à cette situation nouvelle. Jean Pinchard[9] raconte ce qui se passait à Montagnac. « Nous voulions faire notre guerre à nous et singions les grands […] Des groupes de copains creusaient des tranchées, des abris […] Nous avions mis un vieux poêle, et nous faisions des frites, des pommes de terre cuites sous la cendre. Parfois les copains venaient nous attaquer, on se bombardait à coup de mottes de terre, on faisait des prisonniers ». A l'imitation des grands, ces gosses chantaient « la Madelon », « le Pinard » et criaient « Nous vaincrons les boches, ces sales boches, têtes de pioche. » Ils prenaient grand plaisir aussi à aller voir les défilés militaires, à aller goûter la soupe et « le singe » distribué aux soldats, à « croquer un biscuit de guerre dur comme un morceau de bois, » bref, à tourner autour des militaires stationnés provisoirement dans le village.

Les fabricants et les marchands de jouets exploitent ce goût pour les jeux guerriers en offrant aux jeunes des loisirs basés sur le militarisme : livres, périodiques et maquettes font l'objet d'une production qui permet de mettre les enfants dans des situations belliqueuses. Les historiens spécialistes de cette question nous disent que, dès Noël 1914, les jouets guerriers représentaient 50 % des nouveautés de l'année dans des grands magasins comme le Printemps ou les Magasins du Louvre[10]. Ces « armes factices, jeux d'adresse ou de stratégie entretiennent l'ardeur patriotique juvénile ».

On met aussi les enfants « dans le coup » en les faisant participer à des activités d'allure militaire. Par exemple, à Montagnac, des citoyens créent une clique de gamins, composée de 32 jeunes placés sous la direction de M. Rigaud. Vingt-deux apprennent à jouer du clairon, dix du tambour et ceci « dans le but de former une clique destinée aux cérémonies futures et à exciter le patriotisme des futurs conscrits ». Et bien sûr, ils marchent au pas. **(Fig. 4)**



Fig. 4. Mon journal

Il existe alors aussi une presse pour jeunes qui, à partir de la mobilisation, va consacrer nombre d'articles à la guerre, par exemple *Mon Journal,* revue illustrée pour les enfants de 8 à 12 ans, éditée par Hachette & Cie, entre 1881 et 1925[11]. Il est devenu hebdomadaire à partir de 1892. Les numéros de guerre ont tous des couvertures qui représentent une scène avec des poilus et un enfant ou un animal voué à la guerre - un chien par exemple. Un feuilleton tel que *Nicole Petite fille de la Croix-Rouge* agrémente la lecture. On trouve une chronique sur la vie au front, avec des récits édifiants, tel le cas de cette jeune fille de 14 ans qui ayant perdu père et mère prend en charge l'éducation des trois enfants de la famille et la gestion de la grande ferme de Morannes dans le Maine-et-Loire, et que félicite le préfet de ce département, ou la courageuse

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)



Fig. 5. L'effort de guerre du Père Noël.

verdunoise qui, en 1916, refuse de quitter la grand-mère impotente dont elle s'occupe, malgré la bataille qui fait rage. On y trouve aussi des dossiers spéciaux, par exemple un article substantiel sur *« les prouesses de nos chiens de guerre»*. Particulièrement frappants sont certains thèmes, tel celui d'un enfant qui cause à des soldats noirs, dont l'un, assis, tient une béquille ou le Père Noël protecteur des soldats français, dont l'un embroche un allemand avec sa baïonnette et qui porte la mention « le Père Noël courbé sous sa hotte qui a fait choix de ses plus beaux jouets ». **(Fig. 5)**

Et pour accompagner le tout, un long poème de 78 vers dans lequel le « Bonhomme » a du mal à retrouver les maisons de ses amis à cause des bombardements qui ont endommagé le village :

« Et Noël dans chaque âtre en cendres
Se fit un devoir de descendre...
Pour que les enfants du village
Affranchis d'un rude esclavage
Fussent sûrs qu'il est avec nous. »

Cette revue s'efforce de toutes manières de familiariser les jeunes à la guerre en les informant - compte tenu de la censure - et en leur donnant le sens de l'effort et du dévouement.

La réquisition des locaux scolaires dans l'Hérault

La guerre n'occupe pas seulement les corps et les esprits. Elle entraîne aussi toutes sortes de réorganisations et de réquisitions, en particulier celles des bâtiments scolaires transformés en casernements, en dépôts et surtout en hôpitaux. Cette situation est longuement explicitée dans le rapport de synthèse dressé le 19 juin 1921 par l'inspecteur d'Académie des Pyrénées-Orientales à l'adresse du Conseil Académique[12]. Il y décrit les effets et les conséquences du conflit sur les établissements secondaires publics de l'académie de Montpellier. Il expose au Conseil, en un long texte de 21 pages grand format, ce qui s'est passé dans les lycées, les collèges de garçons et de filles et les cours secondaires féminins. Il y traite d'abord des locaux des établissements secondaires publics de l'académie de Montpellier, dont treize sont situés dans l'Hérault, neuf étant réservés aux garçons : le lycée de Montpellier avec ses deux bâtiments, les grand et petit lycées, les collèges d'Agde[13], de Bédarieux, de Béziers, de Clermont-l'Hérault, de Lodève, de Lunel, de Pézenas et de Cette et les quatre autres centres réservés aux filles : le lycée de Montpellier, les collèges de Bédarieux et de Béziers et le cours secondaire de Cette.

Il faut ajouter à cette liste les établissements privés, écoles ou pensionnats, dont le rapporteur ne parle pas, pour traiter cette question dans sa totalité : l'Institution libre du Sacré-Cœur, qui abrite alors le petit séminaire de Montpellier et l'ancien collège des jésuites, connaît aussi l'occupation par l'armée. L'internat fut réquisitionné - on dut même un moment évacuer les lieux pour s'installer 6 rue Montels, au grand séminaire. On y loge des soldats de toutes origines - une photographie montre des soldats musulmans y fêtant l'Aïd el kébîr en 1915[14] - et des ambulances. Le bâtiment ne sera totalement libéré que pour la rentrée d'octobre 1919. Il faut ajouter à cette liste, l'Enclos Saint-François, le Grand séminaire du diocèse qui, à partir du 1er octobre 1914 et jusqu'en juillet 1915, a reçu gratuitement (est-ce normal ou exceptionnel ?) 500 blessés, et le petit séminaire d'Ardouane qui abrite un hôpital temporaire, le supérieur ayant offert à l'armée une partie de la maison, moyennant l'engagement que l'établissement pourra continuer de fonctionner – ses effectifs augmentent même car c'est un lieu sûr. Ce faisant, on est d'ailleurs dans la tradition : en 1870, les petits séminaires de Montpellier et de Saint-Pons, et le grand séminaire, le Pensionnat des Frères de Montpellier, l'École de la Trinité à Béziers avaient déjà été mis à la disposition de l'armée pour l'accueil des blessés. L'évêque de l'époque, Mgr Le Courtier, en avait fait autant, en offrant sa maison de campagne, le Château d'Ô, pour loger des victimes de la guerre.

On sait qu'en 1914, les deux lycées de Montpellier et la majorité des huit collèges masculins du département, à l'exception de ceux de Pézenas, de Lunel et de Clermont-l'Hérault, furent réquisitionnés, soit pour y loger des troupes soit, plus souvent, pour y accueillir des blessés. Le collège d'Agde devint l'hôpital complémentaire N° 28. A Montpellier, les deux lycées sont en grande partie transformés en hôpitaux. Nathalie Moulin[15] précise que l'établissement scolaire pour garçons créé en 1837 à Cette est sollicité pour le service de santé. Le collège communal est alors transféré dans l'ancien couvent des dames de Saint-Maur.

D'anciennes élèves de ce temps nous avaient conté une anecdote : au lycée de filles de Montpellier, une simple cloison de bois séparant le quartier des élèves et celui des soldats, ces demoiselles aimaient contempler ces beaux

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

jeunes gens à travers les interstices des planches mal jointes. On devine les commentaires et les billets doux qui y furent glissés.

La réquisition subite, partielle ou totale, des bâtiments, amène donc les responsables de ces établissements à réunir les élèves où ils le peuvent. Ils vont faire classe un peu partout. Ils cherchent des solutions provisoires, soit pour accueillir des internes – jusqu'à supprimer ou réduire l'internat, comme à Montpellier. A Montpellier justement, les élèves utilisent des salles de l'Université et de l'Ecole de pharmacie, tel couvent, l'ancien évêché, le conservatoire de musique et la maison Rey-Tremblay. A Agde, on fait tous les cours secondaires, sauf ceux de physique, dans sept salles de la Bourse du travail ; deux pièces de l'école d'hydrographie abritent les primaires et les classes enfantines ; à Béziers, l'accueil des élèves a lieu soit à la sous-préfecture, soit au tribunal de commerce ; à Lodève, dans les cabinets des magistrats, dans les salles d'audience et à la lingerie. On loge même parfois certains élèves dans des demeures particulières, chez M. Peyreffitte à l'ancien hôtel du Nord, à Bédarieux, et chez M. Issemberg, à Cette.

La durée de l'occupation de ces établissements sera plus ou moins longue : le petit lycée de Montpellier restera réquisitionné jusqu'en juillet 1919, tandis qu'une partie du grand lycée sera rendue à sa destination en février 1916. A Agde, le collège retrouve ses locaux en fin 1917, mais l'internat ne fonctionne à nouveau qu'en octobre 1918. Ces locaux, qui laissaient souvent à désirer déjà avant la guerre, vu leur vétusté, ont continué à se dégrader ou ont été modifiés durant le conflit selon leur destination nouvelle et leurs occupants. La réhabilitation des classes et le rachat d'objets indispensables au bon fonctionnement des cours ou des cuisines se heurteront après la guerre au manque d'argent. Les gestionnaires de ces maisons devront discuter d'arrache-pied avec les autorités militaires, parfois sans grand succès, pour obtenir une juste compensation financière qui, de toute manière, restera toujours insuffisante.

La pénurie des enseignants

Les professeurs, les surveillants et les autres membres du personnel masculin sont nombreux à être mobilisés : la moitié d'entre eux au lycée de garçons de Montpellier. A Agde, 8 sur 12, alors qu'ils ne seraient que 8 sur 39 à Béziers. Dans l'Académie, 45% des maîtres - 230 sur 512 - sont appelés sous les drapeaux, dont un tiers sont des répétiteurs. Quelles solutions trouver en si peu de temps, deux mois avant la rentrée pour les remplacer ? Ici, on gémine des classes ; là, on supprime des cours. Mais où recruter du personnel enseignant disponible ? On va recourir à des suppléants, des retraités, et en particulier, à des professeurs de Faculté - à Montpellier par exemple on recourt à MM. Leenhardt, Jadon, Gachon, Flahaut, et aussi à des professeurs en garnison dans nos villes. Certains titulaires font des heures supplémentaires ou enseignent une matière en plus de la leur. L'administration fait aussi appel à des femmes qui n'avaient pas, jusqu'ici, droit d'accès dans les établissements de garçons malgré leurs titres et leurs diplômes, à l'exception des classes élémentaires et primaires. Ces recrues d'un genre nouveau, bachelières, licenciées ou agrégées portent le nom de « déléguées intérimaires de guerre ». A Agde, Mlle Malbos figure dans le corps professoral à partir du 8 octobre 1915. Le principal écrira : « Puisqu'il n'est pas possible d'avoir un professeur, j'accepte une jeune fille[17]». Quel enthousiasme ! Jeanne Galzy – officiellement Mlle Baraduc - est la plus connue de toutes, vu sa future notoriété littéraire – elle obtiendra le prix Femina en 1923. Elle a relaté cette expérience dans son ouvrage *La Femme chez les garçons*[18]. Certes, ces dames sont pleines de bonne volonté, mais ces messieurs, collègues et inspecteurs, les regardent de haut, leur repro-

Liste des établissements scolaires ayant fait fonction d'hôpital pendant la guerre
A Agde, le Collège de Garçons
A Ardouane, le Collège libre
A Béziers, le Collège Henri IV, le Collège de Jeunes Filles, l'école de la Trinité, le Pensionnat de l'Immaculée Conception, le Collège de Jeunes Filles, l'École Sévigné
A Gigean, les écoles primaire et maternelle
A Lodève, le Collège de Garçons,
A Lunel, l'Ecole des Filles, l'Ecole des Garçons,
A Montpellier, Notre-Dame-de-la- Merci, le Sacré-Cœur, le Lycée de Garçons, le Lycée de filles, l'Ecole Normale d'Institutrices, l'Assomption Sainte-Marie, le Petit Séminaire, le Petit Lycée, l'Ecole Normale d'Instituteurs, l'Etablissement « La Pierre Rouge », l'Ecole Nationale d'Agriculture
A Servian, l'Ecole de filles
A Cette, l'Ecole Victor Hugo, l'Institution Sainte-Marie, le Collège Municipal de Garçons, l'Ecole des Frères Saint-Joseph
A Poussan, l'Ecole libre
A Saint-Pons, les Ecoles primaire et supérieure
La liste des établissements occupés par des soldats est bien plus longue[16]. A Montagnac par exemple, on loge des jeunes recrues sortant de saint-Cyr qui sont à l'entraînement comme à Castelnau, à Pézenas et à Aumes. On ira jusqu'à loger une classe de militaires dans la chapelle de l'école d'Alzon.

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

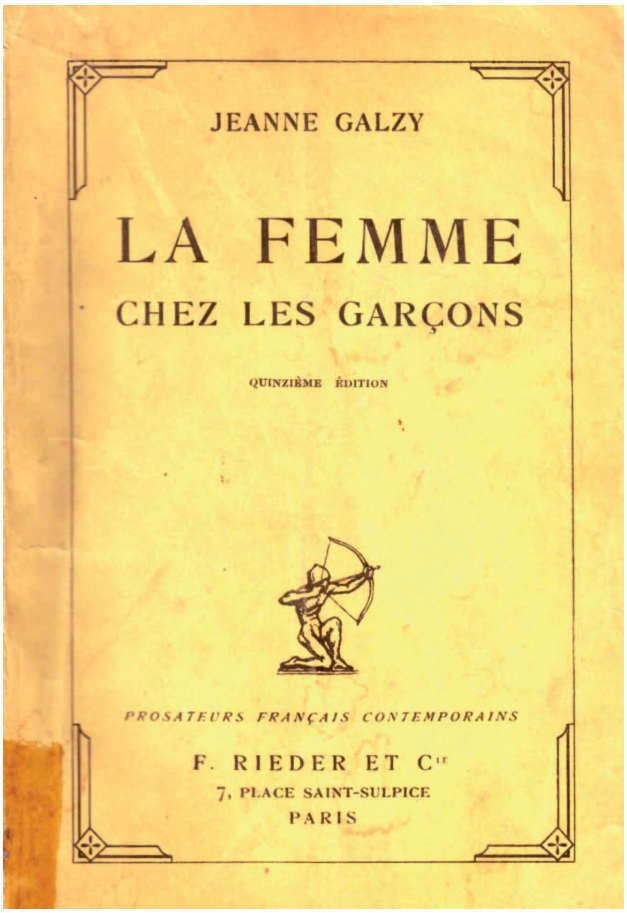


Fig. 6. Jeanne Galzy au lycée des garçons.

chant leur manque d'expérience et souvent d'autorité. J. Galzy écrira, amère : « Je ne suis que l'intérimaire amenée là par les désordres de la guerre, pas la collègue véritable, la remplaçante seulement. Cette situation crée un écart ». Malgré ce, on sait gré à ces femmes de leur courage et de leur dévouement. Sans elles, comment certains établissements masculins auraient-ils pu fonctionner ? Il n'en va pas de même dans les établissements secondaires de filles, dont le personnel, presque exclusivement féminin, n'est pas touché. **(Fig. 6)**

Fluctuation des effectifs

La guerre, on s'en doute, risque d'affecter les effectifs. Le nombre des élèves chute dans les établissements masculins, surtout les premiers temps. A Montpellier, le lycée de garçons perd 25 % des siens lors de la première année du conflit. Les aînés des classes supérieures sont mobilisés. Certaines familles, croyant à une guerre courte, gardent tel ou tel enfant à la maison. Les plus âgés suppléent parfois leur père ou leur frère envoyé au front, pour les travaux des champs ou le commerce. La très mauvaise récolte lors de la vendange de 1915 n'arrange rien, car le lycée public est alors payant et parfois les fonds manquent. Il faut ajouter à ces causes le manque de place suite aux réquisitions de locaux. A l'Institution du Sacré-Cœur, à Montpellier, on passe de 300 élèves en 1913 à 139 en 1915. La reprise des effectifs se fera peu à peu avec la libération des locaux et un nouveau type de recrutement plus populaire.

Les élèves dans la guerre

Ils sont plus ou moins marqués par les événements, comme en témoigne Jeanne Galzy à propos de l'attitude des jeunes lycéens : « La guerre est pourtant là. Mais comme sa réalité ne nous pénètre qu'aux heures où nous en sommes directement frappés ![19] » . Cette jeune femme, si sensible, s'offusque de leur apparente insensibilité que viennent cependant troubler les décès qui affectent leurs familles et la vue des mutilés dans la rue. Mais elle les comprend et les excuse aussi d'ailleurs. Qu'en serait-il « si le miséricordieux pouvoir de l'habitude n'amortissait pas peu à peu l'anxiété ? ». La vie des élèves est cependant troublée par la guerre qui touche à des aspects essentiels de leurs pratiques et de leur comportement.

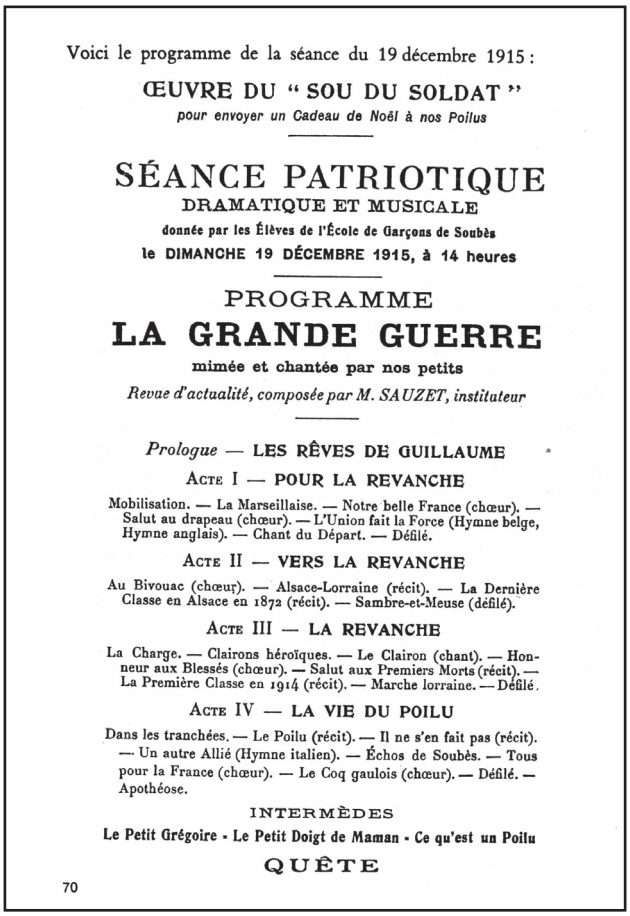
Quêteurs et jardiniers[20]

Les collégiens et lycéens, comme les enfants du primaire, sont invités à prendre leur part à la collecte en faveur des œuvres de guerre. On fait appel à leur générosité pour des associations comme « le Sou du soldat ». Ils sont sollicités pour aller vendre des insignes, de petits drapeaux ou placer des billets de tombola. Une partie de ces appels à la générosité se fait en classe. Les enseignants ont pour mission de leur présenter les emprunts nationaux pour qu'ils en parlent à leur famille et en comprennent le bien-fondé. Jeanne Baraduc[21] fait recueillir dans sa classe la collecte mensuelle pour les réfugiés, sans forcément les émouvoir du malheur de ces exilés, dont elle leur a décrit les souffrances et les besoins : « Je promène parmi eux le spectre de la guerre et de sa misère ». Leur réaction est si ironique et si peu intéressée que l'enseignante en vient à leur donner une punition générale : rédiger un texte sur le sujet. Elle en commente le résultat : « A la fin de leur travail, écrit-elle, les « Vive la France ! » indiquent de leur point d'exclamation la joie de la corvée terminée ». Décevant ! **(Fig. 7)**

Les enfants souffrent aussi des restrictions comme toutes les catégories de la population. Ils ont leurs propres tickets. Les rations sont en effet fixées selon les âges et les situations en six catégories : E : les petits enfants ; A : les adultes ; T : les travailleurs ; C : les cultivateurs ; V : les vieillards. Pour eux, c'est J : les jeunes.

La difficulté de se nourrir entraîne un autre type d'engagement des élèves par suite d'une campagne nationale qui pousse à la mise en culture de jardins potagers. Il en existe un peu partout, à Agde, par exemple. Les autorités invitent les enfants à les cultiver soit chez eux s'ils ont un terrain pour créer un jardin, soit dans un lieu que l'on va destiner à cet usage, tel l'espace donné au lycée par le comte d'Espous, à Montpellier. Ce terrain sera au préalable défriché par les militaires. On attend de lui qu'il fournisse quelques légumes à la collectivité. M. Gache, professeur s'adressant aux élèves de 3ème évoque ce travail : « Les lycéens viennent à peu près toutes les semaines en trois équipes de 40 à 50 travailleurs, peu surveillés […] pour une besogne qui ne leur était pas familière […] ils fournissent, les classes finies, un joyeux et intense labeur, durant plus de deux heures ». Il dit aux élèves de cette classe, rassemblés pour ouïr le discours qu'il a concocté sur ce sujet, l'importance

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)



Voici le programme de la séance du 19 décembre 1915 :

ŒUVRE DU " SOU DU SOLDAT "

pour envoyer un Cadeau de Noël à nos Poilus

SÉANCE PATRIOTIQUE

DRAMATIQUE ET MUSICALE

donnée par les Élèves de l'École de Garçons de Soubès

le DIMANCHE 19 DÉCEMBRE 1915, à 14 heures

PROGRAMME

LA GRANDE GUERRE

mimée et chantée par nos petits

Revue d'actualité, composée par M. SAUZET, instituteur

Prologue — LES RÊVES DE GUILLAUME

ACTE I — POUR LA REVANCHE

Mobilisation. — La Marseillaise. — Notre belle France (chœur). — Salut au drapeau (chœur). — L'Union fait la Force (Hymne belge, Hymne anglais). — Chant du Départ. — Défilé.

ACTE II — VERS LA REVANCHE

Au Bivouac (chœur). — Alsace-Lorraine (récit). — La Dernière Classe en Alsace en 1872 (récit). — Sambre-et-Meuse (défilé).

ACTE III — LA REVANCHE

La Charge. — Clairons héroïques. — Le Clairon (chant). — Honneur aux Blessés (chœur). — Salut aux Premiers Morts (récit). — La Première Classe en 1914 (récit). — Marche lorraine. — Défilé.

ACTE IV — LA VIE DU POILU

Dans les tranchées. — Le Poilu (récit). — Il ne s'en fait pas (récit). — Un autre Allié (Hymne italien). — Échos de Soubès. — Tous pour la France (chœur). — Le Coq gaulois (chœur). — Défilé. — Apothéose.

INTERMÈDES

Le Petit Grégoire - Le Petit Doigt de Maman - Ce qu'est un Poilu

QUÊTE

70

Fig. 7. Séance et quête patriotiques

de ce travail : « Le samedi 14 avril (1917) est une date mémorable. Ce jour-là vous avez fait une grande chose […] le jour où vous avez défriché le sol et jeté des semences de pommes de terre et dans quelques sillons de l'Enclos d'Espous vous avez accompli une série d'actes où il est permis de voir la promesse et l'annonce de changements qui, après la guerre, se produiront peut-être dans la vie des collégiens ». L'orateur, dans une grande envolée lyrique, remplie d'évocations antiques, qui se veut prophétique, espère qu'il en sortira « une organisation nouvelle de la société, la morale du travail et de la richesse.[22] ». Plus que du jardinage, c'est de la morale sociale.

Jeanne Baraduc, qui y fit une visite, découvre sur ce terrain, des pommes de terre, des haricots, des petits pois, mais aussi des touffes d'œillets. La vieille femme chargée de garder le lieu lui montre les carrés travaillés par les petits, les moyens et les grands, puis elle se retourne vers l'enseignante « pour lui faire admirer ce qu'ont planté les enfants de l'école laïque, les petits pauvres des faubourgs ». Et d'émettre un souhait : « Seraient-ils enfin unis les deux ordres d'enseignement ? » Ainsi, de ce travail, on tire des leçons et des espérances pour l'avenir : une société nouvelle, sans doute !

Des études au rabais ?

Mais qu'en est-il de l'enseignement durant la guerre ? Le niveau des études en a-t-il souffert ? Les jugements sont contrastés. Selon M. Sauzet, qui affiche dans ses *Echos* les résultats annuels aux examens primaires, pas vraiment, malgré certaines absences des plus grands qui s'adonnent, quand c'est nécessaire, aux travaux des champs. Il estime que la guerre excite les enfants au travail. Si l'on en croit certains témoignages, il ne passait rien à ses élèves. L'un d'eux raconte : « Si on était assis, virgule, attentifs et consciencieux, virgule, c'était bel et bien pour travailler. Point. Le cas échéant, la badine de buis noueux et luisant coupée par le maître lui-même, était là pour le rappeler, de façon brutale, aux distraits et aux rêveurs »[23]. Selon lui, on n'était pas à l'école pour se livrer à des travaux de sculpture ni « pour se passionner aux évolutions des diptères ».

Par contre, les différents rapports secondaires soulignent « un déficit intellectuel ou du moins scolaire », une baisse de niveau due à des causes multiples : l'instabilité du corps professoral qui se modifie fréquemment au gré des mobilisations - le cas d'Agde est patent, le temps perdu à cause des événements, des déménagements, d'un certain manque d'assiduité des élèves, de leur perte d'attention par suite des problèmes familiaux, deuils ou revers de fortune, mais aussi par suite de la modification du recrutement des enfants. Les élèves issus du primaire rural en augmentation étaient jugés bien inférieurs à ceux qui ont suivi les classes élémentaires dans un établissement secondaire ou sont d'origine noble ou bourgeoise, d'où une classification stricte par niveau en A et en B. La classe B était considérée, selon Jeanne Galzy, comme « le dépotoir » des A. « Les B ont au lycée une réputation déplorable »[24]. Pourtant les résultats semblent bons. Le rapporteur académique nuance : « C'est que les examens de guerre se sont mis, si l'on peut dire, à la portée des candidats de guerre. » A Agde, le principal déplore que les élèves se soient déshabitués de l'effort et il déplore « le mauvais service qu'a rendu aux candidats l'indulgence des jurys ». A Béziers, on constate, dans le deuxième cycle, bien des lacunes. Le latin décline, le grec a disparu. L'histoire a, en beaucoup d'endroits, été sacrifiée, à Agde, Béziers, Lodève, Lunel, mais c'est pour des raisons précises : ici, c'est la guerre qui n'a fait qu'aggraver une tradition de « chahut », à Béziers par exemple, là « le parti pris utilitaire » signalé à Agde - il n'y a pas d'histoire au baccalauréat. La guerre entraîne une autre modification notable dans les études par une sorte de « revanche puérile » : la chute vertigineuse du nombre des élèves apprenant l'allemand au profit de l'anglais. A Montpellier, en 1913, au lycée de garçons, 517 élèves s'initiaient à la langue de Goethe et 252 à celle de Shakespeare. A la fin de la guerre, 530 font de l'anglais et 205 de l'allemand. A Agde, le professeur est en congé, mais il n'aura plus d'élèves lorsqu'il reviendra.

Chez les filles, à partir de 1909, commence la préparation au baccalauréat. Trois orientations s'offrent alors aux élèves. « La clientèle rurale qui tient moins à la culture qu'aux titres utilisables, exige la préparation des brevets de l'enseignement primaire », formation donnée sans qu'elle soit prévue dans les programmes du secondaire féminin élaborés en 1881. De son côté, l'administration souhaite conserver la préparation des examens internes, dont le certificat d'études secondaires de 3e année et le diplôme de fin d'études secondaires en fin de 5e année, ce qui est son rôle exclusif au départ. Par contre, « la clientèle bourgeoise des villes demande que l'on prépare les jeunes filles au baccalauréat ». Il s'agit surtout de les présenter à la série B,

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

c'est-à-dire classique, avec latin et langues vivantes et en philosophie pour la deuxième partie, les filles (ou leur famille ?) ne souhaitant pas, en général, à cette époque, mener des études scientifiques, ni faire du grec. Les classes de latin, organisées marginalement au lycée de Montpellier dès 1909, qui n'avaient que 40 élèves en 1914, en ont 80, en 1920. On a mis en place un cours supplémentaire de 40 jeunes filles préparant le baccalauréat en deux années. Les parents de ces demoiselles de la bourgeoisie urbaine souhaitent même que l'on fasse sauter à leur fille la cinquième année du lycée, où l'on présente normalement le diplôme de fin d'études secondaires, pour gagner un an pour le bac. La solution souhaitée serait d'ailleurs que l'on crée deux classes distinctes de 5es années selon l'examen à passer, le diplôme ou le baccalauréat. De cette constatation, le rapporteur conclut : « Il semble que le mouvement général aille du brevet supérieur qu'on abandonne au baccalauréat que l'on recherche, le diplôme servant de pivot à cette conversion ». Il faudra attendre 1924 pour que l'enseignement secondaire des filles et celui des garçons soient identiques. Alors, les portes du bac comme celles de la faculté s'ouvriront à elles sans qu'on ait besoin de recourir à des subterfuges.

Discours des prix de temps de guerre

Dans les Bulletins de la Distribution solennelle des prix des lycées et collèges de l'Académie de Montpellier des années de guerre figure la liste des morts qui ne cesse de s'allonger année après année. 234 au total, dont 10 professeurs, 4 agents et 220 élèves pour le seul lycée de garçons de Montpellier mentionnés nommément dans la brochure de 1920. Comment les orateurs lors de la distribution des prix ne se seraient-ils pas efforcés de faire réfléchir les élèves à des questions se rapportant à la guerre ? M. Delcourt, professeur d'anglais, se demande, le 13 juillet 1917, en quoi consiste l'appui que nous portent nos alliés du Nord et, quelles espérances leur concours ajoute « à notre foi invincible dans la victoire de notre patrie ». Et de poser quelques questions aux élèves : « Souvenons-nous que ces amis d'aujourd'hui étaient autrefois des ennemis et qu'on a longtemps parlé de *la perfide Albion*. Quelle aide nous apportent les Anglais ? Cette nation, essentiellement navale, n'avait qu'une petite armée en 1914, et voilà que l'Angleterre a réussi à mobiliser trois millions d'hommes ; toutes les classes ont cédé à la contagion du devoir et contribuent à l'effort commun à l'arrière comme à l'avant ».

L'orateur fait le point sur l'apport anglais : « Imaginez-vous où nous en serions aujourd'hui si les choses que je viens de dire n'existaient pas. Pensez-vous que notre incomparable armée aurait suffi à elle seule à tenir en échec l'envahisseur ? Pensez-vous que les neuf dixièmes de la France continueraient à respirer et à vivre avec l'aisance qui leur est naturelle, si les troupes anglaises n'avaient pas été là à côté des nôtres depuis trois ans pour arrêter l'ennemi tout prêt à nous imposer sa loi ? Pensez-vous que nous jouirions des facilités relatives de ravitaillement […] si la flotte anglaise […] ne veillait sans cesse pour nous assurer l'atout capital de la mer ? Les Anglais ont depuis trois ans aidé les neuf dixièmes des Français à rester les maîtres chez eux, et leur résolution d'aller jusqu'au bout doit nous inspirer confiance sur le sort de l'autre dixième. Ils se sont décidés pour parvenir à triompher de nos ennemis à mobiliser leur dernier homme et à verser leur dernier shilling. […] N'est-ce pas un gage certain de victoire ? […] Que représentera pour vous, élèves, l'alliance anglaise quand ils seront rentrés dans leur île ? » **(Fig. 8)**

M. Delcourt se garde bien d'oublier les Américains : « Ne vous a-t-on pas dit de quel poids ces forces purement morales avaient été cette année même auprès des États-Unis quand après tant d'autres, ils sont venus joindre leur cause à la nôtre ? Eux aussi, ils ont rompu avec de très anciennes habitudes pour accepter la discipline militaire ; eux aussi, ils sont prêts à risquer dans la bataille tous leurs hommes et tout leur or ; eux aussi, ils lutteront jusqu'à la fin dans cette guerre gigantesque pour que soit sauvée l'âme de la France ».

Et de conclure sur une invitation à la dignité : « Jeunesse d'aujourd'hui puissiez-vous être digne de tant d'efforts en réalisant toutes les espérances que votre pays est en droit de fonder sur vous ! Que par vous la France redevenue active et prospère, toujours mieux connue, toujours mieux aimée, redevienne le guide indiscuté des peuples en se faisant leur maîtresse d'idéal. Et puisse chacun de vous, avec une ardeur patriotique […] collaborer pour sa part à son œuvre traditionnelle de progrès et de civilisation ».

L'année suivante, le 12 juillet 1918, M. Villeneuve pro-



Fig. 8. Honorer les alliés

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

pose une sorte d'examen de conscience fait en commun dans un discours intitulé *Les Humanités et l'âme nationale*. C'est une défense des lettres anciennes face à la culture germanique, à travers une analyse des apports des Grecs, des Romains et des Gaulois. Il dénonce les prétentions des Allemands : « Oui, vous avez bien entendu, les adorateurs du "Kolossal" seraient héritiers ou mieux encore, frères, dans les lettres et les arts, du peuple qui s'est incarné dans la mesure [entendez les Grecs]. Nous n'avons pas à rougir d'être traités de latin. Pour nous, vos maîtres […] nous continuerons à étudier avec vous, les chefs-d'œuvre de l'antiquité latine, sûrs de travailler à la défense de l'âme française, sûrs de préparer des esprits droits et des cœurs bien trempés, dignes des hommes qui, chaque jour, luttent et meurent pour la France et pour que son œuvre éternelle de civilisation ne périsse point ».

En 1919, la guerre finie, M. Séchan, professeur de troisième à Montpellier, prononce un très long discours sur « Les Français en Macédoine » - ce conflit trop peu connu. Il rappelle les exemples respectables de héros issus du lycée. Aux élèves, il appartient de défendre la victoire. Il raconte une expédition des soldats vers la Serbie, à partir de Marseille. Il narre la prise de Monastir, le 19 novembre 1916, et l'œuvre des Français qui créent dans ce pays des jardins, assèchent des marais, préparent des liens commerciaux. « La France est aimée là-bas, elle est admirée, et ces deux sentiments viennent au-devant de votre génération pour l'accueillir. Ne négligez pas les fruits dont vos aînés ont semé les germes chez ces peuples éloignés par la distance, mais désormais si proches par le cœur. Maintenez bien haut le prestige de notre science et de nos arts. Gardez dans tout son éclat cet idéal français qui sort victorieux de la tourmente. Et si l'occasion s'offre à vous, qui cherchez l'emploi le plus utile de votre activité, d'aller vers ces routes lointaines, n'hésitez pas à vous y engager. Vous y trouverez, pour éclairer vos pas, aussi rayonnante que le grand soleil d'orient, la gloire ineffaçable de nos héros ».

L'évolution du comportement des jeunes

La guerre a-t-elle entraîné une modification des valeurs chez les élèves des lycées et des collèges ? La réponse à cette question est contrastée : « Il est incontestable que cet esprit a changé du fait de la guerre et que l'impression profonde qu'en ont ressentie les élèves n'est pas près encore de s'effacer. Il serait surprenant qu'il en fût autrement. Il est certain que les enfants, garçons et filles, livrés davantage à eux-mêmes pendant la guerre manifestent en général une indépendance d'allures, une horreur de l'effort, un goût du plaisir même, une précocité qui peut à bon droit inquiéter les éducateurs. Mais d'autre part, ces enfants ont vibré […] des émotions les plus nobles et les plus graves ; ils se sont associés à nos deuils et à nos joies patriotiques ; beaucoup ont connu chez eux d'autres deuils, d'autres angoisses, tous ont participé à l'enthousiasme, à toutes les œuvres de guerre. Ils ont endossé plus tôt des responsabilités de chefs de famille ou de mamans pour leurs jeunes frères. Une maturité hâtive leur est venue de ces responsabilités nouvelles et peut-être pouvons-nous attendre davantage de ces générations qui ont eu à affronter dès l'enfance, les difficultés de la vie. Ils ont vécu dans la maison, dans la rue, au milieu des préoccupations, ils ont vu les réfugiés, ils ont pâti de la vie chère, des restrictions, et il serait invraisemblable qu'ils n'en eussent point été touchés et formés. La guerre, selon le rapporteur, a donc pu, par certains côtés, jouer pour les enfants de nos écoles, le rôle d'une éducatrice ».

Les maîtres ont donné à leurs élèves la vraie leçon morale, celle de l'exemple. On a remarqué chez eux « plus de générosité, de maturité, plus de courage viril et de tendresse humaine ». Ils ont été des éducateurs pas seulement des enseignants. Ils ont prélevé leur part, un tribut de guerre, ici 5 % de leur traitement, là 3% pour toute la durée de la guerre. Au lycée de filles de Montpellier, la somme ainsi collectée s'est montée à 12 000 francs. Les maîtresse et les professeurs se sont, après leurs cours, prodigués dans les ouvroirs, auprès des blessés et des réfugiés, jusqu'à prendre parfois leur tour de veille à l'hôpital.

L'inspecteur d'Académie résume bien cet apport. La guerre a inspiré dans bien des cas certains enseignements, comme l'histoire, la géographie, la morale, le chant. Elle les renouvelle en leur donnant ce « bain de réalisme » dont notre école avait tant besoin. Elle influe sur les jeux, qui sont des jeux de guerre : on joue à la bataille et l'on creuse des tranchées. Les fillettes jouent à l'infirmière et organisent une ambulance imaginaire. La guerre a fait pénétrer quelques mots de son vocabulaire chez les enfants, imitateurs d'instinct. Elle a provoqué chez eux un vif intérêt pour tout ce qui est exploits héroïques. Ils se sont associés avec élan aux différentes œuvres de solidarité. On constate chez eux le sentiment de la justice, l'ardeur patriotique, la haine sainte pour nos mortels ennemis. Tout cela, estime-t-il, est réconfortant et atténue l'ombre légère d'abord mise au tableau ».

Pourtant, la guerre a été trop longue et trop dure pour ne pas changer profondément les attitudes. Les éducateurs dénoncent « plus d'indépendance d'allure, une horreur de l'effort, une inquiétante précocité ». Les pertes traumatisent les esprits. Il y a donc, pour reprendre l'expression de l'inspecteur d'académie rapporteur de la synthèse « une crise d'âme ». Mais il note que les filles se sont montrées plus dévouées que les garçons. Ceux-ci ont sans doute donné généreusement de l'argent et du temps, mais « nos jeunes filles se sont données elles-mêmes ». Non contentes de recueillir de l'argent, « elles ont donné un peu de leur cœur » et de leur temps. Elles ont tricoté des lainages pour les soldats du front, confectionné des vêtements pour les petits réfugiés, préparé de la lingerie pour les hôpitaux.

Alors, à l'issue de ce long rapport académique, faut-il se montrer pessimiste ? La réponse demeure mesurée : « La guerre a passé sur nos établissements secondaires, brisant leur corps, si l'on peut dire, et affectant profondément leur âme ; le corps en est resté un peu meurtri et demande encore des soins, mais l'âme est déjà remise ». Il est vrai que la tenue n'y a pas gagné à cause surtout de l'élément rural devenu plus important par suite de la gratuité accordée aux pupilles de la Nation et à la volonté des parents de ce milieu de faire donner à leurs enfants un vernis d'instruction. Mais malgré ce jugement, le rapporteur parle d'un « véritable gain moral » et « de progrès de la morale »,

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

selon le mot du principal de Pézenas. Pourquoi ne pas tirer les leçons de ce conflit ? Pourquoi ne pas espérer en des jours meilleurs ? L'on souhaite ne jamais revivre un tel cauchemar. On y croit. Mais on n'en a pas moins conscience que rien ne sera plus comme avant chez les élèves et dans l'école. La guerre a trop bouleversé de choses. On connaît la suite, mais pouvait-on la deviner en novembre 1918 ? ■

NOTES

1. Courty Yvan, *Les bataillons scolaires de la Ville de Montpellier,* ms, archives privées, 1988, non paginé.
2. Cité par Yvan Courty, ms non paginé.
3. Sauzet Jean-Antoine, *Les Echos de Soubès pendant la Guerre de 1914-1918,* Edition les Beaux-Arts, 1990. Autre exemple le poème «*Les enfants et la guerre», in* Sauzet, p. 148,
4. Sur la militarisation de l'école publique sous la III° République, voir Arnaud, Pierre (éd) : *Les Athlètes de la République*, Privat 1987, en particulier « Les Bataillons scolaires en France » par Albert Bourzac, pp 41-62.
5. Secondy Louis, « l'enseignement chrétien à Béziers », in *Chrétiens de Béziers*, Presses Universitaires de Perpignan, 2004, p. 105 et 106. Cette référence concerne la Trinité et le PIC.
6. Prévotat, Jacques, *Etre Chrétien en France au XXe siècle de 1914 à nos jours*, Le Seuil, 1998, page 13.
7. Audouin-Rouzeau, Stéphane*, La Guerre des enfants, 1914-1918. Essai d'histoire culturelle*, Paris Armand Colin, 1993 et François Robichon, *Poulbot, le père des gosses,* Paris, Hoëbeke, 1994
8. Sauzet Jean-Antoine , *Les Echos de Soubès pendant la Guerre de 1914-1918,* Edition les Beaux-Arts, 1990,
9. Allocution de Monsieur Jean Pinchard, réunion du 26 novembre 1985, dactyl. Archives privées.
10. *Les enfants dans la grande guerre,* in Historial de la grande Guerre.
11. Collection privée, Lalanne Jean-François, La Boissière, numéros de 1916, reliés, source héraultaise.
12. *Rapport de l'inspecteur d'académie de Perpignan au conseil académique de Montpellier sur les lycées collèges pendant la guerre,* (19 juin 1921), ADH, série T, non classée lors de la consultation.
13. Rigal Jean-Marie, *Les guerres (1870, 1914, 1939) et le collège d'Agde,* in APAAR 22e colloque des archives d'Agde, *L'enseignement en Languedoc*, 2006, p 39 à 50.
14. Secondy Louis, *Montpellier Ville de Savoir,* Les éditions du Mistral, 2006
15. Moulin Nathalie, « Cette pendant la Guerre mondiale (1914-1918) » *Bulletin de la Société d'études historiques et scientifiques de Sète et sa région,* Tomes XXVI, XXVII et XXVIII, 2003.
16. Liste complète en annexe sur le site http://www.heraulten1418.fr/
17. Cf. note 9
18. Galzy Jeanne, *La femme chez les garçons,* F. Rieder, 1924.
19. Galzy J., *op.cit*., p. 112
20. Gache Ferdinand, *Les travaux agricoles*, Allocution, adressée le 9 juillet 1917 aux Elèves de 3e A 2, in Bulletin de distribution des prix de 1917
21. Nom de famille de Jeanne Galzy
22. Ce discours est inséré dans le Bulletin de distribution des prix du lycée de Montpellier de 1917.
23. Pelous Michel, *A l'encre bleu horizon. Lettres, carnets et documents*, Ed des Beaux-Arts, 1991, p.29, note.
24. Galzy Jeanne, *op.cit*., p. 114

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

La Grande Collecte 1914-1918 aux Archives départementales de l'Hérault

le renouvellement des sources pour une histoire intime et personnelle de la Grande Guerre

*Julien Duvaux**

Résumé :

Les Archives départementales de l'Hérault participent depuis novembre 2013 à la « Grande Collecte 1914-1918 », campagne européenne de collecte, numérisation et valorisation des fonds d'archives familiales relatifs à la première guerre mondiale. L'originalité de la participation des Archives de l'Hérault consiste dans la numérisation intégrale des fonds de poilus les plus cohérents, qui sont ensuite minutieusement décrits, indexés et mis en ligne sur le site Internet des Archives. En septembre 2015, ce sont ainsi plus d'une centaine de fonds, soit près de 20 000 images de carnets de guerre, lettres, photographies, qui sont ainsi mis à disposition des internautes, qu'ils soient chercheurs ou simples passionnés de 1914-1918, renouvelant de la sorte l'approche personnelle et intime du conflit.

Mots-clés :

Guerre 1914-1918, Archives privées, numérisation, poilu, site internet des Archives Départementales de l'Hérault.

Abstract:

Since november 2013, the "Archives départementales de l'Hérault" (ADH) have been taking part in the "Grande Collecte 1914-1918", which is a european family archives collection concerning World War 1, in order to digitize them. The Archives départementales de l'Hérault have chosen to digitize the most important archives of the soldiers, which are painstakingly described, indexed and put on the ADH website. In September 2015, more than one hundred collections of archives (about 20 000 digitized images from war notebooks, letters, pictures) are made available to web surfers, either researchers or surfers who are keen on World War.

Key words:

World war 1, Private archives, Digitalization, WWI soldier, Archives Départementales de l'Hérault website.

« La Grande Collecte 1914-1918 » : une opération d'envergure de collecte d'archives

Depuis novembre 2013, pour commémorer la première guerre mondiale, les Archives départementales de l'Hérault participent à la « *Grande Collecte 1914-1918* ».

Initiée par quatre institutions (les Archives de France, la Bibliothèque Nationale de France, la Mission du Centenaire et Europeana 1914-1918), cette campagne nationale a permis aux particuliers qui conservent des documents de cette époque de se rendre dans les services d'archives pour les faire numériser, afin de sauver ceux-ci de l'oubli ou de la disparition. **(Fig. 1)**

Le principe est simple : chaque contributeur est reçu aux Archives départementales par un archiviste qui sélectionne avec lui quelques-uns de ses documents en fonction de leur intérêt, les fait numériser sur place, puis les lui restitue. Cette collecte est aussi celle d'histoires familiales, recueillies lors d'un entretien, ce qui permet de contextualiser la production et la transmission familiale de ces archives. Les contributions sont ensuite déposées par les archivistes sur le portail européen http://www.europeana1914-1918.eu/fr pour les rendre accessibles à un public plus large.

Point de collecte parmi une centaine d'autres, répartis sur tout le territoire national, les Archives de l'Hérault ont ainsi reçu, de novembre 2013 à septembre 2015, environ 320 contributions : d'abord du 9 au 16 novembre 2013, puis pendant une deuxième semaine en janvier 2014, et enfin à raison d'un jour par mois au premier semestre 2014.

**Attaché de conservation du Patrimoine, Chef du service Archives anciennes et privées aux Archives départementales de l'Hérault*

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)



Fig. 1. Un exemple de cliché collecté : portrait en pied d'Aimé Larruat (1876-1951), gendarme à la prévôté du quartier général du 14e corps d'armée, 24 novembre 1915 (Arch. Dép. Hérault, 130 PRI 2, fonds Aimé Albert Larruat).

L'opération a été renouvelée à l'automne 2014 à l'occasion des commémorations de l'Armistice et les deux jours de collecte des 14 et 15 novembre ont confirmé l'engouement du public pour cette période souvent marquante de leur histoire familiale : 44 personnes sont venues faire numériser leurs archives (un CD des images numérisées leur a été remis à l'issue de la numérisation). Elles ont pu également être interrogées sur leurs souvenirs dans le studio d'enregistrement des Archives. En 2015, la collecte se poursuit à la demande des particuliers qui n'ont pas pu participer ; un archiviste les reçoit, selon les propositions, sur rendez-vous.

Plus de 20 000 images ont été réalisées par les Archives de l'Hérault depuis 2013. Les carnets de route journaliers (ou carnets de guerre) écrits à la main par les soldats, la correspondance des poilus avec leur famille, les cartes postales à caractère patriotique, les photographies de groupe ou les portraits, les médailles et diplômes militaires, l'artisanat de tranchée figurent parmi les documents les plus souvent conservés par les particuliers. Ces documents, d'une richesse historique remarquable, permettent à l'Historien de restituer avec émotion et précision l'enfer des tranchées ou le déchirement des familles qui attendent, dans l'angoisse, des nouvelles d'un proche sur le Front. **(Fig. 2)**

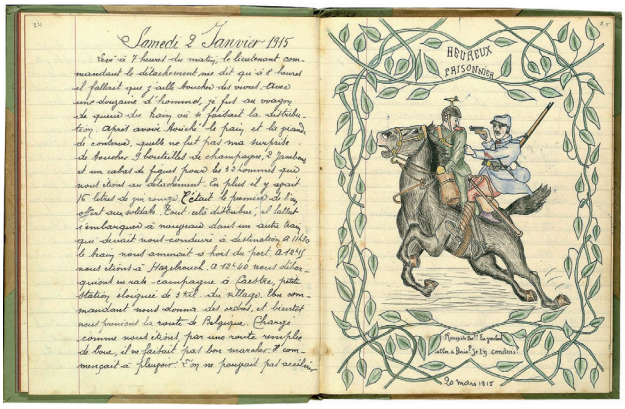


Fig. 2. Cahier illustré de souvenirs de guerre de Louis Nougaret (1891-1977), sergent fourrier au 81e régiment d'infanterie (Arch. Dép. Hérault, 59 PRI 2, fonds Louis Nougaret).

Si la majorité des contributeurs n'ont fait que prêter leurs documents pour une numérisation et une mise en ligne, on peut cependant souligner quelques dons (12) allant du simple carnet à des fonds beaucoup plus conséquents comme celui de l'ancien doyen de la Faculté de Médecine de Montpellier Jules Euzière (29 caisses d'archives soit 15,25 mètres linéaires de documents !), qui fut mobilisé dans plusieurs ambulances militaires, puis s'est ensuite spécialisé dans le traitement des maladies mentales des poilus victimes de chocs post-traumatiques[1].

Un accès spécifique aux fonds numérisés de la guerre 1914-1918 sur le site Internet des Archives départementales

En présence de fonds importants et riches, les Archives départementales ont obtenu le dépôt provisoire aux Archives des corpus les plus intéressants, pour les numériser intégralement. Les images ainsi produites sont progressivement mises en ligne sur le portail des Archives (http://pierresvives.herault.fr/) et liées à un instrument de recherche décrivant chaque unité documentaire le plus précisément possible (la description archivistique des fonds comprend toujours au minimum le nom et la biographie du poilu, l'unité militaire de ce dernier en développé et en abrégé, l'analyse, la typologie et les dates des documents). Leur accès a en outre été facilité par la création d'un formulaire de recherche spécifique consacré à la guerre 1914-1918 : http://archives-pierresvives.herault.fr/archive/recherche/guerre14/.

Ce formulaire, mis en ligne au printemps 2014, permet d'accéder directement à tous les fonds numérisés par les Archives départementales concernant la première guerre mondiale, tant privés que publics, qu'ils soient conservés chez des particuliers ou aux Archives.

Les fonds privés conservés par des particuliers et dont la numérisation est consultable via le formulaire sont tous issus de la Grande Collecte 1914-1918 et sont pour la plupart totalement inédits. Le formulaire permet également la consultation de fonds d'origine privée, donnés ou déposés aux Archives départementales, et regroupés dans la sous-série **1 J** (Documents isolés ou petits fonds d'origine privée), dans d'autres sous-séries de **J** pour les ensembles

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

plus volumineux (comme celui du poilu Jean Pouzoulet[2] (**172 J**), du pasteur protestant Elie Gounelle (**218 J**)…), et dans la série **Fi** consacrée aux fonds figurés (fonds de plaques de verre stéréoscopiques Giscard-Ruf (**41 Fi**), fonds Louis de Lambert (**32 Fi**)…).

Le choix a également été pris d'intégrer au formulaire de recherche les fonds d'archives publiques déjà numérisés en lien avec la guerre 1914-1918. Sont ainsi accessibles les plans extraits des dossiers d'administration communale de la Préfecture de l'Hérault (sous-série **2 O**) relatifs à la première guerre mondiale et concernant essentiellement les monuments aux morts érigés dans chaque commune au sortir de la guerre (ces plans sont aussi consultables par le formulaire *Cartes et plans*). Un lot d'affiches patriotiques et de souscription pour les emprunts de la Défense nationale, provenant de la commune de Saint-Chinian, peut également être consulté. Enfin, quelques témoignages oraux de poilus recueillis dans les années 1980 par l'Office d'action culturelle du département, conservés sur leur support d'origine aux Archives départementales, ont été numérisés et intégrés au formulaire 1914-1918, permettant ainsi, alors que tous les poilus sont désormais décédés, de

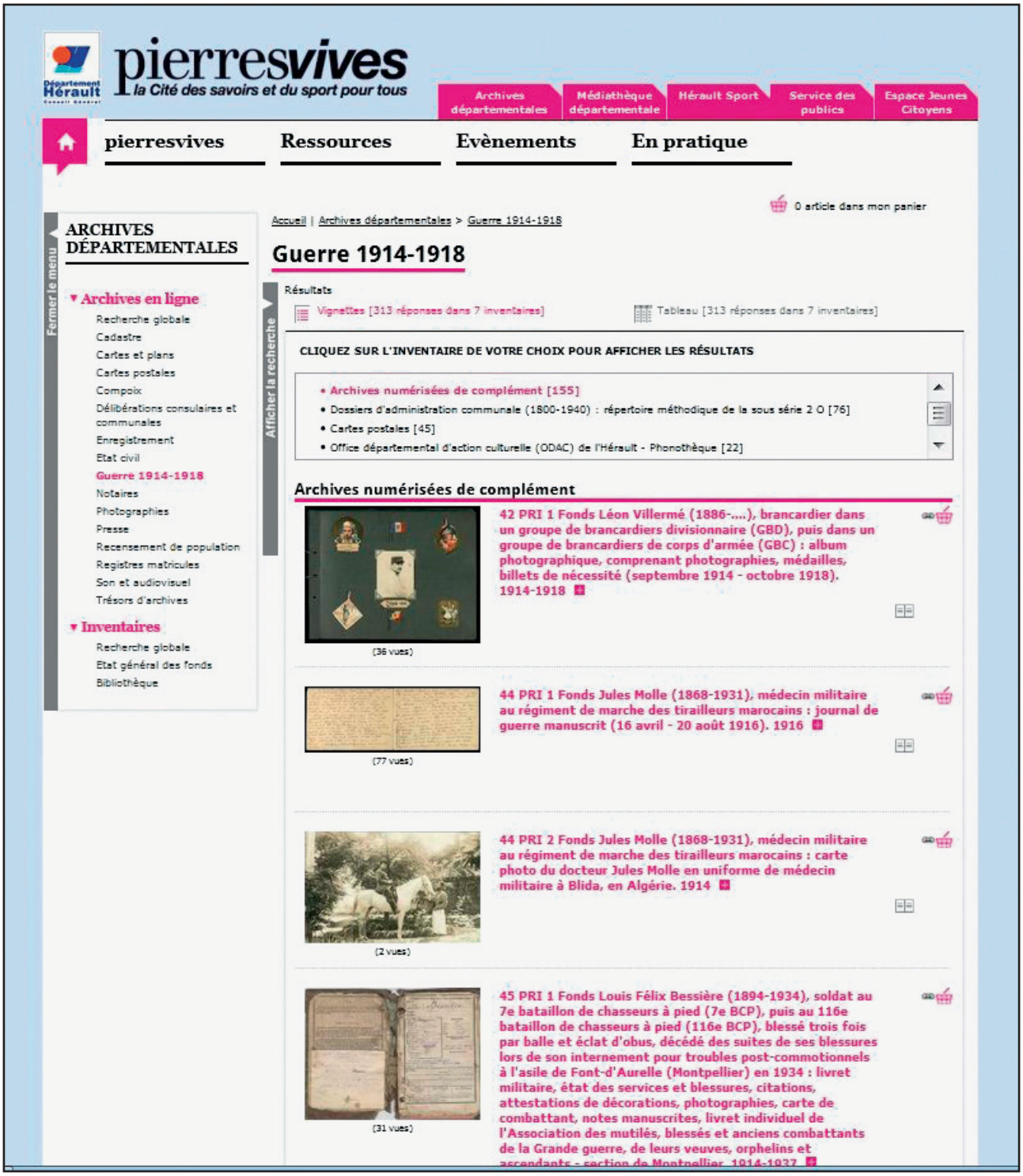


Fig. 3. Affichage des résultats après une requête dans le formulaire consacré aux archives numérisées de la guerre 1914-1918 sur le site Internet des Archives départementales de l'Hérault.

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

proposer à la recherche historique, outre des archives classiques, des archives orales où il est possible de saisir au mieux l'émotion des acteurs du premier conflit mondial relatant, au soir de leur vie, leur expérience du feu.

Le formulaire de recherche *Guerre 1914-1918* permet à l'internaute de structurer l'interrogation des fonds numérisés puisqu'il est possible, pour lancer une requête, de saisir des critères spécifiques : recherche en « texte libre » permettant d'interroger en plein texte la description des unités documentaires, recherche par année, recherche par lieux.

Il est également possible d'afficher la totalité du corpus et l'ensemble des fonds numérisés en cliquant directement sur *Rechercher*, puis en navigant ensuite dans les résultats qui s'affichent. Enfin, on peut choisir d'afficher la liste des lieux mentionnés dans les documents (il s'agit de la liste alphabétique des termes d'indexation géographique de chaque unité documentaire) : ceci permet par exemple de sélectionner tous les fonds concernant Verdun ou un secteur spécifique du Front. **(Fig. 3)**

Deux compléments très utiles à la recherche et facilitant l'accessibilité des fonds ont aussi été rédigés : il s'agit d'un index des poilus, classés par lieu de naissance (ou d'incorporation), ainsi que d'un tableau des unités militaires présentes dans les fonds.

Les archives de poilus numérisées par les Archives départementales ne concernent pas que des conscrits originaires de l'Hérault. Les soldats sont originaires de toute la France, car l'Hérault attire depuis plusieurs décennies de nombreuses personnes venues d'autres départements, souvent avec leurs propres archives familiales (un nombre conséquent de contributeurs se sont installés dans l'Hérault au moment de leur retraite). Un index par lieu de naissance ou, à défaut, par lieu d'incorporation (pays, département, ville), fournit ainsi l'origine géographique des poilus (26 départements français sont actuellement représentés, ainsi que la Belgique puisqu'un contributeur a donné aux Archives les documents de son grand-père, fantassin belge en 1914).

De la même manière, il est apparu judicieux de proposer un tableau des unités représentées dans les fonds numérisés. Les archives personnelles de poilus apportent souvent des informations et des points de vue inédits sur de nombreuses unités engagées dans le conflit. Le tableau des unités présente et classe les fonds par arme (Terre, Air, Mer…), puis par type d'unité (pour la Terre : artillerie, infanterie, génie…), et enfin par numéro d'unité. L'internaute s'intéressant de la sorte uniquement à un régiment en particulier saura immédiatement si un fonds numérisé concerne l'objet de sa recherche.

La description des fonds et documents suit les normes internationales de description archivistique (norme ISAD-G) et est toujours élaborée de manière identique. Chaque ensemble documentaire est identifié par sa cote, un intitulé général (par exemple : *Fonds Pierre Eloi Caizergues (1887-1954), maréchal des logis au 56e régiment d'artillerie de campagne (56e RAC), puis au 9e régiment d'artillerie de campagne (9e RAC) : journal de guerre manuscrit (2 août 1914 - 6 avril 1918)*), la description physique des images (caractéristiques techniques de numérisation et nombre de vues), le contexte (nom, dates de naissance et décès du poilu, biographie), la présentation du contenu documentaire (par exemple, description précise du contenu d'un carnet ou, même mieux, transcription intégrale du carnet lorsque le contributeur a déjà effectué ce travail titanesque et qu'il a accepté de partager le fruit de sa saisie), nom du propriétaire des documents originaux, et indexation géographique (régions, départements et communes cités dans le document).

Enfin, une vignette présentant l'une des premières images du dossier décrit, située à gauche de la description du fonds permet, d'un simple clic, l'accès aux documents numérisées. **(Fig. 4)**

Diversité et richesse des fonds privés collectés

La diversité des documents et objets confiés par les contributeurs lors de la Grande Collecte illustre à elle seule le poids majeur que conserve la première guerre mondiale dans les mémoires familiales françaises. Ces documents, reliques ultimes du premier conflit mondial, ont traversé les décennies, transmis de génération en génération, conservés précautionneusement en souvenir d'un aïeul combattant. Il est ainsi possible de dresser une typologie



Fig. 4. Photographie prise par Frédéric Esquirol, sergent au 59e régiment d'infanterie, dont la légende précise « Voici la coupe d'une des tranchées occupées par le 59e [régiment d'infanterie] et faite par nous ; au dernier plan, abri contre les éclats d'obus. Les Allemands sont à Perthes, à 350 ou 400 m de cette tranchée. 19 décembre 1914 ». Toute la lassitude des combattants se lit sur le visage du poilu au premier plan… (Arch. Dép. Hérault, 31 PRI 2, fonds Frédéric Esquirol).

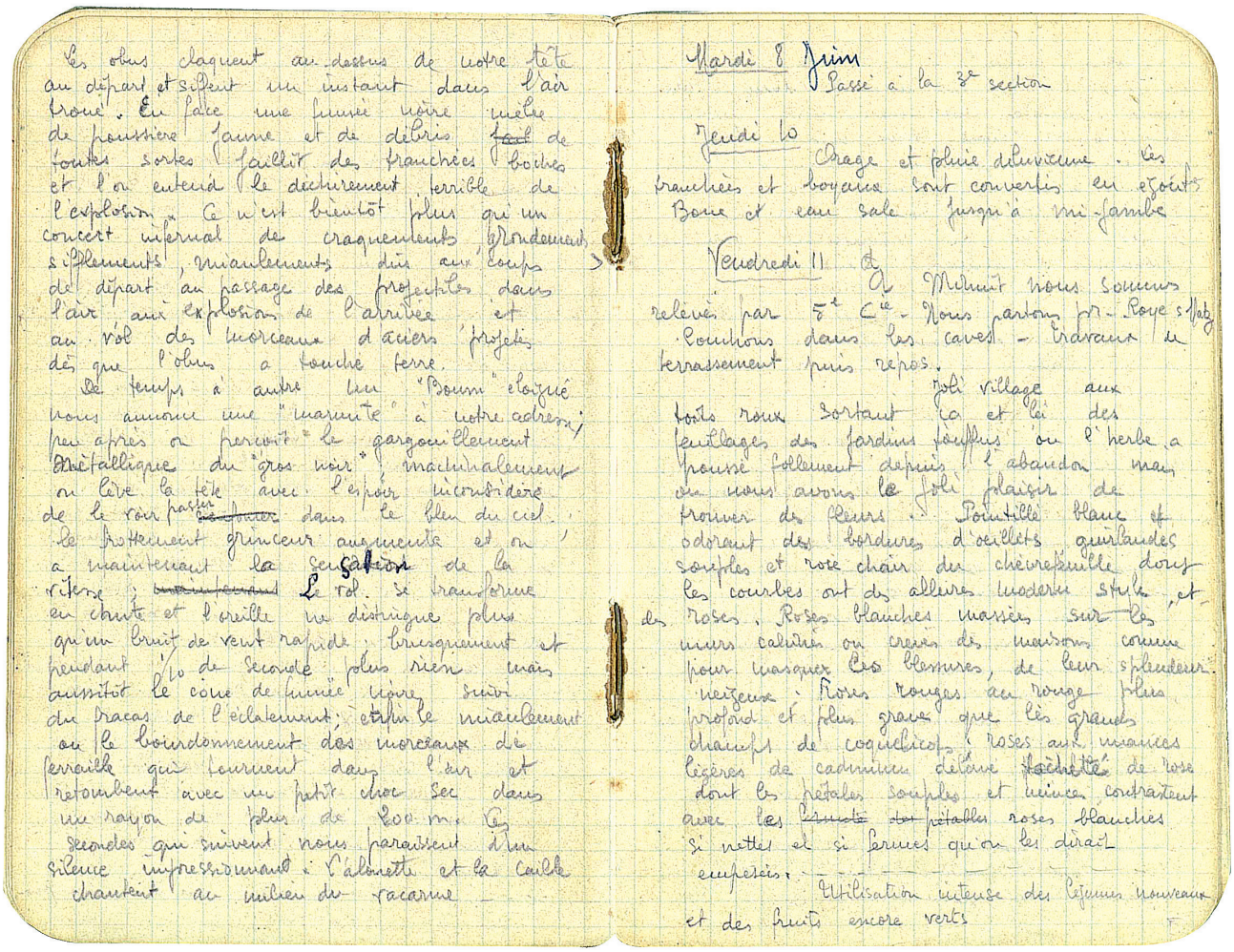
©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

des documents le plus fréquemment confiés aux Archives.

Les archives militaires officielles, tels les livrets militaires individuels (permettant de retracer le parcours militaire d'un poilu de sa conscription à sa libération des obligations militaires), les certificats de bonne conduite (délivrés à l'issue du service militaire lorsque le conscrit n'a pas purgé de peine ou commis d'infraction) et les citations constituent la typologie de documents qui a été le plus régulièrement proposée aux Archives. Ces documents sont utiles pour retracer le parcours d'un poilu, mais ils demeurent purement administratifs et ne permettent pas d'appréhender le vécu réel du soldat. Les médailles (croix de guerre, légion d'honneur, médaille militaire, médaille serbe…) et les diplômes commémoratifs peuvent également être associés à ces « archives administratives officielles ».

En revanche, l'une des surprises majeures de la Grande Collecte a été sans conteste le très grand nombre de journaux intimes, de carnets de notes, de carnets de guerre (environ 90 !) qui nous ont été confiés. Ces écrits du for privé, source historique extraordinaire, prennent la forme matérielle d'agendas, de cahiers, de carnets ou de calepins, sur lesquels le soldat note au jour le jour ce qui lui advient, les affectations de son régiment, et - plus rarement, il est vrai - ses états d'âme. Le plus souvent, les carnets de guerre sont écrits au crayon et témoignent, dans leur matérialité, des conditions parfois bien difficiles dans lesquelles le poilu a pu griffonner quelques mots, sous un bombardement ou dans l'humidité d'une tranchée. Certains journaux sont écrits à l'encre (écriture au crayon à encre ou à la plume), illustrés et parfois très soignés. Ces documents, rédigés à chaud, au cœur de l'action, sont une source extraordinaire pour l'Historien, car le carnet de guerre n'est, à l'origine, destiné qu'à son auteur et ne masque ainsi pas la réalité crue des faits vécus. Il répond en cela parfaitement aux critères de véracité du témoignage sur la première guerre mondiale que définit Jean Norton Cru, en 1929 dans son ouvrage *Témoins*[3], lorsqu'il analyse finement les témoignages écrits d'anciens combattants de la première guerre mondiale. Les journaux, rédigés en captivité dans des camps en Allemagne, peuvent aussi être associés à ce type de source, dont l'authenticité en fait des documents prisés de l'Historien. **(Fig. 5)**

Des témoignages écrits et souvenirs de poilus rédigés à postériori ont également été confiés et numérisés. Ce type de document est lui aussi très intéressant mais doit être utilisé par l'Historien avec prudence car, lors de la rédaction, le travail de mémoire a déjà fait son œuvre et le souvenir mis par écrit postérieurement aux faits se nourrit toujours des lectures ultérieures du poilus, de ses réflexions et d'une analyse distanciée de l'événement. La relation des faits n'est donc plus aussi directe. Parfois ce


Les obus claquent au-dessus de notre tête au départ et sifflent un instant dans l'air troué. En face une fumée noire mêlée de poussière jaune et de débris de toutes sortes jaillit des tranchées boches et l'on entend le déchirement terrible de l'explosion. Ce n'est bientôt plus qu'un concert infernal de craquements, bondissements, sifflements, miaulements dus aux coups de départ au passage des projectiles dans l'air, aux explosions de l'arrivée et au ricochet des morceaux d'acier projetés dès que l'obus a touché terre.

De temps à autre un "Boum" éloigné nous annonce une "marmite" à notre adresse; peu après on perçoit le gargouillement métallique du "gros noir" machinalement on lève la tête avec l'espoir inconscient de le voir passer dans le bleu du ciel. Le frottement grinçeur augmente et on a maintenant la sensation de la rotation. Le rot. se transforme en chute et l'oreille ne distingue plus qu'un bruit de vent rapide. Brusquement et pendant 1/10 de seconde plus rien mais aussitôt le cône de fumée noire suivi du fracas de l'éclatement; enfin le miaulement ou le bourdonnement des morceaux de ferraille qui tournent dans l'air et retombent avec un petit choc sec dans un rayon de plus de 200 m. Les secondes qui suivent nous paraissent d'un silence impressionnant : l'alouette et la caille chantent au milieu du vacarme

Mardi 8 Juin
Passé à la 3e section

Jeudi 10
Orage et pluie diluviennes. Les tranchées et boyaux sont convertis en égouts. Boue et eau sale jusqu'à mi-jambe

Vendredi 11
A Minuit nous sommes relevés par 5e Cie. Nous partons jusqu'à Poye s/Vaz. Couchons dans les caves - Travaux de terrassement puis repos.

Joli village aux toits roux sortant ça et là des feuillages des jardins foisonnants où l'herbe a poussé follement depuis l'abandon mais où nous avons le joli plaisir de trouver des fleurs : Pomponnette blanc et odorant des bordures d'oeillets guirlandes souples et rose chair des chèvrefeuille dont les courbes ont d'ailleurs inspiré le style des roses. Roses blanches massées sur les murs calcinés ou creux des maisons comme pour masquer ces blessures, de leur splendeur neigeuse : Roses rouges au rouge plus profond et plus grave que les grands champs de coquelicots : roses aux nuances légères de cadmium clair, fraîcheur de rose dont les pétales souples et minces contrastent avec les pétales roses blanches si nettes et si fermes qu'on les dirait empesées.

Utilisation intense des légumes nouveaux et des fruits encore verts

Fig. 5. Journal de guerre manuscrit de Raymond Lavaud (1892-1916), sergent puis aspirant au 409e régiment d'infanterie (Arch. Dép. Hérault, 46 PRI 2, fonds Raymond Lavaud).

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

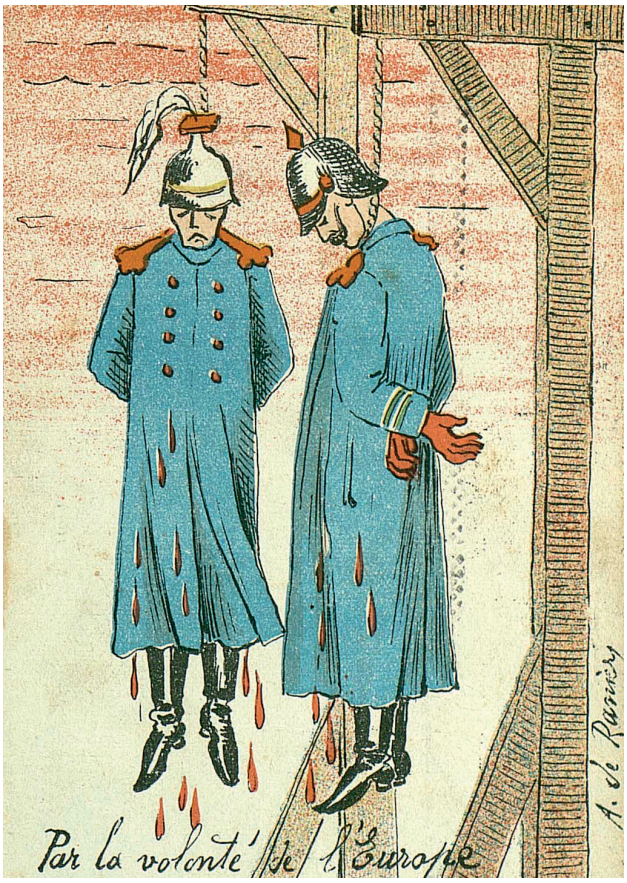


Fig. 6. Recto d'une carte postale patriotique française représentant l'empereur Guillaume II et son fils le Kronprinz, pendus et sanguinolents, octobre 1914 (Arch. Dép. Hérault, 51 PRI 2, fonds Ulysse Vidal).

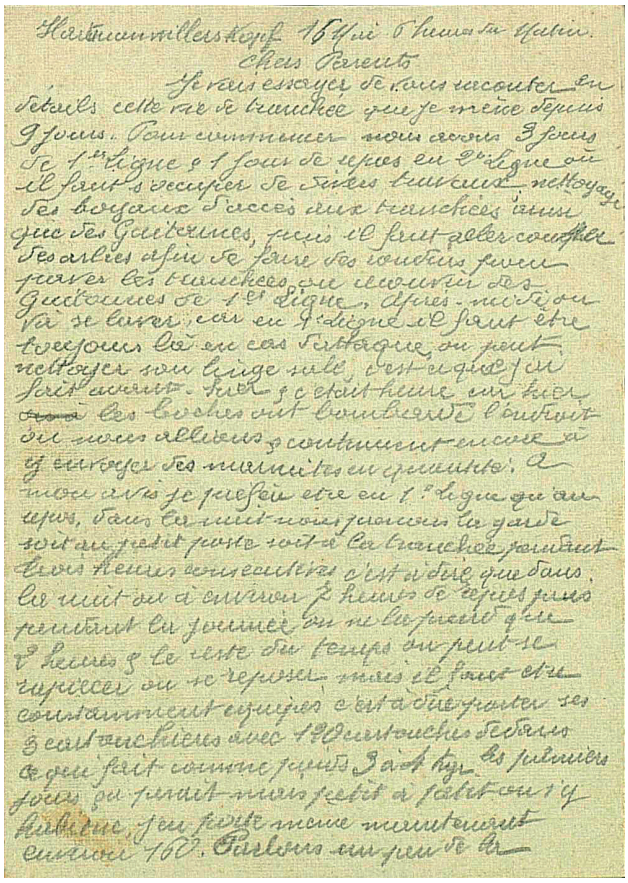


Fig. 7. Lettre de Denis Cros, chasseur au 7e bataillon de chasseurs alpins, écrite au Hartmannswillerkopf (Vosges) et relatant ses conditions de vie au Front, 16 mai 1915 (Arch. Dép. Hérault, 78 PRI 2, fonds de la famille Cros).

type de document est agrémenté de chansons (patriotiques ou grivoises), de poèmes et de dessins. **(Fig. 6)**

La correspondance de poilu adressée du Front à sa famille, ainsi que celle, provenant de l'arrière, reçue de la famille, constitue le troisième type de documents confiés. Il peut s'agir de lettres, de cartes postales avec photographies personnelles au dos ou de cartes postales commerciales. Le quotidien des poilus se partage entre la réalité des tranchées et l'échappatoire que constitue la correspondance avec leurs proches. Les lettres rendent souvent compte des préoccupations des soldats, de leurs colères, de leurs joies, leurs espoirs et leurs peurs, mais aussi maintiennent un lien avec leur vie de civil, antérieure au conflit. La rhétorique patriotique est récurrente et le discours est souvent policé pour déjouer la censure militaire qui contrôle l'intégralité du courrier. Le poilu cherche également bien souvent à préserver ses proches de l'arrière en ne leur dévoilant pas ce qu'il vit réellement au quotidien et qu'il peut confier en revanche à son carnet de guerre. Les fonds de correspondance consultables en ligne sont parfois très conséquents et peuvent être constitués, pour certains ensembles, de 1200 à 1300 lettres. L'abondance de cette correspondance et les multiples carnets de guerre précédemment évoqués témoignent assurément d'une génération d'hommes formée à l'écriture grâce à l'école primaire de Jules Ferry, obligatoire depuis les années 1880. **(Fig. 7)**

Les photographies, confiées elles aussi en nombre, constituent également un ensemble typologique majeur de la Grande Collecte. Elles se présentent sous différentes formes et supports (tirages photographiques de petit format dans leurs boîtes et pochettes d'origine ou organisées dans des albums, négatifs souples au gélatino-bromure d'argent, clichés sur plaques de verre…) et abordent des thématiques variées : portraits et photographies de groupe de soldats, scènes de tranchées, scènes de vie quotidienne, photographies témoignant des nouvelles formes de combat (aviation, artillerie de tranchées, chars d'assaut, emploi des gaz et protection par des masques…). Les photographies personnelles réalisées par les poilus attestent assurément d'une volonté de pouvoir garder trace de l'expérience vécue et de témoigner. **(Fig. 8)**

Le fonds de photographies du lieutenant de réserve Xavier Paul Fluhr (1885-1956), officier interprète au 38e corps d'armée est à ce titre tout à fait remarquable[4]. Donné aux Archives lors de la Grande collecte par le petit neveu du lieutenant Fluhr, le fonds est constitué d'un ensemble de près de 400 clichés saisissants pris par l'auteur, essentiellement en Champagne[5] et au Chemin des Dames, ainsi que d'un second ensemble de photographies de provenance allemande, saisies sur des prisonniers allemands interrogés par l'officier interprète. Parmi ces dernières photographies, un lot de clichés concerne des revues de troupes sur le Front par le maréchal Hindenburg, une visite de Guillaume II en Champagne, et un grand nombre de photographies aériennes des lignes françaises et allemandes. **(Fig. 9)**

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)



Fig. 8. Négatif souple au gélatino bromure d'argent d'un cliché pris dans une tranchée de premières lignes par Matthieu Ciffre (1896-1916), sergent au 86e régiment d'infanterie, [1915]. Les négatifs confiés aux Archives ont été numérisés et convertis en positifs avant d'être mis en ligne (Arch. Dép. Hérault, 119 PRI 2, fonds Matthieu Ciffre).



Fig. 9. L'un des clichés exceptionnels pris par l'officier interprète Xavier Paul Fluhr (1885-1956) dans le secteur de Tahure, en Champagne, en 1917 (Arch. Dép. Hérault, 1 J 1756, fonds Xavier Paul Fluhr).

De nombreuses plaques de verre à vues stéréoscopiques[6], représentant des scènes de combat (souvent reconstituées) ou des champs de bataille parsemés de victimes, ont également été confiées et numérisées ; elles sont soit de type commercial (plaques vendues sur les champs de bataille dès les années 1920 dans le cadre du développement du tourisme mémoriel lié à la visite des champs de bataille), soit d'origine personnelle (version positive et négative) lorsque le poilu disposait d'un appareil de prise de vue spécifique. Certains contributeurs ont parfois confié l'appareil de lecture des plaques de verre stéréoscopiques, appareil que les Archives ont choisi dans ce cas de photographier pour documenter l'ensemble de façon plus complète. **(Fig. 10)**

Enfin, les objets d'artisanat de tranchées fabriqués à partir de cartouches, douilles d'obus ou autres reliques de combat ont été systématiquement photographiés par les Archives lorsqu'ils étaient associés à un fonds d'archives de poilu.

Chaque participant de la Grande Collecte, si humble que soit sa contribution, est ainsi venu partager un trésor de son histoire personnelle et intime, et apporter un maillon à la chaîne des passeurs de l'histoire. La perspective de voir pérennisée une partie de leur patrimoine familial par la numérisation a assurément motivé les particuliers à se manifester lors de cette opération jusqu'alors inédite.

Conclusion

Les Archives départementales de l'Hérault ont gagné en notoriété auprès des usagers : les types de sources conservés dans nos fonds sur le premier conflit mondial se sont diversifiés, offrant ainsi une opportunité extraordinaire pour la recherche historique comme en témoigne un article paru dans *Le Monde* en octobre 2014 intitulé : « *Boire et déboires pendant la Grande Guerre* » (http://www.lemonde.fr/centenaire-14-18/article/2014/10/17/boire-et-deboires-pendant-la-grande-guerre_4508005_3448834.html)[7]. Dans cet article, l'auteur cite en effet Maurice Berruyer, sergent au 111e RIT, grand-père paternel d'un contributeur qui avait apporté son carnet de guerre, actuellement numérisé et mis en ligne sur le site des Archives départementales (ce carnet n'était auparavant jamais sorti du cercle familial).



Fig. 10. Plaque de verre stéréoscopique de type commercial, légendée « 24 décembre [19]16, entrée de Douaumont repris » (Arch. Dép. Hérault, 49 PRI 1, fonds de clichés stéréoscopiques sur plaques de verre).

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)



La centaine de fonds privés numérisés provenant de la Grande Collecte permet assurément de renouveler l'histoire des poilus héraultais - et de nombreux autres départements - et de fournir à la recherche historique un matériau inédit sur le conflit. Plusieurs fonds personnels confiés pour numérisation concernent par exemple le 122e régiment d'infanterie territoriale, dont le recrutement est exclusivement héraultais. Ce sont ainsi au moins 5 fonds de simples soldats, de sous-officiers et d'officiers du même régiment qui permettent de mieux comprendre le vécu quotidien des poilus aux différents niveaux de décision ou d'exécution des ordres (chacun rapportant dans ses archives ses observations, sa perception de l'événement, ses choix en fonction de sa position d'exécutant ou de décideur).

La Grande Collecte 1914-1918 représente enfin une possibilité extraordinaire donnée à tous les Héraultais d'assurer la préservation, la pérennisation et la patrimonialisation de la mémoire de leurs aïeux en ouvrant ce patrimoine intime à la recherche historique. **(Fig. 11)** ■

Fig. 11. « Le rêve du poilu » : dessin de l'artiste peintre Fernand Bertrand (1878-1924), dessiné au recto d'une carte postale adressée à son épouse alors qu'il est mobilisé comme observateur dans l'aviation (Arch. Dép. Hérault, 77 PRI 1, fonds Fernand Bertrand).

NOTES

1. Le fonds Jules Euzière, conservé en sous-série 229 J, est actuellement en cours de classement et sera accessible au public en 2016.
2. Voir au sujet de ce fonds : Duvaux, Julien « La collecte des archives privées aux Archives départementales de l'Hérault ou comment aborder l'histoire de l'Hérault sous un angle plus intime », *Etudes héraultaises,* n° 43, 2013, p. 195-205.
3. Cru, Jean Norton, *Témoins : essai d'analyse et de critique des souvenirs de combattants édités en français de 1915 à 1928*, Paris, Les Étincelles, 1929, 727 pages ; réédition Presses universitaires de Nancy, 1993 et 2006.
4. Conservé sous les cotes **1 J 1756** et **1 J 1757**, le fonds Xavier Paul Fluhr sera accessible en ligne en 2016.
5. Xavier Paul Fluhr assiste notamment à la remise de la Légion d'honneur à l'aviateur Georges Guynemer le 5 juillet 1917 et en conserve plusieurs clichés inédits.
6. On appelle vue stéréoscopique une plaque de verre qui offre, à l'aide d'une visionneuse, une vue en relief saisissante de réalité. Le relief est obtenu par jeu d'optique. Chaque œil perçoit l'une des deux photographies et c'est la superposition de ces deux vues qui produit la sensation du relief.
7. Consulté le 6 septembre 2015.

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

La Confédération Générale des Vignerons, un corps professionnel pour la défense du Languedoc viticole

De la lutte contre la fraude au projet d'aménagement du marché du vin (1907 - 1930)

*Jacques Lauze**

Résumé

La CGV a été créée en 1907 pour défendre l'intérêt collectif supérieur de la viticulture languedocienne : l'éradication de la fraude sur le vin. La position convergente prise par les pouvoirs publics en la matière lui a permis entre 1907 et 1921 la construction d'un cadre d'action par lequel a été satisfait l'essentiel de ses revendications. Ces dispositions ont eu à partir de 1917 des conséquences positives sur la progression des taxes et des prix du vin.

Pourtant après 1921, cette interaction constructive a été progressivement altérée par la montée d'intérêts rivaux sur le marché des alcools et de la distillation, à propos de la protection douanière et du niveau des prix à la consommation. Elle a été stoppée à partir de 1925 sur la question du « péril algérien ». La CGV a alors été tentée par d'autres voies d'intervention que la voie légale. Quatre-vingt-un comités de défense du vin ont ainsi été créés durant l'été 1930. Sa base syndicale est pourtant sortie renforcée de ces épreuves alors que ses syndicats se divisaient sur la question du péril algérien et que sa direction perdait les certitudes affichées jusqu'en 1921.

Mots-clés :

Période 1907-1930, Viticulture languedocienne, Pouvoirs publics, Défense viticole, Syndicats viticoles, Répression des fraudes, Marché du vin, Péril algérien.

Abstract:

The CGV was created in 1907 to defend the collective interests of wine growers in the Languedoc region: the eradication of fraudulent practices in wine production. The converging position adopted by the public authorities regarding fraud enabled them, between 1907 and 1921, to put in place a framework of action that satisfied most of their needs. From 1917 onwards these provisions had favourable consequences on taxable wine consumption and on wine prices.

However, after 1921 this constructive interaction progressively deteriorated due to rising rival interests on the alcohol and distillation market in connection with customs protection and changing consumer prices. It came to a halt in 1925 due to the algerian threat. The CGV then wished to pursue avenues other than legal channels. Eighty-one wine growers'defence committees were thus set up during the summer of 1930. Their members in general came out strengthened from these difficulties; even though their unions were divided over the algerian question and their leaders had lost their convictions formerly held until 1921.

Key words:

Period 1907-1930, Wine growing in the Languedoc, Public authorities, Defence of wine growing, Wine unions, Fraud repression, Wine market, Algerian question.

**Agrégé d'Economie, doctorant en Histoire contemporaine, Université Montpellier III (professeur Geneviève Gavignaud-Fontaine)*

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

La Confédération Générale des Vignerons (CGV) est née des évènements de 1907 par l'émergence de deux idées force :

« Rendre impossible […] le sucrage, car c'est de la fraude des vins par le sucre que souffre principalement la viticulture »[1]. La loi réclamée par les viticulteurs, finalement votée le 29 juin 1907, n'avait pas, malgré ses insuffisances[2], entamé leur résolution, mais élargi la perspective de leur action : « Poursuivre et réprimer les fraudes dans un cadre légal tout en recherchant l'amélioration de la législation existante ». **(Fig. 1)**



Fig. 1. A bas les fraudeurs.

S'organiser légalement et de façon durable pour assurer cette défense, « en créant sur des bases légales, solides et durables une Confédération Générale des Vignerons »[3]

Ces engagements ont été concrétisés par des choix d'orientation, d'organisation et d'action, qui reposaient sur l'appel à une union sacrée méridionale autour de la volonté d'agir, malgré les contradictions apparentes, dans le sens d'un objectif commun.

« Les comités locaux seront composés à peu près en parties égales de propriétaires, gros ou petits, de commerçants et artisans et d'ouvriers » : « Pour nos enfants, pour nos femmes, pour nos familles et notre pays, il faut penser à vendre notre vin. Tous au drapeau et agissons en travaillant ».

Ces contradictions apparentes devaient être surmontées par la volonté d'agir vers un objectif commun par « la recherche d'un prix du vin réellement rémunérateur pour la propriété » (Article 4 des statuts de la CGV) et par « la poursuite systématique et la répression des fraudes et des fraudeurs et l'amélioration de la législation existante ».

Elles étaient néanmoins fermement exprimées par le parti radical en la personne du député de Béziers Louis Lafferre[4] qui s'en prenait à une nouvelle corporation, porteuse d'un projet « providentiel » de défense des intérêts économiques et sociaux de tous ses membres, à la présence d'ouvriers, au suffrage plural accordé aux adhérents récoltants, et à la désignation des délégués à l'assemblée générale des syndicats sur la base de 500 points de puissance syndicale.

Le même Lafferre dans le *Petit Méridional* du 29 août écrivait pourtant à la suite de la réponse faite par Louis Blanc[5]: « Les arguments de L. Blanc ne m'ont pas convaincu mais l'heure n'est pas à la discussion mais aux actes. On révisera les statuts, mais acceptons-les, faute de mieux. Tous donc à la CGV ! Tous à l'œuvre ! Signé : L. Lafferre. »

Il faut aussi mentionner la nette position de rejet, après hésitation, des syndicats ouvriers : en août 1908, le congrès des travailleurs de la terre du Midi fixe à ses adhérents le 1er janvier 1909 comme date limite pour quitter la CGV sous peine d'exclusion.

Le docteur Ernest Ferroul, maire socialiste de Narbonne a, face à ces réelles difficultés, apporté au projet, par la profondeur et la résolution d'un engagement qui associait à un apolitisme déjà revendiqué par le mouvement des « gueux » de 1907 des évocations plus littéralement révolutionnaires, l'ampleur et le souffle nécessaires à la réalisation de l'aventure singulière qu'allait vivre la confédération pendant presque tout le XXème siècle[6].

On peut noter pour mémoire que le réactionnaire *Courrier de Narbonne*, journal politique et agricole, après avoir publié le jeudi 2 mai 1907 un article faisant l'apologie de la corporation contre le syndicat, appuyée sur la « lettre sur les ouvriers » du Comte de Chambord en 1867, fit à la CGV un accueil réservé mais plutôt positif en publiant notamment les comptes rendus de plusieurs conseils d'administration.

L'organisation, créée le 22 septembre 1907, se présentait comme une articulation de pouvoirs locaux (sections locales), syndicaux (5 syndicats professionnels fondateurs) et confédéraux (direction confédérale). Sa puissance syndicale s'appuyait sur la société languedocienne (article 5 statuts syndicaux) avec des droits de représentation fortement hiérarchisés (articles 14 et 22) en fonction des hommes, du sol et de la production[7]. Cette hiérarchie, clairement économique était justifiée selon Louis Blanc par « le danger à éviter d'être envahis par des demi ou des quarts de vignerons ». Cette puissance syndicale devait s'exprimer dans des syndicats autonomes (article 6 des statuts confédéraux) dirigés par des conseils d'administration élus par les assemblées générales réunissant les sections locales, et dont la mission essentielle était la répression des fraudes.

La Confédération était dirigée par un conseil d'administration disposant des pouvoirs les plus étendus (article 11), issu par désignation directe des syndicats unis sans être soumis au contrôle et au vote d'une assemblée générale. **(Fig. 2)**

La puissance de la base au moment de la fondation se mesurait par les 323 sections locales regroupant 50.000 confédérés qui récoltaient 10,7 millions d'hectolitres, soit environ le tiers de la production languedocienne. Au sommet de l'organisation, la direction confédérale était exclusivement constituée d'une élite représentant toutes les sensibilités de l'échiquier politique et toute la diversité des pouvoirs régionaux, de l'agriculture à l'industrie et au secteur tertiaire. La CGV au moment de sa création apparaissait selon ses initiateurs et ses premiers dirigeants comme une « union interprofessionnelle » créée pour mettre en relations la société viticole languedocienne, avec les pouvoirs publics et les autres centres de pouvoir

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)



PREMIÈRE ANNÉE — N° 1 LE NUMÉRO : 25 Centimes 15 NOVEMBRE 1907

(Création de la Confédération Générale des Vignerons le 22 Septembre 1907 (1er Vendémiaire)

Vendémiaire

BULLETIN OFFICIEL

DE LA

CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DES VIGNERONS

DES SYNDICATS ET DE LEURS ADHÉRENTS

ORGANE ÉCONOMIQUE DES INTÉRÊTS VITICOLES

Publié à Narbonne les 1er et 15 de chaque mois

Sous la Direction et avec le Concours d'AGRONOMES, d'AGRICULTEURS et de VITICULTEURS

Rédaction et Administration :

SIÈGE DE LA CONFÉDÉRATION, A NARBONNE

Les Communications doivent être adressées à M. BERNARD, Secrétaire de la Rédaction

ABONNEMENTS

Un AN 6 francs. France et Algérie

Recouvré à Domicile 6 fr. 50

Les ABONNEMENTS se PAIENT D'AVANCE

RÉCLAMES

Les Réclames sont traitées à forfait et à l'année, pour huitièmes, quarts, demis et pages entières.

LES ABONNEMENTS ET RÉCLAMES DOIVENT ÊTRE ADRESSÉS A MM. BOUSQUET FRÈRES, ÉDITEURS A NARBONNE

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SONT PAS RENDUS

NARBONNE

IMPRIMERIE-PAPETERIE BOUSQUET FRÈRES, 3, RUE DU PREMIER-MAI, 3

Fig. 2. Vendémiaire, n° 1 du 15 novembre 1907.

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

concernés par l'économie du vin, avec un objectif de défense des intérêts collectifs de cette société par le moyen de la lutte contre la fraude.

Deux réponses étaient en 1907 possibles à la question de savoir comment allait s'établir cette relation.

La première qui renvoyait à des craintes sur un possible affrontement se fondait sur une vision du particularisme languedocien pouvant conduire à une forme d'autonomie agressive. Elle relevait d'une sensibilité « parisienne » exprimée par le journal *Le Temps* : « Vous allez voir qu'ils risquent dans leur région, de prendre rapidement la place des représentants de l'Etat ».

L'autre qui faisait confiance à la promesse d'un engagement sur des bases légales, durables et solides, s'interrogeait sur la méthode et sur les acteurs impliqués dans le processus. **(Fig. 3)**



Fig. 3. Ernest Ferroul, premier président de la CGV.

L'objet de notre étude, que nous limitons ici à la période 1907-1930, est de tenter de comprendre d'abord comment cette relation s'est concrétisée en termes de lignes de défense privilégiées, stratégies mises en place et résultats obtenus.

Il est ensuite d'évaluer les résultats de cette action par rapport aux objectifs fixés, et les retentissements visibles de ce mouvement (changements, ruptures restructurations) sur les dynamiques de la confédération, de son environnement et particulièrement de la société pour la défense de laquelle elle avait été créée.

Il est enfin de repérer les singularités qui ont permis de positionner la CGV dans l'histoire du syndicalisme viticole.

Une priorité confédérale : combattre les fraudes et améliorer la législation existante

Les pouvoirs publics ont dès le début du XXème siècle en France considéré la répression des fraudes comme une priorité d'intérêt général. Un débat parlementaire a été organisé en 1905 et une loi sur la fraude et les falsifications de marchandises votée le 1er août de la même année

Elle organisait la répression et de la poursuite des fraudes sans toutefois apporter tous les moyens nécessaires à sa mise en œuvre. Le service national de la répression des fraudes n'a été créé qu'en avril 1907 avec des moyens insuffisants.

La CGV, dans son entreprise, pouvait donc compter sur l'appui des pouvoirs publics mais devait affronter l'opposition des betteraviers producteurs de sucre, et de certaines associations de vignerons du centre de la France pour qui le sucrage de la vendange restait culturellement légitime.

Il s'agissait d'abord pour la confédération de se rapprocher des pouvoirs publics pour interagir efficacement avec eux dans un cadre légal et sur des bases solides et durables.

Dans un cadre légal : le « pied à l'étrier »

L'article 2 du décret d'application de la loi de 1905 stipulait que « dans le cas où des agents spéciaux seraient institués dans les départements ou les communes pour concourir à l'application de ladite loi, ces agents devront être agréés et commissionnés par les préfets ».

La CGV s'est emparée de cette autorisation pour demander à chacun de ses syndicats de recruter trois agents de prélèvement pour lesquels a été demandé un agrément préfectoral. Les trois agents du syndicat de Béziers-Saint Pons, progressivement rejoints par ceux des autres syndicats ont pu, entre 1907 et 1912, commencer à déployer un dispositif qui, malgré les résultats obtenus, restait une organisation de francs-tireurs.

Leurs rapports[8], malgré un bilan positif, témoignent des difficultés rencontrées : refus de commissionnement par les préfets, insuffisance des effectifs pour assurer une couverture correcte du territoire, opposition parfois musclée des commerçants contrôlés. Les contrôleurs réclamaient également une aide à la fois technique pour la mise en œuvre des contrôles, et juridique pour l'organisation des poursuites.

La situation mettait donc en évidence la nécessité de rechercher de nouveaux appuis.

Sur des bases solides et durables :

La CGV avait dès l'origine espéré trouver ces appuis auprès des parlementaires régionaux. Elle a très rapidement agi pour influencer l'organisation de la représentation parlementaire dans le sens des intérêts qu'elle recherchait. Son action a abouti dès 1910 à la constitution d'un groupe parlementaire viticole national, dont Emmanuel Brousse[9], député des Pyrénées-Orientales fut le premier président. Dès les premières années de sa création, il assura un rôle

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

déterminant d'interconnexion entre la CGV, le parlement et l'exécutif, au même titre que Félix Aldy, député socialiste de l'Aude entre 1907 et 1919. Après la guerre, c'est Edouard Barthe, député de la 3ème circonscription de l'Hérault qui prit le relais. **(Fig. 4)**

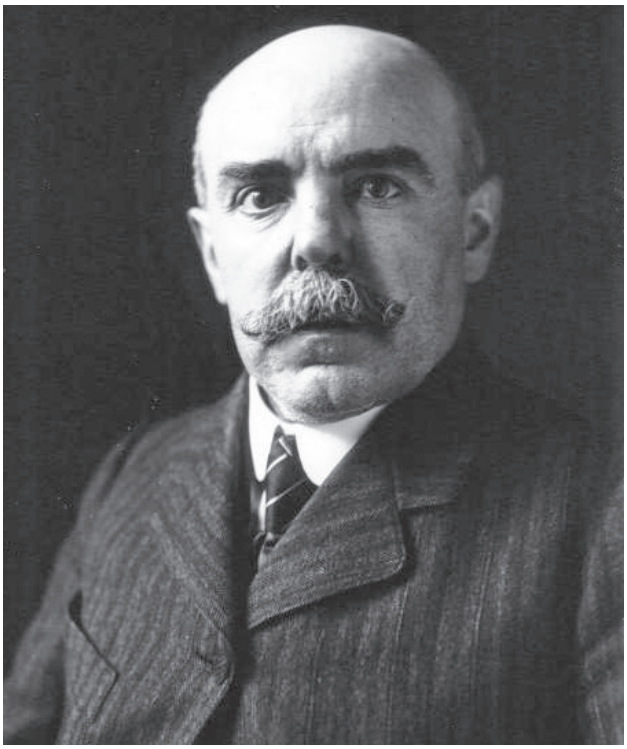


Fig. 4. Emmanuel Brousse, président du groupe parlementaire viticole.

La confédération a également tenté d'établir des relations directes avec le gouvernement. Le 3 décembre 1907 une délégation, conduite par Prosper Capelle, a rencontré place Beauvau à Paris le président du conseil Georges Clemenceau et trois ministres « régaliens », des Finances, de la Justice et de l'Intérieur. Il s'agissait d'assurer la garantie du commissionnement des agents confédéraux par les préfets, et d'obtenir de la part du service national de répression des fraudes l'aide technique demandée. Les résultats à court terme de cette entrevue ont été limités sur le premier point de la demande et totalement négatifs sur le second.

Cette situation imposait à la confédération la nécessité d'aller plus loin et de rallier, pour faire valoir son point de vue, concurrents et adversaires.

Elle prit l'initiative de réunir à Paris, le 13 février 1913, en présence d'un groupe de parlementaires parmi lesquels Edouard Barthe et Emmanuel Brousse, 18 associations viticoles couvrant l'ensemble du territoire national[10]. Le débat fut assez vif, les viticulteurs d'Indre et Loire reprochant aux agents de la CGV de « leur demander d'arracher leurs vignes et de venir acheter leur vin dans le Midi » Pourtant, à la suite de diverses interventions et notamment celle d'Edouard Barthe, on vota à l'unanimité moins 7 voix un vœu en faveur du maintien de la législation en cours. En conséquence, l'orientation de la CGV prit, en matière de répression des fraudes, une dimension nationale propre à faciliter l'action de recherche de majorités à l'assemblée par le groupe viticole.

L'année suivante les 17 et 18 février 1914, se tint, toujours à Paris, l'AG annuelle de la nouvelle fédération des associations viticoles (FAV). Les statuts approuvés avaient été rédigés par les juristes de la CGV. Ils permettaient à la confédération une mainmise complète sur le fonctionnement de la nouvelle organisation, ce qui l'autorisait désormais à défendre ses intérêts languedociens au nom de toute la viticulture française.

La création en 1921 de la CCIV ou l'articulation de la relation entre l'alliance viticole nationale et les pouvoirs publics

Le 10 mars 1921 fut créée par décret « à la suite de démarches faites par les associations viticoles » la Commission consultative interministérielle de la viticulture. Il s'agissait d'une commission extra-parlementaire présidée par le ministre de l'Agriculture ou son délégué, et composée de 17 élus (dont 6 méridionaux), de 11viticulteurs (parmi lesquels Elie Bernard, G. Carcassonne et le Colonel Mirepoix pour la CGV), et de 6 négociants, parmi lesquels on ne comptait au départ aucun représentant du Midi.

Sa fonction était de faire des propositions discutées en sous-commissions, d'établir des priorités, et de les transmettre à l'exécutif et au parlement. Ella a fonctionné jusqu'en 1953. La première réunion de travail, en avril 1921 donna lieu à cinq rapports circonstanciés de chacun des présidents des 5 commissions spécialisées : Justin Mirepoix (charges fiscales), Elie Bernard (fraudes), Léon Castel député de l'Aude et administrateur honoraire de la CGV (transports), Bertrand de Mun pour la Champagne (exportation) et Maurice Sarraut sénateur de l'Aude (alcools et distillation). L'organisation des responsabilités y reflétait l'hégémonie acquise par la CGV au sein de la FAV. **(Fig. 5)**



Fig. 5. Elie Bernard, secrétaire général de la CGV.

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

L'action confédérale dans le fonctionnement du dispositif

Cette action est inscrite dans un mode de fonctionnement rendu possible à la fois par le dispositif mis en place, et par la compatibilité, en matière de répression des fraudes, des intérêts collectifs languedociens et de l'intérêt général soutenu par les pouvoirs publics.

Combattre les fraudes

L'article 65 de la Loi de finances[11] du 27 février 1912 stipulait que « les agents syndicaux seront assimilée au point de vue commissionnement[12] et pouvoir aux agents de l'Etat ». Cependant, leur activité était soumise à un versement préalable au receveur des finances de l'arrondissement d'exercice, des fonds nécessaires à leur fonctionnement et à leur traitement, par leur syndicat d'appartenance. Au mois de décembre de la même année, la « circulaire Pams »[13] précisait le champ de leurs attributions et leurs obligations :

- Unité de service : Ils ne devaient pas être regardés comme une catégorie spéciale du fait de leur « intégration » aux services de l'Etat.
- Obéissance à l'autorité du préfet, du ministre de l'Agriculture et des inspecteurs régionaux (principaux après le 30/07/1930) tout en conservant dans le cadre de leur responsabilité individuelle une relation avec leur syndicat qui pouvait guider leurs interventions.
- Obligation de réserve et de confidentialité engageant leur responsabilité, ce qui ne les empêchait pas de faire à leurs syndicats professionnels d'appartenance les communications autorisées et prévues.
- Obligation d'abstention de tout acte commercial, de toute entreprise de discrédit personnel ou de trouble de l'activité à l'égard des personnes contrôlées au cours de leurs tournées.

La loi en reconnaissant leur efficacité intégrait statutairement les agents de la CGV à l'administration d'Etat tout en laissant aux syndicats la charge de leur rémunération. Cette première avancée valait reconnaissance institutionnelle et se traduisait par une intégration partielle des brigades confédérales au service de l'Etat.

En avril 1921, Elie Bernard rapporteur de la commission des fraudes de la CCIV évoquait l'activité des agents de la CGV et de la confédération du Sud Est[14] devant les représentants de la FAV. Il donnait pour l'année 1920 le chiffre encore provisoire de 3003 prélèvements effectués et de 1644 condamnations prononcées. Ces résultats avaient pu être obtenus en mobilisant pour la même année les ressources suivantes :

En francs 1920.

Indemnités versées aux agents	461 137,50
Fonds de concours, analyses	37 825,45
Frais de procès	19 085,25
Total	**518 048,10**

Il comparait cet effort « d'initiative privée »[15] à celui de la collectivité, mesuré par le budget du service de répression des fraudes (1 800 000 francs) pour mettre en évidence l'effort particulier consenti par la CGV au service d'un intérêt collectif dépassant géographiquement le cadre languedocien. Il rajoutait que les amendes versées après condamnation durant la même période se montaient à 6 800 000 francs ce qui représentait pour l'Etat, outre l'amélioration substantielle du fonctionnement du marché du vin, un gain conséquent en ressources financières.

Notons que la période comprise entre 1920 et 1922 correspond pour la Confédération, du point de vue de la poursuite des fraudes à une crête d'activité, atteinte en 1922. Les années suivantes connaitront un ralentissement des poursuites (lié selon Marius Cathala à l'efficacité de l'action des années précédentes et aux progrès de la réglementation) mais aussi à l'élargissement de leur champ, permis par le décret du 21 janvier 1919.

L'effectif des agents de prélèvement de la CGV, qui était de 12 en 1913, était passé à 40 en 1927 ce qui constitue le maximum enregistré.

Réprimer les fraudes

La CGV et ses syndicats rencontrèrent dans un premier temps, en termes de poursuites civiles, des difficultés au prétexte qu' « une affaire de fraude jugée à « Paris ou à Montluçon » ne pouvait pas être mise en relation avec le préjudice subi par tel ou tel vigneron méridional »[16].

Il fallut attendre le 5 avril 1913 pour qu'un arrêt de la Cour de cassation, toutes chambres réunies, stipule que « le syndicat professionnel représentait l'intérêt collectif de la profession envisagée dans son ensemble » et pouvait à ce titre engager les poursuites prévues par la loi.

La CGV avait pu malgré ces difficultés faire valoir sa position dans quelques affaires emblématiques :

1910 : Teissier, vins en gros à Béziers, 4 ans de prison, 1.000 francs de dommages intérêts.

Pop, Epinal, 4 ans avec sursis, 4 millions d'amende.

Heuraux, Epinal, 8 mois de prison, 4 millions d'amende.

Après 1913, cette répression fut facilitée. Rappelons que pour la seule année 1920, Elie Bernard avait annoncé 1.664 condamnations prononcées pour fait de fraude.

Cependant, le décret du 21 janvier 1919 en instituant une procédure d'expertise contradictoire très favorable au contrevenant présumé, a considérablement gêné et ralenti la mise en œuvre des poursuites judiciaires jusqu'au 31 décembre 1928. C'est en effet à cette date qu'un nouveau décret « à la suite de demandes maintes fois réitérées » a réformé cette procédure dans un sens beaucoup plus favorable aux intérêts des demandeurs.

Assurer des progrès déterminants de la législation existante

Il s'agissait pour la confédération de préserver et d'améliorer les acquis de la loi du 29 juin 1907, ce qui a été permis par une série de lois et de décrets. Ces avancées ont été obtenues à partir de propositions construites dans le cadre de la FAV, relayées par la CCIV et votés au parlement sous les auspices du groupe viticole : elles exprimaient au-delà des attentes confédérales celles d'intérêts élargis à la viticulture nationale et algérienne, et témoignaient donc d'un changement de dimension de l'action confédérale,

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

du cadre régional du Midi viticole à une dimension extra régionale puis nationale.

Loi du 28 juillet 1912	Apporte des améliorations au contenu de la loi du 1er août 1905.
Décret du 21 janvier 1919	Renforce le statut des agents, élargit le champ des poursuites, réglemente les dispositions relatives aux saisie, aux prélèvements et à l'expertise contradictoire
Décret du 19 août 1921	Précise les critères minimum de qualité attendus, et impose la mention du degré d'alcool sur les emballages de vins vendus.
Décret du 15 août 1925	Précise certaines dispositions du décret de 1921
Loi du 4 août 1929	Réglemente la Chaptalisation des vins et en interdit la pratique dans les ressorts des cours d'appel du Sud de la France et de l'Algérie.
Loi du 1er Janvier 1930	Donne une définition précise des « vins anormaux » et impropres à la commercialisation.

Ces avancées déterminantes ont été réalisées malgré la fissure significative constituée par l'amendement Labroue[17] :

Dans ses CA des 19 novembre et 17 décembre 1916, la CGV s'opposait en effet au projet d'Ernest Labroue tendant à autoriser les ventes commerciales de piquettes[18] interdites par la loi de 1907. Pourtant, l'amendement voté le 25 septembre 1917 par la chambre instaurait leur libre circulation en vue de la vente, sans toutefois toucher aux limitations de production fixées par la loi. La forte majorité constituée à l'occasion du vote (362 voix pour et 97 contre) s'était ralliée à l'argument principal soutenu par Henri Labroue : un prix du vin trop élevé pour les consommateurs les plus modestes. Il pèsera lourdement sur l'action pour les prix du vin menée par la CGV à chacune des étapes de son histoire.

Au-delà du résultat quantifié des poursuites et de la répression des fraudes qui permet de mesurer positivement l'efficacité de l'action confédérale dans la réalisation de son objectif prioritaire entre 1907 et 1930 c'est l'amélioration de la législation existante, permettant la définition d'une norme institutionnelle du vin naturel sans appellation qui constitue probablement la réussite la plus déterminante de la période. C'est en effet sur cette norme que s'appuieront les choix stratégiques confédéraux des périodes suivantes.

Un résultat ambigu par rapport à l'objectif poursuivi

La confédération s'est donc affirmée entre 1907 et 1930 en matière de répression des fraudes à un triple niveau : intégration institutionnelle, production de normes et montée en puissance des actions menées.

Le résultat qu'elle a obtenu doit cependant être relativisé si l'on considère l'objectif central statutaire poursuivi : « Obtenir un prix du vin suffisamment rémunérateur pour la propriété ».

Le niveau des prix a en effet progressé sur trois périodes (1909-1914, 1915-1919, 1925-1928) pendant lesquelles les volumes de production métropole-Algérie ont fluctué diversement.

Ces trois périodes de hausse ont été entrecoupées de trois périodes de dépression (1914-1915, 1919-1925 et 1928-1930). A l'exception de l'année 1914-1915, particulière du fait de l'ouverture du premier conflit mondial, les deux suivantes sont nettement caractérisées par un net accroissement de la production métropole-Algérie qui se manifeste à la fois par des « crêtes saisonnières » (1920, 1922, 1924, 1929) mais surtout par un *trend* de long terme en croissance soutenue.

Les prix ont donc fortement fluctué, alternant phases permissives et dépressives, en corrélation forte pour ces dernières avec les niveaux de production. Pourtant, sur l'ensemble de la période, en francs constants le pouvoir d'achat des viticulteurs a été maintenu et très légèrement amélioré.

Le niveau de la consommation taxée métropolitaine, en dépression jusqu'en 1917, s'est ensuite régulièrement et significativement redressé si l'on excepte le recul significatif de l'année 1927 qui laisse entrevoir une influence de l'élasticité de la demande au prix. Cette progression significative de la consommation taxée semble avoir plus nettement et plus précocement profité au Languedoc viticole.

La période 1907-1930 a enfin connu un fort accroissement, en tendance longue du potentiel de production métropole-Algérie de l'ordre de 427.400 hectolitres annuels mais cet accroissement s'est manifesté de façon irrégulière, alternant les situations de rareté relative et d'excédent.

L'action de la Confédération générale des vignerons a donc permis un maintien entre 1907 et 1930 du niveau général des prix du vin. Elle a également été à l'origine à partir de 1917 d'une progression significative et soutenue de la consommation taxée métropolitaine, perceptible également et plus tôt en Languedoc qui était fortement porteuse d'avenir du point de vue des objectifs poursuivis.

Elle s'est pourtant heurtée à l'irrégularité des récoltes, qui a influencé, surtout à la baisse le niveau des prix. Ce phénomène, perceptible dès 1907, a été aggravé par un alourdissement structurel du potentiel de production Métropole-Algérie qui, à partir de 1922 se présentait comme un handicap devenu déterminant alors qu'il l'était moins au début de la période.

Dans cette situation ou le prix du vin n'était pas forcément trop bas mais trop irrégulier[19], se posait avec acuité la question, du coût de revient de l'activité viticole et du revenu réel des viticulteurs.

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

L'équilibre du marché : puissance publique et CGV sur des lignes distinctes ou divergentes

Contrôler les fluctuations de la production Métropole-Algérie

Historiquement, la solution utilisée pour écrêter les irrégularités de production de vin était la transformation de vin en alcool par la distillation, ce qui imposait l'aménagement d'un marché des alcools de bouche[20] équilibré, donc rémunérant correctement les producteurs, sans que l'intervention des pouvoirs publics ne soit trop coûteuse pour la collectivité.

Le 15 décembre 1907, Louis Rayssac évoquait[21] l'utilité de la distillation, mais uniquement pour résorber les éventuels vins anormaux, et la nécessité de la réglementer. Pourtant, l'action confédérale avec les pouvoirs publics pour la mise en place d'un statut définitif du marché des alcools et de la distillation n'a pas complètement abouti.

Elle avait cependant sensiblement progressé entre 1916 et 1930. La loi du 30/06/1916 (préparée par Edouard Barthe et Emmanuel Brousse, pour le Languedoc, et le sénateur Ribot pour les betteraviers du nord) instaurait un marché libre des alcools de bouche et un monopole d'Etat des alcools industriels. Les accords de Béziers, en avril 1922, entre la CGVM et ces mêmes betteraviers, précisaient et opérationnalisaient les termes de cet accord. **(Fig. 6)**

En février 1925, Elie Bernard tentait de le « bonifier » en passant un accord avec les cidriers de l'ouest, concurrents directs des viticulteurs sur le marché libre des alcools de bouche.



Fig. 6. Edouard Barthe, député-maire de Béziers.

Cependant, face à la crise des prix du vin ouverte en 1928-1929 et 1929-1930, et aux insuffisances du dispositif mis en place, l'Etat est intervenu, pour la première fois sans véritable concertation préalable, par la loi sur la distillation du 18 avril 1930. Elle mettait à la disposition des viticulteurs un volant de 250 millions de francs destiné à des achats d'alcools dans le cadre de contrats amiables et, si nécessaire, par la voie de la réquisition. Son effet psychologique a été suffisant pour enrayer dès l'été 1930 l'effondrement des cours. Mais l'attaque de mildiou qui détruisit à la fin de l'été une grande partie de la récolte rendit inutile mais aussi très problématique sa mise en œuvre, les viticulteurs ne disposant pas des apports suffisants pour honorer les quotas imposés.

Protéger le marché français contre les vins extérieurs

L'attitude résolument protectionniste de la confédération s'est heurtée dans ce domaine à l'hostilité de certaines associations viticoles métropolitaines et aussi à celle des pouvoirs publics :

Le Champenois Bertrand de Mun s'exprimait en avril 1921, au titre de la sous-commission exportations de la CCIV. Il recommandait une ouverture mesurée des frontières, apte selon lui à faciliter les débouchés viticoles français à l'étranger. Sa proposition fut accueillie avec « les réserves les plus expresses », formulées par écrit, des vignerons méridionaux. La CGV dans son conseil confédéral du 10 avril 1927 constatait qu'à la demande d'augmentation à 65 francs par hectolitre des droits de douane, l'administration avait répondu : « la viticulture française a un marché intérieur équilibré et n'a pas besoin d'encouragement douanier ».

En juin 1923 et juillet 1929, la question de confiance était posée à l'assemblée pour faire passer des dispositions liées à de nouveaux contrats commerciaux bilatéraux (Espagne, Grèce, Allemagne) ou à des aménagements douaniers. Le groupe parlementaire viticole a dans ces circonstances choisi la solidarité majoritaire et le soutien au gouvernement contre les intérêts défendus par la confédération. Pour la CGV le bilan d'ensemble pour la période était donc contrasté. Elle jugeait insuffisant la hausse des droits d'entrée de 30% finalement obtenue en 1926.

Protéger le revenu des viticulteurs sur le marché du vin

Le CA du 6 février 1921 de la CGV faisait le constat que les droits de circulation sur le vin qui étaient de 1,5 Fr avant la guerre passaient à 19 Fr alors que les coûts de transport par fer avaient augmenté durant la même période de 450%. Bien entendu, cette situation avait pour conséquence une hausse extrêmement néfaste du prix du vin à la consommation. Elle a été suivie dès le mois d'avril d'un écroulement des prix à la production.

Justin Mirepoix qui allait être élu quelques mois plus tard à la présidence de la confédération analysait la situation, en ce mois d'avril, en tant que président de la sous-commission fiscalité de la CCIV en proposant et faisant adopter à l'unanimité le constat suivant : « La baisse des prix du vin à la consommation est un objectif des pouvoirs publics[22]. La hausse des droits sur le vin est démesurée[23].

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

Cette situation a une conséquence sur le niveau des prix à la production qui se sont mécaniquement écroulés : les cours sont de 23 à 24 Fr par hl en avril 1921. En revanche les prix de revient varient de 45 à 70 Fr par hl en fonction de la nature et de la taille des exploitations. Cette situation met en cause la survie de tous les viticulteurs et tout particulièrement des plus petits et des plus fragiles d'entre eux ».

Cette mise en relief des difficultés rencontrées par la viticulture méridionale entre 1921 et 1925 révélait crûment l'apparition des nouvelles contraintes grevant les efforts réalisés par la confédération en matière de répression des fraudes.

On ne trouve pas en revanche, dans la résolution présentée à la CCIV par le même Mirepoix en 1925 de proposition déterminante d'une orientation et d'une action pour les surmonter. Pour la première fois, la CGV subissait la situation, au lieu de la contrôler.

Une baisse de 5 Fr par hl des droits sur le vin a cependant été obtenue dès 1921 à la suite de l'intervention de Mirepoix. La réduction des coûts de transport ferrés d'abord pour l'export, puis de 20% en 1930 est à mettre à l'actif de celle également à la CCIV du député Léon Castel à la même date. On note malgré ces difficultés, à partir de 1925-1926 une reprise de la tendance des prix à la hausse, soutenue par le niveau limité des récoltes et les progrès relatifs de la demande taxée.

Faire face à la montée du « péril algérien »

Le début des années 1920 a été le moment d'une prise de conscience en Languedoc de l'accroissement du potentiel de production en France et (surtout) en Algérie, se traduisant à la fois par une inflation des surfaces cultivées dans les deux vignobles et un fort accroissement des importations algériennes, avec pour résultat sur le marché du vin, la présence d'un excédent structurel permanent. La CGV, après avoir exprimé dans son CA du 19 avril 1925 « les plus vives inquiétudes » sur le sujet, a soutenu (CA du 7 avril 1928) deux projets de loi déposés par Charles Caffort et Léon Castel[24]. Ce soutien était assorti d'une motion : « La proportion sans cesse croissante des plantations de vigne en Algérie et par suite l'envahissement du marché français par les vins algériens constituent le plus grave danger que la viticulture métropolitaine ait jusqu'ici connu. Ce péril est imminent et il importe de le conjurer à bref délai ».

Ces deux projets de loi rencontrant des difficultés pour trouver leur majorité parlementaire, la CGV se trouva en situation de tenter d'agir directement. La proposition confédérale était portée par Pierre Benet, secrétaire général du syndicat des vignerons de Narbonne, et future figure de proue de la confédération. Il proposait de contingenter le marché du vin en prenant pour base un niveau moyen de la consommation taxée nationale de 50 millions d'hectolitres. La répartition de ce contingent était la suivante :
Métropole : 40 M hl
Algérie : 7 M hl
Autres pays : 3 M hl

Le projet proposait le blocage d'une partie de la récolte en cas de production excédentaire de façon à alimenter le marché des années de déficit et anticipait une poursuite de l'accroissement régulier de la demande taxée pour rendre le dispositif suffisant à moyen terme. Il évoquait néanmoins un éventuel recours à la distillation « sur la base de la loi du 18 avril 1930 ».

Le principe même du contingentement avait fait l'objet d'un premier refus des viticulteurs algériens (AG de la FAV à Marmande en 1927). Après avoir été rediscuté en 1929 et approuvé par la FAV, le projet du syndicat de Narbonne a ensuite été trois fois contesté.

- D'abord à la CGV même ou le vote pour son adoption n'a dégagé qu'une étroite majorité :

Pour : Narbonne, Béziers (avec des réserves) Carcassonne, Perpignan.

Contre : Fédération du Sud Est, Montpellier.

Les votes « contre » exprimaient le refus d'un aménagement de type malthusien, sacrifiant une partie de la « production loyale et marchande » des vignobles métropolitains et languedociens pour réduire un déséquilibre qu'ils imputaient totalement au vignoble algérien.

- Ensuite à la FAV par les délégués de la CGV algérienne qui ont organisé dans la foulée auprès de leurs ressortissants une vive campagne de dénigrement de la viticulture languedocienne.
- Enfin, par les pouvoirs publics qui voyaient dans le projet de Narbonne une disposition « inéquitable », au nom de l'égalité de traitement entre les territoires, à l'égard des viticulteurs algériens, mais surtout un texte « sans majorité parlementaire ». André Tardieu, président du conseil pour l'exécutif, et Edouard Barthe, président du groupe parlementaire viticole se rejoignaient dans cette analyse.

La Confédération Générale des Vignerons a donc tenté à l'occasion de la nouvelle crise des prix ouverte entre 1928 et 1930 de retrouver un objectif commun pour son action (organiser une défense efficace contre le vignoble algérien), ce qui s'était révélé impossible dans les années difficiles comprises entre 1921 et 1925. Cette initiative, au lieu de rétablir l'unité des forces méridionales, a provoqué une problématique bipolarisation entre les tenants respectifs du maintien d'une hégémonie languedocienne intégrale, et ceux favorables à un partage relatif des avantages et des contraintes nécessaires à supporter.

La crise ayant été stoppée par l'effet psychologique de la loi du 18 avril et une terrible attaque de mildiou, le projet de loi déposé par le gouvernement sans concertation au printemps 1930 devenait moins urgent. Il était très éloigné des propositions de la confédération et ne fut pas appelé en discussion avant la clôture de la session parlementaire de 1930. A la fin de l'année et au début de l'hiver 1931, alors que s'estompaient les effets de la crise et les frayeurs immédiates qu'elle avait provoquées, les questions languedocienne et algérienne restaient lourdement posées.

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

Retentissements sur la dynamique de la CGV

La vie des sections locales

La vie des sections du syndicat des vignerons de Narbonne montre une évolution assez fortement liée à celle des cours du vin, et une tendance générale qui n'est pas en cohérence avec la dynamique des autres syndicats :

Année	*Nombre de sections cotisantes*	*Cotisations versées en Francs*
1908	70	73087,6
1912	61	57936
1914	61	68652
1915	39	41849
1916	39	59303
1917	60	86684
1918	64	70739
1919	68	67354
1920	72	177774
1921	75	190962
1922	52	181666
1923	44	214613
1924	73	158604
1930	71	274138

Le syndicat, très affaibli par le conflit mondial a vu dès 1917 l'effectif de ses sections se redéployer. A cette date, dans 76% des cas les hectolitres souscrits représentaient plus de 60% de la récolte communale totale. Pourtant, les 5976 adhérents pour l'année 1919 ne constituaient que 8,5% des 70.000 annoncés en 1912 par Marius Cathala pour la confédération.

L'évolution du nombre de sections cotisantes montre une dynamique nettement plus affirmée dans les autres syndicats :

Syndicat Professionnel	*Nbre de sections locales 1908*	*Nombre de sections 1930*
Narbonne	70	71
Carcassonne Limoux	60	155
Béziers Saint Pons	85	93
Montpellier Lodève	43	160
Pyrénées Orientales	56	89
Total	323	568

Le total des adhérents à la confédération en 1930 est estimé à 100.000[25].Cette progression, spectaculaire est à rapprocher de trois axes autour desquels la direction a contribué à conserver mais aussi à renforcer l'unité, la cohérence et la dynamisation de sa base syndicale :

- Efficacité de la communication des AG et de la presse syndicale. Cette communication s'organisait autour de la promesse centrale d'un relèvement durable des prix du vin, systématiquement assortie de la condition nécessaire d'un engagement dans l'unité maintenue de tous les viticulteurs.
- Développement d'un climat de solidarité et de resserrement des liens. Il a été illustré par de multiples initiatives internes organisées au bénéfice de viticulteurs sinistrés, de salariés en difficulté, mais aussi et tout particulièrement à l'externe, à l'issue du premier conflit mondial au bénéfice des viticulteurs champenois durement éprouvés par la guerre[26].
- Utilisation des progrès de la coopération et notamment des coopératives de distillation, dont la confédération a été la cheville ouvrière.

En 1930, pour le syndicat de Narbonne, 90% des sections locales payaient tout ou partie de leurs cotisations par l'intermédiaire d'une coopérative qui s'inscrivait de fait, comme un maillon supplémentaire de l'organisation.

Derrière cet élan unitaire, la question des dissensions et des divergences d'intérêts mérite cependant examen. Compte tenu du nombre des adhérents recensés, et malgré les mouvements de retraits spontanés ou imposés, la présence d'un prolétariat rural (salariés possédant éventuellement quelques arpents de vigne) restait importante à l'orée des années 1930 dans les sections locales de la CGV.

Bien que l'on ait pu observer la présence de négociants et de courtiers dès la « première » CGV, tels que Paul Bret (Montpellier), Vic (Sète) et Gaston Faucilhon (Carcassonne), les antagonismes semblent par la suite l'avoir emporté sur la volonté de coopération.

L'unité enfin, semble avoir été préservée parmi les viticulteurs. On n'observe pas de clivages déterminants durant cette période, bien que la création de « comités de défenses viticole »[27] aux alentours des années 1930 constitue un signe avant-coureur. La question des vignobles « de cru » différenciés (économiquement, socialement ?) s'est également posée, mais la « coexistence heureuse » des deux orientations s'est à plusieurs reprises exprimée dans les CA de la période.

Clivages puis bipolarisation syndicale

Entre 1907 et 1930, les cinq syndicats professionnels fondateurs ont dans le cadre de l'autonomie que leur reconnaissaient les statuts confédéraux, contribué, chacun à la hauteur de leurs moyens, à la poursuite et à la répression des fraudes. Béziers-Saint Pons ainsi que Montpellier-Lodève ont produit l'effort le plus important, suivis par le syndicat de Narbonne qui, malgré sa vocation de vivier confédéral et compte tenu de ses effectifs, est resté dans ce domaine en relatif retrait.

La Confédération du sud-est, qui avait rejoint la CGV en 1921, a également fortement contribué à cet effort. A partir de 1930 elle s'est radicalement démarquée de la majorité confédérale, en s'opposant à la fois à la loi sur la distillation (avril 1930) et à celle sur les vins anormaux (janvier 1930). Enfin, sur le projet d'aménagement du marché, cette même fédération du sud est et le syndicat de Montpellier se sont désolidarisés de l'orientation majoritaire révélant ainsi une situation de bipolarisation.

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

Ces évolutions révélaient à la CGV l'existence de deux courants : un courant du refus de toute intervention malthusienne visant le territoire métropolitain, allié à la revendication au nom de principes universels (propriété, liberté) « d'aménager pour la bonifier », à la lisière de la loi, la vinification par le vinage et l'utilisation des moûts concentrés. Et un courant du compromis, représenté par Pierre Benet, dans lequel se projetait déjà l'orientation future de la CGV : accepter une mise à distance relative par rapport aux engagements initiaux de préservation intégrale et exclusive des intérêts du vignoble méridional, pour s'engager dans une logique de partage d'avantages, notamment avec l'Algérie, afin d'obtenir « quelque chose plutôt que rien ».

La direction confédérale : des certitudes au désarroi

Au moment de sa création, le conseil d'administration de la CGV, fort de 34 administrateurs, était composé d'une forte majorité de très gros et moyens propriétaires, mais aussi d'élus, de négociants et de personnalités cooptées **(voir tableau ci-dessous)** :

On remarquait à Narbonne, Charles Séré de Rivière contre qui, selon Ernest Ferroul « avaient été dirigées les grèves de 1905 », Marius Cathala, membre des 87 d'Argelliers, le plus « gros propriétaire » de son village avec 2.000 hectolitres annuels récoltés, mais aussi érudit, président de la société archéologique de Narbonne, futur président de la CGV, et Elie Bernard, futur emblématique secrétaire général, représentant aux cotés de Ferroul la mouvance socialiste.

A Carcassonne, Prosper Capelle dirigeant d'un conglomérat familial agricole, industriel et commercial, assisté de l'avocat Casimir Castel, mais aussi Charles Caffort, élu local et national et futur président de la CGV, ainsi que Gaston Faucilhon, courtier en vins et maire de Carcassonne.

A Béziers, Jules Pastre, gros viticulteur et avocat, maire d'Autignac, récoltant annuellement 3.500 hectolitres, Auguste de Crozals, multipropriétaire et maire de Portiragnes, puis le colonel Mirepoix, également futur président de la CGV, récoltant dans son domaine de Lézigno, près de Béziers, 14.000 hectolitres annuels. **(Fig. 7)**

A Montpellier, Etienne Marès, fils d'Henri connu pour ses travaux sur les maladies de la vigne et plus particulièrement sur le traitement par soufrage de l'oïdium, le marquis de Forton, vice-président du cercle royaliste et membre du directoire du journal *L'Eclair*, Prosper Gervais,



Fig. 7. Charles Caffort, député de l'Hérault et président de la CGV.

issu d'une famille connue pour sa fidélité aux valeurs de l'Ancien Régime. Ils avaient en commun un statut de multipropriétaires viticoles, récoltant chaque année plusieurs milliers d'hectolitres. Paul Bret, négociant, avait créé en 1900 le syndicat national des commerçants en vin.

Une des caractéristiques de cette direction confédérale est sa stabilité ou, d'un autre point de vue, son absence de renouvellement. La tendance à faire des présidents de chaque syndicat des vice-présidents confédéraux constituant autour du président l'exécutif de la confédération s'est malgré l'opposition de Prosper Capelle, rapidement imposée. Cette absence de fluidité a parfois été mise en avant pour expliquer les difficultés de la confédération à mobiliser de façon unitaire le Languedoc viticole autour d'un projet commun au début des années 1920[28].

Les contraintes rencontrées, progressivement alourdies, peuvent expliquer le passage des certitudes ambitieuses d'Ernest Ferroul au prudent questionnement du colonel Mirepoix, puis au désarroi de Marius Cathala.

Ernest Ferroul déclarait en décembre 1912 à l'occasion du rassemblement fêtant les cinq ans de la confédération : « Il faut continuer de regarder vers 1907 parce que la force

Syndicat d'origine	Narbonne	Carcassonne-Limoux	Béziers-Saint Pons	Montpellier-Lodève	Pyrénées-Orientales	**Total**
Effectif total	10	6	6	7	5	**34**
Très gros propriétaires	2	0	4	3	1	**10**
Moyens propriétaires	3	3	0	2	2	**10**
Elus	1	2	2	1	3	**9**
Courtier, négociant	0	1	0	1	0	**2**
Cooptations	3	0	0	0	0	**3**

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

de la GCV composée d'hommes aux conceptions très opposées au point de vue politique, religieux, économique et philosophique, a été de ne pas défendre les intérêts d'une seule classe mais les intérêts de tous ceux qui vivent de la vigne et du vin. »

Puis, encore plus radicalement, le 29 février 1919, à Perpignan : « L'autonomie des régions, c'est leur affranchissement »[29]. Le « président de la répression des fraudes » exprimait ainsi ses « certitudes » légitimées par le bilan d'une action qui a la date de sa disparition à la fin de l'année 1921, avait atteint sa pleine efficacité avant de connaître à partir de là les aléas déjà évoqués. Il soutenait ainsi une stratégie d'engagement hégémonique du Languedoc viticole au service de la défense de ses intérêts. Pendant la quasi-totalité de sa présidence, la convergence des intérêts languedociens défendus par la CGV et de l'intérêt général soutenu par l'Etat en matière de répression des fraudes avait permis l'activation d'un processus d'interaction efficace entre la société viticole languedocienne et les pouvoirs publics.

Son successeur, le colonel Justin Mirepoix a vu sa présidence (1921-1926) essentiellement marquée par la spirale dépressive des prix. Face aux réticences gouvernementales sur l'augmentation des droits de douanes, les réductions fiscales et de coût du transport, il n'avait obtenu, malgré son engagement et la clarté de ses constats, que des gains limités. En l'absence de définition d'une ligne claire de défense face à cette situation nouvelle, on peut observer des signes d'inflexion dans la ligne stratégique confédérale. Le 7 juin 1925, le conseil d'administration votait une motion au contenu significatif :

« Si des mesures n'interviennent pas immédiatement, la Confédération sera dans l'obligation de faire appel à tous les viticulteurs pour les mettre au courant de l'action exercée pour leur défense, afin de leur permettre de prendre à leur tour leurs responsabilités et d'envisager les décisions à adopter en vue d'obtenir les satisfactions auxquelles leur donne droit la justice de leur cause ».

Justin Mirepoix a quitté la présidence de la CGV « pour raisons de santé » le 9 mai 1926 en déclarant renoncer à l'ensemble de ses responsabilités syndicales. Il était pourtant présent, en tant que président honoraire de la FAV pour représenter la viticulture française au mois de juin 1931 dans la première phase de négociation de la future loi Barthe du 4 juillet 1931. Durant sa présidence, la CGV n'avait pu qu'influencer à la marge la décision publique et le processus d'interaction s'en était trouvé appauvri du fait de la manifestation d'intérêts antagonistes (sur le marché des alcools et le protectionnisme douanier) et de la position de l'Etat sur les prix du vin à la consommation.

Marius Cathala fut élu à sa place le 13 juin 1926. L'unanimité faite autour de son nom, dans une période rendue difficile par l'absence à la CGV de ligne claire et unitaire effectivement mobilisatrice, s'explique par la fidélité et l'amitié qu'il témoignait à Ernest Ferroul, sa puissance de travail et sa connaissance des questions viticoles.

Il fut le président du « péril algérien » et des prix erratiques, mais le renouvellement de l'orientation confédérale par le projet d'aménagement du marché, a été effectivement porté par celui qui n'était encore que secrétaire général du syndicat de Narbonne, Pierre Benet.

Ecrasé entre le constat et son impuissance à définir pour la direction confédérale une ligne claire pour l'action, laissée à l'initiative de Pierre Benet et de ses équipes, Marius Cathala quitta la présidence en avril 1930 en pleine crise des prix (5 Fr le degré hecto) alors que se mettaient en place des marches et des rassemblements incontrôlés de viticulteurs. Le 17 juin 1930, au meeting de Montpellier, il déclarait : « J'ai marché avec ceux de Puicheric[30] et la CGV ne le savait pas ». C'est donc le désarroi, qui à la direction confédérale, a le plus nettement marqué la fin de la période 1907-1930. Sous sa présidence, l'interaction était stoppée parce que les pouvoirs publics et la Confédération Générale des Vignerons Algériens s'opposaient, au nom de l'égalité entre les territoires au projet confédéral d'aménagement du marché du vin.

Les tentations, exprimées en 1921, renouvelées en 1925, et finalement concrétisées durant l'été 1930, de peser sur les pouvoirs publics par des moyens extra-légaux n'ont pas eu d'effet immédiatement durables, mais peuvent expliquer l'engagement de l'Etat en matière d'orientation et de pilotage de la politique viticole.

Les positions défendues et les actions menées par la confédération ont également eu un effet sur la position des pouvoirs publics ainsi que sur l'opinion publique.

Les Pouvoirs publics

Ils ont d'abord témoigné, face aux initiatives confédérales, d'une attention prudente, bienveillante et coopérative, essentiellement dans le domaine de la poursuite et de la répression des fraudes. Cette situation s'est dégradée à partir de 1921 quand sont apparues de nouvelles contraintes pour équilibrer le marché. Les pouvoirs publics et la CGV suivaient alors des lignes distinctes ou divergentes, tant sur la conciliation des intérêts languedociens et des betteraviers à propos d'alcool et de distillation, que sur le protectionnisme douanier où la confédération défendait une position opposée à celle de certaines organisations viticoles. La question du prix du vin à la consommation a accentué ces divergences.

Elle s'est inversée quand il s'est agi d'envisager un projet d'aménagement du marché pénalisant le vignoble algérien. Les pouvoirs publics ont alors mis en avant l'idée d'équité et d'égalité législative de traitement entre les territoires contre le projet de défense languedocienne de la CGV.

L'Opinion publique

A la méfiance exprimée au moment de la création, notamment par un article du journal *Le Temps* paru en octobre 1907 et reproduit par le *Courrier de Narbonne*, « Ils ne tarderont pas (la CGV) à substituer leur influence à celle du pouvoir central », a succédé surtout à partir de 1926 en période de forte hausse des prix du vin, une campagne de dénigrement. Ainsi

Le Courrier du Centre : « La CGV possède tant à la chambre qu'au sénat une majorité. De ce fait, les intérêts

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

des consommateurs ne pèsent pas lourd devant ceux des vignerons ».

L'Eclair de l'Est : « Si nous étions dans un pays où les pouvoirs publics puissent prendre en compte le seul intérêt général pour leurs décisions économiques… le remède serait simple et aisé. Ils élargiraient l'admission de vins étrangers, or la CGV a obtenu cette année que le décret du 14 août 1926 qui augmente de 30% les droits de douanes soit applicable au vin ».

Paris-Soir : « La CGV est un 'groupement formidable', véritable puissance dans l'état, que les consommateurs ont contre eux ».

Conclusion

La CGV s'est donc affirmée entre 1907 et 1930 comme une organisation spécialisée au service de la défense de tous les viticulteurs, cultivateurs de la vigne, exploitants produisant tous types de vins, et ouvriers. Ses lignes de défense, axées essentiellement en 1907 sur la poursuite et la répression des fraudes, ainsi que l'amélioration de la législation existante, se sont diversifiées à partir de la fin du premier conflit mondial. Les stratégies retenues pour cette défense (mise en place d'une interaction légale avec les pouvoirs publics, privilégiant une recherche de consensus entre intérêts régionaux et nationaux, soutenue par des majorités organisées hors des clivages politiques classiques) ont été mises à l'épreuve de cette diversification.

La puissance confédérale, appuyée sur l'étendue de ses alliances et sur l'hégémonie que la CGV jusqu'en 1930 avait réussi à y conserver, a perdu notamment à partir de 1921 une partie de son efficacité.

On a également assisté à une dégradation progressive de la relation entretenue avec les pouvoirs publics à partir du moment où intérêts régionaux et nationaux, objets des interactions mises en œuvre, ont été distingués, puis opposés. Il est possible de différencier sur ce point trois périodes entre 1907 et 1930.

Positions CGV / Pouvoirs publics	Lignes de défense	Cause principale
Lignes largement convergentes, interaction légale productive.	Poursuite et répression de la fraude	Cause d'intérêt public et intérêts régionaux convergents. Majorité parlementaire.
Lignes distinctes et partiellement divergentes. Interaction légale moins productive, montée de manifestations extra-légales	Alcool et distillation	Intérêts régionaux divergents Pas de majorité parlementaire
	Protectionnisme douanier	Intérêts régionaux divergents Orientations libérales des pouvoirs publics
	Prix du vin à la production Fiscalité et coût des transports	Choix politiques nationaux divergents en matière d'inflation, de prix et de réduction des déficits publics.
Lignes strictement divergentes. Pas d'interaction. Emergence des comités de défense viticole.	Aménagement du marché	Question de l'égalité de traitement entre les territoires Pas de majorité parlementaire

L'alternance des périodes d'expansion et de dépression a posé, la question de l'évolution du revenu net des viticulteurs. Les chiffres donnés en 1921 par le colonel Mirepoix, complétés par les données d'une étude monographique de 1929, faisaient apparaitre de sensibles différences entre les coûts de revient à l'hectare, en fonction de la taille des exploitations, ce qui mécaniquement pénalisait, parmi l'ensemble des adhérents de la CGV, les exploitations les plus fragiles.

Malgré ces tensions, l'organisation, sur le plan interne a réussi à maintenir et même à amplifier l'élan de 1907 traduit, par une sensible augmentation du nombre de ses adhérents et une amplification de l'enracinement de ses sections locales. Ce mouvement, contrarié par l'antagonisme déclaré des syndicats de salariés agricoles et la multiplication des conflits d'intérêt avec le négoce a bénéficié d'une relative sérénité dans le groupe des exploitants jusqu'à la crise des années 1930. Sa direction a en revanche été fragilisée. Elle est passée des certitudes aux questions, puis des questions au désarroi. Forte des progrès et de la résistance de sa base, elle s'est trouvée confrontée à une bipolarisation de son échelon syndical sur le projet d'aménagement du marché.

D'abord soutenue, puis mise à distance par les pouvoirs publics, la confédération a été perçue par une partie de l'opinion publique comme un « Etat dans l'Etat », prolongement institutionnel de la puissance publique et productrice de normes servant ses intérêts spécifiques, ce qui pouvait évoquer le statut d'une nouvelle corporation de métiers. Ce ressenti a été plus particulièrement marqué entre 1926 et 1928, période de forte hausse des prix du vin. Les arguments évoqués pour soutenir ce point de vue (intégration institutionnelle, production de normes, mainmise sur la décision de l'Etat pour la défense d'intérêts considérés comme incompatibles avec l'intérêt général de la nation) reprenaient les réserves exprimées au moment de la création. Pourtant, à partir de 1921, l'interaction entre la CGV et les pouvoirs publics a révélé l'existence de points de vue divergents et la montée de rivalités avérées.

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

Il faut noter que la société viticole méridionale pour la défense de laquelle elle avait été créée, est cependant restée durant cette période pratiquement intacte (croissance de 5% du nombre des exploitations) bien que sa dynamique de peuplement ait été stoppée (1.504.000 habitants en 1936 contre 1.564.000 en 1901).

On retrouve donc dans la CGV des années comprises entre 1907 et 1930 les « particularismes » du syndicalisme vigneron identifiés en 1994 par Jean Philippe Martin[31]: spécialisation, apolitisme, autonomie, régionalisme, et vigueur de l'action revendicative. La période révèle toutefois trois singularités :

Un engagement au service des intérêts viticoles languedociens marqué après 1921 par une inflexion de ses lignes de défense, de la poursuite et répression des fraudes à l'aménagement du marché du vin.

Une organisation interprofessionnelle dépassant le cadre régional de son action revendicative, pour s'affirmer à un niveau extrarégional puis national par ses stratégies d'alliance et une interaction d'abord consensuelle puis plus nettement oppositionnelle.

Une dynamique vivifiée par la vigueur de sa base syndicale mais déjà contrariée par de premières difficultés à préserver l'unité intra et intersyndicale, et par des perceptions d'abord différenciées puis antagonistes des pouvoirs publics, de l'opinion publique et d'autres groupes d'intérêts rivaux.

A partir de ces trois singularités, la CGV représentait en 1930 l'expression quasi exclusive du syndicalisme viticole méridional et une référence déterminante pour les autres associations viticoles de métropole et d'Algérie. ■

NOTES

1. Le Tocsin N° 9 du 16 juin 1907
2. Le relèvement des prix à 40 Fr le quintal était jugé insuffisant pour rendre la fraude non rentable économiquement.
3. Le Tocsin N° 10 du 24 juin 1907.
4. Rapportée par Le Tocsin N° 20 du 1er septembre
5. Membre du comité d'Argelliers et présenté comme un des principaux rédacteurs du Tocsin.
6. Discours d'Ernest Ferroul à l'assemblée générale des délégués de section du syndicat des vignerons de Narbonne, le 11 mars 1908.
7. Article 14 : Les droits de représentation des adhérents étaient définis par une voix par membre inscrit plus de une à cinq voix en fonction de la surface possédée et plus de une à cinq voix du nombre d'hectolitres produits.
8. CA du Syndicat de Béziers Saint Pons, octobre 1907.
9. Brousse Emmanuel (1866-1926) est un journaliste, député gauche démocratique des Pyrénées orientales de 1906 à 1924 et sous-secrétaire d'Etat aux finances de janvier 1920 à janvier 1921. Sa carrière politique fut largement consacrée à la défense de la viticulture au sein du groupe parlementaire viticole. Il a constitué à ce titre un relais déterminant entre la confédération générale des vignerons et ce groupe viticole.
10. La CGV est à l'origine de cette réunion et de la création de la FAV : Le 22 décembre 1912 le Congrès de Narbonne de la CGV prit la décision de convoquer périodiquement les délégués des associations des diverses régions viticoles de France.
    Principales associations présentes à la première rencontre du 18 février 1913.
    (*) Confédération générale des vignerons du Midi
    (*) Confédération des vignerons du Sud Est.
    Syndicat Girondin de défense contre la fraude.
    (*) Ligue des viticulteurs de Gironde.
    Association syndicale des viticulteurs propriétaires de la Gironde.
    (*) Fédération des viticulteurs Charentais
    (*) Confédération des associations viticoles de Bourgogne
    Syndicat Bourguignon de répression des fraudes
    (*) Fédération des syndicats de la Champagne viticole.
    Fédération Auboise de défense vinicole.
    Syndicat fédéral de l'Aube.
    Syndicat de défense viticole du canton d'Arbois.
    Association viticole Roannaise.
    Syndicat central des agriculteurs de la Haute Garonne
    (*) Syndicat des propriétaires de la côte de Monbazillac.
    Syndicat des viticulteurs de l'arrondissement de Bergerac.
    Syndicat des vignerons des côtes du Cher.
    Les statuts adoptés le 18 février 1914 ont permis à CGV de prendre une position hégémonique dans la FAV : Ces statuts ont été préparés par les juristes de la CGV.
    Articles 12, 13 et 14 : «Le bureau directeur est organisé autour d'un secrétariat général permanent et d'une présidence renouvelable… Le secrétariat permanent siège à Narbonne au siège de la CGV et a l'initiative du Congrès, des réunions, de la fixation de l'ordre du jour, du règlement intérieur et il centralise les fonds de la fédération. »
    Auguste de Crozals puis Ernest Ferroul (CGV) ont été les premiers présidents de la FAV avec Elie Bernard (CGV) comme secrétaire général permanent jusqu'en 1937.
    Articles 20 et 27 : « La délégation de chaque association aura droit à une voix pour 500 membres qui la composent…les associations fédérées paient une cotisation de 0,05 centimes par membre… »
    En 1923, la CGV contribuait pour 2 500 Fr à la recette totale de la FAV qui totalisait 3 395 Fr. En 1929 cette cotisation passait à 5 200 Fr avec un rapport inchangé à la recette totale Durant cette période les associations marquées (*) ont cotisé régulièrement ainsi que depuis 1924 la Confédération Générale des vignerons Algériens.
    La création et la vie de ces associations (notamment celle des viticulteurs Champenois) peut être mise en étroite relation avec celles de la CGV. Nous avons limité compte tenu de l'objet de l'article le champ de l'étude aux stratégies d'alliance mises en place à partir de 1913.
11. Le contenu de cet article sera par la suite incorporé au contenu du décret du 22 janvier 1919.
12. Attribution d'une fonction, permettant l'exercice d'un pouvoir.
13. Instruction du 2/12/1912 aux agents agréés et commissionnés sur proposition des syndicats professionnels en vue de la répression des fraudes (dite instruction Pams). Jules Pams a été ministre de l'agriculture de mars 1911 à janvier 1913.
14. Qui avait cette année-là rejoint la CGV.
15. C'est le terme utilisé mais la CGV défendait un intérêt collectif.
16. Caupert Maurice, *Essai sur la CGV, ses origines, son organisation et son œuvre*, Thèse Montpellier, 1921, page 95.
17. Labroue Henri (1880-1964), député de la Gironde, Parti Républicain radical (1914-1919) puis gauche radicale (1928-1932). Agrégé en Histoire et Géographie, membre de la commission des boissons.
18. Boisson médiocre, souvent destinée à la consommation familiale du viticulteur obtenue en faisant couler de l'eau sur des marcs de raisin après pressurage.
19. Milhau Jules, *Etude économétrique du marché du vin en France,* Thèse de sciences économiques, Faculté de droit de Montpellier, 1935.
20. Destinés à la consommation humaine, par opposition aux alcools à usage industriel.
21. Dans le N° 3 du journal Vendémiaire
22. En 1921, le niveau général des prix en France a baissé de 13,5% sous l'effet de la politique déflationniste des pouvoirs publics. Le vin, en tant que produit alimentaire de première nécessité .constituait un des leviers essentiels de cette action. On retrouve ici les préoccupations exprimées le 25 septembre 1917 au moment du vote de l'amendement Labroue.

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

23. Arguments de l'Etat pour la justifier : facilité de prélèvement, du fait de l' »accessibilité de l'assiette » et niveau élevé des prix du vin (Ce qui était vrai en 1919)
24. Le projet Caffort proposait un système de contingentement entièrement supporté par le vignoble Algérien. Celui de Léon Castel, plus nuancé était orienté vers une limitation partagée et équilibrée des plantations.
25. Archives nationales, versement AN 20010216/76, D1969, rapport du commissaire spécial au secrétariat général du ministère de l'intérieur, direction de la sureté générale.
26. Ce mouvement de solidarité est présenté dans les archives comme une initiative exclusivement confédérale menée dans un cadre apolitique. Son croisement avec d'autres dimensions (internationale socialiste, catholicisme social) pourrait relever d'une exploration que nous n'avons pas entamée.
27. 28 dans l'Hérault, 27 dans l'Aude, 26 dans le Gard (Archives nationales, versement AN 20010216/76, D1969, rapport du commissaire spécial au secrétariat général du ministère de l'intérieur, direction de la sureté générale.)
28. Discours d'Henri Carcassonne à Perpignan (1919) et André Burguin à Béziers (1921)
29. Il s'agit des termes exacts utilisés dans le compte rendu donné par le journal de la CGV du mois de mars 1919 sous le titre « Grande manifestation viticole à Perpignan ». Le rédacteur précise que le discours a été suivi de longs applaudissements.
30. La section locale de Puicheric a été une des premières des quatre-vingt une sections à mettre en place durant l'été 1930 des « comités de défense viticole » qui ont organisé des marches et des rassemblements de viticulteurs hors de l'autorité confédérale.
31. Martin, Jean Philippe, *Les Syndicats de viticulteurs en Languedoc (Aude et Hérault) de 1945 à la fin des années 1980*, Montpellier Thèse de IIIème cycle, Histoire, novembre 1994, page 14 et suivantes.

Bibliographie et sources concernant la période d'étude

Source principale :

Les archives de la confédération générale des vignerons ont été déposées en mairie de Narbonne le 17 décembre 1999 par Philippe Vergnes, président du syndicat unique des vignerons de Narbonne.
Ce fonds est constitué de deux séries :
La première comprend 77 cartons, numérotés de 1 à 77. Ils concernent la CGV, puis la CGVM et le syndicat des vignerons de Narbonne.
La seconde est divisée en trois parties :
1 - Documents : Elle comprend 23 cartons, numérotés de 1 à 23 concernant principalement la F.N.P.V.T.P et la répression des fraudes.
2 - Contentieux : Elle comprend 34 cartons, numérotés de 23 à 56 contenant exclusivement des dossiers juridiques traités par le service du contentieux numérotés de 79 à 5721.
3 - Distillerie : Elle comprend 18 cartons classés de A à N.

Autres sources :

Archives départementales de l'Aude, sous série 98 J, Fonds de la Confédération générale des vignerons du Midi et du Syndicat des vignerons de Carcassonne-Limoux.
Archives nationales, versement AN 20010216/76, D1969, rapport du commissaire spécial au secrétariat général du ministère de l'intérieur, direction de la sureté générale.
Presse viticole :
Le Tocsin N° 1 à 22.
Vendémiaire N° 1 à 20.
Le journal de la CGV entre 1909 et 1930.
Le Paysan du Midi à partir de 1946.

Bibliographie sommaire :

Thèses :

Caupert, Maurice, *Essai sur la CGV, ses origines, son organisation et son œuvre*, Thèse Montpellier, 1921.
Azibert, Raymond, *La CGV*, Thèse Toulouse, 1924.

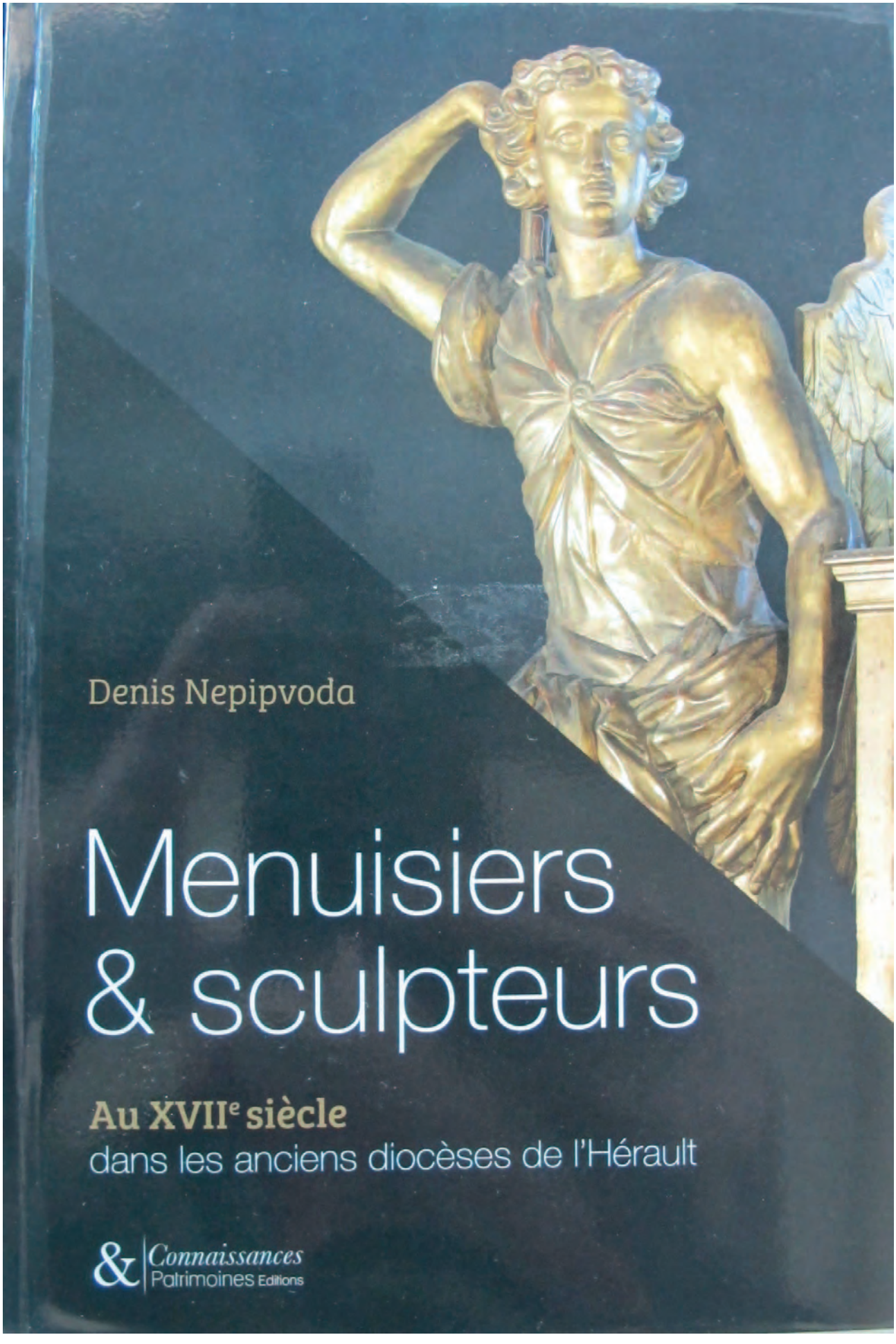
Ouvrages abordant l'histoire de la CGV :

Gavignaud-Fontaine, Geneviève, *Caractères historiques du vignoble en Languedoc et en Roussillon (recueil d'articles)*, Montpellier, PUM Montpellier, 1997, p. 153-165 et 334-357.
Gavignaud-Fontaine, Geneviève et Gilbert Larguier, Le Vin en Languedoc et en Roussillon, de la tradition aux mondialisations (XVIème-XXIème siècles), Canet, Trabucaïre, 2007.
Sagnes, Jean, Monique et Rémi Pech, *1907 en Languedoc et en Roussillon,* Espace Editions, Juillet 1997.

Articles et publications :

« Du capitalisme familial au XXème siècle. Le testament économique de Prosper Capelle (1865-1945)), dans *Bulletin du centre d'histoire de l'Europe méditerranéenne et de ses périphéries (LIAME)*, N° 17-18, Juin 2006.
Combes, Daniel, « Ernest Ferroul, président fondateur de la CGVM », dans *Bulletin de la commission archéologique et littéraire de Narbonne,* Tome 42, Gauthier imprimeur, 1988.
Gavignaud-Fontaine, Geneviève, « La Confédération générale des vignerons, une réponse à la crise », communication au colloque *L'Aude et la Vigne : cent ans de passion,* Carcassonne, 28-30 juin 2007.
Gavignaud-Fontaine, Geneviève, « 1907 et la CGV dans le Midi. Combat pour la défense du vin naturel et la maîtrise du marché des vins » dans *Etudes Héraultaises,* Vol 37-38, 2007-08.
Herail, Georges, « Les présidents de la CGVM et la viticulture », dans *Bulletin de la commission archéologique et littéraire de Narbonne,* Tome 42, Gauthier imprimeur, 1988.

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)



©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

Les Confréries de Pénitents aujourd'hui culture, religion, politique

Guy Laurans*

Résumé

Les confréries de pénitents, associations de laïcs nées au Moyen-Age, et centrées sur des activités de dévotion et de charité, sont des manifestations de religiosité marquées par la culture catholique romaine. Elles subsistent au XXI° siècle dans les pays latins, Italie, Espagne et régions méditerranéennes du Languedoc, de Provence, de Corse. Depuis la Révolution française, elles défendent une conception traditionnaliste de la Chrétienté et de leur place dans la société. L'article fait le point sur leur situation actuelle, en lien avec le climat idéologique et le contexte politique.

Mots-clés :

Confréries de pénitents, Maintenance des confréries, Tradition, « Blancs » du Midi, Félibrige, Nationalisme politique.

Abstract:

The confraternities of Penitents, lay brotherhood born in the Middle Ages and centered on devotion and charity, are the expression of a religiosity marked by the Roman Catholic culture. They still subsist in the 21th century in the latin countries, such as Italy, Spain, the mediterranean parts of Languedoc, Provence and Corsica. Since the French Revolution, they defend a traditional conception of Christendom and their position in society. The paper focuses on their actual situation with the ideological and political context.

Key words:

Confraternities of penitents, Confraternities maintenance, Tradition, Southern France « Whites », Félibrige, Political nationalism.



Fig. 1. Nice 2015 Maintenance des confréries de pénitents (cathédrale).

*Docteur en Sociologie

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

Etudes héraultaises a déjà eu l'occasion de publier plusieurs articles consacrés aux confréries de pénitents de notre région. Maurice Agulhon dès 1985 (« Les Confréries de Pénitents au XIX° siècle »[1]) envisageait les causes multiples du dépérissement et de la quasi disparition des confréries à la fin du XIX° siècle, en s'appuyant essentiellement sur son terrain provençal. Par la suite, Catherine Reboul (les pénitents blancs de Montpellier à la fin du XVIIIe siècle)[2], Louis Secondy (les pénitents blancs de Mèze, 1588-1918)[3] ; Catherine Papini (les pénitents blancs de Castelnau-de-Guers sur le long XIX° siècle)[4], immédiatement suivie de Guilhem Secondy (les pénitents bleus de Montpellier au siècle des Lumières)[5] allongeaient la liste des monographies locales.

Tous ces articles sont à replacer dans le mouvement actuel de la recherche historique qui multiplie les inventaires à partir des archives privées, de plus en plus souvent déposées aux Archives départementales. Ils s'attachant aux caractéristiques structurelles et aux lignes d'évolution de ces associations, depuis leur apogée sous l'Ancien Régime jusqu'à leur progressive extinction tout au long du XIX° siècle. On pouvait croire ainsi que l'institution pénitente n'existait plus que comme trace résiduelle, et que l'attention des historiens relevait de l'hommage dû à la « beauté du mort », selon l'expression de Michel de Certeau.

Pourtant, les confréries de pénitents ne sont pas mortes. Aujourd'hui elles vivent, et d'une présence que l'on pouvait difficilement prévoir il y a cinquante ans. C'est que le XXI° siècle est religieux, selon la prophétie prêtée à Malraux, et le manifeste de tant de façons diverses que les confréries ont trouvé leur place, modeste et réduite certes, mais bien vivace dans le panorama religieux de ce début de millénaire. Il suffit de solliciter les moteurs de recherche sur Internet pour voir défiler des dizaines de pages qui leur sont consacrées, et le plus souvent qu'elles affichent elles-mêmes comme autant de fenêtres ouvertes sur une réalité méconnue.

Il convient donc de passer à une histoire du temps présent, et de se risquer à dégager quelques lignes de force de l'institution pénitente aujourd'hui. L'entreprise n'aurait aucun sens de la restreindre aux seules confréries montpelliéraines, ou même languedociennes : des monographies, à supposer qu'elles fussent possibles tant le « terrain » peut se révéler sensible[6], n'éclaireraient guère sur la dynamique actuelle qui touche un territoire plus vaste. Cependant, l'Hérault a joué au XX° siècle, et joue peut-être encore aujourd'hui, un rôle déterminant pour fédérer et organiser les confréries contemporaines. Ceci suffirait à justifier la place de cet article au sein des *Etudes héraultaises*.

Le sous-titre choisi veut mettre l'accent sur les trois dimensions qu'il convient de prendre en considération dans l'étude de l'institution pénitente. Phénomène culturel, les confréries de pénitents le sont, ne serait-ce que par leur diffusion géographique au cours des siècles, et aujourd'hui encore. Leur implantation est spectaculaire en Italie et en Espagne. Cet arc méditerranéen est confirmé en France, où elles relèvent du domaine occitan et apparenté (en incluant pays catalan, comté de Nice, Corse) ; au XIX° siècle, on disait plus simplement : le Midi. Au Nord, les traces de telles confréries ne se distinguaient-elles guère que dans des provinces soumises aux influences hispaniques : la Franche-Comté des Habsbourg, la Lorraine, les Flandres. Quoi qu'il en fût, le Nord n'a pas connu, et de loin, la densité de confréries que l'on trouve en Provence et en Languedoc. Mieux, il faut peut-être, sous bénéfice d'inventaire, relever la notation d'Agulhon : la belle époque (XVIe-XVIIe siècles) des confréries pénitentes « voit surtout se produire un fait très important, et inexpliqué : la disparition de ce genre de confréries dans la France du Nord, de l'Est, de l'Ouest, et sa prolifération dans le Centre, et surtout dans le Midi »[7]. Le double mouvement - disparition au nord, prolifération au sud - est confirmé par la cartographie que présente Michel Vovelle, sur des sources certes partielles, en 1983[8]. On peut donc parler d'une géographie culturelle des pénitents, qui met en évidence une certaine forme de religiosité catholique latine[9].

Mais les confréries de pénitents se distinguent de l'ensemble du phénomène confraternel par la liaison plus étroite qu'elles entretiennent entre affirmation religieuse et convictions politiques. Ce fut particulièrement visible durant les périodes d'intensité militante : lors des guerres de religion, qui les virent actives du côté des Ligueurs, ce qui pourrait expliquer leur présence dans le grand bassin parisien avant 1600 ; et pendant une grande part du XIX° siècle, attachées à leur fidélité monarchique contre la Révolution et la République. Et c'est très manifestement le cas au XX° siècle, lorsqu'elles décident d'entrer en résistance contre la République libérale, moderniste, laïque, anticléricale, sous l'impulsion de l'évêque de Montpellier, le cardinal de Cabrières. L'étude des confréries de pénitents s'inscrit donc au sein de cet ensemble complexe, tout à la fois culturel, religieux et politique, qui répond au vocable de *Midi blanc*.

Bibliographie de la spécificité pénitente

Rappelons en quoi consistent, de façon aussi générale que floue, les confréries de pénitents. Elles participent des associations, nées dès le Moyen-Age, de laïcs désireux de manifester leur foi au sein de l'Eglise. Ce mouvement associatif général regroupe une grande variété de formes, de dénominations, de fonctions, qui vont des confréries de métiers avec leur culte au saint patron, aux confréries paroissiales de dévotion à la Vierge ou au Saint-Esprit, en passant par les confréries charitables de secours aux indigents ou aux condamnés. André Vauchez, après Gabriel Le Bras[10], insiste sur des confréries « à la charnière des exigences des clercs et des aspirations des laïcs »[11], ce qui laisse entrevoir toutes les figures possibles du rapport entre l'autorité cléricale (du curé, de l'évêque) et l'autonomie des laïcs. C'est sur cette question-là que les pénitents se distinguent peut-être le mieux des autres types de confréries. A la différence de la plupart des associations pieuses qui restent sous la coupe du curé, dans le cadre et l'espace de l'église paroissiale, les confréries de pénitents revendiquent une autonomie de fonctionnement qui se manifeste, autant que faire se peut, par le choix de posséder leur propre chapelle, et la liberté de choisir leur

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

aumônier. Il se peut que cette particularité pénitente trouve son origine dans une généalogie remontant aux tiers-ordres mendiants - avec des dates repères symboliques : 1226 en Avignon, 1306 à Gênes[12]. Mais le phénomène pénitent se diffuse massivement dans la seconde moitié du XVI° siècle, dans la dynamique du Concile de Trente, et se présente comme une contre-offensive à la Réforme, proche de la Sainte Ligue. Dans ce combat militant, les pénitents engagent l'ardeur d'une secte naissante, à tout le moins semblent bien se vivre comme « société à part », ou « communauté idéale »[13].

Au-delà de cette première vague de la fin du XVI° siècle, les créations continues de confréries tout au long de l'Ancien Régime et même dans la première moitié du XIX° siècle, ne peuvent que brouiller le type pur initial, et complexifier la réalité du modèle pénitent. Reste comme point fixe, du moins pour le Languedoc et la Provence, une double spécificité : celle qui est reconnue par les autorités d'Eglise (lors des visites pastorales, les Evêques traitent des pénitents à part de l'ensemble des confréries de la communauté) ; et, plus visiblement, le port du « sac » et de sa cagoule lors des processions, pèlerinages et cérémonies publiques, qui fait une bonne part de leur prestige social.

La forte structuration interne des pénitents a favorisé la constitution d'un patrimoine, tant immobilier que mobilier. Les chapelles, souvent modestes dans les villages, peuvent être des temples richement ornés et décorés lorsque les confréries sont investies par les élites urbaines. La fonction muséale de la chapelle est évidente dans des confréries comme celles des pénitents gris d'Avignon ou d'Aigues-Mortes, des blancs de Montpellier ou du Puy-en-Velay, et dans bien des chapelles baroques de la région niçoise. Mais les pénitents ont aussi constitué des archives plus ou moins continues, au gré des aléas de leur histoire, et les statuts, registres, livres d'heures, tableaux d'officiers sont à la source de monographies historiques nombreuses. Ces sources documentaires ont fortement contribué à l'intérêt que les historiens leur portent aujourd'hui.

Longtemps, les recherches sur les confréries de pénitents se sont inscrites dans le champ de l'histoire religieuse. Les monographies de la fin du XIX° siècle, qu'elles soient dues à des clercs ou à des érudits locaux, entraient dans le domaine d'étude des relations, mouvantes et complexes, entre clercs et laïcs. Selon les préoccupations de leurs auteurs, elles oscillaient entre histoire institutionnelle de l'Eglise et ethnographie de la religion populaire.

Un tournant majeur de l'historiographie s'est opéré en Provence avec Maurice Agulhon dès la fin des années 1950, suivi de Michel Vovelle. Les confréries furent alors moins vues comme un relais entre clercs et laïcs au sein de l'Eglise, qu'insérées dans un riche tissu associatif où elles interféraient, à partir du XVIII° siècle avec d'autres formes de sociabilité telles que les loges maçonniques, les clubs politiques ou les cercles bourgeois. L'hypothèse dominante était de chercher à rendre compte de la raréfaction et de la quasi disparition des pénitents à partir de la Révolution et au long du XIX° siècle, par un double transfert, de leurs fonctions religieuses vers des institutions modernes mieux adaptées, et de leur sociabilité interne vers des associations délibérément laïques. Ce modèle avait été construit à partir de l'évolution des nombreuses confréries varoises, et prétendait révéler l'originalité d'une sociabilité *méridionale*, donc d'un particularisme culturel. Les recherches multipliées dans les trente dernières années se sont engouffrées à la suite d'Agulhon, en testant les limites de sa thèse. Michel Vovelle, Marie-Thérèse Froeschlé-Chopard[14], Régis Bertrand[15], Maurice Bordes[16], Guy Laurans[17], entre autres, ont repris les propositions initiales en les sortant de la zone géographique réduite et de la chronologie pour lesquelles elles avaient été énoncées. A partir du laboratoire provençal, il convenait de s'interroger sur la pertinence d'un modèle qui semblait se heurter à des contre-épreuves multiples. L'institution pénitente bien caractérisée en basse-Provence se brouillait au sein d'une nébuleuse confraternelle plus haut dans les Alpes[18]. Les multiples confréries du comté de Nice, tournées vers la Ligurie, relevaient-elles de la même histoire que celles des Bouches-du-Rhône et du Vaucluse ? La *société d'hommes* varoise s'opposait aux confréries montpelliéraines accueillant pêle-mêle femmes et enfants. Désertion des élites dès avant la Révolution d'un côté, de l'autre engagement jusque en plein XIX° siècle, et parfois très au-delà. La littérature récente sur les pénitents a ainsi été amenée à jouer sur tout un faisceau de variations et de différences, institutionnelles au sein de l'univers confraternel, temporelles dans les chronologies propres à chaque région, sociales dans les recrutements des frères.

Si le tableau des confréries s'est considérablement enrichi, deux limitations subsistent pourtant. L'effort collectif considérable, qu'avait stimulé Maurice Agulhon depuis Aix, s'est pour l'essentiel concentré sur la Provence et le sud-est, abandonnant l'autre moitié du territoire occitan aux monographies dispersées, au risque de méconnaître d'éventuels particularismes[19]. Et par ailleurs, les historiens ont répugné à franchir la barrière du xx° siècle, trop conscients peut-être de ce qui les attendait : « …les problèmes passionnants mais complexes que pose la nouvelle phase historique qui paraît s'être ouverte pour eux [les pénitents] vers le milieu du siècle présent » avec « le délicat problème du rapport à poser entre survivances naturelles et « maintenances » organisées »[20].

Le Midi blanc des pénitents : trois étapes

Tout au long du XIX° siècle, ou presque, les confréries languedociennes se sont maintenues, et ont même parfois prospéré, en s'arc-boutant sur le refus d'un monde moderne né de la Révolution. Si cette résistance de longue durée a été possible, c'est moins grâce à l'appui des autorités religieuses de tutelle - appui qui a manqué dans l'Hérault lors des épiscopats successifs de Mgr Thibault et Mgr Le Courtier entre 1835 et 1873 – que du fait d'un environnement idéologique favorable, l'alliance d'une aristocratie foncière socialement influente et d'un petit peuple légitimiste qui constituaient un terreau fait d'attachement aux traditions tant régionales que catholiques romaines. Ce sont ces deux composantes de la société languedocienne qui se retrouvaient dans les confréries, du moins dans les zones géographiques où elles subsistaient. Ce « Midi blanc » concentré autour de Montpellier a été analysé par Gérard Cholvy[21], et de

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

façon particulièrement détaillée dans la thèse de Philippe Secondy publiée en 2006[22]. En première analyse, et pour comprendre le destin des pénitents du XX° siècle, il faut certainement retenir trois grands événements confluents : le *Syllabus* de Pie IX publié en 1864, « *Recueil renfermant les principales erreurs de notre temps* » qui vient appuyer et cautionner les positions anti-modernes des confréries ; la naissance de l'Action Française en 1898 et sa prise en main par Charles Maurras dans les années suivantes, qui apporte à un mouvement royaliste somnolent un regain de vitalité et de nouvelles ambitions politiques ; enfin, la présence de Mgr de Cabrières sur le siège épiscopal de Montpellier durant près de 50 ans (1874-1921), qui d'une certaine façon personnifie le lien entre traditionalisme religieux et ordre politique en faisant des confréries un instrument au service de ce complexe idéologique.

Montpellier

Si à l'aube du XX° siècle les confréries de pénitents subsistent dans un certain nombre de régions méridionales, le mouvement historique qui va les animer nait à Montpellier. Durant le premier quart de ce siècle, c'est dans la cité languedocienne que se situent les leviers de commande et les forces d'impulsion. *L'Annuaire des pénitents blancs de Montpellier*, publié en 1902, permet de repérer parmi les quelques 150 noms répertoriés, nombre de notables du mouvement royaliste, dont certains ont joué un rôle particulièrement déterminant. Plusieurs des familles de la noblesse montpelliéraine de tradition monarchiste sont représentées, parfois en nombre comme les d'Albenas ; mais on retrouve aussi les noms de Ginestous, de Girard, de Surville, de Lunaret, ou encore le marquis Charles de Cadolle, qui quelques années plus tôt préside le groupe de la Jeunesse royaliste. Figurent également l'avocat Louis Vallat, le docteur Edmond Batigne, ou le papetier François Dezeuze, qui signe *l'Escoutaïre* des chroniques félibréennes dans la presse locale. Mais quelques personnalités ont joué un rôle essentiel au sein de la confrérie, au premier plan ou de façon plus discrète, et se sont efforcés de rassembler les pénitents méridionaux en un mouvement organisé.

La première est le marquis Jean de Forton, qui cumule plusieurs fonctions déterminantes : président du Conseil d'administration de *L'Eclair*, le quotidien conservateur et monarchiste dont l'influence rayonne sur tout le Midi ; politiquement, il est le représentant local du prétendant à la couronne, puis s'engage au sein de l'Action Française dont il sera un fidèle jusqu'à sa mort en 1932 ; il est aussi un proche de Mgr de Cabrières, au point que l'évêque de Montpellier le présentait volontiers comme son « vicaire général laïque »[23] ; enfin, il est prieur des Pénitents blancs de Montpellier, où il succède à Jean de Solignac, décédé en 1908[24]. **(Fig. 2)**

A ses côtés, l'avocat Pierre Roussel, d'une famille de juristes montpelliérains[25], occupe durant plusieurs années les fonctions qui vont se révéler décisives de secrétaire de la confrérie, avant d'en devenir le prieur dans l'entre-deux guerres. Notons dès maintenant que la famille Roussel est, depuis les années 1880, propriétaire du château de Roussan, à Saint-Rémy de Provence, c'est-à-dire en plein cœur de la « Vendée provençale » mistralienne.



Fig. 2. Chapelle des pénitents blancs de Montpellier. Au premier plan, entrée de l'hôtel de Forton (Coll. GL).

Autant Forton et Roussel occupent le devant de la scène pénitente durant leurs mandats au sein de leur confrérie, autant deux avocats, figures majeures régionales, y sont - très probablement - des acteurs de l'ombre. Louis Guibal et André Vincent, activistes, organisateurs infatigables du mouvement monarchiste, préoccupés de stratégie politique au sein de l'Action Française[26], ont été, *aussi,* pénitents blancs. Ils figurent en 1902 dans le Tableau des officiers, Guibal comme conseiller et Vincent en tant qu'archiviste. Plus tard, à la veille de la Grande Guerre, ils comptent tous les deux parmi les 16 conseillers que le bureau de direction « doit consulter sur toutes les questions importantes intéressant la Confrérie » (art. 19 du Règlement intérieur).

Il est bien établi que la confrérie montpelliéraine est, avant-guerre, et très certainement jusqu'en 1928, fortement noyautée par les militants d'Action Française, et que la question à se poser est celle de la stratégie des Pénitents, partie religieuse, partie politique, tout au long de l'épiscopat de Mgr de Cabrières.

A partir de janvier 1911, les pénitents de Montpellier prirent l'initiative de publier un Bulletin mensuel « organe de la confrérie des pénitents blancs de Montpellier, de la société de secours mutuels Sainte-Foy et de l'union des confréries de pénitents blancs du diocèse de Montpellier », tiré sur les presses de l'imprimerie de la manufacture de la Charité, imprimeur de l'Evêché. Ce bulletin parut régulièrement jusqu'à la guerre, le dernier numéro étant daté de septembre 1914[27]. C'est une source de grand

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

intérêt pour l'histoire des confréries héraultaises au tout début du XX° siècle.

Malgré ce, nous prendrons comme point de départ de notre analyse le Congrès des Œuvres diocésaines de novembre 1907, au cours duquel fut présenté un rapport, établi par son secrétaire, sur la Confrérie des pénitents blancs de Montpellier[28]. Il n'est pas sans intérêt de mettre l'accent sur la perspective d'ensemble que dessine ce document. Après avoir noté que, de toutes les Œuvres présentes à ce congrès, les Pénitents sont à coup sûr la plus ancienne, l'auteur s'inscrit en faux contre l'idée que cette institution « ne répond plus à aucun besoin, qu'elle a comme on dit définitivement « fait son temps » ou que les moyens de la faire vivre et prospérer (lui) font totalement défaut […] Si la Confrérie des Pénitents blancs tient aujourd'hui moins de place dans la vie de la Cité qu'elle n'en tenait jadis, ce serait une erreur historique de croire que c'est la conséquence d'une sorte de désaffection populaire et d'un abandon spontané des traditions religieuses. Au cours de sa longue histoire jamais la Confrérie des Pénitents blancs n'a été plus brillante que dans la période qui s'étend de 1860 à 1880 ».

Et l'auteur de détailler l'ampleur et la puissance de la confrérie montpelliéraine, à la tête d'une union de près de 80 compagnies affiliées dans tout le diocèse et au-delà : c'était le temps d'un pèlerinage à ND du Grau d'Agde, conduit par le Prieur le docteur Batigne, qui réunissait plus de 1500 pénitents ; ou d'une « adresse de dévouement au Saint-Siège » recueillant plus de 2000 signatures ; c'étaient surtout les processions en ville « dans les rues les plus étroites du vieux Montpellier, dans les quartiers les plus populeux », qui faisaient naître « deux sentiments bien chrétiens, bien français et pouvons-nous ajouter bien méridionaux : l'allégresse des cœurs et l'union des âmes. »

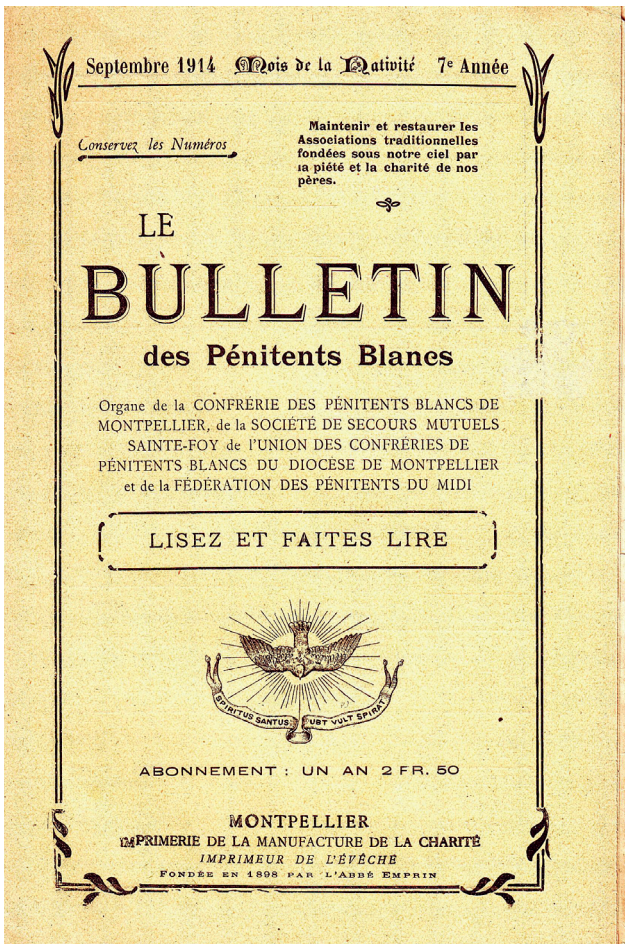
Ce tableau est globalement exact. Il est vrai que des confréries villageoises ont continué à s'agréger à la compagnie-mère montpelliéraine jusqu'au milieu des années 1870. Encore notre auteur ne parle-t-il que des pénitents blancs, certes de loin les plus nombreux : il ne dit pas un mot des pénitents bleus de la ville, et il ne décompte pas les quelques confréries de couleur qui existaient ici et là. Et si les effectifs des blancs montpelliérains (il en dénombre quelque 500 pour la période évoquée) ne sont plus comparables à ceux du XVIII siècle (plus de 1200 vers 1765) ou même de l'Empire, lors de la reprise du culte, (en 1804, la compagnie dénombre 1230 confrères et 690 confrèresses [sic]), ils manifestent une étonnante vitalité qui contraste avec le déclin et la disparition des confréries varoises observées par Maurice Agulhon. En bas-Languedoc, nulle « désaffection populaire », ainsi que se plait à le souligner l'auteur du rapport.

Si donc la fin du siècle se révèle plus difficile pour les pénitents, c'est en raison de contraintes extérieures faciles à identifier : «En 1880, vous le savez, un Arrêté municipal interdit les processions sur la voie publique29. Depuis lors, nos pieux cortèges n'ont plus paru dans les rues de la ville. […] Quoi qu'il en soit au point de vue général, l'interdiction des processions par l'autorité municipale fut pour notre Confrérie la mesure arbitraire et violente qui mit un terme à sa prospérité croissante. La période qui suivit fut pour elle une période de silence forcé et il faut bien le dire d'affaiblissement et de désagrégation. »

Cherchant à mesurer ce degré d'affaiblissement de l'institution pénitente, les Montpelliérains lancèrent en 1906 une enquête auprès de ce qui subsistait des confréries affiliées. Le résultat est mesuré : le diocèse de Montpellier compterait encore 25 confréries, totalisant 1107 frères30. C'est une situation exceptionnelle, qui fait du diocèse de Montpellier l'épicentre du phénomène pénitent dans le Midi méditerranéen ; nulle part ailleurs on ne trouve à cette date une telle densité de confréries31.

Une autre date repère est celle de la réunion des pénitents tenue à Pomérols le 12 juin 1910[32]. Lors de cette rencontre, l'évêque de Montpellier qui la présidait « daigna nous conseiller de créer un *Bulletin*. Ce vœu fut considéré par le Bureau de direction des Pénitents blancs de Montpellier comme un ordre qu'il devait exécuter. C'est chose faite. » Ainsi naquit ce bulletin de liaison évoqué plus haut, qui formalisait et mettait au goût du jour le réseau de correspondance et d'entraide que les pénitents blancs montpelliérains entretenaient depuis toujours avec les confréries rurales affiliées. Au fil des numéros, se dessinent les contours de l'aire d'influence montpelliéraine : les échanges sont fréquents avec les confréries proches : Villeneuve-les-Maguelone, Villeveyrac, Grabels, mais deviennent vite plus rares dès que les distances s'accroissent. **(Fig. 3)**

En décembre 1911, le retour de Rome de Mgr de Cabrières, promu cardinal, est l'occasion d'une


Septembre 1914 Mois de la Nativité 7e Année

Conservez les Numéros

Maintenir et restaurer les Associations traditionnelles fondées sous notre ciel par la piété et la charité de nos pères.

LE

BULLETIN

des Pénitents Blancs

Organe de la CONFRÉRIE DES PÉNITENTS BLANCS DE MONTPELLIER, de la SOCIÉTÉ DE SECOURS MUTUELS SAINTE-FOY de l'UNION DES CONFRÉRIES DE PÉNITENTS BLANCS DU DIOCÈSE DE MONTPELLIER et de la FÉDÉRATION DES PÉNITENTS DU MIDI

LISEZ ET FAITES LIRE

SPIRITUS SANTUS UBI VULT SPIRAT

ABONNEMENT : UN AN 2 FR. 50

MONTPELLIER

IMPRIMERIE DE LA MANUFACTURE DE LA CHARITÉ

IMPRIMEUR DE L'ÉVÊCHÉ

FONDÉE EN 1898 PAR L'ABBÉ EMPRIN

Fig. 3. Le dernier Bulletin avant la guerre (Coll. GL).

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

manifestation monstre sur tout le trajet du cortège processionnel entre la gare et la cathédrale. Les Pénitents sont au premier rang pour assurer le service d'honneur dans la cathédrale. Les Montpelliérains ont battu le rappel des confréries lointaines, et des délégations garnissent les rangs, qui sont venues d'une vingtaine de localités du département. L'organisation méticuleuse mise en place par les Montpelliérains permet de connaître le détail de ces délégations, et par là la vitalité et la capacité de mobilisation de chaque confrérie.

Montpellier blancs : 25	Montpellier bleus : 14
Villeveyrac : 43	Montagnac : 41
Pomérols : 30	Brissac : 29
Fabrèques : 26	Grabels : 25
Florensac violets : 18	Pignan : 15
Villeneuve-les-M : 11	Saint-Pargoire : 10
Lunel : 9	Vendargues : 8
Mèze : 5	Lodève : 5
St André-de-Sangonis : 3	Les Matelles : 2
Gigean : 2	Servian : 2
St Jean de Cuculles : 2	Aniane : 1
Pézenas rouges : 1	

Etaient également fortement représentées les deux confréries d'Aigues-Mortes, ainsi que celles d'Avignon.

Si cette cérémonie d'accueil du cardinal de Cabrières ne concernait au premier chef que les pénitents du diocèse, elle fut l'occasion de voir plus loin. Lors de la collation offerte dans les salles du Cercle Montalembert[33] des étudiants catholiques, « on a même parlé de fonder par la suite une vaste fédération qui comprendrait toutes les Unions de Confréries de la région méridionale et qui formerait ainsi une Fraternité chrétienne inspirée d'un même esprit de foi, de piété, de charité et de solidarité catholiques. Pourquoi un tel projet ne se réaliserait-il pas dans un avenir proche ? »[34]

Dans l'esprit des Montpelliérains, poser la question était déjà y répondre. La première occasion fut la bonne, qui se présenta en 1913, pour le dernier grand événement pénitentiel avant la guerre. Le pèlerinage à St Trophime d'Arles, organisé autour de Frédéric Mistral, est bien connu mais il mérite de s'y arrêter, par son ampleur et ses multiples répercussions[35]. Le premier véritable contact entre les pénitents montpelliérains et Mistral date de l'été 1912, avec le déplacement d'un représentant (anonyme[36]) de la confrérie à Maillane. Le visiteur vient proposer au poète la charge de Prieur honoraire, continuant ainsi la coutume ancienne de faire appel à des personnages illustres à même de rehausser le prestige de la confrérie[37]. L'acceptation de Mistral tient probablement à des raisons que le bulletin développe : « L'un des traits caractéristiques de la Compagnie des Pénitents blancs de Montpellier, c'est son traditionalisme religieux et local. Elle est une sorte de conservatoire des pieuses coutumes d'autrefois, des pratiques de dévotion des ancêtres (…) Il en est de même de nos confréries unies… Elles sont donc, elles ne peuvent pas ne pas être imbues de ce que l'on appelle aujourd'hui l'esprit du félibrige. Tout Pénitent, qu'il soit de Montpellier, d'Aigues-Mortes, d'Avignon, de Villeveyrac, de Montagnac, de Pignan ou de Grabels, est au fond un félibre catholique. »[38]

L'enrôlement de Mistral sous la bannière pénitente semble bien avoir été mené depuis l'Evêché de Montpellier, à l'initiative de Mgr de Cabrières. Les liens étroits, de véritable complicité, entre l'Evêque et le prieur Jean de Forton, laissent penser à une opération concertée de captation de la figure hautement symbolique du poète au service d'une entreprise qui le dépassait, et dont il n'a pas su se libérer[39]. C'est ce que laisse supposer la lettre du cardinal adressée au poète en mars 1913, et qui s'ouvre ainsi : « Mon cher et illustre contemporain, je n'en veux pas du tout aux Pénitents blancs de ma ville épiscopale de vous avoir si bien enrôlé parmi eux qu'ils veulent maintenant se grouper autour de vous, à Arles même, dans une grande manifestation religieuse, et se glorifier là de votre *fraternité,* qui les rend si fiers. Je serai là, avec eux, le 1er juin, avec la permission expresse de Mgr l'Archevêque et dans le but de célébrer, à Saint-Trophime, *ou lou Bon Dieou disiè la Messe*, le seizième centenaire de la pacification de l'Église par Constantin... »[40]

Il faudra revenir sur la signification religieuse et politique de cette journée à Saint-Trophime, dont la portée symbolique est évidente : c'est là que fut brandi le *labarum* romain qui sert encore aujourd'hui d'emblème à la fédération des confréries. Pour l'immédiat, retenons de cette manifestation, présentée comme un « pèlerinage constantinien », qu'elle fut l'occasion d'un élargissement décisif de l'organisation pénitente. **(Fig. 4)**



Fig. 4. Le labarum constantinien.

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

La plaquette-souvenir publiée par les pénitents blancs à la suite du pèlerinage s'étend longuement sur les lendemains de la manifestation, et le rassemblement des confréries en une Fédération des Pénitents du midi. Ce qui n'avait été qu'une idée en 1911 fut repris définitivement en Arles, avec l'accord des confréries vauclusiennes présentes. Sont représentées les confréries d'Avignon, Valréas, Monteux, Mazan, Pernes, Mornas, Carpentras… Un banquet tenu le lendemain des cérémonies de Saint-Trophime dans un hôtel avignonais confirma la création de la fédération méridionale. Celle-ci se compose du regroupement de quatre unions diocésaines : Montpellier, Avignon (le Comtat), Nîmes et Aix. Chacune de ces unions désigne une confrérie-mère : Pénitents blancs de Montpellier, Pénitents blancs d'Avignon, Pénitents blancs d'Aigues-Mortes et Pénitents gris d'Aix.

Sous l'intitulé « Mot d'ordre », l'organisation de la nouvelle fédération est prise en mains dès le bulletin du mois d'août 1913, par les Montpelliérains qui très vite lancent des directives pour dresser la liste des confréries en activité.

« Messieurs les Prieurs des Confréries désignées sous le nom de Confréries-mères sont instamment priés de se mettre à l'œuvre sans tarder pour compléter dans le plus bref délai possible l'organisation de leur Union diocésaine. A cet effet, ils devront saisir leur Conseil de la question et ouvrir immédiatement une enquête sur les Confréries de Pénitents du Diocèse. Ils se renseigneront sur l'existence des Confréries, les noms de leurs Officiers, le nombre de leurs Membres, les conditions de fonctionnement de l'œuvre. La première chose à faire, c'est en effet de se connaître. Lorsqu'ils auront accompli ce premier travail, MM les Prieurs sont priés d'en communiquer les résultats à l'Administration du *Bulletin des Pénitents blancs de Montpellier* qui de cette façon les centralisera. Dès que ces renseignements nous auront été fournis, la Confrérie de Montpellier adressera aux Confréries-mères les nouvelles instructions destinées à compléter et à parfaire l'œuvre d'union que nous poursuivons d'un commun accord. Les Confréries des divers Diocèses sont priées de ne pas attendre les demandes des Prieurs des Confréries-mères pour se faire connaître à eux. De leur propre initiative elles doivent se mettre en relations avec la Confrérie-mère de leurs Diocèse respectifs, de façon à faciliter autant que possible le travail préalable de statistique que nous entreprenons »[41].

Cette organisation à la discipline quasi militaire, et plus encore peut-être l'urgence qui transpire de l'avalanche des consignes, ont certainement bouleversé le rythme paisible des confréries brusquement arrachées à leurs habitudes. Elles ne me semblent pas correspondre au ton du marquis de Forton, tel qu'on peut le saisir dans plusieurs de ses interventions dans le Bulletin, ni à celui, mesuré, de Pierre Roussel. Par contre, ce mouvement tendu vers un but et balayant les obstacles correspondrait assez bien à ce que l'on peut imaginer de la part de militants politiques habitués à entraîner les foules et en particulier de jeunes étudiants enthousiastes, militants que sont alors aussi bien Louis Guibal que, surtout, André Vincent.

Il se peut aussi que la maladresse des Montpelliérains dans leur prise de commandement ait été mal reçue au-delà du Rhône. Toujours est-il que « l'enthousiasme » manifesté en Arles et le lendemain en Avignon paraît être retombé immédiatement. Le fait est que le Bulletin qui devait se faire le porte-voix du mouvement resta à peu près muet sur l'organisation naissante. La rubrique consacrée à la nouvelle fédération se fit l'écho de quelques rares notes (à caractère souvent historique) sur des confréries telles que Saint-Rémy de Provence[42] ou Valréas, et le bulletin se recentra très vite sur l'actualité héraultaise. Août 1914 sauva la fédération mort-née d'un avis de décès en bonne et due forme.

Avignon

Ce premier moment de l'organisation collective des pénitents, impulsé de façon probablement trop volontariste depuis Montpellier, déboucha sur une longue période de silence, bien au-delà de la fin du conflit européen. Ce n'est en effet qu'en 1926 que se manifestent de nouvelles velléités de fédération. Pour rendre compte de cette coupure, il faudrait plonger dans les archives privées des confréries, dans leurs correspondances, si elles ont été conservées. A défaut, l'explication officielle est des plus succinctes : « Les années 1919 à 1926 se passèrent à panser les plaies de la France et à reconstituer les Compagnies de Pénitents éprouvées par le fléau. »[43] L'argument n'est pas infondé, même si les confréries ont été moins directement touchées par la guerre, en raison de l'âge moyen des frères, que les troupes souvent plus jeunes des mouvements politiques tels que l'Action Française[44]. Mais il semble bien que les confréries rurales de l'Hérault se soient mises en sommeil durant le conflit, et ne se soient pas réveillées après 1918. Localement, à l'échelle du diocèse de Montpellier, la disparition de Mgr de Cabrières en 1921 laisse les pénitents sans protecteur, et son successeur, Mgr Mignen ne fait rien pour pallier leur désarroi. Montpellier cesse donc d'être un sanctuaire pour les confréries, et une période de léthargie s'empare de celles-ci.

C'est assez naturellement que les pénitents vont trouver secours en Avignon, dont l'archevêque, le Catalan Gabriel de Llobet est un fidèle disciple de Cabrières[45]. De la même façon que la fédération de 1913 avait été lancée à l'occasion du XVI° centenaire de l'Edit de Milan accordant la liberté de culte aux chrétiens de l'Empire romain, 1926 marquait, plus modestement, le VII° centenaire des Pénitents gris d'Avignon. « A cette occasion, de nombreuses Compagnies du Comtat Venaissin, de Provence et de Languedoc avaient envoyé des délégations à cette fête qui se déroula le 20 juin 1926. **(Fig. 5)**

Dans la matinée qui précéda la grande procession jubilaire, fut tenue dans une dépendance du collège St Joseph l'assemblée générale de toutes ces délégations. Me Joseph Amic, Premier Maître des Pénitents gris d'Avignon (… lança) un appel pressant à l'union de toutes les Compagnies du Midi en vue de poursuivre en commun le maintien de leurs traditions et l'orientation de leurs efforts vers des œuvres adaptées aux conditions de la vie moderne. » Il fut décidé à l'unanimité de fonder une « Fédération des Confréries de Pénitents du Midi, Maintenance et Frairie générale des Pénitents de Langue

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)



Fig. 5. Procession en 1926 en Avignon.

d'Oc ». Comme il se doit, un bulletin de liaison vit le jour, à périodicité modestement trimestrielle, auquel on donna le titre de *L'Arc en Ciel* accompagné des deux dates 1226-1926[46]. Formellement, cet *Arc-en-ciel* ressemble de très près au *Bulletin* montpelliérain d'avant-guerre : même format, même typographie, même imprimeur montpelliérain. La rédaction reste également fixée au domicile de l'avocat Pierre Roussel. Par contre le siège social de la nouvelle fédération est fixé en Avignon, et l'administration transférée à Aix-en-Provence où réside le trésorier. C'est l'un des signes de la translation du centre de gravité pénitent du Languedoc vers la Provence, de Montpellier vers Avignon[47]. En effet, le bureau désigné puis élu pour trois ans (1926-1929) se compose de deux Héraultais (Pierre Roussel, président, et Henry de Suarez d'Aulan, de Montagnac, secrétaire) pour trois Avignonnais (Joseph Amic, comte de Guilhermier et Jean de Félix), un Aixois (Edouard Montagne de Firmont) et un Marseillais (Lucien Fontanier). Les comptes rendus des Assemblées Générales successives permettent d'apprécier l'évolution géographique et démographique du Midi pénitent. **(Fig. 6)**

Les trois premières AG seulement sont commentées par *l'Arc-en-Ciel* : le bulletin de liaison est chancelant dès ses débuts, et vite asphyxié par le manque de moyens financiers. Six numéros seulement peuvent paraître : le premier, en janvier 1927, propose des Statuts et un conseil d'administration provisoires à entériner, ainsi qu'une lettre de présentation du projet de fédération adressée aux Evêques de la région ; le numéro 2, en mars, publie les réponses favorables des évêques, et annonce la prochaine AG à Montpellier. Au-delà, *l'Arc-en-Ciel* est contraint à un numéro double (3-4, juillet-octobre 1927) centré sur le compte rendu détaillé de l'AG de Montpellier. Puis il faut attendre un an (octobre 1928) pour voir paraître le numéro 5 consacré à l'AG d'Aigues-Mortes. Le numéro 6 de mars 1929 semble bien avoir été le dernier : il est pris en charge financièrement par les pénitents blancs montpelliérains, et est entièrement consacré au félibrige, sous le titre « Les Pénitents, les Félibres et Dieu » : il réunit plusieurs documents, dont un sermon en provençal de l'abbé Joseph Salvat, majoral du félibrige et nouveau prieur honoraire de la confrérie montpelliéraine. Au bilan, la vie de la fédération tient peu de place, hors les Assemblées annuelles. On pourrait penser qu'une fatalité poursuit ces tentatives éditoriales : la première fauchée par la guerre, la seconde décapitée par la crise de l'Action Française, à partir de 1927.

Dès juin 1927, la tenue de l'AG à Montpellier, dans les locaux des pénitents blancs, permettait de dénombrer les confréries représentées. Les effectifs héraultais avaient fondu par rapport à l'avant-guerre : il semble bien que seuls les pénitents de Fabrègues, Villeveyrac, Montagnac, Vendargues, Lunel et Villeneuve-lès-Maguelonne étaient présents. Les autres diocèses étaient représentés par un contingent venu d'Aigues-Mortes, d'Avignon et Valréas pour le Vaucluse, ainsi qu'Aix et Marseille. Le nombre de pénitents mobilisés par ces rassemblements annuels tourne autour d'une centaine, en se fiant aux inscrits au banquet, moment fort de la journée entre messe et assemblée générale. Selon la ville choisie, une surreprésentation des confréries locales ou voisines se marque au détriment des groupes plus lointains. A Aigues-Mortes l'année suivante, juste des Montpelliérains et un groupe venu de Lunel pour représenter l'Hérault, et des Avignonnais, blancs et gris mêlés : la délégation locale parvenait mal à masquer la désaffection assez générale, et l'absence de plusieurs notables, excusés. Dans les années 30, les autocars spécialement affrétés sont mobilisés pour les trajets les plus longs, sans parvenir pour autant à gonfler significativement le nombre des participants.

De fait, tout au long de l'entre-deux-guerres, le périmètre actif des confréries reste confiné au Montpelliérais, à Aigues-Mortes pour le Gard, au Comtat autour d'Avignon (Valréas, Monteux) et à une Provence réduite de fait à Aix, les deux confréries marseillaises subsistant péniblement.


Numéro 5 — Octobre 1928

« Profitons de tout ce que les âges écoulés nous ont transmis « et faisons-en bénéficier notre temps. »
Cardinal de CABRIÈRES.

« Si nous voulons relever notre patrie, relevons ce qui fait « germer les patriotes : la religion, les traditions ».
Frédéric MISTRAL.

L'ARC-EN-CIEL

BULLETIN TRIMESTRIEL
DE LA
Fédération des Confréries de Pénitents du Midi
Maintenance et Frairie générale
des Pénitents de Langue d'Oc

1226-1926

SPIRITUS SANCTUS UBI VULT SPIRAT

Rédaction : 4, Rue Fabre, Montpellier (Hérault)
Administration : 2, Place Jeanne-d'Arc, Aix-en-Provence

Comptes chèques postaux : Marseille n° 6061

Abonnement : Un an : 10 fr. — Le numéro : 2 fr.

Fig. 6. L'Arc en Ciel de 1928 (Coll. GL).

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

A l'écart, les hautes-terres du Velay ne se manifestent que par l'envoi irrégulier d'un délégué du Puy, qui fait figure de porte-parole d'un ensemble nombreux, mais qui ne se rend visible qu'à l'occasion du rassemblement de 1932 au Puy[48]. Dans la même période, le numéro 5 de *L'Arc-en-Ciel* (n° d'octobre 1928) est cependant distribué (gracieusement sans doute) à plusieurs confréries du Velay, ainsi qu'à quelques confréries aveyronnaises (bleus d'Estaing, blancs d'Espalion, Villeneuve, Saint Côme…). Mais aussi aux confréries niçoises, qui ne sont donc pas méconnues. Il est ainsi intéressant de constater que l'activité pénitente hors du périmètre languedocien-provençal reste à l'écart de la Maintenance. Eloignement géographique, très probablement, mais peut-être aussi méfiance à l'égard de l'entreprise même de fédération.

A partir de 1933 et jusqu'à la guerre, les assemblées générales se tiennent dans l'espace réduit de la Provence mistralienne, entre Avignon, Aix et les Baux, où la Maintenance a restauré une ancienne chapelle de pénitents blancs ruinée qu'elle a dédiée à Sainte-Estelle. **(Fig. 7)**



Fig. 7. Chapelle des Baux.

Cette géographie restreinte est tributaire de la crise de 1927 qui vit la condamnation par le Vatican de l'Action Française, avec mise à l'index du journal quotidien et de plusieurs ouvrages de Maurras, et surtout interdiction faite aux fidèles catholiques d'adhérer au mouvement, sous peine d'excommunication. Il n'est pas question dans les limites de cet article, d'entrer dans les méandres de cette crise, tout à la fois religieuse et politique, qui a donné lieu à une littérature considérable[49]. Seules ses répercussions sur le milieu pénitent nous intéresseront ici.

A partir de mars 1928, les « insoumis » d'Action Française sont menacés d'interdiction d'accès aux sacrements. Mais ils sont nombreux dans l'Hérault, et soutenus par *L'Eclair*, qui s'est rangé à leurs côtés à l'instigation d'André Vincent. Selon Gérard Cholvy qui relate les conflits locaux provoqués par la résistance des militants d'AF, « les désordres sont les plus grands avec certaines Confréries de Pénitents vers 1930-1932 », et il cite Cournonterral et Paulhan. Pour cette dernière qui, moribonde avant-guerre, a repris à partir de 1919 et recruté une cinquantaine de membres sous l'impulsion de paroissiens d'AF, Louis Secondy détaille l'insoumission massive des confrères et le conflit avec le curé de la paroisse appuyé par son évêque, qui aboutissent à la probable extinction de la confrérie vers 1934[50]. Ailleurs, dans le Gard ou le Vaucluse, le sort des confréries est lié à l'attitude, rigoriste ou laxiste, des évêques vis-à-vis des membres de l'AF ou soupçonnés tels. A Montpellier, Mgr Mignen et son successeur Mgr Brunhes en 1932, se montrent intransigeants, en tous cas à l'égard des insoumis notoires. C'est ainsi en particulier que Jean de Forton, le prieur d'avant-guerre meurt en mai 1932 sans obsèques religieuses, et il en est de même pour André Vincent en octobre 1935. **(Fig. 8)**

Dans le Gard, Mgr Girbaud reçoit à partir de mars 1927 la démission des militants d'AF des postes qu'ils occupaient dans les œuvres diocésaines. Selon le témoignage du docteur Louis Sentupéry, président de la Ligue départementale d'AF, la confrérie des pénitents blancs d'Aigues-Mortes se serait vidée presque entièrement de ses effectifs, le prieur Félix Martin en tête, qui était aussi le responsable local de la section d'AF[51]. Dans le Vaucluse,

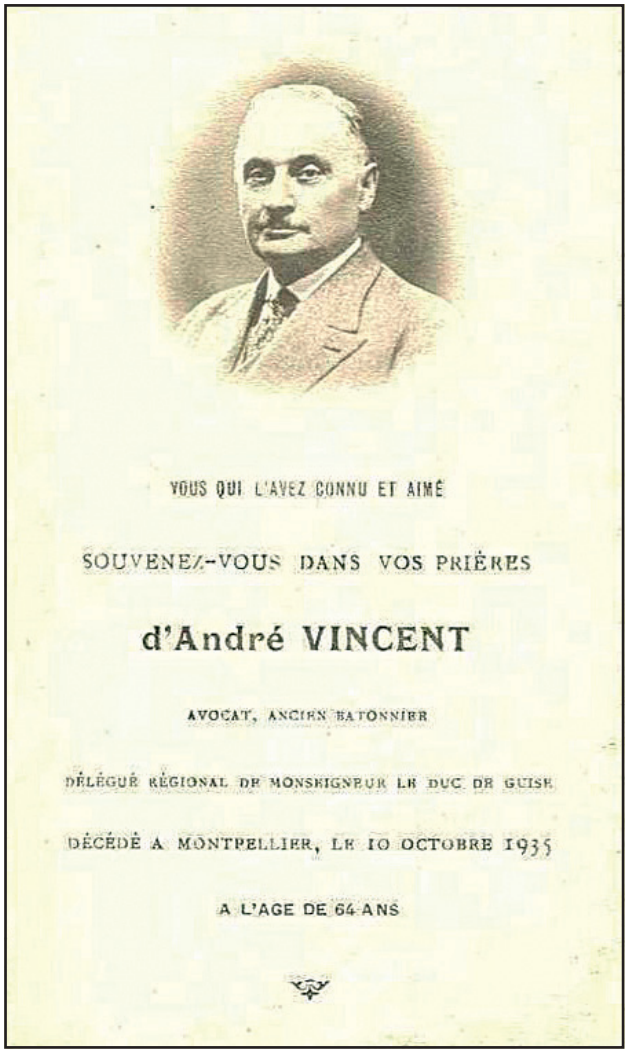


Fig. 8. Faire-part de décès d'André Vincent.

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

certains des principaux dirigeants sont des personnalités en vue du mouvement nationaliste. C'est en particulier le cas de Joseph Amic, avocat avignonnais, ancien prieur des pénitents gris, et vice-président de la Fédération, qui est aussi le responsable de la section locale de la Ligue d'AF. Il est à la tribune du mémorable meeting de Barbentane, le 29 mai 1927, où près de 30 000 militants[52] sont venus écouter Léon Daudet et André Vincent faire allégeance au duc de Guise, prétendant au trône. Il est aussi présent à l'AG d'Aigues-Mortes, toujours vice-président de la Fédération. Mais en 1929, il semble bien qu'il n'ait pas été réélu au conseil d'administration, et que son poste de vice-président ait été confié à Louis Gros, d'Aigues-Mortes. De même le trésorier aixois Montagne de Firmont cède sa place à un autre pénitent aigues-mortais, Belluel.

Il est difficile de dire dans quelle proportion les membres avérés de l'AF ont été invités, ou contraints, à abandonner leur confrérie. Les prieurs responsables élaborent des stratégies en fonction de la position plus ou moins intransigeante de leur évêque. Ce qui paraît assez assuré, c'est que Pierre Roussel, pourtant membre de l'Action Française avant la guerre, s'est incliné devant les exigences de Rome et de l'épiscopat, et que sa soumission lui a permis de sauver le mouvement, au prix de l'exclusion des confrères trop marqués politiquement. C'était le prix à payer pour conserver l'institution pénitente au sein des œuvres catholiques reconnues.

Mais si Pierre Roussel a pu assurer la continuité de la fédération jusqu'à la seconde guerre mondiale, il ne pouvait rien contre le dépérissement de nombre de confréries fragilisées par la baisse de leurs effectifs, et surtout de leurs cadres les plus actifs.

De la même façon que la première guerre mondiale avait provoqué une longue interruption de la vie associative des confréries, la seconde guerre est également l'occasion d'une longue césure. L'Occupation, par les difficultés matérielles en tous genres qu'elle provoque, condamne chaque confrérie à l'isolement, même si le régime de Vichy pourrait paraître à première vue favorable à leur institution. Il faut poser l'hypothèse d'une temporalité de l'institution pénitente suffisamment autonome par rapport à celle de l'histoire générale ou même de l'histoire de l'Eglise. La longue période qui mène jusqu'au tout début des années 1960 est une phase de faible visibilité, qui recouvre donc des séquences historiques très contrastées : guerre et occupation, libération et reconstruction, Etat Français et IV° République… La chronologie des Assemblées Générales de la Maintenance met en évidence la désorganisation prolongée sur une longue période ; après l'assemblée tenue aux Baux en mai 1939, il faut attendre juillet 1948 pour trouver la suivante, à Aigues-Mortes[53]. Mais cette reprise est fragile : rien avant Aix en octobre 1952, et encore un vide jusqu'à octobre 1959, toujours à Aix. C'est seulement à partir de l'automne 1962, avec l'AG tenue au Puy en Velay que les confréries parviennent à assurer définitivement un rythme annuel à leurs regroupements. L'impulsion est alors venue du Velay, fort de ses 6 confréries actives (Le Puy, Saugues, Tence, Cayres, Dunières et St Paul de Tartas) auxquelles s'étaient jointes trois confréries vauclusiennes d'Avignon et Valréas[54].

Cependant, il faut attendre 1967 pour voir relancée la publication d'un bulletin, à l'instar des périodes antérieures. Le seul document en notre possession datant de la fin de l'année 1968, manifeste une grande continuité par rapport à l'entre-deux guerres. Le bulletin, qui serait le n° 2, sous le titre de *Labarum* se présente comme un *Caièr de la Mantenènço di Penitènt de lengo d'O,* dont le siège est en Avignon, 8 rue des Teinturiers (adresse de la confrérie des pénitents gris)55. A cette date, le grand maître de la Maintenance est le comte Josserand de Saint-Priest d'Urgel élu en 196256, Avignonnais tout comme le trésorier Louis Arlaud.

Des renseignements disponibles dans ce numéro de Labarum, il faut retenir le compte-rendu de l'AG de 1968 à Aigues-Mortes, qui pointe le petit nombre de confréries languedociennes et provençales - les deux montpelliéraines, les deux locales fortement représentées, les gris d'Avignon, les blancs et les noirs de Valréas pour le Vaucluse, ainsi que les bourras d'Aix et les blancs d'Alleins, qui ont été restaurés depuis peu - auxquelles s'ajoutent les habituels blancs du Velay ; mais sont également présents les pénitents de Perpignan, ainsi que des représentants des confréries de la province de Nice. Toutefois, après la démission du grand maître Saint-Priest d'Urgel, c'est un Aixois recteur des pénitents *bourras* qui lui succède, Georges Souville, préhistorien au CNRS[57], qui maintient ainsi la prééminence provençale. Cette expansion géographique de la Maintenance ne s'arrête pas aux confréries du pays niçois, puisque des contacts épistolaires sont pris avec l'ensemble des confréries de charité normandes du diocèse d'Evreux : un regroupement national de toutes les confréries ne semble pas utopique. Parallèlement, l'organisation interne de la Maintenance reprend le système pyramidal des regroupements régionaux ou diocésains animés par des baillis nommés par le grand maître. Enfin, un aumônier général de la Maintenance apparaît en la personne de l'archevêque d'Avignon, Mgr Urtasun.

Nice

C'est par une analyse régressive partant de la situation actuelle que l'on peut faire de Nice le dernier centre de gravité du Midi blanc pénitentiel. Le diocèse de Nice est le foyer d'un nombre important de confréries, tant urbaines que rurales, qui suffirait démographiquement à leur donner la majorité dans les assemblées annuelles. A Nice même, la ville maintient les quatre couleurs fondamentales (blancs, noirs, rouges et bleus) qui revendiquent au total plus de 200 membres. Et cette densité urbaine se redouble d'une présence forte dans les villages de l'arrière-pays, qui dénombrent 9 confréries, y compris dans la station de skis d'Isola - et avec le phénomène exceptionnel d'une double présence à Valdeblore et à Saint-Etienne de Tinée (blancs et noirs dans les deux cas). Cette multiplicité obéit à la tradition italienne du comté de Nice : un village comme Saorge a connu trois confréries (blancs, noirs et rouges), et la résurrection des pénitents blancs en 2009 semble bien correspondre à une volonté en bonne partie culturelle de retour à des traditions anciennes[58].

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

Le poids des confréries de l'ancien comté de Nice suffit à expliquer que la direction de la Maintenance soit passée entre les mains de l'avocat François Dunan, entouré d'une administration recrutée localement. Le bureau de 8 membres élu pour la période 2012-2015 comprend 5 représentants des confréries niçoises, qui fournissent aussi le tiers des 9 administrateurs. Si l'on ajoute que les 10 « baillis » représentant les provinces sont nommés par le Grand Maître, l'ensemble constitue une fédération fortement centralisée.

A côté de ces données géographiques, plusieurs inflexions touchant à l'organisation de la maintenance caractérisent cette phase « niçoise » de la vie collective des confréries. D'une part, la maintenance s'est ouverte aux confréries corses, bien que celles-ci ne portent pas explicitement la dénomination de pénitents. La « Corse pénitente » est essentiellement connue, hors de l'île, par les cérémonies du *Catenacciu* lors de la Semaine Sainte de Sartène, sur le spectaculaire modèle perpignanais ou italien, mais ce ne sont pas moins de 43 confréries qui figurent actuellement sur le site internet de la Maintenance, selon d'ailleurs deux modalités distinctes, 7 d'entre elles sont affiliées selon la règle commune, tandis que 36 sont simplement « associées »[59]. **(Fig. 9)**

D'autre part, la maintenance accueille également une archiconfrérie monégasque, résultat de la fusion déjà ancienne entre pénitents blancs et noirs, et, plus significatif peut-être, reçoit de la principauté son aumônier général. A partir de 1988, il s'agit de l'archevêque de la principauté, Joseph-Marie Sardou[60], auquel a succédé en 2000 Bernard Barsi, originaire de Nice. Enfin, après la tentative inaboutie de liaison avec les charités normandes, la maintenance a agrégé deux confréries limougeaudes et même un comité des fêtes de Saint-Fiacre, qui s'éloignent significativement du modèle pénitent. Cette triple expansion géographique (comté de Nice, Corse, Monaco) a provoqué l'abandon de la référence à la *Lenga d'O*, l'ensemble devenant la « Maintenance des confréries de pénitents de France et de Monaco »[61]. Enfin, stade ultime de l'élargissement du monde pénitent, les années 2000 ont connu une tentative d'internationalisation, esquissée dès 2006, puis à l'occasion d'un grand rassemblement à Lourdes en 2008. Un *Forum Omnium Gentium Confraternitatum* (FOGC) a vu le jour à l'initiative des puissantes et nombreuses confréries italiennes, et a fédéré, outre les Italiens, les membres de la Maintenance française ainsi qu'une Union confraternelle du diocèse de Lugano en Suisse. Dans l'enthousiasme des débuts, un site internet et un bulletin étaient lancés, qui manifestaient l'ambition de réunir à terme les confréries des pays les plus divers, depuis l'Amérique latine jusqu'à l'Europe de l'Est. Ambition peut-être démesurée, qui s'est vite essoufflée : trois numéros du bulletin *Fratres per Viam* seulement sont disponibles ; le site internet ne semble plus alimenté depuis 2010, et le blog qui lui était rattaché est muet depuis 2014. Il semble bien que le « montage » institutionnel n'a pas réussi à recueillir l'assentiment de tous, ou que les moyens aient manqué pour le faire vivre[62]. Néanmoins, la Maintenance conserve quelques liens avec les pays voisins. Un membre de la confrérie perpignanaise de la Sanch est chargé d'assurer la liaison avec les associations espagnoles et catalanes ; et les Assemblées annuelles organisées dans le sud-est invitent volontiers des confréries italiennes, telle cette Confraternita di San Giacomo venue de Cuneo lors de la Maintenance de Nice en avril 2015. **(Fig. 10)**

Dans cette nouvelle conjoncture, il convient de s'interroger sur le maintien de l'hypothèse d'un « Midi blanc » pour caractériser le monde actuel des pénitents. Il faut en particulier interpréter l'écart qui va grandissant entre le foyer originel (« Vendées » languedocienne et provençale occidentale), stabilisé démographiquement à un niveau d'étiage durable et une faible densité, et les nouveaux territoires agrégés à la maintenance que sont la région niçoise et surtout la Corse, caractérisés par une



Fig. 9. Bonifacio, Confrérie de Ste Marie-Madeleine.



Fig. 10. Confraternita de Cuneo.

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

forte densité et des créations ou restaurations de confréries en nombre significatif. Cet écart peut évidemment suggérer un type de confrérie différent, organisé autour de préoccupations nouvelles, qui serait alors susceptible de prendre ses distances avec ce mélange particulier de religion et de politique constitutif de la « culture blanche ». Gérard Cholvy a proposé[63] de définir les « Blancs » méridionaux du XIX° siècle en distinguant les légitimistes des simples catholiques. Dans leur double fidélité, la masse des seconds choisirait « Dieu et le Roi », tandis que les premiers opteraient pour « Le Roi et Dieu » : ce sont eux qui constituent les « Blancs » en faisant leur le mot d'ordre maurrassien du « Politique d'abord ». La priorité donnée aux convictions politiques sur la foi religieuse peut caractériser les refus du Ralliement à la République dans les années 1890, ou plus sûrement les insoumis lors de la condamnation de l'Action Française, qui donnent raison à Cholvy. Pourtant, cette définition du « Blanc » n'est véritablement opératoire qu'à l'occasion de la crise : c'est le conflit entre Rome et Maurras qui rend après-coup visible la ligne de partage au sein du monde catholique, en contraignant les uns et les autres à prendre durablement position. Et dans ces années 1920-30 décisives, les terres de catholicité qui ne seraient pas blanches pour autant, Lozère, Aveyron, Haute-Loire, à défaut de militants d'Action Française, sont riches de pénitents. Et ceux-ci vivent leur vie en dehors de la Maintenance et de ses remous politiques. Peut-être faudrait-il appliquer la même analyse aux confréries niçoises et corses, et dégager ainsi deux types (au moins) de pénitents en fonction de leurs engagements politiques. Une autre façon de formuler cette hypothèse serait de reprendre une analyse d'Emile Poulat : « un dédoublement analogue s'observe dans le catholicisme français, où une conception intransigeante et militante - romaine, ultramontaine disait-on naguère - s'oppose à un traditionalisme religieux qui a longtemps paru résister à tous les changements, qui tient à ses pratiques, à ses croyances et à ses dévotions, mais ne s'en estime redevable qu'à sa conscience ou à la coutume. Le premier a dépensé une énergie considérable à tenter de convertir l'autre, de l'amener à son idée du *vrai* catholicisme. Or ce vrai catholicisme a toujours été en France non seulement minoritaire, mais même précaire »[64].

Le simple « traditionalisme de conscience et de coutume », pourrait être évoqué, à propos de la région niçoise, par ce qu'en dit Paul Gonnet, dans le prisme d'une histoire des mentalités. L'une des originalités niçoises tiendrait à l'attachement de la plus grande partie de la société autochtone à « une foi catholique simple, naturelle, attachée aux rites, très romaine, active dans les confréries… et dans les œuvres multipliées ; d'où une acceptation facile du dogme de l'Immaculée Conception, de l'ultramontanisme sous toutes ses formes ; originalité encore, cette foi bien répandue n'a pas de traduction politique ; la Séparation des Eglises et de l'Etat ne provoque que des remous vite apaisés… »[65] Ce qui valait il y a un siècle pourrait, semble-t-il, assez bien convenir à nombre de confréries actuelle du pays niçois[66].

De façon à première vue très différente, c'est sous ce même intitulé traditionaliste que l'on pourrait ranger le foisonnement corse, à suivre certains témoignages récents :

« En Corse, les zones tant rurales qu'urbaines vivent tout au long de l'année au rythme de nombreux rituels et festivités religieuses. Ces manifestations donnent lieu à une large variété d'expressions musicales populaires dont le chant sacré polyphonique constitue l'un des traits les plus importants et relève généralement de la compétence de confréries religieuses, dépositaires d'un important patrimoine vocal. Ces confréries de pénitents, introduites en Corse à partir du XVe siècle par les ordres monastiques, sont des associations composées exclusivement de laïcs. Plus de soixante confréries sont actives et ont été recensées actuellement sur tout le territoire de l'île ; elles s'organisent aujourd'hui en véritables microsociétés indépendantes qui se structurent autour de leur activité principale : le chant sacré polyphonique et les rituels qui s'y rattachent. Si aujourd'hui les chants polyphoniques des confréries de pénitents constituent une part majeure du patrimoine vivant musical corse, ce phénomène généralement perçu comme une pratique patrimoniale ancienne, recèle également des processus très récents d'invention ou de réappropriation de la tradition. Dans de nombreux cas, les célébrations rituelles des confréries en Corse ont disparu ou se sont désagrégées au XXe siècle, puis elles ont fait l'objet d'étonnants processus de revitalisation, comme par exemple dans la région du Cap-Corse, de la Balagne ou de Bonifacio. En même temps, à côté de ces confréries de tradition continue, dont la fondation remonte parfois à plus de cinq siècles, de nouvelles entités ont émergé ces dernières années dans les zones urbaines comme à Bastia et à Ajaccio. Ces confréries se sont donné comme objectif de créer une nouvelle forme de cohésion sociale en zone urbaine qui repose sur la pratique collective du chant et sur de nombreuses actions caritatives[67] ».

Cet « étonnant processus de revitalisation » (il y aurait aujourd'hui quelques 3000 confrères, soit 1/100 de la population de l'île) est analysé ainsi par le journal *La Croix* **:** « Chaque village a son « *u versu* » (sa pratique propre) que la confrérie transmet comme un précieux patrimoine. Rien d'étonnant donc à ce que, depuis une trentaine d'années, polyphonies corses et mouvement confraternel aient connu un même regain, dans un souci commun de défense identitaire. Et si certains prêtres ont pu craindre un temps le « noyautage » de ces chœurs et confréries d'hommes par les nationalistes, ces craintes se sont vite révélées vaines[68] » ; ce que confirme le film documentaire *En Corse, sur le chemin des confréries*[69], « depuis une trentaine d'années, elles sont réapparues, parallèlement au mouvement de réappropriation de la langue, de la culture et du chant corses. Ce n'est d'ailleurs pas un hasard si les confréries ont connu un engouement et se sont multipliées lors des événements d'Aléria[70] ».

Il ne faudrait pourtant pas réduire les confréries corses à une manifestation culturelle, si l'on ajoute foi à cette affirmation venue du village de Carbuccia **:** « hormis quelques vieux prêtres de nos villages qui ont continué de pratiquer la Messe de Saint-Pie V, ce sont essentiellement les confréries qui ont présenté ce foyer de résistance au changement, en continuant très majoritairement à employer l'usage du latin »[71].

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

En regard de ce versant traditionnel où se mêlent les élans religieux et la recherche d'identité culturelle - y compris vécus sur le mode revivaliste - les indices ne manquent pas d'un catholicisme doctrinaire héritier du long XIX° siècle.

Sur ce versant intransigeant, les affirmations d'un catholicisme intégral, au long des soixante dernières années, se déploient en deux phases successives, l'une dès l'après-guerre, à partir des années 1946 et 1955, la seconde en réaction plus ou moins violente au Concile de Vatican II, depuis les années 1970.

A la fin des années 40, Jean Ousset fonde La Cité catholique, mouvement voué à la formation d'une élite par le truchement d'un bulletin *Verbe*, aussi discret qu'influent. Le fonctionnement en cellules cloisonnées (sur le modèle communiste), visant des groupes sociaux privilégiés (les militaires, les professions libérales…) prétend agir par capillarité dans le tissu social. Ousset reçoit un renfort important en 1956 avec la création, par le journaliste Jean Madiran, de la revue *Itinéraires* qui, plus de 40 ans durant, batailla avec un réel talent polémique en faveur d'un catholicisme intégral, contre toutes les « erreurs » de la modernité religieuse[72].

Il est difficile d'apprécier la portée exacte de ces entreprises qui sont fréquemment négligées, peut-être parce que résolument hostiles à toute médiatisation[73]. Mais cette influence est bien réelle, comme le montre par exemple Jacques Maître à propos du rôle de la Cité catholique au cours de la guerre d'Algérie, dans la formation idéologique de nombreux officiers et de leaders de la population pied-noir[74] - population que l'on retrouvera en grand nombre en Provence et Languedoc à partir de 1962.

Plus connue est la crise religieuse provoquée par le Concile Vatican II (1962-65) dans les fractions traditionalistes de l'Eglise, et qui aboutit en France au schisme de Mgr Lefebvre, et à l'existence de courants groupusculaires en rupture plus ou moins violente avec le Vatican[75]. Marcel Lefebvre, tout comme Jean Ousset et Jean Madiran, a été formé à l'école maurrassienne : ils continuent donc, après le déclin politique de l'Action Française, à représenter des conceptions très voisines de l'imbrication du politique et du religieux. Plutôt d'ailleurs que de détailler la liste de leurs rejets communs, il vaudrait mieux les caractériser positivement par la volonté de restaurer une Chrétienté - ou plutôt, puisqu'il s'agit d'une Chrétienté d'avant la Réforme – une Catholicité.

Si les confréries de pénitents actuelles - du moins certaines d'entre elles - continuent de s'inscrire dans cette tradition, si prégnante avant la guerre, il doit être possible de recueillir des traces de leur appartenance. Pour tester cette hypothèse, les archives classiques manquent, ou du moins sont certainement peu accessibles. Il faut donc traquer les indices, effectuer des recoupements à partir des matériaux laissés par les confréries elles-mêmes dans l'espace public de la presse, des medias, d'internet, puisque elles ne peuvent s'empêcher de communiquer et de manifester leur existence. Travail de longue haleine, à peine esquissé ici, et dont les résultats trop partiels ne permettent pas de proposer une typologie des confréries à même de rendre compte de leur diversité pressentie. Je me bornerai donc à mettre en évidence quelques-uns de ces indices propres à confirmer l'hypothèse de départ, et à proposer un modèle - il faudrait plutôt parler d'ideal-type[76] - dessinant les contours d'une confrérie actuelle qui maintient son appartenance à une culture blanche par tout un ensemble de croyances, de mémoire et de symboles partagés. Les sources à utiliser sont de deux ordres : internes, avec les productions des confréries (sites internet, documents vidéos diffusés, et surtout le *Labarum*, bulletin officiel de la maintenance, disponible sur Internet pour ces dernières années), et externes avec les medias locaux ou régionaux dans lesquels les confréries, ou leurs membres à titre individuel, sont invités à s'exprimer et où le monde extérieur présente et évalue l'institution pénitente. Les confréries, aujourd'hui comme il y a un siècle, développent un discours essentiellement religieux, axé sur leurs activités cultuelles et leurs pratiques de dévotion. Jamais ou presque[77] le politique ne vient interférer. C'est donc au cœur de la religion pénitente que l'on doit faire affleurer une vision du monde traditionaliste qui est tout à la fois religieuse, sociale et politique. Pour ne pas alourdir exagérément cet article, je me contenterai de dresser une courte liste de faits évocateurs.

L'attachement à la monarchie continue de se manifester à l'occasion des messes anniversaires de la mort de Louis XVI. Le « Roi-martyr » est ainsi célébré les 21 janvier dans plusieurs chapelles : celles des pénitents rouges de Nice, des gris d'Avignon, ou des bleus de Montpellier. Dans cette ville, les blancs ont donné une messe de Requiem pour le tricentenaire de la mort de Louis XIV (le 1er septembre 2015). Cette fidélité royaliste va jusqu'à jouer un rôle au sein des organisations politique monarchistes : la chapelle des pénitents rouges de Nice peut s'ouvrir à des réunions du groupe niçois d'Action Française (http://lesroyalistesnicois.hautetfort.com) ; le prieur des pénitents gris d'Avignon jusqu'en 2012 était correspondant de la Fédération royaliste de Provence. Ce courant monarchiste s'est probablement alimenté, ici ou là, à l'enseignement de la Cité catholique, qui renouvelait les formes de militance et les raisons d'espérer. Gérard Cholvy, s'appuyant sur des témoignages recueillis dans les années 60, note à propos des survivants de la crise de l'Action Française dans la Vendée héraultaise : « Si les uns ont été les adeptes fervents des groupes « Verbe », d'autres sont liés aux retraites de Chabeuil et au mouvement des Coopérateurs Paroissiaux du Christ-Roi dont le rôle est loin d'être négligeable dans certaines paroisses. »[78] Le cas héraultais se retrouve assurément ailleurs.

On sait que par tradition historique les pénitents ont toujours cherché à s'autonomiser vis-à-vis du clergé paroissial en choisissant leurs aumôniers. Il est donc intéressant de vérifier comment les confréries actuelles recrutent les prêtres qui se voient confier le service du culte dans les chapelles, particulièrement dans cette période de tarissement du clergé diocésain. Plusieurs confréries font appel à des membres de certaines congrégations traditionalistes.

L'Institut du Christ Roi Souverain Prêtre (ICRSP), d'origine française[79], a installé son séminaire en Italie, et compte plus de 120 prêtres (chanoines) et séminaristes dispersés dans plusieurs pays. Ils sont présents à

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

Montpellier et à Nice. Dans cette ville, des chanoines assurent l'aumônerie des pénitents rouges. Il est intéressant de rapprocher le site internet de la confrérie, de celui de l'ICRSP. Le premier, outre des informations factuelles, est centré sur l'histoire de la confrérie, et accorde une place centrale au Saint Suaire de Turin, qui transita par Nice dans un lointain passé. La confrérie lui consacre une dévotion particulière. Mais elle célèbre aussi l'anniversaire de la victoire des flottes chrétiennes rassemblées par Pie V sur les Turcs lors de la bataille de Lépante[80]. Quant au site de l'Institut, qui détaille ses activités sur la Côte d'Azur[81], il consacre une page aux pénitents rouges niçois. On y peut lire : « il existe une indigence majeure qui peut être mise en évidence par une simple constatation. La décomposition morale et l'apparition d'une nouvelle barbarie sont consécutives à un recul de la Religion catholique (que ce recul provienne de l'apostasie des fidèles, clercs et laïcs ; de la conjuration anti-chrétienne ou de la persécution venant des infidèles, vingt siècles d'histoire en révèlent toujours les dommages pour la Civilisation dont nous sommes héritiers). Les Pénitents Rouges de Nice, prenant conscience de cette indigence majeure, se proposent de mettre en œuvre dans les domaines qui relèvent de la mission propre des laïcs (…) cet exercice supérieur de la charité qui consiste à annoncer la Rédemption par Jésus-Christ ». C'est ainsi que la confrérie s'attache à la sauvegarde de son patrimoine immobilier, culturel et religieux, contribue à une nouvelle évangélisation par des concerts de musique sacrée et des conférences, et défend la tradition niçoise faite de foi catholique, de l'usage de la langue niçoise, d'une histoire particulière, et d'une certaine convivialité : « Nice est une terre d'accueil mais il faut privilégier la solidarité entre Niçois dans le respect de l'identité de chacun et la sauvegarde de celle du Comté de Nice. »[82]

La lecture attentive du *Labarum* annuel laisse émerger d'autres indices ténus qui éclairent les positions « idéologiques » de certaines confréries. En voici un concernant les pénitents corses. Si le renouveau des confréries est assurément lié à une histoire spécifique à l'île, d'autres fils relient certains pénitents à une tradition plus continentale. Jean-Paul Simoni, bailli de Corse du Sud et prieur de la confrérie Ste Marie-Madeleine de Bonifacio, a participé aux fêtes en l'honneur de la Sainte à St Maximin[83]. Dévotion toute naturelle, qui conduit l'auteur à publier intégralement le panégyrique et l'homélie prononcés en l'occasion. Mais la seconde est due à Dom Louis-Marie de Geyer, bénédictin abbé de Ste Madeleine du Barroux, haut lieu du traditionalisme en Provence vauclusienne, et lui-même auteur de l'homélie en forme de panégyrique prononcée en 2013 aux funérailles de Jean Madiran[84] : ainsi se manifestent, sinon des réseaux, tout au moins des communautés d'idées.

Un dernier cas de « maintenance du Midi blanc » en milieu pénitent concerne quelques confréries situées en marge de la fédération. Ce sont celles qui font appel à des prêtres appartenant à la Fraternité Sacerdotale Saint Pie X (FSSPX), fondée par Mgr Lefebvre, et en position toujours officiellement « schismatique ». Trois confréries au moins semblent être actuellement dans ce cas : les pénitents noirs d'Avignon, les blancs d'Alleins, et ceux de Narbonne. Pour les premiers, leur site est explicite : dirigée par leur recteur Joseph de Gérin-Ricard, la confrérie rétablie en 1983 a pour aumônier l'abbé Beauvais, de la FSSPX[85]. Peut-être pour cette raison, elle n'adhère pas à la Maintenance. Les pénitents blancs d'Alleins ont une existence peut-être plus fragile, mais ils sont cependant mentionnés sur la liste des confréries de la Maintenance[86], bien que l'aumônier soit le même abbé Beauvais de la FSSPX.

Enfin, les pénitents blancs de Narbonne, dirigés par un distillateur-liquoriste de la ville, ne figurent pas non plus sur le site de la Maintenance, mais sont présents dans les pages du *Labarum*, où ils évoquent la restauration de leur chapelle ND de Grâce : « Les Monuments Historiques nous ont aidés pour une montant de 5.020 €. La mairie et le département réservent le budget culturel à l'animation et promotion des sous-produits « décibels » de la déchéance américaine. »[87] Réduits à une poignée, les pénitents narbonnais font appel à leurs confrères noirs d'Avignon pour leur procession du Saint-Sacrement, sous la direction de l'abbé Carlhian de la FSSPX. **(Fig. 11a et 11b)**

Il ressort de cette rapide analyse une certaine ambigüité de la part de la direction de la Maintenance. La frontière entre la « résistance » traditionaliste et la « rupture » avec le Vatican est à la fois floue et mouvante, enjeu de stratégies et de négociations continues entre l'Eglise et ses marges. Les pénitents sont pour beaucoup d'entre eux campés sur cette frontière.

Il faudrait encore pouvoir situer dans l'espace idéologique des pénitents certaines confréries au statut douteux à divers titres. Dans le diocèse de Montpellier, le village de Villeveyrac, au cœur de la Vendée héraultaise, a





Fig. 11a et 11b. Messe et Procession du Saint Sacrement à Narbonne le 29 juin 2014

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

conservé ses pénitents blancs, qui étaient si actifs du temps du cardinal de Cabrières, et qui maintiennent en vie le culte dans leur chapelle, loin de toute exposition médiatique. Peut-être à Béziers a été reformée une confrérie des pénitents bleus qui existait sous l'Ancien Régime, et qui a fait l'objet d'une monographie en 2000 : son auteur Jean-Denis Bergasse envisageait de la reconstituer ; toujours est-il que la chapelle est ouverte au culte[88]. Un autre cas curieux est celui de la confrérie des pénitents bleus de Toulouse, dédiée à St Jérome, qui essaima dans tout le Sud-Ouest avant la Révolution, et qui disparut en 1858. Elle fut réactivée en 2010, à l'initiative d'un chef d'entreprise et d'un ancien sous-officier faisant office de *webmaster*, qui ont rétabli statuts et règlement intérieur, et depuis le site internet qui les fait connaître, « sont en humble attente de l'approbation de notre Archevêque ». Pourtant, « la Confrérie des Pénitents bleus de Toulouse n'est ni une société secrète ni un mouvement politique royaliste déguisé. Ses buts sont exclusivement spirituels, destinés aujourd'hui à *la prière pour la France et ses dirigeants*, à l'*enrichissement de la vie intérieure* du Confrère, à la *promotion de l'Evangile* de Notre Seigneur Jésus-Christ et à la *diffusion de la doctrine sociale de l'Eglise »*[89].

Il est très probable que d'autres initiatives de ce type existent ici ou là, avec des fortunes diverses (les confréries des pénitents noirs de Toulon et de Cavaillon offrent des exemples voisins, et réussis). Elles sont les témoins d'un état de l'histoire des confréries qui reste ouverte.

Conclusion : Une Politique pénitente ?

Cette longue évocation de l'évolution contemporaine des pénitents a cherché à mettre en évidence leur immersion dans un milieu traditionaliste constitué dans la longue durée. La Révolution française a sécrété la contre-Révolution, ensemble idéologique qui a traversé tout le XIX° siècle, s'est revitalisé avec l'Action Française, a vécu souterrainement les décennies suivant la Libération, et semble réapparaître aujourd'hui comme un phénomène visible et dicible. Les confréries de pénitents sont un fragment de ce courant traditionaliste, mais il est de bonne méthode de leur supposer un certain degré d'autonomie, ou tout au moins, une manière propre de vivre cette tradition. Ce sera la matière de notre conclusion, en bouclant la boucle de notre exposé : quelle est la spécificité pénitente ?

Celle-ci se manifeste par une longue série d'impulsions et de décisions qui ont souhaité infléchir l'ensemble cohérent des confréries regroupées.

La première impulsion, venue de Montpellier, a actionné plusieurs registres de l'existence pénitente. Elle s'est d'abord portée sur l'organisation même de la communauté, en faisant appel aux ressources des législations votées par les gouvernements de la III° République. En pleine période de conflit ouvert avec les institutions républicaines autour de la Séparation et des mesures anticléricales, il n'allait peut-être pas de soi de décider de remplacer les antiques statuts octroyés par la Monarchie et l'Église par les articles types de la loi de 1901 sur les associations. Les pénitents blancs montpelliérains ont compris toute l'importance d'obtenir par elle la personnalité morale et la capacité d'ester en justice, et ont pris l'initiative de déposer leurs statuts en préfecture le 28 décembre 1905 : 10 courts articles tenant en moins de deux pages, dont le 3ème est particulièrement intéressant. « Son objet est de continuer l'œuvre des Pénitents blancs de Montpellier, telle qu'elle résulte de la tradition historique et spécialement de visiter et de secourir les malades, d'assister aux obsèques des associés, d'en prendre les frais à sa charge en cas de besoin, de distribuer des secours en argent et en nature ». En affichant pour but de *continuer* le passé, réduit à une entraide d'amis associés, les pénitents masquaient habilement leur nature religieuse. C'est le Règlement intérieur, échappant au regard de l'État, qui reprenait longuement l'essentiel des anciens statuts et réintroduisait dans le détail les obligations et rituels traditionnels ordonnant la vie de la confrérie[90]. Les Montpelliérains ont cherché à diffuser parmi les confréries affiliées l'utilisation de la loi de 1901 en insistant sur les garanties qu'elle apportait à des compagnies fragilisées par les remous politiques du temps[91]. Les juristes dont étaient riches les confréries ont ainsi appris à leurs associations à composer avec la République, en présentant une façade publique acceptable, tout en préservant leurs convictions à l'abri des critiques extérieures.

De façon assez voisine, les Pénitents ont joué avec les symboles historiques pour lancer des messages subliminaux. Hisser le *labarum* constantinien comme étendard des confréries pénitentes, lors du pèlerinage à St Trophime d'Arles en 1913, saluer l'anniversaire de l'édit de Milan de l'an 313 par lequel l'empereur Constantin reconnaissait la liberté de culte et interdisait les persécutions contre les Chrétiens, c'était évidemment parler, sans rien en dire, de l'actualité politique et de la situation faite aux Catholiques par la République anti-cléricale. Cet usage de l'histoire et des commémorations est constant tout au long de la période contemporaine des confréries, qui se saisissent de toutes les occasions de rappeler un passé de Rois très chrétiens respectueux de la place de l'Eglise dans la vie de la nation, de miracles assurant de la bienveillance divine à l'égard des peuples fidèles, et de l'aide du Dieu tout-puissant dans la lutte contre les infidèles (nous avons déjà évoqué la bataille de Lépante).

Plus délicate à interpréter, la longue phase « mistralienne » de la maintenance pénitente. Elle s'ouvre en 1912, avec l'intronisation du poète comme prieur honoraire des pénitents montpelliérains, et le *Labarum* de 1968 est encore sous-titré en provençal. Le sommet de la trajectoire félibréenne est évidemment la restauration dans les années 30 de la chapelle des Baux dédiée à Ste Estelle - ce à quoi le Félibrige lui-même, en tant que mouvement organisé, n'avait pas songé. Evidemment, Maurras est passé par là, avec son admiration pour Mistral, son militantisme des débuts et le manifeste fédéraliste de 1892, et même son titre de *majoral* conféré en 1941 à l'initiative de quelques fervents tels l'abbé Salvat, lui-même devenu prieur honoraire à Montpellier. Mais l'histoire reste à écrire des racines maurrassiennes de l'occitanisme contemporain - histoire complexe et contradictoire : bien des félibres ont craint la récupération du mouvement par l'Action Française. C'est d'ailleurs probablement à une telle tentative que ce sont livrés les Pénitents, sous couvert, ici

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

encore, de défense et illustration des traditions culturelles régionales, et dans l'obéissance au mot d'ordre politique de Maurras, nationaliste et régionaliste : « autorité en haut, libertés en bas »[92].

En observant le corpus documentaire sur lequel nous nous sommes appuyé, on peut juger que la période actuelle est dominée par l'obsession de maintenir les confréries dans la soumission aux directives de l'Eglise - en pratique, à celles de chaque évêque dont elles dépendent. Le souvenir du traumatisme de la crise de 1927, et des répercussions sur les confréries du conflit entre le Vatican et l'Action Française, est certainement pour beaucoup dans cette prudence vis-à-vis de l'autorité religieuse. D'où l'orthodoxie affichée dans les déclarations engageant la Maintenance, qu'elles émanent du Grand Maître (dans chaque numéro du Labarum, dans ses déclarations publiques à la presse au cours des maintenances annuelles) ou de l'aumônier général, lui-même évêque bénéficiant de l'appui de l'Assemblée des Evêques de France. Ce discours lissé de façade peine cependant à masquer ses écarts avec bien des positions émanant de confréries moins précautionneuses dans l'expression de leurs convictions intimes.

La cohabitation avec l'Eglise post-conciliaire devrait être source de tensions multiples. Des thèmes tels que l'œcuménisme ou la liturgie sont au centre des conflits avec les mouvances traditionalistes. D'où l'ambigüité de la Maintenance à l'égard de confréries en rupture avec Rome sur ces questions. La volonté de restaurer une chrétienté - c'est à dire un type de société informé par la doctrine catholique, faisant de la religion (et de la seule religion véridique, le catholicisme) le foyer de la vie collective, ne peut que se heurter au principe de laïcité (la religion, affaire de for intérieur) et à une situation historique de pluralisme religieux. Notre hypothèse d'une politique pénitente fondée sur une utilisation des symboles pourrait être testée dans des domaines divers. Par exemple, peut-on supposer que la lutte multi-séculaire des pénitents contre les Protestants, qui n'est plus dicible en régime d'œcuménisme, trouve à s'exprimer au travers du culte au Saint-Sacrement et à l'Adoration perpétuelle, ou aux cultes mariaux, qui occupent une place centrale dans les dévotions de beaucoup de confréries (par exemple, les pénitents noirs de Carpentras ont été restaurés en vue de l'Adoration du St Sacrement)[93] ?

Enfin, pour en terminer, les analyses restent à faire de la place que les confréries cherchent à occuper sur le marché devenu pléthorique des croyances religieuses. Un observateur tel que Philippe Portier estime que se rejoue actuellement la loi de séparation de 1905 et de ses accommodements avec le catholicisme, sous l'effet de la présence de l'Islam, qui fait bouger la ligne de séparation entre sphère privée et sphère publique. L'investissement de l'espace public redevient ainsi un enjeu important pour les conduites religieuses. De ce point de vue, les processions solennelles des confréries lors des Maintenances dans les villes de la façade méditerranéennes ne sont peut-être pas sans arrière-pensées politiques. Selon la loi, « les manifestations à caractère religieux qui ont lieu sur la voie publique sont soumises à déclaration préalable au même titre que les manifestations syndicales ou politiques… Mais sont dispensées de déclaration les sorties sur la voie publique conformes aux usages locaux. Depuis un arrêt de 1938, le Conseil d'Etat considère que les processions ayant un caractère traditionnel sont donc dispensées de demande préalable »[94]. Les élus qui participent à ces processions y voient-ils une manifestation traditionnelle de la culture locale, ou font-ils acte d'obédience à des convictions religieuses rendues publiques ?

Ce sont là quelques-unes des questions que ne manquent pas de poser aux historiens et aux sociologues l'existence des confréries aujourd'hui. Leur place dans les sociétés méridionales mériterait attention, au regard des possibles bouleversements sociaux et politiques à venir. **(Fig. 12a, 12b, 13)** ■





Fig. 12a et 12b. Les pénitents blancs et bleus de Montpellier, à Nice (Maintenance de 2015).



Fig. 13. Le cortège processionnel de Nice. L'archevêque de Monaco, suivi du maire de Nice et de ses proches.

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

Sources iconographiques

Fig. 1, 12 et 13 : chaîne YouTube de Guy Muller, https://www.youtube.com/watch?v=JGgjhO5U-gc
Fig. 2, 3, 6 et 8 : collection personnelle de l'auteur
Fig. 4 : site de la Maintenance, http://www.penitents-confrerie.org/historique.htm
Fig. 5 : id, http://www.penitents-confrerie.org/historique.htm
Fig. 7 : site du E-patrimoine en pays d'Arles, http://www.pays-arles.org/e-patrimoine/
Fig. 9 : site http://www.odyssea.eu/ , page sur les confréries de Bonifacio.
Fig. 10 : site de la confrérie de San Giacomo, http://www.confraternitasangiacomocuneo.it/
Fig. 11 : site internet http://gloria.tv/media/oJ8EdAYc2KY

NOTES

1. *Etudes héraultaises*, Nouvelle série, 1, 1985, n° 3, pp 29-40. L'article proposé par Maurice Agulhon est la version, légèrement remaniée, d'un texte de 1975 qui n'avait pu être alors publié.
2. Reboul, Catherine, « Essai pour une étude sociale de la confrérie des Pénitents Blancs de Montpellier à la fin du XVIIIe siècle (1780-1792), *Etudes héraultaises*, Nouvelle série, 7-8, 1991-1992, pp 125-132
3. Secondy, Louis, « Sous le sac et la capuche : les pénitents blancs de Mèze (1588-1918) », *Etudes héraultaises*, Nouvelle série, 9, 1993, pp 27-32
4. Papini, Catherine, « La confrérie des pénitents blancs de Castelnau-de-Guers, de la restauration de 1809 à la vente de la chapelle en 1921 », *Etudes héraultaises*, n° 30-31-32, 1999-2000-2001, pp 173-181
5. Secondy, Guilhem, « Un microcosme de la société montpelliéraine : la confrérie des pénitents bleus de Montpellier », *Etudes héraultaises*, n° 33-34, 2002-2003, pp 101-112
6. En 1969, le bulletin de la fédération des confréries publiait cette note : « Un maître-assistant de la Faculté des Lettres d'Aix-en-Provence, ancien élève de l'Ecole Normale Supérieure, vient de faire paraître un livre intitulé : « Pénitents et Francs-Maçons ». Bien qu'il soit basé sur des recherches intéressantes, conduites avec méthode, nous mettons en garde tous les Pénitents contre cet ouvrage. Certaines appréciations sur les Confréries confinent à l'injure. Si l'auteur demande à consulter des archives ou des documents, nous conseillons vivement de lui opposer un refus, comme l'ont d'ailleurs fait quelques Recteurs. » Il serait certainement difficile de trouver des « injures » sous la plume de Maurice Agulhon, mais les « contre-sociétés » telles que les Pénitents veillent jalousement à contrôler leur image. S'ajoute la difficulté supplémentaire que connaissent bien tous les ethnologues cherchant à travailler sur des milieux sociaux dominants, en position de force pour filtrer les regards extérieurs.
7. Agulhon, Maurice, *Pénitents et Francs-Maçons de l'ancienne Provence*, Fayard, 1968, p. 87
8. Vovelle, Michel, « Géographie des confréries à l'époque moderne », *Revue d'histoire de l'Eglise de France*, n° 183, 1983, pp 259-268
9. Je soumets au lecteur une curiosité parallèle, qui pourrait renforcer cette hypothèse « culturaliste », dans le domaine à première vue totalement étranger des sports modernes. Durant la période charnière entre XIX° et XX° siècle, le rugby naissant se diffuse de façon assez égale sur le territoire national, avant de quasi disparaître de la France du nord pour se concentrer sur le domaine occitan – la différence avec les pénitents portant sur le centre de gravité de cette géographie méridionale : sud-ouest pour le rugby, sud-est pour les confréries.
10. Le Bras, Gabriel, « Les confréries chrétiennes – problèmes et propositions », *Revue historique de droit français et étranger*, 4e série 1940-1941, pp 310-363. Disponible sur Gallica.
11. Vauchez, André, « Les confréries au Moyen-Age : esquisse d'un bilan historiographique », *Revue historique*, n° 558, avril-juin 1986, p. 468
12. André Vauchez propose une généalogie remontant aux années 1215 dans son article « Les pénitents au Moyen-Age » *in Les laïcs au Moyen-Age, pratiques et expériences religieuses*, Ed du Cerf, 1987
13. Froeschlé-Chopard, Marie-Hélène, « Etude des confréries : problèmes et méthode », *Provence historique*, n°136, 1984, p. 122
14. Froeschlé-Chopard, Marie-Hélène, « L'évolution des pénitents en Provence orientale, XVIII°-XX° siècles », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, oct-déc. 1983, pp 616-636.
15. Bertrand, Régis, « Résurrection, déclin, survie des compagnies de pénitents à l'époque contemporaine », *Provence historique*, n° 128, 1982, pp. 183-192.
16. Bordes, Maurice, « Contribution à l'étude des confréries de pénitents à Nice aux XVII°-XVIII° siècles », *Annales du Midi*, n° 138-139, 1978, pp. 377-388.
17. Laurans, Guy, *L'humilité et la gloire. Les confréries de pénitents en bas-Languedoc*, Lacour, Nîmes, 1999, 287 p.
18. Parmi les colloques centrés sur les confréries et tout particulièrement les pénitents : *Les confréries de pénitents (Dauphiné-Provence)*, Actes du colloque de Buis-les-Baronnies, octobre 1982, Valence, Histoire et archives drômoises, 1988.
19. Il faut signaler, à titre de contre-exemple, les travaux de Claude-Marie Robion : « Les Confréries de Pénitents dans les Pays d'Aude, XVI°-XVIII° siècles », *Bulletin de la Société d'Etudes Scientifiques de l'Aude*, tome 86, 1986 ; « La nostalgie d'un passé révolu : les confréries de pénitents dans l'Aude au XIXe siècle », *idem*, tome 105, 2005.
20. Agulhon, Maurice, « Les confréries de pénitents au XIX° siècle », op. cit.
21. Cholvy, Gérard, *Géographie religieuse de l'Hérault contemporai*n, PUF, 1968, en particulier pp 362 sq. Et aussi « Les Blancs du Midi », communication à l'Académie des Lettres de Montpellier, séance du 21 janvier 2013.
22. Secondy, Philippe, *La persistance du Midi blanc. L'Hérault (1789-1962)*, Presses Universitaires de Perpignan, 2006.
23. Selon Gérard Cholvy, dans sa biographie du cardinal de Cabrières.
24. L'hôtel de Forton, rue Jacques Coeur, jouxte la chapelle Sainte Foy. Cependant, Jean de Forton, né en 1873, ne figure pas dans l'Annuaire de 1902. Son élection au poste de prieur, en juin 1909, signe donc une ascension très rapide dans la hiérarchie interne de la confrérie : faut-il y voir l'intervention de Mgr de Cabrières ?
25. Son père Louis, également pénitent blanc, fut bâtonnier à la fin du XIX° siècle. Son fils Philippe fut également avocat.
26. Les avocats Louis Guibal (1851-1941) et André Vincent (1871-1935) sont deux des principaux protagonistes du Midi blanc analysé par Philippe Secondy. Le premier fut bâtonnier du barreau de Montpellier à une dizaine de reprises, le second fut également élu par ses confrères.
27. C'est du moins ce que permet de penser l'état de la collection figurant dans les archives de la confrérie, assez poussiéreuses et en désordre, telles que j'ai pu la consulter dans les années 1970.
28. Ce rapport, qui est l'œuvre de l'avocat Pierre Roussel, fut publié dans le Bulletin de septembre 1913, en raison du fait qu'il n'a « rien perdu de son actualité. Nous le considérons comme un jalon de route qui a marqué une étape dans l'histoire de notre Confrérie. »
29. Lors de la mort d'Alexandre Laissac, ancien maire de Montpellier en poste en 1880, les pénitents publient ce commentaire : « L'homme qui vient de disparaître a donc fait indirectement beaucoup de mal à notre œuvre. Elle est dans une période de renaissance, et il n'est plus. Que Dieu fasse miséricorde à son âme ! » (Bulletin, février 1913)
30. Il convient d'y ajouter deux confréries extérieures au diocèse, à Treignac (Haute-Loire) et Aigues-Mortes, ainsi que les confréries de couleur.
31. Sauf dans le Velay. Autour du Puy, il y aurait une trentaine de compagnies rurales, « qui se perpétuent modestement, dans chaque paroisse, mais sans élan, sans organisation et surtout sans cette nécessaire cohésion que leur donnerait une fédération avec des

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

statuts », selon l'opinion de l'aumônier des pénitents blancs du Puy. (Bulletin, octobre 1913).

32. Pomérols présente le cas intéressant d'une confrérie ancienne mise en sommeil vers 1880, et qui revit à partir de 1903 sous l'impulsion de Joseph Despetis, propriétaire dans la région, qui en devient prieur en 1910, et qui est aussi archiviste des pénitents blancs du diocèse. Cf Peronnet, Denise, *Les Pénitents blancs de Pomérols*, sl, 2000, pp 62-65.
33. Le nom de Cercle Montalembert (fondé en 1907) apparaît dans un compte-rendu rétrospectif du Bulletin (1913). Aujourd'hui, il existe toujours à Paris un tel cercle qui organise des conférences au sein de « l'Institut éthique et politique Montalembert » présidé (internet, 29 juin 2015) par Emmanuel du Laurens d'Oiselay. Un baron Maurice du Laurens d'Oiselay, commandant en retraite (1858-1941 ?), était prieur des pénitents gris d'Avignon en 1911.
34. Le compte-rendu de cette journée, sous l'angle pénitent, est publié dans le numéro du bulletin de janvier 1912. Des réactions et compléments suivent dans les numéros de février et mars.
35. Voir en particulier l'analyse détaillée qu'en fait Max Daniel : « Frédéric Mistral, le Cardinal de Cabrières et les Pénitents Blancs », *Bulletin des Amis du vieil Arles*, n° 95-97-98 (mars 1997-avril 1998).
36. Mais on peut supposer qu'il s'est agi de Pierre Roussel, venu en voisin depuis sa résidence d'été du château de Roussan à Saint-Rémy de Provence.
37. Le récit de cette entrevue, sous l'œil étonné d'un universitaire hongrois en visite au même moment, est rapporté par le menu dans le bulletin de septembre 1912.
38. Mistral a été inscrit sur le Registre de la confrérie à la date du 15 août 1912. Celui-ci a été présenté au poète, pour signature, par le frère Joseph Ombras, ancien prieur de Cournonterral, qui a dû faire le voyage de Maillane. De son côté, le Prieur des Pénitents montpelliérains, le marquis de Forton, a adressé au nouveau prieur honoraire une lettre de remerciement en provençal : « (…) Vous que sés la glória de noste bèu païs e soun éstendard vivent, venès de moustrà un cop de mai que lou Miejour, que représentàs e que mantenès es aquel de nostes aujoùs, embè toutas sas tradicioùns, toutas sas coustumas, toutas sas glórias. » (*Bulletin*… octobre 1912)
39. Gérard Cholvy rappelle que l'évêque de Montpellier disait volontiers du marquis de Forton qu'il était son vicaire général laïque. Façon de reconnaître que les pénitents montpelliérains pouvaient être l'instrument de sa politique diocésaine dans certains domaines. Dans « l'affaire Mistral », il est très vraisemblable que l'idée est venue de Cabrières - jusqu'alors, le Bulletin de la confrérie n'avait marqué aucun intérêt particulier pour le félibrige - et que les notables pénitents lui ont donné tout le retentissement souhaité : « La nomination de Frédéric Mistral comme Prieur honoraire de notre Compagnie, a eu un retentissement mondial ». A la suite de l'Eclair, « tous les grands journaux sans distinction d'opinions, ont relaté le fait (…). De France, la nouvelle a franchi les frontières. Elle a été reproduite par les grands organes de la Presse étrangère, en particulier par les journaux espagnols, autrichiens, belges et italiens... » (*Bulletin*… d'octobre 1912)
40. Le cardinal de Cabrières et Frédéric Mistral étaient d'exacts contemporains, et de proches voisins : le premier né le 30 août 1830 à Beaucaire, le second le 8 septembre à Maillane, à quelques km de distance.
41. *Bulletin*… d'août 1913
42. La notice souhaitant la restauration d'une confrérie à St Rémy, « ville catholique », est due à P. Roussel. C'est dire assez que les initiatives d'origine provençale sont rares.
43. *Labarum*, sl, sd (1968).
44. Eugen Weber estime que l'AF avait perdu plusieurs milliers de militants du fait de la guerre. Par exemple, la section locale de Nîmes en avait perdu 43. E. Weber, *L'Action Française*, Stock, 1962, page 206.
45. Dont il fut le secrétaire particulier durant 10 ans. Lui aussi monarchiste traditionaliste et sympathisant de l'AF, il favorisa grandement la réorganisation régionale des confréries.
46. L'arc en ciel doit être compris par référence à la diversité des couleurs des confréries, mais aussi comme symbole du pont reliant le passé au présent, la date de naissance de la première confrérie à celle de la fédération nouvelle-née.
47. La fixation du siège social dans le Vaucluse tient pour beaucoup au fait que Mg de Llobet était mieux que Mgr Mignen, disposé à accorder son patronage à la nouvelle organisation.
48. Le diocèse du Puy se targue de compter quelques 3000 pénitents inscrits. En 1928, les confrères du Puy attestent de l'existence de 75 confréries dans le diocèse, et 58 d'entre elles assistent au Jubilé de Notre-Dame d'avril 1932. Ajoutons qu'à ces fêtes participent aussi les confréries nord-lozériennes de Langogne, Auroux, Brenoux ainsi que de Mende (Semaine religieuse du diocèse du Puy du 29 avril 1932). Mais seuls les pénitents blancs du Puy adhérent à la Maintenance.
49. Outre les analyses héraultaises de Gérard Cholvy, les ouvrages de référence sont ceux de Jacques Prévotat, *Les catholiques et l'Action française, histoire d'une condamnation, 1899-1939*, Fayard 2001 ; du même auteur, une synthèse : « La condamnation de l'Action française par Pie XI » *in Achille Ratti pape Pie XI*. Rome, 1996, pp. 359-395. (Publications de l'École française de Rome, 223) ; Lucien Thomas, *L'Action Française devant l'Eglise. De Pie X à Pie XII*, Nouvelles Editions Latines, 1965 ; (Coll.), *Non Possumus. La crise religieuse de l'Action Française*, Etudes maurrassiennes, vol 5, Centre Charles Maurras, Aix en Provence, 1986.
50. Secondy, Louis, Portefaix-Vèzian Christine, *A visage découvert. Les Pénitents blancs de Paulhan. 1645-1935*, Domens, 2002, pp 163 sq.
51. Gourinard, Pierre, « La condamnation de l'Action Française dans le Gard », *Etudes maurrassiennes 5*, 1986, pp 229-238. Cependant, il convient de se montrer prudent vis-à-vis de ce genre de témoignage. Lors de l'AG de la Maintenance des pénitents tenue à Aigues-Mortes en juillet 1928, les présents ne semblaient pas très nombreux, mais les deux confréries locales parvinrent cependant à assurer le bon déroulement de la journée.
52. C'est le chiffre avancé dans la relation enthousiaste que fait de la journée l'Almanach de l'Action Française de 1928 (pages 344-354). La police comptabilisa 7000 présents.
53. Significativement, 1948 voit la disparition de deux confréries avignonnaises, les noirs et les blancs, par épuisement et vieillesse de leurs quelques membres subsistant. Le récit en a été fait par le recteur des pénitents noirs : Charles Le Gras, « La fin des confréries des Pénitents noirs et des Pénitents blancs d'Avignon », *Provence historique*, n° spécial 1952, pp 20-32.
54. Source : « 1962-2012 : Les maintenances des Pénitents », http://www.catholique-lepuy.cef.fr/1962-2012-Les-maintenances-des.html (consulté le 16 septembre 2015)
55. Les conditions de fabrication du *Labarum* sont précaires, la dactylographie de mauvaise qualité, de même que le papier au format 21x27. Le tirage du premier numéro est revenu à 450 NF de l'époque, et a laissé en caisse un solde positif de 235 NF, dû à des dons d'un montant de 685 NF. Par la suite, le bulletin devient devient un cahier annuel, dont il existe une version numérique disponible sur le site internet de la Maintenance.
56. Saint-Priest d'Urgel, né à Paris en 1907, n'est pas originaire de la région. Il est cependant fortement implanté en Avignon où il est décédé en 2004, depuis au moins la fin des années 40. Membre et président de l'Académie d'Avignon, bailli d'honneur et de dévotion de l'Ordre de Malte, il fut aussi président de la fondation Calvet qui gère plusieurs musées et un important ensemble immobilier d'Avignon et de Cavaillon (cf l'article de Jacques Molénat dans *l'Express* du 14/06/2004).
57. Originaire de Laval, et après une carrière professionnelle en Afrique du Nord, il s'installe à Aix, et devient Secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences, Agriculture, Arts et Belles-Lettres de la ville. Il prend place ainsi dans la liste des dignitaires pénitents membres des académies de province, que ce soit Aix ou Avignon. Il était également membre de l'Ordre des Chevaliers de Malte. (Source : Labarum 2012)
58. Les pénitents de Saorge ont été « restaurés » par la libraire du village, par ailleurs organiste et organisatrice avec son mari d'un festival de musique italienne.
59. Selon le musée de Corte, organisateur d'une exposition en 2012 sur les confréries corses, l'île compterait à cette date 66 confréries en activité. C'est également à Corte que s'est tenue en 2007 l'Assemblée générale de la Maintenance. Le mode d'existence des confréries corses se caractérise en particulier par leur prolifération sur l'ensemble de l'île, avec une particulière présence à Bonifacio (5 confréries), et une relative discrétion dans les deux villes principales d'Ajaccio et Bastia, au profit des villages. Il faut également noter le taux élevé (un tiers) de confréries qui sont sans lien avéré avec la Maintenance.
60. Labarum 2010. D'après la notice signée de l'archiconfrérie de Monaco, cette nomination serait due à une décision de l'Assemblée des Evêques de France.

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

61. Appellation dont on peut penser qu'elle prélude à un possible abandon de la référence pénitente, au vu des nouvelles adhésions, pour ne retenir que le modèle confraternel. Notons aussi une dénomination intermédiaire : Maintenance des confréries de pénitents des pays de langue d'oc et des pays catalans.
62. Le site du Forum est consultable à l'adresse http://www.forumconfraternitatum.org/site/ , principalement en italien.
63. Cholvy, Gérard, « Les Blancs du Midi », communication du 21 janvier 2013 [anniversaire de la mort de Louis XVI !] à l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier.
64. Poulat, Emile, « Dérèglements et débordements du « champ religieux » », *Le temps de la réflexion II*, Gallimard, 1981, page 160
65. Gonnet, Paul, « Particularisme et patronage politique dans le comté de Nice depuis 1870 », *in* Gras Ch. et Livet G., *Régions et régionalisme en France du XVIII° siècle à nos jours*, PUF, 1977, p. 279.
66. Dans le *Labarum* de 2015, les pénitents noirs de Valdeblore la Roche, dans l'arrière-pays, écrivent : « Face à des comportements sociétaux qui se radicalisent et des traditions chrétiennes battues en brèche par des énarques libre penseurs, les pénitents savent résister et témoignent d'une foi vivante et d'une histoire qui se conjugue au présent, sans sombrer dans l'intolérance et l'intégrisme. »
67. La Collectivité territoriale de Corse, participant au Salon du Patrimoine culturel tenu en novembre 2011 au Carrousel du Louvre, y présente les confréries de l'île, en s'appuyant sur l'enquête ethnographique et le travail de collecte patrimoniale effectué par le musée de Corte : http://www.corse.fr/salon-patrimoine/Les-confreries-de-Corse_a25.html (consulté le 10/09/2015)
68. *La Croix* du 4 mai 2012 http://www.la-croix.com/Religion/Spiritualite/En-Corse-des-confreries-au-service-de-l-evangelisation-_EP_-2012-05-04-802469 (consulté le 10/09/2015)
69. Disponible sur YouTube : https://www.youtube.com/watch?v=YM3jB8t3rMU
70. Le 22 août 1975, une cave viticole d'Aleria, appartenant à un exploitant pied-noir, est le théâtre d'un affrontement sanglant entre militants nationalistes de l'ARC (Edmond Simeoni) et forces de l'ordre. Deux gendarmes sont tués : moment paroxystique de la crise nationaliste en Corse.
71. Confrérie de Saint Charles, de Carbuccia, dans le *Labarum* de 2012.
72. Jean Madiran, formé au maurrassisme et au néo-thomisme avant-guerre, a souvent écrit dans la presse d'extrême-droite (*Rivarol*…) et fut l'un des co-fondateurs du journal *Présent* en 1982, très proche du Front National.
73. L'histoire religieuse universitaire sous-estime souvent le poids et l'influence de ce courant. Jacques Prévotat : *Être chrétien en France au XX*e *siècle*, Seuil, 1998, est muet sur cette question. Pierre Pierrard, *Un siècle d'histoire de l'église, 1900 / 2000*, Paris, Desclée de Brouwer, 2000, à peine plus disert. Le bilan historiographique le plus récent par Bruno Dumons et Christian Sorrel (dir), *Le catholicisme en chantiers*, PU de Rennes, 2013, est plus allusif que véritablement analytique. Denis Pelletier consacre bien un chapitre à « la tradition » dans sa *Crise catholique. Religion, société, politique en France (1965-1978),* mais c'est Emile Poulat qui, seul ou presque, prend la question à bras le corps, et n'hésite pas au dialogue avec les principaux porte-parole du traditionalisme, et sur leur terrain **: p**ar exemple : *Modernistica. Horizons, physionomies, débats*, Nouvelles éditions latines, Paris 1982.
74. Maître, Jacques, « Catholicisme d'extrême-droite et croisade anti-subversive », *Revue française de sociologie*, 1961, 2-2, pp 106-117. Le vocabulaire de la « subversion » est au centre de l'exposé historique, analyse intéressante menée de l'intérieur, dû à l'abbé Grégoire Celier, de la FSSPX : « Un terreau fertile : La Tradition en France avant la Fraternité Saint-Pie X (1958-1976) **», revue en ligne Item, en date du 30/04/2014 :** http://www.revue-item.com/9337/
75. La moindre investigation sur Internet révèle un degré élevé de controverses théologiques et de violences idéologiques et verbales entre héritiers du maurrassisme et de Mgr Lefebvre.
76. Dans le sens que donne Max Weber à ce terme, c'est-à-dire un quasi-concept historisé, fait d'un faisceau de traits significatifs, à partir duquel peuvent être situées les confréries observées dans leur plus ou moins grande distance à ce type modal.
77. Et dans ce cas, il faudrait certainement parler d'un lapsus ou d'un acte manqué.
78. Cholvy, Gérard, *Géographie religieuse de l'Hérault contemporain*, page 377 (note). Sur Chabeuil et les Coopérateurs Paroissiaux, Grégoire Celier, *op. cit.* donne les repères indispensables.
79. « L'Institut du Christ Roi Souverain Prêtre (en latin : *Institutum Christi Regis Summi Sacerdotis*) est une société apostolique en forme canoniale, de droit pontifical, fondée en 1990 sous le patronage de l'*Opus sacerdotale*, association de prêtres diocésains français pour la défense de l'orthodoxie catholique et de la spiritualité sacerdotale ».
80. En juin 2015, une douzaine de confrères a effectué à pieds, jusqu'à Turin, un pèlerinage qui « prend ainsi toute sa signification de supplication et de pénitence à l'aube du grand cataclysme prévisible. Bien que niée par les politiques, la troisième guerre mondiale a éclaté et la population, abreuvée de mensonges par les médias, a renié Dieu. Le pape François viendra le 20 juin à Turin. Reconnaîtra-t-il enfin le Linceul comme la preuve éclatante des souffrances et de la Résurrection du Christ ? Le monde a tellement besoin de cette affirmation… ». Le lien est ainsi fait entre la victoire européenne sur les Turcs en 1571 et la III° guerre mondiale en cours.
81. L'adresse du site internet de l'Institut est : http://www.icrsp.org/ . Mais les pages consacrées à la Maison de l'Institut à Nice sont à l'adresse : www.icrsp-nice.fr/ .
82. A noter que l'un des dignitaires de la confrérie affiche publiquement son appartenance active au groupe *Nissa rebela* (relevant du « Bloc identitaire ») après avoir figuré sur des listes électorales du Front National.
83. *Labarum* 2015, pp 15-20. Le texte relate les fêtes célébrées en la basilique de St Maximin le 27 juillet 2014.
84. Cette homélie est consultable à l'adresse http://tradinews.blogspot.fr/2013/08/dom-louis-marie-de-geyer-dorth-homelie.html (consultée le 15/10/2015).
85. Site à l'adresse http://www.penitents-noirs.fr/
86. Alleins figure sur la carte des pénitents affichée sur le site officiel de la Maintenance, sans autre renseignement : le site internet de la confrérie est pourtant vivant : http://penitentsalleins.free.fr/topic/index.html
87. Auteur anonyme dans le *Labarum* de 2012. Une enquête journalistique en 1998 faisait de cette chapelle « le carrefour de l'intégrisme » narbonnais. *Midi Libre* du 27 juin 1998 (édition de Narbonne).
88. Bergasse, Jean-Denis (président de la Société archéologique scientifique et littéraire de Béziers) : *A Béziers les confréries et corporations du XIIe au XIXe siècle : les confréries de Pénitents et la chapelle des Pénitents bleus*, Béziers, 2000.
89. Le site de la confrérie : http://penitentsbleus31.free.fr/ . L'enthousiasme des deux confrères leur a fait inventer un « kit du fondateur » mis à la disposition de tout catholique désireux de les imiter dans leur démarche.
90. Selon les circonstances, les pénitents pouvaient se référer aux « Statuts de l'association des Pénitents blancs de la ville de Montpellier » ou au « Règlement intérieur de la dévote et respectable confrérie des pénitents blancs de la ville de Montpellier ».
91. Cette transformation des confréries en associations « loi de 1901 » s'est généralisée progressivement. Aujourd'hui, il arrive que certaines aient une double hiérarchie : le président (de l'association) voisine avec le prieur ou recteur (de la confrérie).
92. Le grand spécialiste de Maurras, Victor Nguyen, a défriché la question dans son étude « Maurras et le Félibrige. Eléments de problématique », *La France latine*, N° 79-80, 80-81 et 82, 1979 et 1980. Une version, allégée de ses notes, est disponible sur internet sur le site www.maurras.net .
93. Interview du recteur Bernard Blanc Montmayeur sur YouTube : https://www.youtube.com/watch?v=Z_8GimQKcVY
94. http://www.vie-publique.fr/politiques-publiques/etat-cultes-laicite/police-cultes/

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

Nos amis d'Arts et Traditions Rurales, qui se livrent à une activité éditoriale considérable depuis plus de trente ans, ont publié en 2012 le registre de la confrérie des pénitents rouges, puis blancs, de Saint-Guilhem-le-Désert. Cette édition que nous devons à Jean-Claude Richard, Nancy Richard et Christian Pioch, permet au lecteur d'entrer, sinon dans l'intimité, du moins dans le fonctionnement coutumier d'une confrérie tout au long de son évolution historique. Ce registre est riche d'enseignements de tous ordres, surtout quand, au-delà de son seul contenu, il enrichit notre vision des confréries languedociennes par comparaison avec d'autres documents semblables, en particulier ceux des pénitents blancs de Montpellier, déjà connus grâce à Jean Nougaret et Louis Secondy. Ainsi peuvent se préciser similitudes et divergences entre confréries urbaines et rurales, ou décalages de rythmes dans leurs évolutions respectives.

Il était nécessaire de rappeler l'existence de cette riche monographie en domaine héraultais ; il l'est tout autant d'en profiter pour signaler la sortie du catalogue des ATR, instrument de travail indispensable à tout chercheur languedocien, tant il regorge d'études originales sur une multitude d'objets de notre patrimoine régional.

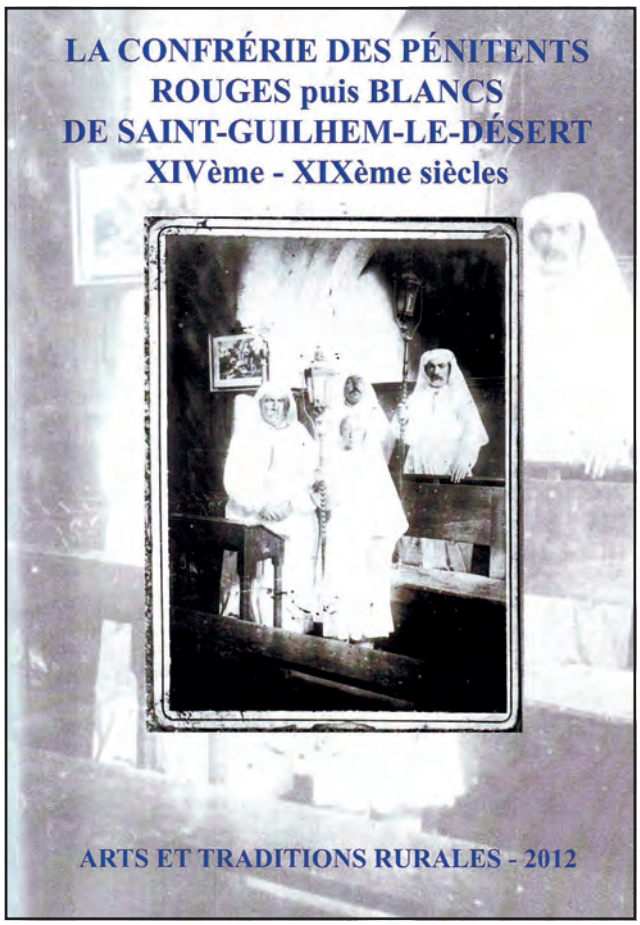


Fig. 1. Les Pénitents de St Guilhem.

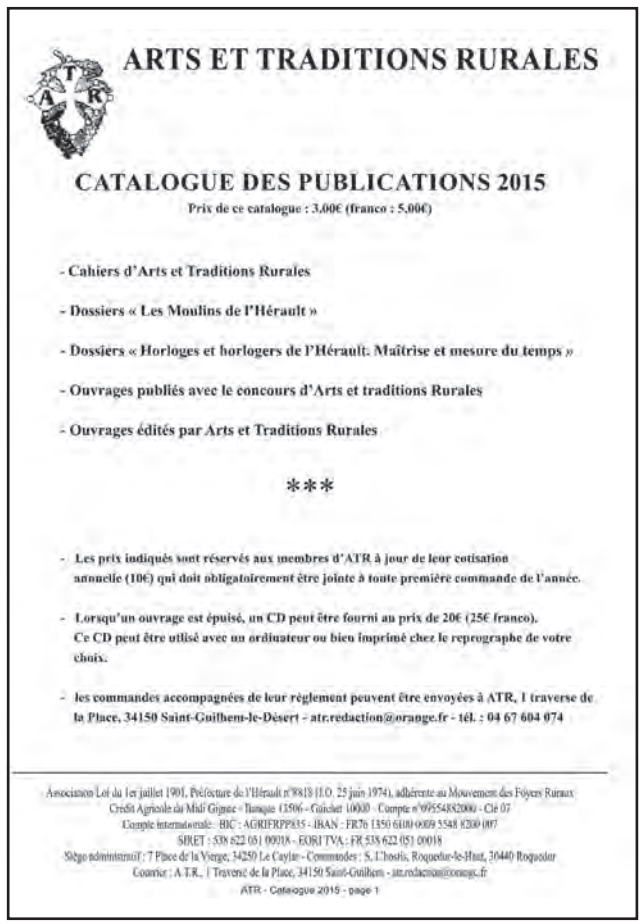


Fig. 2. Le catalogue des publications ATR.

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

Dossier :
"Autour de la Libération"



Presbytère de Douch : Première implantation du maquis de Bir Hakeim dans l'Hérault – cliché Christian Guiraud, 2015

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

Les FFI héraultais confrontés à l'amalgame, 1944-1945

Hélène Chaubin*

Résumé

Les FFI héraultais, rassemblés en 1944 sous l'autorité du chef d'« Action ouvrière » Gérald Suberville, ont été incorporés en grand nombre dans la Première Armée Française en septembre 1944 et janvier 1945. Tous étaient volontaires. Ce fut « l'amalgame », cet effort improbable d'intégration à une armée régulière d'éléments disparates issus des Maquis ou des Corps francs urbains. Ils partirent vers le Rhin sans avoir reçu l'entrainement et l'équipement qui auraient été nécessaires. Gérald Suberville fut particulièrement critique à l'égard des conditions de l'amalgame. Mais il combattit jusqu'à la victoire. Le recrutement était régional, et Gilbert de Chambrun, chef de la R3, réussit à emmener des milliers de jeunes hommes qui formèrent deux régiments d'infanterie. Les FFI héraultais firent la campagne d'Alsace aux côtés de leurs camarades de la région. Peu à peu, ils durent renoncer à leur indépendance et furent absorbés par de grandes divisions coloniales : aussi contribuèrent-ils à la relève de soldats africains, déjà épuisés par la Campagne d'Italie, et qui souffraient trop des excès de l'hiver rhénan.

Mots-clés :

Amalgame, Brigade légère du Languedoc, FFI, Hérault, Alsace, Gérald Suberville, Gilbert de Chambrun, Jean de Lattre de Tassigny.

Abstract:

The FFI of Herault, gathered in 1944 under the direction of Gerald Suberville, "action-workers" chief, were incorporated in large numbers to the First French Army in september 1944 and january 1945. All were voluntary. The so-called "Amalgam" is this unclear effort of integration into a regular army of very disparate groups of the maquis or urban free corps. They went to the Rhine front without having received the training and equipment that would be required. Gerald Suberville was one of most critical with respect to amalgam. But he went to fight until victory. The recruitment was regional and Gilbert de Chambrun, the head of the R3, managed to bring together thousands of young people who formed two regiments of infantry. The FFI of Herault campaigned Alsace alongside their comrades of the Region. Little by little, they had to renounce their independence and were absorbed by large colonial divisions : thus, they contributed to emerging african soldiers already exhausted by the campaign of Italy and who suffered too from the excesses of the winter on the Rhine.

Key words:

Military mixture, Light brigade of the Languedoc, FFI, Herault, Alsace, Gérald Suberville, Gilbert de Chambrun, Jean de Lattre de Tassigny.

Avant l'amalgame : la genèse d'une armée de l'intérieur.

L'histoire des FFI tient dans un temps court mais décisif de la Résistance intérieure. L'unification - au niveau du commandement - des diverses branches de la Résistance armée, a été conçue en décembre 1943, mais elle n'a été effective qu'en mai 1944 avec la mise en œuvre du concept des Forces Françaises de l'Intérieur. Les FFI ont existé officiellement jusqu'au 28 août 1944, date à laquelle le général de Gaulle a décidé la dissolution de leurs structures de commandement, immédiatement après la Libération et l'installation du gouvernement provisoire à Paris. À cette date, ils étaient déjà promis, sur le principe du volontariat, à intégrer l'armée B débarquée en Provence depuis le 15 août. Cet « amalgame » fut difficile. Le nombre des volontaires dépassa les prévisions. Les FFI voulaient aller jusqu'au bout de leur combat. Dans l'Hérault, les premiers partirent en septembre 1944. Mais ils tenaient à le faire sous le nom et les insignes de leur région ou de leur maquis, ensemble, et en gardant leurs chefs. Ce qui révèle, chez ces *militaires d'occasion*[1], selon l'expression de Gilbert de Chambrun, de la fierté, et aussi une relative défiance à l'égard de l'armée de métier.

* *Historienne*

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

Pouquoi le gouvernement provisoire a-t-il voulu l'amalgame ? Pour affirmer et renforcer le droit de la France à compter parmi les vainqueurs de l'Allemagne ; pour relever et remplacer au combat des troupes originaires d'Afrique noire - ce que l'on a appelé le « blanchiment » - sans que la 1ère armée soit affaiblie. Pour répondre, aussi, à la demande des FFI qui, déjà, avaient affronté et harcelé les troupes allemandes dans leur retraite à travers tout le Languedoc[2]. Le projet, avalisé à contre-cœur par les Alliés[3], était d'intégrer des résistants de l'intérieur dans une armée régulière, mais sur le principe du volontariat individuel. Or, les FFI voulaient rester groupés comme ils l'étaient dans les corps francs ou les maquis.

Le commandement des FFI de la R3 en 1944

L'occupation de la zone sud, la présence des Alliés en Afrique du nord, l'aggravation de la répression, sont autant de causes qui avaient convaincu les dirigeants des Mouvements de Résistance d'évoluer vers une action immédiate coordonnée. François Marcot a souligné tout l'intérêt que présentait la fusion des unités armées de la Résistance et les facteurs qui l'ont favorisée[4]. Le processus fut réalisé entre mars et juin 1944 : le MLN créa d'abord en mars 1944 les CFL, les Corps Francs de la Libération, qui fédéraient toutes les branches armées - Armée secrète, Groupes francs, Service Maquis, Nap-Fer et Action ouvrière. Mais avec la mise en place, en juin, des FFI qui avaient conclu avec l'ORA et les FTPF un rapprochement tactique, l'Armée secrète, issue de *Combat*, perdait en principe son rôle directeur. Dans l'Hérault, elle s'y refusa et, de fait, l'Armée secrète conserva son rôle fédérateur.

Il n'y eut pas de consensus sur le commandement de cette armée de l'intérieur. Le 18 mai 1944, Torcatis, le chef régional des CFL, fut tué à Carmaux. Et ce fut le lozérien Gilbert de Chambrun, alias *Colonel Carrel,* responsable régional du MLN, qui devint le chef des FFI de la R3 après le débarquement en Normandie. Il fut chargé de nommer les chefs départementaux. Parce qu'il était soupçonné par les dirigeants de *Combat* de connivence avec les communistes, sa nomination fut très contestée. De plus, il mit le responsable d'Action Ouvrière-Languedoc, Gérald Suberville[5], à la tête des FFI de l'Hérault. Il entretenait avec Suberville des relations fondées sur une estime et une confiance réciproques, et aussi sur la sympathie qu'inspirait à de Chambrun la très active résistance communiste. Selon Joseph Lanet[6] qui était le dirigeant départemental de l'Armée secrète, donner le commandement à *Carrel* et Suberville constituait un double « *coup de force* », à l'échelon régional comme à l'échelon départemental. Gérald Suberville, dénommé *Janvier* dans la Résistance, avait toujours voulu rester autonome, libre de ses choix et de ses actions. Ses motivations étaient connues : patriotiques certes, mais aussi politiques. Il attendait qu'une révolution naisse de la libération. Aussi la mésentente était-elle profonde entre lui et les dirigeants modérés de l'AS, parmi lesquels les socialistes et leurs amis, comme les membres du directoire du MLN, Missa et Noguères, ainsi que Joseph Lanet, qui était particulièrement chargé de l'ouest héraultais - dit « R3-2 » -, et Jean Bène, l'ancien maire de Pézenas, qui s'occupait de la zone montpelliéraine. Ils refusaient l'autorité de Suberville : « Du jour au lendemain, il aurait eu la haute main sur toute l'organisation militaire que nous avions mise en place et aurait pu disposer à sa guise des armes que nous possédions […] Ainsi le pouvoir de *Janvier* n'était-il que théorique ; les cadres, les troupes, les armes étaient entre nos mains[7] ». En effet, le BCRA et les Alliés ne voulant pas prendre le risque d'armer des communistes, le DMR (Délégué militaire régional de la France Libre) « *Sultan* » avait veillé à ce qu'ils ne bénéficient pas des parachutages au même niveau que l'AS ou l'ORA : si bien que les FTPF ou l'Action Ouvrière ne reçurent un peu d'armes et de matériel que grâce à l'intervention de Gilbert de Chambrun.

À la Libération, dans l'Hérault, ce furent bien les FFI qui exercèrent l'essentiel du pouvoir policier et militaire, malgré la présence de nouveaux pouvoirs. Le 29 août, les FFI étaient théoriquement passés sous l'autorité des généraux commandant les régions militaires. Pour la 16° Région, c'était le général Zeller. Présent à Montpellier au début d'octobre, il ne put exercer ses fonctions qu'un mois plus tard. À son arrivée, la police militaire FFI l'interpella. Cela fit scandale dans l'armée, même s'il est excessif de dire qu'il fut « arrêté et mis en prison[8] »: Gilbert de Chambrun agit à l'égard de Zeller avec respect et courtoisie. Zeller en effet venait de l'ORA et, comme Chambrun, il respectait les décisions du COMAC (Comité militaire du CNR), alors même que, dans cette période transitoire, le ministère de la Guerre aurait voulu sa mise à l'écart. Quand la création d'une direction FFI au ministère de la Guerre eût mis fin à cette crise, Zeller, reconnu à la tête de la 16° région militaire le 1er novembre, confia le commandement des troupes à Gilbert de Chambrun.

Les Groupes francs qui avaient lancé dans les zones urbaines l'insurrection du mois d'août avaient été intégrés dans les FFI sous le nom de « milices patriotiques ». Gilbert de Chambrun avait décidé leur maintien dans la région pour « assurer le maintien de la sécurité publique et protéger notre révolution à ses débuts ». Cela dura jusqu'en janvier 1945 inclusivement. Les milices patriotiques exerçaient une mission de maintien de l'ordre, justifiable dans la mesure où les services de police eux-mêmes avaient à subir l'épuration. Il y avait un réel risque d'anarchie et de troubles en raison des problèmes du ravitaillement, et des passions liées à la première épuration. À Montpellier, il y eut deux milices : l'une, pour le Front National, commandée par Lucien Ely, alias *Commandant Quarante*, et l'autre pour le MLN, sous les ordres de Maurice Planès, un prisonnier rapatrié, responsable en R3 du Mouvement des Prisonniers de Guerre. Or, il y eut des excès : réquisitions abusives, brutalités, et même des exécutions extra-judiciaires commises à Béziers en décembre 1944 et en janvier 1945 : le préfet les commenta dans son rapport du 16 mars 1945, en qualifiant les premiers coupables de « justiciers populaires » et les suivants d'« *apprentis gangsters*[9] ».

Les nouveaux pouvoirs, civils et militaires, durent donc compter avec les FFI héraultais jusqu'à la fin de 1944. L'amalgame prévu se fit par étapes, avec des départs échelonnés de septembre 1944 à janvier 1945.

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

Le passage du général de Lattre à Montpellier. Prémices de l'amalgame

Le général de Lattre, chef de l'Armée B débarquée en Provence, arriva à Bagnols-sur-Cèze le 31 août. Il y rencontra le commandant du maquis gardois de l'ORA, dénommé « *Ardennes* » pour leurrer l'adversaire, et incorpora cette unité FFI à son armée : c'était un précédent. De là, il décida de « faire un saut[10] » dans le Languedoc. Il avait d'ailleurs été sollicité par Jacques Bounin, commissaire de la République. À Montpellier le 2 septembre, il passa en revue 2000 FFI, puis il gagna Béziers les 3 et 4 septembre. Il fit aussi un aller et retour jusqu'à Perpignan pour vérifier la situation dans cette zone frontalière. À Montpellier, la foule qui avait vu défiler les FFI depuis le 27 août parut tout à fait rassurée par le défilé militaire et applaudit les chars Sherman, les automitrailleuses et les jeeps. Le *Midi Libre* titra sur « L'accueil délirant » fait par les Montpelliérains au général.

Jean de Lattre de Tassigny, qui avait commandé en 1942 la 16° région militaire n'était pas un inconnu pour les Héraultais. On se rappelait sa tentative, le 12 novembre 1942, d'entrainer ses troupes contre les Allemands qui envahissaient la zone sud. Révoqué et emprisonné à Riom, il avait pu s'évader en septembre 1943 et rejoindre les Français Libres à Londres puis à Alger. Il pouvait donc bénéficier d'un préjugé favorable aux yeux des résistants - ou du moins d'une partie d'entre eux -, qui étaient partagés entre méfiance et mépris à l'égard d'une armée qui, en 1940, avait connu une défaite trop rapide. Et il déclara en public : « nos frères d'armes des maquis peuvent avoir l'assurance que tous ceux qui ont fait leurs preuves au combat […] seront reçus par nous fraternellement. » **(Fig. 1 et 2)**

Le soir du 2 septembre, le général aborda la question de l'amalgame lors d'un dîner organisé par le commissaire de la République Jacques Bounin. Gilbert de Chambrun, le chef régional des FFI, y assistait[11]. De Chambrun avait reçu des directives du COMAC : on lui demandait d'envoyer ses FFI à la rencontre de la colonne Schneider composée des FFI de Toulouse, Limoges et Clermont-Ferrand qui poursuivait les Allemands en retraite, et visait à opérer sa jonction avec l'armée B. Donc, le 2 septembre, la discussion porta, non sur le principe - déjà acquis - de l'incorporation des FFI à l'armée régulières,



Fig. 1. 2 septembre 1944. De Lattre traverse Montpellier . (ADH, en ligne)



Fig. 2. Revue des FFI à Montpellier par le général de Lattre. (Collection Fondation Général de Lattre)

mais sur ses modalités et sur les possibilités d'équipement et d'armement. Gilbert de Chambrun dit au général la volonté des FFI d'aller combattre ensemble. Il aspirait à la création d'une armée populaire qui bénéficierait à la fois des connaissances techniques de l'armée venue d'outre-mer et de l'ardeur patriotique, voire révolutionnaire, des volontaires FFI. « Je ne voulais à aucun prix revoir l'institution qui nous avait menés à la honte en 1939-1940 ». Gilbert de Chambrun tenait alors pour modèle les soldats de l'an II[12], et croyait que la vision du général de Gaulle était la même : celle d'une armée populaire, née de la fusion entre une armée régulière et les volontaires FFI qui apporteraient leur *ardeur révolutionnaire.* Cet amalgame donnerait à la France « une force militaire comparable, tant du point de vue de son esprit que de son efficacité, aux armées de 1792[13] ». C'était reprendre la thèse républicaine de l'armée citoyenne, que Jean Jaurès avait défendue en vain avant la première guerre mondiale[14]. Gilbert de Chambrun fut l'un des chefs FFI qui firent prendre aux autorités militaires la mesure des problèmes à régler avec l'amalgame. Il proposait l'envoi de 8 bataillons mais refusait les enrôlements individuels. Comme il fallait encore, à cette date, composer avec les FFI et même les rassurer, quand de Lattre reçut à Lyon, le 9 septembre, Madeleine Braun venue l'interviewer pour *Le Patriote*, il lui dit son intention de respecter les particularités des formations FFI : « Jamais nous ne ferons une absorption pure et simple des FFI. Il est indispensable de conserver leur nom, leur mystique, et la fierté de leurs groupements[15] ». **(Fig. 3)**

Mais plus tard, Jean de Lattre se souvint de la discussion du 2 septembre. Le 24 février 1945, au début de la campagne d'Alsace, il convoqua de Chambrun qui commandait alors le 80°RI et lui dit : « Je n'ai pas oublié avec quelle arrogance le gamin que vous êtes, investi de pouvoirs étendus par le hasard, a accueilli l'homme que je suis, commandant en chef de la 1ère armée française ». A cette date, déjà incité par le général De Gaulle à retrouver son affectation civile au ministère des Affaires étrangères, de Chambrun avait choisi de rester dans l'armée, fût-ce avec son seul grade de lieutenant de réserve. Cela créait une tension entre lui et le général De Gaulle.

À Montpellier, le 8 septembre, une autre réunion s'était tenue avec le général Chevance - *Bertin*[16] commandant des FFI du sud-ouest et du centre, et le colonel Agostini, sous-

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)



Fig. 3. Septembre 1944. Le général de Lattre à Béziers, place de la mairie. (A.D.Hérault, RG. 4 septembre 1944, En ligne)

chef d'état-major de l'armée B. Agostini fit un rapport sur les conceptions de Gilbert de Chambrun : [il refuse] « l'idée d'une intégration pure et simple dans l'armée B et n'envisage pas pour le moment de rattacher des bataillons FFI aux grandes unités de l'armée ». Les FFI voulaient en garder le contrôle[17]. Et comme le montrent les propos tenus à Lyon par le général de Lattre le lendemain 9 septembre, il s'agissait encore de trouver des compromis.

Toute la résistance armée était éligible à l'amalgame. Les hommes des maquis, mais aussi ceux des milices patriotiques. Mais tous n'étaient pas prêts à partir, surtout parmi les anciens FTPF, qui voulaient veiller au bon déroulement de l'épuration et ne voulaient pas laisser la place libre aux « Vichyssois ». Dans l'Hérault, les FFI des zones urbaines tardèrent à respecter les décisions du gouvernement provisoire qui ordonna dès le 28 octobre de dissoudre les milices patriotiques. Il fallait les désarmer, repérer les miliciens qui devraient retourner à leurs anciens postes de travail dans les mines et les usines, ceux qui étaient jugés inaptes au service armée mais qu'on maintiendrait sur place, regroupés au chef-lieu du département en « Bataillons de sécurité », ou placés dans le reste du département dans une formation nouvelle, les « Gardes civiques et républicains ». Les CLL en auraient le contrôle. Tous les autres seraient appelés à monter en ligne. La riposte la plus vive vint du CLL de Béziers qui, le 30 octobre, demanda au commissaire de la République de surseoir à l'application du décret. A Béziers, où Suberville avait établi son quartier général, la police militaire FFI disposait d'une caserne et recevait une subvention mensuelle de la municipalité en plus de la rémunération prévue pour chacun des hommes de ces milices[18]. Cette police fonctionnait encore en décembre.

De la Résistance à l'enrôlement dans la 1ère armée

Gérald Suberville a souligné les difficultés de l'incorporation[19]. L'amalgame se fit lentement, jusqu'à la fin de 1944. Les unités FFI partent avec « l'habillement, l'équipement, l'armement, les munitions qu'elles possèdent, avec une couverture et un couvre-pieds par homme ». Tels sont les termes d'un ordre d'opération de Gilbert de Chambrun qui prépare l'envoi au front de nouveaux bataillons. Il est daté du 18 octobre 1944[20]. Ce n'est pas ce que *Carrel* aurait souhaité, puisqu'il avait réclamé en vain que les équipements soient distribués avant le départ. Mais l'ordre était le même partout.

Même pour rejoindre l'armée, il fallut improviser. Le général de Lattre avait fourni 14 camions. C'étant insuffisant, il fallut trouver des moyens de fortune. De plus, les voies ferrées étaient endommagées à la suite des sabotages du Plan vert, le carburant et les véhicules étaient rares. **(Fig. 4)**

Le 14 septembre, soit 12 jours après la venue du général de Lattre à Montpellier, 662 hommes conduits par 12 officiers sous les ordres du commandant Boudet, partirent de l'Hérault pour se diriger vers la Côte d'Or. Ils formaient le 3ème bataillon de la colonne R3. C'était un bataillon mixte, CFL/FTP. En Bourgogne, la colonne R3 composée de 8 bataillons de marche s'organisa sous le nom de Brigade légère du Languedoc. Chaque bataillon comptait environ 500 hommes. Au total les effectifs de la BLL s'élevaient à 4 000 hommes. C'est le lieutenant-colonel *Thomas*, lozérien comme Gilbert de Chambrun, ancien chef des maquis de Haute-Lozère, qui les commandait. Il avait été initialement prévu de n'enrôler les FFI qu'individuellement, mais de Lattre avait pu constater que les bureaux de recrutement ouverts lors de son passage dans l'Hérault n'avaient attiré que 9 hommes. D'ailleurs, il fallait tenir compte du précédent créé par le colonel Schneider. Du 2 au 10 septembre, il avait réussi à amener, à partir des FFI du sud-ouest, une colonne forte de 25 000 hommes, de Toulouse à Autun. De Lattre accepta donc, à la fin de septembre, de renoncer aux engagements individuels et d'organiser en bataillons ou en régiments les unités FFI. Elles garderaient leurs cadres. Le COMAC avait prescrit à Gilbert de Chambrun d'envoyer les forces



Fig. 4. Maraussan, septembre 1944. Une voiture embarquée par les FFI sur la plate-forme d'un train. (Photo Fonds Suberville, Musée de Champigny)

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

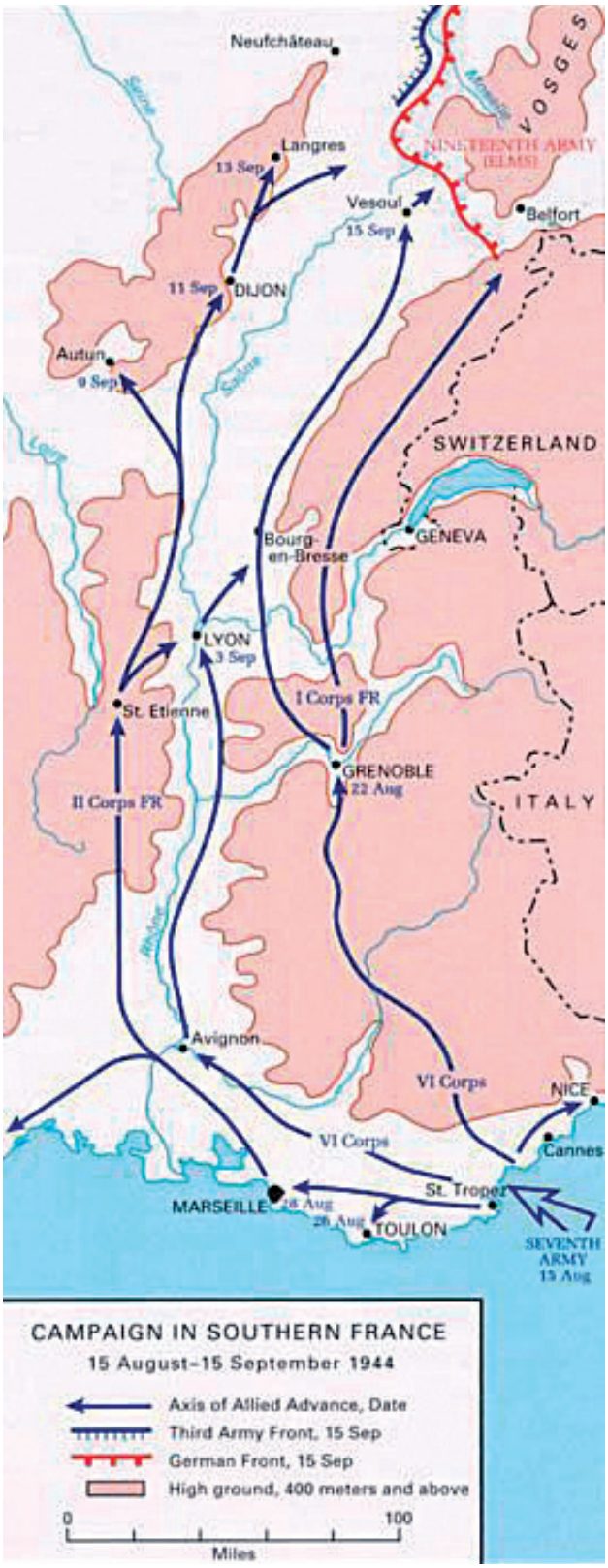


Fig. 5. Le Front nord-est en septembre 1944. (Source : Wikipedia)

dont il disposait en renfort de la colonne Schneider. Ainsi réunis, les volontaires étaient donc presque 30 000. Malgré cela, le colonel Schneider n'obtint pas leur incorporation pour former une division.

La 1ère Armée approchait alors la zone vosgienne. La BLL arrivée après la bataille d'Autun, fut envoyée à l'instruction au camp militaire du Valdahon avant son incorporation à la 1ère armée.

Dans la région R3, Gilbert de Chambrun pouvait disposer encore de 6 000 FFI qui acceptaient de partir à l'armée. On les recruta par département (Aude, Aveyron, Hérault, Gard, Lozère) à raison de 1 à 3 bataillons de 800 hommes chacun. Les FFI catalans devaient assurer la garde de la frontière espagnole[21]. Et Chambrun reçut l'ordre de démobiliser les mineurs de fond, certains ouvriers spécialisés, et les étrangers (Polonais surtout car les Espagnols étaient sur leur frontière). Avant le départ d'une deuxième brigade, il alla avec Suberville au camp du Valdahon pour rencontrer le général de Lattre qui leur exposa le projet de blanchiment de l'armée et les nouvelles conditions de l'amalgame : les régiments de FFI remplaceraient les anciens régiments désormais relevés. La 2e Brigade du Languedoc serait régionale. **(Fig. 5)**

La BLL avait déjà perdu 1000 hommes, soit parce qu'ils étaient rentrés chez eux, soit parce qu'ils avaient souscrit un engagement dans la Première armée comme le firent ceux de l'ancien maquis ORA de la Montagne noire. Cette unité était particulière : le général de Lattre y avait retrouvé des stagiaires d'une école de cadres qu'il avait créée à Carnon en 1942 et qui l'avaient suivi lors de sa tentative du 11 novembre. La BLL ayant donc besoin de renforts, elle absorba une partie des nouvelles recrues. Elle put alors devenir un régiment qui prit le nom de 80e RI. L'insigne choisi montre éloquemment la fidélité aux origines. **(Fig. 6)**



Fig. 6. L'insigne du 80° RI. (Source internet, http://www.80ri.fr/)

Quant à Gilbert de Chambrun, il dut attendre à Montpellier l'ordre de départ qui n'arriva qu'après les violentes contre-offensives allemandes de décembre 1944. Il partit le 25 décembre avec 1900 hommes. Parvenu au Valdahon, il compléta cet effectif avec d'autres volontaires du Languedoc dont 400 Héraultais menés par le Commandant Suberville et une quarantaine de Sétois conduits par les capitaines Beffre et Chadal. Au total 2500 hommes qui formèrent le 81e RI.

L'encadrement du « Bataillon des volontaires de l'Hérault » du Commandant Suberville, était, à l'exception du lieutenant Sablier - un officier d'active - entièrement issu des FTPF ou de l'Action Ouvrière. Le second de Suberville était Marcel Rouvier, dit *capitaine Ange*, qui venait du maquis Jean Grandel de Saint-Pons. **(Fig. 7 et 8)**

Gérald Suberville a raconté qu'au camp de Valdahon, avec une quarantaine de camarades, il mit au point un tract qui dénonçait le sort fait aux FFI. Ce fut fait sans l'accord du responsable local du PCF. Un jeune militant de Besançon fut arrêté par la Sécurité militaire pour avoir

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)



Fig. 7. Au départ de Maraussan (Hérault). (Source : Fonds Suberville, Musée de la Résistance à Champigny)

distribué les tracts. Le « collectif » tint bon et Suberville, rédacteur du tract, ne fut pas dénoncé. Les FFI héraultais reçurent enfin des tenues américaines à la fin de janvier 1945. Ils n'avaient pas perdu leur esprit rebelle : le commandement de Besançon, « un général de naphtaline », comme Suberville surnommait les officiers supérieurs qui lui rappelaient la défaite de 1940, exigea qu'avant d'aller vers le front, ils abandonnent tout leur armement dans leur cantonnement situé à Thize. Ils n'en firent rien, avec la complicité des villageois. Suberville était arrivé avec des mitrailleuses fournies par les guerilleros de la haute vallée de l'Aude en échange de mitraillettes Sten, et avec deux chars récupérés sur les Allemands.

Depuis la conférence d'Anfa, il était admis que la majeure partie de l'équipement des Forces françaises incomberait aux Etats-Unis. Mais cela ne concernait que des unités régulières[22]. En septembre, alors que les Américains étaient encore hostiles à l'équipement des FFI, la pluie et le froid étaient arrivés. Un hiver précoce qui apportait d'ailleurs une justification supplémentaire au processus de « blanchiment ». On ne pouvait donc se passer du renfort des FFI : les besoins augmentaient aussi en raison de la résistance allemande. Le SHAEF[23] fit des prévisions, mais pour 100 000 FFI seulement. Leur équipement ne devait être assuré qu'après leur incorporation dans des unités régulières - ce qu'ils refusaient… - Leur dénuement était donc réel : « Les pauvres gars du midi crevaient de froid dans des tenues improvisées » a écrit Suberville. Depuis le 25 septembre, l'armée B désormais dénommée 1ère Armée française réalisait non sans peine l'amalgame. Le décret du 23 septembre 1944 avait rendue obligatoire la signature d'engagements individuels pour la durée de la guerre. Le programme d'Anfa n'avait pas prévu le sureffectif que représenta l'incorporation des FFI. La rigoureuse planification de Washington ne facilitait pas les ajustements. Les tenues cependant arrivèrent plus vite que les armes. Le déficit en armes lourdes ne put être totalement comblé. Or cela conditionnait les missions de combat. Au problème des armes s'ajoutait celui de la formation. Les officiers FFI eurent à suivre un stage de perfectionnement au camp du Valdahon. Ce fut le cas pour la brigade légère du colonel Thomas. La deuxième brigade constituée par Gilbert de Chambrun avait été un peu mieux équipée - du moins en tenues - grâce aux efforts de son chef qui obtint une aide financière de la Direction FFI du ministère de la Guerre. Et dans l'Hérault, le COSOR[24]



Fig. 8. Marcel Rouvier. Fonds Suberville, Champigny.

venait en aide aux familles. Dans la 1ère Armée, la tenue conférait prestige ou mépris : les tenues américaines étaient en haut de cette hiérarchie, puis venaient les tenues anglaises, et en bas, celles, françaises, tirées des réserves de l'armée d'armistice. Le colonel Thomas avait pu obtenir en octobre des tenues américaines et la plus jeune fille de Churchill, Mary, accepta d'être la marraine de la Brigade. Un motif de fierté. **(Fig. 9)**

Les pénuries des premières semaines, avant que soient signés les engagements, expliquent les défections. Gilbert de Chambrun, nous l'avons vu, avait dû les pallier au détriment de sa seconde campagne de recrutement.

La campagne d'Alsace allait commencer le 14 novembre alors que la neige tombait en abondance. L'offensive fut lancée malgré le froid glacial, les brouillards, les tempêtes. Les unités languedociennes étaient amalgamées en renfort, ou de la 4° DMM (Division marocaine de montagne) pour le 80° RI, ou à la 9° DIC (Division d'infanterie coloniale) pour le 81° RI, en remplacement de soldats sénégalais. Elles allaient affronter des Allemands que la Résistance avait déjà combattus en Languedoc : ceux de la 19° armée, toujours commandés par le général Wiese. Mais il ne s'agissait plus d'embuscades et de guerilla. C'était pour les FFI un tout nouveau mode de combat.

La campagne d'Alsace

Les Héraultais combattirent aux côtés des autres volontaires de la région R3 : après son passage au Valdahon, la Brigade légère du Languedoc fut envoyée sur la partie sud du front rhénan. Elle affronta les Allemands à la fin de novembre et l'ex-maquis aveyronnais Jean-Pierre prit une grande part à la bataille qui fit au moins 5 tués et 20 blessés. Le 1er décembre, la BLL occupait Huningue et Village-neuf avec les marsouins du 6° RIC: Les Allemands en avaient fait une tête de pont au sud de l'Alsace[25]. Le mois de décembre fut le plus dur. Surtout quand vint la contre-

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)



Fig. 9. Mary Churchill. (Source. Internet Site de la Brigade légère du Languedoc, http://www.80ri.fr/).

offensive allemande du 18 décembre dans les Ardennes, complétée par un durcissement de la résistance allemande sur tout le front rhénan. En janvier 1945, la BLL, devenue le 80° RI, toujours sous les ordres du lieutenant-colonel Thomas, reçut le 10 janvier le renfort de 100 volontaires de l'Hérault. Le 20 janvier, un bataillon du 81° R.I. vint le relever pour une quinzaine de jours. Il était commandé par un ancien de l'Action Ouvrière, un cheminot biterrois, le capitaine Grandidier. C'est lui qui avait réussi en août 1944 à dérouter un train de la Wehrmacht et à s'emparer des deux tanks que Suberville amena sur le front. Un mois plus tard, le colonel Thomas était relevé de son commandement. Dans ses adieux datés du 22 février, il dit son regret de ne pas aller jusqu'à la terre allemande, exhorta les hommes à faire confiance à son successeur, le colonel Barbier, et à conserver l'ardeur d'un régiment-maquis, « avant-garde du peuple ». Le 24 avril 1945, le 80° RI franchit le Rhin à Kembs et gagna Mulhouse. En mai, il pénétra en Allemagne et atteignit Stuttgart. Il avait perdu une cinquantaine d'hommes. Parmi eux, les Héraultais : André Baudasse qui était né à Clermont-l'Hérault en 1926 et fut tué dans la forêt de la Hardt le 1er janvier 1945 ; Louis Torbero qui mourut à Mulhouse le 5 mars des suites de ses blessures, il avait 23 ans ; Maurice Fournié, tué à Kembs entre Bâle et Mulhouse, le 8 avril, et qui n'avait que 18 ans, comme André Passet tué à Village-Neuf.

Quant aux volontaires conduits par le Colonel de Chambrun, après 10 jours passés au camp du Valdahon, ils purent fournir un renfort à ceux du 80° RI.

Le 81° RI occupa jusqu'au 20 janvier des positions situées à Uffheim dans l'arrondissement de Mulhouse à près de 5km de distance du Rhin. De là, le régiment se dirigea vers le nord, jusqu'à Erstein où il établit son PC. Puis, ordre fut donné de franchir le Rhin sur une passerelle à Niffer, un village proche de Mulhouse, abandonné par les Allemands, miné, et resté sous le tir des mortiers. Strasbourg n'était plus qu'à 20 km. De part et d'autre d'Erstein, le régiment devait tenir un front de 14 km que Suberville, venu rencontrer *Carrel* à Erstein, trouva « démesurément étendu ». Les Allemands n'avaient plus de couverture aérienne mais les soldats français étaient sous le feu de l'artillerie et là aussi, le terrain avait été miné. Ils côtoyaient une brigade FFL et Gilbert de Chambrun a témoigné que les relations FFI-FFL étaient très bonnes, bien meilleures qu'avec les unités d'active et leurs officiers qui, aux yeux des FFI, formaient une caste « avec ses défauts qui étaient apparus en 1939-1940 au moment de l'armistice et jusqu'en novembre 1942[26] ». Le 81° RI venait d'être rattaché à la 9° DIC du colonel Salan. C'était une « assimilation », l'une des formes de l'amalgame. **(Fig. 10)**

Les Héraultais ne pouvaient plus rester groupés : ils étaient répartis par sections dans les diverses compagnies de cette grande formation qui comptait plus de 15 000 hommes et avait mission de reprendre Karlsruhe avant d'aller vers Strasbourg. Le 81° contribuait au blanchiment d'une formation qui avait compté 9 000 Sénégalais. L'amalgame était donc effectif et les rêves des FFI de septembre 1944 n'avaient plus de sens. **(Fig. 11)**

La « garde au Rhin » à laquelle ils participaient ressemblait, aux yeux de Suberville, à une forme larvée de guerre de partisans. Pourquoi ? Parce que de l'autre côté du Rhin, l'ennemi paraissait à la fois proche et insaisissable. Les attaques ponctuelles étaient incessantes et Suberville les compara aux légendaires « fantômes du Rhin », SS ou gardes forestiers ou Wehrwolf, les loups-garous nazis… L'Allemagne était proche. Suberville ressentait une forte envie de passer le Rhin et d'« aller surprendre le maréchal Pétain et son gouvernement réfugiés à Sigmaringen ». Il ne savait pas qu'il y aurait retrouvé l'ex-intendant de police de Montpellier, Pierre Marty.

En février, à l'instigation du général De Gaulle et du général de Lattre, Gilbert de Chambrun perdit le commandement de son régiment. Il était remplacé par le colonel Gauvin. Il demanda alors à rester au 81° RI avec le seul grade de lieutenant de réserve. Il écrivit à de Lattre

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

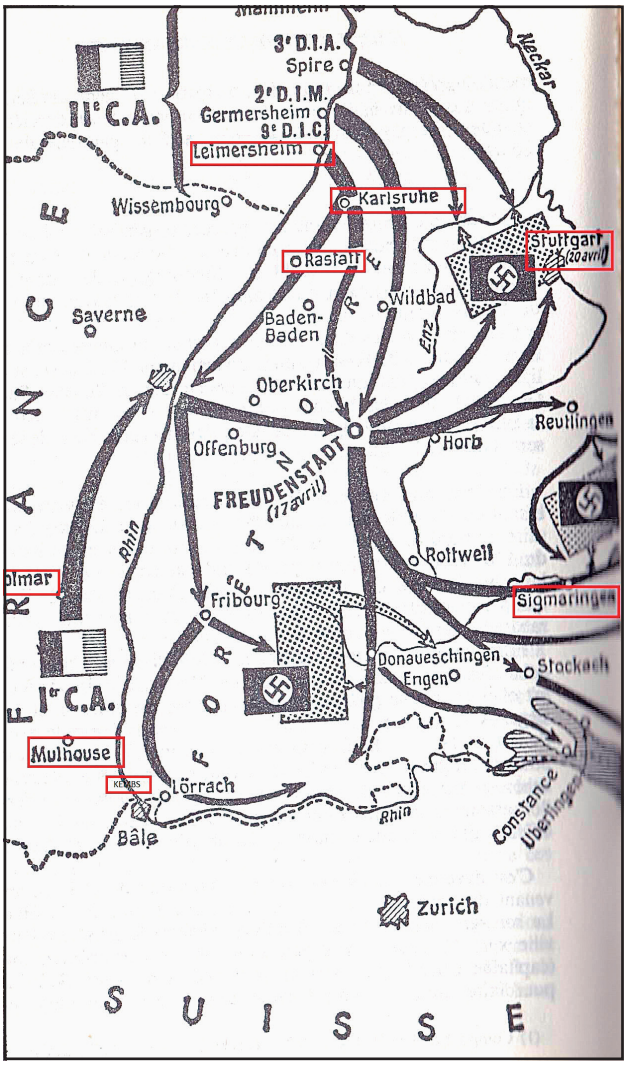


Fig. 10. Le front rhénan. (D'après Jean de Lattre de Tassigny, op. cité, p. 486).

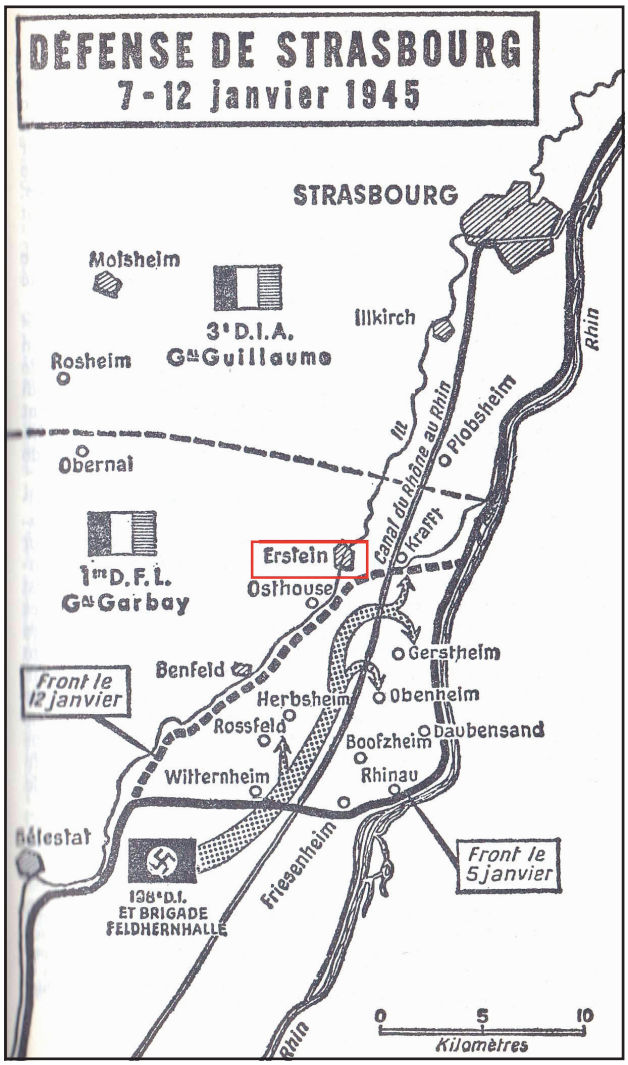


Fig. 11. Erstein, le PC de Gilbert de Chambrun. (D'après Jean de Lattre, op. cité, p. 363).

une lettre qu'il communiqua au COMAC (une démarche qui irrita le général) : « Mes supérieurs au Quai d'Orsay se sont déclarés d'accord pour que je parte au front et ne rejoigne l'administration qu'après la fin des opérations ». Beaucoup d'anciens FFI étaient alors rétrogradés car pour les cadres de l'armée traditionnelle, les grades FFI avaient toujours été un sujet de mécontentement : « un encadrement pléthorique, mais aux connaissances militaires souvent insuffisantes[27] ». Dans l'armée, on tenait aussi les FFI pour indisciplinés. Suberville et Chambrun ont tous deux constaté et condamné les pillages et viols dont se rendaient coupables des unités françaises, mais Gilbert de Chambrun a pensé que le comportement des ex-FFI était le meilleur parce que leurs cadres, plus politisés, faisaient plus nettement la distinction entre les nazis et le peuple allemand. Le 24 mars, trois jours avant le départ pour l'Allemagne, Gilbert de Chambrun reçut l'ordre, signé par le général de Lattre, de rejoindre son poste aux Affaires étrangères de toute urgence. Il prit le risque de désobéir et entra en Allemagne avec son bataillon le 1er avril à Neue Lauterbourg. C'est à Worth-am-Rhein qu'il épousa le médecin militaire Jacqueline Retourné (alias *Noëlle*) venue de la résistance lozérienne et qui avait été médecin au Mont-Mouchet.

Gilbert de Chambrun put participer à la bataille de Rastadt le 14 avril avec le lieutenant Ginovès, ancien chef du maquis Latourette. C'est à Rastadt qu'arriva l'ordre de le mettre aux arrêts de forteresse. Il y resta, à la caserne de la Garde républicaine de Strasbourg, jusqu'au 8 mai, jour de la capitulation allemande. Il fut ensuite transféré à la caserne de la Garde à Saint-Denis jusqu'au 30 mai 1945.

Conclusion

En juin 1945, René Piquemal, un ancien des groupes francs du Minervois qui servait au 81°RI, a assisté avec amertume à la poursuite de la révision des grades FFI[28]. L'armée n'avait plus besoin de ménager les courageux volontaires passés de la Résistance à une guerre pour laquelle ils n'avaient cependant été ni formés ni normalement équipés. L'amalgame se terminait donc sans donner naissance à l'armée nouvelle dont certains avaient rêvé. Pour ceux qui espéraient une révolution, comme Suberville et ses compagnons, la déception fut forte mais elle était prévisible. Peut-être faut-il surtout regretter que les éléments FFI aient été traités dans la 1ère Armée avec une certaine arrogance qu'ils ne méritaient pas.

On ne peut, pour autant, parler d'échec tant l'apport des FFI contribua à la victoire. Ces soldats « en sabots »

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

ont réellement incarné l'esprit de l'An II. En Languedoc, déjà, ils avaient attaqué l'occupant sans l'appui de troupes régulières et assuré une Libération complète : le général de Lattre put s'en assurer lors de sa rapide opération de reconnaissance de septembre 1944. L'objectif patriotique commun était atteint. Quant à l'objectif du général de Gaulle : mettre la France au rang des vainqueurs, les campagnes de 1944-1945 avaient bien contribué à sa réalisation. Et le général de Lattre reconnut la maîtrise acquise par les FFI au combat dans cette armée « Rhin et Danube » née de l'amalgame de 250 000 soldats venus d'Outre-mer et de 137 000 FFI[29]. ■

Petit glossaire

A.O.	Action Ouvrière
A.S.	Armée secrète (secteur militaire du mouvement *Combat*)
BCRA	Bureau central de renseignement et d'action, organisme français créé à Londres en 1941
BLL	Brigade Légère du Languedoc
CLL	Comité local de Libération
DIC	Division d'Infanterie coloniale
FFI	Forces Françaises de l'Intérieur
FFL	Forces Françaises Libres
FTPF	Francs-Tireurs et Partisans français
MLN	Mouvement de Libération nationale
NAP	Noyaux administratifs et professionnels **(**ou, plus couramment : Noyautage des Administrations publiques)
ORA	Organisation de Résistance de l'armée
RI	Régiment d'infanterie
RIC	Régiment d'infanterie coloniale
Région R3	Région militaire FFI comprenant l'Aude, l'Aveyron, l'Hérault, la Lozère, les Pyrénées-Orientales.

NOTES

1. Chambrun, Gilbert de, *Journal d'un militaire d'occasion,* Les presses du Languedoc, Montpellier, 2000, 190 p.
2. Harris, John, et Richard,Jean-Claude, « La Libération de Montpellier (1944), d'après les témoignages inédits d'Andrew Croft, François Rouan et Gilbert de Chambrun », in Ètudes héraultaises, 1993, pp. 59-72.
3. A.N.72 AJ 443, Zone sud, général Cochet.
4. Marcot, François, « Forces françaises de l'intérieur », in *Dictionnaire historique de la Résistance,* Robert Laffont, 2006, pp. 185-186.
5. Chaubin, Hélène, «Suberville Gérald », DBMOS.
6. Lanet, Joseph, *Mémoires de Résistance,* éditions Delatour France, 2010, 235p.
7. Idem, p. 175- 176.
8. Le Goyet, colonel Pierre, « Quelques aspects du problème militaire pendant la libération du territoire », in *Colloque international d'histoire de la 2ème Guerre mondiale*, Paris, 28-31 octobre 1974, p.12
9. Chaubin, Hélène, *L'Hérault dans la guerre, 1939-1945,* De Borée, 2015, p. 259 et sq.
10. Lattre de Tassigny, général Jean de, *Histoire de la première armée française,* Presses de la Cité, 1971, 654 p.
11. Chambrun, Gilbert de, *Journal d'un militaire d'occasion,* op. cité.
12. Soboul, Albert, *Les soldats de l'an II,* Le Club français du Livre, 1980, 299 p.
13. Chambrun, Gilbert de, op. cité, p. 166.
14. Jaurès, Jean, *L'armée nouvelle (Œuvres, tome 13),* Fayard, 2012, 576 p.
15. *Les Forces Françaises de l'Intérieur du Languedoc-Roussillon / Région R3 dans l'armée de la Libération,* Actes du Colloque de Montpellier, 14 mars 1996. P. 108
16. C'est le général Chevance-Bertin qui donna à Gilbert de Chambrun le surnom de « Marquis Rouge ».
17. Michalon, Lieutenant-colonel Roger, « L'amalgame FFI-1ère armée et 2ème DB », in *Colloque international* Paris 1974.
18. *Midi libre,* « Milices et gardes patriotique », 30 octobres 1944. ;
19. Suberville, Gérald, *L'Autre Résistance,* AIOU, Saint-Etienne-Vallée française, 1998, 179 p.
20. Idem.
21. Chambrun, Gilbert de, op. cité.
22. Le Goyet, colonel Pierre, op. cité.
23. Supreme Headquarters Allied Expeditionary Forces.
24. Comité des Œuvres Sociales de la Résistance.
25. Lattre de Tassigny, général Jean de, op. cité.
26. Chambrun, Gilbert de, op. cité.
27. Michalon, Lieutenant-colonel Roger, op. cité.
28. Bourderon, Roger, *Libération du Languedoc méditerranéen,* Hachette, 1974, 283 p.
29. Lattre de Tassigny, général Jean de, op. cité. p 213.

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

Sommaire janvier 2015

	Le billet du président	p. 4
	Programme des conférences 2014	p. 6
Conférences	Alès au XIXe siècle, la ville en métamorphose, par Claire Lise Creissen	p. 7
	D'un poème d'Aragon aux deux rafles de Villeneuve-lès-Avignon, 1942-1943, par Nelcya Delanoë	p. 21
	La « bouvino » au début du XXe siècle d'après les œuvres de Paul Vézian, félibre Gallarguois (1869-1952) : de la violence à la noblesse, par Anny Herrmann	p. 32
	Le bombardement de Nîmes du samedi 27 mai 1944, « 1944-2014 : 70 ans, de la propagande à l'histoire... du mythe à la réalité », par Philippe Ritter et Georges Mathon	p. 49
	Le Lunellois : une société rurale du XVIe au XVIIIe siècle, par Claude Raynaud	p. 65
	L'homme face au mal : le journal de santé de Fornier d'Albe (1826-1834), par Thomas Bernard	p. 79
	Le Félibrige et la renaissance d'Oc au XIXe siècle, par Philippe Martel	p. 99
Nécrologie	IN MEMORIAM : Maurice Agulhon (1926- 2014), par Raymond Huard	p. 117
	IN MEMORIAM : Robert Debant (1928-2015), par Robert Chamboredon	p. 121
Comptes rendus d'ouvrages	Marc Bernard et Jean Paulhan, Correspondance 1928.....1968, Édition établie, présentée et annotée par Christian Liger, complétée et achevée par Guillaume Louet, Éditions Claire Paulhan, Année 2013, par Robert Chamboredon.	p. 123
	Annie Maïllis, Des grecs en Camargue, un exil entre sel et mer, Odyssées, 2014, par Armand Cosson.	p. 127
	Claude Mazauric, Destins : Quatre « poilus » originaires de Collorgues dans la Grande guerre (1914-1918), Nîmes, Editions de la Fenestrelle, 2014, par Claude Chaminas.	p. 131
	Sommières histoire urbaine et monumentale d'une place forte en Languedoc oriental, sous la direction de Sophie Aspord-Mercier, Arles, éditions Errance, 2013 ; illustrations, cartes et plans, par Bernard Moreau.	p. 135
	Philippe Gardy, Philippe Martel (dir.) Mémoires de pauvres Autobiographies occitanes en vers au XIXe siècle, Carcassonne, Éditions du GARAE, 2014, par Danielle Bertrand-Fabre.	p. 139
	Marie-Lucy Dumas, Les Sarrazin du Chambonnet, une petite seigneurie dans la vallée de la Cèze, Gens et terroir des Hautes Cévennes, 2013, par Jean-Christophe Galant.	p. 143
Sorties	Visite du MUCEM (Musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée) le Dimanche 9 février 2014, par Claude Chaminas, Visite des archives départementales le Samedi 15 mars 2014, par Robert Chamboredon.	p. 145
	Visite d'Alès – la ville du XIXe siècle – sous la conduite de Madame Claire-Lise Creissen (18 mai 2014), par Robert Chamboredon.	p. 149
	Sortie à Arles le 15 novembre 2014 : Exposition au Musée de l'Arles antique et temple protestant d'Arles, par Danielle Bertrand-Fabre.	p. 153
	Visite des archives départementales le samedi 15 mars 2014, par Robert Chamboredon.	p. 157
Le prix Guizot 2014	Le Prix François Guizot – Institut de France, par Robert Chamboredon.	p. 160
Chroniques	Chronique des archives municipales de Nîmes par Patrick Vazeilles.	p. 162
Bibliographie	par Danielle Bertrand-Fabre	p. 163

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

L'énigme de l'affaire Marissal (1944)

Christian Roche*

Résumé

L'assassinat à Montpellier le 4 mai 1944 du docteur Arthur Marissal par le jeune résistant Raoul Batany, à son tour abattu par la Milice, a donné lieu à une « affaire » juridico-politique complexe restée sans conclusion à ce jour. Elle met en jeu la responsabilité des mouvements de Résistance infiltrés par les Allemands et la police de Vichy. L'article déroule la succession des faits connus et avérés, évoque l'action de la famille Marissal, et fait le point sur les diverses hypothèses existantes.

Mots-clés :

Affaire Marissal, Raoul Batany, Montpellier, Mouvements de Résistance, Police allemande, Police de Vichy.

Abstract:

The murder in Montpellier on May 4th 1944, of doctor Arthur Marissal by young member of the Resistance Raoul Batany, who himself was killed by the Militia, gave way to a complex political and juridictional case still unsolved today. It deals with the responsability of the Resistance movements, infiltrated by the German and the police of Vichy. This paper gives the known facts, evokes the actions led the Marissal family, and focuses on the various interpretations possible

Key words:

Marissal case, Raoul Batany, Montpellier, Resistance movements, German Police, Police of Vichy.

Si vous avez l'occasion de passer devant le bel immeuble du 2 rue Stanislas Digeon qui jouxte la rue Foch, proche du palais de Justice, à Montpellier, entrez dans la cour et vous apercevrez sur l'un des murs la plaque commémorative suivante. **(Fig. 1)**

DANS CET IMMEUBLE A VÉCU
LE DOCTEUR A. MARISSAL
MORT POUR LA FRANCE
DISPARU TRAGIQUEMENT LE 4 MAI 1944
DANS L'ACCOMPLISSEMENT
DE SON DEVOIR PROFESSIONNEL

Qui était le Docteur Arthur Marissal ? Pourquoi sa disparition tragique a-t-elle suscité autant de polémiques ?

Le Docteur Arthur Marissal, né le 26 octobre 1895 à Lille était un éminent pneumologue, spécialiste de la tuberculose. Il créa le premier dispensaire antituberculeux situé rue Auguste Broussonet à Montpellier ainsi que les antennes de Sète, Clermont-L'hérault et de Lodève. Sa renommée professionnelle, sa capacité d'écoute, son humanité à l'égard de ses patients en faisaient un médecin très estimé. En 1939, lors de la déclaration de la guerre, il fut mobilisé en sa qualité de capitaine de réserve et nommé Médecin-chef à Lunel, puis à Perpignan. Lors de l'occupation allemande, il prit le risque avec sa famille d'héberger un temps la famille juive Weissman et leur enfant avant de la confier au collège de l'Enclos Saint-François à Montpellier, puis une jeune juive d'origine polonaise



Fig. 1. Hommage au Docteur Marissal.

Dora Leder. Discret, efficace, le docteur participait à des activités de résistance, multipliant notamment de faux certificats médicaux en faveur des appelés au Service du Travail Obligatoire. **(Fig. 2)**

Montpellier, au mois de mai 1944[1]

Au mois de mai 1944, la tension politique est vive à Montpellier. Les actions des résistants se multiplient dans le département de l'Hérault. Les autorités vichystes en

* *Docteur d'Etat en histoire*

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)



Fig. 2. Le Docteur Arthur Marissal.

place redoutent de nouveaux coups de main. Les mois précédents, l'Intendant régional de police Pierre Marty et sa sinistre brigade ont multiplié les arrestations, les actes de répression et réussi à s'introduire avec leurs agents doubles dans les milieux de la Résistance. Depuis le 15 avril, Marty a permuté son poste avec son collègue Charles Hornus de Toulouse.

L'intendant régional de police ou du maintien de l'ordre est un haut fonctionnaire. Il dirige tous les services de police[2]. Il s'appuie sur la Milice créée le 30 janvier 1943 par Pierre Laval, une police politique et paramilitaire, une force de maintien de l'ordre contre les Résistants qualifiés de terroristes. Elle est reprise en main au début de 1944 par Joseph Darnand. Sa montée en puissance selon les historiens Robert Paxton et Stanley Hoffmann, marque la fascisation finale du régime de Vichy. La loi du 20 janvier 1944 a autorisé la Milice à constituer des cours martiales sommaires : trois juges, tous miliciens, siègent anonymement et prononcent en quelques minutes des condamnations à mort exécutables immédiatement. Un des chefs locaux, Charles Cordier, commande les miliciens cantonnés à la caserne de Lauwe de Montpellier. **(Fig. 3)**

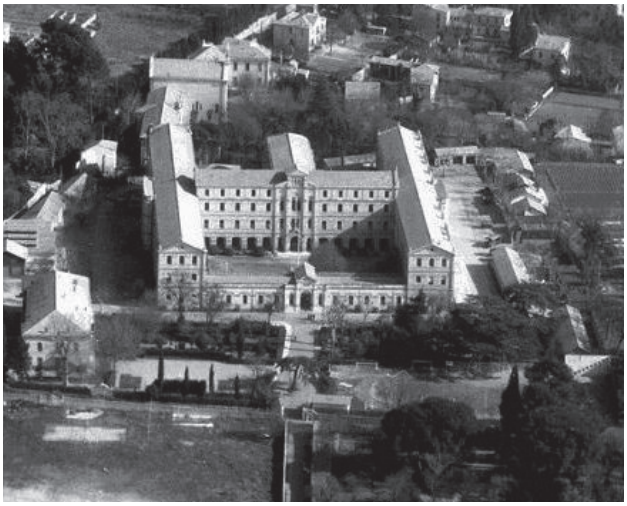


Fig. 3. La caserne de Lauwe.

Ce jeudi 4 mai 1944, le docteur Marissal a invité plusieurs convives dans la salle à manger de son grand appartement du premier étage pour y célébrer le 43e anniversaire de son épouse Hélène avec laquelle il est marié depuis vingt-quatre ans. Il y a autour de la table trois de ses fils, Gérard, étudiant en médecine, Daniel, élève au Lycée Lakanal, Jean, le plus jeune, âgé de treize ans, ainsi que Suzanne, l'épouse de Jacques qui est enceinte. Son mari est au STO. Après le repas, chacun vaque à ses occupations et le docteur reprend ses consultations.

Vers seize heures, sa belle-fille vient le prévenir qu'un policier insiste pour le rencontrer. Sa présence est souhaitée au jardin voisin du Peyrou pour examiner un homme sérieusement blessé. Le médecin vêtu de sa blouse blanche sort de son cabinet et va à la rencontre d'un jeune policier vêtu d'un costume marron et d'un chapeau mou de même couleur. Il lui présente sa carte professionnelle établie au nom de Roger Darnay, inspecteur de Sureté de la police régionale d'Etat et lui demande s'il est bien le Dr Marissal. Estimant qu'un chirurgien serait plus utile, le docteur s'approche du téléphone pour appeler un confrère, quand brusquement, le visiteur sort de sa ceinture un revolver de 11mm de marque Balester-Molina et lui tire sept balles dans l'abdomen, le bras et la cuisse. Le malheureux s'effondre sous les yeux de sa belle-fille terrorisée et de son fils Jean qui voit l'assassin ouvrir la porte d'entrée et dévaler les escaliers. **(Fig. 4)**



Fig. 4. Colt 11mm utilisé dans les maquis.

Jean sort alors sur le balcon qui domine la cour intérieure, se saisit d'un pot de fleurs et vise la tête de l'agresseur. Le sang coule sur son visage. Il parvient à saisir sa bicyclette posée contre le mur de la rue Digeon et prend la fuite. Il retrouve sa chambre dans le quartier des Aubes où l'attendent trois camarades. Ceux-ci le pansent, dissimulent sa blessure sous un béret et il va rendre la bicyclette 10, rue du Pila St Gély à une dame Milhe qui le lui a prêtée, sans l'informer de ce qu'il a fait. Pendant que l'on s'affaire autour du docteur très grièvement blessé, son plus jeune fils court vers le poste de police le plus proche, place Chabaneau pour solliciter du secours. Arthur Marissal allongé sur un matelas, conscient de son état est emporté en toute hâte dans la camionnette de l'un de ses patients à l'hôpital Saint Eloi dans le service de chirurgie du professeur Massabiau. Le professeur Soubeyran prévenu, demande l'ouverture du bloc opératoire afin de tenter de ralentir les hémorragies. Mais la religieuse de garde s'y oppose sans l'autorisation de son patron,

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

ce qui suscite l'indignation de Madame Marissal. Le docteur de plus en faible, après avoir déclaré au policier qui l'interroge, qu'il ne se connait pas d'ennemi, décède quelques instants plus tard. Son corps est alors ramené à son appartement. Ses obsèques ont lieu en l'église Sainte Anne en présence des représentants des autorités civiles, religieuses et universitaires. Sa dépouille est déposée dans le caveau familial au cimetière Saint Lazare.

La vie reprend tristement son cours dans l'appartement du 2, rue Digeon dans l'attente des conclusions de l'enquête. Deux questions se posent : Qui a assassiné le Docteur Marissal et pourquoi ?

La police publie sans aucun résultat, un communiqué pour demander à la population de signaler toute jeune personne qui aurait une plaie à la tête.

A la suite de la disparition de son père, Jacques, le fils aîné, a reçu l'autorisation de quitter le STO pour retrouver sa famille à Montpellier et sa jeune femme. Elle accouche quelques semaines plus tard. Il veut mener sa propre enquête et sollicite un entretien du chef de la Milice locale, le Docteur Hoarau. Celui-ci l'informe le 27 juin, que la Gestapo a arrêté un jeune homme, Raoul Batany, âgé de dix-huit ans. Il a avoué être l'auteur du meurtre. L'information stupéfiante qu'un résistant ait pu abattre un autre résistant conduit le fils aîné du docteur à prendre une décision aussi redoutable que dangereuse. Pour venger son père, il entre dans la Milice le 1er juillet.

Qui est Raoul Batany ? **(Fig. 5)**



Fig. 5. Raoul Batany (1926-1944)

Selon ses aveux consignés dans l'audition conduite par le commissaire Cottreel[3], Raoul Batany déclare être né le 26 janvier 1926 à Clamart dans une famille de cinq enfants. Il est le plus jeune. Son père, comptable assure-t-il est mort quand il a eu sept ans. Sa mère réside à Paris, 11, rue N.D des Champs et l'une de ses sœurs, Madeleine demeure à Bordeaux, 18, rue de Paveil. En fait, celle qui assure être sa sœur et qui défendra sa mémoire, semble avoir été sa mère. Née en 1908, elle aurait été séduite par un médecin cubain qui l'abandonna après lui avoir laissé une importante somme d'argent. Elle disparut en novembre 2000 au foyer des anciens combattants de Blaye en Gironde dont elle était devenue la présidente. Elle est inhumée à Clamart.

En 1939, Raoul habite Bordeaux et est admis à l'âge de 14 ans, à l'Ecole professionnelle de Tarbes. A la suite du 11 novembre 1942, jour de l'invasion de la zone libre par les Allemands, il manifeste ses sentiments gaullistes en dessinant avec trois de ses camarades une croix de Lorraine sur le drapeau qui flotte au mât de son école. Ce qui lui vaut d'être renvoyé et suspendu de toutes les écoles professionnelles pour avoir refusé de prêter serment de fidélité au maréchal Pétain.

Il entre alors en contact avec Charrier, alias *Pagès*, un avocat, compagnon de Pierre Dumas, chef régional du Mouvement Combat et cherche à passer clandestinement en Espagne, mais sans succès, les passeurs ayant été arrêtés. Revenu à Tarbes, il loge dans un hôtel et se met à la disposition de Charrier dont il devient pendant trois mois au début de l'année 1943, l'agent de liaison pour la région de Toulouse. Charrier l'envoie alors à Lyon où il entre au service du M.U.R régional (*Mouvement uni de la Résistance*). Il a une nouvelle carte d'identité au nom de Robert *Rivière,* habitant, 5, rue du Creuset à Lyon.

Il arrive à Montpellier au mois de juillet 1943 pour rejoindre Charrier qui vient d'y être affecté, mais celui-ci se fait arrêter par la Gestapo. Batany a une nouvelle identité. Il se fait appeler *Leclerc*, et habite rue Ramon Llul dans une chambre louée clandestinement par Aubert, 27 ans, secrétaire régional du M.U.R. Il devient son adjoint. Au mois de septembre, il s'installe à Nîmes sous le nom de Pierre *Fournier* et y réside au 18, rue de la Plateforme

En janvier 1944, toujours sous le nom de *Fournier,* il habite à Béziers, au bureau de tabac, *le Camélia*, avenue de la République. Fin avril, il démissionne de sa fonction d'adjoint d'Aubert et souhaite s'engager dans les corps francs de Torcatis, alias Bouloc, résistant communiste catalan qui opère dans la région de Carmaux. **(Fig. 6)**

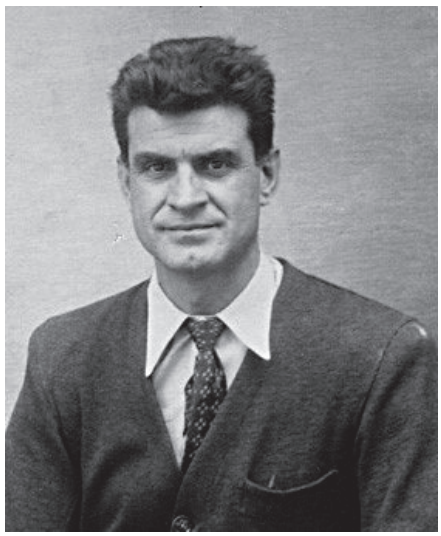


Fig. 6. Louis Torcatis, alias Bouloc (1904-1944).

Ils se rencontrent dans l'Aveyron à l'hôtel Moderne, proche de la gare de Séverac le Château. Bouloc est disposé à l'engager comme chef d'équipe dans sa police du maquis, s'il est en mesure de faire ses preuves, c'est-à-dire abattre un milicien.

Batany rentre à Montpellier et dévalise le 2 mai avec trois jeunes envoyés par Bouloc, la mairie de Lunel pour se procurer des cartes d'alimentation pour la jeunesse.

Le 30 avril, il a rencontré aux pieds des escaliers qui conduisent à l'Esplanade un dénommé *Pierre*, 28-30 ans, de taille moyenne, de corpulence faible qui lui est présenté par Aubert qui le connait bien. *Pierre* lui remet une liste de 80 miliciens à abattre, parmi lesquels se trouvent le Dr Hoarau, chef de la Milice locale et… Arthur Marissal. Il copie les adresses et rend la liste à Aubert, le lendemain de sa rencontre avec *Pierre*.

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

Le 4 mai, il emprunte la bicyclette de Madame Milhe et se présente vers seize heures, à l'appartement du médecin. Il l'abat devant sa belle-fille et son plus jeune fils. Pourquoi ?

Sa déposition est explicite : « Si j'ai abattu le Dr Marissal, c'est uniquement parce qu'il figurait sur la liste des miliciens… et parce qu'il fallait que j'abatte quelqu'un avant ma prise de commandement. Je n'avais jamais vu le Docteur Marissal avant le jour où je l'ai exécuté. Je n'avais jamais entendu parler de lui, je n'avais aucune rancune personnelle à l'égard de ce médecin. J'ai appris par la suite que c'est par erreur que le docteur figurait sur cette liste. J'ai su qu'il n'appartenait pas au mouvement milicien, de ce fait, je regrette d'avoir abattu Marissal qui n'appartenait pas à la Milice[4]. »

On aurait aimé que l'enquêteur soit plus curieux pour avoir des réponses aux interrogations suivantes. Le nom Marissal était-il en tête de liste ? *Pierre* le lui a-t-il suggéré ? Il semble que le Dr Hoarau, bien protégé, eût été une cible trop difficile à atteindre. S'attaquer à un médecin inoffensif comportait moins de risques.

Le lendemain du crime, à neuf heures du matin, Batany et ses camarades s'embarquent dans une Citroën, traction avant en passant par Castelnau, St Martin de Londres, Aniane, Lodève, Albi pour retrouver Bouloc. Ils le rencontrent entre le 8 et le 10 mai à Séverac le Château dans un café en face de la gare. Batany rend compte de sa mission. Il vient de faire ce qui lui a été demandé, abattre un milicien. Peu importe lequel. Ni Bouloc, ni Batany ne connaissent le Dr Marissal.

Le soir même, les jeunes gens repartent pour Carmaux. Sur la route, ils forcent un barrage allemand à Luc la Primaube. Batany est blessé au mollet gauche. Ils arrivent à Carmaux le 11 au matin et partent se cacher dans une ferme où Batany soigne sa blessure. C'est là qu'ils apprennent la mort de Bouloc, le 18 mai dans les faubourgs de Carmaux. Trahi, menotté dans le dos, il a tenté de s'enfuir, mais blessé grièvement dans le dos par les hommes de la brigade de l'Intendant Marty, laissé pour mort, il informe ses camarades du danger qui les menace et meurt le lendemain matin à l'hôpital Sainte-Barbe.

Désemparés, Batany et ses amis quittent Carmaux, s'attardent à Villefranche de Panat pendant une dizaine de jours. N'ayant reçu aucune nomination officielle de chef d'équipe régionale de la police des maquis, Batany rejoint Montpellier où il arrive au volant d'une voiture Citroën le 27 juin, chez Madame Milhe pour y rencontrer et recruter deux jeunes dont l'un se fait appeler Henri *Saint Pierre*.

Il leur donne rendez-vous le 29 juin à neuf heures à la passerelle Rimbaud. C'est alors que l'un d'eux passe derrière lui, sort un revolver et lui donne l'ordre de lever les mains et lui dit : « Tu nous as trahis, nous allons examiner cela tout à l'heure ». Batany pense à une méprise. Il se laisse désarmer du revolver qu'il porte à la ceinture. Deux individus cachés à proximité approchent et le conduisent dans un garage de l'armée allemande, route de Nîmes. Il vient de tomber dans un guet-apens. Comme il cherche à s'enfuir, un coup de crosse derrière la tête lui fait perdre connaissance. Il est alors conduit à la villa des Rosiers, siège de la Gestapo où il est interrogé par les services secrets allemands.

Comme il n'a pas agressé les troupes d'occupation, la Gestapo le remet le 17 juillet à l'Intendant régional de police Hornus qui le fait incarcérer à l'hôtel de police de la rue Georges Clemenceau pour interrogatoires. Il est auditionné les 18 et 19 juillet par le commissaire Cottreel, chef de la section de police de Sureté de Montpellier en vertu d'une commission rogatoire du juge d'Instruction Douysset.

Le jeune Jean Marissal est alors convoqué par la police à la prison[5] de la rue de la 32e pour identifier l'assassin présumé. Il n'a aucune peine pour le reconnaître. Le jeune homme, correctement vêtu, porte effectivement une cicatrice à la tête. Madame Jacques Marissal qui lui a ouvert la porte de l'appartement le reconnait également sans aucune hésitation. **(Fig. 7)**



Fig. 7. Caserne de la 32ème - Le couloir des cellules.

Le 2 août, le commissaire divisionnaire informe le Procureur de la République que sur ordre de l'Intendant régional du Maintien de l'Ordre, le prévenu n'a pas pu être conduit devant le juge d'instruction Douysset, mais placé à la disposition du commissaire Pierre Tisseyre, commandant la Délégation régionale des Renseignements généraux de Montpellier rattachée à la Milice. Ses bureaux sont installés dans la Maison Astier, place de Castries[6]. Tisseyre et son adjoint Tortora l'interrogent avec une avalanche de coups, puis le conduisent en voiture dans les cellules de la caserne de Lauwe où est cantonnée la Milice. Enfermé dans une cellule, Batany reçoit plusieurs fois la visite de l'aumônier, l'abbé Benoît. Ce dernier affirme l'avoir vu correctement vêtu.

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

La situation dans Montpellier devient alors de plus en plus dangereuse à cause des bombardements aériens successifs avant et après le débarquement des forces alliées en Normandie du 6 juin 1944. Celui du 27 mai a eu pour cible l'aérodrome de Fréjorgues. Le 5 juillet, la gare de triage, les 17 août et 24 août 1944, le pont de Pavie (Castelnau-Le-Lez) ont été ciblés.

La ville est en effervescence. Les mouvements de résistance stimulés par l'avancée des troupes alliées redoublent leurs actions pour chasser l'occupant et les collaborateurs. Un nouveau préfet régional, Auguste Michel, a été nommé le 10 juillet avec un préfet délégué pour Montpellier, le milicien Jean-Paul Reboulleau. Il s'attend au pire et suggère à la famille Marissal de quitter la ville pour échapper à d'éventuelles représailles. Sur la pression de son fils Jacques, la veuve du Dr Marissal qui ne se sent pas concernée, consent à contre cœur à quitter la ville avec sa famille dans les fourgons de la Milice en pleine débâcle. C'est alors une longue et pénible errance à travers la France jusqu'à son retour à Montpellier au printemps de l'année 1945.

A Montpellier, les événements se sont précipités. Le 17 août 1944, le comité départemental de Libération donne mission aux FFI de passer par tous les moyens à l'attaque contre les troupes d'occupation. Le même jour, après un simulacre de jugement d'une Cour Martiale, Charles Cordier ancien sous-officier de la Légion étrangère et son camarade Vinas, tous les deux miliciens, brisent la serrure de la porte de la cellule de Raoul Batany à coups de hache. Ils le sortent et Cordier l'abat d'une balle de revolver 6,35 dans la tête, dans la cour de la caserne. Le corps est enterré dans la cave à charbon.

Les 19 et 20 août, les troupes allemandes évacuent la ville. Le 22 août, le résistant Jacques Bounin nommé depuis le mois de mai par le gouvernement provisoire de la République française, commissaire régional de la République, avec autorité sur les départements de l'Aude, de l'Aveyron, du Gard, de l'Hérault, de la Lozère et des Pyrénées orientales tente d'imposer son autorité dans une ville où les tensions s'exaspèrent.

Les personnalités du régime de Vichy, des miliciens, des collaborateurs sont arrêtés. Le 25 août, un ultime combat oppose les troupes FFI à Montferrier aux Allemands qui décrochent et prennent la fuite.

Le 27, Gilbert de Chambrun alias Lieutenant- colonel *Carrel,* chef régional des FFI entre dans Montpellier. Le lieutenant-colonel Villiers, alias *Leroy* est nommé commandant du régiment de la place d'armes de la ville[7]. Le 29, les troupes de la première division du général Brosset et le 8e régiment des chasseurs d'Afrique entrent dans la ville.

Le 30 août, une cour martiale présidée par le lieutenant-colonel *Leroy* tient sa première séance. L'ex préfet Jean-Paul Reboulleau et le chef milicien Charles Cordier sont condamnés à mort et fusillés dans les fossés de la citadelle le 1e septembre. Du 30 août au 13 septembre, cent trois personnes sont jugées. Soixante et treize sont fusillées en présence d'une foule attirée par ce genre de spectacle[8]. Puis, peu à peu avec la restauration de l'ordre républicain, le calme revient.

La responsabilité de Raoul Batany dans le meurtre du docteur est indéniable comme l'établissent deux jugements successifs en 1946 et 1947, le qualifiant de fait de guerre.[9]

Parallèlement, une messe solennelle est célébrée à la cathédrale Saint Pierre par l'évêque de Montpellier pour le repos de l'âme du jeune lieutenant FFI, cité à l'ordre de l'armée, décoré de la Croix de Guerre, de la Légion d'honneur. Il reçoit la Médaille de la Résistance le 25 septembre 1949.

Polémique

Exhumé quelques jours après, la Justice ordonne une autopsie du corps de Batany confiée aux professeurs de la Faculté de Médecine de Montpellier, Mourgues-Molines, Vidal et Lapeyrie. Leur rapport déposé au Parquet général indique: « Le corps ne porte aucun signe de torture, la balle bien visible à la radiographie a pénétré par la bouche pour se fixer dans la région du cervelet. La mort n'a pu être qu'instantanée ».

Le 7 septembre, le journal *Midi Libre* donne une version quelque peu différente. « On a retrouvé dans la boîte crânienne une balle de 6,35, mais cette blessure, d'après les experts médicaux, ne fut pas suffisante pour entraîner la mort immédiate. Batany, enterré vivant succomba par asphyxie, du reste son corps comportait lui aussi, des traces d'ecchymoses consécutives aux tortures subies ».

Apparait alors le début de la polémique qui va connaître de multiples rebondissements.

Jean Marissal qui défendit avec passion la mémoire de son père s'indigne dans son *Mémoire d'un pot de terre*[10] contre cette assertion en contradiction avec le rapport officiel des experts. Dans une lettre écrite au directeur du journal *le Monde* en date du 10 octobre 1969, le professeur Edouard Mourgues-Molines, délégué régional de la Résistance pour la santé, l'un des trois experts de l'autopsie du corps de Raoul Batany écrit les phrases suivantes : « Je suis bien placé pour le dire. Batany n'a pas reçu deux coups de feu successifs. L'unique balle qui l'a atteint, n'a pu que le tuer sur le coup. Il est impossible qu'il ait été enterré vivant. ». Pour trancher définitivement entre les deux versions, il faudrait se reporter au rapport d'autopsie. L'ennui, c'est que celui-ci est introuvable dans le dossier des archives.

En 2009, deux pompiers Pierre Dumont et Jean Tavallot font paraître aux éditions Lacour un ouvrage consacré au capitaine Guizonnier, résistant, torturé et assassiné à Montpellier par les miliciens dans la cour de la caserne de Lauwe le 14 août 1944. Un témoignage le confond avec Batany.

La quête de la vérité

Daniel Marissal, un autre fils du docteur, avocat près de la Cour d'appel de Madagascar, dépose auprès du Procureur de la République la demande d'information contre X, N°1974, le 3 mai 1954. Le 2 juin, le commissaire Max Maurance sous couvert d'une commission rogatoire en date du 11 mai du Juge d'Instruction Bouet adresse son rapport au commissaire divisionnaire, chef du service régional de la police judiciaire.

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

Il produit une lettre écrite par Elie Vinas dans sa prison. Il a assisté Charles Cordier lors du meurtre de Batany[11]. Celui-ci affirme qu'au cours d'un interrogatoire musclé, l'ex-chef des corps francs *Martel*, se serait vanté d'avoir donné l'ordre à Batany d'abattre « le père Marissal ».

Michel Mollet, *alias Martel,* ancien chef des groupes francs de l'Hérault, successeur de Robert Louis, dit *Rivoire* à la tête des GFL et ancien subordonné de Torcatis, purgeait alors une peine de prison de travaux forcés infligée par le Tribunal militaire de Marseille pour trahison. Interrogé, il reconnut que Batany était un agent de liaison d'un autre chef de la Résistance, mais affirma être étranger à la mort du Dr Marissal.

En outre, Mollet était connu pour être un hâbleur et un menteur. Ayant prétendu avoir exécuté un agent de la résistance, le juge le confondit en lui présentant sa victime supposée. « Il est à peu près certain que *Pierre* s'identifie avec *le Grand Pierre* ou encore Pierre Berger, adjoint de *Rivoire* aux Corps francs. Selon *Rivoire, Pierre* aurait été un agent de Mahren des services secrets allemands »

Pourquoi *Pierre* aurait-il inscrit le nom d'Arthur Marissal sur la liste ? L'aurait-t-il nommément désigné ? Dans ce milieu particulièrement trouble du printemps 1944 à Montpellier où les agents de Vichy se sont infiltrés parmi les Résistants, certains ont supposé que l'assassinat d'un notable sans reproches par un corps franc aurait pu provoquer une indignation légitime parmi les Montpelliérains.

François Rouan (1914-1992), ingénieur, témoigne le 11 mai 1954 : « Pendant l'occupation, j'étais responsable militaire du maquis Bir-Hakeim dont un des groupes était stationné dans la région de Clermont-l'Hérault (Mourèze). J'y ai connu le jeune Batany. A la fin de mars 1944, il a demandé à rejoindre les Corps francs de Bouloc. Je m'y suis opposé mais j'ai été contraint d'accepter sur ordre supérieur du chef régional du maquis qui à ce moment était *Martel*. Quelques jours après le meurtre, Batany est revenu au maquis. Il n'était pas fier de son action. Je pense pour ma part que l'acte exécuté par Batany n'a été fait que **sur ordre**. Son chef direct à l'époque était *Rivoire*. Il ne devait recevoir d'ordre que de ce dernier. »

Pour Germain Boniface, un ancien déporté, Robert Louis, alias *Rivoire*, était un agent de Mahren. Il aurait cherché par l'intermédiaire de *Pierre,* à provoquer la Milice en faisant abattre l'un des leurs par la Résistance.

Rivoire nia avoir dit que c'était Mahren qui avait établi la liste. En revanche, il connaissait bien *Aubert*. Arrêté après la guerre, *Rivoire* fut condamné à mort par la Cour de Justice de Toulouse en 1948, puis gracié.

Résumons

Le Dr Marissal, un résistant discret, s'est trouvé sur une liste de miliciens à abattre. Il a été tué par le jeune résistant Raoul Batany le 4 mai 1944. Celui-ci a été assassiné à son tour par le milicien Charles Cordier, le 17 août 1944, dans la cour de la caserne de Lauwe lors des combats pour la libération de Montpellier.

Deux fils du médecin, Jacques et Daniel Marissal en âge de combattre, voulant venger leur père, prennent alors la décision pour le moins irréfléchie d'entrer dans la Milice au moment où elle sombre dans la débâcle. Jean Marissal âgé de treize ans à l'époque ne supporte pas que l'on considère l'assassin de leur père comme un héros. Il cherche alors inlassablement qui a eu intérêt à le manipuler.

Torcatis *alias Bouloc* a bien demandé à Batany de tuer un milicien, mais celui-ci ne lui a pas précisé de nom.

Dans sa déposition au commissaire Cottreel, Batany ne dit pas comment il a « choisi » le nom d'Arthur Marissal sur la liste, pur hasard ou sur commande ?

Pierre Berger, alias *Pierre*, agent de Mahren a été arrêté, jugé à Toulouse et fusillé en 1948 en même temps que l'ex-intendant Pierre Marty.

Pour François Rouan, Batany n'a pu exécuter son acte que sur ordre de son chef direct, *Rivoire* (Robert Louis) chef des G.F.L. Or *Rivoire*, agent double en prison à Montpellier entre le 17 février et le 6 mai 1944 pour fait de résistance n'a pas pu utiliser Batany.

Martel, (Michel Mollet) successeur *de Rivoire*, agent double lui aussi, n'est pas fiable dans ses déclarations. Il purge une peine de prison de travaux forcés.

*Aubert (*Martin*)* secrétaire du comité départemental de l'Hérault du M.U.R (Mouvement uni de la Résistance) disposait de trois agents de liaison dont Raoul Batany. Il l'a bien mis en contact avec *Pierre*. Celui-ci lui a remis la liste que Batany a copiée et rendue à *Aubert* le lendemain.

Selon la déposition du journaliste Albert Marsal, le 19 mai 1954, *Aubert* utilisait Batany pour ses liaisons avec Gilbert de Chambrun, alors chef régional des M.U.R. Au moment d'interroger *Aubert* en 1954, il était trop tard. Il était parti au Maroc, à Casablanca. Le juge n'a pas jugé utile de poursuivre son enquête. C'est bien dommage.

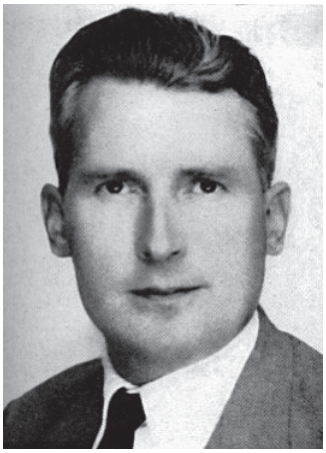


Fig. 8. Gilbert de Chambrun (1909-2009).

Le lieutenant-colonel *Carrel* (comte Gilbert de Chambrun), chef des FFI de la région du Languedoc Roussillon surnommé le *marquis rouge* par le Compagnon de la Libération, le général Chevance-Bertin[12] en raison de ses idées progressistes et de sa proximité avec les communistes était bien placé pour diligenter une enquête sur le meurtre du docteur. Il ne l'a pas fait et n'a jamais répondu aux demandes de son fils.[13] **(Fig. 8)**

Le Dr Arthur Marissal, personnalité connue à Montpellier pour sa compétence professionnelle, catholique fervent, n'avait rien d'un marxiste. Aurait-on alors cherché à éliminer un éventuel concurrent non communiste susceptible d'entrer en politique à Montpellier après la guerre ? Voilà une autre hypothèse partagée par certains.

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

Faute de témoignages probants, on ne peut toujours pas dire qui a ordonné d'inscrire le nom d'Arthur Marissal sur la fameuse liste. La disparition des acteurs de cette triste époque rend la chose de plus en plus difficile.

Une satisfaction cependant pour la famille Marissal. Le Ministère des Anciens Combattants par sa décision N° 123608VC en date du 21 mars 1975 a reconnu qu'Arthur Marissal était « Mort pour la France »

Le combat de Jean Marissal (1931-2012)

Dernier fils du docteur, traumatisé par le meurtre dont il a été le témoin à l'âge de treize ans, Jean Marissal, médecin comme son père, a eu un double objectif :

Trouver celui qui a fait inscrire le nom de son père sur la liste. On ne peut le lui reprocher. Il ne s'est pas compromis avec la Milice comme ses deux frères. Le plus jeune a été condamné à neuf mois de prison aux Baumettes par le Tribunal militaire de Marseille. L'aîné a été jugé à Montpellier le 19 février 1946. Compte tenu du mobile de son engagement, venger la mort de son père, et de sa faible implication dans des actions miliciennes, la famille attendait un verdict modéré. Il n'en fut rien. Jacques Marissal fut avec d'autres accusés, condamné à mort. Par la suite, la sentence fut commuée à dix ans de prison. Quelques mois plus tard, jugé pour atteinte à la sûreté de l'Etat, le Tribunal militaire de Marseille lui rendit la liberté, considérant qu'il avait été surtout victime de la mort tragique de son père. Le 5 juillet 1960, le général de Gaulle, président de la République signa un décret de grâce amnistiante à son égard.

Compte tenu des circonstances défavorables. Jean Marissal a appelé son combat « Le pot de terre contre le pot de fer. »

Les cérémonies commémoratives des événements du mois d'août 1944 qui impliquaient Batany, eurent pour effet de l'exaspérer. Il ne manqua jamais l'occasion de protester par la plume et par des gestes ostentatoires.

A la demande des organismes de la Résistance locale, la tradition s'était établie à la caserne de Lauwe devenue l'Ecole de l'Intendance militaire, de rendre un hommage solennel aux morts de l'Ecole lors du baptême annuel de la promotion des élèves officiers. Le drapeau s'inclinait devant la stèle qui comporte cinq noms victimes de la Milice, dont celui de Batany. C'était plus que pouvait supporter Jean Marissal. En 1962, il martela le nom de l'assassin de son père sur la stèle et récidiva son geste le samedi 22 août 1965. Cette fois, la stèle se brisa.

L'incident entraîna des poursuites judiciaires. Jean Marissal qui exerçait les fonctions d'urologue à la clinique Saint Roch fut interpellé et présenté à un juge d'instruction qui ordonna son incarcération immédiate. Son avocat, Maître François Delmas, alors maire de Montpellier le fit libérer le lundi matin, un jour avant la naissance de sa seconde fille.

Il y eut un procès à la suite de la plainte de la Résistance locale et de l'Armée pour destruction d'un monument d'intérêt public. Le tribunal le condamna à deux mois de prison avec sursis et à une amende. La presse communiste se déchaîna contre lui. « Avec un cynisme odieux, *un collaborateur*, le Dr Marissal a outragé publiquement l'idéal qui animait ceux qui ont fait pour lui le sacrifice de leur vie[14]. ».Il reçut des menaces de mort par lettre émanant « *de fils et de filles de fusillés*. » Le 2 septembre 1965, *la Marseillaise,* journal communiste récidiva en précisant que le « Docteur Arthur Marissal avait été tué sur ordre d'un agent de la Gestapo infiltré dans les rangs de la Résistance ».

A la fin de sa vie, Jean Marissal écrivit : « En tâchant d'oublier les tristes conséquences qui en découlèrent pour les Miens et pour moi, il m'est possible d'accorder à Batany un certain pardon pour l'acte qu'il a commis dans une période exceptionnelle où la vie n'avait que peu de valeur. Je veux bien admettre qu'il ait été trompé par des chefs méprisables, mais je ne peux accepter l'image que ceux-là mêmes ont essayé de lui donner de « héros et martyr » car il n'est ni l'un, ni l'autre… »[15].

Depuis 1945, la Résistance à l'occupant et à la collaboration est glorifiée à juste titre. Mais de nombreuses victimes innocentes, inhérentes à son combat restent le plus souvent dans l'ombre. L'histoire dépassionnée de cette période n'est pas encore écrite comme s'il y avait le risque de découvrir des documents, des faits susceptibles d'écorner la légende. Trop de passions et de haines se sont déchaînées en guerre civile avec la libération de la France en 1944. On est surpris que la vie politique de Montpellier entre 1939 et 1945 fasse encore si peu l'objet de travaux universitaires.

Mais la mémoire des hommes inscrite dans les faits et conservée dans nos archives finit toujours par remonter à la surface. Peu importe les années ! Comme l'a écrit Marcel Aymé, si la vérité ne sort pas du puits où on l'a enfouie, c'est qu'elle a peur de se mouiller. Espérons que des historiens audacieux et chanceux sauront aller la chercher et la faire éclater. ■

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

NOTES

1. Les éléments de cette journée proviennent des témoignages de Jean Marissal, jeune fils du docteur, alors âgé de treize ans, et de l'audition de Raoul Batany devant le commissaire enquêteur Cottreel en date du 19 juillet 1944, dossier 796W40, aux archives départementales de l'Hérault.
2. Son siège se trouvait rue Clemenceau, en face du lycée qui porte le même nom. Il a été détruit et remplacé par un parc d'attraction pour enfants.
3. ADH, dossier 796 W 40.
4. Id, audition du 19 juillet 1944.
5. La caserne a été détruite et remplacée par l'immeuble de la maison de la Mutualité, 88, rue de la 32e à Montpellier.
6. Pierre Tisseyre sera condamné à mort par contumace le 14 avril 1945.
7. Lieutenant-colonel Villiers dit Leroy. Promu lieutenant-colonel le 20 août 1944 par Gilbert de Chambrun, chef régional FFI, confirmé par le général Cochet, délégué militaire pour la zone sud. Nommé par ce dernier, le 2 septembre, commandant de la subdivision de l'Hérault et commandant d'armes délégué de la place de Montpellier. Président de la Cour martiale et président du Tribunal militaire, siégeant à Montpellier.
8. Les décisions des Cours martiales à partir du mois d'août sont classées dans les archives de l'Hérault. En revanche celles des Cours martiales vichystes du premier semestre de l'année 1944 qui réunissaient des « magistrats » désignés d'office ont mystérieusement disparu. Ont-elles été détruites pour des raisons inavouables ?
9. Recueil Dalloz 1947, p 482 et recueil Dalloz 1950, p 577.
10. Jean Marissal, *Mémoire d'un pot de terre contre le pot de fer,* déposé aux archives de l'Hérault.
11. Vinas fut fusillé après jugement en 1946.
12. Général Maurice Chevance-Bertin, '(1910-1996), Compagnon de la Libération, chef des FFI pour le Sud- Ouest et le Centre, *20000 heures d'angoisse*, Robert Laffont, 1990.
13. D'après Hélène Chaubin, Gilbert de Chambrun entra à la tête des FFI le 27 août 1944 à Montpellier avec un projet révolutionnaire : « Nous ferons la révolution avec les communistes. Ce sera une révolution totale […] www.histoire-contemporaine-languedoc-roussillon.com/Bio%20 Chambrun. Les Cours martiales FFI siégèrent à Montpellier et à Béziers jusqu'au 15 septembre. Les FFI avaient constitué des milices patriotiques rétribuées qui procédaient à des réquisitions et à des arrestations. Elles furent dissoutes le 28 octobre 1944. Le commissaire de la République nommé par le GPRF, Jacques Bounin, et le préfet Weiss éprouvèrent les plus grandes difficultés à établir un pouvoir civil. Bounin eut l'habileté de convaincre les généraux de Lattre et Cochet (qui commandait les FFI de zone sud) de se rendre dans l'Hérault. Malgré tout, les relations de Jacques Bounin avec Gilbert de Chambrun restèrent courtoises.
14. Le quotidien *La Marseillaise*, du 27 août 1965
15. Additif à *Mémoire d'un pot de terre contre le pot de fer*.

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

Midi Libre
Naissance d'un quotidien régional à la Libération

Pierre Mazier*

Résumé :

Le récit de la création et de l'installation à Montpellier du quotidien régional *Midi Libre* en 1944, par confiscation des biens de *L'Eclair*. L'article présente les journalistes qui ont créé le nouveau journal, et analyse les conflits au sein des mouvements de Résistance pour son contrôle économique et politique.

Mots-clés :

Presse quotidienne régionale – Montpellier – Midi Libre – L'Eclair – Mouvements de la Résistance – Libération Jacques Bellon – Maurice Bujon

Abstract:

Account of the creation and establishment in Montpellier of the regional newspaper *Midi Libre* in 1944, after the disposition of the forfeited property of *L'éclair*. This paper presents the journalists who created the new newspaper, and analyses the conflicts within the Resistance movements for its economical and political control.

Key words:

Regional Newspaper – Montpellier – Midi Libre – L'Eclair – Resistance movements – Liberation – Jacques Bellon – Maurice Bujon.

Avant-propos

Pierre Mazier prépara, durant les années d'Occupation, une licence d'histoire et de géographie à la Faculté des Lettres de Montpellier où il eut des maîtres prestigieux, tels qu'Augustin Fliche ou Henri-Irénée Marrou. Beaucoup plus tard, il travailla dans un des services de Midi Libre, et sa formation initiale amena le directeur du journal, Maurice Bujon, à le mandater pour écrire une histoire de Midi Libre. Pour des raisons de circonstances, l'étude réalisée en 1988 par Pierre Mazier ne fut pas publiée. Un historique du journal fut rédigé et publié en 1995 sous la direction de Félix Torres à l'occasion des 50 ans du quotidien.

L'étude de Pierre Mazier ne fait cependant pas double emploi avec le livre de Torres. A mi-chemin entre la distanciation de l'étude historique et l'engagement du chroniqueur happé par la dynamique et le romanesque de la saga journalistique, elle bénéficia de l'accès aux archives et de la collaboration de tout le personnel en activité ou retraité dans les années 1980 ; elle propose un récit très vivant, mais également précis et détaillé, des premières années du journal. C'est pourquoi, il a paru intéressant d'en extraire la substance d'un article relatant les péripéties de la naissance du nouveau quotidien montpelliérain, travail de réécriture et de mise à jour que Pierre Mazier a bien voulu effectuer pour notre revue.

La Rédaction

Introduction

Comment *Midi Libre* devient-il, fin 1944, le premier journal régional, au détriment de parutions diverses qui ont pour la plupart disparu ? Quelles influences politiques, quelles ambitions professionnelles expliquent cette émergence ? Dans quel contexte?

Durant toute la III° République, Montpelliérains et Héraultais ont eu à leur disposition deux quotidiens rivaux, *Le Petit Méridional* et *L'Eclair*. Le premier représentait les courants républicain et radical-socialiste partisans d'un progrès social modéré ; le second était l'expression des milieux conservateurs et plus précisément royalistes, très présents dans la région. Ces deux journaux avaient su étendre leur zone d'influence sur une dizaine de départements et pouvaient atteindre jusqu'à l'Ariège, le Tarn ou la Haute-Provence. Leur succès avait réduit à la portion congrue les autres organes de presse, locaux ou diffusés depuis l'extérieur de la région, comme *La Dépêche* de Toulouse.

*Historien

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

La période de l'Occupation, du fait des contraintes de la censure, et de l'acceptation du régime de Vichy par les administrateurs, a sinon rapproché du moins conduit à des positions assez communes, les deux journaux concurrents, ce qui les a entraînés dans la même chute. Leur disparition à la Libération a donné naissance à de nouveaux titres de presse, tout à la fois en rupture et pourtant aussi en continuité avec eux. C'est sur la base logistique de *l'Eclair* que se construit, non sans péripéties, son successeur, *Midi Libre*, paru le 27 août 1944 pour la première fois. Né à la Libération, *Midi Libre* ne cessera de progresser et deviendra le plus grand quotidien de la Région.

En voici les acteurs, et le récit de leur entreprise.

Surgis de l'ombre

La fondation de *Midi Libre* est l'œuvre d'une équipe ; d'une équipe solide, aux compétences complémentaires, très vite devenue une équipe d'amis. Les hommes qui l'ont constituée, peu nombreux, ont joué un tel rôle dans la genèse de ce journal qu'il convient, à notre avis, de faire, dès maintenant, connaissance avec eux.

Mais présentons-les déjà !

Jacques Bellon, politique, visionnaire, professionnel, le patron charismatique

Maurice Bujon, professionnel, gestionnaire, le patron opérationnel

Albert Marsal, journaliste expérimenté, formé à *L'Eclair*

Emmanuel Gambardella, écrivain, journaliste, très bon diplomate

Madeleine Rochette, subtile scientifique, qui règle les cas difficiles

Georges Campredon, linotypiste, formé à *L'Eclair*, connaît le monde ouvrier

Ernest de Varenne, journaliste, apporte son expérience de *L'Eclair*

Jean Connillière, journaliste, vient lui du *Petit Méridional*.

Comme au théâtre antique où l'on ne s'embarrasse pas de subtilités, faisons les venir, à tour de rôle, sur le devant de la scène.

Jacques Bellon

De son véritable nom Armand Labin, est né à Bucarest le 20 janvier 1906. Non sans humour, il avançait quelquefois qu'un certain légionnaire romain Labinus, dont le nom est fixé à tout jamais sur la colonne Trajane et qui avait fait partie des troupes envoyées par Trajan pour coloniser la Roumanie pouvait fort bien être son lointain ancêtre[1]. Ce qui est sûr, c'est que son père, Saniel Labin, bourgeois aisé, dirigeait, à Bucarest, avant 1914, deux journaux libéraux et francophiles. Comme il était, de plus, président fondateur de la Ligue des droits de l'homme, il devint rapidement la cible d'une droite nationaliste et antisémite. Condamné à mort par les Allemands en 1916, il avait été sauvé grâce à l'intervention de l'ambassadeur des USA, mais avait dû s'exiler avec sa famille. Accueilli par la Suisse puis par la France, il fut à nouveau traqué par la police allemande après l'armistice de juin 1940 et s'embarqua pour les Etats-Unis où il devint le conseiller très écouté du président Roosevelt pour les problèmes terriblement compliqués d'Europe Centrale.

Le jeune Armand Labin commence ses études au Lycée de Lucerne puis, à partir de 1919, les poursuit en France au Lycée Condorcet et au Lycée Janson de Sailly. Après quoi, son baccalauréat en poche, il s'installe au quartier latin et s'inscrit à la Sorbonne où il obtient plusieurs certificats d'histoire et de philosophie. Cet éclectisme inquiète son père qui demande à Albert Bayet : « En ferons-nous un historien, un philosophe ou un journaliste ? » Rassurant, le futur fondateur de la Fédération Nationale de la presse clandestine, répond : « Je ne sais quelle voie il choisira mais on en fera quelqu'un »[2]. La vocation d'Armand Labin va, en fait, s'affirmer très rapidement. En 1927 - il a 21 ans - il abandonne l'université et devient journaliste. Entré à l'Agence économique et financière, il est rapidement distingué par son directeur qui lui confie d'importants reportages d'abord en Allemagne où, dans des articles clairvoyants et courageux, il dénonce la montée du nazisme, ensuite en Angleterre et en Europe Centrale.

En 1935, il se débarrasse d'un encombrant service militaire effectué en Roumanie comme 2ème classe, au 11ème régiment d'artillerie de campagne[3]. A son retour en France, en 1936, il reprend ses activités journalistiques : mission à Ankara où il se fait un ami de l'ambassadeur de France, Henri Ponsot, qui admire son dynamisme ; collaboration, outre l'Agence économique et financière avec le *Petit Parisien*, l'Agence Fournier et l'hebdomadaire *Paris-Balkan*. Son intelligence et son entregent lui permettent de s'introduire dans les milieux parisiens de la politique et de la presse. Il se fait un nom.



Fig. 1. Armand Labin dit Jacques Bellon

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

La guerre de 1939 arrive. Il formule immédiatement une demande d'engagement et sollicite le bénéfice de la loi prévoyant la naturalisation française en faveur des engagés des pays limitrophes. Mais les blindés allemands vont plus vite que son dossier. Persuadé à juste titre qu'il est fiché par la Gestapo en raison de son action antihitlérienne de 1933 et antimunichoise de 1938, il quitte la capitale le 13 juin 1940 pour Limoges. Au cours d'un voyage à Nantes, il est repéré et arrêté par les Allemands mais leur fausse compagnie au bout de cinq jours[4]. Le 23 août 1940, il trouve le temps de se marier avec Denise Hulmann, dont le divorce avec un magistrat, Jacques Bellon, remonte à 1932 et qui, en décembre 1941, lui donne un fils. Le ménage s'installe d'abord à Vichy où Armand qui est membre professionnel de la presse étrangère collabore avec le périodique américain *Of commerce*, puis, toujours menacé, à Lyon, où il arrive au début de 1941. **(Fig. 1)**

C'est à Lyon qu'Armand Labin entre en contact avec la Résistance, particulièrement active dans la région. Il change de nom et, comme sa femme lui avait fourni une carte d'identité de son ancien mari, il devient, sans le moindre complexe, Jacques Bellon et, par la force des choses, le restera jusqu'à sa mort. Le magistrat ne semble d'ailleurs pas s'en être offusqué outre mesure. Plus tard, les deux hommes se rencontrent à Paris dans une exposition. Et, à Maurice Bujon qui se trouve là, le directeur présente son homonyme : « Voici Jacques Bellon... le vrai ! »[5] Jacques Bellon - le faux - mène donc, en 1942 et 1943, une existence de militant actif : il collabore au journal clandestin *La Marseillaise*, organise des filières, participe à la fabrication de faux papiers.

A Lyon aussi, il rencontre Madeleine Rochette qui, sous les ordres du grand historien Marc Bloch (dit *Narbonne*) milite avec courage et intelligence au mouvement Franc-Tireur. Mais la « capitale de la Résistance » ne pouvait échapper longtemps aux investigations de la milice et de la Gestapo. Bellon doit mettre sa famille à l'abri à Bourg en Bresse. Le 12 mars 1944, Marc Bloch est arrêté ; il est exécuté le 16 juin. Une nouvelle fois, Bellon doit s'enfuir. Il se réfugie à Carcassonne chez Lucien Roubaud, professeur de lycée et chef régional du MLN[6]. Il y retrouve Madeleine Rochette qui, elle aussi, a échappé de justesse à la Gestapo et qui devient la collaboratrice de Roubaud. Le trio Roubaud, Bellon, Rochette va jouer un rôle très important dans la mise en place de la presse régionale libérée.

En août 1944, Jacques Bellon, à 38 ans, est au mieux de sa forme. Il connaît à fond son métier de journaliste ; il a voyagé, souffert, vécu, établi de nombreux contacts et se sait armé pour poursuivre dans la presse une grand carrière. De taille moyenne, avec une légère tendance à l'embonpoint, les yeux d'un bleu clair, les cheveux blonds attaqués par une calvitie naissante, il séduit par la subtilité de son expression, peut-être aussi par un accent roumain prononcé qui pimente ses propos. Son dynamisme est contagieux ; c'est un entraîneur d'hommes. Séduisant mais tenace, ouvert à la discussion mais inébranlable dans ses décisions, tel est l'homme dont Albert Bayet dira, à l'heure des adieux, le 6 juillet 1956 : « il employait toutes les caresses de l'esprit jusque dans les rigueurs de la controverse. »[7]

Maurice Bujon

Maurice Bujon est, lui aussi, un journaliste professionnel. Il est né à Narbonne d'un père originaire de la Loire, officier d'active tombé sur le front de Verdun en septembre 1916, et d'une mère issue d'une vieille famille narbonnaise. Orphelin très jeune, il est élevé par sa grand-mère jusqu'à la fin des hostilités avant d'être pris en mains par un tuteur énergique, son oncle, le général Audema qui veille sur ses études. Après le collège Beauséjour à Narbonne, c'est le collège Saint François Régis à Montpellier, l'Institut Marcadier Bayrou, le Lycée de Montpellier. Bachelier mathématiques élémentaires et philosophie, il prépare l'Ecole Navale au Lycée Saint-Louis. Il décroche une licence en mathématiques et son diplôme de lieutenant au long cours. Mais la crise de la marine l'oblige à chercher ailleurs son avenir.

Son cousin Robert Audema, le fils du général, rédacteur en chef au *Petit Méridional*, le prend comme rédacteur : il sera journaliste. Tout à son nouveau métier qui le passionne très rapidement, notre jeune journaliste trouve toutefois le temps de fréquenter les cours des Facultés de lettres et de droit et d'acquérir les diplômes de licencié ès lettres et licencié en droit. Il est également correspondant du journal *Lyon Républicain*, du *Petit Journal*, de l'Agence Havas et de l'Agence Fournier. Mobilisé en 1939, dans la marine de guerre où il avait fait son service militaire, il embarque immédiatement sur un cuirassé pour Gibraltar et Mers El Kébir. C'est la drôle de guerre. Démobilisé, il retrouve son poste au *Petit Méridional*. Le climat y est pesant. Il en souffre et commence par adopter une attitude de résistance passive, refusant d'assister à des manifestations germanophiles et d'en assumer le compte rendu. Mais, rapidement, il passe à l'action directe.

A l'université de Montpellier, des professeurs réputés comme Teitgen, Marres, Antonelli, Bouvier entretiennent la flamme de la Résistance. Une poignée d'étudiants et de bénévoles suit leur exemple. Maurice Bujon distribue des tracts, ces tracts ronéotypés des premiers temps où l'on pouvait lire : « à copier vingt fois et à faire circuler », puis des journaux clandestins ; traque de trop célèbres «collaborationnistes» ; participe à l'organisation de filières pour le maquis et pour l'Angleterre, et à la fabrication de fausses cartes d'identité pour jeunes gens en rupture de STO, et pour des résistants recherchés par la milice ou la Gestapo. Devenu chef départemental adjoint des MUR, il a pris le nom de guerre de *Bucard*, pied de nez au trop célèbre fondateur du Francisme. Dans le cadre du plan insurrectionnel, il est désigné, en 1943, pour s'emparer à la Libération du *Petit Méridional*, Ferdinand Paloc devant parallèlement s'emparer de *L'Eclair*[8].

En février 1944, de nombreux résistants sont «vendus». La Gestapo vient l'arrêter. Il parvient à s'enfuir. Cet épisode est si caractéristique de l'époque que nous ne pouvons nous empêcher, dût sa modestie en souffrir, de citer l'intéressé : « C'était un soir de février 1944. On frappa à la porte de l'immeuble de la rue de Verdun où j'habitais. J'avais entrouvert la fenêtre. La rue était déserte. Une traction avant était arrêtée devant la porte mais son moteur tournait au ralenti. J'ai compris. En

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

quelques minutes, j'ai révélé à ma femme médusée que j'étais «de la Résistance» et que je devais partir sur le champ. Je descends l'escalier obscur. J'ouvre la porte. La rue était normale. Deux hommes armés de torches me demandent : «Est-ce là qu'habite Maurice Bujon ?» Je leur «réponds : «oui, au 5ème étage, mais ne vous trompez pas, ne prenez pas le couloir de gauche. C'est à droite, après quelques marches.» «Où-allez-vous ?» me demandent-ils. «J'ai un ausweis. Je vais à la pharmacie pour mon enfant malade». Ils s'en contentent ; ils s'engouffrent dans l'escalier. Quant à moi, je descends dans la rue de Verdun aussi naturellement que possible. Je n'en vois pas le bout mais toute précipitation pourrait m'être fatale. J'arrive, enfin, au coin. Je prends mes jambes à mon cou. Je passe dans un appartement de la rue Frédéric Mistral. Je brûle des papiers et je vais à la gare prendre un train, le premier qui passe est le bon. Il va vers «le Nord». J'avais un point de chute dans un maquis mais une trahison a fait le vide. Il va me falloir renouer des liens ».

Maurice Bujon se cache pendant quelques temps à Charlieu près de Roanne puis reprend contact avec un maquis de la région. C'est là qu'on ira le chercher, à la Libération, pour prendre le poste de rédacteur en chef de *Midi Libre*. **(Fig. 2)**



Fig. 2. Maurice Bujon

Il est prêt. Servi par un physique de charmeur, ce grand jeune homme brun de 34 ans qui a déjà derrière lui 10 ans de métier doit à sa formation polyvalente esprit de finesse, esprit de géométrie et sens du commandement. D'une grande probité intellectuelle, il ne craindra pas, le 13 décembre 1944, - l'heure est encore aux jugements expéditifs - de témoigner en faveur de son ancien directeur du *Petit Méridional*, Georges Soustelle, traduit devant la Cour de Justice de Montpellier : « J'ai toujours considéré M. Soustelle comme un bon républicain. Parvenu au faîte de sa carrière, il tenait à rester le président de la Presse française, afin, disait-il, de faire contrepoids à Luchaire. Il n'a rien fait «pour imposer à ses collaborateurs une politique collaborationniste». Il savait même que certains d'entre eux faisaient partie de la Résistance et ne les a nullement découragés. Quand j'ai été obligé, en février 1944, de quitter Montpellier, poursuivi par la police allemande et la police de M. Marty, il a fait en sorte que mon mois soit payé à ma famille »[9]. Tel est Maurice Bujon.

Albert Marsal

Albert Marsal a vu le jour le 5 février 1910, au sein d'une vieille famille montpelliéraine où le culte de la tradition se marie avec une vive sensibilité artistique transmise de génération en génération. Son grand-père, Edouard Marsal, artiste peintre et majoral du Félibrige, a donné son nom à une rue de Montpellier. Son père, Louis Marsal, entré au Journal *L'Eclair* en 1903, y a poursuivi, pendant cinquante ans, une carrière de rédacteur. Lui-même, attiré à son tour par le dessin a été élève des Beaux-Arts avant son service militaire. Affecté à un régiment de génie, au Maroc, il est séduit par le miroitement de nouveaux paysages et la splendeur des nuits marocaines. Il veut être peintre. Mais au retour, son père préféra lui voir prendre une orientation moins aléatoire. C'est ainsi qu'Albert Marsal débuta dans le journalisme comme dessinateur de publicité à *l'Echo de Paris* avant d'entrer à *L'Eclair*, en 1932, en qualité de photograveur.

Mobilisé en 1939, le sergent Marsal est fait prisonnier en juin 1940 dans la Somme, et emmené en Allemagne. En juillet 1941, il s'évade une première fois de l'Oflag 6 D à Munster (Westphalie). Il est repris quatre jours auprès en Hollande et, ramené au camp, subit les traditionnelles représailles. Cela ne l'empêche pas de récidiver le 19 août 1942. Après un périple de 16 jours à travers l'Allemagne, la Belgique, la Hollande et la France occupée, il arrive enfin à Bourg-en-Bresse où il est démobilisé. Il reprend son service à *L'Eclair* mais ce n'est pas, sa journée accomplie, pour rester dans ses pantoufles. Dès le mois de novembre 1942, il entre au réseau de résistance NAP à Montpellier. De mai 1943 à mai 1944, il est agent de liaison du chef départemental des MUR et accomplit, sous le nom de guerre de *Marceau* un certain nombre de missions aussi dangereuses les unes que les autres mais qui le mettent en contact avec quelques grands noms de la résistance, tels que le chef régional des MUR, de Chambrun. Ce n'est pas tout : de novembre 1942 à juillet 1944, il appartient à un réseau de renseignements allié. **(Fig. 3)**

En mars 1944, la Résistance régionale, plusieurs fois décapitée, mais toujours renaissante, a besoin, à l'approche des heures décisives, d'un solide réseau de liaisons pour préparer l'insurrection nationale. Le 7 mars, Marsal - devenu *Amiot* pour brouiller les pistes - est nommé par le chef régional, Jacquemin, responsable des bureaux de liaison et de transmission des MUR. Pendant les six mois qui précèdent la Libération, il va régler l'acheminement du courrier, recevoir et redistribuer des tracts, subsides et

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)



Fig. 3. Albert Marsal



Fig. 4. Emmanuel Gambardella

journaux clandestins en collaboration avec la résistance des PTT, et surtout ventiler du haut en bas de la hiérarchie des ordres d'action de plus en plus fréquents. Il est un des rares à connaître le plan insurrectionnel établi par le COMAC.

Albert Marsal est un enfant de la balle. Depuis 1903, la famille est à *L'Eclair*. Nourri dans le sérail, il en connaît les détours ; ainsi, au jour J, il sera le plus qualifié pour séparer le bon grain de l'ivraie et assurer un passage en souplesse des anciennes aux nouvelles structures. C'est, par tradition familiale, un homme de droite. Mais, de cette fraction de la droite qui n'a jamais accepté l'occupation allemande et pour qui seule comptait la libération du territoire national. Pour ce patriote rigoureux, il ne pouvait y avoir de plus grande priorité.

Emmanuel Gambardella

Emmanuel Gambardella est né à Sète, le 3 juillet 1888. Sa famille est d'origine génoise. Au collège de la ville, il se distingue par de brillants résultats scolaires, mais surtout par un goût prononcé pour les activités sportives ; il excelle dans l'équipe de l'établissement et, dès 1904, crée l'Association sportive cettoise où il joue en équipe première. Très vite, il participe avec Georges Bayrou à l'organisation naissante du football régional. Parallèlement, il se met à écrire, dans d'amusantes revues locales, des articles légers et pleins d'humour où il met en scène les personnalités du cru. Il taquine la muse, et s'essaie au théâtre. Enfin, il se lance dans le journalisme dans la presse régionale qui s'ouvre aux chroniques sportives. Seuls, le service militaire de 1910 au 38ème RA de Nîmes et la mobilisation de 1914 interrompront cette triple carrière naissante d'homme de lettres, de journaliste et de dirigeant sportif.

Il écrit comme il respire. Sa production littéraire est très variée. Comédies représentées en séances privées, comme *Le mariage de Mimi*, *Un congrès international*, *Cinq à sept* ; vaudevilles comme *Heures d'été* ; voire opérettes du style de *Le prince de par là-bas* qui, en 1923, triomphe à la Scala de Bordeaux. Il produit au total 18 œuvres en 5 ans ; il fait partie de la Société des auteurs et compositeurs lyriques. Il ravitaille en contes de nombreuses publications parisiennes, mais s'essaie aussi à la poésie et à la chanson.

Journaliste confirmé, il écrit dans *l'Information méridionale* et participe à la création, dans les années 30, d'un troisième quotidien à Montpellier, le *Sud,* crée par le célèbre abbé Trochu qui veut développer en Languedoc l'idéal de la démocratie chrétienne. Mais, bien entendu, il se produit surtout dans des publications sportives telles que le *Languedoc sportif* ou *France football*. Il s'est fait un nom dans le monde du football où il culminera de 1948 à 1953, année de sa mort, comme Président de la Fédération française du football. En 1939, Gambardella, installé à Montpellier, occupait un poste important chez le concessionnaire Peugeot, avenue de Toulouse. **(Fig. 4)**

En 1944, à 56 ans, ce spécialiste du football a conservé son allure sportive. « Sa tête est énergique, droite et bien posée. Son regard, à la fois noble et sincère, doux au coin de l'orbite abritée derrière ses bésicles, vous étudie, vous transperce, vous dissèque avec toute la puissance d'un psychologue avisé »[10]. Cet homme cultivé - il lisait deux ou trois livres par semaine - travailleur, habile et prudent, préfère la diplomatie aux affrontements. C'est un conciliateur né. Il sera, pour la jeune équipe de *Midi Libre*, le journaliste d'expérience et de bons sens qui saura, quand il le faudra, rapprocher les extrêmes.

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)



Fig. 5. Madeleine Rochette



Fig. 6. Georges Campredon

Madeleine Rochette

Nina Morguleff, alias Madeleine Rochette, est née le 14 mars 1915 à Leningrad. En 1920, elle doit quitter la Russie avec sa mère et se réfugier à Berlin, puis à Baden-Baden. En 1933, elle arrive en France. Etudiante à Grenoble puis à Lyon, elle obtient une licence ès sciences et un diplôme d'ingénieur chimiste de l'Ecole de chimie de Lyon. Boursière particulièrement douée du Centre national de la recherche scientifique, elle prépare une thèse de doctorat-es-sciences au laboratoire d'astrophysique de l'Observatoire de Paris. En septembre 1939, cette brillante scientifique travaille dans les laboratoires de physique de l'Ecole normale supérieure réquisitionnés par la défense nationale. Après l'armistice de 1940, elle abandonne la zone occupée et vient s'installer à Lyon où elle trouve un poste de chimiste dans une usine de Villeurbanne.

En 1942, elle entre dans la résistance et fait partie du Mouvement Franc-Tireur. Comme toujours, cela commence par la diffusion de journaux clandestins et l'établissement de faux papiers. Mais, sa vive intelligence, son inépuisable dévouement vont s'imposer ; au fil des ans, son importance grandit. Devenue permanente du mouvement et collaboratrice de Marc Bloch - dit *Narbonne*, chef du réseau, elle prend une part active à l'organisation d'ensemble de la résistance lyonnaise sous le pseudonyme de *Nathalie.* Le 12 mars 1944, Marc Bloch est arrêté par les Allemands. Il est exécuté le 12 juin. Le réseau est démantelé. Traquée par les Allemands, Madeleine Rochette leur échappe de justesse. Mais, avant de quitter Lyon, elle a mis à l'abri les archives et les fonds du mouvement. Elle se réfugie en Languedoc, où elle devient l'agent de liaison permanent de Lucien Roubaud -dit *Astier* - qui, comme nous l'avons vu plus haut, est le chef régional du MLN. Elle y retrouve Georges Morguleff, son propre frère, devenu l'adjoint de Roubaud. **(Fig. 5)**

En 1944, la forme de Madeleine Rochette est éblouissante. Son cerveau, véritable scalpel, lui permet de débrouiller rapidement les problèmes les plus compliqués. Elle possède le rare don de jauger vite et bien les gens qu'elle rencontre. Elle est servie par un remarquable pouvoir d'adaptation. Toutes ces qualités jointes, ce qui ne gâte rien, à un physique des plus agréables, vont en faire, dans le Montpellier de la Libération, une auxiliaire indispensable pour les missions délicates et les contacts difficiles.

Georges Campredon

Né à Montpellier le 22 juin 1904, Georges Campredon poursuivait à *L'Eclair*, depuis le mois de septembre 1933, une tranquille carrière d'ouvrier linotypiste. Mobilisé en septembre 1939 comme sergent-chef au 250ème RI, il reprend, après sa démobilisation intervenue le 19 juillet 1940, son service à l'atelier de composition. **(Fig. 6)**

Sa parfaite connaissance du monde ouvrier et les nombreuses amitiés qu'il y compte lui permettent de regrouper les quelques camarades qui, révoltés par l'attitude ultra-conformiste du journal, sont prêts à résister. Il apporte, dans ce domaine, une aide précieuse à Marsal dont il devient l'adjoint. Mais, moins heureux que son camarade de combat, il est arrêté le 2 août 1944 - trois semaines avant la Libération - et déporté à Buchenwald. Il avait 40 ans. La Direction de *L'Eclair* - rendons lui cette justice - continuera à verser son salaire à sa famille. Il ne rentrera en France qu'en juin 1945, amaigri, diminué, un peu désabusé malgré la sollicitude de ses camarades qui lui avaient réservé la place de chef de l'atelier de composition.

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)



Fig. 7. Ernest de Varenne



Fig. 8. Jean Connillière

Ernest de Varenne

Né à Meillonas, dans l'Ain, le 30 janvier 1902, descendant d'une vieille famille bressanne, Ernest de Varenne, après ses études de droit, avait travaillé quelques temps dans une banque. Réalisant rapidement que sa vocation était ailleurs, il débute à *L'Eclair* le ler juillet 1936 comme journaliste stagiaire. Dès lors, tout va pour le mieux. Au bout de quatre mois, il reçoit une lettre de félicitations de sa direction pour avoir réussi à pénétrer dans un hôtel assiégé par une foule hurlante afin d'interviewer un leader politique d'extrême droite. Trois ans plus tard, il est nommé rédacteur, chargé du secrétariat de la direction avec rang de sous-chef de service. C'est une belle carrière qui commence. Comme Ferdinand Paloc, Georges Campredon et Albert Marsal, il s'oppose par la parole puis par l'action aux excès d'une entreprise de presse qui appuyait sans réserve les options du gouvernement de Vichy. Tant et si bien qu'il est arrêté par la Gestapo en février 1944 mais aucune preuve n'ayant pu être relevée contre lui, il est relâché au bout de quelques jours. **(Fig. 7)**

Au physique, il est de taille légèrement supérieure à la moyenne. Avec son nez en coupe-vent, il paraît plus maigre qu'il ne l'est. Se cheveux blonds tirent sur le roux ; ses yeux sont enfoncés dans leur orbite. Très travailleur, méticuleux, il aime le travail fignolé et ne supporte pas la médiocrité. D'une nature profondément religieuse, il n'aime pas blesser les gens et, quand il lui arrive de le faire, il s'en trouve très affecté. Très fidèle en amitié et très susceptible, il sera profondément peiné par le comportement de ses anciens amis «bien-pensants» d'une certaine droite montpelliéraine, qui lui pardonneront difficilement d'avoir, à la Libération, eu raison contre eux.

Jean Connillière

Jean Connillière est le dernier rejeton d'une famille protestante gardoise. Il est né à Fourques le 11 juillet 1913. Son père, d'abord régisseur dans la région d'Arles, vient, après la première guerre mondiale, monter à Nîmes une affaire de vins. Après l'école primaire de la rue Saint-Charles, le jeune garçon poursuit, au Lycée de Nîmes, des études secondaires jusqu'au baccalauréat exclu : en effet, le jour même de l'oral, il préfère répondre à une convocation de la direction du *Petit Méridional* qui lui propose une place de reporter-photographe à Nîmes. Nous sommes en 1930. Peu après, il part faire son service dans l'infanterie alpine et, comme il est musicien - il pratique depuis longtemps le cor d'harmonie - il sert dans la musique de son unité.

Rendu à la vie civile, Jean Connillière retrouve avec joie son poste de journaliste ainsi que les bureaux de l'agence locale du *Petit Méridional* qui baignent, place Questel, dans une atmosphère provinciale aujourd'hui disparue. Son chef d'agence, Féline, le fait nommer rédacteur en 1934 : il est enchanté des services de ce jeune journaliste débordant d'activité qui sait fourrer son nez partout dans une ville où il est de plus en plus connu. Et puis, tout l'intéresse : la tauromachie, les boules, le théâtre lyrique, la politique et aussi le sport, notamment le football qu'il pratique avec brio. Pourtant, peu avant la guerre, notre jeune rédacteur est muté à Montpellier où il va s'occuper de l'édition sportive du journal : il s'était fait remarquer par sa direction comme responsable de l'équipe junior du Sporting Club de Nîmes. Mobilisé en 1939 sur le front d'Italie, il rentre à Montpellier après la défaite de 1940. Lui aussi fera de la Résistance, d'abord au Mouvement National des prisonniers de guerre, puis au MLN. **(Fig. 8)**

En 1986, au lendemain de son décès, l'éditorialiste de

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

Midi Libre donne de lui un portrait plein de vérité : « Son aspect débonnaire cachait une très profonde personnalité et ceux qui le jugeaient sur l'apparence commettaient de graves erreurs. Sa lourde silhouette ne laissait pas deviner son dynamisme ; ses silences et ses yeux mi-clos masquaient l'intérêt, réel pourtant, qu'il portait à une discussion ; son ton bourru dissimulait une bonté profonde et sa modestie cachait une intelligence assez exceptionnelle »[11]. Tout cela, bien sûr, était déjà vrai en 1944. A 31 ans, sa grande expérience du métier mais aussi sa parfaite connaissance des gens et des choses de Nîmes et du Gard s'avèrent très utiles aux fondateurs d'un journal à vocation régionale.

Si l'équipe des fondateurs de *Midi Libre* est aussi soudée, si rien n'a pu rompre une cohésion née des circonstances et consolidée par le temps, c'est que les hommes qui la composent ont plus d'un trait commun. En 1944, ils sont jeunes. Certes Gambardella, avec ses 56 ans, fait figure de doyen ; mais ce sportif a conservé le dynamisme des jeunes années. Tous les autres ont moins de quarante ans. Ils ont passé l'âge où l'on se cherche et atteint celui où l'on se réalise. Tous ont été volontaires de «l'armée des ombres». La Résistance, avec son sang et ses larmes, ses dangers et ses espoirs, les a marqués pour toujours. Mais ils n'en parleront jamais. Il y a une pudeur des vrais combattants. Et puis, ce sont avant tout des journalistes, venus au métier par vocation plus que par nécessité. La paix revenue, c'est vers l'avenir qu'ils tournent leurs regards. L'heure est arrivée, ils le sentent bien, de créer une presse nouvelle, plus libre que celle d'avant-guerre, à l'image de cette Libération qui se voulait rénovatrice et porteuse d'espoir.

Un été décisif

Vers une nouvelle politique de presse

Dégoûtés par la veulerie des journaux de Vichy, résistants et journalistes clandestins entrevoient, dès 1942, une «presse nouvelle», jaillie toute vierge des élans de la Libération. Leurs feuilles en définissent le contour. «Franc-Tireur», par exemple, dans son numéro 36 d'août 1944 -un des derniers parus sous l'occupation- appelle «une presse patriote, honnête et libre «

En 1943, en zone Sud, Francisque Gay rédige pour la «commission de presse» présidée par Alexandre Parodi, un mémoire, *Les éléments d'une politique de presse* où il apparaît que l'objectif essentiel est de ne pas laisser l'argent prendre en tutelle la presse de la France rénovée[12]. En novembre de la même année les responsables des journaux clandestins créent la FNPC (Fédération nationale de la presse clandestine) dont le premier président est Albert Bayet (*Dumont*) et dont le Bureau permanent se réunit chaque semaine à partir de mars 1944. Pierre Henri Teitgen (*Tristan*) assiste à plusieurs séances de ce bureau en qualité de secrétaire général à l'information et ministre clandestin du gouvernement provisoire d'Alger. Après son arrestation par la Gestapo, son successeur, Jean Guignebert, continue de préparer «la libération de la presse» en liaison étroite avec la FNPC et, parallèlement, avec la commission de l'Information constituée par le CNR (Conseil National de la Résistance) et présidée par Pierre Hervé. C'est dans ces réunions que vont se cristalliser les aspirations nobles mais vagues des journalistes clandestins qui veulent, avec un angélisme touchant, « tourner le dos à une presse inféodée à des oligarchies financières ou politiques ». Il ne faudrait surtout pas, craignent-ils, qu'une subtile dialectique juridique permît le retour de certains journaux compromis par leur assujettissement au régime de Vichy. Sur ce dernier point, ils sont rassurés a posteriori par un discours célèbre prononcé par Teitgen, en octobre 1944, à l'occasion du premier congrès de la Fédération Nationale de la presse française (FNPF) qui a pris naturellement, le 25 août, la suite de la FNPC.

Le représentant du Gouvernement consacre la disparition non pas temporaire mais définitive des « journaux de trahison enfouis dans la fosse commune de nos déshonneurs nationaux ». En cet été, plein de promesse, FNPC, CNR et gouvernement travaillent en liaison étroite pour traduire dans des textes les aspirations de tous ces journalistes, avides de liberté. A la veille de la Libération, tout est prêt. Du 6 mai au 25 novembre 1944 pas moins de 6 textes de référence sont publiés :

- L'Ordonnance du 6 mai 1944.
- L'Ordonnance du 9 aout 1944, sur le rétablissement de la légalité républicaine.
- L'Ordonnance du 22 juin 1944, dite «Ordonnance de débarquement».
- «Le cahier bleu».
- L'Ordonnance du 30 septembre 1944.
- Le Décret du 25 novembre 1944.

L'arsenal de ces textes va permettre au Commissaire de la République en région, aux mouvements de résistance régionaux et aux directeurs des nouveaux journaux d'exercer leur action, à la Libération, dans le cadre d'une indiscutable légalité.

Les dernières réunions clandestines

Quelques mois avant la Libération, des contacts de plus en plus nombreux, s'établissent entre les futures autorités administratives, les dirigeants des mouvements de résistance - essentiellement, en Languedoc, le MLN et le FN (Front National) - et les représentants qualifiés du CNR. C'est dans le climat de méfiance et d'angoisse propre à l'époque que se sont déroulées les réunions qui ont préludé aux grandes mutations de la presse régionale. C'est sur un banc du Peyrou qu'à la fin du mois de mai 1944, Albert Marsal, accompagné d'Ernest de Varenne, est contacté par un chef de la résistance, Noguères (*Mathias*) qui avait été désigné par le GPRF comme délégué régional à l'information[13]. A ce titre, il désirait savoir si, à la Libération, la mentalité du personnel de *L'Eclair* faciliterait ou non l'action des commandos de la résistance chargés, dans le cadre du «plan insurrectionnel» de prendre possession du journal. Dans ce quotidien de droite ne risquait-on pas de se heurter à un noyau dur qui transformerait les lieux en citadelle ?

Marsal fut rassurant : « Certes, affirma-t-il, il y a quelques irréductibles mais ils seront d'autant plus

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

faciles à neutraliser que la grande majorité des employés, plutôt attentiste, a senti tourner le vent et se montrera bienveillante au moment de l'intervention. De plus, vous pouvez compter sur quelques hommes sûrs : Bodonnat, chef des services techniques ; Girard qui entraînera derrière lui plusieurs ouvriers de l'atelier de composition ; Bose qui, depuis des mois, distribue *Combat* et Marco qui travaille à la clicherie. Tous ceux-là se rangeront de notre côté ».

Noguères ayant compris que Marsal était l'homme de la situation lui demanda quel poste il désirait occuper dans la nouvelle organisation. L'intéressé répondit qu'il souhaitait diriger la chronique locale de Montpellier. Egalement sollicité, de Varenne émit le vœu d'être secrétaire général de la Rédaction. Qui sera Rédacteur en Chef ? demanda alors Noguères. Maurice Bujon, répondit sans hésitation Marsal.

Bien entendu, des places furent réservées à deux résistants de *L'Eclair* qui venaient d'être arrêtés : Georges Campredon et Ferdinand Paloc. Comme nous l'avons vu plus haut, il avait été question de ce dernier, quelques mois auparavant, pour le poste de Directeur. Les circonstances de son arrestation en février 1944 à Saint-Affrique, avaient fait évoluer la question. De toute façon, le choix du directeur ne fut pas examiné ce jour-là.

En juin 1944 se tient en Lozère - à Marvejols croit se souvenir Madeleine Rochette qui y assistait - une réunion décisive pour *Midi Libre*. Lucien Roubaud qui l'avait organisée était accompagné de Gilbert de Chambrun, commandant F.F.I. régional, et de quelques chefs de la résistance. En application du «cahier bleu» et en sa qualité de chef régional du MLN, il devait désigner le directeur de celui des deux quotidiens régionaux - en l'occurrence *L'Eclair* - qui était affecté à son mouvement. Il fit part de son choix porté sur Bellon qu'il connaissait depuis leurs études communes à l'Université et dont il appréciait la sureté de jugement. Il venait d'ailleurs de le retrouver à Carcassonne où les deux hommes avaient eu le temps de confronter leurs points de vue et de préparer l'avenir.

L'intéressé, que l'on avait pu joindre, dut, à son tour, désigner le futur rédacteur en chef. Il avait le choix entre Emile Bouvier, professeur à la Faculté des Lettres de Montpellier, et Maurice Bujon : « Je préfère prendre Bujon qui, à ce qu'on m'a dit, est un bon journaliste professionnel ». Ce fut donc Maurice Bujon, journaliste de métier, qui fut désigné. Ajoutons qu'Emile Bouvier, d'entrée, allait donner, sous son pseudonyme de Maurice Charny, des articles remarquables qui contribuèrent au succès du nouveau journal. Il fut également question du recrutement des actionnaires de la future société dont la forme juridique serait à déterminer ultérieurement. On pensa donner la majorité aux journalistes résistants - ou, à la rigueur, à ceux qui auraient refusé toute collaboration - et à faire une large part à des personnalités du MLN.

Au grand soleil du mois d'août

- 18 Août 1944 : la 19ème armée allemande qui occupe l'Hérault et les départements voisins reçoit l'ordre de repli général et immédiat vers Châlons-sur-Saône à la suite du débarquement allié en Provence le 15 août. Au courant de l'évènement, Jacques Bounin (*Maigret*), commissaire de la République désigné, a, dès la veille, donné l'ordre de harceler les troupes allemandes en retraite. Le Comité Départemental de Libération de l'Hérault fait de même. Aussitôt sont mis en application «le plan tortue» qui paralyse le réseau routier, «le plan vert» qui interrompt les liaisons ferroviaires, «le plan violet» qui désorganise le système de transmission des PTT ; «le plan bleu» qui déclenche la guérilla. Le Comité régional de libération, réuni à Béziers, lance le mot d'ordre de grève générale.

- 19 août 1944 : Montpellier commence à se vider de ses occupants. Les unités allemandes qui quittent la ville utilisent les véhicules les plus hétéroclites ; elles «réquisitionnent» même des bicyclettes. A un jeune naïf qui réclame un bon de réquisition, un soldat allemand plus subtil et plus cultivé que ses camarades produit un certificat ainsi rédigé : « Dieu vous rende votre vélo ».

La Gestapo et les services auxiliaires ont pris les devants. La milice a disparu depuis quelques jours. Marsal sent que l'heure est venue. A 8 heures du matin, il arrive au journal. Les bureaux de la censure allemande, situés juste en face, sont vides : les officiers allemands qui les dirigeaient sont partis depuis quelques heures. Porteur d'une croix de Lorraine en tissu, décorée avec des rubans bleus et confectionnée par sa femme, il pénètre dans la cour et, accompagné du concierge Sardou suivi de sa femme Albanie, se rend à l'économat où il se fait remettre par François Pacull le drapeau des jours de fête. Il fixe la croix de Lorraine sur le blanc de l'emblème national, puis, aidé du concierge, le hisse sur le mât qui domine la majestueuse porte d'entrée[14]. A 9 heures arrive le gros du personnel, suivi de près par Michel Azaïs, Président Directeur Général, et Lionel Coye de Brunelis, rédacteur en chef. Les deux patrons gagnent leur bureau sans prononcer un seul mot. Quant aux employés, ils manifestent, pour la plupart, une certaine satisfaction en découvrant le drapeau. Quelques-uns, inquiets, craignent un retour intempestif suivi de représailles. Depuis quatre ans, ces hommes avaient pris l'habitude de trembler...

« Qu'ils viennent, s'ils le veulent », rétorque Marsal. Ce dernier se dirige alors vers le bureau directorial où Azaïs et Coye de Brunelis sont réunis. Leur visage est blême. Que va-t-il se passer ? Azaïs se souvient qu'un an auparavant, il avait réuni tous les jeunes des classes 40, 41 et 42 - parmi lesquels se trouvait Henri Cais - et les avait exhortés à partir faire le ST0 en Allemagne, « parce que c'était le vœu du Maréchal »[15]. *Marceau*[16] prend la parole : « Je prends possession du journal au nom de la Résistance. Je vous prie de quitter les lieux et de regagner votre domicile où vous vous tiendrez à la disposition des autorités. » Le vrai style militaire : bref, net, précis. Les deux dirigeants qui s'attendaient à être arrêtés voire molestés, abandonnent les lieux apparemment satisfaits de s'en tirer à si bon compte. L'opération «prise de pouvoir» s'est déroulée sans coup de feu, - *Marceau* n'était pas armé - sans contrainte par corps et dans l'ordre. Marsal tient la place. Il a envoyé les couleurs. Tout le monde est à son poste. Discipliné, il attend les ordres. *L'Eclair* ne paraîtra pas le lendemain. Un dernier numéro, limité à la seule édition de «Montpellier

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

1re ANNEE — N° 1 DIMANCHE 27 AOUT 1944 LE NUMERO 1 fr. 50

MIDI LIBRE

Organe du Comité Régional du Mouvement de Libération Nationale

DIRECTION : 12, rue d'Alger — Téléphone : 21-34, 21-83 et 21-84 — MONTPELLIER



Le général de GAULLE

MIDI LIBRE, tel qu'il se présente à vous aujourd'hui, aurait été, hier encore, un journal spécifiquement clandestin. Il réunit, en effet, dès son premier numéro — et il en sera de plus en plus ainsi par la suite — toutes les qualités propres à exciter la haine et la rage de tous ceux qui ont voulu abattre la France. Des informations exactes, des renseignements précis, une libre critique, en fallait-il autant pour mettre en action tous les moyens de répression des Allemands et de la Milice.

Ce journal, le quotidien attendu par les patriotes, reste ainsi comme le symbole de la résistance, car la résistance n'est pas morte, la guerre n'est pas finie et la libération du territoire français ne résoud pas toutes les questions qui se posent à nous : le général de Gaulle, dans le magnifique discours de Paris, vient encore de le souligner avec sa netteté coutumière.

MIDI LIBRE affirmera dans l'action sa ligne de conduite. Pour l'instant, qu'il nous suffise de dire qu'il ne cherche pas à plaire à tous, ayant la volonté de dire ce qu'il pense et de se consacrer à la recherche de la vérité : la liberté de la presse est enfin rétablie et nous en userons dans l'intérêt général.

Les journaux et les journalistes, depuis quatre ans, ont fait l'objet de maintes critiques, hélas trop justifiées, dans la mesure où certains d'entre eux se sont compromis avec Vichy. Mais il faut le dire très haut : les professionnels et les journaux clandestins ont sauvé l'honneur de la presse.

A la veille de la victoire définitive, prenant un nouvel essor vers un avenir que nous voulons meilleur, notre pensée va vers nos camarades de combat qui ne sont plus à nos côtés. Beaucoup sont morts, d'autres ont disparu sans qu'il soit possible de retrouver leur trace, d'autres encore sont emprisonnés ou déportés.

Leur exemple n'aura pas été inutile. La pensée de nos camarades tombés pour la France ne cessera de nous guider et c'est pour cela que vous aurez confiance dans les équipes de la résistance qui, aujourd'hui, vous parlent par l'organe de MIDI LIBRE.

" Nous voilà parmi les vainqueurs "

déclare le Général de Gaulle à Paris qui lui fait un accueil délirant

La population parisienne a réservé un accueil délirant au général de Gaulle, qui a fait son entrée dans la Capitale vendredi, à 19 heures, après la reddition du commandant allemand de la place. A son passage, une immense clameur a empli le boulevard du Palais et « La Marseillaise » a retenti, reprise en chœur par une foule immense. Les maisons sont pavoisées et de nombreux drapeaux claquent au vent.

Le général de Gaulle entrant à la préfecture de police s'est rendu immédiatement chez le préfet, qui lui a présenté les membres du Comité de libération de la préfecture.

« Je n'ai qu'un mot à vous dire, a déclaré le général : « Vive Paris ! Vive la France ! Vive la République ! »

De la préfecture, il s'est rendu à l'Hôtel de Ville, accompagné des colonels Billote et Sévigné et du général Leclerc. La foule pousse des acclamations sans fin.

Puis un grand silence. Le général de Gaulle parle

Dans Paris délivré

Des milliers de parisiens ont chanté et dansé pendant toute la nuit dernière dans les rues de la capitale. Le poste de radiodiffusion de la Nation Française a transmis un reportage de l'entrée du général de Gaulle. On pouvait entendre sa voix dominant le bruit de la foule et des vivats criant : « Vive Paris. Vive la France ! » Le général de Gaulle disait aussi : « Nous ne nous arrêterons pas avant d'être entrés en conquérante sur le territoire de l'ennemi ».

Le Grand-Palais où les F.F.I. avaient soutenu un véritable siège, n'est plus maintenant qu'une ruine fumante. La place de la Concorde et l'Hôtel Majestic ont été très endommagés dans les combats d'artillerie.

Premières mesures du Comité de libération

Le général de Gaulle a donné l'ordre de mettre en liberté tous les condamnés politiques. L'Etat va fournir une aide immédiate aux familles de tous les Français déportés en Allemagne. Les premiers convois de rapatriés pour les parisiens sont arrivés dans la capitale.

Les conditions imposées par le général Leclerc

Le colonel Rohl, chef des F. F. I. de l'Ile-de-France et le général de division Leclerc, chef de la 2e division motorisée française ont communiqué au général allemand commandant les troupes allemandes subsistant encore dans Paris les conditions imposées et dont voici le texte :

Le commandant militaire allemand devra :

1. **Donner immédiatement au commandant des points d'appui l'ordre de cesser le feu et de hisser le drapeau blanc ; les armes seront rassemblées, pour être livrées intactes. Le personnel se rassemblera sans arme dans un endroit dégagé, attendant les ordres.**
2. **Donner l'ordre de cesser la bataille aux unités mobiles. Les dépôts de matériel devront être livrés intacts avec leur comptabilité.**
3. **Donner les dispositifs de destruction des ouvrages et des dépôts.**
4. **Envoyer à l'état-major du général Leclerc autant d'officiers allemands d'état-major qu'il y a de points d'appui.**
5. **Les conditions d'évacuation du personnel de la Wehrmacht seront réglées par le général Leclerc.**
6. **Une fois la convention signée et les ordres exécutés, les militaires de la Wehrmacht qui continueraient le combat ne relèveraient plus des lois de la guerre. Toutefois, les soldats allemands qui pourraient continuer le combat, ignorant la reddition, seraient traités avec humanité.**

* * *

Les F. F. I. de Paris à l'honneur

Le colonel Louiset, commandant les F. F. I., a publié un ordre du jour par lequel il félicite les F.F.I. pour leur combat soutenu pendant six jours, jusqu'au jour de l'arrivée de la division Leclerc.

Voici le discours prononcé par le général de Gaulle du haut du balcon de l'Hôtel-de-Ville :

Paris est outragé, brisé, martyrisé, mais Paris est libéré, libéré par nous-mêmes, libéré par son peuple, avec le concours des armées de la France, avec l'appui et le concours de la France tout entière c'est-à-dire de la France qui se bat, c'est-à-dire de la vraie France, de la France éternelle.

Eh bien, puisque Paris est libéré, puisque l'ennemi qui le tenait a capitulé dans nos mains, la France rentre à Paris, chez elle ; elle y rentre sanglante, mais elle y rentre bien résolue, éclairée par d'immenses feux, mais plus certaine que jamais de ses devoirs et de ses droits.

LES DEVOIRS

Je dis d'abord : de ses devoirs, et je les exprimerai tous pour le moment en disant qu'il s'agit de la guerre. L'ennemi chancelle, mais l'ennemi n'est pas encore battu, il occupe encore notre territoire et il ne nous suffira pas que nous l'ayons, avec l'aide de nos vaillants alliés chassé de chez nous pour que nous soyons satisfaits

Après ce qui s'est passé, nous voulons entrer sur son territoire, comme il se doit, en vainqueurs. C'est pour cela que la grande armée française d'Italie, qui a débarqué dans le Midi de la France, remonte rapidement la vallée du Rhône. C'est pour cela que nos braves forces de l'intérieur veulent devenir des unités modernes.

C'est pour cette vengeance, après tout ce que nous avons souffert, ou plutôt cette justice, que nous voulons nous battre jusqu'au dernier jour, jusqu'à la victoire complète. Ce devoir de guerre, tous les hommes qui sont ici, tous ceux qui nous entendront en France savent bien qu'il comporte d'autres devoirs, dont le principal s'appelle l'unité nationale.

L'UNITE NATIONALE

La nation ne permettrait pas dans la situation où elle se trouve que cette unité là soit rompue.

La nation sait bien que ses fils et ses filles, tous ses fils et toutes ses filles, hormis quelques malheureux traîtres qui se sont livrés à l'ennemi et lui ont livré les autres, et qui recevront le châtiment qu'ils méritent, tous ses fils et toutes ses filles marchent fraternellement et marcheront la main dans la main.

C'est cette grande et noble discipline nationale que le Gouvernement réclame de tous les citoyens; c'est cette grande et noble discipline qui assurera le salut de la France.

LES DROITS

Mais cette claire vision de ses devoirs n'empêche pas, bien au contraire, la nation d'avoir conscience de ses droits.

Après l'abdication que vous savez et après l'usurpation odieuse du pouvoir, il n'y a pas d'autre moyen pratique pour que le peuple fasse entendre sa voix que le suffrage universel libre, le suffrage universel qui permettra à tous les Français et à toutes les Françaises de donner librement leur sentiment.

Et les droits de la France, comprennent ses droits intérieurs, les droits qui intéressent tous ses enfants et qui, par conséquent, les intéressent d'une façon vitale. Nous ne voulons plus que dans la nation, aucun homme, aucune femme puissent redouter la faim, la misère le lendemain. Nous voulons des Français et des Françaises dignes, dignes d'eux-mêmes et du pays. Nous voulons pour eux et pour elles des conditions d'existence qui soient à la hauteur de celles qu'un homme et une femme aient le droit de réclamer.

Enfin la France a ses droits au dehors. La France est une grande nation ; elle l'a prouvé. Nous voilà, nous voilà debout, rassemblés ; nous voilà parmi les vainqueurs, et ce n'est pas fini. Cette grande nation là a des droits et ces droits nous saurons les faire valoir.

Elle a le droit d'exiger de n'être plus jamais envahie. Elle a le droit d'être au premier rang parmi les grandes nations qui vont organiser la paix et la vie du monde.

Elle a le droit de se faire entendre dans toutes les parties de la terre. Elle est une grande puissance mondiale. Elle le veut. Elle saura faire en sorte que les autres en tiennent compte parce que cela est d'un intérêt suprême, je veux dire de l'intérêt de l'humanité.

NOTRE PROGRAMME

La guerre, l'unité, la grandeur. voilà notre programme

Je n'ai qu'à vous regarder tous pour savoir d'une façon certaine que c'est là celui de tous les Français. Ce programme ne sera pas facile à réaliser, il y aura à surmonter bien des difficultés.

Ce n'est pas du jour au lendemain que nous pourrons rendre à Paris et à la France les facilités d'autrefois, mais avec notre courage, notre dévouement et notre foi dans les destinées de notre pays nous referons une France nouvelle, digne de la France de toujours.

Un " Te Deum " à Notre-Dame

Paris, 26 août.

Le général de Gaulle a assisté à un « Te Deum » à Notre-Dame.

Auparavant le général avait déposé une gerbe sur le tombeau du Soldat inconnu.

A LA VEILLE des batailles des Flandres et d'Allemagne

Le G. Q. G. des armées alliées fait savoir que l'Alsace-Lorraine et le Luxembourg sont, dès aujourd'hui, dans la zone arrière des opérations militaires, et qu'ils peuvent, d'un moment à l'autre, devenir parties du théâtre de guerre.

Les pilotes alliés ont signalé un mouvement général des forces ennemies en direction du Nord et du Nord-Est. D'importants convois se replient vers Amiens et Reims.

L'aile droite alliée a contourné Paris à toute vitesse et atteint Troyes. Des dépêches allemandes, restées sans confirmation, disent que les avant-gardes alliées sont près de Reims.

La violence des attaques alliées sur les concentrations et convois ennemis a été accrue depuis la prise de treize aérodromes dans la région de la Seine.

* * *

Une dépêche antérieure disait :

La bataille de la Seine est terminée. Le général Montgomery l'a menée de façon si savoureuse que les Allemands ne sont plus en mesure de monter une contre-offensive ou que ce soit.

Le sort du port du Havre est réglé ; il est appelé à tomber rapidement entre les mains des troupes alliées.

Les troupes britanniques et canadiennes venant du nord, le long de la côte à l'ouest de l'embouchure de la Seine ont fait leur jonction près de Rouen avec les Américains venant du sud. Un nouveau désastre attend les six divisions allemandes encerclées dans cette nouvelle poche.

Les Alliés resserrent leur étreinte sur les 40.000 Allemands encerclés dans la poche à l'ouest de l'embouchure de la Seine.

Les Britanniques ont atteint Vernon et établi une tête de pont sur la rive droite de la Seine. Le front allié s'étend maintenant sur une ligne continue d'Elbœuf à Honfleur.

Maintenant, déclarent les correspondants de guerre alliés, va commencer la bataille des Flandres et même celle d'Allemagne. L'ennemi ne possède pas les ressources suffisantes pour faire une résistance prolongée, soit sur la rive droite de la Seine, soit sur la Somme

La Bulgarie interne des forces allemandes

Le Premier ministre bulgare a assuré Moscou que si des troupes allemandes pénétraient en Bulgarie, elles seraient aussitôt désarmées et internées. Effectivement, on vient d'apprendre que des soldats allemands qui s'étaient réfugiés en Bulgarie, venant de Roumanie, ont été internés.

Dans le Midi de la France

Remontant la vallée du Rhône, les forces alliées ont atteint Orange, tandis que sur la côte elles ont dépassé Cannes et atteint le Var, allant vers Nice.

Dans le Midi, Avignon, Arles, Tarascon, Carpentras, Cavaillon, Brignon, Cannes, Antibes et Grasse sont libérés. Les éléments blindés approchent de la frontière italienne. A Toulon, les Allemands se battent toujours avec l'énergie du désespoir.

Hier, la R. A. F. a incendié deux contre-torpilleurs allemands qui tentaient de s'échapper du port de Bordeaux.

Le nombre des prisonniers allemands faits dans le Sud-Est s'élève à 30.000. Pour la France entière, les Allemands qui se sont rendus sont au nombre de plus de 250.000, y compris de nombreux généraux.

Aérodromes libérés par les F. F. I.

Le communiqué officiel de l'état-major des F. F. I. communique : Ces jours derniers, un certain nombre d'aérodromes de la zone sud ont été repris aux Allemands par les forces de la résistance, notamment ceux de Carcassonne, Lézignan, Grenoble, Toulouse-Francazal, Limoges et Bourges.

Sur le front d'Italie

Dans le secteur central du front les Alliés ne sont plus qu'à 16 kilomètres des positions principales de la ligne gothique ; ils se sont emparés de toute une série de villages. Dans les Apennins les Alliés ont réalisé une légère avancé, tandis que les Polonais progressent sur les rives de l'Adriatique.

Les Italiens du nord de la Péninsule attaquent les Allemands qui tentent de s'échapper de France en franchissant les Alpes.

La bataille pour Varsovie

Sur la rive gauche de la Vistule, les Russes ont amélioré leurs positions en dépit des attaques lancées par l'infanterie et les chars allemands.

A l'est et au nord-ouest de Praga en face de Varsovie, les Russes ont réalisé une certaine avance.

LA ROUMANIE en guerre contre l'Allemagne

12 divisions allemandes encerclées au S.-O de Kichinev

Londres, 26 août.

La Roumanie a déclaré la guerre à l'Allemagne. Les troupes roumaines ont attaqué les unités allemandes. Bucarest est complètement libéré de l'occupation nazie.

Un communiqué roumain annonce que déjà 4.000 prisonniers allemands ont été faits et qu'une grande quantité de matériel de guerre a été prise.

L'Allemagne risque de subir en Roumanie l'un des plus grands désastres de cette guerre.

L'armée rouge afflue dans la trouée de Galatz. Elle est à moins de 150 kilomètres de Bucarest et de 100 kilomètres des champs pétrolifères de Ploesti.

Aux dernières nouvelles, douze divisions allemandes sont encerclées au sud-ouest de Kichinev et sont en voie d'être exterminées.

Les Russes ont atteint le Danube à Koulawitch, point qui est situé sur le Delta qui se trouve à environ 25 kilomètres à l'intérieur des terres.

D'autre part, les troupes soviétiques ont pris d'assaut la forteresse d'Izmail, sur le Danube, réalisant en quelques heures une avance de 64 kilomètres.

Fig. 9. Midi Libre, le premier numéro

© Etudes Héraultaises - 45, 2015

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

ville» et tiré à 8 135 exemplaires, sortira des presses dans la nuit du 20 août.

- 21 août 1944 : la retraite allemande se poursuit, sous le bombardement en piqué des avions alliés et le harcèlement des FFI qui opèrent principalement à la périphérie, dans la région de Montferrier, traversée par des colonnes blindées venues du sud-ouest. Au soir du 21 août, il n'y a plus à Montpellier un seul soldat allemand en armes.

- 22 août 1944 : la joie populaire éclate. Des centaines de drapeaux apparaissent aux fenêtres. Les rues désertes la veille sont pleines d'hommes et de femmes qui arborent des rubans tricolores, à la manche, sur la chemisette, dans les cheveux. On s'embrasse sans se connaître et des farandoles envahissent les places. Les Allemands ont été obligés d'abandonner quelques stocks que l'on pille allègrement. Les FFI sont arrivés. Beaucoup n'ont qu'un brassard tricolore marqué du sigle de leur mouvement mais il y a une grande variété d'uniformes : verts pour les anciens des chantiers de jeunesse qui ont pris le maquis pour fuir le STO, kakis pour d'anciens militaires, bleus pour d'anciens «chasseurs», mais toujours, pour montrer qu'on s'est battu, une arme apparente, mitraillette ou révolver. Les nouvelles autorités se mettent en place. Au journal, où toute activité est suspendue, Marsal attend toujours de pied ferme.

- 23 août 1944 : *L'Information Languedocienne*, tirée sur les presses du *Petit Méridional* paraît ce jour-là sur l'instigation du Mouvement local de Libération. Sa seule mission est de remplacer provisoirement les deux quotidiens suspendus et de fournir à la population des informations indispensables. Son existence durera cinq jours.

Un groupe de trois personnes se présente au 12, rue d'Alger : Pierre Montcouquiol, journaliste résistant du *Petit Méridional ;* Paleirac, libraire à Montpellier, résistant également, ancien chef de la censure en 1939, ancien officier du deuxième bureau ; Nugues, dit *Chanac*, dont on sait seulement que c'est un journaliste lyonnais. Ce dernier présente à Marsal un ordre de mission ainsi conçu :

« IVème République

Le Commissaire de la République donne tous pouvoirs à M. Chanac pour réquisitionner l'ensemble des installations de *L'Eclair*. L'intendant de police mettra à sa disposition les forces dont il aura besoin.

Signé Maigret »[17]

Les intentions de *Chanac* sont vite définies. Paleirac sera directeur et lui rédacteur en chef. Marsal reste «de bois». La situation l'inquiète mais il n'en laisse rien voir. Certes, il sait que *Maigret* n'est autre que Bounin, le nouveau commissaire de la République. Bien que rédigé en termes peu administratifs, le communiqué peut être considéré comme valable. Mais ce *Chanac* ne lui dit pas grand-chose ; par contre, il sait qu'avec Paleirac, homme de droite, on risque de voir le nouveau journal retrouver la ligne de *L'Eclair* et que, par contre, Montcouquiol, considéré comme communisant, est fort capable de «noyauter» le quotidien. Il juge urgent d'attendre. Il laisse Paleirac haranguer les journalistes. En août 1944, on n'en est pas à une harangue près ! Il admet qu'on affiche sur la porte d'entrée la liste des exclus et qu'on donne une «carte d'entrée» à tous les autres[18]. Tôt ou tard, il aurait bien fallu le faire. Nugues peut bien, mais seulement à titre provisoire, jouer au rédacteur en chef et Paleirac se draper dans sa nouvelle dignité de directeur. Il faut surtout éviter qu'un refus de sa part entraîne l'invasion des locaux par des hommes armés, venus on ne sait d'où. Il pense que tout cela n'est que feu de paille. Il a raison.

- 24 Août 1944 : Les responsables du MLN, Bellon, Roubaud, Madeleine Rochette arrivent à Montpellier. Ils se dirigent vers la Préfecture, entrent avec précaution car ils ne savent qui ils vont rencontrer[19]. Ils sont vite rassurés. Les nouvelles autorités sont en place. Ils peuvent faire officialiser leur mission.

- 25 août 1944 : Ce même trio se présente au 12, rue d'Alger. Il est reçu par Marsal. Paleirac comprend qu'il doit s'effacer. Bellon est en poste : ses décisions sont immédiates, ses instructions précises. Tout le personnel doit être présent à 14 heures. Ernest de Varenne est confirmé dans la fonction de secrétaire général, et Albert Marsal dans celle de chef des reportages. Ce dernier vient pourtant d'être sollicité par Barthès, adjoint à l'intendant de police, pour venir s'installer à la préfecture où un bureau lui est réservé. Il a répondu avec une simplicité digne de l'antique : « La Résistance est terminée ; je retourne à mon journal »[20]. Nugues, après avoir assuré l'intérim du rédacteur en chef, se retire sans difficulté dès l'arrivée de Bujon. Dans sa nouvelle équipe, Bellon prend les journalistes de l'ex-*Eclair* qui n'ont pas fait l'objet d'une interdiction.

C'est ce même jour, qu'au cœur d'une ardente réunion, a jailli le nom du nouveau journal. Toute l'équipe était rassemblée : Jacques Bellon, Madeleine Rochette, Lucien Roubaud, Albert Marsal, Ernest de Varenne ; et aussi Francis Vals, Pizard et Jules Véran, ancien journaliste parlementaire de *L'Eclair* dont le talent et la faconde méridionale avaient conquis le nouveau directeur. Plusieurs titres furent suggérés, notamment *Le Midi Libéré* qui était trop long. Ce fut finalement *Midi Libre* qui fut choisi[21]. C'était un trait de génie. Non à cause du mot *Libre* qui fleurissait sur toutes les lèvres en ces jours de liesse et qui vint s'accoler à une bonne douzaine de régionaux, comme *Le Havre Libre* ou *La Dordogne Libre* ; mais en raison de l'absence de l'article, forte originalité qui donne au titre une dynamique particulière. Madeleine Rochette ne peut pas personnaliser l'auteur de ce titre lumineux. Francis Vals en a, plus tard, revendiqué la paternité au cours d'une réunion d'amis.

- 26 août 1944 : La journée est consacrée à la préparation du nouveau journal. **(Fig. 9)**

Le premier numéro

Le n° 1 de *Midi Libre* sort le dimanche 27 Août 1944. Il est tiré à 35 760 exemplaires. Avec 1798 gâchés, il reste un net de 32 962 journaux. Ils sont ventilés à raison de 24 680 pour Montpellier et 11 080 pour Béziers. La composition, où l'on sent la main de Marsal, est remarquable. Le journal se présente comme « l'organe du Comité Régional du

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

Mouvement de Libération Nationale ». Il ne comporte qu'une seule page, recto verso, demi-format. A la Une, sous la croix de Lorraine qui précède le titre, les populations languedociennes vont, pour la plupart, découvrir enfin la photo du Général de Gaulle, celle des journaux clandestins de l'occupation. *Midi Libre* titre sur quatre colonnes : « Nous voilà parmi les vainqueurs, déclare le Général de Gaulle à Paris qui lui fait un accueil délirant ». L'éditorialiste promet aux lecteurs : « des informations exactes, des renseignements précis, une libre critique ». Au verso, on trouve d'indispensables renseignements d'ordre pratique ou administratif. La célébrité de ce premier numéro a dépassé le cadre de *Midi Libre*. Plusieurs auteurs l'ont reproduit, notamment Jean Sagnes, dans son livre sur *L'Hérault en guerre*. Il est affiché, plusieurs années plus tard, dans les locaux de la rue d'Alger. Il l'est toujours au Mas de Grille, près de la porte du bureau du Président.

A travers les départements de la région

A Nîmes

Dès le mois de juin, Jean Connillière savait qu'il serait responsable du journal MLN à Nîmes. Il n'attend pas la Libération pour agir. Pour faire place nette, il va, dès le milieu du mois d'août 1944, réceptionner, en gare de Nîmes, au petit matin, les derniers exemplaires de *L'Eclair* imprimés dans la nuit ; ce n'est certes pas pour assurer leur distribution : on ne les retrouvera jamais. Et puis, il constitue son équipe : d'abord Jean Volpillière, auxiliaire de rédaction qui deviendra par la suite le talentueux reporter photographe bien connu dans le Gard ; un peu plus tard Mireille Disset, chargée de la partie administrative, et Roger Didry, ancien prisonnier de guerre et écrivain de talent. Au jour J, le local de la nouvelle agence nîmoise est tout trouvé. Des officiers allemands viennent d'abandonner un appartement bourgeois, boulevard Victor Hugo, à l'emplacement actuel de la banque Chaix. Connillière s'y installe avec son équipier. Il voisine avec les représentants du MLN départemental qui occupent le rez-de-chaussée, ce qui facilite les contacts. Infatigable, Connillière, au volant de sa petite Fiat décapotable, va aller chaque nuit à Montpellier chercher son lot de journaux ; puis, dès potron-minet, il assure lui-même la distribution de *Midi Libre* chez tous les dépositaires[22]. La première édition du Gard est datée du 30 août 1944. Elle est tirée à 5 280 exemplaires. Les premières photos apparaissent dès le mois d'octobre ; elles montrent les ponts détruits sur le Rhône, les ateliers et le triage de Courbessac endommagés par les bombardements et constituent de véritables documents historiques. Elles sont l'œuvre d'un photographe amateur, Roger Roux, que Connillière est allé dénicher au théâtre de Nîmes où il exerce les fonctions de concierge et se produit parfois comme baryton.

Dans la capitale gardoise, le *Républicain du Gard*, journal du soir, essaye de survivre. Dès le 22 août, avant même la Libération, il cesse de parler des « hors la loi » ou des « terroristes » qui « assassinent et pillent » ; il n'est plus question que des FFI qui harcèlent l'ennemi. Le 24 août, la manchette du journal est énorme : « Ce matin, à l'aube, les FFI ont libéré Nîmes » et, dans un article intitulé « Il y a de la joie », le *Rachalan*[23] exprime la liesse populaire. Le 25 août, le quotidien porte en sous-titre : « Quotidien régional du Front National ». Peine perdue ; le *Républicain du Gard* est remplacé le 28 août par *La Renaissance républicaine du Gard*.

A Alès

C'est Marcel Cassagne qui va lancer *Midi Libre*. Ce solide alésien, né en 1906 dans la capitale cévenole, avait, après des études primaires supérieures couronnées par le brevet élémentaire et le brevet d'études commerciales, fait carrière dans le commerce local comme représentant en maroquinerie. En 1939, on le rencontrait encore sur toutes les routes de la région avec ses Marmottes. Il ne savait rien de la presse, sinon qu'aucun des trois grands quotidiens vendus à Alès : *L'Eclair*, *Le Petit Méridional* et *Le Provençal* n'y avait installé de bureau local.

Résistant de la première heure, Cassagne qui avait pris le nom de guerre de *Signoret* avait milité au mouvement Combat et, au titre de l'AS (Armée Secrète) avait fondé en mai 1944 les maquis CFL (Corps Francs de la Libération) de la Vallée française et de la Vallée Borgne en liaison avec Michel Bruguier (*Audibert)*, Combarmond (*Capitaine Mistral*) et Marcel Lapierre[24]. A la Libération, il était devenu vice-président du CLL, présidé par le Docteur Fontaine. Ce dernier avait accompagné à Montpellier, vers le 25 août, un certain Robert Taves, candidat au poste de dépositaire du *Midi Libre* à Alès. « D'accord, avait répondu Bellon à Fontaine qui appuyait la demande, mais ce qu'il me faut là-bas, c'est un journaliste ». « Prenez donc Cassagne. Ses titres de résistants sont éclatants ; il représente le MLN au comité local de Libération ; de plus, il est secrétaire des MUR : il doit savoir écrire ! ». « Va pour Cassagne », avait acquiescé Bellon. L'affaire ainsi ficelée, il ne restait plus à Fontaine qu'à obtenir l'accord de l'intéressé qui, après un baroud d'honneur, prit son nouveau poste le 27 août 1944. Il n'eut pas grand chemin à faire ; comme il était président de la commission de ravitaillement du Gard et disposait, pour exercer cette activité d'un bureau de service place Saint-Jean et d'une secrétaire, il lui suffit d'un mot pour mettre l'un et l'autre au service de *Midi Libre*[25].

Dans l'Aude

Jean Graille va assurer avec brio la transition entre *L'Eclair* et *Midi Libre*[26]. Il avait reçu ses consignes au cours d'une réunion organisée en juin 1944 dans un café de Limoux. Il y avait rencontré Jacques Bellon, Francis Vals, Madeleine Rochette, Georges Morguleff, frère de cette dernière. Ses titres universitaires et son action dans la Résistance le rendaient digne du poste. Peu après la libération de Carcassonne, intervenue le 21 août, Graille se présente à l'agence de *L'Eclair* et y trouve Ferdinand Pic qui la dirigeait depuis plus de 20 ans. Il est accompagné de quelques résistants, presque tous courtois. Pic n'est pas autrement surpris ; il vient de recevoir du siège une lettre recommandée qui lui annonce que *L'Eclair* a vécu. Après un inventaire bâclé en moins d'une demi-heure, suivi du départ de vieux journalistes, nos jeunes gens occupent les lieux et forment un «comité provisoire de rédaction». L'équipe de Graille est composée de trois journalistes en herbe : Charles Fourès, Jean Delpech qui deviendra plus tard secrétaire général de la mairie, et Guy Candeau futur chef de l'agence. Dès le 1er septembre 1944, *Midi Libre*

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)



Fig. 10. Première équipe de rédaction

donnait des nouvelles locales aux Carcassonnais dans une édition commune à l'Aude et aux Pyrénées Orientales. Ajoutons que Jean Graille fera par la suite carrière dans l'Administration préfectorale. A sa retraite, il est directeur général du Bureau national interprofessionnel du Cognac.

Pour leur part, les Narbonnais avaient pu bénéficier deux jours auparavant d'informations concernant leur ville. C'est là que, quelques semaines plus tard, un garçon originaire de Valence d'Agen, jeune et dynamique, Emile Bessières, devait faire ses débuts dans le journalisme avant de prendre en main la direction du service des Ventes.

A Perpignan

Le 21 août 1944, le *Républicain du Midi* organe du CDL, remplace *L'Indépendant* mis sous séquestre. L'équipe nouvelle qui animait le journal avait été mise en place par Pierre Henri Teitgen. Il y avait là Jougla, un ancien correspondant du *Petit Méridional*, Jacques Douel, ancien journaliste lorrain et Glory.

A Béziers

Bellon, pris de court, avait désigné pour prendre possession de *L'Eclair* un compagnon de clandestinité, Irénée Combes, que ses fonctions de manipulateur en radiologie au service médical de la SNCF ne prédisposaient guère à ce genre d'activité. Pour rendre service, il s'installa néanmoins au siège du journal conservateur. Combes a pris comme assistante sa femme Yvette, résistante comme lui. Ils sont acceptés sans difficulté par la Résistance locale, pourtant particulièrement musclée. Mais leur vocation pour la presse ne s'étant pas affirmée, ils laisseront leur place, dès la fin de 1944 à André Collin[27], un journaliste lyonnais de très grande qualité mais à l'équilibre instable. *Midi Libre* est diffusé à Béziers dès le 27 août 1944.

Dans l'Aveyron et la Lozère

Midi Libre devait hériter du solide réseau d'informateurs de *L'Eclair* qui, comme les sœurs Ginesty à Rodez ou Augustin Graille (alias *A. Genor*) à Millau permirent à la rédaction de lancer, dès le 2 septembre 1944 une édition commune à l'ensemble du département[28].

C'est un hebdomadaire, *la Lozère Libre* qui, à partir du 10 septembre 1944, ouvre à Mende l'ère de la presse nouvelle. *Midi Libre* ne fait son apparition dans la région que le 12 septembre. Son premier correspondant est Jean Pagès, menuisier de son état, mais aussi gardien de la Société des Lettres, Sciences et Arts de la Lozère[29]. Dans ce département où *L'Eclair* ne dispose que d'un nombre réduit d'informateurs, tout reste à faire. **(Fig. 10)**

La constitution de la société Midi Libre

La réquisition

Deux arrêtés, publiés au Bulletin officiel du commissariat régional de la République (1ère année - n°49 - mercredi 23 novembre 1944) régularisent la prise de possession, à la Libération, de l'immeuble et du matériel d'imprimerie de *L'Eclair*. Notons également que, dès le 15 septembre 1944, le commissaire de la République a désigné un administrateur provisoire, Andoque de Seriège, administrateur de *L'Eclair* (arrêté n° 412 du 15 septembre 1944). Les biens réquisitionnés étaient estimés en août 1944 à plus de vingt millions de francs, les éléments incorporels du fonds à douze millions. Une somme de un million prélevée « sur les réserves financières de la Société *L'Eclair* » fut mise à la disposition de la direction de *Midi Libre* à titre d'avance remboursable. Andoque de Seriège ne devait pas conserver

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

longtemps le bureau mis à sa disposition par *Midi Libre*. Après quatre mois de services distingués et effacés, il dut laisser son fauteuil à un conseiller technique, Vollaeys, nommé par le commissaire de la République (arrêté du 2/01/1945) pour assister l'administration des domaines et l'inspecteur principal Carrière, désigné dans les fonctions d'administrateur séquestre par ordonnance du président du tribunal civil de Montpellier en date du 2 janvier 1945. Ceci en application du décret du 25 novembre 1944.

Les rapports entre Bellon et Vollaeys ne sont pas des plus amènes. Comprenant que ce dernier, à pied d'œuvre le 27 janvier, va fourrer son nez partout, le directeur de *Midi Libre* met les choses au point, ce même jour, dans une note de service largement distribuée :

« Toute communication des chefs de service et du personnel avec M. Vollaeys ne doit comporter qu'un échange de civilités. Les chefs de service et le personnel de *Midi Libre*, ayant été payés par moi depuis le ler septembre sont sous ma seule dépendance ». Et il conclut, très subtilement : « Il est évident que, cette note n'implique aucune méfiance à l'égard de M. Vollaeys »[30].

Particulièrement agressif - mais, après tout, il fait son travail - le nouveau conseiller technique, constatant qu'aucun inventaire descriptif contradictoire préalable à la prise de possession des biens réquisitionnés de *L'Eclair* n'a été établi, provoque cet inventaire par le biais d'une assignation à comparaître, le 3 mars 1945, devant le Tribunal de première instance de Montpellier signifiée à Bellon. Puis il pousse à la roue pour tenter de fixer le montant d'une redevance honorable que le propriétaire du titre du nouveau journal devrait payer au séquestre avec effet rétroactif du 23 août 1944 pour usage des installations de *L'Eclair*. Dans une note du 14 février 1945, il montre le bout de l'oreille en soulignant la chance extraordinaire qu'ont eue les nouveaux journaux de trouver, pour leur lancement, des entreprises édifiées depuis 50 ou 60 ans et représentant chacune un capital de 30 à 40 millions[31]. Le 1er janvier 1946, Vollaeys est remplacé par Servent (arrêté du 21 février 1946 du Commissaire de la République). Les fondateurs de Midi Libre mesurent les inconvénients que présente le caractère provisoire de leur situation. Il faut insister sur le fait que l'arrêté du 15 novembre 1944, précise, dans sa brièveté, que Bellon n'est pas seulement le représentant du MLN mais aussi celui d'une «société en formation». Dès la fin de l'année 1944, la nouvelle équipe de *Midi Libre* envisage l'élaboration d'un statut.

A la recherche d'un statut

Il est généralement reconnu qu'au lendemain de la Libération, les communistes dont le rôle dans la résistance, depuis l'attaque de l'URSS par l'Allemagne, a été important, ont cherché à avancer des pions dans toutes les directions ; non pour prendre le pouvoir, car les accords de Yalta écartaient cette possibilité ; mais pour être en mesure de le faire le jour où l'occasion s'en présenterait. Ce mécanisme a été admirablement démonté par Pierre Bertaux dans son livre *La Libération de Toulouse et de sa région*.

Certes, Roger Bourderon, dont il faut accueillir les informations avec prudence (n'assure-t-il pas que Noguères s'était vu proposer dans la clandestinité la direction de *Midi Libre*, ce que l'intéressé dément avec la plus vive énergie)[32] se montre, sur ce sujet beaucoup plus discret. Pourtant, à Montpellier comme à Nîmes ou à Toulouse, les communistes ont cherché, suivant la technique éprouvée du noyautage, à s'infiltrer dans le plus grand nombre possible d'organismes et de formations. Non contents d'être maîtres du Front National, ils sont présents dans le MLN. Pour créer une dynamique propre à faciliter leurs desseins, ils proposent même, à grand tapage, l'organisation d'un «vaste mouvement unitaire» où se retrouveraient, pour une application intégrale du programme du CNR, les militants des deux plus importants mouvements de résistance : le FN et le MLN.

En Languedoc-Roussillon, certains membres de ce dernier mouvement ne sont pas restés insensibles à cette musique. C'est le cas de Lucien Roubaud qui, dès la fin d'octobre 1944, s'est prononcé pour la fusion et a soutenu les délégués de la région venus défendre cette thèse au congrès du MLN ouvert à Paris le 23 janvier 1945. Cependant, le 26 janvier, la majorité du congrès repousse cette fusion. Bien entendu, Roubaud s'incline. Mais, dans ses éditoriaux de *Midi Libre* des 28, 29 janvier, ler et 2 février, il consacre de nombreuses lignes au point de vue des minoritaires et laisse percer un certain regret. Aussi restera-t-il affublé d'une étiquette de « communisant », notamment aux yeux des personnalités socialistes du cru, telles que Jean Bène, Henri Noguères qui avait dû lui céder sa place au directoire du MLN à la veille de la Libération, ou Francis Missa. Ce procès d'intention englobera tout naturellement Jacques Bellon, ce vieil ami dont il avait fait le directeur de *Midi Libre*. La plaie n'étant pas cicatrisée, les divisions du MLN vont se retrouver au niveau des dirigeants locaux du mouvement intéressé de près ou de loin par la constitution de la nouvelle société du *Midi Libre*.

Plusieurs projets vont se succéder :

Le projet Dijol[33]

Nous n'évoquons ce projet, pratiquement mort-né, qu'en raison d'une curieuse particularité : il associait Gilbert de Chambrun, gendre de Dijol, à Jacques Bellon.

Le projet Galtier

C'est au cours d'une réunion tenue le 8 janvier 1945 à Montpellier que Galtier, trésorier régional du M.L.N., jette les bases d'une Société *Midi Libre*. Une quinzaine de membres du mouvement sont présents ; Jean Bène, partie prenante, s'est fait représenter. Les statuts, élaborés avec l'aide de la Fiduciaire de France sont exposés aux participants :

- S.A.R.L. à capital variable,
- part de chaque associé limitée à 10 % du capital,
- possibilité de rémunérer les promoteurs du journal,
- prépondérance du conseil de gérance sur le gérant,
- parts de 1 000 F et capital social de 150 000 F.

Un comité de direction est prévu où siègeront Jean Bène, maire de Pézenas, président du Comité départemental de la libération, Barderon et Castagnier. Il y aura également un comité de surveillance de cinq membres où se retrouveront

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

notamment Chambeyron et Raymond Chauliac, ingénieur de son état, colonel dans la résistance et commandant militaire adjoint de la région, ancien conseiller municipal socialiste de Montpellier. La plupart des nouveaux associés - ils seront 24 au total - appartiennent à la tendance modérée du MLN (MRP, CFTC, Jeune République, Chrétiens sociaux et membres de la SFIO locale).

A la suite de cette réunion, des contacts sont pris avec la Direction de *Midi Libre* :
- Galtier rend visite à Bellon pour l'informer de la constitution de la Société,
- Chambeyron de son côté rencontre Bujon.

Ce dernier avait déjà été contacté successivement par Galtier et Bène qui lui avaient proposé le poste directorial de Bellon, cet « étranger communisant », eux-mêmes devant être directeurs politiques. Le jeune rédacteur en chef avait refusé net : « Bellon, avait-il affirmé, n'est pas marqué politiquement. C'est un excellent journaliste, et, au fil des évènements, il est devenu mon ami ».

Chambeyron se heurte à la même opposition. En plus, Bujon critique vivement les conditions d'élaboration du projet. Le 2 février, Galtier obtient l'approbation de principe du ministre de l'information, Pierre-Henri Teitgen. Il ne lui reste plus qu'à déposer les statuts et faire son entrée à *Midi Libre*. Il a toutefois commis une erreur magistrale ; en négligeant de solliciter l'aval du comité régional du MLN, il va déclencher une contre-offensive de tout l'appareil du mouvement, orchestrée par Emile Bouvier.

Ce dernier, méthodique et précis, s'appuie sur une argumentation de plomb :
- la procédure suivie est inadmissible ;
- le Ministre de l'Information, en donnant son accord sur la composition d'une société sans mandat, a couvert de son autorité la possibilité d'effectuer une manœuvre délictueuse à l'encontre des organismes de la Résistance et crée ainsi un dangereux précédent ;
- le Directeur actuel du journal, régulièrement nommé par arrêté du Commissaire de la République, n'a pas été dessaisi ;
- les 24 membres de la société Galtier ne représentent qu'une partie seulement de la tendance MLN ; aucun des créateurs du journal, ni aucune personnalité des cinq autres départements de la région n'y figure : on a oublié que Midi Libre a vocation d'être un quotidien régional ;
- les statuts, strictement commerciaux, ne répondent que très imparfaitement aux intentions démocratiques et sociales définies par les ordonnances d'Alger.

Dès lors, les protestations vont fuser de toutes parts :
- le Comité directeur régional, auprès du délégué régional à l'information,
- le personnel syndiqué du journal, auprès du Commissaire de la République,
- le Comité régional de Libération, saisi pour avis par le Préfet de l'Hérault sur la demande d'autorisation de commerce à Montpellier déposée par Galtier pour la Société à responsabilité limitée créée pour l'exploitation du *Midi Libre,* émet, dans sa séance du 14 février 1945, à l'unanimité, un avis défavorable, transmis au Commissaire de la République et au délégué à l'information.

Entre temps, un congrès régional du MLN a été convoqué pour le 9 février 1945. Trois membres du Comité central, dont Raynal et Valrimont, y assistent. A l'issue de ce congrès, les délégués MLN, régulièrement mandatés par les départements de la région, informés contradictoirement du conflit, d'une part par le comité directeur régional, d'autre part par Bène et Galtier, confirment à l'unanimité dans leurs fonctions les membres dudit comité directeur régional ; ils lui confient le soin « de constituer la Société qui gèrera *Midi Libre*, avec la participation régionale, départementale, et des journalistes qui ont créé le journal de façon à ce que celle-ci représente le MLN régional tout entier ». C'est mal écrit mais c'est très net. Galtier n'a plus qu'à se soumettre ou se démettre. Dans un premier temps, il va se soumettre : il renonce à déposer les statuts de sa SARL et accepte d'en modifier la structure en tenant compte des directives du congrès régional. Mais c'est Bouvier qui sera le maître d'œuvre du nouveau projet.

Le projet Bouvier[34]

C'est au congrès extraordinaire régional du 9 mars 1945 que Bouvier fait approuver les statuts d'une nouvelle société. Il s'agit d'une SARL à capital et personnel variables, régie par la loi du 7 mars 1925. Elle ne s'éloigne pas sensiblement du projet Galtier, approuvé, rappelons-le, par la Direction de la Presse du Ministère de l'Information.

Les modifications qui y ont été toutefois apportées s'inspirent du statut de deux autres journaux régionaux du même type : *La République du Sud-Ouest* et *La Marseillaise* de Lyon qui ont reçu l'agrément du ministre. Elles répondent à trois préoccupations essentielles :
1 - assurer l'indépendance complète du journal à l'égard des puissances d'argent,
2 - rapprocher cette société de presse du type «coopérative de production»,
3 - empêcher toute prédominance d'une opinion politique sur les autres de façon à conserver au journal son caractère d'information régionale et d'impartialité.

Pour ce faire, les dispositions suivantes sont adoptées :
1 - extension à 100 personnes du nombre primitif de 24 associés, et une seule part de 2 2000 F. par personne,
2 - nécessité d'une majorité des trois-quarts pour toute modification aux statuts et pour toute exclusion de membres de la Société,
3 - limitation rigoureuse des bénéfices des associés,
4 - interdiction de cession ou transfert des parts sans décision de l'assemblée générale, chaque associé ne pouvant posséder plus d'une part,
5 - participation du personnel aux bénéfices,
6 - institution d'un comité de gestion et d'un comité de rédaction.

Le choix des associés s'inspire des mêmes principes : il est décidé d'adjoindre au noyau initial des 24 associés de la Société Galtier :
- les membres élus du comité directeur régional du MLN,
- des représentants du parti radical socialiste,
- des journalistes professionnels et des ouvriers de la composition,

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

- six représentants de chacun des six départements de la région. Ces représentants sont désignés par les comités directeurs départementaux du Mouvement.

Dans chaque département, un associé doit représenter la CGT.

L'article 20 précise : « La Société est administrée par un ou plusieurs gérants. M. A. Labin (M. Bellon) investi depuis la libération du droit de gérance de *Midi Libre* par arrêté du commissariat de la République est nommé premier et unique gérant de la Société ».

Cette dernière disposition assied la société sur une base juridique solide. Elle n'en constitue pas moins un obstacle dans la recherche de l'amalgame.

On trouve sans difficulté de nouveaux souscripteurs : 55 à la date du 30 mai. Les six membres fondateurs de *Midi Libre* ont adhéré et, avec eux, Ferdinand Paloc, ex-rédacteur de *L'Eclair* et déporté politique. Parmi les membres du comité régional figurent Gilbert de Chambrun, Robert Dupuy, Lucien Roubaud et Jacques Pizard. Paul Bernard, Vincent Badie et Albert Astruc, doyen de la faculté de pharmacie apportent le poids de leur personnalité.

Mais le groupe des 24 se montre réticent : on n'a pas digéré les critiques de Bouvier et on accepte mal que Bellon conserve son poste. Initialement, c'est Galtier qui devait présenter le nouveau projet à ses amis et obtenir leur accord global. Après plusieurs jours d'hésitation, il finit par avouer son échec : ces derniers ne voulant pas adhérer en bloc, il démissionne de ses fonctions au MLN et le 31 mars quitte Montpellier.

Patiemment, Bouvier entreprend d'écrire, le 4 avril 1945, à chaque membre de ce groupe d'irréductibles dont la figure de proue est Jean Bène. N'ayant reçu aucune réponse le 17 avril, il récidive sans plus de succès. L'affaire va traîner en longueur jusqu'au mois de juin.

Bellon tranche dans le vif

Voyant que la tentative de Bouvier n'aboutissait pas, le Comité Régional de Libération charge Bellon, au début de l'été 1945, de constituer une équipe composée de sept journalistes et de six déportés politiques. C'est le MLN de Paris qui, cette fois, contrecarre le projet. Au cours de pourparlers interminables, il essaye de composer avec les journalistes en place, allant même jusqu'à proposer 800 000 francs à Bellon pour qu'il cède sa place à Bène qui, devenu directeur politique, serait flanqué d'un directeur administratif[35]. Ce n'est un secret pour personne que les éléments socialistes du MLN veulent avoir *Midi Libre* en main pour préparer les électeurs au référendum du 21 octobre 1945, référendum où les Français doivent se prononcer sur l'opportunité de conserver ou non la constitution de 1875. Bellon et ses amis qui ne l'entendent pas de cette oreille vont couper court à toutes ces tergiversations en déposant les statuts de leur nouvelle société. Cette action va se mener en trois temps :

Le 7 août 1945, Bellon, Bujon, Marsal, Gambardella, Connillière, de Varenne et Campredon se réunissent ; leur réunion fait l'objet d'un procès-verbal[36]. Considérant que, depuis un an, leur équipe détient sa légalité de l'autorisation donnée à Bellon par le Commissaire de la République et que, par ailleurs, ils sont rédacteurs d'un quotidien régional, officiellement mandatés par le comité régional du MLN pour créer une société, les intéressés estiment qu'il est nécessaire « d'aller vite ». Ils déclarent rester fidèles aux idées et tendances du MLN et affirment avec vigueur « qu'un journal libre ne saurait être sous la dépendance directe de formations politiques qui ne sont point d'ailleurs autorisées par la loi à gérer des entreprises dont la forme est nécessairement commerciale ». Ils précisent que la nouvelle société sera ouverte à tous ceux qui se réclameront des idées du MLN. Bellon et Bujon sont chargés d'effectuer toutes les démarches nécessaires.
- Les signataires sont : Bellon, Marsal, Bujon, Gambardella et Campredon.
- Il s'agit d'une société anonyme à capital et personnel variables. Le capital social est de cent mille francs.

Il est rappelé que :
- la publication et l'exploitation du quotidien *Midi Libre* par Bellon ont été autorisées avec effet rétroactif du 27 août 1944 par arrêté du commissaire de la République en date du 15 novembre 1944.
- Bellon apporte à la Société le titre et la propriété du journal, la clientèle d'abonnement, la collection de journaux et tous les droits attachés à l'exploitation de ce journal. En représentation de cet apport évalué à mille francs, il lui est attribué une action de mille francs.
- le capital social est divisé en cent actions de mille francs chacune et chaque actionnaire ne peut posséder un nombre d'actions supérieur à quinze.
- le capital social peut être porté à un million de francs soit par versements successifs faits par les associés, soit par l'admission d'associés nouveaux qui doivent être abonnés au journal et, de plus, avoir fait partie des MUR ou avoir été déporté politiquement ou faire partie du MLN.
- les actions librement cessibles entre associés ne le sont à d'autres personnes qu'après autorisation du Conseil d'administration. En cas de décès d'un associé, ses héritiers sont remboursés.
- la Société est administrée par un conseil composé de six membres au moins et de douze au plus, pris parmi les actionnaires et nommés par l'assemblée générale ordinaire. La durée de fonction des administrateurs est de trois ans.
- le Président du Conseil d'administration est choisi par le Conseil parmi ses membres. Il assure la Direction générale de la Société ; un Directeur Général Adjoint peut l'assister.
- un ou plusieurs commissaires aux comptes ont pour mandat de contrôler la gestion financière de la Société.

Ainsi, pour être admis comme sociétaire, il faut montrer patte blanche - si l'on peut dire. Des verrous sont disposés qui évitent de trop brutales intrusions de capitaux et les mécanismes mis en place vont permettre de conserver à la Société son caractère quasi amical.

Les 4 et 6 septembre 1945, Me Domergue authentifie les apports des nouveaux sociétaires. Il est rappelé que, sur le capital social de 100 000 francs, une action de mille francs a été attribuée à Bellon en représentation de son apport au journal *Midi Libre*.

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

Les 99 actions qui restaient à souscrire en numéraire sont réparties de la manière suivante :
- 15 actions pour Armand Labin qui verse 15000 F.
- Ernest de Varenne, Albert Marsal, Georges Campredon, Emmanuel Gambardella, Jean Connillière et Maurice Bujon versent chacun 14000 F pour 14 actions.

Les fonds sont déposés au Comptoir National d'Escompte de Paris, agence de Montpellier.

Le 25 septembre 1945, Me Domergue authentifie les procès-verbaux des deux premières assemblées générales (18 et 24 septembre 1945) où ont été prises les décisions suivantes :
- nominations comme premiers administrateurs pour une durée de trois ans de : Armand Labin, Georges Campredon, Albert Marsal, Jean Connillière, Maurice Bujon, Ernest de Varenne, Emmanuel Gambardella,
- approbation des statuts,
- nomination à l'unanimité et pour un an de Bellon comme président du Conseil d'Administration,
- nomination pour trois ans comme commissaire aux comptes de M. Germain Pernaud.

Il n'est pas inutile de rapporter les termes flatteurs par lesquels René Bastide, commissaire aux apports, conclut son intervention à l'Assemblée générale du 24 septembre 1945 *:* « Le journal est bien assis ; tous ses services fonctionnent normalement et régulièrement ; le nombre des lecteurs est des plus imposants. Votre société n'est pas seulement bénéficiaire de ses apports mais aussi des bénéfices d'exploitation réalisés depuis le 27 août 1944 ; ils sont importants pour une affaire qui débute. Le tirage actuel est celui des grands quotidiens régionaux ; les abonnements augmentent journellement et les annonces parviennent en si grand nombre qu'elles ne peuvent être publiées que sous format réduit. Ces diverses causes m'ont permis de m'assurer que la valeur donnée aux apports faits par Monsieur Labin était simplement et purement symbolique ; en effet chiffrer à mille francs de tels apports signifie faire don à la société de tout un travail laborieux d'une année qui, à l'heure actuelle porte ses fruits ».

La crise de l'automne 1945

Le Comité directeur national MLN ne désarme pas. Arguant du fait que l'équipe du *Midi Libre* appartient à la fraction minoritaire du mouvement mais incontestablement animé par des arrière-pensées politiques, il intervient auprès de Soustelle, ministre de l'information pour obtenir le remplacement de Bellon par Bène, responsable départemental du mouvement. Cette mesure, différée pendant quelques jours du fait d'Alexandre Stirn, chargé de fonction au commissariat de la République, qui propose en vain des mesures transactionnelles, devient effective le 27 septembre 1945. Un arrêté à cette date du Commissaire de la République Jacques Bounin, agissant sur instructions reçues du Ministre de l'information, transfère à Jean Bène, président du CDL et mandataire MLN désigné par Raynal en accord avec ledit ministre, l'autorisation donnée par arrêté du 15 novembre 1944 à Bellon, tendance minoritaire, de publier le journal *Midi Libre* en tant que mandataire MLN.

Mais, quelques jours auparavant, le 23 septembre 1945, Bellon ayant réuni le Conseil avait demandé aux administrateurs d'être remplacé par Bujon, pour des raisons de santé, jusqu'au ler novembre 1945, délai qui, après consultation de médecins, était reporté dans l'après-midi du même jour au 15 décembre. Bellon, fatigué, a dû quitter Montpellier pour prendre quelques jours de repos dans une clinique des environs de Paris. Il devait finalement y rester plus de deux mois. C'est donc à Maurice Bujon que va revenir la charge de diriger l'équipe des fondateurs pendant la crise qui va se déclencher.

Sitôt en possession de l'arrêté, Jean Bène se présente ce même jeudi 27 septembre au 12 de la rue d'Alger. Il est flanqué de Cabanettes, directeur des Domaines, et de Carrière, séquestre[37]. Il est reçu par Bujon qui oppose un refus catégorique à sa demande de prendre possession de l'administration du journal en attendant qu'un *modus vivendi* soit établi entre la Société *Midi Libre* qui vient d'être créée et le Comité national du MLN. Jean Bène voit ensuite les délégués du personnel qui se déclarent totalement solidaires de la direction.

Dans un message du 28 septembre 1945 au Ministre de l'Intérieur, le Commissaire de la République affirme même que Bène avait promis, sans succès, de maintenir chacun à son poste technique, « y compris Bellon, directeur, et Bujon, rédacteur en chef »[38]. Econduit, le président du CDL n'avait plus qu'à rendre compte à ses instances supérieures.

Le vendredi 28 septembre 1945, la riposte de *Midi Libre* est très vive[39]. Le journal titre sur deux colonnes : « Les Pouvoirs publics contre la presse libre ». L'éditorialiste dénonce l'abus de pouvoir du Gouvernement et appelle le personnel à combattre « pour maintenir dans notre région la liberté totale de la presse et l'indépendance absolue des journaux vis à vis du gouvernement ». Il stigmatise également un coup bas : par le biais de l'administration des Domaines, le Pouvoir « avec un arbitraire digne de Vichy » vient de faire bloquer, juste à la veille de la paye, le compte de *Midi Libre* à la Société Générale ; cela « afin de dissocier les journalistes, ouvriers, employés et leurs cadres de direction ». En vain d'ailleurs, car des mesures ont été prises en temps opportun. Jean Bène n'est pas oublié. Dans un entrefilet malicieux, il est fait référence au *Petit Méridional* du 16 mars 1941 qui relate un discours du maire de Pézenas, lequel, dans une magnifique envolée, demande à la jeunesse de suivre l'exemple « du grand vieillard qui, de ses mains, ressoude toute les forces de la nation ». Bène encensant Pétain, de nos jours, cela fait sourire. Mais en 1945, c'était très dur. En lisant son journal, le matin du 28 septembre, le commissaire de la République, qui a sans doute mal dormi, voit rouge ; c'est le cas de le dire ; il ordonne illico l'occupation par la police des locaux du *Midi Libre*[40]. Dès 8 heures, les CRS sont à pied d'œuvre. Le journal ne paraîtra pas le samedi 29 septembre. On ne le retrouvera dans les kiosques que le jeudi 11 octobre[41]. Entre temps, c'est de *La Voix de la Patrie*, le quotidien du FN de la rue Henry Guinier, que va venir la riposte. Beau joueur, ce quotidien publie, le 30 septembre, un communiqué du comité régional du MLN qui raconte dans le détail les évènements de la veille. Ce

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)



Fig. 11. L'atelier des linotypes

même jour, il titre sur trois colonnes « contre la politique gouvernementale d'asservissement, défendons la presse libre ».

C'est par lui que nous sommes renseignés sur l'imposante manifestation qui s'est déroulée dans l'après-midi du 29 septembre : 10 000 personnes - chiffre sans doute exagéré, bien qu'à l'époque on aime défiler - se pressent autour du kiosque Bosc où ont pris place les ténors de la politique et de la Résistance. Après plusieurs discours, ponctués par celui de Labat-Leroy, responsable régional du MLN, représentant des fameux minoritaires, aujourd'hui en nombre, un long cortège se dirige vers la Préfecture où l'on dépose une motion demandant le retrait immédiat des forces de police qui occupent *Midi Libre*.

Il y aura plus grave : Dans une résolution publiée dans *La Voix de la Patrie* du 2 octobre 1945, le syndicat de la police de Montpellier, où se retrouvent gardiens de la paix et CRS, « considérant que le conflit existant entre le comité directeur du *Midi Libre* et le ministre de l'information est d'ordre purement privé ; considérant que ce conflit ne justifie pas l'emploi des forces de police dont le rôle est uniquement de protéger la République et les institutions démocratiques ; considérant qu'aucun désordre ni manifestation violente, susceptible de mettre en danger la sécurité publique, ne se sont produits, ni menacent de se produire ;

- demande le retrait immédiat des formations déjà employées dans les locaux de *Midi Libre*,
- se déclare, enfin, par discipline syndicale, solidaire des ouvriers du Midi Libre ». **(Fig. 11)**

La crise atteint son paroxysme. Devant toutes ces réactions qu'il aurait pu prévoir, le Commissaire de la République va amorcer un mouvement de retraite. Bujon, Marsal et Cassagne essayent de forcer la porte de son bureau. Le dernier est intercepté in extremis mais les deux autres réussissent leur entreprise. L'explication est orageuse. Elle aboutit toutefois à un accord. Le ler octobre, au matin, les CRS évacuent les locaux du journal. L'imprimerie neutralisée ne rouvrira qu'en accord avec le personnel. Me Jean Zuccarelli, avocat bien connu du quotidien, ancien et futur maire de Montpellier, fait assurer, sous sa responsabilité, la garde des rotatives et est habilité à délivrer une vingtaine de laissez-passer, contresignés par le préfet et délivrés au personnel d'entretien. L'entrée des locaux est surveillée par deux gardiens de la paix. Cependant, l'indécision règne encore sur l'avenir de la Société. Il faut en sortir d'autant plus qu'un nouveau candidat vient de se manifester en la personne de Ferdinand Paloc, ancien déporté qui soutient, non sans raison, qu'il a autant de droits que beaucoup d'autres à diriger le journal.

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

Un compromis acceptable

Ce nouveau candidat au poste directorial, rédacteur à *L'Eclair* et résistant méritoire, devait s'emparer de son journal dans le cadre du plan insurrectionnel. Mais il avait été arrêté, puis déporté. Maintenant, appuyé par le MLN, il revendique le poste de directeur technique et administratif. La majorité du personnel de *Midi Libre* s'y opposant, Jean Bène propose à Bujon de s'en remettre à l'arbitrage du commissaire de la République. Mais, ce dernier n'est pas chaud sur le principe de confier à un représentant des pouvoirs publics, le choix d'un directeur de journal ; Jacques Bounin non plus qui, rendu prudent par les évènements, estime aussi que c'est au Conseil d'Administration de la nouvelle société, quand elle sera créée, qu'il appartiendra de trancher cette question[42]. Jacques Bellon absent, c'est Maurice Bujon qui a la responsabilité de la nouvelle société. C'est à lui que l'équipe demande de dénouer un conflit qui risque, s'il se poursuit trop longtemps, d'être fatal à un journal qui n'a, somme toute, qu'un an d'existence.

C'est dans ce but qu'un entretien a lieu à la Préfecture avec Jules Moch qui est de passage à Montpellier. L'ancien (et futur) Ministre n'est en rien mêlé au conflit mais il craint qu'avec Bellon, le journal ne passe sous influence communiste. C'est ce qu'il déclare d'entrée de jeu. Bujon lui donne tous apaisements : « nous faisons un journal d'information et si nous refusons d'être sous la houlette socialiste, ce n'est pas pour supporter celle des communistes. Comprenez-nous bien. Nous n'avons rien contre la personne de Jean Bène qui est un homme de grande qualité, mais c'est actuellement la personnalité politique la plus importante de l'Hérault. Ce n'est pas sous sa direction que nous pourrons faire un journal de stricte information. Au contraire, Bellon est un journaliste professionnel, indépendant de tous les partis malgré les ragots colportés contre lui. »

Jules Moch précise qu'il n'est pas dans les intentions des socialistes de faire de *Midi Libre* l'organe de leur parti : « Ce serait suicidaire. *Midi Libre* ne vivrait pas longtemps. »

« Nous sommes bien d'accord, répond le rédacteur en chef. Mais si les socialistes du département et le MLN national pensent comme vous, pourquoi donc prolonger un conflit ? Nous sommes dans un état de fait : une société est constituée. Cette société détient l'autorisation de paraître que lui a apportée Jacques Bellon lors de sa constitution. Juridiquement, nous avons le bon droit mais si la grève persiste nous n'aurons plus de lecteurs, ni socialistes, ni autres ».

« Accepteriez-vous que votre société s'élargisse et admette, dans son sein, avec des représentants nationaux du MLN, des hommes représentant les nuances de l'opinion ? »

« Je pense que l'équipe des journalistes n'y verrait aucun inconvénient ; encore faut-il la consulter. Mais de toute façon, s'il doit y avoir des hommes politiques à l'intérieur de la société, il faut qu'ils viennent de tous les partis, notamment du parti radical et du MRP. »

Revenu au Journal, Bujon convoque l'équipe qui lui donne son accord sur le principe mais à condition que les journalistes représentent la fraction la plus importante des participants. Le lendemain, il est proposé de faire le partage suivant : 30 % au MLN ; 30 % aux journalistes ; 30 % au parti socialiste et 10 % aux radicaux. Les journalistes trouvent que ce n'est pas suffisant et Paul Bernard accepte de céder 3 % des actions pour que les fondateurs puissent avoir le tiers du capital.

C'est sur ces bases que sera signé le 10 octobre 1945 un accord, entre le MLN et le personnel de la Rédaction et de l'imprimerie de *Midi Libre*, mettant fin au conflit[43]. Il stipule :

- *Midi Libre* reparaît à dater du 11 octobre,
- une société anonyme est constituée suivant les principes exposés antérieurement (protocole du 3 octobre) avec participation de 24% du capital aux journalistes et « étant précisé que Bène est directeur politique et Bellon - et Bujon, par intérim - directeurs technique et administratif »,
- Bène prend la direction politique de *Midi Libre* dès le 11 octobre 1945 mais jusqu'à la constitution définitive des sociétés et la conclusion des accords nécessaires au fonctionnement du protocole ci-dessus, l'imprimerie et le journal *Midi Libre* seront gérés comme précédemment sous la direction de Bellon (dont Maurice Bujon assume l'intérim).

Les signataires de l'accord sont, pour *Midi Libre* : Bujon, de Varenne, Aimé Volle, Marsal, Connillière, Campredon ; pour le MLN : Paul Bernard et Jean Bène.

Les fondateurs du Journal ont gagné sur un point essentiel : Bellon reste en place. *Midi Libre* reparaît effectivement le 11 octobre 1945. Dans leur rapport avec les pouvoirs publics, Bujon et Madeleine Rochette ont pu compter sur l'intelligente souplesse d'Alexandre Stirn, chargé de mission au Commissariat de la République, et dont nous avons déjà parlé[44]. Un accord est signé le 11 octobre avec les représentants parisiens du MLN.

L'application de l'accord

Dès son retour à Montpellier, en décembre 1945, Bellon est mis au courant des évènements. Le Conseil d'administration le charge de prendre contact avec Jean Bène pour traduire dans les textes les accords d'octobre. Les pourparlers seront d'autant plus longs que le *statu quo* satisfait l'équipe dirigeante qui attend par ailleurs qu'un statut de la Presse soit institué (il ne le sera jamais). Les amis politiques de Jean Bène poussent à la roue. On vote beaucoup à cette époque et ils estiment préférable d'être à l'intérieur d'un journal qui est en train de devenir le premier quotidien de la région. Bellon sait faire preuve de souplesse. Au Conseil d'administration du 23 mai 1946, il fait part de sa décision de rémunérer Bène qui accepte. Non sans rechigner, les administrateurs donnent leur aval tout en soulignant que « les fonctions de Directeur politique, résultant du protocole du 19 octobre 1945 ne correspondent à aucune utilité et sont même de nature à gêner la position d'un journal de large information tel que *Midi Libre*. Il est bien entendu que cette décision est prise *intuitu*

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)



Fig. 12. Photo de groupe - 1er janvier 1946.
1er rang (assis) : Reinard, Bujon, Mlle Rochette, Mme Linette Pous (secrét.), Chaillot, Germaine Comte (stén. presse), Mme Bosc (téléph.), Mme Bonnaure (sténo).
2ème rang : Proumen, Vérune, Le Coroller, Rollier de Varenne, Marsal Louis, Mascou, Mlle Barailla (sténo), M. Bellon (Directeur), Rollat.
3ème rang : Blain, Aymard, Véran, Mlle Chaussade, J. André, Mlle Courtiol (téléph.), Annie Kavemann.
Absents : MM. Sernin, de Vichet, Autès, Pansanel, Vianès, Marsal Albert, Gambardella et l'auteur Perrier. (1/1/46)

personae à l'égard de Bène et qu'elle ne saurait constituer un précédent ». **(Fig. 12)**

Il va falloir encore un an avant que les assemblées générales extraordinaires des 19 avril et 24 mai 1947 entérinent les protocoles d'accord signés le 24 octobre 1946 et approuvés par le Conseil d'Administration du 24 janvier 1947. Les statuts d'août 1945 qui restent le texte de base sont modifiés comme suit :

1° - Le capital de 100 000 francs, augmenté de 320 000 francs par l'émission au pair de 320 actions de 1 000 francs chacune, est ainsi porté à 420 000 francs. Ces actions nouvelles sont souscrites :
- d'une part, par les anciens actionnaires : Labin (4 actions), Bujon (5), Gambardella (6), De Varenne (6), Marsal (6), Campredon (6) et Connillière (6).
- d'autre part, par les personnalités suivantes : Alliès (28 actions), Béchard (27), Bène (29), Hickel (18), Bernard (29), La Jonchère (28), Lanet (28), Moch (29), Pannoux (27), Raynal (28).

Compte tenu des apports de septembre 1945, la répartition des actions entre les anciens et les nouveaux venus est donc de 138 pour les premiers et de 281 pour les seconds.

2° - Chaque actionnaire ne peut posséder un nombre d'action supérieur à 30.

3° - La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et de douze au plus pris par les actionnaires et nommés par l'Assemblée Générale ordinaire.

L'immatriculation au registre de commerce intervient le 25 mars 1947 sous le n° 172 28 B après autorisation préfectorale du 18 janvier 1947. Les modifications au statut sont déposées chez Me Domergue le 2 juin 1947.

Trois nouvelles augmentations de capital auront lieu au cours des années suivantes :
- le 30 juin 1949, le capital social est fixé à un million de francs, divisé en mille actions de mille francs chacune. Une décision du 30 juin 1948 de l'Assemblée générale extraordinaire a limité à cent le nombre d'actions possédé par chaque actionnaire.
- le 17 avril 1950, le capital social est fixé à dix millions de francs divisé en dix mille actions de mille francs chacune. Chaque actionnaire ne pourra posséder un nombre d'actions supérieur au douze pour cent du nombre d'actions composant le capital social. Chaque administrateur doit, pendant toute la durée de son mandat être propriétaire d'un nombre d'actions représentant au moins 2,50 % du nombre d'action composant le capital social.
- le 27 mai 1952, le capital social est porté à vingt millions de francs par création de dix mille actions nouvelles à mille francs réservées aux anciens actionnaires à raison d'une action nouvelle pour une action ancienne.

Le 20 septembre 1946, Labin a dû donner sa démission. En effet, l'ordonnance du 26 Août 1944 exige que les patrons des entreprises de presse soient de nationalité française. Or, Jacques Bellon, bien qu'ayant fait la plus grande partie de ses études en France est roumain. Il a demandé sa naturalisation à la Libération mais ses adversaires font le

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

siège du Ministère de l'Intérieur et l'acte de naturalisation, sur le point de sortir, ne paraît pas (il faudra attendre le décret n° 35 208 X 45 du 12 mars 1947). Le Ministre de l'Information vient de le mettre dans l'obligation de résilier ses fonctions. Le Conseil d'Administration s'est élevé contre ce procédé oblique employé pour déstabiliser un journal de la Résistance et renouvelle sa confiance à Bellon (qui est toujours en convalescence) dont l'effacement ne peut être que provisoire. Le 22 septembre 1946, le Conseil confie la présidence à son doyen Emmanuel Gambardella et nomme Jacques Bellon directeur général adjoint.

Il faut rappeler qu'à cette époque, les présidents des Conseils d'Administration sont très souvent des personnalités essentiellement représentatives et que le pouvoir véritable est exercé par leur second (si l'on peut dire), le directeur général adjoint. Le même Conseil d'Administration avait décidé que, pendant ses absences, le directeur général adjoint serait remplacé par Bujon. Le 20 juin 1947, Bène et Bernard sont entrés au Conseil d'Administration. Il ne reste plus à la Société du Journal *Midi Libre* qu'à entrer dans ses meubles. C'est une très longue affaire que nous allons maintenant examiner.

La dévolution des biens de L'Eclair

Dès 1945, les pouvoirs publics sont convaincus de la nécessité de mettre fin au régime provisoire des entreprises de presse. Mais il va falloir deux lois - celle du 11 mai 1946 et celle du 2 août 1954 - pour que, selon l'expression d'Albert Bayet, les journaux cessent de vivre «en garni». Nous allons examiner les répercussions de ces lois sur la constitution du patrimoine immobilier de *Midi Libre*.

La loi du 11 mai 1946

Le législateur prévoit le transfert à l'Etat de la propriété des biens corporels et incorporels des entreprises de presse ayant fonctionné sous l'occupation. Mais ces biens sont dévolus immédiatement à une société nationale, la SNEP (Société Nationale des Entreprises de Presse), établissement public de caractère industriel et commercial. Celle-ci, composée pour un tiers des représentants de l'Etat, pour un tiers des représentants de la FNPF et pour un tiers des représentants des journalistes, cadres, employés et ouvriers de la presse, est chargée de gérer les biens confisqués et, éventuellement de les attribuer, après indemnisation, en accordant la priorité aux journaux installés dans l'entreprise dans un délai d'un an après la libération locale. Malheureusement, cette attribution ne pouvait intervenir avant le vote du nouveau statut de l'Entreprise de Presse, lequel restait dans les limbes.

L'article 17 de la loi stipulait : « En attendant la promulgation de la loi réglant le statut des entreprises de presse, il ne pourra être procédé à aucune aliénation ni à des locations d'une durée supérieure à six mois ». Cette restriction explique la conclusion de 17 contrats de location d'un fonds de commerce d'imprimerie, de six mois chacun, entre la SNEP et la Société *Midi Libre*. Le premier - du 9 janvier 1947 au 9 juillet 1947 - prévoyait une redevance mensuelle de 229 882 F. Cette dernière était passée à 624 592 F pour le dernier contrat allant du ler janvier au 30 juin 1955.

C'était le règne du provisoire. Les directeurs de journaux l'admettaient d'autant plus difficilement qu'ils ne voyaient d'autre solution pour affermir leur entreprise que le retour à un système commercial classique. De plus, au fil des mois, les pressions exercées par les anciens propriétaires et leurs soutiens s'aggravaient. Enfin, l'impossibilité de l'attribution entraînait celle de l'indemnisation aux journaux confisqués puisque la loi avait subordonné la seconde à la première. Les actionnaires de bonne foi étaient pénalisés. Attaquée de toute part, la loi du 11 mai 1946 allait, après d'interminables débats, être enfin révisée.

La loi du 2 août 1954 (loi de Moustiers)

Elle permet de liquider le régime provisoire. Les biens de presse sont répartis entre les entreprises qui, constituées avant le 1er janvier 1953, les utilisent à la date de promulgation de la nouvelle loi. La répartition est faite conformément à un plan établi par une commission nationale et publié au journal officiel.

S'agissant d'entreprises ayant fait l'objet d'une même confiscation, l'attribution peut se faire soit par un contrat de vente au comptant, soit par un contrat de vente sous condition suspensive de paiement ; dans ce dernier cas, les attributaires peuvent obtenir l'échelonnement des versements sur une durée qui ne peut être supérieure à 15 ans. Une indemnité quinquennale des annuités est alors prévue. Le prix de vente est fixé d'après la valeur vénale des biens à l'époque du contrat par accord ou par arbitrage. Il n'est plus question d'attendre la promulgation de la loi réglant le statut des entreprises de presse. Il faudra encore patienter plus d'un an pour que la dévolution des biens de *L'Eclair* soit acquise. Pourtant, Bellon, très introduit dans les milieux de la presse, est bien placé pour négocier. Il est, en effet secrétaire général du bureau de la Fédération Nationale de la Presse française[45]. Mais les négociations, d'une grande complexité juridique, sont longues et ardues. De plus, Bellon, atteint par la maladie qui doit l'emporter, a cessé ses fonctions à dater du mois de mai 1955. C'est Jean Bène, avocat de son métier et parlementaire, qui représente le journal à la dernière discussion. Toutefois, c'est Jacques Bellon qui, le 31 août 1955, signe l'acte de vente en l'étude de Maître Thion de la Chaume, notaire à Paris.

La Société du Journal *Midi Libre* devient propriétaire, non seulement des biens de la Société *L'Eclair* mais encore d'une rotative Marioni ayant appartenu au *Petit Méridional* et de divers matériels d'imprimerie provenant d'autres sociétés. Il s'agit d'une vente sous conditions suspensive de paiement. Le prix est de 97 779 000 francs. Il doit être payé en quinze annuités de 6 518 600 francs, sans intérêt.

Il a fallu onze ans, presque jour pour jour, pour apaiser les esprits, réduire les antagonismes, assurer une solide base juridique au journal et lui donner pignon sur rue. Débarrassé des contraintes du provisoire, *Midi Libre* peut désormais envisager l'avenir avec sérénité. ■

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

Annexes

Principaux sigles utilisés

AML	Archives de MIDI LIBRE
ADH	Archives Départementales de l'Hérault
CDL, CLL	Comité départemental, local de libération
CNR	Conseil National de la Résistance
COMAC	Commission d'action
FFI	Forces Françaises de l'Intérieur
FFL	Forces Françaises Libres
FN	Front National
FNPC	Fédération Nationale de la Presse Clandestine
FNPF	Fédération Nationale de la Presse Française
GPRF	Gouvernement Provisoire de la République Française
MLN	Mouvement de Libération Nationale
MUR	Mouvements Unis de la Résistance (au début de l'année 1943 en zone sud de résistance : Combat, Libération et Franc-Tireur)
NAP	Noyautage des Administrations Publiques.

Arrêté N° 535 du 15 novembre 1944 portant autorisation de publication

Le Commissaire de la République,

Vu l'ordonnance du 10 janvier 1944 portant division du territoire de la métropole en commissariats régionaux de la République,

Vu l'ordonnance du 9 août 1944 relative au rétablissement de la légalité républicaine sur le territoire continental,

Arrête :

Article 1 - M. Bellon, pris en sa qualité de représentant du Mouvement de Libération Nationale et de la société en formation pour l'exploitation du journal Midi Libre, est autorisé à publier ledit journal au nom de l'organisation dont il est mandataire.

Article 2- L'autorisation ci-dessus est accordée sous réserve des décisions du Comité régional de presse et d'information prévu à l'article 3 de l'ordonnance du 22 juin 1944 sur l'organisation de la presse.

Article 3 - Le présent arrêté a effet rétroactif du ler septembre 1944.

Article 4 - M. le délégué régional à l'information et M. le Préfet de l'Hérault sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Montpellier, le 15 novembre 1944

Le Commissaire de la République

Jacques Bounin.

Arrêté n° 537 du 25 octobre 1944 portant réquisition de biens

Le Commissaire de la République,

Vu l'ordonnance du 10 janvier 1944 portant division du territoire de la métropole en commissariats régionaux de la République, et

Vu l'ordonnance du 9 août relative au rétablissement de la légalité républicaine sur le territoire continental,

Vu l'arrêté du 31 août 1944 fixant le régime de la presse et notamment l'article 13 dudit arrêté,

Arrête :

Article premier - Les biens meubles et immeubles appartenant ou en possession de la Société anonyme L'Eclair 13, rue d'Alger, à Montpellier, sont réquisitionnés et mis à la disposition de l'exploitation du journal Midi Libre.

Article 2 - La redevance afférente à cette utilisation sera fixée ultérieurement.

Article 3 - Le Préfet de l'Hérault est chargé de l'application du présent arrêté.

Montpellier, le 15 octobre 1944

Le Commissaire de la République

Jacques Bounin.

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

Sources et bibliographie

- Archives départementales de l'Hérault (21 W 7 - 19 W 40 - 320 W 47 - 406 W 194 - 406 W 202)
- Archives du journal MIDI LIBRE (non répertoriées).
- Multiples entretiens avec des personnels du Midi Libre.
- Collection du journal *Midi Libre* (depuis le 27 août 1944 - sérié microfilmée depuis le ler janvier 1961)
- Collection du journal *La Voix de la Patrie* (du 27 août 1944 au 12 février 1953 (archives Midi Libre))
- Collection du journal *L'Eclair*
- Collection du journal *Le Petit Méridional*
- *Midi Libre* Spécial 40ème anniversaire 22 août 1984
- *Bibliographie de la presse française politique et d'information générale*
  Andréani Roland et François Poggi, *34 Hérault*, BNF 1970
  Debant, Robert, *30 Gard*, BNF 1985.
- Andréani, Roland, *La presse quotidienne de Montpellier des origines à 1944,* Thèse Université de Toulouse – Le Mirail, 1989, 3 tomes
- Bellanger, Claude (dir), *Histoire Générale de la Presse Française*, tome 3 de 1871 à 1940 - tome 4 de 1940 à 1958, PUF, 1971-1975
- Bertaux, Pierre, *La libération de Toulouse et de sa région*, Hachette 1973
- Bounin, Jacques, *Beaucoup d'imprudences*, Stock 1974
- Bourderon, Roger, *Libération du Languedoc Méditerranéen*, Hachette 1974
- Ciretti, Pierre, *Les grands quotidiens français et le Général de Gaulle*, DES histoire, Université Paul Valéry, Montpellier III - 1979
- Dumas, Pierre, « MIDI LIBRE - Le quotidien de Montpellier, », Presse-actualité n° 19, juin- juillet-août 1965
- Mathien, Michel, *La presse quotidienne régionale*, P.U.F., Collection «que sais-je ?» n° 2074 -1986
- Noguères, Henri, *Histoire de la Résistance en France*, Laffon 1981, Tome V (juin 44 - mai 45)
- Noguères, Henri, « De la Résistance à la Libération », *Midi Libre* du 27 août 1969 - 25ème anniversaire
- Sagnes, Jean, Maurin, Jules, *L'Hérault dans la guerre (1939-1945)* Editions Horvath 1986.
- Sportès-Bujon, Marie-France, *Les grandes consultations nationales d'octobre 1962 à avril 1969 et le MIDI LIBRE,* thèse de droit, Faculté de Droit, Montpellier mars 1971.
- Torrès, Félix et alii, *Midi Libre : un journal dans sa région : 50 ans* – Albin Michel, 1995
- Vaton, Bernard, *L'Eclair (1881-1944)*, thèse de droit, Montpellier Juin 1967
- Vielzeuf, Aimé, *La Résistance dans le Gard*, Imprimerie Bène Nîmes, 1979

Les illustrations sont issues de la collection privée de l'auteur.

NOTES

1. Propos rapporté par Maurice Bujon
2. *Midi Libre* 7 juillet 1956.
3. En France, la durée effective du service militaire est de deux ans. C'est sans doute ce qui a poussé Labin - qui avait envisagé sa naturalisation dès 1935 - à faire en Roumanie un service militaire d'un an seulement.
4. A.D.H. 406 W 202.
5. Propos rapporté par Maurice Bujon.
6. Voir en annexe la liste des sigles utilisés.
7. *Midi Libre* 7 juillet 1956
8. AML. Ministère des Affaires étrangères. Note de Gilbert de Chambrun du 11 août 1945.
9. ADH. Dossier de la Cour de Justice - affaire Georges Soustelle. Jean Luchaire, directeur avant la guerre de *Notre temps*, puis des *Temps nouveaux* pendant l'occupation, était sous le régime de Vichy président de l'association de la presse parisienne. Collaborateur notoire, - il devait être fusillé à la Libération.
10. Yves Dupont, *La Mecque du football*, imp. Bène, Nîmes, 1973, page 299.
11. *Midi Libre* du 30 juillet 1986
12. *Histoire générale de la presse française* (P.U.F.), tome 4, page 175
13. Témoignage de Maurice Bujon
14. Témoignage de Maurice Bujon
15. Témoignage d'Henri Cais
16. C'est, rappelons-le, le nom de guerre de Marsal.
17. A.D.H. Hérault - 406 W 202 - Note au sujet de la réquisition des entreprises de journaux rédigée par M. Vollaeys, le 14 février 1945.
18. *Idem*
19. Témoignage de Madeleine Rochette
20. Témoignage de Maurice Bujon.
21. Témoignage de Madeleine Rochette
22. Témoignage de Jean Volpillière.
23. En dialecte occitan, le *rachalan* est un type d'ouvrier agricole, qui travaille à l'entretien des mazets dans la garrigue nîmoise. Par extension, il s'agit du représentant typique du petit peuple local.
24. Vielzeuf Aimé, *La Résistance dans le Gard et la Cévenne,* Nîmes, Lacour, 1991, page 16
25. Témoignage de Marcel Cassagne
26. *Midi Libre* 27 août 1984 - Supplément spécial au n° 14260
27. Témoignage de Justin Banastier
28. Midi Libre du 27 août 1984 - Supplément spécial au n° 14 26-0
29. Témoignage de Gérard Ménatory
30. A.M.L.
31. A.D.H. 406 W 202
32. Midi Libre 28 novembre 1974
33. A.D.H. 406 W 202 ; Id. pour le projet Galtier.
34. A.D.H. 21 W 7.
35. Communiqué du comité régional du M.L.N. publié par La Voix de la Patrie du 30 septembre 1945.
36. A.M.L.
37. La Voix de la Patrie du 30 septembre 1945 - communiqué du Comité régional du M.L.N.
38. A.D.H. 21 W7
39. Midi Libre du 28 septembre 1945.
40. A.D.M 21 W7. Télégramme officiel n°011247 du 28/9/1945 du commissaire de la République du Languedoc-Roussillon au Ministre de l'Intérieur-Cabinet Paris
41. Pour être sûr que l'imprimerie ne serait pas utilisée à son insu, Maurice Bujon en a retiré une pièce essentielle confiée à Me Jean Zuccarelli, avocat du journal
42. Par la suite, Ferdinand Paloc devait porter l'affaire en justice mais il fut débouté par le Tribunal Civil de Montpellier, le 20 novembre 1951.
43. A.M.L.
44. Témoignage de Madeleine Rochette.
45. Mais aussi vice-président du Syndicat des quotidiens régionaux ; membre du Conseil d'administration de la S.N.E.P. au titre de représentant patronal ; membre directeur suppléant de la Commission de la carte d'identité des journalistes professionnels ; et membre suppléant du Bureau central des papiers de presse.

PAR 166/3

Le lien des chercheurs Cévenols

font vive

ARCHIVES PROPRIÉTÉ PUBLIQUE DE L'HÉRAULT

Octobre-Décembre 2015
N° 183 - 7 €



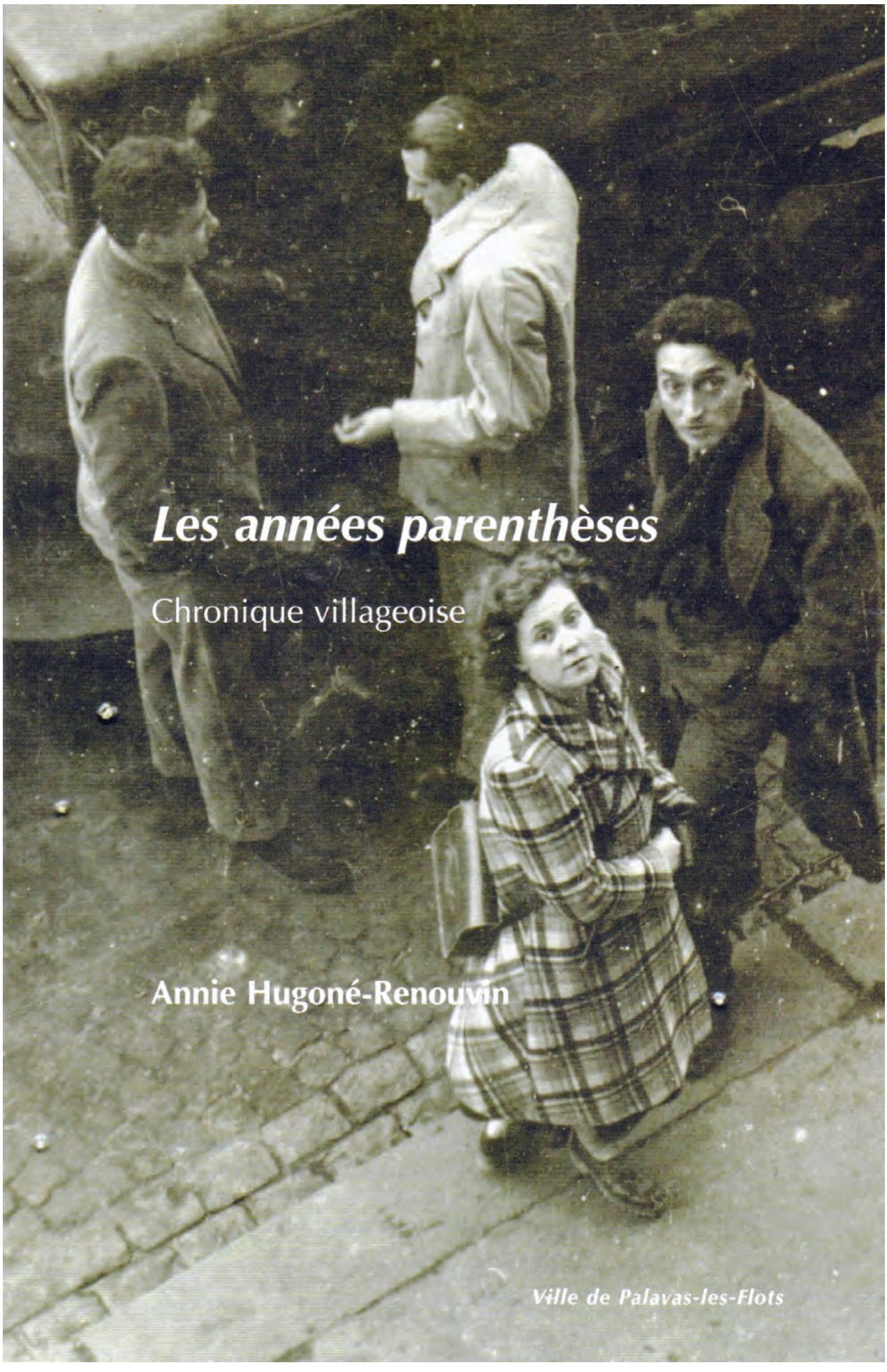


Les 40 ans de L.C.C., Jean Pellet par lui-même,
Villefort protestant, 1561-1663, Marie-Lucy Dumas
Lettre du prieur de Saint-Jean-de-Pourcharesse, 1735, Freddy Couderc
Avèze : La chapellenie Ste-Catherine 1471-1789, Robert Bastide
Convocation et élections des consuls de St-Jean-du-Pin

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

Comptes-rendus et Notes Brèves



©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

Hélène Chaubin, *L'Hérault dans la guerre*, 1939-1945, De Borée, 2015

Fille de résistant, membre du Comité d'histoire de la Deuxième Guerre mondiale de 1966 à 1980 puis correspondante de l'Institut du Temps qui lui a succédé, Hélène Chaubin a consacré l'essentiel de ses travaux d'historienne à la période 1939-1945 dont elle est devenue une spécialiste reconnue. Après une série d'ouvrages concernant la Corse pendant la Deuxième Guerre Mondiale, Hélène Chaubin se penche dans son dernier livre sur le cas de l'Hérault. Si les six chapitres du livre s'organisent autour d'une chronologie nationale classique, le propos consiste à mettre en valeur les spécificités héraultaises en intégrant dans l'analyse une dimension géographique indispensable pour saisir la manière particulière avec laquelle les différentes portions du territoire - hauts cantons, plaine littorale, zone côtière - ont été affectées par le conflit.

Dans un département éloigné des zones de combat mais fortement marqué par la Première Guerre mondiale - 11 159 héraultais y ont trouvé la mort -, les réfugiés qui affluent dès les lendemains de l'offensive allemande de mai 1940 font office de « messagers du danger ». Dans cette première phase de la guerre, l'Hérault (502 000 habitants) est une importante terre de refuge pour les populations d'origine diverse qui fuient les combats ou l'avancée allemande : Juifs, Alsaciens-Lorrains, soldats tchèques, belges… soit 132 000 personnes dont une partie rejoint au camp d'Agde les populations espagnoles qui, quelques années plus tôt, ont fui l'Espagne devenue franquiste. Si l'accueil de ces réfugiés s'opère sans véritables drames, l'arrivée massive de populations nouvelles ne fait qu'accentuer les difficultés de ravitaillement d'un territoire qui, tout au long du conflit et jusqu'à la fin des années 1940, fera figure de « département affamé » payant, dans la plaine et la zone littorale en particulier, le prix de sa dépendance à la monoculture viticole.

L'auteur revient sur l'attitude des neuf parlementaires héraultais lors du vote du 10 juillet 1940. Tandis que les trois sénateurs - le maire radical de Béziers Auguste Albertini, Pierre Masse (Gauche Démocratique) et Marius Roustan - et la moitié des députés - Moïse Majurel (SFIO), Fernand Roucayrol, secrétaire fédéral SFIO de l'Hérault et Edouard Barthe (Union Socialiste et Républicaine) - approuvent les pleins pouvoirs, le radical Vincent Badie organise, avec courage mais sans succès, la résistance et est rejoint dans sa défense du « Non » par Paul Boulet, le député Jeune République de Montpellier, et par Jules Moch, député SFIO de la 3ème circonscription de Montpellier. Ce vote reflète sans aucun doute la sensibilité d'une opinion héraultaise qui, comme dans le reste du pays, accueille avec bienveillance la prise de pouvoir par l'ancien vainqueur de Verdun. Hélène Chaubin rappelle ainsi le succès de la rencontre entre Pétain et Franco à Montpellier le 13 février 1941, le ralliement au régime de figures emblématiques du « Midi Blanc » (Henri de Rodez-Bénavent, qui est nommé à la tête du Conseil départemental en avril 1942, le juriste Louis Guibal, le médecin Paul Delmas qui anime le groupe *Collaboration*…), le soutien apporté au régime par les rédactions de *L'Eclair* et du *Petit Méridional* mais aussi l'écho rencontré auprès de la population par les organisations « maréchalistes » : Compagnons de France, Chantiers de jeunesse, mais surtout Légion Française des Combattants qui, en 1942, compte plus de 35 000 membres soit l'équivalent de 20% de la population masculine du département.

Dès les lendemains de la prise de pouvoir par Pétain, le régime épure les 343 conseils municipaux élus en 1935. Il démet 22 des 40 maires des villes de plus de 2000 habitants, dont celui de Montpellier, le radical Jean Zuccarelli, Jean Bène à Pézenas ou Vincent Badie à Paulhan, mais conserve les édiles les plus dociles ou les plus sensibles aux thèses maréchalistes tels Auguste Albertini à Béziers ou Jean Felix à Agde. L'épuration concerne aussi l'espace public. S'appuyant sur les travaux de Richard Vassakos, Hélène Chaubin montre comment les rues ou boulevards Karl Marx, Jean Jaurès, Roger Salengro, Emile Zola ou Robespierre sont débaptisés pour célébrer désormais la mémoire de Philippe Pétain, des généraux Joffre ou Foch ou de Jeanne d'Arc. La prise de pouvoir par Vichy se traduit surtout par la répression qui s'abat sur les « ennemis de l'intérieur », communistes, francs-maçons et juifs mais aussi parlementaires qui refusent le nouvel ordre politique et social : le sénateur Pierre Masse, qui a voté « Oui » le 10 juillet 1940 mais a dénoncé le statut des Juifs d'octobre 1940, est déporté et meurt à Auschwitz en octobre 1942 ; Jules Moch est brièvement incarcéré tandis que Vincent Badie est interné à Dachau à partir de 1943. Concernant les populations juives, Hélène Chaubin reprend à son compte le bilan de la répression établi minutieusement par Michael Iancu. Les 3000 Juifs recensés dans le département - dont la moitié sont polonais - vivent dans l'incertitude la plus totale. Ils subissent la discrimination juridique, la propagande antisémite, les spoliations (214 biens sont aryanisés), l'internement, à Agde puis Rivesaltes, mais aussi les rafles et la déportation. Si l'aide apportée par certains fonctionnaires de la préfecture - dont le Préfet Jean Benedetti et son chef de cabinet Jean-Jacques Kielhoz, Camille Ernst, secrétaire général, et Roger Fridici, chef de service - et par une partie de la population, permet de limiter la portée des raffles des 26, 27 et 28 août 1942 (400 Juifs sont arrêtés sur les 1024 planifiés par les autorités), les 17 enfants qui ont trouvé refuge à Campestre, près de Lodève, et qui sont transférés sous la protection de Sabine Zlatin à Izieu dans l'Ain, n'échappent pas à leur tragique destin.

Dans un contexte marqué par la répression et les difficultés croissantes d'approvisionnement, Hélène Chaubin rappelle le rôle d'un certain nombre de réfugiés, des universitaires pour la plupart, dans la naissance précoce d'une résistance ancrée dans la tradition républicaine. Dès la rentrée universitaire de 1940, le professeur de droit démocrate-chrétien Pierre-Henri Teitgen, le spécialiste d'économie politique René Courtin, le germaniste Edmond Vermeil ou l'historien Marc Bloch entretiennent l'esprit de résistance. Derrière Jean Bène, l'ancien maire

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

de Pézenas et Gaston Escarguel, l'édile de Sète entre 1931 et 1935, les « locaux », majoritairement de gauche et qui s'appuient massivement sur les réseaux dont ils disposent parmi les francs-maçons et les membres des municipalités écartés en 1941, prennent la relève. Professeur de droit romain à l'université de Montpellier, Jean Baumel est à l'origine de la création de *Liberté* en novembre 1940 - René Courtin en sera le chef dans le département -, tandis que les socialistes René Devic et Albin Tixador prennent la direction de *Combat* en décembre 1941, que le SFIO Francis Missa succède à Pierre Stibbe, à partir d'avril 1942, à la tête de *Libération-Sud,* que l'ancien militant d'Action Française, l'agent d'assurances Joseph Lanet, est chargé par Raymond Chauliac qui en est le responsable régional, d'organiser *l'Armée Secrète* dans l'Hérault. Les communistes ne sont pas en reste et c'est Henri Puponni et le professeur de géographie Paul Marres qui animeront la première réunion du *Front National* dans le département en mai 1943. Mais, comme le souligne l'auteur, si la résistance héraultaise n'est pas un bloc, c'est pourtant dans le plus large consensus que s'opère fin 1942 la création des MUR dans le département. Très masculine dans ses sphères dirigeantes, cette résistance doit beaucoup à l'action des femmes, comme le rappelle Hélène Chaubin lorsqu'elle évoque les figures de Marie et Jeanne Atger, de Laure Moulin ou de Raymonde Demangel. Spécialisées dans l'organisation de réseaux d'évasion ou dans les fonctions d'agents de liaison, elles jouent un rôle essentiel dans le développement des organisations et paient parfois de leur vie, telle Suzanne Buisson, le prix de leur engagement.

Le débarquement allié de novembre 1942 en Afrique du Nord, et l'occupation du département qui en découle, entrainent une nouvelle dégradation de la situation alimentaire et sanitaire, une perte de confiance croissante à l'égard du régime, mais aussi un durcissement des affrontements et des clivages au sein de la société héraultaise. Alors que les dirigeants de nombre de groupes maréchalistes rompent progressivement avec Vichy - les préfets Jean Benedetti et Alfred Hontebeyrie sont membres de la résistance tandis que le principal dirigeant des Compagnons de France, Guillaume de Tournemire, travaille pour le réseau Alliance et est membre du groupe de résistance Les Druides - la Milice, issue du Service d'ordre légionnaire de la Légion Française des Combattants, incarne la radicalisation du régime. Dirigée par René Hoareau, bien implantée à Montpellier, Sète et Béziers, et soutenue par les nouveaux hommes forts du régime, l'intendant de police Pierre Marty à partir d'octobre 1943 et le Préfet délégué de l'Hérault, Joseph-Marie Reboulleau, à partir de mai 1943, elle devient le fer de lance de la collaboration et de la répression exercée prioritairement et de manière « jusqu'au boutiste » à l'encontre des juifs et des résistants : Jean Guizonnier meurt des suites des tortures subies le 11 aout 1944 à la caserne De Lauwe de Montpellier, Raoul Batany y est exécuté le 17 août. Signe de son enracinement durable dans le département, la Milice compte encore 1100 hommes un mois après le débarquement de Normandie.

Ce dernier donne le signal du passage à l'action pour des maquis qui, bien implantés dans les contreforts montagneux du département, ont été renforcés par les nombreux réfractaires du STO et qui, depuis avril 1944, sont alimentés en armes par les parachutages alliés. L'auteur évoque les opérations menées par le maquis Léon autour de Clermont-l'Hérault, du groupe Cabrol dans l'Ouest héraultais, du Corps Franc de la Montagne Noire, du maquis Armée Secrète Latourette de Jean Girvès sur les pentes de l'Espinouse… A partir du 17 août 1944, date du début de la retraite de la 19ème armée allemande, groupes francs et maquis sont chargés par le Commissaire de la République Jacques Bounin, qui est arrivé clandestinement à Montpellier le 6 juin 1944, de ralentir les mouvements des troupes allemandes. L'opération est un succès puisque celles-ci mettent 10 jours à évacuer le département. Mais la libération de l'Hérault, effective à Sète le 20 août, à Béziers le 21 et à Montpellier le 22, s'opère souvent dans la douleur : mort de 32 membres du maquis Bir-Hakeim au plateau de la Parade le 28 mai 1944, dramatique embuscade tendue par les Allemands à Fontjun le 6 juin qui débouche sur la mort de 23 hommes et la déportation en Allemagne de 143 habitants de Capestang, décès de 23 résistants au pas de l'Escalette le 22 août, exécution de 6 otages au carrefour de Fescau à Montferrier-le-Lez le 24…

Evitant tout manichéisme, Hélène Chaubin ne masque pas les difficultés qui surgissent au lendemain du départ des troupes allemandes. Les relations entre les FFI de Gilbert de Chambrun et les pouvoirs civils qui se mettent progressivement en place - Jacques Bounin, Commissaire de la République, préfecture dirigée par André Weiss, comité régional de Libération dirigé par Lucien Roubaud, comité départemental de Jean Bène, comités locaux de Libération - sont souvent problématiques et le climat de vengeance engendré par la radicalité de la Milice débouche sur des incidents graves. A Béziers, 8 miliciens et auxiliaires de la Gestapo sont abattus par des FFI en décembre 1944 et l'autorité de Jacques Bounin est ouvertement contestée lorsque le comité local de Libération de Béziers démolit, sans le consulter, les quartiers jugés insalubres de la ville. Il faudra attendre l'incorporation des troupes FFI dans l'armée régulière et la dissolution de la police FFI à la fin 1944 pour que les pouvoirs civils puissent enfin établir pleinement leur autorité.

La violence des affrontements et des clivages explique la dureté de l'épuration. Hélène Chaubin évoque utilement les débats auxquelles elle a donné lieu, et en dresse un bilan exhaustif. Elle rappelle que les impératifs de la reconstruction en ont limité la portée dans le domaine économique, mais qu'une quarantaine de communes ont connu leurs cortèges de femmes tondues et que l'Hérault, avec un ratio de 0,19 condamnations à mort par habitant, figure parmi les régions qui en ont connu le plus grand nombre.

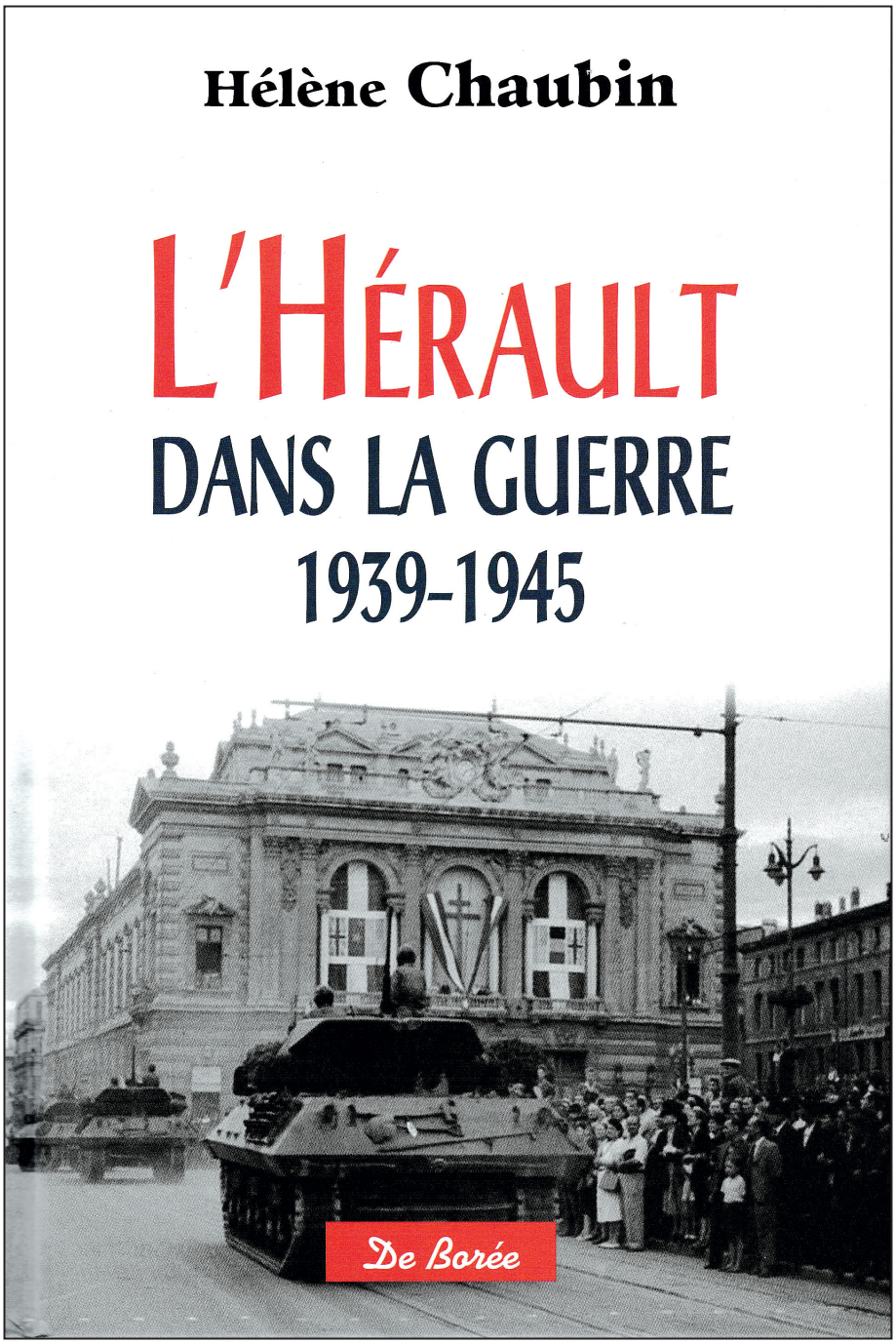
L'année 1945 est aussi marquée par un renouvellement important de la classe politique à l'occasion des élections qui se déroulent entre mai et octobre. Les premières, qui voient l'émergence timide du MRP et de la Jeune République, constituent un triomphe pour le Parti Communiste Français (78 élus) et une défaite cuisante pour le parti radical-socialiste qui perd près de 100 élus. A Béziers, les radicaux, maîtres de la ville avant la guerre, sont exclus du nouveau conseil municipal dirigé par le communiste Joseph Lazare. A Montpellier, où Suzanne Demangel et

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

Laure Moulin sont élues, les radicaux conservent 13 sièges mais Paul Boulet prend la tête d'une majorité SFIO et antifasciste. A Sète, c'est le cheminot communiste Pierre Arraut qui accède à la mairie. Dans un département où seuls trois maires de 1935 retrouvent leur poste - outre Paul Boulet, il s'agit de Vincent Badie à Paulhan et de Jean Bène à Pézenas -, la ville d'Agde fait exception en privilégiant la continuité : 22 radicaux sont élus alors que la liste antifasciste ne compte qu'un siège. La volonté de changement des électeurs est néanmoins confirmée lors des élections suivantes. En septembre, Jean Bène prend la présidence d'un Conseil Général orienté à gauche et qui ne compte que 6 élus d'avant-guerre. En octobre, quatre nouveaux députés, soit deux MRP (Paul Coste-Floret et Joseph Aussel) et deux communistes (Raoul Calas et Antonin Gros) accompagnent deux des trois élus de 1936 qui, le 10 juillet 1940, avaient fait le choix du maintien de la République : le socialiste Jules Moch et le radical Vincent Badie, à peine revenu de déportation. Après la Libération, l'épuration et le rétablissement de l'ordre civil et politique, le temps de la reconstruction économique et sociale est désormais à l'ordre du jour dans l'Hérault.

On l'aura compris, par son ampleur, par la solidité de ses propos et de ses conclusions, l'ouvrage d'Hélène Chaubin est un livre important, un vrai livre d'histoire dense, maîtrisé et souvent éclairant. Utilement complété par des cartes, par de riches annexes et par un index des noms de personne et de lieux, il s'impose d'ores et déjà comme une référence incontournable pour les spécialistes, mais aussi pour les amateurs d'histoire qui y trouveront matière à alimenter leur réflexion sur une période qui a durablement marqué le pays mais aussi le devenir du département de l'Hérault.

[Philippe Lacombrade]



©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

Un Groupe Franc de Combat à Sète durant la Seconde Guerre mondiale

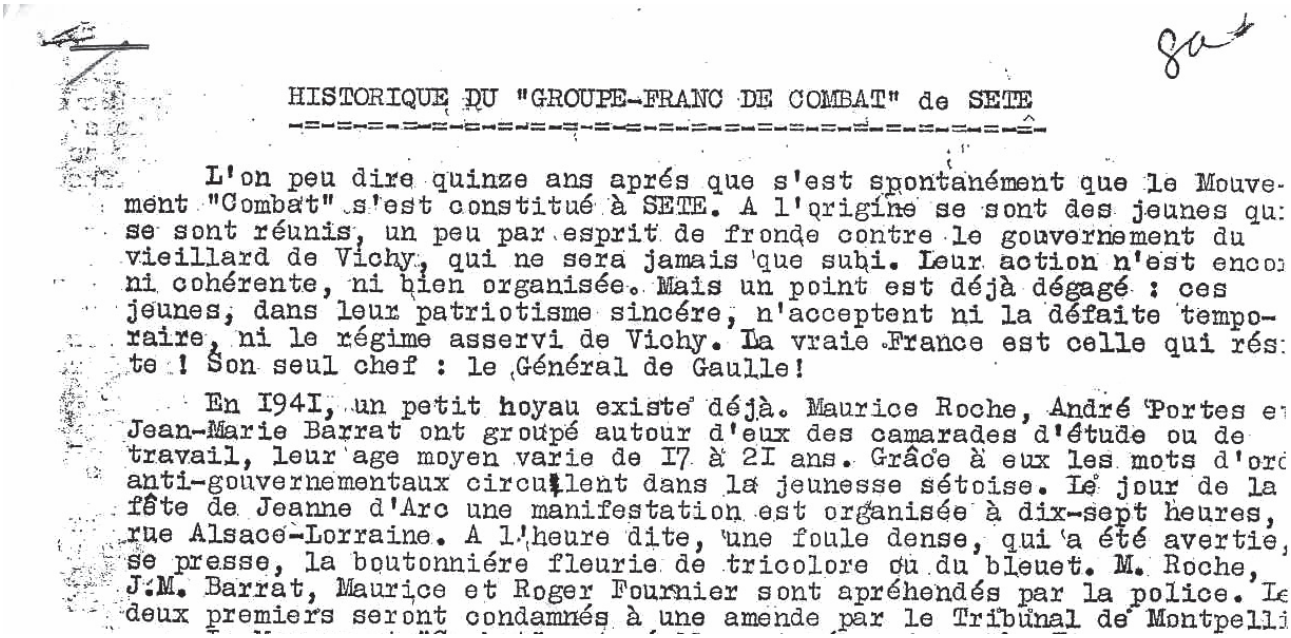
Jacques Blin* et Jean-Claude Richard Ralite**

Introduction

Dans le cadre de nos recherches sur la période de 1939-1945[1] et au cours d'entretiens, il nous a été remis un document, pour exploitation et avec autorisation de le publier, comme un témoignage pour l'histoire. Ces six pages dactylographiées ont été écrites en août 1955 par quatre des acteurs du Groupe Franc de Combat de Sète, qui ont voulu leur conférer un caractère solennel en les faisant valider par la gendarmerie de Sète.

François Chafes qui nous a remis la copie de ce récit, vient en quelque sorte ajouter sa signature à celles de ses camarades de Combat. Aujourd'hui, à 89 ans, il continue de témoigner dans les collèges et les lycées pour que sa parole ajoute la touche humaine indispensable à la véracité des écrits[2].

Ce document offre, avec ces témoignages, un point de vue de l'intérieur sur l'activité et les difficultés du Groupe Franc. Il est ici intégralement transcrit depuis l'original dactylographié.



HISTORIQUE DU "GROUPE-FRANC DE COMBAT" de SETE

L'on peu dire quinze ans aprés que s'est spontanément que le Mouvement "Combat" s'est constitué à SETE. A l'origine se sont des jeunes qui se sont réunis, un peu par esprit de fronde contre le gouvernement du vieillard de Vichy, qui ne sera jamais que subi. Leur action n'est encore ni cohérente, ni bien organisée. Mais un point est déjà dégagé : ces jeunes, dans leur patriotisme sincére, n'acceptent ni la défaite temporaire, ni le régime asservi de Vichy. La vraie France est celle qui résiste ! Son seul chef : le Général de Gaulle!

En 1941, un petit noyau existe déjà. Maurice Roche, André Portes et Jean-Marie Barrat ont groupé autour d'eux des camarades d'étude ou de travail, leur age moyen varie de 17 à 21 ans. Grâce à eux les mots d'ordre anti-gouvernementaux circulent dans la jeunesse sétoise. Le jour de la fête de Jeanne d'Arc une manifestation est organisée à dix-sept heures, rue Alsace-Lorraine. A l'heure dite, une foule dense, qui a été avertie, se presse, la boutonniére fleurie de tricolore ou du bleuet. M. Roche, J.M. Barrat, Maurice et Roger Fournier sont apréhendés par la police. Les deux premiers seront condamnés à une amende par le Tribunal de Montpelli

Fig. 1. Historique 1 (Coll. Privée)

Historique du « Groupe Franc de Combat » de Sète

« L'on peut dire quinze ans après que s'est spontanément que le Mouvement « Combat » s'est constitué à SETE. A l'origine se sont des jeunes qui se sont réunis, un peu par esprit de fronde contre le gouvernement du vieillard de Vichy, qui ne sera jamais que subi. Leur action n'est encore ni cohérente, ni bien organisée. Mais un point est déjà dégagé : ces jeunes, dans leur patriotisme sincère, n'acceptent ni la défaite temporaire, ni le régime asservi de Vichy. La vraie France est celle qui résiste ! Son seul chef : le Général de Gaulle !

En 1941, un petit noyau existe déjà. Maurice Roche, André Portes et Jean-Marie Barrat ont groupé autour d'eux des camarades d'étude ou de travail, leur âge moyen varie de 17 à 21 ans.. Grâce à eux les mots d'ordre anti-gouvernementaux circulent dans la jeunesse sétoise. Le jour de la fête de Jeanne d'Arc une manifestation est organisée à dix-sept heures, rue Alsace-Lorraine. A l'heure dite, une foule dense, qui a été avertie se presse, la boutonnière fleurie de tricolore ou du bleuet. M. Roche, J.M Barrat, Maurice et Roger Fournier sont appréhendés par la police. Les deux premiers seront condamnés à une amende par le Tribunal de Montpellier.

Le Mouvement « Combat » est réellement né ce jour là. Il comprend une cinquantaine de jeunes, groupés par quartier et dirigés par M. Roche et ses deux adjoints Porte et Barrat. Sa principale activité est la diffusion des tracts et journaux clandestins, et cette activité et cet état d'esprit prépareront aux taches futures. Les journaux, après avoir été réceptionnés par Roche, sont entreposés chez ses seconds, qui convoquent les responsables de quartier la veille de la date prévue pour la distribution, et chacun emporte sa part. Le jour dit, tous les membres de l'organisation se répandent en ville, vers vingt et une heures, par groupes de deux à six, dans un secteur bien

* J. Blin, historien
** J.-Cl. Richard Ralite, directeur de recherche (er) CNRS, 34jcr@orange.fr

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

déterminé. Et le lendemain, nombre de nos concitoyens trouvent dans leur boite aux lettres la parole de la vraie France, celle qui espère et combat. Colère des partisans de « l'ordre nouveau ». Sourire des autres.

A l'usage il apparaît que l'organisation existante correspond mal à la situation, et surtout aux tâches militaires futures, qui nécessitent un cloisonnement plus strict et une discipline plus sévère. Il faut également se débarrasser des tièdes et des amateurs. En Février 1942, Molinier, Cauvet, Bouzat et Jacques Renouvin, Chef national, prennent contact à Montpellier, avec M. Roche, en vue de constituer un « Groupe-Franc de Combat » à Sète. Les éléments en seront choisis parmi les jeunes plus ou moins affiliés à l'organisation primitive.

En Mai 1942, le G.F compte une quarantaine de membres, organisés par groupes de huit à dix et par quartier, sous la direction de M. Roche secondé par Portes et Barrat. Mais déjà d'autres services annexes ont des embryons d'organisation : quelques agents de renseignements, choisis en raison de leur activité légale, travaillent isolément ; Léon Magurno ; plus âgé, a constitué un petit groupe d'ex-démobilisés, presque tous fonctionnaires (EDF, P & C, SNCF) ; un groupe s'organise dans la police urbaine avec le brigadier Louis Oulhiou, Antoine Fassou et Robert Valette.

Cette réorganisation ne tardera pas à porter ses fruits. A côté des déclarations enflammées des partisans du régime et du clinquant des cérémonies officielles, on sent une opposition sourde, mais nette ; une activité occulte mais intense. Ces symptomes se manifestent sous diverses formes : affiches de propagande gouvernementale lacérées ; inscriptions injurieuses pour les maîtres de l'heure multipliées ; chahuts dans les cinémas lors des « actualités » ; bonnes histoires dont Vichy fait les frais colportées de bouche à oreille ; communiqués de la France Libre commentés et diffusés. Petites choses peut-être, mais qui stigmatisent l'état d'esprit d'une population. Le 14 Juillet, une manifestation est organisée avec succès quai de la République, que l'on a omis de débaptiser.

Suivant les consignes générales du mouvement, des actions sont entreprises contre les collaborateurs les plus notoires. Des lettres d'avertissement sont envoyées. Puis l'action directe commence : les vitrines des magasins de Frias (deux fois) et Florenzano, membres du groupe Collaboration, sont brisées par des pavés. La vitrine de l'Office de Placement Allemand, installée au centre de la Ville, subit le même sort. Réaction des vichyssois : A. Portes et M. Delmas sont arrêtés et internés à Montpellier. Maurice Tarbouriech, qui fait partie des services de liaisons est arrêté à Narbonne.

Mais, renforçant l'espoir, les alliés débarquent en Afrique du Nord. Le 11 Novembre 1942, triste anniversaire d'une victoire que nos aînés n'ont pas su conserver à leur fils, la ville est occupée par l'armée allemande. Le G.M.R « Languedoc-Roussillon », assure l'ordre principalement au tour du Monument aux Morts de la Grande Guerre. Il ne faudrait pas peiner « ces messieurs » qui sont « si corrects », ni qu'une manifestation intempestive vienne compromettre « le nouvel ordre européen ». Sète est maintenant devenu l'un des bastions du mur de la Méditerranée, un poste avancé de la « forteresse Europe ».

Une page de la Résistance de la France-Sud est tournée, en cette soirée traditionnellement brumeuse de Novembre. Mais pour les esprits forts elle ne fera que renforcer la détermination de lutter jusqu'au bout contre l'occupant, et affermir la haine contre ceux qui pactisent avec lui.

La Résistance de la zone « libre » va maintenant avoir à se mesurer avec son principal adversaire : l'allemand. L'époque des actes désordonnés, parfois insouciants, mais combien sympathiques parce que spontanés, généreux et sans calculs est bien révolue. Ce n'est plus seulement le gouvernement fantoche de Vichy qu'il s'agit de brocarder, mais d'entrer en lutte sournoise mais implacable, contre la machine de guerre et d'oppression allemande. Ce n'est plus la police plus ou moins dévouée de l'Etat Français que nous aurons à déjouer, mais la redoutable Gestapo qui puisera largement parmi les nazis français des organisations de Vichy pour s'assurer de nombreux et précieux auxiliaires, puis fera appel aux gangsters professionnels pour assurer l'exécution de ses basses œuvres. D'autres dangers se révèlent : de la paternelle Légion des Combattants, on a d'abord extrait le S.O.L, légion brune, et tout dernièrement la Milice, légion noire, qui s'emploiera avec succès à imiter ses émules les S.S allemands. D'autres organisations annexes ont été créées, Amis de la Légion, Volontaires de la Révolution Nationale. Et aussi le Groupe Collaboration, les Jeunesses de l'Europe Nouvelle, Francistes, P.P.F., etc….

Autant de délateurs en puissance. Le Groupe Collaboration de Sète comptera environ 120 membres. La Milice formera une « Centaine » de la Cohorte de l'Hérault, en fait environ une soixantaine de membres sous les ordres du chef Bouteille.

En 1943, malgré les difficultés accrues, l'action de désorganisation, le sapage de la propagande vichyssoise et allemande ne faiblit pas. Les diffusions de journaux clandestins continuent à apporter l'espoir ; l'action contre le S.T.O s'organise aussi.

La Gestapo se manifeste : François Maillol, qui s'occupait des filières d'évasion par l'Espagne, est arrêté et sera déporté en Allemagne d'où il ne reviendra pas. Coup plus sensible encore pour l'organisation, Maurice Roche, chef de secteur, est arrêté par la police française le 3 avril 1943, en compagnie de plusieurs résistants montpelliérains. Il en résultera quelques semaines de flottement.

Au début du mois de mai, Tarbouriech qui a été entre temps relâché et qui travaille à cette époque avec la résistance lyonnaise, revient à Sète et prend contact avec Magurno et Millet. A la suite de ces entrevues, Portes, Millet et Delrieu effectuent plusieurs liaisons avec Molignié, chef départemental de « Combat » à Montpellier.

Fin mai, le G.F de Sète est organisé sous sa forme définitive. Léon Magurno devient chef de secteur, les membres du G.F sont répartis par groupes de huit sous la direction de Portes. Millet a la charge de la section « renseignements » et d'assurer la liaison avec le « groupe police » dirigé par Oulhiou. De plus de solides contacts sont établis avec les autres mouvements locaux de résistance. Le G.F était déjà en relation avec le réseau « Cotre » par Maurice Roche. Il sera également branché avec « Tartane » par Etienne Maillol, « N.A.P » par Louis Oulhiou, « Mithridate » par Léon Magurno. De plus avec le C.L.L clandestin (Cambon, Dr Ibanez et Jean Catanzano) avec Magurno et le S.R de l'A.S (Lt Lagane) avec Millet.

Cette utile refonte ne manquera pas de se révéler productive. Bien organisée, les diffusions massives de la presse clandestine se multiplieront. Les requis du STO qui veulent bien être réfractaires sont dirigés vers des retraites sûres ou même des maquis, grâce a différentes filières. Les recherchés raciaux ou politiques, les réfractaires sont prévenus, des pièces d'identité fournies.

Un gros travail de renseignement est également effectué. Chaque secteur de la ville et du port est soigneusement prospecté ; les installations militaires relevées ; les déplacements de navires, de trains d'unités, notés ; les camarades en liaison, en mission ou de passage, pris en charge et hébergés. Un bureau de travail, où les informations sont centralisées, est installé chez H. Laffont qui loge également la plupart des passagers. Les liaisons extérieures, les transmissions du courrier, fonctionnement d'une matière satisfaisante. En septembre des agents de l'extérieur procèdent en compagnie de Millet, Delrieu et Laffont au relevé des défenses de la ville et des environs, toutes les installations

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

importantes font l'objet d'un croquis particulier, certaines sont photographiées.

Mais les services adverses s'agitent aussi. L'Hérault à le triste privilège d'être doté du sinistre intendant Marty, qui peu confiant en ses services, tentera de les épurer, puis créera la trop célèbre « Brigade sanglante ». La Milice, sous l'impulsion de son chef départemental Hoareau, devient une véritable branche de la police allemande. A plusieurs reprises la Gestapo fera appel aux gangsters du P.P.F de Marseille qui effectueront des rafles en ville. Sur le plan local, le chef de la Gestapo, Rollef, esseyera, avec l'aide du chef de trentaine de la Milice Léon Mazaury, président du groupe Collaboration, et de Lapporte, officier traitre à son pays, devenu capitaine des Waffen SS et soit disant employé de bureau de la TOD, de créer un service efficient, avec des agents non connus, pour contrer la résistance. De mauvaises nouvelles nous parviennent hélas. Maurice Tarbouriech est à nouveau arrêté en gare de Montpellier, alors qu'il venait d'effectuer une liaison avec Magurno.

Ce dernier échappe de justesse, mais Tarbouriech livré aux allemands, sera déporté. J.M. Barrat, qui travaillait dans la région lyonnaise depuis sa mise en liberté, est aussi arrêté et sera également déporté.

A Sète, des figures louches tournent autour de nos lieux de réunion, on essaye de faire parler des camarades, dont plusieurs sont filés. Le « groupe police » signale une recrudescence alarmante de rapports inquiétants.

Il faut réagir vite et dur. Le magasin Pottier, l'un des plus virulents membres du Groupe Collaboration, saute ; d'autres engins malheureusement défectueux ne fonctionneront pas. Le siège de la P.J saute également peu après. Le 18 Décembre 1943, Léon Mazaury, principal collaborateur du chef de la gestapo, est exécuté à son domicile par une équipe spéciale venue de l'extérieur, et qui repartit sans encombre. La consternation et la peur règnent chez les collabos, dont plusieurs viennent de recevoir un petit cercueil. En représailles le vétérinaire Adrien Fouillé, membre du G.F, dénoncé comme gaulliste est enlevé et abattu par des membres du Groupe Collaboration du Gard.

Au début de l'année 1944, le G .F donne son maximum d'efficience. Mais sa fin est proche. Du 15 au 18 Janvier, l'Intendant de Police Marty prend lui-même la tête d'une vaste opération policière, discrètement préparée, à laquelle ne participe que la « Brigade sanglante », car il se méfie à juste titre de la police locale, qui ne sera d'ailleurs avisée qu'après coup. Magurno, Portes, Macone, Baudassé sont arrêtés. Millet et Ladet, également recherchés pourront heureusement fuir. Parallèlement la Gestapo arrêté Roch Bosco, François Chaffes, Armand Valette et René Llopis. Yves Delrieu, Georges Laurent et Damien Nardone, aussi recherchés réussissent à fuir, mais les deux derniers seront appréhendés dans d'autres localités.

Tous les camarades arrêtés seront internés et torturés à Montpellier, puis livrés aux allemands et déportés. Plus heureux que leurs camarades, Macone et Nardonne réussiront à s'évader en cours de transfert en Août 1944. Tout ceci est le résultat de plusieurs dénonciations, mais principalement de la trahison de Robert dit « Rivoire », l'un des responsables départementaux de notre mouvement.

Privé de direction et de liaison, désorganisé, le G.F Combat de Sète a désormais vécu. L'évacuation forcée de la majorité de la population de la ville achèvera de le disperser. Mais son action et le sacrifice de trop de ses membres n'aura pas été inutile, son esprit subsistera. Car même séparés, les survivants se rattacheront selon les circonstances et le lieu, à d'autres groupements et continueront farouchement la lutte jusqu'à la Victoire.

Tout d'abord sur le plan local, le « Groupe police », ignoré de la plus part des autres membres, et qui n'a pas été éprouvé, continuera à fonctionner grâce aux liaisons de son chef Oulhiou avec le « N.A.P » et l'A.S. Il pourra apporter à nos malheureux camarades détenus à l'Intendance de police, quelques adoucissements. Fassou, en liaison avec les résistants montpelliérains, organisera même une tentative d'évasion qui avortera à la suite d'une nouvelle trahison de « Rivoire », qui interné avec nos amis, poursuit sa malfaisante besogne. Par la suite ses membres, tous soupçonnés de tiédeur envers le régime et que l'on juge dangereux de laisser groupés, seront dispersés dans toute la région, jusqu'à Toulouse. Ironie du sort pour les promoteurs de ces mutations, ils constitueront lors de la période insurrectionnelle une très utile chaîne de liaisons, qui rendra les plus grands services.

D'autre part, H. Laffont, les frères Robert et Edmond Farret, Simon Caporiccion, se rattacheront aux services de l'A.S.

Mais ce sont les maquis de la région, qui formeront en Juin les FFI, qui en recueilleront le plus grand nombre. Dans le Tarn : Maurice Roche (Chef de détachement) et Yves Delrieu – Dans l'Hérault Guy Llanos et les frères André et Noël Turini – Dans le Vaucluse : Paul Sablé (Chef de groupe), - dans la Haute-Garonne : Raymond Aubert – Dans le Gard :René Casc – et surtout dans l'Aveyron : Marcel Ladet, Roger Toustou, Henri Estève, Edmond Millet (Chef de détachement), Etienne Maillol (Chef de détachement), Jean Corraze, les frères Yves et Francis Llanos (tous deux chef de détachement), René Maillol. Tous combattront avec une égale ardeur, beaucoup seront des cadres de valeur, plusieurs se distingueront dans les combats de la Libération et seront cités (M. Roche, A. Turini, E. Millet, F. Llanos, R. Toustou, E. Maillol). Rançon de tant d'obscures et héroïques actions, déjà oubliées ; André Turini et René Gasc, tomberont dans nos garrigues languedociennes ; M. Roche, E. Maillol et J. Corraze seront blessés. Lors de la Libération plusieurs seront choisis pour former les EMD/FFI (E. Millet, Y et F. Llanos) ou passer dans les services régionaux (M. Roche), la plupart des autres suivront nos armées victorieuses pour chasser les derniers occupants des poches de l'atlantique et porter nos drapeaux sur le sol ennemi. Le caporal Paul Baudassé, de la Brigade Légère du Languedoc, tombera le jour de Noël au bord du Rhin. Si l'Armistice nous procure la joie de voir revenir cinq de nos déportés, la liste de nos morts n'est pas encore close ; le 2 Décembre 1949, René Llopis, miné par sa déportation, s'éteindra à son tour.

Comparée à son effectif moyen (40), la liste des pertes du G.F Combat de Sète, dégagera éloquemment la part que prirent ses membres à la lutte pour l'indépendance nationale :

- Morts en déportation 5 : André Portes, François Maillol, Maurice Tarbouriech, Roch Bosco, Jean-Marie Barrat.
- Morts des suites de déportation 1 : René Llopis.
- Tués au maquis 2 : André Turini, René Gasc.
- Exécuté par la Milice 1 : André Fouillé.
- Tué à la I° Armée 1 : Paul Baudassé

  Total : 10 Tués.
- Déportés rapatriés 4 : Léon Magurno, François Chaffes, Armand Valette, Georges Laurens.
- Internés 3 : Maurice Roche, Damien Macone, Damien Nardonne.

Voici en chiffres secs le lourd tribut qu'a payé le G.F Combat de Sète à la Libération de la France. Près d'un quart de son effectif. Ces quelques pages et cette tragique énumération résument sobrement l'histoire et les vicissitudes d'un groupe de patriotes pendant l'occupation. D'un groupe comme il y en eu tant sur tout le territoire. Mais à part ceux qui en furent les acteurs, qui se souviendra du climat de la lutte clandestine, qui sentira surgir entre ces lignes l'atmosphère trouble des années sombres ?

Il est maintenant nécessaire de dresser le bilan de l'activité de ce groupement.

Son but apparent : combattre le climat défaitiste de l'occupant

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

et des vichyssois, préparer la Libération, fut pleinement atteint. Jusqu'au début 1944, la presse résistance fut méthodiquement et largement diffusée, apportant avec la voie de la France Libre : l'Espoir.

L'autorité de fait fut constamment battue en brèche. L'esprit de résistance nationale exalté. En parallèle, l'action de la collaboration fut considérablement freinée, et le zèle de ses adeptes refroidi.

Les services spéciaux : section renseignements et groupe police, remplirent avec succès toutes les missions qui leur furent confiées : Une volumineuse et utile documentation militaire fut recueillie. De nombreux agents ennemis détectés et identifiés. Grâce à la diligence des liaisons presque tous ces renseignements purent être transmis aux services compétents, et servant de recoupement avec ceux recueillis par les Réseaux F.F.C, être utilisés avec efficacité.

Son but primordial, la lutte ouverte contre l'occupant ne put être réalisé sur place. Mais la participation active d'une vingtaine de ses membres aux opérations des maquis de la région et à la libération des départements où ils se trouvaient, prouve qu'il a été atteint.

Tous, que ce soit dans leur ville, dans les régions où les hasards de la lutte clandestine les avaient dispersés, dans les prisons et les camps de la mort, dans nos armées victorieuses, se montrèrent toujours fidele à l'idéal qu'ils avaient librement choisi : la lutte à outrance contre l'occupant et ses valets, la libération totale de notre territoire.

Tous pouvaient être également fiers d'avoir, très jeunes, fait acte d'homme dans une époque d'égoïsme et de renoncement généralisés, et du double jeu élevé à la hauteur d'une institution.

Tous, le jour de la Victoire, pouvaient ressentir une légitime satisfaction d'y avoir apporté leur modeste contribution et d'avoir bien travaillé pour la Patrie. Sète - Août 1955 »

Maurice ROCHE
Ancien Chef de Secteur

Léon MAGURNO
Ancien Chef de Secteur

Edmond MILLET
Ancien Chef de la Section Renseignements

Louis OULHIOU
Ancien Chef du Groupe « Police »

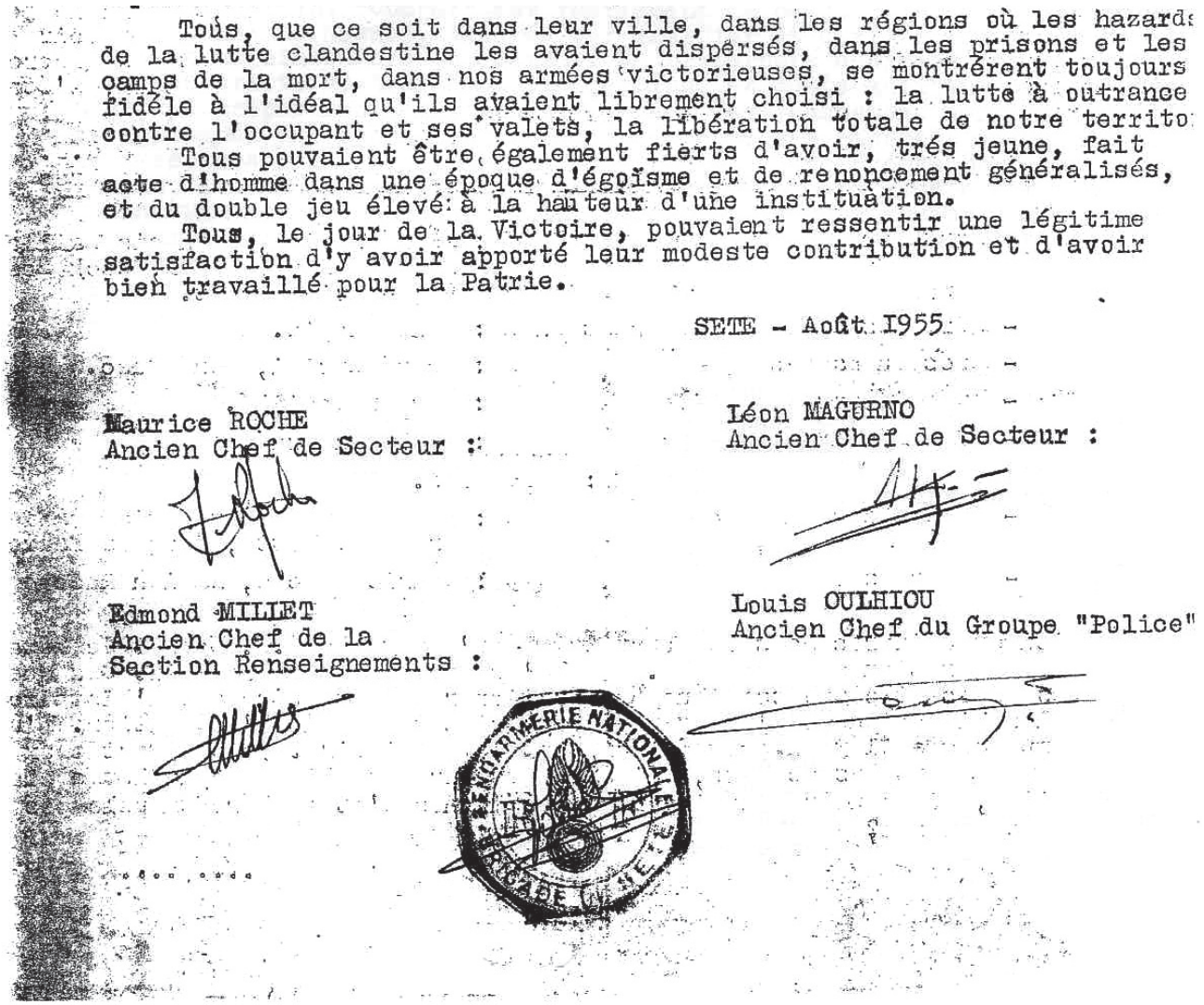


Fig. 2. Historique 2 (Coll. Privée)

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

Commentaires

Les premiers Groupes Francs ont été créés par le mouvement Liberté, si présent à Montpellier[3], par Jacques Renouvin dès la fin de l'année 40 avec de nombreuses et diverses actions qui vont des distributions de tracts ou d'affiches, à la destruction de publications du gouvernement, avec même l'utilisation d'explosifs. Ils sont essentiellement constitués par des hommes jeunes, souvent étudiants, dont l'origine sociale ou politique est très diverse[4].

A partir de 1943, après l'invasion de la zone Sud et la formation des Mouvements Unis de la Résistance, les actions vont se multiplier en même temps que les Groupes issus de divers Mouvements. Les conduites héroïques de ces patriotes entraînent une répression de toutes les autorités : certains échappent aux poursuites en gagnant l'Angleterre ou l'Afrique du Nord mais un grand nombre paie de la vie cet engagement.

Le Mouvement Combat qui naît en 1941 de la fusion des groupes Liberté et Libération Nationale devient très connu car il publie un journal, *Combat,* dont le premier des 59 numéros sort en décembre 1941. C'est Henri Frenay qui en est la personnalité dominante et qui a comme représentant dans la Région R3 (Montpellier) Pierre-Henri Teitgen puis René Courtin. Le service des affaires militaires agit sur le terrain avec force et les Groupes Francs en sont la meilleure illustration. Depuis Lyon, les décentralisations de Combat permettent à ce mouvement et son journal d'irriguer la zone libre puis occupée et de maintenir et développer l'action de « résistance » face à la soumission prônée par les autorités françaises[5].

Dans l'Hérault, si Combat tient la première place, il existe de nombreux autres mouvements, parfois concurrents, qui vont, surtout en milieu urbain, agir contre les autorités et la collaboration mais, aussi, apporter de nombreux renseignements sur les troupes d'occupation, leurs installations, leur importance. L'accumulation de renseignements sera l'apport majeur, au niveau national, pour l'action des alliés avant et après le débarquement de juin 1944. Avant le choix de la Normandie comme plage de débarquement, la côte languedocienne avait été envisagée en raison de sa facilité d'accès depuis la mer. Elle avait été renforcée et équipée en défense par les Allemands : les installations eurent même la visite du Maréchal Rommel venu en inspection pour contrôler les travaux[6].

Dans la population, privée d'informations sérieuses avec une presse départementale asservie à la censure, les messages, affiches, journaux, actions… des Groupes Francs ont largement contribué à maintenir un certain moral et à démontrer qu'il était possible de ne pas tout subir. A partir de 1943, le STO et la Milice vont « tomber » sur la jeunesse : si un certain nombre « succombèrent » en pensant qu'il n'y avait pas d'autre solution, certains relevèrent en quelque sorte le défi, s'agrégèrent aux mouvements existants, ou bien gagnèrent les maquis de l'arrière-pays. Cet afflux massif constituait un espoir pour les luttes à venir mais aussi une énorme charge car il fallait trouver les moyens de nourrir, équiper, former, tous ces jeunes. De plus, les concentrations d'hommes posaient des problèmes aux villages ruraux dont les populations n'étaient pas nécessairement favorables à ces « maquisards ». Par ailleurs, le danger était réel de voir les troupes de répression, françaises ou allemandes, renseignées par de « bons citoyens » se porter sur ces concentrations et leur porter des coups redoutables. Sans évoquer le Vercors, on rappellera seulement les opérations conduites contre le maquis Bir Hakeim à La Parade où une centaine de ses membres furent tués[7].

Le Groupe Franc de Sète a donc bien mérité : le sacrifice ultime de dix de ses membres valait d'être rappelé et son apport à la Libération de la France illustré car il a aussi écrit une page glorieuse dans la ville qui l'a vu naître. ■

NOTES

1. Blin, Jacques,*1936-1945, Sète solidaire et antifasciste*, Sète, 2014.
2. *Il partit de Compiègne,* film réalisé en mai 2014 par Hélène Morsly en partenariat avec le Lycée professionnel Joliot-Curie de Sète, la Région Languedoc-Roussillon et la Direction régionale des Affaires Culturelles. Le voyage de F. Chafes et des élèves à Mathausen a été financé par le Conseiller général François Liberti.
3. Ouvrage collectif : *Une première Résistance, Liberté : Le groupe Montpellier*, Paris, 1991
4. Guillon J.-M., « Groupes francs », dans *Dictionnaire historique de la Résistance, résistance intérieure et France Libre*, Paris, 2006, p.191-192.
5. L. Douzou et D. Veillon, « Combat », dans *Dictionnaire historique de la Résistance, résistance intérieure et France Libre*, Paris, 2006, p.117-119. H. Frenay lui-même a décrit la période : *Volontaires de la Nuit*, Paris, 1975 et *La Nuit finira*, Mémoires de Résistance, 1940-1945, Paris, 1973. L'ouvrage de G. Chauvy, *Aubrac, Lyon 1943*, Paris, 1997, contient entre autres la traduction en français du rapport Kaltenbrunner à Ribbentrop du 27 mai 1943. A. Bonifas, *Les protestants nimois durant les années noires 1940-1944*, Montpellier, 1993, p.74-77, évoque les activités dans le Gard.
6. Bouladou G., *L'Hérault dans la Résistance : 1940-1944*, Nîmes, 1992 ; *Les maquis du Massif Central méridional, 1942-1944,* Montpellier, 1974-2001. Les éditions de ces ouvrages contiennent une bibliographie étendue.
7. *Les Libérations d'août 1944*, Montpellier, 2014, textes de D. Magnant, D. Hamson, A. Croft, J.-C.Richard Ralite, P.Mazier, contributions accompagnées de bibliographies.

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

Autour du maquis Bir Hakeim 1944

« Le passé n'est jamais mort. Il n'est même pas passé. »
William Faulkner

Jean-Claude Richard Ralite et Raymond Lopez



Fig. 1. Monument de Mourèze.

Depuis 1947 date de la monographie de R. Maruejol et A. Vielzeuf (*Le maquis Bir Hakeim*, Nîmes, 1947) l'histoire de cette formation résistante depuis 1943, dirigée successivement par Jean Capel dit « Barot », par le Capitaine Demarne et par François Rouan dit « Montaigne », plusieurs études partielles ont vu le jour centrées sur une personne ou sur un épisode (cf. *Études Héraultaises*, 9, 1993, p. 59-72 ; 40, 2010, p. 329-333 ; 41, 2011, p. 236-237 ; 43, 2013, p. 185-248 ainsi que les ouvrages classiques sur la période de G. Bouladou, G. de Chambrun… jusqu'aux témoignages recueillis par F. Berriot *et alii, La France Libre, la Résistance et la Déportation (Hérault, Zone Sud),* Paris, 2010…).

Par ailleurs l'Association des Anciens et des Amis de ce maquis célèbre chaque année, en mai et en août, les anniversaires liés aux moments cruciaux de l'histoire.

Le temps passant certains témoignages d'acteurs peuvent être recueillis et publiés par eux, leur famille ou des historiens (*Études Héraultaises*, 41, 2011, p. 236-237 : Camille Verdeil) et certains mémoires universitaires prennent en compte cette formation.



Fig. 2. Marcel Compan.

Récemment la vie du jeune Marcel Compan **(Fig. 2)**, abattu aux portes de Montpeyroux le 23 août 1944, a fait l'objet d'un témoignage familial (R. Compan Julié, *Le Sac*, Langres, 2008) et celle d'Henri Prades, dit « Pascal » a été racontée par son épouse dans un ouvrage resté confidentiel (Octon, 1996).



Fig. 3. Jean Lucas.

À Caux on célèbre chaque année l'épisode du 12 mai 1944 et l'affrontement sanglant avec les Allemands lors d'une récupération de matériel parachuté : le lieutenant Jean Lucas fut abattu. **(Fig. 3)**

Le 11 octobre 2014 une cérémonie a eu lieu à Lieuran-Cabrières, à l'initiative de P.-J. Bernard, avec le concours du Foyer Rural et de la Mairie, sur le lieu même où était établi le Corps Franc Léon, en hommage à Mme C. Beauclair-Ronzier-Joly, agent de liaison, et en souvenir du Capitaine Léon Glazer, alias « Bolivar » commandant ce Corps Franc, proche mais distinct du maquis Bir Hakeim. **(Fig. 4 et 5)**

Aujourd'hui les survivants du maquis Bir Hakeim se comptent sur les doigts d'une main. C'est donc ici



Fig. 4. En partant de la droite : Roube ; un inspecteur de police ; son amie ; le commandant Léon Glazer (1906-1966), exécuteur de hautes œuvres à la Libération sur les condamnés miliciens ou délateurs, ancien combattant en Espagne, devient chef de groupe « franc » à son arrivée (clandestine) en France, après la Libération gagne l'Amérique centrale et du sud, participe à des opérations révolutionnaires ; et A. Anglada, lieutenant F.F.I. (Forces Françaises Intérieur)

(1) Nous adressons nos remerciements à l'Association des Anciens et Amis et à son président R. Granier, à Mme R. Compan Julié et sa famille, à Éric Gallaud de Caux, à P.-J. Bernard et sa famille, à Mme Beauclair-Ronzier Joly et sa famille, à Etienne Guy et sa famille et aux historiens de l'AERI-Lozère.

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)



Fig. 5. Sur le siège arrière, à gauche le Cdt Léon, au volant Jean Soto, à sa droite l'inspecteur Roube, et derrière lui un capitaine FFI.

l'occasion de parler d'Etienne Guy dit « Robinson », né en 1925, habitant Palavas puis Montpeyroux en 1943, et qui rejoint le groupe dit du Rocher des Vierges, de ce maquis, à Saint-Saturnin-de-Lucian, dirigé par Henri Prades, après avoir séjourné à Mourèze, Lacoste (Cornils). De ce belvédère on pouvait surveiller tous les mouvements de la plaine et garder les contacts avec ceux des autres groupes en maquis ou résidant dans les villages. Ce groupe devait être attaqué par la Milice, sur dénonciation, mais grâce à une information venue de la Gendarmerie les maquisards purent quitter le Rocher des Vierges. Ce groupe procède à une récupération d'essence à Paulhan, à un sabotage de la voie ferrée à Rabieux, à la mise en place d'une équipe à la Taillade pour couper la route à une colonne en août 2014. La Libération arrivée, comme tant d'autres, Etienne Guy va s'engager dans l'armée, d'abord la Marine à Toulon puis l'Indochine, avant de revenir vers Palavas couler des jours heureux avec sa famille… **(Fig. 6)**.



Fig. 6. Etienne Guy.

Nous n'avons eu connaissance que récemment de la publication par Marc Bourdallé : « *Camille Sallan, un résistant palavasien*, [1919-1944] » (Palavas-les-Flots, mai 2004, 32 pages). Né à Cournonterral, Camille Sallan vit à Palavas puis à Montpeyroux **(Fig. 7)** et gagne le maquis en 1943 auprès du Capitaine Paul Demarne à Clermont-l'Hérault dont le petit groupe rejoint le maquis Bir-Hakeim en décembre. C. Sallan va participer à la plupart des actions de ce maquis et sera présent à La Picharlarié où se trouve



Fig. 7. Camille Sallan en 1943 à Montpeyroux. (Photo : M et Mme Balseinte, nièce de Camille)

un maquis école dirigé par Toussaint, bientôt rejoint par la Brigade Montaigne, dirigée par François Rouan. C. Sallan, le dimanche de Pentecôte 28 mai 1944 lors du terrible combat de La Parade, meurt les armes à la main. Inhumé dans une fosse commune son corps sera transféré, en octobre 1944, dans le caveau familial à Montpeyroux (Hérault). **(Fig. 8)**



Fig. 8. Caveau familial à Montpeyroux. (Photo : Marc Bourdallé)

C'est pour rendre hommage à la Légion étrangère - qui s'illustra au cours des combats de Bir Hakeim (Lybie) du 26 mai au 11 juin 1942 - que Jean Capel (Commandant Barot) baptise du nom de Bir Hakeim **(Fig. 9/10)**, le maquis qu'il fonde en 1943 et qui mènera des opérations jusqu'à la Libération de Montpellier.

Le maquis Bir Hakeim a largement donné sa part aux luttes d'avant la Libération : au-delà un bon nombre des ses membres a voulu continuer le combat et s'est engagé, avec la 1ère armée, vers l'Alsace et l'Allemagne jusqu'en 1945. Certains d'entre eux ayant signé un engagement « jusqu'à la fin de la guerre » furent obligés de continuer dans l'Armée et combattirent en Indochine sinon même en Algérie. La boucle était bouclée et aujourd'hui seul le souvenir chez les survivants et leurs familles et le travail des historiens permettent de donner sa place, éminente, au plus célèbre des maquis du département de l'Hérault[1].

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)





Fig. 9 et 10. Insigne tiré à 225 exemplaires en février 1945 portant la devise de la Légion étrangère «Marche ou crève», en forme de losange orné d'une croix de Lorraine chargée d'une tête de mort. (Photos : R. Lopez)

Annexe

LE RAPPORT ALLEMAND sur le COMBAT de LA PARADE

[Le combat de la Parade le 28 mai 1944 **(fig. 11)** qui a entraîné la mort d'une centaine de membres du Maquis Bir Hakeim, a donné lieu à une relation dans les ouvrages concernant ce maquis. Le rapport qui suit est de source allemande. Il complète les ouvrages précédents et montre d'une part que l'intervention militaire n'était pas un hasard et, d'autre part, qu'il y a eu une véritable stratégie avec l'utilisation de moyens en face desquels les « Birakins » avaient peu de chance de s'opposer victorieusement.]

Dédié à tous ceux qui insinuèrent que Dutruch, Bruguière, Sorrant et Bretou, responsables de l'assassinat de 60 patriotes, avaient peut-être été condamnés à tort.



Fig. 11. Cérémonie du 60e anniversaire du 28 mai à La Parade;

Des pièces de la première importance ont été saisies à Lyon dans les archives de la Gestapo.

La population de Lozère n'est pas près d'oublier le sanglant combat qui se déroula le 28 mai à la Parade, et au cours duquel 59 F. F. I. trouvèrent la mort : 32 moururent en combat, et 27 prisonniers, après avoir subi pendant une nuit entière les plus atroces tortures dans les caves de la Gestapo à Mende, furent fusillés le 29 mai au col de la Tourette, à Badaroux. On compta à peine une dizaine de survivants...

Comment un groupe homogène, bien entraîné, commandé par des officiers « expérimentés », et qui avaient fait ses preuves non seulement dans la guérilla, mais même dans les combats importants (attaqué par près de 2 000 SS Allemands à Saint-Étienne-Vallée-Française) s'en tirait en perdant un seul homme et sans abandonner une arme), comment un tel groupe avait-il pu être ainsi anéanti, sinon par la trahison ?

Les quatre coupables de cette trahison furent arrêtés, jugés, condamnés. Trois furent exécutés. Le quatrième bénéficia d'une clémence dont nous laisserons à chacun le soin d'apprécier l'opportunité en lisant le rapport que nous publions aujourd'hui.

L'original de ce rapport secret de l'État-Major allemand saisi dans les archives de la Gestapo à Lyon est actuellement entre les mains du Mouvement « Allemagne Libre » à Lyon (Le Mouvement « Allemagne Libre», groupe tous les antiracistes Allemands qui ont travaillé à nos côtés pour abattre le nazisme, fléau de leur pays).

Nous livrons ce rapport, sans commentaires, aux méditations du public.

***

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

Freiw. Stam Reg 2.
Abt. I Atgb, n° 25144

Secret
G.U. le 29 mai 1944

ENTREPRISE CONTRE LES TERRORISTES
Sur le Causse Méjean 50 km Sud-Ouest de Mende
Ref Téléphoniques du 28-5 et du 29-5-44
Ci-joint : 1 rapport sur l'opération.
Freiw. Stamm Division,
Abt. I a
(Division de volontaires Section I a)
LYON

Pour l'utilisation du rapport ci-joint, sur l'opération contre le groupe de terroristes sur le Causse Méjean, le régiment remarque ce qui suit :

1° Cette entreprise peut être considérée comme un succès rare, complet, et absolu. Un groupe fort, homogène, parfaitement entraîné, équipé et armé sous la conduite d'officiers de carrière expérimentés, comprenant 67 hommes, n'a pas été seulement battu mais (sauf la partie se trouvant ailleurs) presque entièrement détruit. La perte d'un sergent-chef Allemand et de 8 légionnaires est dure, mais le sacrifice est infime par rapport au résultat obtenu. L'engagement d'une unité allemande aurait certainement coûté les mêmes sacrifices que celui de l'unité arménienne.

2° Le succès de 1'entreprise peut être probablement attribué en grande partie au fait que **l'opération a pu être effectuée le matin de Pentecôte.** Les terroristes se sentaient apparemment en sécurité relative pendant la fête, vu que selon leur expérience les autorités françaises et allemandes entreprenaient rarement quelque chose pendant les jours fériés.

Malgré le succès remarquable, il est nécessaire, dans le but d'éviter des revers qui pourraient se produire dans des opérations futures de ce genre, de noter certains manquements pendant cette entreprise.

3° Le principal inconvénient, vu l'équipement actuel de la troupe et la dotation modeste des États-Majors de liaison, a été et est encore la question des transports. Des entreprises de ce genre ne peuvent être exécutées par des marches à pied.

Le Groupe Nord avait à parcourir pour cette entreprise, qui ne le conduisait pas même jusqu'à la limite du département, une distance préliminaire de 60 km. Le Groupe Sud avait une distance de 90 km, vu qu'il était obligé de contourner à cause du manque de routes. L'utilisation de véhicules automobiles est donc indispensable surtout puisque les groupes de terroristes sont toujours motorisés et peuvent ainsi facilement échapper à une troupe à pied.

La légion ne dispose pas même des véhicules nécessaires au transport d'une Cie. Ses possibilités maximum sont le transport d'une section. Les États-Majors de liaisons doivent pour chaque « opération d'envergure nécessitant des véhicules à essence » demander selon les règlements en vigueur, l'autorisation préalable de l'État-Major principal de liaison, par cela ces entreprises deviennent souvent illusoires. Si l'on adresse les demandes par écrit, l'engagement des troupes est retardé et arrive toujours trop tard. Si l'on adresse les demandes par téléphone, les communications sont captées par les Français, et les groupes de terroristes peuvent être avertis à temps. Pour éviter ces inconvénients, l'État-Major de liaison a eu recours cette fois-ci à des véhicules à gazogène. Mais ceci n'est généralement possible qu'après avoir informé 24 heures à l'avance l'administration française des Ponts et Chaussées. Cette fois-ci le samedi de Pentecôte nous a servi, vu que les camions étaient tous libres. Mais en outre, il y a un grand danger de trahison et de sabotage caché. Dans le rapport ci-joint nous remarquons comment **de nombreux chauffeurs et propriétaires de camions ont fait leur possible pour retarder le départ.** Le danger était en l'espèce d'autant plus grand qu'on a trouvé que plusieurs hommes de la bande étaient originaires de Mende et qu'ils avaient gagné le camp des terroristes que quelques jours avant. **Ils avaient certainement encore quelques amis en ville** et **IL EST PRESQUE MIRACULEUX QU'ILS N'EN AIENT PAS ÉTÉ AVERTIS. Par précaution,** la destination indiquée à l'administration des Ponts et Chaussées était Millau aller-retour. Mais ceci n'était qu'une sécurité infime.

Le régiment propose donc avec insistance de mettre à la disposition du régiment ou de l'État-Major de liaison une certaine quantité de camions à essence ou de gazogènes de bonne qualité qui seront spécialement destinés à des entreprises de ce genre (éventuellement par réquisition de camions à essence français n'étant pas utilisés etc.). La troupe de son côté mettra tout en œuvre pour instruire des chauffeurs pour conduite à gazogène.

4° Le combat contre les terroristes serait considérablement facilité si on pouvait mettre à la disposition d'un ou deux départements un tank ou une voiture blindée de reconnaissance ou au moins un camion blindé. Il n'est pas nécessaire que ce soient les modèles les plus récents. Avec cela les bandes pourront généralement être surprises et vaincues avec succès, leur résistance pourrait être rapidement brisée. Si la mise à la disposition de véhicules blindés est impossible, nous prions de mettre à la disposition des Légions 1 à 2 camions d'infanterie, 1 camion léger de campagne à traction automobile, ou un camion anti-char lourd par Légion, pour vaincre rapidement les bandits qui se fortifient dans les maisons et fermes. Comme l'indique le rapport annexe les fermes de cette région sont de construction particulièrement solide et ne peuvent être détruites par des lance-grenades et très difficilement par des canons anti-char.

5° En outre les moyens de transmission du régiment ont besoin d'être complétés. Plusieurs fois il a été démontré qu'il était particulièrement difficile d'établir la liaison entre 2 groupes de combat venant de deux directions opposées vers un groupe de terroristes, par des estafettes devant faire de longs détours. Le câble ne peut pas remédier à cette situation vu qu'il ne peut être posé qu'après l'encerclement complet dans une petite étendue des terroristes. C'est pour cela que nous demandons de toute urgence 2 appareils T.S.F. émetteurs transportables à dos d'homme. Le personnel nécessaire au fonctionnement de ces appareils est sous la main et peut être instruit à bref délai.

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

6° L'influence de l'entreprise sur le moral de la population française est particulièrement à remarquer. Depuis ce matin on peut observer dans la ville des petits groupes d'hommes et de femmes discutant de cet événement avec des mines abattues. **Plusieurs officiers ont été félicités de ce succès par leurs logeurs civils, DANS UN CAS MÊME PAR LA REMISE D'UN BOUQUET DE FLEURS. Ces gens-là (PROBABLEMENT DE MILIEUX RICHES AYANT QUELQUE CHOSE A PERDRE) ont donné libre cours à leur joie sur la destruction des gaullistes. Les jeunes gens au contraire sympathisent avec les gaullistes.** (Par exemple plusieurs **membres de l'union sportive de Mende** avaient adhéré chez les Gaullistes) et prennent maintenant une attitude hostile. Du point de vue de notre défense, **il est très favorable que la population soit ainsi divisée** et que les parties se discernent clairement.

7° Un autre résultat très favorable est que les milieux français seront maintenant beaucoup plus disposés qu'avant à fournir aux autorités allemandes à Mende les renseignements sur les troupes des terroristes. Par exemple, le 29-5-44 **le BRIGADIER DE LA GENDARMERIE DE MEYRUEIS,** qui menait le détachement d'enterrement à la Borie, s'avança discrètement vers le commandant du régiment et **l'informa d'un autre camp de terroristes dans son secteur AVEC LA PROMESSE DE COMMUNIQUER quand les terroristes seront avec certitude absents de ce camp.** Avec eux le chef du Chantier de Jeunesse de Meyrueis dévalisé par les terroristes le 19-5-44 était venu à la Borie. Après proposition d'employer ce monsieur parlant allemand comme interprète entre le chef de gendarmerie et le commandant du régiment, le chef de gendarmerie fit un geste négatif, étant donné que le monsieur en question « porterait sur les deux épaules ». *(= ne serait pas s r).*

8° Par les succès de l'entreprise de Pentecôte, d'autres groupes de terroristes ont été portés à la connaissance des Légions et des États-Majors de liaison. Dans tout le secteur du stationnement du régiment les groupes de terroristes augmentent de semaine en semaine. Probablement ces forces se concentrent dans ce département du Massif central conformément à un ordre précis. Vu que nous avons l'intention d'entreprendre dans un bref délai d'autres opérations de ce genre, pour être tranquilles pour l'instruction des troupes, le régiment prie de renforcer le plus possible les effectifs et de compléter les stocks de munitions.

9° Le régiment espère que le commandement de la zone Sud ne refusera pas aux désirs d'amélioration de l'équipement, formulé dans les paragraphes 3 à 5, M. le Général Niehoff dans sa visite à Mende le 16-5-44 stimula le commandant du régiment à une activité courageuse et une activité de propre initiative contre cette bande et promit tout l'appui qu'il lui sera possible de donner.

Signé : BOEHME

Des Etats-Majors de Liaison 989 Mende
S.D. (Service de Sécurité) Mende.
Légion arménienne tartare du Wolga Azerbaïdjan.
Archives.

***

Freiw Stamm Rgt 2
O.U. le 29 mai 1944
Abt. I a Az 8.
Tgb Nr 251/44 geh.
Pièce jointe 1

ENTREPRISE CONTRE LES TERRORISTES
Sur le Causse Méjean 50 km Sud-Ouest de Mende
Relatif : conversation téléphonique du 28-5 et du 29-5-44

- I -

Le 27-5 vers 18 h., L'État-Major de liaison 989 Mende informa verbalement (par le capitaine Mulzer et le lieutenant Buchheim) des faits suivants :

UN MESSAGE CHIFFRÉ ÉMANANT DE LA GENDARMERIE DE FLORAC A ÉTÉ TRANSMIS PAR LE PRÉFET DE MENDE

A 15 h 30 :
« Important groupe terroriste Causse Méjean-Poste Commandant, Château Lapeyre à la Borie, commune de la Parade, réquisition bétail et fours. Routes barrées par armes automatiques ».

D'après l'opinion de l'État-Major de liaison les rapports suivants sont en relations directes avec ce message.
- Le 26-5-44, la police française a entrepris une action à la forêt de l'Aigoual, au Sud- Est de Meyrueis. Pendant ces opérations elle a incendié un hôtel où se trouvait le poste de commandement des terroristes.
- Le 26-4-44 à 18 h, un camion des P.T.T. a été arrêté sur la route de la Borie à la Parade, il a été dérobé 80 kg de fil de cuivre et des outils.
- Le 19-5-44, 70 terroristes ont attaqué Meyrueis, dévalisé un chantier de jeunesse, persuadé 4 jeunes des chantiers et un jeune homme de 17 ans de la ville de les suivre. En outre, une voiture de tourisme et un camion ont été dérobés.
- Le 26-5-44 à 5 h, un camion manifestement avec des terroristes est dirigé de Meyrueis à Ste-Enimie, à 7 h, 8 terroristes armés ont marché dans la direction.

L'État-Major de liaison demandait immédiatement une action pour l'anéantissement du groupe des terroristes. EN FAISANT RESSORTIR QUE POUR LA PREMIÈRE FOIS IL AVAIT REÇU DES NOUVELLES FRAICHES. Le régiment était immédiatement d'accord sous condition que l'État-Major de liaison règle la question des transports. D'après l'opinion de l'État-major de liaison ceci était immédiatement possible exceptionnellement vu que la circulation des véhicules français avait été interdite à partir du samedi de Pentecôte midi, et que les camions devaient déjà être dans les garages. Sur la demande du régiment, l'État-major de liaison avait commandé pour 14 heures 13 camions gazogènes français, et avait autorisé l'utilisation de deux camions à essence réservés pour le Kommando de chasse arménien.

La Légion arménienne mettait à la disposition du régiment deux compagnies de fusiliers à trois sections chacune, renforcées chacune par un groupe de mitrailleuses, un groupe de mortiers, 1 groupe de canon antitank, un groupe de pionniers.

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

Commandant de la formation de combat :
Capitaine Lange, de l'État-major du régiment : volontaire.
Deux commandants de compagnie :
Lieutenant Velcher, sous-lieutenant Klein, Légion arménienne.

- II -

Les groupes de combat étaient prêts au départ entre 19 et 20 h. À 20 h. il n'y avait qu'un seul camion français, qui voulait se retourner et repartir immédiatement parce qu'il n'en trouvait pas d'autre. Après des efforts constants de l'État-major de liaison, 8 camions étaient arrivés à 1 h, dont plusieurs très petits et sans ridelles. Vers 22 h, un autre camion avait été trouvé puis à peu près vers 23 h 30 un petit autobus et enfin entre 24 h et 1 h, deux autres camions arrivaient.

L'impression qu'il y avait du côté des français du sabotage caché, était fortifiée par les faits suivants :

2 chauffeurs étaient dans un état complet d'ivresse vers 22 h, des chauffeurs de réserve n'étaient soi-disant pas disponibles. (En prévision de ce fait des légionnaires avaient été désignés pour conduire des camions, le cas échéant).

2 camions n'avaient soi-disant pas d'huile, l'État-Major de liaison devait suppléer à ce défaut.

Un camion n'avait emporté le charbon de bois nécessaire que pour un trajet de 10 km, malgré que les camions avaient été commandés pour le trajet Millau aller et retour (200 km) pour les derniers camions commandés il y avait soit disant pas de chauffeur.

Dans ces conditions le départ du groupe de combat embarqué sur les camions, ne pouvait se faire qu'à 1 h 30.

- III -

Le plan de combat du capitaine Lange était le suivant :
1 compagnie renforcée approche via Florac, jusque près d'Ispagnac, Ste-Enimie, Carnac, une section contourne à gauche, avance via Drigas. Compagnie sud approche via Florac, Fraissinet, Meyrueis P T 966 (à 1 kilomètre à l'est de Nabrigas), la moitié des forces contourne à gauche via St-Gervais, la Volpilière. Point 966. Drigas et Carnac devaient être atteints encore pendant l'obscurité selon les plans prévus à 5 heures, il devait être passé à l'attaque en se concentrant de toutes parts.

Vu le retard de la fourniture des véhicules ce plan avait dû être modifié et le début de l'attaque retardé à 8 heures.

Le sous-groupe nord, pouvait arriver à Carnac selon les plans prévus. Le groupe sud était arrivé 3 heures en retard (faute des gazogènes dans le terrain particulièrement accidenté).

Le sous-groupe nord avait réussi, sous la conduite personnelle du capitaine Lange, à 8 h 40, de surprendre les bandits qui se croyaient apparemment en sécurité, à cause de la fête de Pentecôte. **Les terroristes se ressaisirent rapidement, occupaient immédiatement leurs positions d'alarme et de défense manifestement préparées à l'avance, et ouvrirent un feu nourri et bien dirigé, avec des fusils, des mitraillettes et des mitrailleuses**.

Vue la surprise et le fait que le capitaine Lange avait engagé ses forces en débordant par les deux ailes, les bandits n'avaient aucune possibilité d'échapper, et étaient obligés de se défendre dans la Borie même.

CECI ÉTAIT FAIT ADROITEMENT ET AVEC UNE ÉNERGIE MORDANTE DE LA PART DES TERRORISTES QUI SE SONT MONTRÉS PARFAITEMENT ENTRAÎNÉS.

On s'est aperçu plus tard qu'ils avaient été dirigés par des officiers de carrière expérimentés, un commandant et un capitaine français.

Nous avons réussi à approcher autour de la Borie. Un assaut sur tous les édifices, de la minuscule localité (un château délabré et quatre à cinq petites maisons) auraient coûté des sacrifices disproportionnés. C'est pour cela que les terroristes avaient été encerclés, et des canons anti-tank et lance-grenades utilisés.

Il a été démontré que contre les maisons solidement construites l'effet des lance-grenades ainsi que des canons anti-chars était infime. C'est pour cela que le capitaine Lange envoya dans l'après-midi un camion et une voiture avec quelques blessés et les troupes de couverture nécessaires à l'arrière et **demanda des renforts**, surtout en ravitaillement et en munitions pour les armes lourdes.

Avant l'arrivée des forces mises en route par la Légion le combat avait déjà décidé en notre faveur. On s'est aperçu plus tard que le commandant ainsi que le capitaine avaient été tués pendant le combat, par cela la résolution de combattre des terroristes a été brisé, à 17 h, après invitation faite en utilisant l'intermédiaire d'un prisonnier (dix bandits avaient été faits prisonniers pendant l'attaque), ils arborèrent le drapeau blanc.

Des rapports exacts de combat du capitaine Lange et des commandants de compagnie seront envoyés ultérieurement.

- IV -

Les résultats du combat connus jusqu'à ce jour sont les suivants :
25 morts ennemis ; 27 prisonniers dont la moitié blessés.

D'après les dires des prisonniers, 60 hommes environ se trouvaient présents le matin. A peu près 20 hommes se seraient trouvés en dehors pour une opération. Par conséquent il faudra compter qu'à peu près 10 hommes se seraient échappés au début du combat.

Les résultats devenaient encore plus appréciables. Après le combat arrivaient de Millau environ 120 hommes de troupes allemands dont à peu près 50 hommes des troupes de renseignements de l'air (9L. H. 13). Sur leur demande de participer encore aux opérations, le capitaine Lange leur confia la garde de nuit et les recherches dans le terrain, vu l'état d'épuisement physique de la troupe arménienne. Pendant ces opérations **11 terroristes ont été retrouvés dans les alentours dont 3 sont morts après le combat, le reste a été fusillé à l'aube pour avoir été pris les armes à la main**.

En outre des hommes du H.V.L. de Millau ont trouvé dans la forêt, près du cimetière de la Parade, 4 terroristes morts,

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

dans des positions qui ne laissaient aucun doute que ces terroristes avaient été blessés et avaient réussi à s'échapper, mais vaincus par la fatigue ils étaient tombés là, et avaient trouvé la mort. Dans cette zone il n y a pas eu de combats. Les 27 prisonniers avaient été remis le 29-5-44 au S.D. de Mende et après interrogatoire d'une partie, ont été fusillés.

Par cela cette bande avec ses effectifs du 28-5-44 au matin, a été presque complètement détruite. Il s agit de 67 hommes presque tous bien entraînés conduits comme il a été déjà dit par 2 officiers français expérimentés. La bande était en uniformes et bien armée de fusils, de mitraillettes, de mitrailleuses et de pistolets. Elle disposait de munitions suffisantes de vivres, véhicules automobiles, carburant et de bon habillement. Les terroristes portaient l'uniforme français et la croix de Lorraine sur la coiffure de campagne. Ils avaient des « papiers militaires » comme membres de l'armée secrète de Gaulle et possédaient des bons de réquisition pour des saisies. Ils étaient pour la plus grande partie des Espagnols rouges des jeunes classes, **quelques évadés des chantiers de jeunesse (dont ceux de Meyrueis) plus d'autres jeunes français, entre autres plusieurs membres de l'équipe de football de l'Association sportive de Mende.**

Butin pris à 1 ennemi : 5 camions, 1 voiture automobile, 2 motocyclettes, 1 cuisine roulante française, des armes, des munitions, une quantité importante de carburant, de l'habillement divers, des vivres et plusieurs autres choses.

Un constat exact ne peut être fait, vu la participation d'autres formations. Ainsi la Compagnie de renseignements de l'air a pris comme butin : 1 camion, plusieurs centaines de litres de carburant (huile lourde), des couvertures, des vivres (surtout pomme de terre et farine) peut-être aussi quelques armes. Le groupe de combat fourni par la H.V.L. Millau (trésorier d'État-Major Voegels) n'a pris certainement que des munitions. Des enquêtes sont en cours, un état exact du butin sera fourni ultérieurement.

- V -

Nos propres pertes se montent à :
1 sergent-chef allemand ; 8 légionnaires morts, 5 blessés.

Pour la Compagnie de renseignements de l'air : 1 blessé léger (à la main), probablement par nos propres forces dans la mêlée.

L'état des blessés est très satisfaisant, une blessure au ventre, s'est révélée après opération comme probablement sans danger de mort.

Signé : BOEHME

Dest Div. Volontaires I A., État-Major de liaison 989 Mende, S. D. Service de sécurité, Mende, Légion arménienne, Légion tartare du Volga, Légion Azerbaïdjan, Archives.

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)



L'Hérault vu par les peintres, Edition Gaussen, 2012.

Les auteurs sont, s'il était nécessaire de le mettre en exergue, des amoureux de la culture et des paysages du sud. Leurs divers ouvrages en témoignent largement, mais c'est leur compétence d'auteur, pour cet ouvrage, qu'il faut souligner, pour l'un en tant que photographe et journaliste, tandis que l'autre nous offre le regard coloré et lumineux du peintre.

Alain Laborieux et Robert Faure présentent un magnifique panorama des œuvres de prestigieux peintres figuratifs et coloristes. Il s'agit d'un ensemble de paysages qui, au fil du temps, ont construit une identité territoriale originale. Le littoral, les villes et les villages, une végétation et des reliefs diversifiés, quelques événements sociaux ou festifs, donnent à ce livre une coloration joyeuse, véritable reflet d'une mentalité méridionale.

L'ouvrage se termine par la présentation des acteurs de cet ouvrage, de la moitié du XIXème siècle jusqu'à nos jours. Ce choix permet de mesurer l'évolution du regard et de la manière de penser la peinture des artistes de cette période.

Etudes Héraultaises remercie ces auteurs de leur contribution originale à une connaissance différente du département de l'Hérault, porteuse de poésie et d'émotions.

Le Comité de rédaction

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

Culture contemporaine

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

Christian ROCHE

REGINE LACROIX-NEUBERTH

Le quatrième coup du théâtre



L'Harmattan

Univers Théâtral

Une personnalité d'exception : la Montpelliéraine Régine Lacroix-Neuberth 1912-2010

*Christian Roche**

Résumé :

Régine Lacroix-Neuberth (1912-2010) née à Montpellier, a marqué son époque par ses travaux de recherche sur la mise en scène de théâtre et sur les techniques de la parole. Dotée d'un charisme prodigieux, elle a conçu et enseigné la technesthésie *(techniques fondées sur l'esthésie, c'est-à-dire la sensation,)* à des milliers de personnes dont des comédiens illustres et des enseignants.

Mots-clés :

Technesthésie - Mise en scène de théâtre - Jeu de l'acteur – Sensations – Entraînement à la parole.

Abstract:

Régine Lacroix-Neuberth (1912-2010) born in Montpellier, marked her time by some research on theater staging and speech technique. With a prodigious charisma, she designed and learned technaesthesia to thousands of people including famous actors and teachers.

Key words:

Technaesthesia - Theater staging - Acting - Sensations - Speech training.



Fig. 1. Portrait de Régine vers 1940

Sa vie, un théâtre permanent

Régine Lacroix naquit à Montpellier le 2 novembre 1912 dans une villa, rue Flaugergue, proche de la place de la Comédie. Elle était fille unique dans une famille bourgeoise aisée. Son père, Pol Lacroix gérait un important cabinet d'assurances en association avec Auguste Gibert, qui fut maire de la ville.

Lorsqu'elle eut huit mois, ses parents découvrirent qu'elle était déhanchée et les médecins lui imposèrent jusqu'à l'âge de trois ans, un long séjour dans le plâtre. Elle souffrit toute sa vie de cette infirmité. Elle savait déjà lire quand elle fréquenta à l'âge de quatre ans sa première école primaire, rue Mareschal dans le quartier Boussairolles. Tous les soirs, en rentrant du bureau, son père lui avait appris à syllaber dans un petit manuel.

Sa mère souffrait d'une sorte d'anémie. Elle s'intéressa vraiment à elle quand elle se rendit compte de son infirmité. Elle fit tout son possible pour l'aider car l'enfant, dotée d'un caractère affirmé, était bien décidée à s'en affranchir par une pratique sportive assidue.

Régine éprouva pour ses parents un amour passionné. Elle avait le pressentiment que sa mère disparaîtrait jeune. Aussi se levait-elle la nuit pour l'entendre respirer. Son père l'éleva dans le sens du devoir et de la rigueur. Admirative de ce grand séducteur, avec lequel elle vécut en symbiose jusqu'à la fin de sa vie, elle estimait avoir hérité de son tempérament.

* *Docteur d'Etat en Histoire*

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

Elle conserva toute sa vie un timbre de voix grave et un rire qui lui permettait d'être reconnue sans être vue. Ses camarades d'enfance s'en moquaient.

Son adolescence ne fut pas facile. Elle se sentait peu féminine. Son handicap physique la gênait. Elle ne pouvait pas marcher longtemps. Dès l'âge de quinze ans, à l'insu de ses parents, elle abandonnait sa chambre pour errer dans les rues, au milieu de la foule, jusque vers une heure du matin. Ses vrais compagnons de souffrance furent les animaux comme les chiens et les chats pour lesquels elle éprouva toujours beaucoup d'affection.

Ses études furent essentiellement littéraires. Elle entra à treize ans au Cours Privat, une école privée pour jeunes filles de la bourgeoisie qui se trouvait rue Salle l'Evêque et qui s'ouvrait sur un jardin suspendu au-dessus de l'Esplanade. La directrice était la femme du Conservateur du musée Fabre. Elle donnait des cours de français, d'histoire et de géographie d'une façon originale, mais très attachante. C'était une méthode allemande qui avait vu le jour vers 1925. L'enseignante laissait à ses élèves le choix d'un auteur classique ou d'une période historique, puis elle leur demandait d'aller chercher de la documentation dans les bibliothèques de leurs parents. Le travail en classe consistait alors à classer et à confronter les documents trouvés. Régine aimait beaucoup cette façon de travailler. Jusqu'à la fin de sa vie, elle réunira de la documentation puisée dans des livres qui encombraient sa salle de travail. Je l'ai toujours vue, un crayon à la main, en train d'écrire des notes sur des cahiers ou des feuilles de papier.

Ces cours étaient pour elle un enchantement. Certes, ils ne la préparaient pas au baccalauréat, mais, affirmait-elle, ils lui avaient donné un niveau bien supérieur sur le plan littéraire. Son souci du mot exact venait vraisemblablement du fait que son professeur lui fit travailler le style.

Appréciée en raison de sa vivacité d'esprit, Régine prolixe en jurons, obtenait souvent le prix de politesse. A ses camarades stupéfaites qui s'en étonnaient, Madame Privat faisait observer que la politesse ne se plaçait pas nécessairement où elles l'imaginaient. Il est vrai que malgré sa tendance à s'emporter et à laisser échapper de sa bouche quelques grossièretés, on percevait chez elle un souci d'urbanité[1].

Jeune fille de bonne famille, Régine fréquenta les bals de la bonne société montpelliéraine. Ses parents recevaient souvent plus de vingt personnes dans leur grande maison. Jolie brune aux yeux noirs, imitant le style de Greta Garbo et coquette, elle aimait plaire et danser. C'est au bal des *petits lits bleus* de Montpellier, à dix-huit ans, qu'elle rencontra Gaston Grasset, un jeune homme séduisant, blond, à l'allure d'un lord anglais, plus âgé qu'elle de six ans, Elle en devint follement amoureuse, si bien que leurs relations intimes inquiétèrent sa mère. Son père ne se doutait de rien. A la fin de l'été, son père lui interdit de le voir, elle n'était pas prête à affronter la vie. Ses études restaient insuffisantes et elle se comportait comme une enfant gâtée. **(Fig. 2)**

Alors qu'elle lui demandait l'autorisation de se marier, son père connaissant son caractère, lui fit la proposition suivante : « Tu vas avoir dix-huit ans, si tu veux, je te laisse



Fig. 2. Carte d'identité en 1943.

te marier dans un an, à la condition que dans le bureau des assurances, tu sois capable de tout faire, de diriger les comptables, les dactylos, de recevoir les clients, et de savoir gérer un sinistre. Tu rédigeras les contrats, tu recevras les inspecteurs. Si tu es en mesure de faire tout cela, je te le promets, je t'autoriserai à te marier. Mais si j'ai un seul reproche à te faire, tu auras perdu ton pari. »

Elle était sûre de le gagner et remplit son contrat. Loyal, son père lui accorda l'autorisation le jour de ses dix-neuf ans, le 2 novembre 1931. Elle se maria vingt jours plus tard et son mari entra dans le cabinet d'Assurances de Pol Lacroix.

La première année de leur mariage fut une véritable lune de miel, si bien qu'au bout d'un an, Régine annonça à ses parents qu'elle était enceinte. Si la mère accueillit la nouvelle avec bienveillance, le père furieux de devenir grand-père à cinquante ans préféra passer la nuit dehors. Sa fille Marielle naquit en 1933. **(Fig. 3)**

Gâtée par l'existence, Régine continua de mener une vie de femme choyée, jusqu'au jour, où à l'âge de vingt ans, elle perdit sa mère, tuée dans un accident de voiture près de Brignoles, dans le Var. Son père en sortit indemne. Sa mère lui avait demandé de lui écrire à la fin de la semaine pour donner de ses nouvelles. Quand le samedi vers trois heures de l'après-midi, elle écrivit sa lettre, elle prit conscience qu'elle ne s'adressait pas à sa mère, mais à son père. Cette disparition brutale provoqua un choc émotionnel intense qui l'amena à se cloîtrer dans sa chambre, tous volets fermés, générant une dépression qui dura près d'un an. Elle venait de perdre sa compagne de guerre contre son infirmité, qui, par une pratique intelligente constituée de divers exercices, lui avait permis de la supporter. Son tempérament bien trempé lui permit de reprendre le dessus. Elle reprit ses activités aux côtés de son mari qui continuait de la séduire par son rayonnement et son charme. Tout ce petit monde voyageait ensemble

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)



Fig. 3. La famille Grasset.

dans une ambiance de *dolce vita,* séjournant en Catalogne, sur la Côte d'Azur, dans les stations de ski. Pendant ce temps leur fille Marielle restait sagement à la maison sous la garde des bonnes ou de la grand-mère paternelle.

Cependant Gaston Grasset vivait sous l'emprise du jeu et perdait des sommes énormes au Casino. Au bout de sept ans, le couple se sépara et en mars 1942, Régine apprit que son ex-mari s'était suicidé dans un hôtel d'Arles à cause de ses dettes. Comme pour la disparition de sa mère, Régine s'enfonça dans une période de dépression de quelques mois, puis, son énergie reprenant le dessus, elle décida de se battre pour élever sa fille. Tout en travaillant dans les Assurances, elle opta pour la peinture de portraits et le théâtre.

Un nouvel homme apparut dans sa vie en la personne d'un médecin juif qui l'impressionna vivement. Quand il fut arrêté par la Gestapo, elle tenta de le faire libérer. Elle utilisa pour ce faire, un procédé dangereux relevant d'une inconscience certaine. Elle demanda à être reçue par le chef de la police allemande de Montpellier. Comme il était absent, elle fut priée de revenir le lendemain. Obstinée, elle s'assit alors sur une chaise et y passa la nuit après avoir assuré qu'elle ne partirait pas sans l'avoir rencontré. Au matin, parfaitement ignorante du sort que les nazis réservaient aux juifs, elle sollicita l'autorisation de suivre son amant en déportation si on ne pouvait pas le relâcher, ce qui lui fut refusé. A force d'arguments, elle demanda la permission de lui apporter son violon. Le médecin rentra des camps au mois de juillet 1945, les poumons sévèrement atteints. Elle alla lui rendre visite à l'hôpital de la Salpêtrière. Il la rejoignit à Montpellier en septembre avant de regagner Paris avec l'intention de la revoir. Mais ce fut leur dernière rencontre, car il mourut quelques jours plus tard. Sa rencontre avec son second mari date de cette période.

Jean Neuberth, né en 1915 à Paris, était issu d'une famille de musiciens. Son père était premier violon des Concerts Colonne et sa mère claveciniste enseignait le français au lycée Lakanal. Ancien aviateur militaire, acrobate parachutiste dans les années trente, il avait fait la connaissance d'Henri-Jean Closon (1888-1975), l'un des tout premiers peintres abstraits français, qui l'initia à la peinture. Depuis 1937, Neuberth participait aux rares expositions d'art abstrait organisées en France et ne se consacra entièrement à la peinture qu'après 1942.

Présenté par Louis Charles Eymard, un peintre montpelliérain, ami de Valéry Larbaud, Régine fut séduite par sa personnalité. Devenue sa maîtresse, elle l'installa dans la vaste maison de famille, rue des Deux Ponts proche de la gare, maison qui avait appartenu au peintre décorateur Edouard Lefèvre, auteur des fresques du buffet de la gare de Lyon. Elle l'initia au théâtre, puis au spectacle de marionnettes qu'elle avait monté avec Yves Joly (1908-2013), comédien, plasticien et metteur en scène d'objets animés, où la main « cette âme de la marionnette », tenait une grande place. Comme elle vivait dans une famille de comédiens amateurs, le théâtre lui plaisait. Ses parents aimaient jouer la comédie devant leurs amis. Le grand salon se transformait en salle de représentations. Depuis l'âge de cinq ans, son père lui faisait réciter des poèmes et la laissait monter sur la scène. **(Fig. 4)**

Après sept ans de vie commune, Régine et Jean Neuberth se marièrent en 1951. On peut se demander pourquoi, car chacun poursuivait des vies amoureuses parallèles. Ils

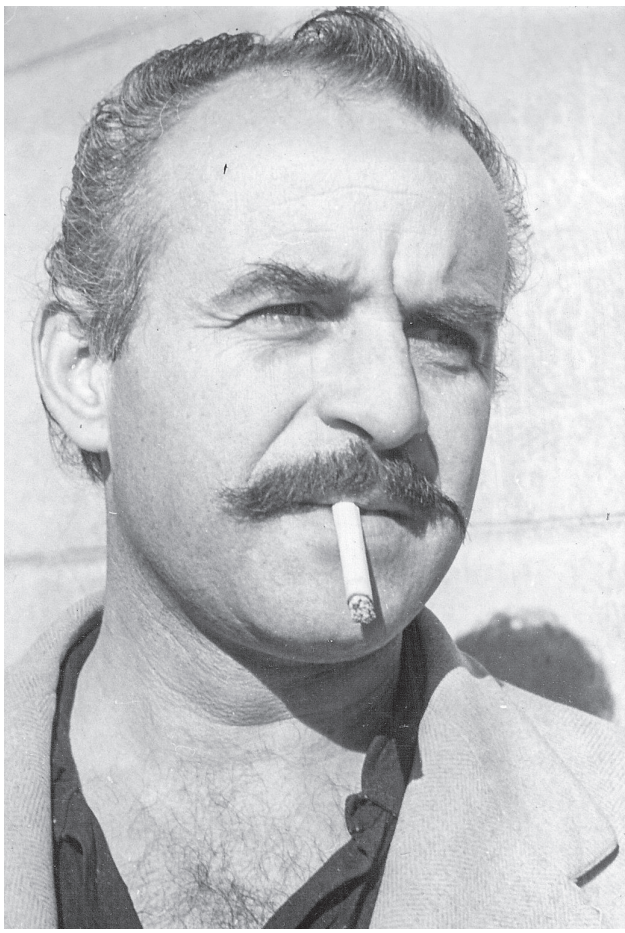


Fig. 4. Jean Neuberth vers 1955

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

divorcèrent d'ailleurs en 1958, mais restèrent en contact jusqu'à la disparition de Jean à Chantilly en 1996. Flattée par sa notoriété, Régine conserva son nom.

Au lendemain de la libération de Montpellier en 1945, les clients s'étant faits rares, elle dut abandonner les Assurances. Elle trouva alors un emploi à la station de Radio de Montpellier où elle rencontra un homme de théâtre, André Var qui dirigeait le théâtre radiophonique. Elle lui succéda quand il partit à Paris. C'est à cette époque qu'elle commença à former des comédiens et créa avec eux la Compagnie du Peyrou en 1945. L'année suivante, au concours national des jeunes compagnies, la sienne fut classée troisième sur quatre-vingt. C'est là que commencèrent ses recherches sur la pédagogie du comédien.

La Compagnie cessa ses activités en 1948, faute de subsides. Sa qualité de journaliste de radio permit à Régine de côtoyer des acteurs professionnels qui venaient en tournée à Montpellier, tels que Pierre Fresnay, Yvonne Printemps, Pierre Brasseur, Sylvia Montfort, Edwige Feuillère, Claude Nollier, Odette Laure qui devint son amie, et François Truffaut.

Elle joua au théâtre de l'Atelier à Paris aux côtés de Michel Bouquet dans *Le Révizor* de Gogol. Mais au métier d'actrice, elle préféra toujours la mise en scène. Pour elle, c'était le plaisir de voir surgir la vie, la réalité, l'authenticité des choses à travers le jeu des comédiens. Les voir se saisir de la vie du texte par la présence à eux-mêmes était une véritable jubilation mais, assurait-elle, cela exigeait un travail inlassable. Agée de plus de cinquante ans, elle renonça à ses passions amoureuses et se consacra à ce qui deviendra l'œuvre de sa vie.

Tout commença par l'expérience passionnante d'une salle de cinéma réservée aux enfants à Montpellier, 27, rue des Deux ponts, proche de son domicile, une salle de *prophylaxie mentale* montée sous l'impulsion du Professeur Robert Lafon (1905-1980), psychiatre titulaire de la chaire de clinique des maladies mentales et nerveuses à la Faculté de Médecine de Montpellier en 1964, et membre fondateur de l'institut de psychopédagogie médico-sociale de Montpellier (IPPMS). La salle où Régine faisait répéter les acteurs de théâtre était animée en grande partie par des enfants dont les âges s'échelonnaient entre huit et douze ans. **(Fig. 5)**

Ayant préparé un diplôme de psychopédagogie, elle voulut expérimenter les théories du neuropsychiatre Henri Vallon (1879-1962) sur la notion de perfection. Si l'expérience ne fut pas très réussie au point de vue de la psychologie, elle fut riche en revanche sur le plan des relations humaines. En effet, les enfants issus de milieux sociaux différents pouvaient voir et revoir le même film. Régine constata aussi que les enfants pouvaient entrer sans difficulté dans un film, ou pas du tout. Observant leurs réactions, elle les corréla aux rythmes des séquences filmées. Quelle que fut la qualité du film, elle constata qu'elles étaient toujours les mêmes. Elle en parla à François Truffaut venu participer à des travaux de montage cinématographique. Lorsqu'il organisait un montage, il plaçait une alternance de séquences rapides et lentes. Il fut ravi quand Régine lui expliqua que l'intérêt du public pour une œuvre filmée, théâtrale ou musicale repose sur la loi naturelle de l'alternance, c'est-à-dire sur les contrastes rythmiques. Dans la musique classique, un mouvement lent succède à un autre plus rapide.



Fig. 5. La salle de cinéma et la maison familiale, rue des Deux-ponts. (cliché EH)

Peu à peu un petit noyau permanent d'une dizaine de jeunes gens se constitua. Certains commencèrent à faire du cinéma d'amateur et devinrent très habiles, tout en s'intéressant au théâtre et aux mécanismes de la parole.

Curieuse de tout, Régine tomba un jour sur le livre de Piotr Ouspensky publié en 1949 *Fragments d'un enseignement inconnu,* qu'un critique littéraire, Pierre Carmes, lui avait prêté. Elle le lut pendant plusieurs nuits de suite et prit d'abondantes notes. Fascinée par la personnalité de Georges Gurdjieff mort en 1949 et concepteur de cet enseignement, elle voulut en savoir davantage.

Gurdjieff, né en 1877 en Arménie, d'un père grec et d'une mère arménienne, avait fait de nombreux adeptes parmi les intellectuels. Certains de ses disciples, séduits au départ comme Jean-François Revel et Louis Pauwels, le renièrent par la suite, considérant que son enseignement relevait du charlatanisme. Son autobiographie jusqu'en 1914, relatée dans *Rencontres avec des hommes remarquables*, le présente comme un homme intéressé par l'occultisme qui voyagea à travers l'Asie centrale, le Tibet et le bassin méditerranéen, pour recueillir les enseignements de maîtres. L'arrivée des Bolcheviks en Arménie le contraignit à s'exiler à Istanbul, Berlin, Dresde, et enfin à Avon, puis à Paris en 1922 où il ouvrit son Institut.

Quelques aspects de sa doctrine inspirée par le soufisme intéressèrent plus particulièrement Régine, notamment la croyance que chaque être humain dispose pour vivre de trois centres personnels, l'intellect, l'émotionnel et la sensation physique. Dans leur grande majorité, les hommes vivent comme des automates à cause du déséquilibre entre ces centres. Pour les sortir de leur rêve éveillé, Gurdjieff proposait des exercices visant à l'auto-observation et au rappel de soi permettant d'être enfin présent à soi-même.

Le Centre expérimental de Recherches de psychologie collective fondé en 1962 à Montpellier, regroupait autour du professeur Alphonse Dupront, historien du Sacré[2], et de Régine, des médecins, des enseignants, des industriels de Montpellier intéressés par certains aspects de l'enseignement de Gurdjieff. L'un d'entre eux, un parfumeur, favorisa une entrevue de Régine avec Henri Tracol, continuateur des groupes Gurdjieff.

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

Celui-ci comprit que le travail qui se faisait à Montpellier avait une valeur en lui-même et qu'il était stimulant de le comparer au sien. Il vint de temps en temps à Montpellier confronter ses vues avec le groupe qui était ouvert et qui n'avait rien d'une cellule close. Des conférences permettaient au public de lui poser toutes sortes de questions.

Poursuivant ses mises en scène et sa formation de jeunes acteurs, Régine publia ses réflexions en 1966 sur les mécanismes du théâtre dans son livre, *Le théâtricule et le Caleçon d'écailles*. La lecture des textes à voix haute finit par lui faire concevoir un ensemble de techniques fondées sur l'esthésie, c'est-à-dire sur la sensation. Elle publia son ouvrage, *La Technesthésie* en 1975. Dès lors, jusqu'à son dernier souffle, multipliant les formations organisées dans sa propriété de Castelnau-le-Lez, ou ailleurs, elle les anima avec rigueur, aidée par des équipes qu'elle avait formées. Des milliers de personnes les ont fréquentées.

Après quatre-vingt-cinq ans, marchant avec l'aide d'une canne, portant un pantalon, elle descendait péniblement de son bureau pour se rendre dans la salle de stages, laissant la direction des exercices à ses collaborateurs qu'elle surveillait de très prés. Elle intervenait fréquemment pour corriger le travail des stagiaires, visiblement impressionnés par sa présence.

Pierre Le Roux, membre du Centre Expérimental de Recherches de Psychologie Collective et formateur en technesthésie, qui la rencontra pour la première fois en 1965 à Pézenas, la décrit ainsi : « C'était une femme toute petite. Elle n'était ni borgne ni bossue, mais boiteuse des deux jambes. Une fois assise dans le cercle des stagiaires, les fesses posées en avant de la chaise, les pieds fermement appuyés au sol, elle semblait énorme et lourde, et en même temps prête à bondir. Sa voix grondait, fouaillait, caressait, remuait en moi des échos inconnus. Et puis ses manières étaient parfaitement inconvenantes. Elle posait des questions sur la vie et la mort, le ciel et la terre, les dieux et les animaux, et chacun était interpellé. Elle faisait des remarques à l'un sur la manière dont il était assis, à l'autre sur sa voix, lançait des bourrades à son voisin. Au milieu d'un échange ardu, elle se mettait à pester sur un courant d'air, à pousser des jurons contre un moteur bruyant, invitait le groupe à crier des gros mots, éclatait d'un rire tonitruant. J'étais pantois, ahuri. Mon intelligence habituée à saisir un certain type d'explications, se révoltait, mais elle était emportée dans un tourbillon. Dans cet état bizarre, j'éprouvais des impressions inhabituelles. Régine agissait et faisait agir les stagiaires… et je m'apercevais que dans mon métier de professeur, je n'avais jamais prêté attention à mes élèves ; j'étais habitué à écouter leurs discours, non à les écouter et à les voir, eux, dans leur être[3] ». **(Fig. 6)**

Tous ceux et celles qui l'ont vue à l'œuvre dans les exercices de technesthésie ne peuvent oublier son charisme solaire. Il n'était pas facile de vivre avec elle en permanence. Exigeante, tyrannique avec ses proches, elle provoqua la fuite d'un certain nombre d'admirateurs qui n'osaient pas lui tenir tête.

En ce qui me concerne, je me suis toujours plié à ses injonctions dans les exercices de technesthésie. J'étais

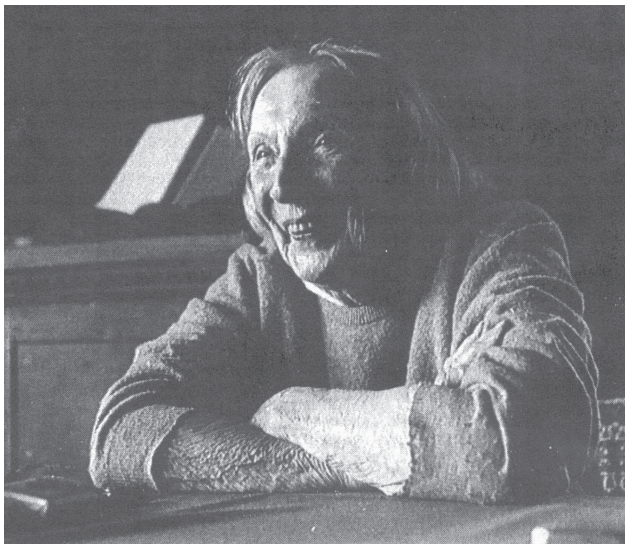


Fig. 6. Régine en stage (cliché Jean-Marie Pérard)

l'élève, elle était le maître. En revanche dans les autres domaines, je n'acceptais pas toujours ses exigences que j'assimilais à de véritables caprices. Elle me rappelait ce que me dit un jour la dernière secrétaire d'Alexandra David-Néel[4] : « Vivre à ses côtés était souvent un supplice, mais une heure de conversation avec elle était un véritable bonheur ».

Comme tous ses amis, j'admirais sa vive intelligence et j'ai apprécié sa tendresse à mon égard. Nonagénaire, épuisée par un corps qui n'en pouvait plus, elle me répéta souvent qu'elle attendait la Parque de la Mort avec impatience. Mais je n'y croyais pas trop. Sa lucidité était intacte et son appétence pour la cigarette toujours aussi vive.

Elle n'avait qu'une seule angoisse, la pérennité de la technesthésie et l'avenir de sa propriété de Castelnau. Elle savait que ses héritiers ne pourraient pas payer les frais de sa succession, aussi, repoussant les convoitises des promoteurs immobiliers, elle tenta de léguer sa maison et son jardin méditerranéen à des associations pour en faire un centre de culture. Devant une telle charge, toutes se dérobèrent. Ni la ville de Montpellier, ni celle de Castelnau-le-Lez n'en voulurent. Seul, Georges Frêche, alors président de l'Agglomération, l'accepta. **(Fig. 7)**



Fig. 7. Avec Georges Frèche

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

A la suite d'une chute, Régine mourut le 18 août 2010 dans sa 98e année. Les autorités de l'Agglomération offrirent une gerbe. Ses amis assistant à ses obsèques prononcèrent son éloge. La comédienne Madeleine Attal récita un poème. Quant au legs[5], l'Agglomération après la disparition de Georges Frêche y renonça. La propriété finit par être vendue à un particulier. Régine, outre-tombe, perdit son ultime combat.

Son œuvre

Deux aspects fondamentaux de l'œuvre de Régine Lacroix-Neuberth retiennent l'attention, ses travaux sur la mise en scène au théâtre et son enseignement de la technesthésie.

Les premiers sont exposés dans son ouvrage publié en 1966 par le Centre expérimental de recherches de psychologie collective, intitulé *Le théâtricule, le Caleçon d'écailles.*

Ce titre étrange demande une explication**.** Le théâtricule, c'est le théâtre de l'extrême, celui de la vie intérieure. Le théâtre que nous nous jouons est celui où l'on met en scène notre vie quotidienne. Il y a donc deux théâtres, notre théâtre intérieur et celui de la vie quotidienne. L'expression le « Caleçon d'écailles », se trouve dans *Ondine,* la pièce de théâtre de Jean Giraudoux créée le 4 mai 1939 au théâtre de l'Athénée à Paris, dans une mise en scène de Louis Jouvet, avec Madeleine Ozeray dans le rôle d'Ondine et Louis Jouvet dans celui du Chevalier Hans. En 1974, Isabelle Adjani reprit le rôle.

Ondine est la nymphe du lac qui souhaite acquérir un supplément d'âme dans la forme humaine. Elle perd par amour ses attributs surnaturels. Bertha, la fiancée du Chevalier Hans, va tout tenter pour faire échouer l'amour réciproque d'Ondine et de Hans. La reine Yseult dit à Ondine : « mais ne vois–tu pas que ce qui est large en toi, Hans ne l'a aimé que parce qu'il le voyait petit. Tu es la clarté, il a aimé une blonde. Tu es la grâce, il a aimé une espiègle. Tu es l'aventure, il a aimé une aventure… Dès qu'il soupçonnera son erreur, tu le perdras ». Ondine répond : « Alors je lui dirai que je suis une ondine ». Et la reine de répliquer : « Ce serait le pire, peut-être es-tu pour lui en ce moment une espèce d'ondine, mais la vraie Ondine, pour Hans, ce ne sera pas toi, mais dans un bal travesti, Bertha avec son Caleçon d'écailles. »

Le « Caleçon d'écailles », c'est donc le jeu de l'illusion, la parade, l'apparence, le costume de la vie. La matière de ce livre est le théâtre et la mécanique humaine, le théâtre considéré comme la clef de la connaissance de l'homme et de l'univers.

Partant de la nécessité de découvrir les lois de de la vie pour de meilleures représentations théâtrales, Régine en tira un enseignement qui se caractérise par la technique de l'instrument (de Soi) où l'on travaille sa respiration, sa voix et le corps. La technique de l'interprétation (de l'Autre) met en évidence des lois comme celles de l'Alternance, du Troisième Tiers et diverses règles comme la ponctuation orale, les toniques et un entraînement mécanique. Par exemple, l'accéléré-ralenti, exercice coulé dans le rythme en dynamique. Enfin la technique de Réalisation (du Tout), dans lequel on travaille Mécanisme et Conscience, s'attache à la Présence. Elle aborde alors, les différents stades de la mise en scène.

Régine s'adresse au comédien. La sensation dans la vie joue un rôle prééminent, le pont d'appui, le point fixe. « La parcelle de matière vivante douée de la propriété de réagir à certaines sensations cherche à perpétuer celles qui lui sont agréables et à se soustraire aux autres ; voilà son seul objet, sa seule morale… Tout nous vient des sensations. Ce sont celles-ci qui constituent les forces qui tendent à déclencher nos activités. Il n'est nullement nécessaire que ces activités aient un nom ; il ne l'est pas davantage qu'y intervienne une idée. La sensation aiguille, dirige, contrôle tout ce qui vit, un peu à la manière dont peut agir un courant électrique sur une aiguille aimantée »[6]. Il n'y a pour nous au monde qu'elle, tout le reste est la transmission du connu, de l'habituel, du déjà-vu. Quand on veut faire du théâtre, il est indispensable de reprendre chaque fois cette sensation qui est première, à partir de laquelle on connaît tout, à partir de laquelle le monde peut se réinventer. Il faut distinguer sensation et émotion bien qu'elles soient intimement liées. La sensation est avant tout physique, c'est le corps qui agit. L'émotion est mentale. Sous le coup de l'émotion, on rougit (sensation), mais la senteur d'une odeur de rose crée une sensation de plaisir qui engendre une émotion agréable. Au théâtre donc, il faut partir de la sensation suggérée par les textes. **(Fig. 8)**

L'art dramatique repose sur le périnée qui est le muscle avec lequel on met les enfants au monde. L'air utilisé s'appuie sur la ceinture abdominale qui sert d'appui à la



Fig. 8. Le théatricule (cliché EH)

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

confection du son. Du périnée dépend la tonicité du tout. Trop de gens n'utilisent pour la parole que la partie haute de leur poitrine. Le comédien apprendra à s'appuyer sur le périnée par un entraînement, et à le dépasser en visant les jambes, puis il aura le droit de remonter. « Ce qu'il faut savoir, c'est que tant que nous n'aurons pas obtenu de nous d'habiter consciemment cette partie de notre corps, en même temps que toutes les autres, d'y appuyer notre voix, nos pensées, et nos sentiments, nous n'aurons pas acquis le droit de nous dire comédiens, hommes non plus sans doute, car il ne s'agit pas seulement d'art dramatique dans le sens du spectacle, mais dans son sens plein qui est l'action »[7].

Ce qu'un homme a de plus profond, c'est sa voix, car le timbre se fait de la texture même de la chair. Il se sert dans le langage d'un certain nombre de notes sans s'apercevoir qu'une note qu'on appelle centrale se répète constamment. Le premier travail du comédien sera de la rechercher afin de travailler sur elle. En s'en rendant maître, il affirme son caractère dans son originalité. « Lorsque l'apprenti comédien a poursuivi son entraînement quelques semaines, ceux qui l'observent s'aperçoivent qu'il est, lui, mieux dessiné, quelque chose d'indéfinissable, en lui, s'est élargi. Il se rend à lui-même ».[8]

Tout son s'exécute en un point précis, le point d'articulation à la rencontre ultime de la langue et du palais, de la langue et des dents et des lèvres entre elles. Il faut apprendre à charpenter les consonnes avec représentation mentale de l'exécution en image : « J'ai longtemps répété : les consonnes sont l'ossature du langage, les voyelles la chair, sans connaître tout ce que cette image du squelette puisait dans mon inconscient »[9]. Après beaucoup d'exercices, l'articulation deviendra l'art extrême. C'est par les vers et les conseils de Paul Valéry que Régine assure l'avoir compris :

« Comme le fruit se fond en jouissance,
Comme en délice, il change son absence,
Dans une bouche où sa forme se meurt,
Je hume ici ma future fumée...[10] »

Sans une longue préparation de l'articulation, la communication physique, émotionnelle et mentale par l'interprète avec ceux qui la reçoivent ne peut atteindre la plénitude souhaitée. Quand on assiste à un match nous dit Régine, les spectateurs éprouvent les sensations des mouvements exécutés par ceux qu'ils regardent, reproduites à leur insu en réduction dans leur corps. « Le bon conférencier qui sait travailler, au plus beau d'une phrase, s'arrête et commence à se remplir d'air, lentement, la phrase laissée en suspens. Il se remplit toujours, sa cage thoracique se gonfle et avec elle celle des auditeurs. Puis il bloque son gros volume d'air et la salle fait comme lui, balancée qu'elle est et comme suspendue. Et alors le conférencier finit sa phrase et toute la salle se dégonfle doucement.[11] » C'est ce que l'on appelle une salle suspendue à ses lèvres. L'inverse se produit malheureusement pour l'étudiant qui subit une épreuve orale. Son trac provoque une respiration courte et inégale. A son insu, il la communique à son examinateur et le met mal à l'aise.

Chez les intellectuels apparaît trop souvent l'oubli du corps, l'impossibilité de se situer en lui. L'individu, étranger à lui-même, a perdu sa sensibilité, le contact avec sa propre peau. C'est la raison pour laquelle l'apprenti comédien doit travailler avec son corps et en ressentir les sensations. « Si vous ne parvenez pas à vous sentir, faites-vous sentir (toucher) par un autre », dit Régine à l'acteur qui s'entraîne.

Les stoïciens mettaient la voix au nombre des sens et ne le confondaient pas avec le toucher buccal qui demeure sens du toucher. Jean-Louis Barrault estimait que ce n'est pas avec l'oreille, mais avec la voix elle-même que celui qui parle se repère, comme si de sa bouche au mur, un radar était dressé. Il y a bien là une sensation précise, quoique ténue et on rencontrerait, assure Régine, moins de voix qui claironnent, moins de propos perdus, les uns comme les autres, pour défaut d'adaptation à l'espace environnant.

Le comédien honnête doit apprendre tous les rouages de sa machine. Connaître le déclic qui va lancer en lui la crispation de la douleur, ouvrira la dilatation de la joie, fera couler les larmes ou les retiendra, portera ses membres. Il est indispensable de faire juste et pour y parvenir, il doit connaître de sa machine tout ce qui est connaissable. Lorsqu'un acteur a sa voix bien en place et qu'il sait articuler, il peut alors se livrer à un entraînement mécanique.

Montant des pièces à la Radio, pour accompagner l'émotion, Régine traçait dans le vide, encadrant le texte, et à sa gauche, un trait rouge, qui se gonflait chaque fois que l'action s'intensifiait, de bout en bout, dans la pièce. Mais il n'y avait pas que des moments d'émotion. Aussi déroulait-elle un second trait de couleur verte, celui de l'intelligence, à côté du premier pour suivre le déroulement de l'histoire. De temps en temps les deux traits s'enflaient ensemble. Plus tard, elle éprouva le besoin d'un troisième trait de couleur noire, comme les deux précédents, dans la marge, tout le long du texte. Il lui servait à conduire ce qu'elle ne comprenait pas et commençait à réserver, en ce qu'elle interprétait, la part de l'ombre. Elle utilisait le même procédé pour des lectures et des poèmes.

Elle finit par constater une relation étrange entre ces trois traits ou fils qui se reproduisait en un point, au deux tiers du chemin de la pièce ou de la lecture. Elle l'appela le point majeur ou le troisième tiers. Une étude approfondie des troisièmes tiers des *Fables* de La Fontaine constituerait, selon elle, un monument littéraire. Elle en déduisit qu'une loi apparaissait, loi qu'elle retrouvait dans les vies, sans qu'il n'y paraisse.

« Tout organisme vivant, et partant toute création tendant à reproduire les mécanismes de la vie (ainsi le théâtre), rencontre l'échec ou l'accomplissement de sa fin aux deux tiers de sa durée [12] ».

La technesthésie

« D'une lecture aussi drôle que difficile, l'ouvrage sur la technesthésie raconte la naissance d'un art de l'homme. Il fait état alors qu'il y paraît à peine, de surprenantes découvertes en sciences humaines. A la fois religieux et antidogmatique, d'une philosophie souriante, ésotérique

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

et ouvert, il fait réentendre l'enfant dans le vieil homme contemporain »[13].

La technesthésie fut la grande aventure de Régine Lacroix-Neuberth. Elle s'y est consacrée corps et âme jusqu'à son dernier souffle. Le terme de technesthésie, désigne une technique fondée sur la sensation et la motricité de la parole. *L'esthésie* étant la plénitude de l'état de sensation, *l'anesthésie* étant l'absence de sensation.

Elle fut présentée aux étudiants de l'IUT de Montpellier comme suit :

« La parole n'est pas naturelle. Elle est le résultat d'un apprentissage par imitation. Elle est devenue rapidement automatique, habituelle. Aussi quand il s'agit de rendre cet acte volontaire, conscient (*prendre* la parole), un malaise l'accompagne le plus souvent. La reprise de sa propre parole se fait d'abord à partir de la fonction sensorielle et motrice. Le corps entier est concerné (pieds, périnée, diaphragme, souffle, bouche, regard, etc.). L'esthésie, la sensation, redevient le guide. Parler en effet est un acte musculaire, d'où le plaisir et le bien-être sont loin d'être exclus.

Pour y parvenir, il est nécessaire de redécouvrir les quatre mécanismes premiers du langage verbal. Confondus dans la parole habituelle, ils vont être pratiqués séparément grâce à des exercices, puis à nouveau réunis. Pour ce travail, de nouvelles facultés se développent rapidement pour ceux qui s'entraînent selon cette technique (pouvoirs de la parole, énergie neuve, plaisir d'être, autorité naturelle, volonté, concentration, écoute, gaieté, etc.)

La fonction émotionnelle inhibe le plus souvent l'action ou l'emballe. Elle coupe l'homme de son moteur (é-motion). En redonnant à la fonction sensorielle et motrice sa juste place, le sujet parlant conduit mieux ses actes (par exemple il se sert de son trac, de sa peur).

Dans un tel état de plus grande harmonie, la fonction intellectuelle peut alors pleinement employer toutes ses capacités sans plus de gêne (temps de réflexion, clarté d'esprit, utilisation d'un vocabulaire plus étendu, organisation et production d'idées plus riches).

En redonnant du corps à la parole et la parole au corps, la technesthésie agit sur deux plans :

- Celui de l'expression dans la vie quotidienne, professionnelle et personnelle. Ceux qui s'expriment se donnent le droit d'exister. Ils délimitent ainsi leur place dans la société. Savoir parler, se taire, écouter sont des actes nécessaires au plein développement de la personnalité.
- Celui de la vie intérieure, de l'identité, de l'intimité avec soi. Retrouver sa propre parole, sa voix, c'est abandonner les imitations et atteindre par ce travail sa singularité, son Etre.

La technesthésie propose donc à chacun, redevenu témoin de lui-même, un art de vivre. Chaque instant peut être perçu pleinement en développant l'éveil à l'état de présence.

Enseigner la technesthésie, c'est évidemment former à l'expression orale, mais pas seulement cela, c'est entrer aussi dans le mystère de la parole quotidienne qui est pour chacun de nous le résultat de l'histoire personnelle, du milieu où l'on est né. L'utilisateur de cet acquis est le corps d'abord, l'instrument qui sonne et entre en résonance : son timbre constitué de chair, d'os, d'eau, de la mise en jeu par le feu de nos énergies, de l'air ».[14]

La technesthésie adaptée à l'enseignement

Inspecteur pédagogique régional dans l'académie de Montpellier, j'ai toujours accordé une importance particulière à la présence de l'enseignant dans sa classe. En effet, un individu qui fait acte de présence devant un public peut devenir un professeur efficace, s'il acquiert en même temps la pédagogie et la didactique de sa discipline. Le contraire est plus aléatoire. On peut être un érudit et un chercheur de talent. Mais sans la présence, la parole ne passe pas. Les élèves le savent bien et ne se gênent pas pour le dire. Etre présent, c'est vivre dans l'instant et être conscient de la présence de l'autre.

Comment peut-on être présent ?

Nous avons généralement connu des maîtres exceptionnels. Faire comprendre le sens des mots les plus élémentaires, partir du concret pour aller vers l'abstrait, mettre en scène le propos pour capter l'attention de l'auditoire par la maîtrise de leur parole et de la gestuelle. Telles étaient leurs façons de faire. Avec eux, le cours était souvent trop bref.

La technésthésie se réfère à la psychopédagogie, la sociologie, la physique, l'art dramatique et la musique. Cette dernière est à la source de la parole. En effet, des individus qui échangent des propos, sont pareils à des instruments qui se répondent. **(Fig. 9)**

A l'ouverture de ses stages, Régine rappelait que tout nouvel apprentissage nécessite un effort volontaire et conscient, donc de présence. Le résultat obtenu devient automatique. Elle ajoutait : la technésthésie, volupté de la technique, est la conquête de sa proprioception.

Pour les kinésithérapeutes, la proprioception ou sensibilité profonde désigne la perception consciente ou non, de la position des différentes parties du corps. Régine, à tort ou à raison, y voyait autre chose. C'est disait-elle, ce qui en nous, est capable d'exécuter quelque chose : « Si tu veux faire un pas de danse, tu décides de mettre le pied là, de le déporter à côté. Pendant ce temps tu t'efforces de conserver l'équilibre. Bref tout un ensemble de choses qui au départ te semble très embrouillé, mais tu arrives à le faire volontairement et puis tu as en toi une fonction, ta proprioception qui va progressivement le refaire avec aisance, sans t'en occuper. La proprioception est donc le sens invisible qui permet d'éprouver le corps comme étant sa propriété (automatisme des gestes, des actions). Dans la parole, elle y est souveraine »[15]. On ne peut décrire ici tous les exercices de technesthésie. Cela d'ailleurs ne servirait pas à grand-chose, car il faut les pratiquer. Fidèle à sa méthode, Régine essayait d'obtenir des stagiaires de ressentir d'abord leurs sensations, afin de saisir ce qu'ils mettaient en place. Cela en dérouta plus d'un. Certains abandonnèrent, d'autres persévérèrent.

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)



Fig. 9. Le domaine des Pins, dernier domicile et lieu de stages (cliché EH)

A la suite de la pratique enseignée par Régine, à l'écoute d'un conférencier, d'un orateur, d'un enseignant, on parvient à repérer les critères suivants :

- Le contenu de l'exposé *(fonction intellectuelle)*. Est-il structuré ? Les arguments s'appuient-ils sur des exemples concrets ? Le contenu et le vocabulaire sont-ils adaptés à l'auditoire ? Le temps imparti est-il respecté. ? Combien de conférenciers débordent de leur sujet par des digressions qui n'en finissent plus, au détriment du temps qui leur a été fixé ?
- L'attitude corporelle *(fonction sensorielle*). La position assise ou debout face au public est-elle dynamique ? Le regard s'adresse-t-il à tous, ou seulement à une partie de l'auditoire ? Cela vaut pour le professeur qui ne regarde que les élèves de devant ou d'une seule rangée dans une classe.
- Les mécanismes de la parole (*fonctions sensorielle et motrice*). La voix est–elle posée, timbrée, sonore en permanence ? Les attaques sont-elles dépourvues de parasites comme des raclements de gorge, des expressions inutiles comme « Bon », « Bien », « Ecoutez », « D'accord » « En fait » « Pardonnez-moi » et les finales qui n'en sont pas avec « Voilà »

Les orateurs, les comédiens de talent s'approprient toutes ces techniques. Certains professeurs les pratiquent pour le plus grand plaisir de leurs élèves.

L'Education Nationale devrait accorder une priorité à ce type de formation, notamment pour les élèves du primaire. Apprendre à lire technesthésiquement n'accorde plus la primauté aux fonctions intellectuelle et émotionnelle du lecteur, mais à ses fonctions motrice et sensorielle qui cherchent à dégager la fonction motrice du texte[16]. Elle se déroule en mouvements alternés. Elle reconstitue la ponctuation orale imposée par le temps et l'espace dont le texte est porteur.

Conclusion

Le grand mérite des recherches de Régine Lacroix-Neuberth est de sensibiliser tous ceux qui ont à cœur de rendre la communication verbale efficace et sereine entre les êtres. La mise en scène au théâtre lui a permis de découvrir ou de rappeler la fameuse loi du troisième tiers : tout organisme vivant, aux deux tiers de sa durée, rencontre l'échec ou l'accomplissement.

Les lois de la mise en scène l'ont amenée à centrer sa recherche sur la parole, ce qui l'a conduite à l'enseignement de la technesthésie qui conduit à l'état de plénitude de l'état de sensation dans et par la parole. Celles et ceux qui ont eu le privilège d'entendre Régine, le ressentait. L'acteur Fabrice Luchini, qui a suivi et qui pratique son enseignement, disait d'elle : « Régine était très importante ; son charisme était fabuleux, elle était géniale »[17].

Comme Paul Vigné d'Octon (1859-1943), député de l'Hérault, romancier et polémiste redoutable injustement oublié par ses concitoyens, avec lequel elle partageait certains traits[18], cette Montpelliéraine attachée à sa ville natale, a fait du soir de sa vie, une aurore. Il serait souhaitable que les comédiens, les enseignants, les communicants, les édiles n'oublient pas son travail fantastique. Le silence qui perdure depuis sa disparition en 2010 n'augure rien de bon tant il est vrai que l'inculture a tendance à se propager. Comme disait un célèbre libraire parisien du boulevard Saint-Germain à qui Régine exposait ses idées : « Les hommes sont tels, mon amie, que si vous mettiez la connaissance, le cul nu sur le trottoir, personne ne se retournerait »[19]. ■

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

Bibliographie

Lacroix-Neuberth, Régine, Mounoud, Claude, « Essai d'expression orale : Technesthésie à l'I.U.T de Montpellier » *Bulletin pédagogique*, n° 0, février 1969, revue EXPRESSIONS publiée par l'Institut national pour la formation des adultes.

Lacroix-Neuberth, Régine, Exposé, Compte-rendu de colloque, 7-10 mai 1969, Nancy, Institut national pour la formation des adultes.

Landier, Jean-Marc, « La technesthésie », *Revue Progrès,* Rue du Moniteur, Bruxelles, 24 décembre 1970.

Fierobe*, N., «* Compte–rendu d'un stage d'expression orale »*, Bulletin pédagogique*, 1971 INFA- Nancy-Paris

Le Roux, Pierre, « Une méthode d'enseignement de l'expression orale : la technesthésie », *Le Français aujourd'hui*, Revue de l'Association française des professeurs de français de la Maternelle à l'Université. N° 17-Mars 1972.

Launay, Claude, « Dans les classes de techniciens supérieurs », *Le Français Aujourd'hui,* N°18, Mai 1972.

Monnier, Guy, « Le corps, la parole et l'exercice à la relation dans la demande d'emploi », *Bulletin de Français*, Médiation, printemps 1973.

Monnier, Guy, « La technesthésie : une méthode d'enseignement à la parole », *Les cahiers pédagogiques,* printemps 1976.

Article de *L'Encyclopédie,* « Savoir communiquer », Edition Communication et langage, 114 Champs Elysées, Paris, 1976.

« La technesthésie », *Revue de la Formation permanente,* N° 53, janvier 1978

Koch, Raymond, « La technesthésie, une propédeutique de l'expression » Mémoire de l'Université catholique de Louvain, juin 1978[20]

Peretti, André de,(dir) « Rapport sur la technesthésie au ministre de l'Education nationale », Commission sur la formation des personnels de l'Education Nationale, *La Documentation française*, Paris, 1982.

Guiraud, Christian, Bastide, Jean-Louis, « Régine Lacroix-Neuberth, le mot dit du corps et la corde sensible de l'être ». *Etudes Héraultaises,* n°42, 2012.

Roche, Christian, *Régine Lacroix-Neuberth, le quatrième coup du théâtre,* L'Harmattan, 2014.

Editions du Centre expérimental de Recherches de Psychologie Collective

1963 : *Le Jeu qui fait Loi,* Reconstitution du jeu traditionnel de l'Oie. Réalisation collective.

1966 : Régine Lacroix- Neuberth, *Le Théâtricule et le Caleçon d'écailles* (réédité en 1967 et 1975)

1972 : Robert Berthoumieu, *A la recherche des sentiers perdus*.

1977 : *Manifeste pour un Art de l'Homme*.

1979 : Régine Lacroix-Neuberth, *Technesthésie, Illusion, Réalité.*

1994 : Marguerite Frémont, *Contribution à la publication de la vie de René Allendy, 1889-1942.*

2004 : Régine Lacroix-Neuberth, *A la Crypte du Crâne*.

NOTES

1. Elle en justifia plus tard l'usage, en évoquant la valeur cathartique du mot grossier. Ce serait un affranchissement du surmoi ! En effet, le juron, selon ses recherches, aurait des racines acoustiques et une valeur heuristique. Christian Guiraud, Jean-Louis Bastide, « Régine Lacroix-Neuberth, le mot dit du corps et la corde sensible de l'être » *Etudes sur l'Hérault,* N°42, 2012.
2. Alphonse Dupront (1905-1990), historien français, spécialiste du Moyen Âge et de l'époque moderne. Maître de conférences à l'Université de Montpellier, il soutient en 1957 sa thèse de doctorat consacrée au *Mythe de croisade. Étude de sociologie religieuse*. Professeur à la Faculté des lettres de Paris, il fut élu en 1960 directeur d'études à l'École Pratique des Hautes Etudes (VIe section), à une direction d'études intitulée « Psychologie collective et histoire de la civilisation européenne. » Sa thèse, « après la croisade » décrit la persistance et les mutations du mythe de la croisade dans l'inconscient collectif de l'Occident chrétien jusqu'à aujourd'hui.
3. *Technesthésie, illusion-réalité,*
4. Alexandra David-Neel (1868-1969) orientaliste, tibétologue, chanteuse d'opéra, franc-maçonne, journaliste, écrivaine, exploratrice et bouddhiste. Elle fut, en 1924, la première femme d'origine européenne à séjourner à Lhassa au Tibet, exploit dont les journaux se firent l'écho un an plus tard en 1925, ce qui contribua fortement à sa renommée, en plus de ses qualités personnelles et de son érudition.
5. Les œuvres et les documents des travaux de Régine Lacroix-Neuberth ont été déposés aux archives départementales de l'Hérault sous la cote Fond privé, 796W 39, n°25.
6. Charles Léopold Mayer. *La Sensation crée la Vie*, Librairie Marcel Rivière, cité dans *le Théâtricule* p. 39. Charles Léopold Mayer (1881-1971), ingénieur chimiste et profondément humaniste, s'attacha à développer sa fortune afin de pouvoir soutenir des actions visant au développement de l'homme. Il est notamment à l'origine de la Fondation pour le Progrès de l'Homme qui porte aujourd'hui son nom.
7. *Ibid; p. 23.*
8. *Ibid; p. 30.*
9. *Ibid ; p. 34*
10. Paul Valéry, « De la diction des vers », *Pièces sur l'Art*, Gallimard.
11. *Le Théâtricule*, p. 38
12. *Ibid ; p. 61*
13. Guy Monnier, ancien membre des équipes de Régine Lacroix-Neuberth.
14. Le timbre d'une voix, c'est la couleur du son vocal à partir de laquelle on peut identifier une personne à la simple écoute de sa voix.
15. Christian Roche. *Régine Lacroix-Neuberth, le quatrième coup du théâtre*,» p 102
16. Motricité d'un texte : c'est son agencement sonore que l'on découvre dans le deuxième mécanisme, accéléré-ralenti.
17. Interview à Midi Libre, 26 août 2010.
18. Christian Roche, *Paul Vigné d'Octon (1859-1943), les combats d'un esprit libre,* L'Harmattan, 2009.
19. Centre Expérimental de Recherches de Psychologie Collective*, Manifeste pour un Art de l'Homme*, p 101.

Sauf indication contraire, toutes les illustrations sont tirées de la collection privée de Régine Lacoix-Neuberth.

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

Gérard CALVET : la féminité, une parole bleue

Christian Guiraud*

Résumé

Gérard Calvet est un peintre figuratif et coloriste méridional. Il est aussi décorateur de pièces de théâtre et sculpteur. Au cours de plus de 70 ans de carrière professionnelle, il a accumulé un savoir-faire unique dans la réalisation de portraits, de nus, de natures mortes ou de paysages. Ce « Peintre de la femme », par ses tableaux, a construit une mémoire inestimable de l'évolution du regard sur le corps féminin et ses attitudes. Il a accompagné par le dessin et la couleur les métamorphoses d'une féminité souvent voilée, voire mystérieuse.

Mots-clés :

Gérard Calvet, peinture figurative, coloriste, féminité, nature, Méditerranée.

Abstract:

Gérard Calvet is a French figurative painter, recognisable for his use of bold, Mediterranean colours. He is also a sculptor and set designer. During a career spanning seventy years he has achieved a mastery for portraits, nudes, still lifes and landscapes. Recognised particularly for his paintings of women, his work traces the evolution of attitudes to the female body from the 1950's to the present. His drawings, his sensual use of colour reflect the subtle shifts in our ways of perceiving that ephemeral essence, so mysterious to men: femininity.

Key words:

Gerard Calvet, figurative painting, colourist, feminity, nature, the Mediterranean.

Cet article est le fruit de la rencontre avec un peintre « méditerranéen » prestigieux dont l'expérience de la pratique professionnelle est tout à fait remarquable. Il éclaire d'un jour original la trajectoire d'un agent du champ de l'art.

L'un des aspects majeurs de cette étude est le regard porté sur une œuvre artistique continue de plus de 70 ans. L'évolution du contexte socio-artistique des années 1945 à 2015 et les luttes autour des enjeux de l'art pictural figuratif et coloré dessinent les contours de cette recherche. Une focalisation sur le rapport à la lumière propre aux pays méditerranéens met en valeur des tableaux particulièrement colorés, « vivants », voire, pour l'expert, réalistes, ou proches parfois d'une facture impressionniste. Mais Gérard Calvet préfère modestement affirmer que « sa peinture est figurative, construite, rythmée et très colorée (...) mes œuvres ne portent aucun message et n'ont nul besoin d'être commentées (...) Je fais passer la préoccupation de l'expression technique avant le thème » [1].

Gérard Calvet est né en 1926 à Conilhac-Corbières, village situé au cœur du pays viticole audois. Fils d'un viticulteur et d'une institutrice, il doit à sa détermination et sa capacité de travail d'être reconnu comme le maître d'une peinture figurative enrichie de la palette du coloriste. Le parcours de Gérard Calvet témoigne du savoir-faire, du coup d'œil, du sens pratique d'un artiste confronté à un environnement d'experts souvent guidés, selon lui, par « le langage du concept ou de la théorie ».

Ce sens pratique, inscrit dans l'évolution de l'environnement artistique régional, est-il à la base de nouvelles manières de voir et de percevoir son art ? Plus concrètement, considéré comme « le peintre de la femme », apporte-t-il un éclairage sur les changements d'apparence et d'attitude de la féminité, et sur le regard de l'artiste-peintre ?

Pour répondre à ces questions, il est nécessaire de saisir, au préalable, les racines de son parcours artistique. **(Fig. 1)**

« Être un peintre » ou les raisons d'une généalogie sociale

Rappeler l'expérience de vie de Gérard Calvet, c'est décrire sa fréquentation quotidienne d'un milieu de vie valorisant les études. Il habitait au sein même de l'école où sa mère enseignait. Il a été formé par ses parents à la stricte discipline du travail scolaire, aidé en cela par un instituteur particulièrement bienveillant et attentionné (les classes n'étaient pas mixtes et sa mère ne s'occupait que des filles).

*Docteur en sociologie

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)



Fig. 1. Le peintre dans son atelier en 2012 (cliché Christian Guiraud)

Son énergie au travail semble émerger de l'ambiance « cadrée » d'une école républicaine attachée au fait que l'on n'a rien sans effort. C'est en même temps par l'écoute d'un père formé aux valeurs du temps et de la nature (la vigne, le raisin et le vin), qu'il apprend à anticiper ses projets et à construire, en représentation symbolique, son avenir d'artiste. C'est aussi dans la confrontation physique au dur travail de la vigne et des vendanges, mode de vie qu'il refuse, qu'il construit cette perception étrange pour ses parents : « devenir un peintre ! »

Gérard Calvet est un bon élève, quelquefois indiscipliné. Il étale ainsi sa propension à ne pas s'enfermer dans des règles incomprises dont on sait qu'elles ne favorisent pas toujours l'expression individuelle et la création. Mais on ne peut nier que l'art naît de la contrainte et plus particulièrement de la maîtrise, pour ce qui le concerne, de la technique du dessin académique. A l'exemple des meilleurs artistes de ce style, il construit avec une grande rigueur les savoir-faire de son art. Son expérience s'enrichit progressivement d'une meilleure connaissance des enjeux matériels et symboliques accessibles à une vie d'artiste. C'est, par exemple, dans ses activités extra-scolaires, la rencontre de peintres de renommée locale, voire régionale, qui lui ouvre les yeux sur le monde artistique. Ce sont aussi les souvenirs marquants de la période de l'enseignement secondaire, au lycée de Carcassonne, dans un milieu perçu comme hostile et facteur de frustrations ressenties dans le rapport à certaines disciplines scolaires. D'autres matières font alors office de refuge. Ainsi, si Gérard Calvet est prédisposé à l'étude des langues étrangères ou anciennes, c'est avec réticence qu'il joue au rugby, soulignant ainsi un habitus corporel fait d'un rejet du contact brutal des corps et de leur promiscuité. C'est en toute logique qu'il s'exprime dans une activité physique individuelle : le grimper de corde et la gymnastique. Ce choix est facilité par l'aménagement sportif de la cour d'école qu'il peut utiliser à son gré. On ne peut ignorer que sa timidité excessive a aussi joué un rôle important dans son comportement.

Mais c'est également par l'activité physique[2] qu'il construit la nécessaire « capacité de concentration sur l'œuvre en construction ». Il le rappelle volontiers lorsqu'on le questionne sur les différentes contraintes du métier.

Enfin, l'impact psychologique d'un professeur de dessin, Jean Laforgue, dont le talent pédagogique et la technique lui ont ouvert la voie de la peinture à l'huile, constitue un point de départ important de sa carrière. Cet homme a mis à sa disposition, en dehors des heures de cours, l'atelier scolaire de peinture et l'a sensibilisé à la lumière du travail en plein air. Cette liberté pédagogique novatrice a favorisé son engagement artistique.

Une empreinte artistique...

Ce premier regard sur le champ de la peinture et ses acteurs, s'est développé par la fréquentation d'artistes lo-

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

caux, tels Jean Camberoque et André Blondel[3]. Ces deux peintres sont, à leur manière, des figuratifs coloristes. Ils suscitent l'intérêt de Gérard Calvet pour cette technique en l'accueillant dans leur salon. Ces contacts enrichissent la culture artistique du jeune apprenti.

Cette période est aussi celle de la reconnaissance de ses capacités par ses pairs. Il devient, de fait, « le peintre » du lycée. Son habileté à réaliser le portrait de ses camarades est unanimement reconnue.

Profondément motivé par cette réussite, il utilise les périodes de vacances pour peindre, inlassablement, l'environnement naturel de son village natal, et met en valeur l'originalité du bâti dont il se plaît à croquer les effets du déplacement du soleil. Cette manière de faire crée un parallélisme avec Claude Monet dans sa série de toiles sur la cathédrale de Rouen qu'il représente à des moments différents de la journée. Cette approche permet de mettre en valeur les variations de la lumière sur le monument.

Cet engagement dans la peinture n'occulte point sa réussite scolaire, même s'il reconnaît quelques lacunes en mathématiques. Ayant obtenu le baccalauréat[4], il décide de « monter à Paris » pour s'engager, malgré la réticence de ses parents, sur la voie du métier d'artiste. Et c'est muni d'une recommandation de son professeur de dessin qu'il rejoint l'Ecole Nationale Supérieure des Beaux-Arts, au sein de laquelle il est accepté au cours d'Eugène Narbonne[5] en 1945.

Soucieux de se doter d'une solide culture, Gérard Calvet occupe la quasi-totalité de son temps libre à consulter les ouvrages d'art en bibliothèques et à visiter les galeries ou les musées parisiens. Il parle peu du contenu de son travail avec Eugène Narbonne, mais il garde en mémoire la trace d'une pédagogie qui l'obligeait à travailler sur des moulages en plâtre et à dessiner des modèles vivants. Cet enseignant était un bon peintre... Il parlait peu, mais après avoir montré du doigt ce qu'il fallait améliorer sur la toile, il laissait l'élève rechercher la bonne réponse. Cette démarche a été précieuse car elle l'a incité à beaucoup travailler par la suite. En exemple de cette méthode « active », il se souvient qu'au retour de vacances dans son midi natal, il rapporte de nombreux tableaux par le train. Après avoir examiné le travail, Eugène Narbonne rassemble les élèves du cours, leur montre les toiles et dit « Venez tous et prenez de la graine ! ». Puis le maître écarte Gérard Calvet du groupe et lui dit : « Vous, prenez tout cela et mettez-le en l'air ! ». Le jeune peintre est surpris car il pensait être félicité pour la qualité de son travail. Le maître ajoute alors : «C'est un travail d'élève, d'apprenti (...). J'attends de vous autre chose (...), promenez-vous, reposez-vous, car vous avez travaillé tout l'été (...). Revenez dans un mois avec une ou deux toiles importantes qui soient de vous ! ». Au bout d'un mois, Gérard Calvet revient avec deux toiles dont celle de *la chambre avec poêle rouge*, réalisée en 1949, qui signe l'originalité du peintre et la satisfaction du professeur.

De sa confrontation avec les corps nus des modèles, il retient l'aspect du rapport psychologique à l'autre, qui est d'autant plus fort que la barrière du vêtement et de l'apparence « codée » n'existe plus. C'est aussi l'occasion de se confronter à la difficulté du trait induit par la dynamique de reconstruction du corps, dont la vision académique nécessite une maîtrise des formes, des proportions et de l'équilibre.

Ses relations d'atelier à Paris, dans un environnement ouvert aux différentes tendances de la peinture du moment, lui permettent de côtoyer des artistes au devenir brillant, à l'image d'un Bernard Buffet[6] ou d'un César [7]. Mais c'est surtout dans un partage d'amitié avec Jean Ségalat[8], Jean-Jacques Hamon[9], Pierre Bichet[10], Walter Spitzer[11] et Georges Oudot[12] qu'il trouve le soutien nécessaire à un équilibre et au développement de sa personnalité d'artiste. Le dernier nommé est l'ami fidèle de toute une vie et l'accompagne dans de multiples expositions communes (Paris, Besançon, etc.), et, au-delà, dans un partage de la vie familiale[13]. C'est Jean Ségalat qui le conduit à exposer ses dessins pour la première fois à la Maison des Beaux-Arts. Le succès recueilli l'amène à réaliser, l'année suivante, en 1949, une exposition complète à la galerie des Beaux-Arts, située dans la rue du même nom. C'est une première confrontation aux critiques d'Art. Pierre Descargues[14] et Jean Bouret[15] font l'éloge de son travail. Une étude de ses premières toiles est publiée par la revue *Arts* en des termes particulièrement flatteurs : « Gérard Calvet débute où certains se sont arrêtés (...) (il) entend exprimer plastiquement, par la couleur, la poésie dont il déborde (...) Les toiles de Calvet révèlent un réel talent (...) la plupart de ses toiles servies par un dessin sensible (...) sont traitées avec un grand sens de l'unité ».

Quelques œuvres de cette époque, choisies par le peintre, attirent notre attention. Elles forment un point de départ. Nous retenons le portrait du garde champêtre de Saint-Martin-de-Bréthencourt dont on peut dire qu'il représente un modèle de virilité d'après-guerre, la cigarette entre les lèvres, le visage émacié, le regard lointain et des traits rudes. Il y a dans ce portrait quelques éléments empruntés aux héros du cinéma américain de ces années. C'est aussi, en forme de contrepoint, le portrait de sa grand-mère. Ce dernier témoigne d'un monde qui disparaît sous l'effet des changements sociaux de cette période, mais aussi d'une vie quotidienne difficile pour les femmes. **(Fig. 2)**

Un autre tableau singularise le changement profond des mentalités de la jeunesse sous l'effet des nouvelles valeurs d'Outre-Atlantique. Il s'agit du musicien de jazz et de sa compagne blonde, verre à la main et chevelure libérée, rouge à lèvres prononcé[16]. On saisit, dans ce tableau, le caractère émancipé des corps par la danse et la musique américaines. La toile est intitulée *La blonde à Saint-Germain-des-Près*[17]. L'ambiance « bleue » de la scène, dont l'attrait principal est la lumière constituée du regard bleu du modèle et du chemisier de la même couleur, représente une des expressions initiales du goût du peintre pour la déclinaison des valeurs du bleu. **(Fig. 3)**

Ce tableau a une histoire qu'il convient de rappeler. Il a été peint « de mémoire » à la suite d'une soirée dans une boite de nuit dont l'entrée a été facilitée par un de ses amis, car il n'avait pas d'argent à consacrer à ce type de loisir. C'est un de ses premiers tableaux de grand format. A cette époque Gérard Calvet cherchait à peindre « une jeune

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)



Fig. 2. Portrait de la grand-mère dite « mamète » - 1948 – Huile sur toile 73x54 – Coll. Caillol.



Fig. 3. « La blonde à Saint-Germain-des-Près »- 1948 - Collection privée de l'artiste-peintre, huile sur toile 92x73.

femme dans l'esprit du temps » et à retenir l'image du jazz américain. Il témoigne ainsi de son intérêt pour l'observation concrète, réaliste, des évènements qui se déroulent sous ses yeux.

Mais revenons aux effets symboliques de cette première exposition. Gérard Calvet vient de franchir une nouvelle étape dans son accès au champ de l'art. Il en a payé, ce que le sociologue Pierre Bourdieu nomme « un droit d'entrée ». C'est-à-dire que son travail est désormais légitime, reconnu, par l'ensemble du milieu artistique. C'est une reconnaissance très importante car il va désormais user d'une voix et d'un style dignes d'une écoute attentive. C'est la porte ouverte aux galeries qui recherchent de nouveaux talents[18]. C'est aussi un appel aux collectionneurs avertis. La demande des musées n'est pas très éloignée ! Le passage obligé par les galeries est si bien intégré que, dès 1951, Gérard Calvet et Georges Oudot animent une exposition à la galerie Saint-Simon[19], près de Saint-Germain. Le succès est mitigé, comme le souligne André Soulier[20], mais c'est le début d'une investigation des galeries les plus réputées pour asseoir une solide démarche de construction de la valeur des œuvres[21]. Il se rattache, dans cette période, à l'école de Paris figurative dont les acteurs dominants sont Bernard Lorjou (1908-1986), André Minaux (1923-1986) et Paul Rebeyrolle (1926-2005).

L'enracinement *clapasien* et ses attaches parisiennes.

Malgré la coupure du service militaire effectué en 1952 à Toulouse, Gérard Calvet poursuit son activité de peintre tout en « bénéficiant » d'un régime alimentaire propice à compenser les carences de la période précédente. En effet, il était fortement « affaibli par des années de privations » dont on comprend mieux la réalité lorsqu'il achetait « de vieilles toiles au marché aux puces pour les restaurer ». En effet, l'aide familiale était insuffisante pour couvrir tous ses frais de vie. Les permissions vont lui permettre, par relations interposées, de découvrir l'attrait de la vie universitaire à Montpellier où l'ambiance festive et « la beauté des créatures » constituent un antidote à l'ennui. C'est au cours d'un de ces déplacements qu'il rencontre sa future femme Yvonne dont les yeux bleus sont une invitation à la prendre pour modèle. Ils se marient en 1952. André Soulier retient qu'Yvonne, dont la générosité est exceptionnelle, « a vraisemblablement beaucoup pesé dans la peinture sereine et équilibrée de son mari ». Nous pourrions nous poser la question de savoir si elle n'a pas aussi contribué à élargir son réseau relationnel par l'organisation de réceptions ou par le truchement d'organismes de bienfaisance dont elle fait partie ? A l'issue du Service Militaire, le couple s'installe à Montpellier. Quelque temps auparavant, à la suite de péripéties, Gérard Calvet avait pu effectuer une première présentation de ses œuvres dans la salle Frédéric Bazille, jouxtant le théâtre municipal, avec l'appui de Camille Descossy, directeur de l'Ecole des Beaux-Arts

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

de cette ville. Le succès de cette exposition lui ouvre les portes de la galerie montpelliéraine *Art et Décoration*[22] sur une période de 32 ans !

Cette implantation à Montpellier lui permet de côtoyer les grands noms de la peinture régionale et de partager leur passion commune, celle « d'organiser des expositions de leurs œuvres et de présenter aux amateurs d'art les productions de ceux qui honorent le plus l'art vivant ». En 1953, il participe à la mise en place du groupe Montpellier-Sète qui anime la vie artistique de cette région jusqu'aux années 1980 en organisant diverses expositions dans l'espace méridional, avec une ouverture vers plusieurs pays européens[23]. Cette même année le journal *L'Espoir, le journal des hommes libres* affirme, sous la plume de Jean Daniel Maublanc, que les couleurs osées du peintre touchent à la perfection avec « un grand sens de la composition, une exactitude indéniable du dessin, tout cela encore très rare aujourd'hui ». Cette compétence est officiellement récompensée par le prix Seyssaud qu'il obtient au mois de juin 1953[24] à l'Ecole des Beaux-Arts de Marseille, après un échec au prix de Rome. La toile primée représente « un coin du Canal du Midi avec un cargo à quai, dans un cadre verdoyant bien dans la luminosité méridionale ». Les organisateurs du prix, *les amis de Seyssaud*, ont voulu démontrer, par cette confrontation d'artistes, que le niveau artistique de la Provence et des autres régions du sud n'était pas « tellement éloigné de celui de la capitale ». Cette revendication est dans l'air du temps des milieux artistiques.



Fig. 4. Nu de dos – 1957 – 195 x 130

Les liens d'amitiés entre les membres du groupe Montpellier-Sète sont indéniables et leur solidarité permet à Gérard Calvet de mieux s'inscrire dans des conditions de travail plus confortables. C'est ainsi que le peintre Georges Dezeuze met à sa disposition, en 1956, un atelier dans la rue de l'Aiguillerie à Montpellier. C'est la « bouffée d'oxygène » qui lui permet de sortir d'une pratique confinée dans un logement familial inadapté. Cette période est également celle où Gérard Calvet devient enseignant de dessin dans un établissement scolaire afin de subvenir aux besoins de sa famille. Sur les conseils de François Desnoyer, il obtient un emploi de maître auxiliaire à mi-temps dans divers établissements du département de l'Hérault et du Gard, pour déboucher, après sa réussite au concours de recrutement, sur un emploi de professeur à Montpellier. Ce succès le conduit à effectuer, en 1955, le stage de titularisation obligatoire à Paris. Cette contrainte lui permet d'élargir son réseau professionnel. C'est l'occasion de mieux connaître le monde des galeristes et des experts en art pictural, mais aussi, de la décoration et de la sculpture[25]. Sa première exposition en 1954 à la galerie De Groote avait été un succès et lui avait déjà ouvert l'écoute des amateurs d'art. André Soulier identifie cette date comme le point de départ de « sorties et d'expositions plus nombreuses ». Toutefois, un changement dans la direction de cette galerie fait transférer la présentation des toiles à la galerie d'Argenson. Gérard Calvet rappelle que ce transfert est symboliquement marqué par un tableau très important pour lui (« nu de dos », 1957) qui avait été remarqué au salon des Indépendants. Son achat par la ville de Paris[26] a été un encouragement « considérable » ! **(Fig. 4)**

Un contrat instaurant un monopole de présentation de ses œuvres sur Paris est conclu et se poursuit jusqu'au décès de ce galériste. Il part alors à la recherche d'une autre galerie... Ce qu'il fera plusieurs fois au cours de sa carrière, avec succès, lorsque la galerie d'accueil est contrainte de fermer.

Un poète de la couleur

Afin de mieux saisir la nature et l'importance de la critique officielle à propos des toiles de Gérard Calvet, il est utile de comprendre sa manière de penser la peinture :

> « Je me sens profondément paysan (...) j'ai vraiment l'impression que des générations de paysans se sont accumulées en moi (...) je suis orgueilleux, j'ai voulu être un peintre, pas simplement peintre, mais « un peintre » (...) j'ai besoin du monde, de contacts pour ensuite exprimer mes sensations (...) Je ne peux peindre sans soleil, sans cette luminosité si particulière au bassin méditerranéen (...) Le peintre doit effectuer ses recherches avec continuité, cohérence (...) dans une progression constante et non par paliers discontinus (...) La femme ! Mais je trouve que c'est ce qu'il y a de plus extraordinaire au monde, cela me ravit, c'est l'extase ! (...) Toute femme est belle, il suffit d'arriver à trouver l'angle pour la peindre, c'est cela le plus difficile (...) je cherche la nature pour les nus, le soleil c'est

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

merveilleux (...) J'aime dessiner, alors que très peu de peintres dessinent, dans le dessin je trouve la structure, la discipline (...) mais avec la peinture c'est autre chose (...) je veux faire une peinture habitée (...) je veux que mes toiles soient vivantes (...) on me reproche de travailler même le visage dans un nu, mais pour moi c'est très important, cela forme un tout... [27]».

Cette représentation de son métier, à une période de plénitude professionnelle, se confronte à la période antérieure de recherche du « soi-artiste ». Les amateurs éclairés et les experts l'ont souvent comparé à des modèles prestigieux tout en soulignant la précocité de la maîtrise technique et la sensibilité « d'une jeunesse » à la découverte du monde[28].

Si, comme le souligne Pierre Bourdieu[29], le jeu des formes, des couleurs, des taches juxtaposées produit des effets plastiques et n'ont pas vocation à communiquer du sens, qu'en est-il de la réception de l'œuvre ? La poésie dont il est question, point développé plus bas dans l'article, a un caractère métaphorique et s'exprime au niveau de celui qui regarde l'oeuvre. Dès 1954, cette sensibilité poétique s'allie à l'usage de la couleur bleue qui caractérise désormais le peintre. Gérard Calvet établit un lien symbolique entre cette couleur et sa « méridionalité ». En effet, c'est avec émotion qu'elle lui rappelle les moments passés, lorsqu'il était plus jeune, au bord de la mer méditerranée.

Au hasard de ses archives, nous relevons cet article de presse où l'observateur commence sa description par l'effet dominant du bleu et l'inscrit dans une ambiance propice à la sensualité du corps féminin :

« Toiles où l'eau, le sable, et les nuages se partagent avec bonheur une palette où le bleu domine (...) Ce peintre a pris conscience du message poétique qu'il porte et qu'il a su exprimer (...) La composition de ce tableau est toute intérieure. Elle exprime un tempérament à la fois sensuel et très sensible de notre peintre. Une jeune fille nue, la hanche en avant, est debout face à nous près d'un vase, dont les lignes molles s'harmonisent aux siennes et qui élève de sinueux chardons (...) Au fond de la mer (...) cette néréide encadre son visage entre deux piquets porte filets. Ajoutez une matière très chaude pour le corps et une expression de rêve sur un visage légèrement idéalisé et vous aurez une toile heureuse. C'est d'ailleurs par le visage que Calvet donne à ses nus l'esprit et la vie. Le nu debout d'une belle hardiesse de la pensée est réellement présent sur la toile »[30].

Le discours ci-dessus complète celui du peintre. C'est la représentation du féminin par l'homme ! Ainsi la hanche en avant stigmatise bien une attitude féminine. « Les lignes molles du vase » rappellent la perception anthropologique d'un corps féminin « mou » par opposition au corps masculin « dur ». La prise de distance au sujet en parlant de « néréide » instaure un écart de sens qui neutralise, esthétise le regard. Il devient désexualisé. Il faut aussi retenir que le milieu naturel légitime la présentation de corps nus. Comme le souligne Jean-Claude Kaufmann, la nature devient un lieu marginal propice à l'observation de comportements nouveaux[31]. C'est ce que Gérard Calvet confirme au fil de ses toiles.

Au cours des années 80, une exposition à la galerie *Art et décoration* est décrite par le journaliste de *Midi Libre* qui analyse autrement les nus du peintre. En effet, le discours a changé et devient plus direct en abandonnant le style métaphorique :

« Venons en aux nus, assez nombreux. C'est un lieu commun de dire que Gérard Calvet est le peintre de la femme. Ses qualités dans ce domaine apparaissent plus que jamais réalistes. Trop peut être aux yeux de certains, mais à une époque où l'on va bientôt demander l'éducation sexuelle à la maternelle, on n'est plus au temps où il était interdit aux peintres de représenter le système pileux. Ces nus n'ont quand même rien de choquant. Car on y sent une pureté d'intention, un amour pour la beauté du corps féminin que tout homme normalement constitué admettra fort bien. Les femmes peintes par GC sont belles, pleines de jeunesse, de vigueur et de charme. Dans ces nus, GC démontre une technique particulièrement poussée. Aussi bien les visages –il s'agit de véritables portraits- que les corps sont façonnés à la manière d'un sculpteur, avec un modelé extraordinaire qui traduit parfaitement les moindres rondeurs, les moindres ombres[32] ».

L'exposition de 1998 au Conseil Régional du Languedoc-Roussillon met un terme provisoire à notre exploration des articles de presse consacrés à son œuvre. Ce qui suit, en conclusion de ce paragraphe, témoigne de l'évolution du regard social, jusqu'alors très traditionnaliste, de la religion catholique sur l'Art et plus particulièrement sur le corps dénudé de la femme. Il s'agit d'un texte de Marc Hervé, aumônier des artistes :

« Les personnages, spécialement ses nus, ont cette présence charnelle, comme disait Péguy, qui en font bien plus que des compositions : des composés humains, fruits de l'alliance féconde de la science du dessin, des règles de la surface plane, de l'observation inlassable de l'anatomie et de la contemplation émerveillée du corps humain ».

Cette analyse constitue le lien idéal avec le paragraphe suivant, consacré à une connaissance plus approfondie du travail du peintre et de ses œuvres les plus récentes. Toutefois, nous remarquons que la critique d'art de la presse régionale est devenue, au fil du temps, plus discrète.

Gérard CALVET, un peintre de la femme ou des femmes ?

En s'extrayant du milieu des Beaux-Arts parisiens, il a fait éclore ses tendances profondes. Son activité picturale témoigne de sa sensibilité aux paysages, aux natures mortes, aux scènes de la vie quotidienne, et, surtout, ce qu'en retient son biographe André Soulier, de son approche de la féminité. Si l'on insiste sur ce dernier aspect, c'est d'un point de vue qualitatif et non pas quantitatif. En effet, comme le souligne l'artiste, les portraits et le nu féminin sont parmi les exercices les plus difficiles à réaliser. Ce n'est pas seulement un aspect lié à la beauté du modèle ou à la lumière de la composition, mais la recherche d'un équilibre général qui fait, pour un portrait, que « le corps et le visage (font) partie d'un tout »[33] et que le peintre

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

doit s'en sentir proche afin de « s'exprimer comme il le veut »[34]. Ceci exige une maîtrise tout à la fois du dessin et de la couleur, en y ajoutant l'empathie nécessaire avec le modèle, forme de fusion émotionnelle indispensable à l'œuvre artistique... Ces conditions ne sont pas toujours remplies et obligent à différer le travail ou à le remplacer par un thème plus réaliste, à l'image de natures mortes plus concrètement abordables dans la composition et la réalisation. Il en est de même pour le paysage. Pour ce dernier, nous sommes éclairés par l'expression imagée de Michel Walch (Magazine n° 109, du club Kiwanis[35], 1985) : « Ses paysages sont pleins de charme, de douceur, de tendresse, mais aussi d'imprévu ». Cette description sensuelle n'est-elle pas celle de la féminité dans les représentations dominantes ?

Ce lien entre le paysage et le corps féminin n'a pas échappé à Christian Dedet dont il nous plait de rappeler le texte, d'autant qu'il se situe après les évènements sociaux de mai 1968 :

> « Vénus est née d'une coquille. De la mer à la femme nous ne changeons pas d'amour. Gérard Calvet (...) est surtout, un peintre de la femme. Il l'est d'abord parce que son exigence et sa maîtrise du dessin devaient le conduire très tôt à la figure humaine. Il l'est surtout parce qu'en homme fort, l'univers des sens est pour lui un univers innocent ; parce que cerner ou pétrir des corps nus de baigneuses sur la plage, livrées au soleil comme de lascives méduses ou comme de lourdes déités fécondes, était le moyen le plus sûr de célébrer un accord profond, natif, avec la terre [36]».

Visiblement cet auteur prend de la distance avec le sujet en usant de la métaphore de la naissance de Vénus. Il construit son article en désexualisant le regard. Cet appel à la mythologie lui permet de ne retenir que l'esthétique des formes féminines. Il en offre la vision sublimée d'un rapport du corps humain à la nature, dont on sent bien que l'artiste est l'ordonnateur ! Ce traitement du regard autorise toutes les expressions de la nudité en lui retirant tout aspect à caractère érotique choquant !

Mais, ne faut-il pas saisir le langage de l'anthropologue qui souhaite « parvenir progressivement à brosser les contours d'une zone d'intersection, là où se tient précisément la beauté, entre ce qui plait à l'œil, c'est à dire le regard, le trouble, l'équivoque, la sensation et ce qui plaît à l'esprit, c'est à dire la parole, l'objectivation, l'échange (le symbole), la loi, le tiers »[37]. Cette dernière citation a le mérite de nous replacer dans le champ social de la production artistique, au carrefour du discours dominant des experts auto-désignés et de celui, souvent rebelle, du créateur. Cette rencontre est formalisée, en 1962, par le critique d'art Jean Daniel Maublanc dans un fascicule des *Cahiers de la Pipe en Ecume* intitulé « Gérard Calvet, peintre ». A propos des nus, nous y relevons que « la femme y est reine, les nus y sont majestueux, gonflés de sève, étalant leurs formes charnues et leurs membres pareils à des colonnes. Femmes musclées, reins puissants, jambes et bras massifs, hanches fortes, seins mûrs, femmes toujours prêtes à être fécondées ». Par projection, l'auteur parle « des gestes gourmands et volontaires répondant volontiers à la contemplation de ces formes rondes et convexes qui peuvent s'élever au-dessus du plaisir immédiat » et cite le choix de toiles rudes, à gros grain, qui accentue encore « le charnu de la facture ». Il est également question de la pâte abondante, onctueuse, saisissant parfaitement la lumière. Cet érotisme de l'œuvre de Gérard Calvet est décrit comme « sain, aux appétits affirmés, à la gourmandise vorace, éclatante de se savoir impunie ». Il s'agit d'un discours qui, replacé dans son contexte, respecte une « morale sociale ». C'est-à-dire une image forte du rôle social de la femme comme « reproductrice », future mère de famille. Il y a une perception « extérieure » du corps féminin qui porte sur sa capacité à engendrer, tout en exaltant le sentiment de beauté. C'est d'ailleurs ce que relève G. Vérune[38] dans un article de *Midi Libre* à propos d'une exposition à la galerie « Art et décoration » à Montpellier :

> « Plusieurs toiles ont pour thème des personnages féminins. On ne saurait s'en plaindre lorsqu'on sait combien Calvet excelle à rendre le corps de la femme avec d'ailleurs beaucoup de vérité, mais aussi de pureté. En dehors même de ses dessins, il peut se permettre de peindre presque grandeur nature des femmes nues sur la plage, sans pour autant qu'elles soient plus indécentes – malgré une plastique parfaite, ou peut-être à cause de cela - que des baigneuses habillées ».

En 1965, à Cordes, René Coulanges fait une analyse particulièrement intéressante des toiles exposées. C'est une approche psycho-sociale de la féminité. Il entre ainsi en symbiose avec le discours du peintre. On remarque qu'il fait référence à l'art grec ou romain pour rendre acceptable, par l'opinion publique de l'époque, la présentation d'une nudité qui pourrait heurter la pudeur :

> « Calvet s'attarde longuement sur les détails les plus suggestifs de ces femmes délicieuses, à la sensualité débordante. Le visage lui importe moins. Gérard Calvet est plus un anatomiste qu'un portraitiste. Cette considération n'est pas une critique, dans la mesure où l'artiste désire fixer notre attention sur les attitudes des corps et sur elles seules. Dans ce cas, il y parvient au-delà même de ses objectifs (...) Ces nus ne sont pas équivoques : la salubrité physique est égale à la salubrité morale. Nous insistons sur ce point délicat et important. En bon méditerranéen GC est l'héritier atavique des civilisations grecque et romaine, où la représentation du corps humain était le sommet de la création artistique : la nudité était reine dans les ateliers des sculpteurs, sur les stades. Maturité et puissance des corps, tel était le canon de beauté, que nous retrouvons, deux mille ans et plus après dans l'œuvre de l'hôte de la galerie Dauphin. Ne nous attendons pas à découvrir, même par hasard, ici, des silhouettes fluettes, maigrelettes, aux hanches étroites et aux cuisses creuses. GC ne rend hommage à la femme que dans son épanouissement et il a raison. »

En 1983, Hélène Cingria[39] porte un regard de femme. Mais c'est aussi un regard d'experte de l'art attentif à la composition des toiles et à l'usage « coordonné » des couleurs. C'est également une vision traditionnelle du corps

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

féminin que la mode des loisirs en plein air, et de la recherche du soleil, colore de couleurs chaudes. Il va sans dire que les courbes douces du corps valorisent une vision esthétique qui échappe encore à la montée des valeurs androgynes de l'époque.

> « Ce que Gérard Calvet peint avec le plus d'amour, donc avec le plus d'art, c'est le nu. Le nu féminin dont il célèbre les chairs ambrées, les courbes douces en les soulignant par des traits d'un noir profond ou en les rehaussant par des touches soutenues, bleues, violettes ou vertes qui en exaltent la blondeur. Le grand nu de femme qui fut primé à la biennale de Menton notamment, nu qui dans la pénombre d'une salle de bains moite d'humidité, apparaît caressé de patine d'or par un pinceau qui s'attarde, insiste, pétrit la tendre matière pour mieux en chanter la volupté ».

En 2011 à Béziers, l'exposition « Aspects de la femme » présente le travail du peintre. Mais on y retrouve ce qui a été dit plus haut dans cet article. Il n'y a pas de rupture apparente dans le discours des experts, car la sensibilité du peintre est encore oubliée ! Il y a toutefois une meilleure description de la technique préparatoire du tableau et de la dynamique induite :

> « C'est grâce à sa liberté des lignes que nous pouvons particulièrement découvrir dans ses dessins de nus, l'expression de ses différentes techniques. Ni totalement abstrait, ni réellement figuratif avec une point d'art déco, l'art de Gérard Calvet est de reproduire ce qu'il voit mais avec sa propre interprétation de la réalité. Quant aux corps humains, ici présentés dans notre exposition, ils révèlent la sensualité de ses nus[40]».

Pourtant une meilleure écoute de l'artiste permettrait d'ouvrir la voie à une autre perception. En effet, lorsque Gérard Calvet peint les corps féminins, nus ou parés de voiles divers, c'est avec le sourire aux lèvres qu'il explique que la féminité est, pour lui, une attitude, une manière de parler et de rire. Il rejoint en ce sens le romancier Edouard Glissant qui considère que la féminité est « moins un dehors qu'un dedans » et qui reprend le concept plus psychologique « d'attitude féminine ».

Traduire la parole par une couleur est le privilège du peintre. L'anthropologue Marcel Jousse nous permet de comprendre le lien entre la sensibilité perçue de la parole féminine et sa transcription par la palette du peintre. En effet, selon cet auteur, la parole est « matérielle » et gestuelle. La parole des femmes est un geste qui se traduit en couleur dans l'imaginaire masculin, car le mot geste s'étend « à toutes les activités intellectuelles du composé humain »[41]. Le bleu est une des couleurs caractéristiques de la peinture de Gérard Calvet. C'est elle qui traduit la sensibilité du poète à propos de la femme et il est tout à fait logique de considérer que la parole féminine est portée par cette couleur. Mais s'agit-il réellement d'une parole féminine ?

Une vision traditionnaliste attribue une attitude passive à la femme que l'on retrouve dans la plupart des toiles de Gérard Calvet, sauf dans une période récente ou l'on observe des corps en mouvement sur la plage. Quelques essais antérieurs avaient mis en scène un groupe de femmes jouant d'instruments de musique (violon, piano, contrebasse – Rencontre estivale - 1993) ou bien porteuse d'une corbeille à fruits ou écaillant un poisson. Ces « attributs » sont effectivement du domaine de la féminité dans des activités qui sont conformes aux représentations masculines dominantes.

Nous identifions deux périodes importantes dans la réalisation de nus. La première se situe entre 1962 et 1970[42] et la seconde entre 1987 et 1993[43]. Ces dates, confrontées au contexte de la vie du peintre peuvent-elles prêter à interprétation ?

Avant de répondre à cette interrogation, nous retenons que le premier portrait féminin connu[44] de Gérard Calvet est celui de sa grand-mère. On est surpris d'y observer que le noir des vêtements traditionnels des femmes du midi de l'entre-deux-guerres se décline en de multiples effets lumineux, faits d'ombre et de clarté. La personnalité du modèle parle à l'observateur. Comme toutes les femmes du milieu rural, c'est une femme laborieuse, qui se consacre au tricotage (ce qui est central dans le tableau) dans une valorisation de l'habileté manuelle et d'une activité ménagère permanente. Le regard de l'amateur est invité à se porter sur les mains de cette femme dont un des symboles possibles est celui du lien avec sa descendance et son dévouement à sa famille. Les yeux à demi clos et le corps penché sur l'avant donnent une impression faite tout à la fois de douceur et d'acceptation d'un rôle social discret[45]. Ce portrait témoigne de la précocité du peintre dans la recherche d'une empathie avec son modèle. Il ne copie pas, il crée, il interprète ! Mais le tableau nous apprend encore davantage sur la situation de la grand-mère sur le pas de porte. Cette symbolique du seuil marque le lieu de rencontre du monde intérieur de la maison avec le monde extérieur. C'est le lieu « carrefour» de la relation sociale (nous sommes en milieu rural méridional à la fin de la seconde guerre mondiale). Ce portrait est un indicateur pertinent, pour l'historien, des modes de vie ruraux de cette époque.

Revenons sur le sens à donner aux périodes décrites ci-dessus. La première période correspond, selon André Soulier, à l'accélération d'une évolution technique ; il parle d'un travail réalisé avec « plus de souplesse »[46]. C'est également l'émergence d'une réelle reconnaissance sociale, « la reprise par la galerie Iris (rue St Honoré à Paris) des toiles restées chez le précédent et défunt propriétaire (...) lui assure (par son succès) une pérennité commerciale »[47]. C'est également l'avis de Christian Chery, critique d'art aux Lettres Françaises (7 au 13 mars 1963) qui souligne une rupture dans l'expression :

> « Il a rejeté les obscurités qui, trop souvent, endeuillaient son dessin et rendaient maladives certaines gammes de couleurs. Aujourd'hui, elles s'ébrouent sur la toile, ces couleurs font flaque, elles sont douées d'un intense désir de vivre, de se prolonger, de séduire (...) Manière de penser, de peindre, manière éminemment jeune (...) Ses nus – il y revient avec une fougue méridionale !- sont flamboyants, follement heureux de se montrer, dorés, offerts ou attentifs, jamais vulgaires : ils distillent l'Amour, le plaisir dont on rêve ».

Cette période est également celle de la construction de sa villa, au milieu de la nature, réalisée par l'architecte

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

Pierre Chapo[48] et l'élaboration de nouvelles relations avec son environnement professionnel[49]. Toutefois, il ne faut pas négliger que cette période correspond également à un développement démographique et économique important[50] de la ville de Montpellier par l'arrivée des rapatriés d'Algérie et d'une élite « parisienne » constituée de cadres d'entreprises ou d'administrations et d'intellectuels. C'est également le développement du pôle universitaire de la ville. Enfin, il ne faut pas oublier que Montpellier est une ville bourgeoise pour laquelle l'art et les biens culturels constituent un domaine ostentatoire. Les conditions d'une demande sociale plus forte de la production artistique sont en place pour favoriser la circulation des œuvres et leur commercialisation. Gérard Calvet peut, enfin, abandonner l'exercice de son métier d'enseignant.

La seconde période semble être celle d'une nouvelle manière de composer et d'organiser la toile. Il innove en choisissant le format « d'un mètre de côté ». Est-ce l'effet d'une recherche du meilleur équilibre possible entre la toile et son cadre ? Toutefois, ce choix n'est pas exclusif et témoigne d'un goût prononcé du peintre pour les grandes toiles.

En plus de 70 ans de peinture, Gérard Calvet a peint plus de 70 modèles féminins différents dont certains de nombreuses fois comme la célèbre Colette[51] qui est présente sur ses meilleures toiles. Sa féminité, au cours du temps, est renouvelée par le paysage ou le simple décor de studio, ce qui démontre l'importance du contexte sur l'évolution de la représentation du corps féminin au sens « d'une attitude ». Colette aime son corps et interprète poétiquement sa féminité : « Une femme est comme le pistil d'une fleur, ce sont des essences à valoriser ». N'est-ce point la confirmation de l'intégration du regard modélisant de l'homme et son emprise sur l'expression de la féminité de ce modèle ?

En 2005, dans une conférence à l'Académie des Sciences et des Lettres de Montpellier intitulée « Le corps humain dans l'art », Gérard Calvet nous donne quelques éléments de son propre sens critique et de la difficulté de la tâche. Il fait sienne la remarque de Matisse :

> « Il ne faut à aucun prix faire coïncider le modèle avec une théorie ou un effet préconçu. Le modèle doit vous marquer, éveiller en vous une émotion qu'à votre tour vous cherchez à exprimer » [52]

Gérard Calvet rappelle aussi l'importance de « l'équilibre » :

> « Le nu représente le pari de toutes les exigences, de toutes les rigueurs, celui où on ne peut rien concéder à l'injurieux hasard (...) le nu est un impérieux rappel à l'équilibre... »

Quels enseignements concrets peut-on retirer de ses portraits et nus féminins ?

Comparaison de quelques œuvres

Prenons comme point de départ la célèbre toile de Frédéric Bazille, réalisée en 1868, *Vue de village*. Gérard Calvet en a fait un modèle de référence pour illustrer, en 2003, sa filiation d'artiste - soit la peinture en plein air - et la concrétisation de son réalisme[53]. Notre proposition vise à utiliser cette œuvre comme un analyseur de sa peinture.

Max Allier[54] réalise, en 1991, une lecture du tableau de F. Bazille. C'est un discours de chroniqueur moderne et de poète, doté d'un puissant amour de la culture régionale et d'une connaissance des lieux. Il ajoute, à la lumière du midi qui semble éblouir le peintre, la note musicale des cigales que tout méridional associe à la grande chaleur ! Plus que dans l'analyse de l'œuvre finale, il se place au niveau de son élaboration :

> « Cette jeune fille assise à l'ombre légère d'un pin et qui, tournant vers nous des yeux vifs, nous lance une muette interrogation (...) C'est à Méric, propriété de sa famille dont la terrasse domine abruptement le Lez, qu'il exécuta ce tableau (...) la palette à la main, indifférent à la chaleur et au crissement des cigales, il éprouvait, fermant à demi les yeux devant ce paysage inondé de soleil, une joie peu commune... Celle de saisir au bout de ses pinceaux le secret de la lumière et de l'enclore vibrante, sur sa toile (...) Le monde est durement présent chez Bazille. Il interdit au peintre de le tenir pour quantité négligeable. Dans sa vue du village, sa jeune fille se découpe dans une ombre lumineuse sur un fond ébloui de lumière, mais où les maisons blanches s'inscrivent dans leur robe pesante de pierres. L'œil de Bazille (..) saisit la pérennité de la matière ».

Ce même tableau est décrit, en 2007, par Gilles Coÿne[55], en des termes plus explicatifs :

> « Une jeune fille, la fille du jardinier des parents du peintre, assise à l'ombre d'un pin, regarde le spectateur. Derrière la pente abrupte et les pins en désordre sinue une rivière – le Lez, près de Montpellier – qui lui inspirera plusieurs tableaux. Au fond s'élève un village, Castelnau (...) Dans ce tableau (...) il cherche à résoudre le problème de peindre des personnages en plein air (...) Il peint la figure à l'ombre pour éviter les taches de lumière, à l'inverse de ses amis impressionnistes qui n'hésitaient pas à les représenter. Il s'est placé un peu au-dessus du modèle pour mieux visualiser le paysage et la petite ville. Ce qui donne un tableau un peu hybride. Portrait ? Paysage ? Les deux. Pour unir les thèmes, il partage la composition par une imaginaire ligne médiane passant par les yeux du modèle. On comparera ainsi la plage sombre du premier plan au fond lumineux des maisons et de l'église noyées de soleil... ».

Ces regards sont le fait d'hommes cultivés, mais différents par leur contenu. Le premier au caractère poétique, vise à rendre le tableau vivant et porteur d'émotions diverses. Le second est plus « technique ». Ce double regard peut ainsi être confronté à celui que nous portons sur la toile de Gérard Calvet : « Hommage à Frédéric Bazille ». En référence à ce que dit ce peintre, quand il place l'importance de la technique avant le thème, nous proposons l'analyse suivante :

La dimension des toiles est différente. Le tableau de F. Bazille est plus large, mais sa dimension verticale est

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)





Fig. 5 et 6. Hommage à ... (à gauche) et Vue de village (à droite) - © Musée Fabre - Montpellier Agglomération / cliché F. Jaulmes





Fig. 7 et 8. Etudes préparatoires des artistes (à gauche Gérard Calvet : 185 x 60 ; à droite F. Bazille : 30 x 20,7, ref. Daulte, 1992, p.116)

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

inférieure à celui de Gérard Calvet (130 x 89 / 160 x 80). L'effet visuel n'est donc pas le même, puisque le tableau plus large favorise une perception plus en profondeur. Si l'on place les deux tableaux en parallèle (voir ci-dessous), on observe que Gérard Calvet n'a pas pu retrouver un environnement identique en raison de l'évolution de la végétation et de l'emprise des nouvelles constructions du village. Cent quarante et une années séparent ces deux œuvres ! Gérard Calvet a pris l'angle de la modernité. C'est ce que nous observons concrètement dans l'analyse du personnage central. Si les attitudes « féminines » sont comparables, il n'en est pas de même pour le choix des modèles. Chez Bazille, il s'agit d'une jeune fille, dans la fleur de l'adolescence, auréolée d'une symbolique virginale. Le modèle choisi par Gérard Calvet est une femme épanouie dont la position « corrigée » vise à mettre en valeur la poitrine et un port de tête altier. La chevelure rousse est courte. La peau est ambrée et permet de souligner une mode où l'on s'offre au soleil. Le corps, partiellement dénudé, est couvert d'une robe rayée de bleu foncé et bleu clair dont la ligne verticale donne de la « hauteur » au personnage. La facture de l'œuvre donne une plus grande proximité entre le modèle et les maisons du village. Le regard bleu porte au loin, les lèvres sont épaissies par un rouge intense. La pomme verte dans la main gauche développe une vision sensuelle du tableau, d'autant plus perceptible que la lumière irradie l'ensemble de la scène et joue avec de fortes complémentarités de couleurs. Au plan technique, le peintre prend en compte les taches de lumière sur le corps, ce que Bazille avait évité de faire. Mais ce que les deux peintres ont en commun, c'est la préparation de leurs toiles. En 1995, Michel Schulman précise que « Bazille exécuta plusieurs dessins préparatoires pour la *Vue de village*, le plus significatif étant celui qu'il a mis au carreau...[56]». Il en est de même pour Gérard Calvet dont l'étude de la position du personnage passe par plusieurs croquis et dessins préparatoires comme nous l'observons ci-dessous. **(Fig. 5 et 6, 7 et 8)**

Ainsi, si le thème des deux tableaux est identique, leur facture est très contrastée et situe bien une perception différente de la féminité. Cette observation est peut-être un peu faussée par la jeunesse du modèle de Bazille et les mœurs de l'époque. Nous devons aussi prendre du recul par rapport à notre propre habitus d'observateur et faire un effort de distanciation comme le souligne le neurologue Jean-Pierre Changeux :

« L'œuvre d'art est beaucoup plus qu'un simple objet de plaisir. Elle possède une multiplicité potentielle de sens, un pouvoir évocateur, auquel on accède par une attention soutenue. La force de ce pouvoir évocateur varie avec ce qu'il est convenu d'appeler la qualité de l'œuvre. Comprendre un tableau, c'est retrouver, dans sa richesse de significations et son harmonie, sa singularité. C'est également le replacer dans le contexte de l'œuvre d'un artiste, d'une école, d'un pays et d'un siècle[57]».

Un entretien[58] avec Gérard Calvet permet de mieux en saisir la singularité... Pour lui, la réalisation de cette toile est le geste d'une amitié symbolique envers Frédéric Bazille : « il est allé se faire tuer contrairement aux autres hommes de sa classe sociale... ». La mort prématurée du jeune peintre à l'âge de 28 ans au cours de la guerre de 1870 lui rappelle les souffrances de son père au retour de la guerre de 14-18 et ses longues nuits d'éveil dues à des crises de toux interminables. Gérard, jeune enfant de 5 ou 6 ans[59], garde, gravé dans sa mémoire, cet écho du martyr des hommes au combat. Ces stigmates marquent une vie que seule une recherche de la beauté du monde semble pouvoir atténuer, sans pouvoir effacer leur vision cauchemardesque. Son implication dans des associations à caractère humanitaire y trouve probablement sa raison d'être. Au sujet du tableau « *Hommage à ... »,* c'est en observateur du monde actuel qu'il se situe et qui justifie les différences que nous avons pu noter ci-dessus. La peinture contemporaine autorise une liberté inconnue du temps de Frédéric Bazille[60], surtout dans l'environnement protestant dont on connaît le puritanisme. C'est aussi la pertinence de son regard qui sait découvrir ce qui change autour de lui, c'est une forme d'accès privilégié à une modernité encore incertaine. Nous relevons également que Gérard Calvet fonctionne à l'émotion, au sens profond que lui inspire la présence d'un modèle porteur lui aussi de sensibilité.

Nous avons considéré ce tableau comme un analyseur de la peinture de Gérard Calvet. C'est donc avec raison que nous observons, ci-après, l'évolution du contexte de ses tableaux pour y trouver les marques du changement social. Changement dont nous chercherons la lisibilité dans ce que les historiens contemporains ont appelé, au cours du temps, le statut de la condition féminine, puis, plus tard, celui de « la libération de la femme ». Notre regard vise à décrypter ce qui est novateur, à un moment donné, dans l'attitude des modèles, dans les toiles sélectionnées, au cours des périodes décrites plus haut dans cet article.

Nous retenons un premier tableau dénommé *Les baigneurs de la plage*[61], peint en 1954. C'est plus la plage audoise de la Nouvelle que la mer qui attire notre attention, car le bleu de la mer n'occupe qu'un coin très réduit de l'espace. Les regards tournés vers ce miroir d'eau semblent hypnotisés par « un je ne sais » quel mirage. Pas de seins nus et déjà le bikini ! On peut même dire que la pratique de la plage est d'abord un spectacle de vagues, de reflets de lumière et de respiration d'un air sain, vivifiant. Il n'y a pas obligation de se dévêtir, comme l'illustre ce personnage assis sous son parasol, à la limite des vagues, et perdu dans la contemplation de l'horizon. Seul, le marchand de beignets ou de frites foule le sable chaud, son panier sous le bras. Il semble faire le lien entre les micro-espaces privatifs des serviettes de bain posées sur le sol ou les zones d'ombre des parasols. Il y a, dans ce tableau, une impression de calme et de repos des corps. Ces derniers sont bronzés et marquent une habitude de fréquentation des lieux. Seule, une femme assise semble chercher à se protéger des rayons solaires par une tenue et une coiffe blanches. A ses côtés, une guérite de toile verte indique la nécessité de se protéger du vent, fréquent dans cette partie du littoral languedocien, ou de préserver la pudeur d'un déshabillage ! On remarquera que les femmes enveloppent leur chevelure dans une serviette afin d'éviter le désagrément des cheveux mouillés à la sortie du bain. Comportement que l'on n'observe plus sur les plages actuelles, la mode étant aux cheveux plus courts ! **(Fig. 9)**

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)



Fig. 9. « Les baigneurs de la plage » -1954 – (100 x 81) - Coll. Alric

Cette observation des comportements féminins sur la plage se poursuit dans de nombreuses toiles dont celles que nous présentons ci-dessous :

En 1955, ces *Baigneuses et fruits de mer* rappellent l'éclosion des loisirs familiaux de plage et la mode du bikini qui s'affirme. De nouveaux vêtements apparaissent comme cette barbotteuse bleue qui protège le corps du second modèle. **(Fig. 10)**



Fig. 10. « Baigneuses et fruits de mer » - 1955

En 1963 *les baigneuses en jaune*, ci-dessous, offrent un autre regard sur un moment de la nouvelle société des loisirs. En effet, les années 50, 60 et 70 correspondent « à une explosion (...) des loisirs de masse »[62] . Le camping figure parmi les activités qui ont le plus large développement. Il est une porte ouverte sur la pratique du plein air et un nouvel usage du temps libre. Cette toile de Gérard Calvet témoigne du camping sur la plage, alors autorisé le long du littoral méditerranéen. Si la nature morte du premier plan offre une variété de fruits qui interroge sur la saison de cette scène de vacances, il faut focaliser le regard sur les seins nus, pratique novatrice, voire anticipatrice, sur une mode qui se développera rapidement au cours des années 70 pour perdurer jusqu'au début des années 2000. Le soleil recherché à cette époque entrainera quelques dizaines d'années plus tard des problèmes de santé qui seront un frein à cette mise à nu. Les méfaits d'un bronzage intense sont révélés par le corps médical. La population féminine abandonne alors progressivement cette exposition risquée ! Un regard sur une toile de 1958, intitulée *les campeuses* permet de relever que le peintre a réactualisé ce thème dans *les baigneuses en jaune*. La pose des modèles est globalement proche, mais il y a, en 1963, abandon des lourds empâtements et des contrastes de brun et ocre au bénéfice de couleurs plus lumineuses. Le cadrage est également un peu différent (plan plus large). Cela confirme l'intérêt de cette pratique sociale de loisir aux yeux du peintre et sa réelle diffusion à cette époque. Cette comparaison est d'autant plus importante qu'elle situe le moment d'une évolution du peintre vers la recherche de plus de lumière par l'adoption d'une palette plus colorée. **(Fig. 11)**



Fig. 11. « Les baigneuses en jaune » - 1963 - (146 x 97)
Coll. Serge Pellerin et Monique Mitjaville.

La toile intitulée *le repos* (1967) présente les portraits de trois jeunes femmes dans la pénombre d'une pièce gris-bleu. Deux autres femmes semblent jouer, au loin, sur la plage. Ce moment de sérénité pourrait symboliquement tracer une rupture dans l'attitude des femmes de la plage. Si les personnages du premier plan sont assis ou allongés, à l'abri du soleil, les personnages extérieurs font preuve d'un dynamisme conquérant. C'est cette dernière représentation de femmes en activité physique intense qui retient notre attention. C'est un changement d'attitude des corps féminins. **(Fig. 12)**

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)



Fig. 12. « Le repos » - 1967- (162 x 130)

Une autre toile *Nu au miroir* [63] (1967) mérite également notre attention. C'est un nu intégral de face, hanche droite en avant, main sur la hanche, corps désaxé en appui sur la jambe gauche et la main gauche posée sur la table. Les « traces blanches » du maillot sur le corps, les courbes du corps, accentuées dans le miroir, les cheveux blonds et les rondeurs des vases, situent la féminité de l'époque[64]. Le corps est léger et ses extrémités, mains et pieds, prolongent la pose. **(Fig. 13, 14)**

En 1968, la toile *Sète - Théâtre de la mer* [65] (ci-dessous) marque une évolution du peintre qui reprend le symbole de l'ensoleillement des corps, mais dont la nudité totale ne s'expose point en public. La marque du maillot est apparente et situe une nudité discrète. Les modèles tiennent en main la serviette qui permettra de se voiler en cas de nécessité et de conserver une certaine pudeur. Cette nudité s'expose loin du bord de mer. En effet, la toile ci-dessous, *Deux baigneuses sur la plage*[66], témoigne d'un comportement plus réservé lorsqu'on est placé sur le lieu de passage des promeneurs, à la limite des vagues. Les maillots se modifient non plus en fonction des nécessités du bain, mais « par les vertus du bronzage et de l'apparence ».



Fig. 14. « Sète - Théâtre de la mer » - 1968



Fig. 13. « Nu au miroir » - 1967 - (162 x 97)

La libération des corps ne se réalise tout d'abord que sur des espaces légitimés comme la plage, mais c'est en même temps le lieu d'une autocontrainte paradoxale qui s'impose. Florence Montreynaud[67] a relevé que s'exposent seulement les corps nouvellement « travaillés ». Les poils superflus aux aisselles ou à l'aine sont rasés ou épilés, tandis que les ongles sont vernis. Cette libération engendre un auto-contrôle de soi qui porte aussi sur le maintien des corps et sur le respect de « limites » bien identifiées sur les toiles de Gérard Calvet. Comme le souligne, Jean-Claude Kaufmann[68] : « La plage est un bon exemple du caractère travaillé de ce qui se donne faussement à voir comme naturel ». C'est aussi le lieu d'une modernité d'usage du corps dont on pense qu'un « retour à la nature » constitue une forme de distinction. « Aux alentours des années 1950-1960, l'attraction solaire devient irrésistible, physique, plus forte que tous les discours[69] ». Il faut bronzer à tout prix ! **(Fig. 15)**

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)



Fig. 15 . « Deux baigneuses sur la plage » - 1969 - (116 x 81)

En mars 1978, la toile intitulée *les bicyclettes*, à caractère impressionniste, rappelle des nus éphémères dans les dunes, en des lieux moins fréquentés par les habitués des bains de mer. La dynamique de l'œuvre témoigne de l'usage du vélo par les jeunes femmes (il ne semble pas y avoir d'homme !) pour venir de la ville, toute proche. Un entretien avec l'artiste explique la pose de deux modèles pour l'ensemble des attitudes observées. Si les personnages ont été dessinés dans la pénombre de l'atelier, c'est à la lumière d'un ciel rougeoyant que les couleurs du paysage ont été déposées sur la toile. Il s'agit d'une scène sociale dont le peintre avait le sentiment qu'elle n'allait pas durer longtemps... **(Fig. 16)**



Fig. 16. « Les bicyclettes » - 1978 - (92 x 60)

Ce qui compte pour Gérard Calvet c'est de saisir les attitudes de ces modèles beaucoup plus que la recherche d'une expression. Mais ce que retient l'observateur de ce tableau, c'est que la plage est encore un espace naturel peu aménagé pour les loisirs. C'est aussi un véritable paysage rythmé par les dunes et leur végétation. La toile présentée ci-dessous est dans l'esprit de la précédente, mais concerne une activité de femmes d'une autre catégorie sociale, dans un usage plus élitiste du « bain de soleil ». **(Fig. 17)**

Cette toile, *La liberté*, présente une 2CV rouge sur la plage et trois femmes retirant leurs vêtements. Le soleil irradie la scène et symbolise la recherche de nature et de plein air de la jeunesse. La situation de la voiture sur la plage souligne un dépassement de limites tout à fait symbolique. Il y a dans ce tableau une sorte d'hymne à la transgression des espaces pour en retirer un « plein de soi »,



Fig. 17. « La liberté » - 1978 - (65 x 81)

constructeur d'une autonomie favorable à tout épanouissement. La liberté, c'est fuir les contraintes de la vie citadine par un ressourcement au contact de la nature. La 2 CV apparaît ainsi comme l'emblème de la modernité du moment, d'autant qu'elle s'adapte, par ses couleurs novatrices[70] et sa simplicité d'usage, à l'évolution des mentalités.

Les attitudes des corps de la première toile (fig. 15) sont plus fonctionnelles et plus adaptées aux contraintes du lieu. La pose des serviettes sur le sable, la recherche d'un lieu plus confortable à l'abri des regards et l'abandon de vélos, désormais inutiles dans l'instant, indique des corps affairés et occupés à structurer l'espace. Tandis que la seconde toile présente des attitudes plus distinguées qui valorisent la prestance des corps. De fait, ces comportements semblent plus « aériens » et d'une forme plus élégante. Ces femmes sont-elles d'origine sociale différente ? Le peintre a-t-il voulu présenter cette diversité de situations en toute conscience ? La liberté des corps en pleine nature semble se vivre dans la différence des représentations sociales et dans la perception d'un isolement spatial.

La toile suivante marque une évolution du comportement perçu des modèles. Ces derniers « se donnent à voir ». **(Fig. 18)**

En 1993, la toile *un été sans orage* est un hommage à la beauté de deux modèles qui illustre bien une nouvelle



Fig. 18. « Un été sans orage », 1993 (146 x 114) - Coll. Tali.

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

exploration de la féminité dans un paysage de plage. Ces deux modèles n'ont pas posé dans le même temps et il s'agit d'une construction imaginée par le peintre. La finition et le placement des modèles féminins s'effectuent, après croquis, dans l'espace de l'atelier. C'est une féminité sans complexe qui témoigne d'une libération de l'attitude qui s'expose à l'observateur.

En effet, la position corporelle prise par le modèle du premier plan peut être interprétée comme une invitation érotique d'autant que son regard se plonge dans celui qui l'observe ! La position du modèle en arrière plan est plus « distanciée », voire réservée et dominatrice, par la position relevée de la tête, celle de la jambe appuyée sur une chaise et du bras qui repose sur le dossier. Dans le fond du tableau, des barques sont alignées sur le bord de mer, mais la plage semble vide de baigneurs. Le contraste des couleurs donne à ce tableau une forte impression de chaleur estivale. L'encadrement de la scène par des murs bleus crée une atmosphère de sérénité. Ces femmes, dans la plénitude de leur beauté exhalent une note de féminité accentuée par rapport aux tableaux précédents. Celle-ci transparaît dans la présence de chevelures longues qui encadrent naturellement les visages. Ce tableau est également « psychologique », car il présente deux femmes qui ne se parlent pas et ne se regardent pas. Est-ce l'effet d'une rivalité féminine ? Disons plutôt qu'il s'agit de personnalités opposées dont les corps indiquent pour l'une le caractère affirmé, et une attitude plus rigoureuse ; tandis que l'autre joue d'une attitude sans complexe, rêveuse, voire romantique. Il ne s'agit pas, bien entendu, d'une analyse typologique, mais de l'écoute du travail du peintre et de sa connaissance des modèles. Cette toile, avec ses barques tirées sur le sable de la plage, indique un moment désormais perdu pour le regard. L'évolution économique et technique de la pêche a fait disparaître ces embarcations du paysage littoral. Que reste-t-il de la plage, si ce n'est les éléments naturels ? Après l'eau et le sable, voici le vent ! **(Fig. 19, 20)**

Ces trois femmes « dans le vent », peintes en 2011, illustrent une manière de peindre les femmes dans une



Fig. 19. « Le vent » - 2011 - (100 x 100) - Coll. Serge Caillol.



Fig. 20. « Nu rue des quatre vents » - 1948 - (92 x 73)

dynamique corporelle qui contraste évidemment avec le premier nu, allongé sur un canapé, de dos, dans une position « pudique »[71]. Ici c'est une féminité triomphante et actuelle qui est présentée, faite de soleil, d'eau et d'air. Sans être métaphorique, nous pourrions revenir à l'image d'une « Vénus plurielle »[72] sortant des eaux ! En effet, il y a une euphémisation de la sensualité par la jeunesse des modèles, mais aussi une joie de vivre qui n'est pas de l'ordre de la séduction, mais plutôt d'un bien-être corporel qui s'assume hors des regards extérieurs, sans contrainte... En 2011, les femmes expriment leur liberté d'être et de faire dans une nouvelle mise en scène sociale de leur corps. Bernard Troude[73] a su, en quelques lignes, en tracer l'arabesque :

« La féminité est une image transcendante et immédiate mettant en rapport le mental et les gestes (...) Les gestes au féminin s'accompagnent de regard et d'apparente sensibilité. Le geste se poursuit jusqu'au bout de la main et même au-delà conduisant le regard vers des extrémités invoquant ainsi l'évasion du moment ».

Conclusion

L'œuvre de Gérard Calvet est une belle illustration d'un peintre « témoin de son temps ». C'est surtout dans le temps long d'une vie qu'il devient l'interprète des mutations sociales. La « raideur aristocratique »[74] de certains portraits se place en contre-point des actes de libération corporelle d'une jeunesse en quête d'existence. Une micro-lecture des toiles au travers de la malléabilité des corps féminins permet de donner une signification aux changements de valeurs et des modes de vie. Si la plage, la mer et la nature sont omniprésentes dans l'œuvre de Gérard Calvet, c'est qu'elles sont, au-delà de l'amour du plein air, une scène sociale privilégiée d'exposition des nouvelles pratiques et des nouveaux usages du corps.

Gérard Calvet est bien le peintre de la femme dans son expression corporelle, mais il est surtout le peintre des femmes dont il cerne à merveille la complexité des attitudes sur la scène publique, voire privée. Il garde cependant la distance nécessaire à la préservation d'une intimité dont les aspects les plus visibles pourraient heurter la morale sociale du moment. Toutefois, cette « parole bleue » de la féminité n'est-elle pas sous l'emprise du regard des

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

hommes ? Mais c'est aussi une parole évolutive sous l'effet de nouveaux codes sociaux !

Ce peintre est totalement présent sur la scène sociale et n'entre pas dans les corridors de la vie privée. Ce qui s'expose, c'est, pour les corps féminins, ce qu'ils sont dans un quotidien de plénitude de la beauté, de l'apparence du temps présent. Gérard Calvet se place en défenseur d'une perception de l'art qui valorise l'émotion ressentie par l'observateur à partir de ce qui se voit. Il se pose « en critique négatif » d'un art abstrait, qui, à l'image de l'évolution du contexte économique des échanges marchands, « se vend » avec son mode « à penser et à comprendre », développant ainsi une vision très « cognitive », voire élitiste, de l'œuvre, dont la lecture est hors de l'objet !

Nous sommes ainsi dans une opposition, mais peut-être aussi dans une complémentarité, d'un art qui s'adresse aux sens et d'un autre qui interroge sur sa pertinence représentative, sans que cette partition ne conduise à une forme trop structuraliste de l'analyse. Ce ne sont pas des publics identiques qui sont touchés...

Gérard Calvet plaide pour la composition de l'œuvre par le dessin qui en représente la trame essentielle :

> « Cette exposition de dessins arrive au moment où de soi-disant experts prennent de la distance avec cette discipline au point que certaines écoles de Beaux-Arts ont carrément décidé de soustraire le dessin de leur programme. Il faut rappeler l'art du Moyen-Age, puis de la Renaissance, il faut se souvenir de Botticelli, du Greco, de Michel Ange, et beaucoup plus tard de Delacroix, d'Ingres pour qui le dessin est la probité de l'art et de Cézanne, pour qui voir, c'est concevoir et composer, donc dessiner[75]».

L'art reste une lecture du monde qui met « en interrogation » la sensibilité des hommes face à leurs manières de vivre, de penser et de faire. Pour Gérard Calvet, c'est l'émotion qui est le véritable moteur des Arts. Il reprend ainsi une pensée de Georges Braque qui en est la métaphore : « l'émotion est la graine, l'œuvre en est le fruit ! ». ■

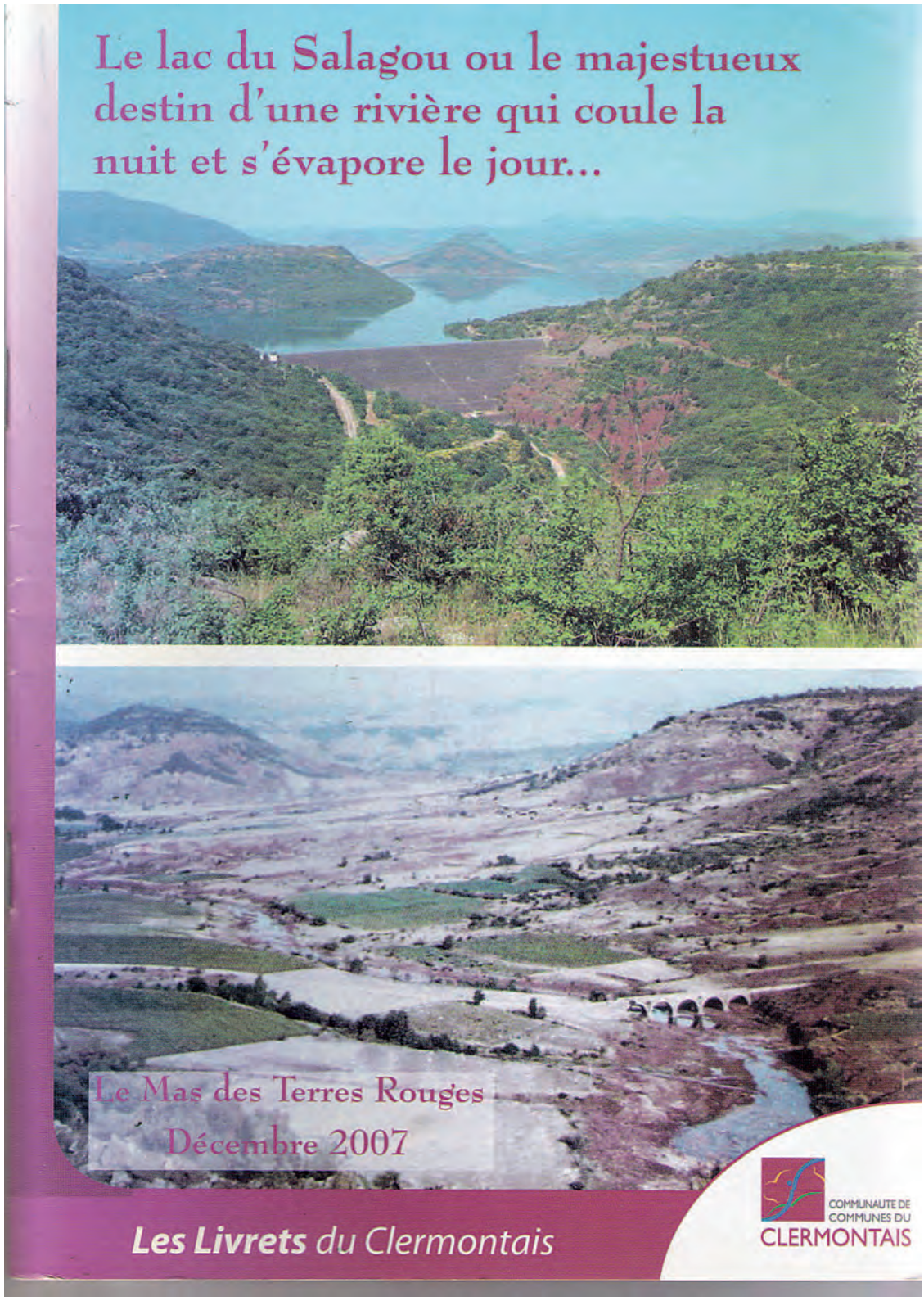
NOTES

1. Catalogue de l'exposition du 7 au 30 mai 1992 à l'Hôtel de Région à Montpellier.
2. A 89 ans, il pratique toujours le vélo dans la grande banlieue montpelliéraine !
3. Blondel André (1909-1949), Peintre d'origine polonaise, il s'installe à Carcassonne en 1943 - Jean Camberoque (1917-2001) – Peintre plasticien qui a vécu sa vie d'artiste à Carcassonne. Il a été très prolifique : peintures, sculptures, dessins...
4. Bac littéraire en 1945.
5. Narbonne Eugène (1885-1973) dont on retient la qualité pédagogique ! Gérard Calvet est admis, dans un premier temps, comme auditeur libre. Il devient titulaire après avoir été confronté aux épreuves d'un examen difficile, car pluridisciplinaire, dont la sculpture.
6. Buffet Bernard (1928-1999), Peintre expressionniste, aquarelliste. Il est également un peintre de décors de théâtre et illustrateur (ref. Wikipédia).
7. Baldaccini César, dit César (1921-1998), sculpteur français. Il fait partie des *Nouveaux Réalistes,* mouvement né en 1960. (ref. Wikipédia).
8. Ségalat Jean (1926-1987), Peintre figuratif reconnu comme un des plus importants de sa génération (ref. www.decazeville-tourisme.com).
9. Hamon Jean-Jacques ( ), Peintre d'origine bretonne. Il quittera l'école des Beaux-Arts au décès de son père. Ami fidèle, il laissera à Gérard Calvet un énorme sac de pommes de terre qui, en cette période de disette, lui permettra de se nourrir pendant plus de 3 mois et, en sus, sera un moyen d'obtenir les ustensiles de peintre dont il avait besoin !
10. Bichet Pierre (1922-2008), Peintre et cinéaste français. Renommé pour ses paysages de neige. Il est le collaborateur du vulcanologue Haroun Tazieff durant près de 40 ans (cf. Wikipédia)
11. Spitzer Walter (1927-2006), d'origine polonaise, enfermé dans un ghetto, puis déporté (Gross-Rosen, Auschwitz II - Monowitz, Buchenwald). Il s'installe à Paris après la guerre et produit une série de dessins sur les camps dès 1945.
12. Oudot Georges (1928-2004), entre en 1946 à l'Ecole nationale des Beaux-Arts de Paris. Peintre et sculpteur. Il est considéré comme le représentant le plus significatif de la sculpture figurative contemporaine.
13. Nombreux voyages communs familiaux en Espagne, Grèce, Turquie, etc.
14. 1925-2012 - Journaliste, critique d'art, photographe et écrivain français. Il débute en 1944 comme journaliste à la revue ARTS, puis aux Lettres Françaises. André Soulier note que c'est ce critique qui décrit la première fois « le bleu Calvet ».
15. 1914-1979. « Ecrivain et critique d'art (...) surtout connu pour avoir défendu un retour au réalisme en peinture ». (ref. Wikipédia)
16. Le rouge à lèvres semble se populariser à partir des modèles féminins du cinéma américain (Pin-Up). La facture des toiles de cette époque est influencée par l'école de Paris figurative.
17. L'esprit des lieux est porteur de valeurs existentialistes et du renouveau culturel de la Libération.
18. Calvet Gérard multiplie les occasions de présenter ses toiles et son travail d'artiste. Le journaliste L. Terral lui consacre, en 1950 (article non référencé, rédigé à Homps –Aude- nouveau domicile de ses parents), un texte remarquable dont nous retenons la phrase suivante : *«Voici un nu, aux tons particulièrement chauds, qui évoque au plus haut degré une très forte sensualité (...) Alliant à la sureté du dessin, la poésie et la sensibilité de la couleur, s'adaptant à tous les genres, véritable poète de la couleur, Gérard Calvet (...) est appelé à un brillant avenir ».*
19. Saulières, René, Midi-Libre du 14 juin 1949 – *« Gérard Calvet montre qu'il a, avant de peindre, appris à dessiner, ce qui est une qualité infiniment rare aujourd'hui (...) Les croquis où il a jeté l'allure de ses toiles sont la structure solide autour de laquelle l'artiste jouera avec richesse de la polychromie intelligente (il n'est pas possible de pénétrer la pensée de chacune de ces filles de Saint-Germain dont GC a tracé le portait frappant. Ce n'est pas celui d'une ou plusieurs individualités, mais d'une époque tout entière faite à la fois de négligence et de retenue, d'indifférence retenue de réflexion) (...) Cette série de portraits féminins n'est pas un des moindres attraits de cette exposition (...) Nous avons aimé sa plage remplie d'ombre qui joue sur le nu... ».* René Saulières est correspondant de ML à Paris.
20. Soulier André et Gérard Calvet, Couleurs Méditerranée, Sète, NPL, 2007.
21. Il se rattache, dans cette période, à l'école de Paris figurative dont les modèles dominants sont ceux des artistes Bernard Lorjou (1908-1986), André Minaux (1923-1986) et Paul Rebeyrolle (1926-2005).
22. Propriété de Mme de Cabezon.
23. En Allemagne (cf. Heidelberg, ville jumelée à Montpellier), en Angleterre, aux Pays-Bas et en Italie.
24. L'article du journal « La Marseillaise » du 8 juin 1953 précise qu'il prépare son examen d'architecte. Gérard Calvet est présenté comme élève de l'école des Beaux arts de Montpellier. Le directeur de cette école, Camille Descossy, est présent à la remise du prix de 50 000 francs. Gérard Calvet a d'autre part obtenu les prix suivants au cours de sa carrière : 2ème prix de la biennale de Bayonne, Primé à la biennale de Menton, au festival d'Avignon et Mario Conté à Florence en 2002.
25. Calvet Gérard a également exposé au sein de structures de jeunesse comme les Maisons des Jeunes et de la culture ou divers lieux ouverts au public.

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

26. Cette période est également celle d'une ouverture vers la création d'affiches (ex : « Pyrénées » pour la SNCF ou pour les services d'orientation et de documentation de l'Education Nationale). C'est également une période où, contrairement à la plupart de ses confrères, il est « traqué » par le fisc pour le paiement d'impôts. Ce qui le met « en rogne » et crée de nombreuses difficultés dans la gestion de sa carrière d'artiste-peintre.
27. Ballarin André, *Qui êtes vous Gérard Calvet ? ... un méditerranéen*, Montpellier, Midi Scope, mensuel d'informations artistiques, culturelles, sportives, n° 2, mai 1972, pp. 16-17.
28. Bourdieu Pierre, *Manet, une révolution symbolique*, Paris, Seuil, 2013, p.175. « L'expérience du monde où tout paraît évident suppose l'accord entre les dispositions des agents et les attentes ou les exigences immanentes au monde dans lequel ils sont insérés ».
29. Bourdieu Pierre, op. cit. p. 40.
30. Archives de Gérard Calvet. Coupure de presse sans indication d'origine.
31. Kaufmann Jean-Claude, *Corps de femmes, regards d'hommes, sociologie des seins nus*, Paris, Nathan, 1995.
32. Archives de Gérard Calvet.
33. Soulier André, op. cit. p.37
34. Soulier André, op. cit. p. 27
35. Le kiwanis est un club-service animé par des hommes et des femmes, une organisation mondiale de bénévoles, responsables et de bonne volonté désirant construire un monde meilleur (ref. Wikipedia)
36. Archives du peintre.
37. Laurent Pierre-Joseph, *Beautés imaginaires : anthropologie du corps et de la parenté*, Louvain la Neuve, Bruylant-Academia s.a., 2010, p. 42.
38. Archives de Gérard Calvet.
39. www.notrehistoire.ch - Elle est la fille (1905-1983) de l'artiste peintre Alexandre Cingria *:* « Bachelière à 19 ans (...) Elle correspondait avec plusieurs journaux français et suisses de gauche et de droite (des Lettres françaises au journal de Genève) pour diverses manifestations culturelles, en particulier le festival d'Avignon ». Elle était mariée avec Jacques Guenne (1896-1945) fondateur des *Nouvelles littéraires* et de *l'Art Vivant* dont elle fut la secrétaire de rédaction. (site consulté le 30 mars 2014).
40. Plaquette de l'exposition *« Aspects de la femme »*, Espace Riquet, Béziers, 7 octobre au 31 décembre 2011.
41. Jousse Marcel, Anthropologie du geste, Paris, Resma, 1969, p. 282 *« la parole est un geste oral »*.
42. Au cours de cette période, la production picturale totale - toutes catégories confondues - se situe, en moyenne annuelle, à 60/70 tableaux. C'est une période de travail intense qui correspond à un renouveau de la technique picturale... bien perçu par les critiques d'art.
43. Cette période correspond à une moins grande régularité de création. En effet, si l'année 1990 permet la réalisation totale de 136 toiles, les autres années n'en produisent qu'une moyenne de 40. Ce total peut s'expliquer par l'aboutissement de toiles en « gestation » sur un temps plus ou moins long ! Cette activité très intense semble stimulée par de nombreux voyages à l'étranger et un renouvellement des thèmes abordés.
44. Catalogue *« Aspects de la femme »*, Béziers, 2011. Tableau de 1948 : *« Ma grand-mère »*.
45. Braconnier Alain, *Le sexe des émotions*, Paris, Odile Jacob, 1996, p. 153.
46. Soulier André, op. cit. p. 29.
47. Soulier André, op. cit. p. 28.
48. Est-ce le fait du hasard de constater que, par ironie du sort, c'est l'épouse de cet architecte qui a initié à la sculpture Gérard Calvet en le prenant pour modèle dans son atelier ? Il s'agit de Nicole Lormier qui a épousé Pierre Chapo en 1951. La construction « du peintre Calvet à Montpellier » figure sur le site internet qui lui est dédié (www.chapo-creation.com/spip/spip.php?article21)
49. Sa nouvelle résidence lui permet de recevoir, dans des conditions très agréables pour le visiteur, de nombreux galéristes. De nouveaux modèles se présentent, enchantés par la beauté des lieux (piscine, parc, etc.).
50. Volle Jean-Paul, *Montpellier en Languedoc-Roussillon : la logique de la Capitale,* Montpellier, Etudes sur l'Hérault, 1985.
51. Entretiens des 1er et 16 avril 2014 avec « Colette »: Une écoute du modèle artistique est particulièrement instructive sur le travail de l'artiste. Colette a posé pour de nombreux portraits ou nus du peintre. Elle nous renseigne sur son propre rapport à l'oeuvre par une analyse intériorisée de son comportement. Elle explique sa propre adaptation à l'exigence de l'artiste en l'expliquant par « la métaphore du poisson ». En intégrant les valeurs de l'artiste elle s'adapte et présente différents aspects de la féminité *(« Il faut entrer dans le personnage »)*. Elle effectue donc un véritable travail de (re) construction de sa propre féminité, ce qui lui a permis de vaincre sa timidité, de prendre de l'assurance et de mieux entrer dans la logique de la démarche artistique. Elle est passionnée par les musiques du monde, le chant, le théâtre, la danse et par l'Art en général. Sensible à son apparence, elle « travaille sa féminité » comme un processus d'auto-contrainte allant de soi.
52. Matisse, Henri, *Ecrits et propos sur l'art*. Paris, Hermann, 1972.
53. C'est à la demande d'André Soulier que le peintre réalise cette toile.
54. Allier Max, *Les grands jours de Montpellier*, Montpellier, Les Presses du Languedoc, 1991, pp 201-208.
55. http://museefabre.montpellier-agglo.com/ (consulté le 15 mars 2014)
56. Schulman Michel, *Frédéric Bazille*, Editions de l'Amateur, Editions des catalogues raisonnés, 1996, p. 304, « Bazille donne ici la preuve qu'il possédait son sujet dès le départ (...) Bazille simplifie (...) pour mieux exprimer la structure d'un trait précis, incisif... (Daulte, 1992) ».
57. Changeux Jean-Pierre, *Du vrai, du beau, du bien, une nouvelle approche neuronale,* Paris, Odile Jacob, 2008, p.177 à 179
58. 18 mars 2014.
59. Il dormait dans la chambre de ses parents.
60. Nous n'oublions pas que ce peintre est également un innovateur dans son temps (impressionniste) !
61. Soulier André, op. cit. p. 111. Toile de 100 X 81.
62. Fourastié Jean, *Des Loisirs : pour quoi faire ?* Paris, Casterman, 1970, p. 126.
63. Nous remercions Françoise Faury et son mari pour nous avoir communiqué un remarquable tableau chronologique des œuvres du peintre. Ce travail nous a permis de retrouver plus facilement certains tableaux, sachant, qu'au fil du temps, les marchands d'art modifient les titres initiaux donnés par l'artiste.
64. Ce tableau a été primé à la biennale de Menton.
65. Dans les faits, il s'agit du même modèle dans deux poses différentes !
66. 1969 – 116 x 81
67. Montreynaud Florence, *Le XXème siècle des femmes,* Paris, Nathan, 1992.
68. Kaufmann Jean-Claude, *Corps de femmes, regards d'hommes, sociologie des seins nus,* Paris, Nathan, 1995, p. 26.
69. Note 82, p. 30
70. En 1976, la 2 CV se pare de couleurs. Son constructeur innove sur le marché en proposant des séries à thèmes.
71. Il semble que ce soit le modèle lui-même qui ait demandé à poser de cette manière sous le regard du jeune peintre. Cette pudeur est compréhensible dans une chambre où le modèle est seul avec le peintre, contrairement à une pose légitime devant des étudiants à l'Ecole des Beaux-Arts.
72. Plus logiquement nous pourrions dire qu'il s'agit d'un thème proche du tableau de Raphaël (1504) « les trois grâces », filles de Zeus ! Ces déesses romaines représentent l'Allégresse, l'Abondance et la Splendeur. Mais cette interprétation de l'oeuvre de Raphaël est aujourd'hui contestée. Selon des historiens contemporains les trois femmes seraient des représentations de servantes de Vénus... (ref. Wikipedia). Toutefois, le regard de Gérard Calvet écarte tout lien métaphorique et s'il doit faire une référence savante et par goût, c'est plutôt à Sandro Botticelli qu'il pense et au tableau « le printemps ».
73. www.revue-ganymede.fr : (consulté le 16 mars 2014) - Troude Bernard, *La féminité dans le XXème siècle de l'apogée à la répression.*
74. Non présentés dans cet article.
75. Intervention de Gérard Calvet à l'occasion du vernissage de son exposition de dessins à Agde en 2011.



©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

Valorisation touristique d'un grand site : le cas du Salagou et du cirque de Mourèze

*Claude Blaho-Poncé et Nathalie Casanovas**

Résumé

Les vecteurs de médiation classique et ceux utilisant les nouvelles technologies de valorisation du patrimoine d'un territoire sont aujourd'hui des outils largement usités dans les destinations touristiques : guides touristiques en ligne, services en continu sur téléphones portables, GPS, ouvrages traditionnels de présentation patrimoniale… Mieux comprendre les attentes de tous les publics, anticiper leurs pratiques et prendre en compte de nouvelles formes de partenariat avec les professionnels sont les défis que doivent relever les institutionnels du tourisme.

A partir de la littérature, d'une réflexion déductive, des textes réglementaires et d'une mise en perspective de deux éditions parues sur le Salagou en juillet 2015, cet article tente de préciser dans le champ de discipline de l'Aménagement, les enjeux pour un site de mobiliser les supports modernes de valorisation touristique afin de répondre aux attentes de toutes les clientèles, dont les personnes en situation de handicap.

Mots-clés :

Internet, mise en tourisme, e-tourisme, tourisme durable, handicap.

Abstract:

Classical media as well as new technologies of heritage valorization are nowadays commonly used for Tourism: on-line guides, mobile applications, GPS, traditional books… Touristic institutions have to face the everchanging expectations of the public, anticipate its uses and provide professional partnership. Starting from literature, and passing through laws and the comparison of two 2015 publications on the Salagou, this paper focuses on the way to mobilize all sorts of means in order to respond to the public's expectations, including the disabled.

Key words:

Internet, tourism development, e-tourism, sustainable tourism, disability.

La gouvernance territoriale du site classé de la vallée du Salagou et du cirque de Mourèze met en jeu un certain nombre d'acteurs privés (prestataires, entreprises, associations) et publics, notamment les collectivités locales et les institutionnels du tourisme. Le Réseau National des destinations départementales (RN2D)[1] souligne à ce sujet que « les collectivités ont une position stratégique importante dans le système local à plusieurs titres : elles ont une fonction touristique légale qui comprend la détermination d'une politique territoriale, la prise en charge de fonctions d'intérêt général, comme l'accueil et l'information des visiteurs, la responsabilité d'un bien commun qui est l'image du territoire. Elles assurent directement des fonctions de production touristique, soit par la réalisation d'infrastructures mises à disposition d'opérateurs privés, soit par fourniture directe de prestations, souvent au nom de la défaillance du secteur privé ». Marsat J.P. et Bonniot A., précisent que « l'activité touristique présente la particularité d'être étroitement liée à son lieu de production puisque, s'agissant d'une activité de services, elle est également le lieu de consommation. Le ressort de la valorisation de ressources locales est donc très présent »[2].

Les collectivités mènent ainsi des fonctions de régulation publique. Elles facilitent l'accès des acteurs touristiques aux ressources partagées, parfois non contrôlées, voire à des problématiques plus large : la régulation de l'urbanisme, les usages, les politiques locales concernant divers secteurs d'activité (agriculture, forêt, culture, animation). La politique d'animation, comprend les actions marketing traditionnellement mobilisées pour construire et promouvoir une image et une identité des sites. La valorisation d'un site impose ainsi de s'adosser à des outils promotionnels de qualité, tels ceux présentés

Docteurs en Aménagement. Chercheurs à l'ICRESS EA 3681, Perpignan (France)

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

en dernière partie de notre article. Le tourisme, en tant qu'activité de services, a besoin d'un ancrage territorial fort et une identité culturelle et humaine révélée. Cet article est construit en trois parties complémentaires. Tout d'abord la présentation du site classé de la Vallée du Salagou et du site de Mourèze, les motivations d'une mise en tourisme pérenne articulée autour des concepts de tourisme durable et de tourisme pour tous. Dans la deuxième partie, nous aborderons la stratégie de mise en tourisme de ce territoire et les supports référents, particulièrement l'influence de l'e-tourisme et de l'e-accessibilité afin de valoriser au mieux les richesses locales. La dernière partie, adossée à la publication de deux ouvrages dédiés à ce site emblématique du Salagou, mettra en lumière le mariage de la tradition et de l'innovation avec la présentation de deux supports originaux de valorisation patrimoniale du site. Ils répondent chacun aux besoins de toutes les clientèles, dont les personnes en situation de handicap (PSH).

Contexte et enjeux de la mise en tourisme durable du grand Site « Vallée du Salagou, Cirque de Mourèze »

Le concept de tourisme durable et solidaire prend tout son sens dans le cadre d'une mise en tourisme des territoires pour tous publics. Le schéma ci-après illustre cette nouvelle façon d'organiser la mise en tourisme d'un territoire en abordant tous les domaines d'activités, selon le principe de développement durable[3] et sans exclusion de populations. **(Fig. 1)**

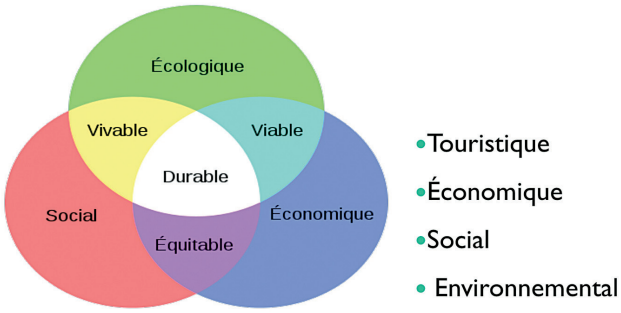


Fig. 1. Du tourisme durable au tourisme pour tous (Claude Blaho-Ponce et Nathalie Casanovas)

La référence au développement durable permet d'affirmer une position touristique respectueuse des trois piliers (économique, social, environnemental), mais aussi de privilégier des outils méthodologiques de construction d'une offre différenciée et accessible à tous publics.

Le principe d'accès aux vacances et aux loisirs des personnes en situation de handicap dans le monde du tourisme est formellement introduit par le Code du tourisme et adopté par l'assemblée générale de l'Organisation Mondiale du Tourisme en 1999[4]. En émettant un certain nombre d'articles redéfinissant les pratiques du tourisme, l'Organisation Mondiale du Tourisme invite ainsi à considérer le tourisme, non seulement comme une activité économique, mais également comme une grande opportunité pouvant constituer un instrument privilégié de développement individuel et collectif de l'humanité entière. Il introduit un nouveau champ d'intervention « Tourisme et handicap » encore largement méconnu du grand public.

En effet le mot handicap présente encore des connotations négatives, il fait encore peur, et nous met souvent mal à l'aise. Il renvoie également à la peur de l'autre, de cet autre soi-même, amplifiée par le handicap qui tend à transformer la personne porteuse de handicap en objet de crainte ou de répulsion, de soins, ou de devoirs**.** La personne handicapée, porteuse d'une différence, trouble dans ce monde que l'on voudrait sans défaut, sans bavure particulièrement dans le secteur du tourisme[5].

La dernière loi de Février 2005 sur « l'égalité des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées »[6] a inscrit l'accessibilité dans un cadre légal. Il reste encore à proposer aux acteurs publics et privés de nouvelles stratégies pour réduire les incapacités, lever les obstacles environnementaux et donner la possibilité aux personnes handicapées d'accéder à l'autonomie la plus large. L'objectif recherché est bien de vivre dans un milieu « ordinaire » avec tout le monde. Il convient à cet effet, d'apporter une information fiable sur le degré d'accessibilité des lieux de vacances et de loisirs, d'où l'importance de développer les démarches qualifiantes, tel le label national Tourisme handicap[7]**.** Ou encore, utiliser en complément les nouvelles technologies pour la présentation virtuelle d'un lieu touristique, qui permettent un meilleur accès à l'information et une bonne représentation du site touristique. Une illustration de ce service informationnel pour tous publics est apportée par l'ouvrage « Salagou, planète rouge » présenté en troisième partie de cet article. **(Fig. 2)**

Par son caractère naturel et préservé, l'opération Grand site « Vallée du Salagou et cirque de Mourèze » présente les caractéristiques d'un positionnement de tourisme durable, respectant les trois piliers du développement durable, ouvert à plusieurs thématiques (paysage, déplacements, loisirs de nature, aménagements, tourisme, risques …). Un équilibre de développement est recherché dans sa mise en tourisme qui privilégiera les activités économiques compatibles avec l'esprit des lieux et la fragilité des milieux[8]. Le Président de la Communauté de communes du Clermontais témoignait déjà en 2007 : « La Communauté de Communes du Clermontais développe depuis de nombreuses années une politique ambitieuse de valorisation de son patrimoine bâti et naturel. Ses objectifs sont de préserver les éléments identitaires forts du territoire pour les transmettre aux générations futures mais également de répondre à des enjeux d'ordre économique, touristique, culturel, pédagogique et social »[9]. Par ailleurs, les acteurs locaux sont associés à la gouvernance du site au travers des instances de pilotage (syndicat mixte, communes…). Un programme d'actions élaboré conjointement avec le Conseil départemental de l'Hérault a pour objectif d'organiser la fréquentation du site, tout particulièrement pendant la saison touristique, et de le protéger sur le long terme, tout en le valorisant au bénéfice de tous.

L'ambition du XXIe siècle est bien d'offrir à tout touriste, dont ceux à besoin spécifique, une accessibilité

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)



Fig. 2. Lac du Salagou, vu du Mont Liausson (Ch. Guiraud, 2007).

totale et continue dans la destination touristique de leur choix.

Développer un tourisme accessible aux personnes en situation de handicap présuppose une adaptabilité des infrastructures d'accueil, publiques et privées, des cheminements adaptés et la sécurité des installations. La construction de destinations touristiques à l'attention de ces usagers passe également par la compréhension des attentes de ce public à besoin spécifique, l'élaboration de produits touristiques, la proposition de supports adaptés à la connaissance du territoire.

Il ne s'agit pas de « ghettoïser » des espaces mais de prévoir dans la vie ordinaire la réalisation d'équipements au bénéfice de tous, pour que chacun puisse bénéficier des mêmes services et mêmes droits.

À l'instar de la population générale, celle des personnes en situation de handicap, est composée d'individus qui ont des capacités diverses et bien évidemment des besoins différents lorsqu'ils voyagent. L'éventail des handicaps est large, les cinq grandes familles de déficiences sont à distinguer: motrice, visuelle, mentale, auditive et les handicaps associés. **(Fig. 3)**

Dès 2003, année européenne des personnes handicapées, le ministère de la Culture et de la communication français[10] a lancé une mission d'études visant à améliorer l'accueil des personnes handicapées dans les lieux culturels. Des documents de diagnostic, d'analyse et de proposition ont été mis en place permettant des approches adaptées à des usages spécifiques. Dans ce cadre la commission nationale Culture-Handicap[11] a pour mission de proposer des mesures, dans tous les domaines concernés, notamment l'accès aux équipements, à la pratique artistique, à la formation et aux métiers de la culture. Elle a diffusé une charte nationale « Culture et handicaps ». Une série de pictogrammes, soigneusement choisis, a été diffusée dont l'utilisation facilite la compréhension des messages pour tous les visiteurs. Les pictogrammes alertent les personnes handicapées sur la prestation qui leur est offerte et sensibilisent le grand public.

Leur utilisation est essentielle pour ceux qui ne comprennent pas immédiatement des textes écrits :

LES QUATRE GRANDES FAMILLES	
Déficience motrice	*Personnes en fauteuil roulant, électrique, manuel ou marchant difficilement.*
Déficience visuelle	*Personnes non-voyantes ou malvoyantes.*
Déficience auditive	*Personnes non-entendant (es) ou malentendantes.*
Déficience intellectuelle	*Personnes atteinte de maladie ou de handicap mental, psychique ou comportemental.*

Fig. 3. Symboles des grandes déficiences et leurs caractéristiques (Blaho-Poncé, 2013).

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

étrangers, mauvais lecteurs, personnes présentant un handicap mental**,** personnes sourdes ou malentendantes, jeunes visiteurs... Il est recommandé de les utiliser sur le site concerné (abords et intérieurs), ainsi que sur tous les supports d'information (papier et en ligne).

Il ressort que les entraves à l'accès aux vacances et aux loisirs les plus fréquemment rencontrées par cette clientèle à besoin spécifique sont de l'ordre de l'accès physique, qui fait référence à des aménagements matériels absents, ou à des obstacles architecturaux, des sites naturels difficiles d'accès. La mise en tourisme d'une destination impliquera ainsi la mise en place et l'articulation d'un certain nombre de variables, tangibles (transport, hébergement, restauration, animation) et intangibles (accueil, ambiance, sécurité, accessibilité). Une mise en lumière de l'esprit des lieux signifie pouvoir obtenir pour tous les publics un descriptif et des renseignements détaillés sur les pratiques alentours. Alain Laurent[12], indique que la valeur d'un lieu est composée dans les destinations de valeurs immatérielles (la culture, l'exotisme, l'attitude, le relationnel, etc.) et des ressources du territoire (les paysages, l'habitat, les milieux). L'ouvrage « Amoureux d'ici **»,** présenté en troisième partie en est une illustration éclairante.

Les technologies de l'information et de la communication au service du tourisme durable pour tous

Mireille Faugère et Jean-Pierre Nadir, rapporteurs de la proposition du Conseil de promotion du tourisme, « Faire profiter notre industrie touristique de la révolution numérique », insistent sur le principe que dans toute expérience touristique, une dimension numérique se doit d'être explorée : « En une minute sur Internet, Google reçoit 2 millions de visites, 600 sites sont créés, 100 heures de vidéos sont chargées sur YouTube, 200 millions d'emails sont envoyés. En une heure, les 1,4 milliard d'utilisateurs de Facebook partagent 10 millions de photos. En un jour, Twitter enregistre 500 millions de messages »[13]. L'avènement des TIC et d'Internet a consolidé cette vague de changement en modifiant structurellement les habitudes de consommation des clients, en remodelant l'environnement de travail des professionnels du secteur. La demande touristique évoluant, ces mutations ont entraîné et vont continuer d'entraîner de profondes transformations des offres, des produits et des équipements, nécessitant de nouvelles stratégies de valorisation touristique. Les enjeux de l'e-tourisme ont été développés par de nombreux auteurs. Dès 2000, C. Origet de Cluzeau et P. Viceriat pointaient l'impact que représenteraient les technologies de l'information et de communication sur la mise en futur de l'offre et des produits à l'horizon 2010[14]. Plus récemment en 2008, C. Pagnon-Maudet[15] rappelle « la croissance du domaine du e-tourisme constamment à deux chiffres**,** que ce soit pour la recherche d'informations, la communication, et les transactions ». Dans le domaine du tourisme et handicap, « cette utilisation permet une facilité d'accès aux biens, aux services et à l'information et cela est encore plus décisif pour les personnes en situation de handicap. Il est possible de signaler à cette clientèle les dispositions particulières pour mieux l'accueillir, de créer des rubriques spécifiques recensant les services et aides techniques nécessaires, apposer les pictogrammes reconnus, tel le logo Tourisme Handicap en fonction du handicap évalué »[16]. Les sites internet permettent donc au public des personnes en situation de handicap d'envisager et de préparer une visite, un séjour : les conditions d'accès à l'équipement, le repérage des abords, les stationnements réservés, les parcours de visites à privilégier. Tout comme l'adjonction du facteur numérique dans l'ouvrage « Salagou, planète rouge », présenté en dernière partie de l'article, va permettre la découverte de sites non accessibles du territoire.

Les nouvelles applications de l'e-tourisme et de l'e-accessibilité

La question de l'accessibilité des personnes handicapées au tourisme s'étudie sous l'angle de l'égalité et de la non-discrimination. Ce n'est pas une simple question de respect de normes techniques destinées à répondre à des besoins catégoriels. Elle est une condition préalable et essentielle pour garantir aux personnes handicapées, quel que soit leur handicap, un accès effectif aux droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels, sur la base de l'égalité avec les autres. Depuis l'adoption de « la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées », l'accessibilité des sites internet publics est devenu une obligation légale et le décret d'application paru en Juin 2009 fixe les modalités générales d'application pour les 3 canaux : web, télévision, et téléphonie. Cette accessibilité numérique peut s'entendre, comme le fait de « mettre le web et ses services à la disposition de tous les individus, quel que soit leur matériel ou logiciel, leur infrastructure réseau, leur langue maternelle, leur culture, leur localisation géographique, ou leurs aptitudes mentales ou physiques»[17]. Un site accessible est donc conçu de manière à ce que son contenu soit compatible avec toutes les techniques de navigation particulière (petit écran, navigation sans souris, ou avec la voix, clavier braille, grossissement des caractères). En France, des labels garantissent une navigation sans obstacle sur Internet, facilitent l'accès aux TIC et leurs usages. Nous pouvons rappeler que le CFHE, Conseil français des personnes handicapées pour les questions européennes est un promoteur de ce thème de l'accessibilité des personnes handicapées à la communication électronique. Les règles du Référentiel Général d'Accessibilité pour les administrations (RGAA) fixent 3 niveaux de priorité. Selon les directives pour l'accessibilité, des contenus Web (WCAG) seront à appliquer.

Priorité A	Permet d'assurer une accessibilité minimale : tout site doit tenir compte de ce niveau de priorité
Priorité AA	Niveau intermédiaire d'accessibilité
Priorité AAA	Le plus haut niveau d'accessibilité

Fig. 4. Référentiel Général d'Accessibilité pour les administrations (C Blaho Poncé, 2013)

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

Mise en perspective de deux éditions patrimoniales

Nous avons eu l'occasion de souligner dans les paragraphes précédents, la nécessité pour une destination touristique, qui plus est un site classé, de valoriser ses richesses, attirer l'attention de tous sur la valeur patrimoniale des lieux concernés. Si les travaux de recherche et d'inventaire sont un palier incontournable pour améliorer les connaissances sur le patrimoine local, il est ensuite fondamental de transmettre et de distribuer des informations intéressantes au grand public. Ceci par des initiatives éditoriales venant compléter le programme d'inventaire du patrimoine culturel des communes. Au cœur des enjeux de communication et de promotion de la valeur d'un site, l'exemple de deux publications, de forme, d'impact et d'objectifs distincts est significative.

Elles répondent, pour ce territoire « futur » Grand Site, aux stratégies coutumières permettant de valoriser une destination :

• Affirmer ses points forts, et en premier lieu en matière d'environnement ;
• Aider les professionnels à mieux répondre aux attentes des clientèles ;
• Pratiquer des micro-adaptations, et engager une véritable « révolution du détail » à tous les niveaux : accessibilité, stationnement, urbanisme, couleurs, design, services qui apportent de la valeur ajoutée ;
• Améliorer l'offre immatérielle des sites, l'esprit et l'atmosphère des lieux, traiter l'aptitude des produits à satisfaire la liberté, la sensualité, l'individualité du touriste ;
• Mieux intégrer les nouveaux apports des technologies de l'information fixes, mais aussi, et surtout, mobiles pour des consommateurs qui seront toujours plus technophiles : construction de bases de données vocales et diffusion sur des terminaux mobiles.

L'objectif commun de ces deux éditions est, d'une part, de créer de véritables supports pédagogiques et culturels participant au rayonnement de la destination et, d'autre part, de générer une reconnaissance de la destination à l'échelle nationale, voire internationale. L'Opération Grand site de France engagée sur le territoire du Salagou et de Mourèze en retirera des bénéfices positifs à ce titre.

Cette démarche d'envergure s'entend comme une démarche de projet, fondée sur la concertation, la recherche de solutions appropriées au site. Elle est suivie d'une contractualisation autour d'objectifs précis et d'un programme d'actions qui doit tenir compte des retombées économiques locales, mais qui n'est pas l'objet de notre article. Le programme est validé par l'ensemble des partenaires d'une opération. Il s'agit d'une démarche de développement durable. La politique nationale Opération Grand Site® est liée, depuis son lancement en 1976, à la volonté de l'Etat de promouvoir une véritable gestion à long terme des sites. Il s'agit de garantir leur maintien en bon état après leur réhabilitation. L'exigence d'une structure de gestion locale disposant d'un budget identifiable est la suite logique de cette volonté. Des critères d'accueil, d'aménagements respectueux de l'identité de chaque site, de concertation et de respect de la vie des populations locales par les visiteurs, sont au cœur des obligations du gestionnaire pour obtenir le label. Il lui faudra également promouvoir « l'esprit des lieux ».

L'ouvrage « Amoureux d'ici », présenté ci-dessous, améliore la connaissance du site, permet d'apprivoiser l'offre immatérielle du lieu, l'esprit et l'atmosphère de la destination. Il présente de manière plus lisible et plus pédagogique la richesse patrimoniale du Salagou-Mourèze aux visiteurs et aux résidents. **(Fig. 5)**



Fig. 5. Couverture du livre Salagou-Mourèze (Matorral, 2015).

Le coordinateur de l'ouvrage, Philippe Martin, est écologue généraliste, animateur-interprète de l'environnement, et illustrateur. Il pratique la photographie naturaliste et subaquatique depuis plus de quarante ans. Il a contribué à l'édition de nombreux livres de nature, en tant qu'auteur, coauteur, ou illustrateur. Le dernier ouvrage paru sur le Salagou et Mourèze répond bien à l'axiome qui préconise que pour bien faire connaître un lieu, il faut lui donner du sens. Cet ouvrage s'appuie sur deux cent trois contributions d'acteurs de l'opération Grand Site et d'habitants engagés dans la préservation de leur environnement : « chercheurs du CNRS, sociologue, toponymiste, archéologue, botaniste, architecte, spéléologue, libériste ou agriculteur bio, institutionnel. Chacun des signataires fait preuve de pédagogie »[18] pour permettre de découvrir, ou redécouvrir, des paysages exceptionnels de ce territoire.

Illustré par de nombreuses images, le livre décrit la trajectoire du Salagou et du cirque de Mourèze en démarche d'Opération Grand Site, évoque des paysages et une nature préservés dans un territoire vivant. Il dévoile les coulisses de la gestion du site, invite les voyageurs à prendre le temps de vivre l'expérience de la découverte. Cet ouvrage n'est pas démesurément spécialisé, il propose une vulgarisation de l'information pour qu'elle soit comprise et appréhendée par le plus grand nombre. Il est le livre référence qui nous met au cœur d'un patrimoine naturel riche et exceptionnel : géomorphologique, historique, archéologie, architectural avec des villages médiévaux, paysager …, tout en faisant le lien entre les richesses du patrimoine, naturel et socio-culturel. Ce beau livre nous

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

donne des clés d'accès au site, sachant que le patrimoine n'existe que par sa transmission. **(Fig. 6)**

Cette page sur le pastoralisme du site du Salagou, offre des images exceptionnelles, troublantes de réalisme, donne un témoignage manifeste de cette pratique sur le site.



Fig. 6. Page sur le pastoralisme de l'ouvrage « Amoureux d'ici ».

Quant au second ouvrage, « Salagou, planète rouge », paru également en juillet 2015, il se présente sous la forme traditionnelle de reportage photographique et marie des images panoramiques interactives »[19], découvertes grâce à l'utilisation d'un QR code. **(Fig. 7)**

Le livre « Salagou, planète rouge » plonge de ce fait le lecteur dans une découverte interactive de certains lieux emblématiques du site classé. Melkan Bassil, né à Beyrouth, est auteur-photographe indépendant. C'est un véritable manipulateur de l'image par sa création de « tirages photos interactifs ». Le livre intègre les nouveaux apports des technologies de l'information fixe, mais aussi

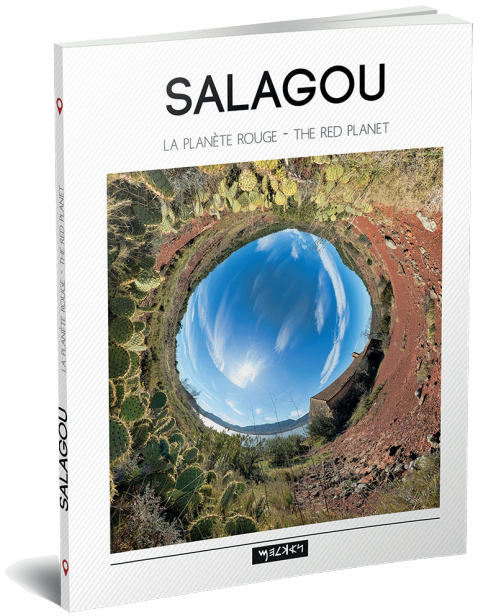


Fig. 7. Couverture de « Salagou, planète rouge » (Melkan Bassil http://www.photographepatrimoine.com)

et surtout mobile, pour des touristes consommateurs avides de nouveaux usages. Il constitue la première publication interactive documentant, tant sur papier qu'en multimédia, le patrimoine naturel et culturel, au sens large, du Salagou et des communes riveraines du lac. A travers ce livre, l'auteur a créé un album « immersif » dans lequel visiteurs et habitants peuvent découvrir, ou redécouvrir les hauts-lieux et les aspects cachés qui font le caractère de cette région.

Le projet combine la photographie traditionnelle et les images modernes, il offre ainsi la possibilité d'enrichir son expérience culturelle et visuelle par des visites virtuelles interactives. Le livre propose l'accès à un contenu additionnel via Internet, en utilisant la technologie de code QR. Ce contenu, hébergé sur un microsite, est compatible avec les supports mobiles, smartphones, tablettes, ou ordinateurs classiques. A l'aide de ces outils, les lecteurs pourront accéder à la visite virtuelle du lieu. La découverte d'un lieu difficile d'accès est ainsi plus aisée.

Le but recherché par l'auteur est également de créer un projet trans-générationnel, en utilisant la technologie comme support au livre. Melkan Bassil précise : « nous redonnons aux plus jeunes l'envie de tourner les pages. Notre slogan : Le livre n'est pas mort, la technologie n'est pas un crime… ».

C'est en mélangeant les techniques de photographie par assemblage, la manipulation « génétique » de l'image et les outils de communication moderne, que le photographe Melkan Bassil crée des « tirages photos interactifs ». Ces images panoramiques sont complétées par des reportages photographiques plus traditionnels, regroupant ainsi plusieurs approches visuelles d'un même objet ou projet.

L'exemple des photos panoramiques utilisées comme support virtuel dans cette publication culturelle et touristique, permet de visualiser des sites touristiques inaccessibles aux personnes en fauteuil, mal marchantes, seniors, ou qui gagnent à être vues de plus près, de façon

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)



Fig. 8. Présentation de lecture de Salagou, planète rouge (http://www.photographepatrimoine.com)

plus aisée (faire tourner un point de vue sur lui -même, zoomer, etc.). Elles contribuent ainsi à offrir à la visite des endroits inaccessibles**,** ou difficilement accessibles à tous publics.

Pour découvrir ces paysages magnifiques du Salagou-Mourèze, l'utilisation du procédé de la photo panoramique est un support innovant car ce système permet des vues très larges, réalisées en assemblant plusieurs photos. Grâce à l'utilisation du flash code, on peut ainsi imaginer une découverte en autonomie de nouveaux espaces. **(Fig. 8)**

Ce schéma explique l'utilisation du processus virtuel de cet ouvrage qui allie photos de l'auteur et accès par un QR code aux photos panoramiques d'un lieu. Le code QR, encore appelé flashcode, est une sorte de code-barres en 2D. Le «QR» signifie « Quick Response » en anglais, car le contenu peut être décodé rapidement. Le QR Code est un code-barres à deux dimensions (code 2D ou code matriciel) pouvant stocker jusqu'à 7 089 caractères numériques, 4 296 caractères alphanumériques**,** ou 2 953 octets**,** là où le code-barres «traditionnel» (code 1D) ne peut stocker qu'une vingtaine de caractères. L'utilisation du QR code est gratuite. Elle nécessite cependant que le support mobile (téléphone, smartphone, etc..) soit équipé d'un appareil photo et d'une application numérique pour le décoder. **(Fig. 9 et 10)**

Ce dispositif de petits carrés noirs et blancs en forme de labyrinthe nous vient du Japon et est de plus en plus présent dans notre quotidien : journaux, pubs, factures, étiquettes de colis, livres… Ce code-barres 2D apposé sous une des



Fig. 9. Le château de Clermont l'Hérault (Salagou, planète rouge).

photos du livre interactif *Salagou, planète rouge* permet à l'aide d'un Smartphone, ou tablette équipée, d'accéder à la vision panoramique d'un lieu.
Ce dispositif ouvre également l'accès par le flash code à la photo en 3D.

Fig. 10. Un QR Code (http://www.photographepatrimoine.com).

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

Conclusion

Notre investigation a tenté de donner un aperçu du « pourquoi et comment » valoriser par des supports originaux, traditionnels et virtuels, une destination en devenir Grand Site de France. La vallée du Salagou-Cirque de Mourèze dispose à n'en pas douter, d'un patrimoine architectural, culturel, historique ou naturel, qui permet, par un regain d'intérêt, un renouveau économique, particulièrement grâce au tourisme. Cet effort de valorisation doit comprendre, outre la rénovation, l'entretien et des aménagements locaux généralement indispensables, un plan de communication visant à faire connaître le patrimoine au public visé, dont les personnes en situation de handicap. Plus ce plan est élaboré, pertinent et complet en termes de publicité, d'activités évènementielles, voire d'ouvrages consacrés au patrimoine, plus l'afflux de visiteurs sera important et génèrera des retombées économiques multiples. C'est ce que démontre la littérature relative à ce sujet.

Nous avons pu examiner en première partie comment les principes d'un développement touristique local respectueux des secteurs de l'économie, de l'environnement et du social s'imbriquent entre eux et sont essentiels à la « mise en tourisme » d'une destination comme le Salagou-Mourèze. L'inventaire du patrimoine local conduit inévitablement à une recherche de sa valorisation, d'où l'importance des TIC, supports modernes facilitant la connaissance du lieu par tous les publics. La comparaison de deux moyens d'information et de communication de cette destination souligne l'enjeu d'une valorisation touristique du patrimoine. Nous conclurons notre propos en nous adossant à l'étude relative à l'économie du patrimoine culturel en région Languedoc-Roussillon réalisée en 2007 qui insistait sur « la mise en œuvre d'une politique patrimoniale efficace impliquant de ne pas réserver les moyens financiers à la conservation physique des monuments et musées, la gestion des grands sites, mais à organiser, dans une juste proportion :

• l'attractivité–notoriété, image, (événements, expositions temporaires…) ;
• la médiation (guides, moyens audio-visuels, moyens sensoriels et tactiles…) ;
• l'expression (centre émetteur, lieu de recherche, de rencontres)»[20].

Sans oublier naturellement, tous les acteurs de terrains qui œuvrent au quotidien pour partager, valoriser, humaniser un environnement patrimonial auquel ils sont profondément attachés.

Les deux publications présentées éveillent admirablement la curiosité du lecteur, invité à découvrir le site Salagou-Mourèze pour en conforter l'attractivité. Ce sont de véritables supports de médiation patrimoniale pour une meilleure appréhension du site classé, tout en exprimant par de magnifiques images, illustrations et photos panoramiques interactives la beauté du site. Les liens de valorisation patrimoniale, préservation de l'environnement, mise en tourisme durable pour tous, sont au cœur des projets de développement d'une Opération Grand Site. Ils impliquent la recherche d'un équilibre entre les divers secteurs d'activité, au profit d'une gestion durable des lieux. ■

Bibliographie

- Blaho-Poncé C., *Accessibilité, Tourisme et handicaps, mieux agir dans les territoires*, PUP, 2013, Perpignan.
- Casanovas N., *Pour un autre tourisme*, Editions l'Harmattan, décembre 2013.
- Conseil Départemental 34, « Schéma de développement pluriannuel du Patrimoine culturel », 25p.
- Guiraud C., Martin P., *Le lac du Salagou ou le majestueux destin d'une rivière qui coule la nuit et s'évapore le jour*, Clermont-l'Hérault, Mas des Terres Rouges, Communauté de communes du Clermontais, 2007.
- Hoerner J.M., *La famille Fenouillard fait son tourisme,* CIRVATH, Nîmes, 2008.
- Laurent, Alain et Agence Française de l'Ingénierie Touristique, *Tourisme et Handicaps : Etude de Marché de la Population Handicapée face à l'Offre Touristique Française,* Paris, Guide de Savoir-Faire, 2001, p. 34.
- Marsat J.B, Bonniot A, « Penser l'évolution des modèles de tourisme: complémentarité, ancrage, gouvernance et service touristique territorial », Clermont-Ferrand., XLVI ème colloque de l'Association de Science Régionale de Langue Française (ASRDLF), 2009.
- Martin P., *Diagnostic concernant le Patrimoine au sens large dans sa dimension d'outil de développement local au plan social, culturel et économique*, Rapport pour la Communauté de Communes du Clermontais, 2005-2006.
- Origet de Cluzeau C, Vicerat P., *Le tourisme des années 2010 : La mise en futur de l'offre*, CNT, 2000, Paris.
- Pagnon Maudet C., *Stratégies de création d'entreprise hôtelière et touristique, 8 étapes pour réussir*, éditions Ellipse 2008, page 50, « Votre environnement technologique, les TIC sont incontournables ».
- Rapport Brundland, ONU, 10 mars 1987, Québec, Editions du Fleuve, 1989.
- Région Languedoc-Roussillon, *Patrimoine régional : stratégie pour la politique du Conseil Régional Languedoc-Roussillon*, 2007.
- RN2D « Pour un tourisme d'intelligence territoriale », Contribution du Réseau national des destinations départementales (Rn2D) dans le cadre des Etats généraux de la démocratie territoriale. Sénat, Cahiers d'acteurs RN2D, Paris, 2012.
- Syndicat Mixte de Gestion du Salagou, «Valeurs paysagères du Site classé de la vallée du Salagou et du cirque de Mourèze», 2008.
- *Midi Libre*, « Clermont : une plongée dans le lac du Salagou à travers un livre électronique », (www.midilibre.fr/2015/09/15/clermont-l-herault-salagou-planete-rouge.)
- *Midi Libre,* « Un grand circuit automobile européen devrait voir le jour à Lodève : 300 MF d'investissement et à la clé la création de 230 emplois », 29 septembre 2000.

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

NOTES

1. « Pour un tourisme d'intelligence territoriale », Contribution du Réseau national des destinations départementales (Rn2D) dans le cadre des Etats généraux de la démocratie territoriale. *Cahiers d'acteurs RN2D*, Sénat, Paris, 2012.
2. Marsat J.B., Bonniot. A., « Penser l'évolution des modèles de tourisme : complémentarité, ancrage, gouvernance et service touristique territorial ». *XLVIeme colloque de l'Association de Science Régionale de Langue Française (ASRDLF)*, Juil 2009, Clermont-Ferrand, France. ASRDLF, 11 p.
3. Développement durable selon la définition du rapport Brundtland, ONU, 10 mars 1987, Editions du Fleuve, Québec, 1989.
4. Organisation Mondiale du Tourisme [http://www.world-tourism.org/rançais/framset/frame_project_ethics.htlm].
5. Hoerner J.M., *La famille Fenouillard fait son tourisme…,* CIRVATH, Nîmes, 2008.
6. Journal officiel de la République française, n°36 du 12 février 2005, page 2353, 2005, Paris.
7. La marque Tourisme et Handicap a pour objectif d'apporter une information fiable, descriptive et objective de l'accessibilité des sites et équipements touristiques en tenant compte de tous les types de handicaps afin de développer une offre touristique adaptée et intégrée à l'offre généraliste. Site http://www.tourisme-handicaps.org, ATH France, Paris, 2001.
8. Midi Libre 29/09/2000, « Un grand circuit automobile européen devrait voir le jour à Lodève : 300 MF d'investissement et à la clé la création de 230 emplois ».
9. Guiraud C., Martin P., *Le lac du Salagou ou le majestueux destin d'une rivière qui coule la nuit et s'évapore le jour,* Livret du Clermontais, Clermont-l'Hérault, Mas des Terres Rouges, 2007.
10. Le 23 mars 2003, la Cité des sciences et de l'industrie et le Musée du quai Branly ont été chargés par le ministère de cette mission. (http ://www.handicap.culture.gouv.fr)
11. Créée par décret du 7 février 2001, elle constitue une instance de dialogue et de consultation entre le ministère chargé de la culture et des personnes handicapées, les principales associations de handicapées, les personnes handicapées elles-mêmes et le milieu culturel - artistique français.
12. Laurent Alain, Agence Française de l'Ingénierie Touristique (2001), Tourisme et Handicaps : *Etude de Marché de la Population Handicapée face à l'Offre Touristique Française*, Paris, Guide de Savoir-Faire, octobre, p. 34-38.
13. Rapport du Conseil de promotion du tourisme : 20 sur 20 en 2020, 40 mesures pour relever le défi, Ministère des affaires étrangères et développement international, 9 juin 2015, Paris.
14. Origet de Cluzeau C., Vicerat P.: *Le tourisme des années 2010 : La mise en futur de l'offre*, CNT, 2000, Paris.
15. Pagnon Maudet C.: *Stratégies de création d'entreprise hôtelière et touristique, 8 étapes pour réussir,* éditions Ellipse 2008, page50, « Votre environnement technologique, les TIC sont incontournables ».
16. Blaho-Poncé C. : *Accessibilité, Tourisme et handicaps, mieux agir dans les territoires*, PUP, 2013, Perpignan.
17. Guide pour le plein accès des personnes handicapées aux technologies, services et usages du numérique, Forum européen des personnes handicapés, Bruxelles, 2009 (http://www.edf-feph.org).
18. Midi Libre, « Plongée sur le Salagou en textes et en images » de Camille Solveig-Fol, Montpellier, juillet 2015.
19. Midi libre, Clermont : une plongée dans le lac du Salagou à travers un livre électronique, www.midilibre.fr/2015/09/15/clermont-l-herault-salagou-planete-rouge.
20. Mongolfier, A., rapport sur la valorisation du patrimoine culturel, le 8 octobre 2009.

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)





La transformation de cette ancienne métairie de la campagne montpelliéraine en « folie suburbaine » est l'œuvre d'un bourgeois parfisien, Charles-Gabriel Le Blanc. Installé à Montpellier au début du XVIIIe siècle, il fait fortune dans le transport du sel. À partir des années 1720, Le Blanc aménage son domaine de Puech Villa et œuvre en particulier à la création de somptueux jardins, arrosés grâce à un système hydraulique ingénieux.

En 1762 le Château de Puech Villa est racheté par Jean Emmanuel de Guignard, vicomte de Saint-Priest, Intendant de la Province de Languedoc, qui lui donne le nom de « Château d'Eau ». Acquis par l'évêque de Montpellier en 1821, le domaine demeure propriété du Grand Séminaire jusqu'en 1905. Quelques années plus tard, il est cédé par l'Etat au Conseil général et affecté au nouvel asile départemental d'aliénés de Font d'Aurelle.

En 1964, le domaine devient « résidence préfectorale » puis, au cours des années 1980, « espace de culture ». Au début des années 2000, il est doté d'un ensemble de structures qui prennent en compte les contraintes de l'environnement et la fréquentation du public. Lieu patrimonial témoin de l'histoire de Montpellier, le domaine d'O est de nos jours un espace public accessible à tous.

Catherine Ferras, chargée d'études au service patrimoine du Conseil départemental de l'Hérault

Le Château d'O, histoire d'une folie montpelliéraine
éditions Pierresvives, Conseil général de l'Hérault, 2013.

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

Comptes-rendus et Notes Brèves

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)



Eclipse totale dite « Lune rouge » (JM Faidit, 1986)

Ces Héraultais dans la Lune...

Jean-Michel Faidit*

Les cratères de la Lune portent des noms de personnalités célèbres. Sur quelque 1500 cratères ainsi désignés, 166 sont dédiés à des Français, dont trois à des Héraultais.

Si la Lune a inspiré les œuvres de Cyrano de Bergerac, Fontenelle et bien sûr Jules Verne, force est de reconnaître qu'elle n'intéresse plus grand monde. Considérée comme un astre mort, rares sont les observateurs à daigner y prêter attention, le plus souvent à la faveur d'une éclipse (comme celle de la « SuperLune » au périgée de ce 28 septembre 2015). Ce qui attire alors, c'est la coloration plus ou moins ocre-rouge de sa surface en fonction de la facilité - selon la densité des nuages - pour les rayons du Soleil déviés de traverser l'atmosphère de la Terre, explication apportée dès 1709 par le mathématicien montpelliérain Jean de Clapiès. De l'autre côté du Rhône, bénéficiant aussi d'un climat propice aux observations, l'aixois Peiresc, découvreur de la nébuleuse d'Orion en 1610 (après avoir soutenu à Montpellier son Doctorat auprès du jurisconsulte Jules Pacius), entreprit de réaliser, avec Gassendi et le peintre Claude Mellan, la première carte de la Lune en 1636.

Et pourtant, il y a seulement un siècle, au temps de Flammarion, c'était l'astre le plus populaire. Les amateurs d'astronomie, qui se désignaient «Observateurs», y consacraient une part importante de leurs soirées célestes. La Sélénographie était à la mode. On connaissait les noms de la plupart des cratères. On cherchait souvent à les observer. Et on aimait à les dessiner, comme les mers et les océans, l'œil exercé pouvant dans ce domaine saisir des détails qui échappaient encore à la photographie.

La télévision n'existait pas encore pour meubler les soirées. Ah !, la télévision ! Qu'elles semblent loin ces années des missions Apollo et des premiers pas des astronautes sur la Lune, en l'occurrence ceux de Neil Armstrong (qui vient de nous quitter) et d'Edwin Aldrin, en présence de millions de téléspectateurs qui se pressaient devant les terrasses de cafés en cette nuit du 20 au 21 juillet 1969 pour entendre ces mots désormais gravés dans la légende : « Un petit pas pour l'homme, un bond de géant pour l'humanité ».

Je me souviens avec émotion de cette fameuse nuit qui a marqué mon enfance. Nous étions à Lamalou-les-Bains et, cet été là, on regardait la Lune différemment. Quelques années plus tard, le 13 septembre 1978, j'observai à l'œil nu à Saint-Chaptes ma première éclipse de Lune…

A la Belle Epoque, au seuil des années 1900, c'était un honneur d'avoir un cratère de la Lune qui porte son nom. Tandis que les astronomes amateurs préfèrent de nos jours se voir dédier un astéroïde nouvellement découvert... Avouons qu'il n'y a pourtant pas photo ! Quel intérêt peut représenter un bout de caillou, perdu parmi des millions d'autres gravitant entre Mars et Jupiter, alors que la Lune est majestueusement accessible aux yeux de milliards de terriens ?

Il est un fait que cet insigne honneur n'est pas donné à beaucoup. Parmi les 166 Français qui ont droit à ce Panthéon lunaire, trois sont natifs du département de l'Hérault : le Biterrois Jean-Jacques Dortous de Mairan (né à Maureilhan), le Montpelliérain Edouard Roche et le Sétois Jean-Félix Gambart, futur directeur de l'Observatoire de Marseille. La publication récente d'un recueil de biographies présentant ces personnalités et leurs cratères est l'occasion de les évoquer.

Jean-Félix Adolphe Gambart (1800-1836), *astronome*

Gambart est associé à l'Observatoire de Marseille qu'il redynamise en découvrant treize comètes. Engagé dans la Marine en 1814, ses aptitudes scientifiques sont remarquées par Bouvard qui le fait venir à Paris. En 1819, le Bureau des Longitudes l'affecte à l'Observatoire de Marseille, fondé en 1702, mais délaissé depuis longtemps et dont il devient directeur à l'âge de 21 ans. Rénovation des bâtiments, acquisition d'instruments avec le soutien de Laplace, observations et correspondances, il est un astronome bâtisseur. Avec 13 comètes, il prolonge le record mondial de Pons, qui en a découvert 39. Il établit l'orbite de la comète Biela, troisième périodique identifiée, qui aurait dû porter son nom à l'instar des comètes de Halley et de Encke. Arago déplore cette injustice dans sa

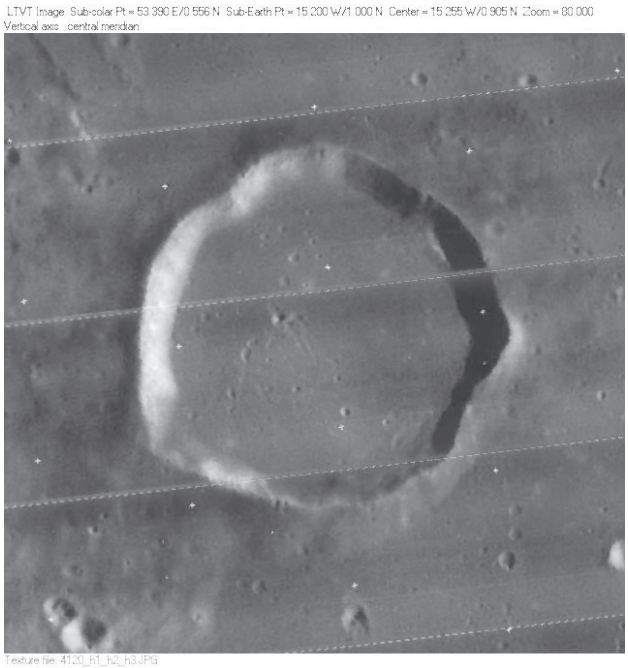


Fig. 1. ***Cratère Gambart :*** *Coordonnées lunaires : 0°92 Nord - 15.24° Ouest (Mare Insularum). Diamètre : 24,68 km - Profondeur : 1,1 km - Année de dénomination : 1935.*

* *contact@faidit.fr*

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

notice biographique. Gambart est vaincu par la tuberculose à 36 ans. Correspondant de l'Académie des Sciences dès 1831, outre ce cratère, la Ville de Sète lui a dédié en 1892 l'une de ses rues. **(fig. 1)**

Jean-Jacques Dortous de Mairan(1678-1771), *mathématicien, physicien, astronome, météorologiste, géophysicien, Secrétaire-perpétuel de l'Académie des Sciences*



Fig. 2. Jean-Jacques de Mairan

Mairan est surtout connu par son *Traité de l'aurore boréale* (1733, 1754) qui en fait le fondateur de la physique des relations Soleil-Terre. Il fait ses études au Collège de Toulouse, puis à Paris de 1698 à 1704 auprès de Malebranche. En 1718, il devient secrétaire du Régent et s'installe au Louvre, jouant un rôle de premier plan à l'Académie des Sciences avec Réaumur et Fontenelle à qui il succède. Son style charmant et élégant lui ouvre la République des Lettres où les savants se désignent philosophes. Il fonde l'Académie de Béziers en 1723, et rédige le *Journal des savants* à partir de 1752. Il découvre l'objet de Messier M43 en 1731, près de la nébuleuse d'Orion. Lauréat de trois Prix de l'Académie de Bordeaux en 1715, 1716, et 1717, il est admis à l'Académie des Sciences en 1718, géomètre sans être adjoint. Il en est Secrétaire-Perpétuel de 1740 à 1743. Il est élu à l'Académie française en 1743. Une école et une rue de Béziers portent son nom. **(fig. 2 et 2 bis)**

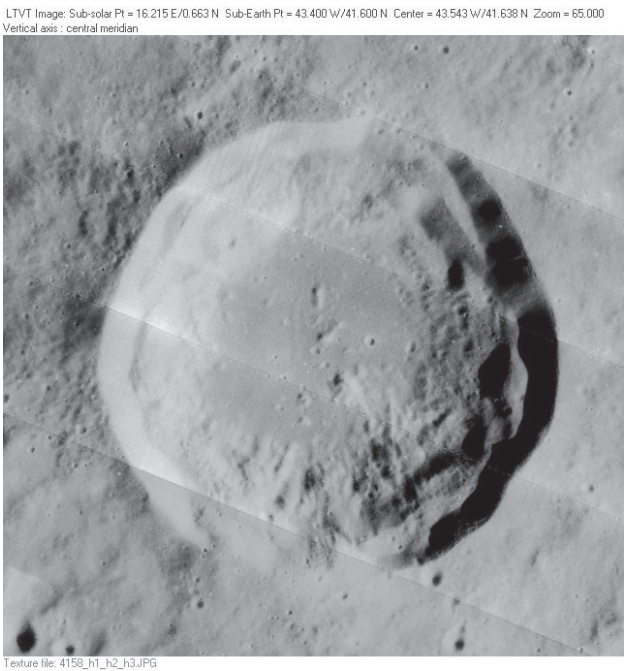
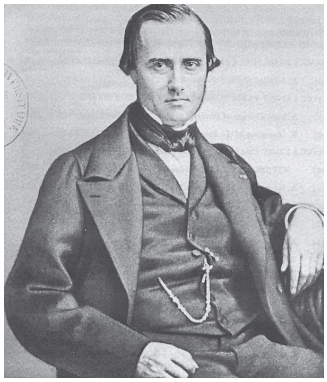
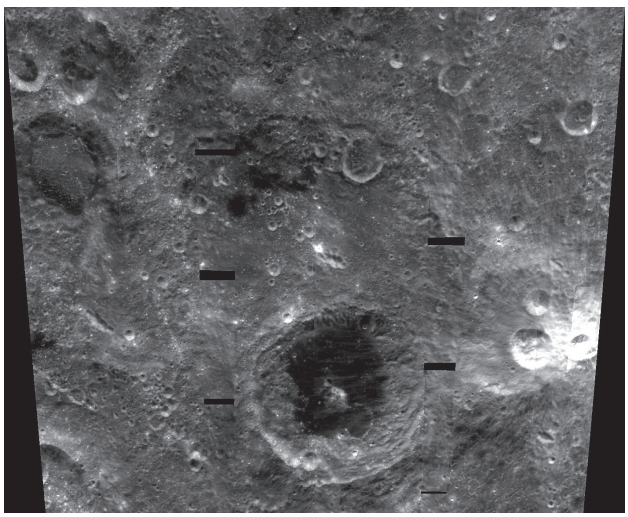


Fig 2 bis. Cratère Mairan : Coordonnées lunaires : 41.63° Nord - 43.5° Ouest (Oceanum Procellarum / Mare Imbrium). Diamètre : 39,49 km - Profondeur : 2,67 km - Année de dénomination : 1935.

Edouard Albert Roche (1820-1883), *mathématicien, astronome, météorologiste*


Fig. 3. Edouard Albert Roche

Roche est connu pour la découverte des « limites de Roche ». Il fait ses études à Montpellier et séjourne de 1844 à 1847 à l'Observatoire de Paris auprès d'Arago, à l'époque de la découverte de Neptune. Il enseigne à la Faculté des Sciences de Montpellier. En cherchant à expliquer l'origine de l'anneau de Saturne, il pointe du doigt en 1849 une notion clé : la limite de Roche, distance minimale pour la stabilité d'un satellite soumis à des forces de marées. Le problème étendu à l'interaction des atmosphères aboutit aux lobes de Roche des étoiles doubles dans les années 1950. Son isolement provincial favorise l'émergence d'idées nouvelles, mais freine leur diffusion. Les nombreuses applications de ses limites en astrophysique et astronomie planétaire lui vaudraient de nos jours un Prix Nobel. Correspondant depuis 1873, l'Académie des Sciences ne lui accorde qu'une voix sur 56 votants en 1883, refusant son admission ! C'était deux jours avant sa mort, mais c'est une maladie des poumons qui en fut la cause... **(fig. 3 et 3 bis)**


Fig 3 bis. Cratère Roche : Coordonnées lunaires :-42.37° Sud - 136.54° Est (Face cachée). Diamètre : 152,67 km - Profondeur : inconnue - Année de dénomination : 1970.

Bibliographie :

Faidit, Jean-Michel, *Ces Français dans la Lune… Cratères et Biographies,* Les Presses du Midi, Toulon, 2013.

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

Joseph Chauvet (1794-1875) candidat au Musée Fabre

Nous avons déjà évoqué J. Chauvet (*Etudes Héraultaises*, n° 43, 2013, p. 231) dont la carrière fut surprenante. Grâce à P.-J. Bernard, nous venons d'avoir connaissance d'une correspondance (conservée aux Archives Municipales de Montpellier, 2R NC 1042, Musée Fabre, Dons et legs) dans laquelle nous trouvons son cursus complet qui nous manquait :

« Monsieur le Maire, Le soussigné Joseph-Marie Chauvet, natif du département de l'Hérault, a l'honneur de vous soumettre l'exposé suivant, aux fins d'obtenir l'emploi de conservateur du Musée Fabre de la ville de Montpellier, demeuré vacant pas le décès de Mr Matet [19 juillet 1870].

Dès 1811, époque à laquelle l'exposant termina ses classes au Lycée de Montpellier, il s'est livré résolument à l'étude des Arts, de l'Archéologie et au goût des collections.

Il avait déjà eu, en 1810, le 1er prix des académies, avec médaille d'argent, à l'école de dessin de cette ville et il obtint, en 1811, le 1er prix de ronde bosse à la même école.

Très peu de temps après, il fut à Toulouse prendre les grades à la faculté de Droit, et suivre simultanément, à l'Ecole des Arts de cette ville, les cours de modèle vivant, de peinture, de sculpture et d'architecture.

Tout cela le mit à même de faire des recherches utiles dans les départements de l'Hérault et de la Haute Garonne.

Installé à Vendémian et préférant, aux occupations sédentaires du barreau, les travaux plus actifs de l'ingénieur et de l'architecte, il eut encore mille occasions de faire des fouilles et des découvertes. Employé dans le Cadastre comme géomètre de 1ère classe, il vit s'ouvrir un champ plus vaste à ses explorations, qu'il put étendre à la partie Sud du Rouergue, tout en faisant des triangulations dans le canton de St Gervais, limitrophe du département de l'Aveyron.

En 1839, appelé dans le département de l'Allier pour y organiser et diriger le Service vicinal en qualité d'agent-voyer en chef, il eut encore, dans ses tournées, des occasions favorables pour parcourir et fouiller une bonne partie du Bourbonnais.

Enfin en 1849, au bout de dix ans d'exercice et alors que le Gouvernement de 1848 l'avait respecté, il donna sa démission d'agent-voyer en faveur d'un successeur de son choix, pour se reposer et ne s'occuper dans ses vieux jours que de ses collections.

Il s'établit d'abord, pendant dix-huit mois, à Clermont-Ferrand pour visiter l'Auvergne qu'il désirait depuis long-temps connaître. Après quoi il vint à Vichy-les-Bains pour y fonder un Musée. Il acheta d'abord un terrain et commença d'y faire construire mais les approches du Chemin de fer et plus encore le mauvais choix qu'il avait fait d'un emplacement trop éloigné des Etablissements thermaux, le forcèrent, en 1857, à abandonner provisoirement ce premier essai.

Tel est, Monsieur le Maire, l'exposé des antécédents que le soussigné a cru utile de mettre sous vos yeux, pour vous édifier sur la présente demande, ajoutant qu'il offre de faire abandon à la Ville de Montpellier de toutes ses collections.

Désireux de retourner dans son pays et d'acquérir la certitude qu'après sa mort les collections diverses qui lui ont coûté tant de labeurs, ne seront pas perdues ou dispersées, il a pensé qu'elles trouveraient un refuge assuré dans le Musée de la Ville.

Si sa fortune le lui permettait, il serait heureux d'imiter le noble exemple qui lui a été donné par d'autres généreux citoyens, mais obligé de vivre de son travail il ne peut faire ce don absolu.

Pour assurer la propriété de ses collections à la Ville, l'exposant serait tout disposé à les lui abandonner, moyennant une modeste pension viagère, bien inférieure à leur valeur et qui se confondrait avec les émoluments de Conservateur du Musée. Cette combinaison, ce lui semble, aurait l'avantage de ménager les finances de la Ville.

Afin que Monsieur le Maire puisse avoir une idée des collections de l'exposant, un aperçu sommaire de ces collections est joint à la présente, ainsi que deux rapports qui ont été faits et publiés en 1856, sur leur importance par Mr Jomard et Mr de Fréville. [Un résumé de ces rapports élogieux se trouve dans le Journal de Vichy du 5 juillet et du 24 juillet 1856]

Il a l'honneur d'être, Monsieur le Maire, votre très humble et très obéissant serviteur. J. CHAUVET. »

Ce plaidoyer est suivi, en quatre pages, d'un Aperçu des collections de Mr. Chauvet, sous les rubriques : Archéologie, Numismatique, Géologie, Bibliothèque, Peinture, Divers. Cet inventaire thématique ne donne pas les provenances que nous connaissons, pour la plus grande partie, par le Catalogue manuscrit que nous avons déjà signalé et dont une publication est en cours.

Le Maire de Montpellier (entre avril 1870 et septembre 1871 la Ville eut cinq maires successifs !) dont nous ne possédons pas la réponse mais qui a été certainement négative, avait bien d'autres soucis d'autant plus que le Musée Fabre était considérée comme un Musée de peinture, avec les célèbres collections Fabre et Bruyas. Le musée de la Société archéologique aurait mieux correspondu à un tel ensemble, mais il est surprenant que J. Chauvet, qui avait été un des premiers membres de cette Compagnie, ne lui ait pas fait cette proposition (nous ne pouvons pas l'affirmer car nous n'en avons pas trace, à ce jour) à moins que les conditions posées n'aient pas davantage convenu à la Société.

J. Chauvet, qui avait dépassé les soixante-dix ans, disparait en 1875 et sa collection sera acquise (en totalité, en partie ?) par un collectionneur qui la céda à l'Académie de Clermont-Ferrand où elle a été directement intégrée aux collections présentes. Malheureusement, les lieux de découverte - qui figurent très précisément sur le Catalogue manuscrit - n'ont pas été maintenus et les classements actuels ont été faits par catégories de documents.

Quelques documents signalés dans le Catalogue peuvent cependant être encore localisés et étudiés, en particulier quelques inscriptions ou céramiques, mais l'essentiel, provenant de sites de l'Hérault, entre Montpellier et Vendémian, ou de La Graufesenque (Millau, Aveyron) resteront scientifiquement inédits. [J.-C. RR]

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

Au revoir à la *Semaine religieuse*

Le 21 septembre 2000 paraissait sous un nouveau format et une présentation totalement rénovée *La Semaine religieuse du diocèse de Montpellier* qui changeait de nom pour s'appeler *Eglise de Montpellier.* La couleur allait rendre plus attirante cette vieille revue du diocèse qui avait déjà 132 ans. Ce bulletin diocésain fut encore modernisé jusque dans son titre qui devint *Eglise en Pays d'Hérault*. A l'heure où la formule papier va disparaître après avoir vécu 147 ans, on peut essayer de mesurer ses principaux apports. Un bilan, si limité soit-il s'impose, au moment du passage à internet.

Cette revue naît le 8 août 1858. Sur les 92 évêchés de France et des colonies, 51 ont déjà une revue de ce type. De cette date à 2015, elle comportera plus de 7000 numéros. Elle a permis à de nombreux catholiques du diocèse, au clergé d'abord, mais aussi à de nombreux laïcs - elle atteindra 4000 abonnés à certains moments de son histoire - de suivre les événements du monde sous un angle particulier : celui de l'Eglise, ainsi que les grandes phases de son histoire au fur et à mesure de leur déroulement, à la fois sous l'angle universel et sous l'angle diocésain. Ce bulletin se voulait, dès ses débuts, mémoire. Il fut et est resté à la fois une source d'information, longtemps hebdomadaire, à l'échelon du diocèse, mais aussi des paroisses, tout en étant un outil de réflexion, de formation et de piété. Les directeurs y publient les textes pontificaux, les éditoriaux des évêques, des articles de réflexion, des pages destinées à approfondir les connaissances et la foi des lecteurs. Des théologiens et des pasteurs commentent ces textes ; les évêques en tirent des directives pour l'action pastorale. Il y a dans cette présentation plus que des nuances parfois. Songeons à la manière dont furent jugées les propositions de paix de Benoît XV en 1917 ou la condamnation de l'Action française. Au total, l'ensemble de ces numéros forme un grand livre de mémoire révélateur des évolutions de l'Eglise et du monde, des bouleversements dus aux guerres, des apports des conciles.

Mémoire des paroisses dont des chroniqueurs relatent les grands événements : missions, adorations, premières communions, érections de croix ou de statues, poses de premières pierres, bénédictions de cloches, cérémonies vouées à un saint particulier (Roch, Fulcran, Agapie)…

Mémoire des souffrances de l'Eglise : expulsions des religieux, fermetures d'écoles, débaptisations de rues et voies publiques, enlèvement des croix dans les écoles (Grabels, Saussan), séparation de l'Eglise et de l'Etat, confiscations, profanations, récits animés des inventaires dans de très nombreuses paroisses.

Mémoire des personnes et de leurs faits et gestes : nominations et décès des évêques, des prêtres et de laïcs de poids, tels que les professeurs Combal, Joseph Grasset, l'historienne Louise Guiraud, Jeanne Fontenay ; ordinations, consécrations, remises de décorations. C'est aussi une source précieuse sur la carrière des membres du clergé, aucune nomination n'étant valable si elle n'est pas publiée officiellement dans la revue diocésaine.

Bref ! Une ressource considérable pour les historiens de tous bords. Que de choses nous ignorerions sans cette source ! Mais pas seulement mémoire des faits et des hommes, mais aussi des mentalités, des manières de penser, de vivre, de pratiquer, des idéaux et des engagements proposés aux catholiques d'un temps.

La lecture des numéros de la revue entre 1858 et 2015 permet de découvrir progressivement, à travers ses articles, le visage d'une Eglise peuple de Dieu qui succède à une Eglise pyramidale. Finis les anathèmes et les condamnations des Juifs, des protestants, des francs-maçons, longtemps qualifiés par cette revue de membres de sectes ennemies de Dieu, pour laisser place à une attitude plus fraternelle et œcuménique. C'est la fin de l'opposition et de la ségrégation entre écoles catholiques et les « écoles sans Dieu », condamnées jadis sans appel, la naissance d'une vision radicalement nouvelle de la laïcité, du texte des évêques de 1925 à celui de 1945, l'évolution de la notion de mission et du sens de la vocation, de la place des laïcs et de leur collaboration avec les prêtres. Ainsi le lecteur qui a été fidèle à cette lecture sur des décennies a eu l'occasion de modifier sa conception du catholicisme.

On pourrait s'étonner que ce bulletin si sérieux recoure à la publicité. Il contient en effet des réclames abondantes, pour toutes sortes d'objets et de produits, des remèdes avant tout, des lotions pour la peau, des savons, des parfums, des produits alimentaires, du chocolat, des liqueurs, des vêtements, des meubles, des papiers peints… qui ont permis d'alléger la charge financière de la publication.

La *Semaine religieuse* a donc su se transformer et se plier aux exigences du temps. Nous sommes assuré que la formule sur internet saura garder cet esprit d'adaptation à notre monde, d'ouverture et de réflexion sur ces évolutions, et demeurera une source historique de premier plan. Aux gestionnaires du futur d'en faire la preuve.

Comme source de l'histoire religieuse contemporaine du département, la collection de la revue reste disponible pour consultation à la Maison diocésaine, 31 ter avenue St Lazare, auprès du bibliothécaire Alain Hees (04 67 55 06 14). [Louis Secondy]

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

Carte archéologique de la Gaule, Hérault, Biterrois 34-5, par Daniela Ugolini et Christian Olive, Paris, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 2013

Avec ce volume de 635 pages se termine la Carte archéologique pour le département de l'Hérault qui est donc couvert par cinq volumes et qui offre une documentation exceptionnelle, depuis la Préhistoire jusqu'à la fin de l'Antiquité.

L'entreprise de cette Carte, commencée depuis longtemps par Michel Provost arrive à sa fin mais il est clair qu'elle ne marque qu'un moment de la recherche car fouilles et découvertes continuent d'avoir lieu dans les départements.

Chacun saura que les résultats sont dus aux actions des innombrables « amateurs » et à quelques professionnels de l'Université ou du CNRS, renforcés maintenant par les membres de l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives (INRAP). On regrette aujourd'hui la diminution de « grands » chantiers programmés, parfois sans fouilles depuis longtemps comme Ensérune qui tient la clé des problèmes posés entre Béziers et Narbonne : on ne comprend pas que des fouilles régulières ne soient assurées sur cet oppidum, qui appartient en totalité à l'Etat et qui dispose d'équipements techniques. Les publications des fouilles anciennes ne sont pas assurées, et on attend celle de plus de 200 tombes de la nécropole dont celles qui contiennent les restes de guerriers offrent une panoplie unique en France d'un armement exceptionnel.

D'autres chantiers de ce type sont interrompus ou en voie d'interruption ce qui ne laisse pas d'interpeller chercheurs et grand public sur l'avenir de l'archéologie française de terrain. Parfois, l'interruption est due au défaut de publications : les autorités archéologiques sont fondées à les exiger mais les difficultés et la lenteur de réalisation conduisent à la fermeture de sites pour plusieurs années…

Le département de l'Hérault grâce aux efforts de très nombreux chercheurs offre néanmoins un bilan très positif que les cinq volumes de la Carte archéologique confirme.
[J.-C. RR]

Le Midi antique, photographie et monuments historiques, 1840-1880, Arles, Snoeck éditions, 2014

Le Musée d'Arles a présenté une exposition - avec le présent catalogue - de cent quarante photographies organisées en trois thématiques : « le monument en majesté », « la diffusion de l'image » et « l'approche archéologique ».

Nul n'ignore que les premières photographies datent du milieu du 19ème siècle et que seuls les dessinateurs et peintres pouvaient transmettre une vision - leur vision - des monuments qu'ils rencontraient au cours de leurs voyages dans la France profonde. Dès lors, des photographes locaux ou venus d'ailleurs vont s'attacher de façon bénévole ou sur commande à réaliser la reproduction des monuments antiques du Sud de la France. L'action de la Commission Supérieure des Monuments Historiques fut décisive car il s'agissait de « vérifier » la fameuse liste de 1840 mais aussi de la compléter par de nouveaux classements pour lesquels les dossiers avaient, grâce aux photographies une « éloquence » prometteuse. Il y avait urgence car le Second Empire s'établissait aussi par de grands travaux qui pouvaient amener la destruction pure et simple de monuments qui devenaient des carrières. Arles, Fréjus, Nîmes, Orange, Carpentras, Cavaillon, Vaison, Saint-Rémy-de-Provence… La liste des photographes est vaste : les Baldus, Crespon, Mieusement, Nègre, Moitessier, Lenormand…et des anonymes seront très présents et vont marquer non seulement ce qu'ils représentent mais l'art photographique lui-même. Ultérieurement par les cartes postales tirées de ces œuvres ou avec l'arrivée de nouveaux artistes, les monuments du Midi continueront d'être mis en valeur mais on y ajoutera les monuments et les objets d'époques plus récentes.

Ce catalogue est particulièrement réussi et apporte une masse de renseignements sur le sujet et sur les photographes eux-mêmes. Les magnifiques reproductions donnent un état réel du passé antique tel que les habitants et les visiteurs du 19ème siècle pouvaient le voir dans son environnement, avant que les grandes restaurations jusqu'à nos jours, donnent une véritable nouvelle vie à ce passé si prégnant dans le Sud de la France.
[J.-C. RR]

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

Monastères et espace social

Il existe des ouvrages devant lesquels on ne sait ce qu'il faut en dire tant leur richesse scientifique s'impose, et dont on voit bien qu'il faudrait des pages et des pages pour être complet. C'est le cas des études réunies par Michel Lauwers sous le titre de : *Monastères et espace social, genèse et transformation d'un système de lieux dans l'Occident Médiéval*, Turnhout, Brépols, 2014, Collection d'Etudes Médiévales de Nice volume 15 (620 pages) avec la participation d'une vingtaine de collaborateurs.

Il s'agit d'étudier l'espace monastique c'est-à-dire le lieu ou complexe de lieux qui constituent un monastère, qui est un espace de culte, de vie, de production et de domination. Bien entendu les diverses Règles monastiques constituent une base de ces contributions car il ne s'agit pas d'archéologie et d'architecture mais de lieux vivants qui ont évolué à travers le temps et qui étaient perçus de façon diverse par leurs contemporains.

Derrière la clôture prennent place la porte, bien entendu l'oratoire (lieu ouvert ou fermé aux laïcs), le réfectoire, la cuisine, le cellier, le grenier, le four, le moulin, le dortoir, l'hôtellerie. On constate qu'entre tous ces lieux il existe une hiérarchie : le bourg juxtaposé ou enserrant le monastère avait des relations parfois fort complexes.

Si la prière est le cœur de la vie monastique, il existe toute une série de fonctions manuelles mais aussi intellectuelles qui constituaient le quotidien.

Les règles, les autres textes, les dessins, gravures, plans, les monastères encore actuellement dressés donnent des illustrations et permettent de voir comment s'organisaient les circulations, le cloître ne constituant que l'aspect le plus visible de celles-ci même si le cloître répondait à d'autres préoccupations.

Une suite de monographies de monastères à travers l'Europe nous fait entrer dans le vif des lieux avec une illustration de plans, photos en couleurs, particulièrement bienvenue. Pour notre région, on notera l'étude des représentations des pêcheries de Maguelone et de Saint-Gilles à partir de documents des XIV et XVème siècles. Un regret : c'est celui de ne pas voir de contributions sur les monastères de la région, alors que documents et monuments ne manquent pas.

Il n'est pas inutile d'indiquer que ce bel ouvrage s'inscrit dans une recherche qui a déjà livré plusieurs volumes et articles qu'il convient de retenir car ils permettent à des lieux fermés d'être ouverts à nos contemporains plus facilement qu'ils pouvaient l'être, alors, à leurs habitants.
[J.-C. RR]

Le Centre Jean Bérard de Naples

Fondé en 1966 par le regretté Georges Vallet sous le nom d'un universitaire qui avait consacré ses travaux à l'Italie du Sud et à la Sicile, le Centre Jean Bérard n'a cessé de se développer et constitue depuis 2010 une Unité mixte de recherche du CNRS. Il est un centre de documentation, de recherches archéologiques et historiques, de colloques et d'accueil pour des chercheurs. Il publié des monographies dont les trois dernières datent de 2013 et 2014.

D'un monde à l'autre, contacts et acculturation en Gaule méditerranéenne (n° 42, 2013) est un volume qui rassemble des articles de Michel Bats nommé directeur de cet établissement en 1991. Il sut donner une forte impulsion aux travaux habituels, mais aussi agrandir la « surface » internationale. Ses articles touchent bien sûr à l'Italie mais la Provence, le Languedoc et la Péninsule Ibérique sont très souvent au cœur des publications.

J.-P. Brun qui lui a succédé à la direction avant de l'abandonner pour le Collège de France, avec M. Leguilloux a livré un ouvrage sur *Les installation artisanales romaines de Saepinum, tannerie et moulin hydraulique*, (n° 43, 2014) faisant revivre une installation d'archéologie industrielle, domaine encore trop peu exploité par les antiquisants, mais duquel, déjà, en Provence, J.-P. Brun avait révélé les richesses. On y retrouve, pour le Haut Empire romain, des installations et des techniques qui, dans nos régions, ont surtout été étudiées du Moyen Age à l'époque contemporaine. Aujourd'hui les fouilles archéologiques de ces installations sont beaucoup plus précises qu'autrefois, et cet ouvrage mérite d'être connu de nos collègues français.

M. Mulliez a tiré de sa thèse un volume sur *Le luxe de l'Imitation, les trompe-l'œil de la fin de la République romaine, mémoire des artisans de la couleur* (n° 44, 2014). Il n'est pas utile de rappeler ce que le site de Pompei a apporté à la connaissance de la peinture antique dont, ici, Narbonne, Arles… nous ont révélé les richesses et les capacités de leurs artisans. Aujourd'hui, il est possible d'effectuer des classements de style et de donner les cadres chronologiques. Le génie des peintres de l'Antiquité s'est exprimé dans tous les domaines et leurs œuvres nous permettent d'avoir des représentations d'architecture et de personnages qui, réellement, donnent vie au monde antique.
[J.-C. RR]

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

Jansénistes de l'Hérault

Le Jansénisme dans l'Hérault a eu une diffusion importante dont Emile Appolis a tracé un certain nombre de pages de son histoire. Après la publication en 1640 de l'Augustinus de Jansénius commencèrent un certain nombre de péripéties avec, pour sommet, les évènements de Port Royal. Les persécutions qui suivirent engagèrent un certain nombre de Jansénistes à quitter la France et à se rendre, en particulier, aux Pays-Bas. Les archives mêmes de Port Royal furent transférées à la cure d'Utrecht, suivies d'autres archives françaises entre 1730 et 1740. Certaines archives regagnèrent la France à Troyes. Enfin, aux Pays Bas, elles aboutirent aux Archives Générales du Royaume où elles furent inventoriées par J. Bruggeman(1869-1956) et A.J. Van de Ven : *Inventaire des pièces d'archives françaises se rapportant à l'abbaye de Port Royal des Champs et son cercle et à la résistance contre la bulle Unigenitus et à l'appel (ancien fond d'Amersfoort),* La Haye, 1972 (450 pages).

Cet Inventaire, très détaillé, est particulièrement précieux et fort peu connu des chercheurs (comme trop d'archives conservées à l'étranger et concernant la France et l'Hérault en particulier !). Il se termine par un Index des personnes (p.319-412) et par un Index des noms de lieux (p. 413-450).

Voici le relevé des communes concernées de l'Hérault : Agde, Aniane, Baillargues, Béziers, Celleneuve, Combaillaux, Frontignan, Ganges, Lansargues, Lavérune, Lodève, Les Matelles, Montpellier, Mudaison, Pégairolles, Pézenas, St-André-de-Sangonis, Saint-Brès, St-Chinian, St-Clément, St-Guilhem, St-Pons, St-Seriès, St-Thibéry, St-Vincent-de-Barbeyrargues, Saussan, Vias, Villemagne.

Ces documents sont bien entendu liés à la vie religieuse avec les curés, les moines, les Evêques et ne présentent pas tous la même importance. Mais ils ne sauraient être négligés ! Il convient donc de penser à ces sources qui nécessairement complètent celles des archives de l'Hérault.
[J.-C.Richard Ralite]

Roger Hyvert (1901-1988) recenseur des Monuments Historiques de 1945 à 1965

Pour tous ceux qui, à un moment ou un autre, se sont intéressés aux monuments, protégés ou non, d'une commune de notre région, le nom de Roger Hyvert est connu car, dans les cas les plus favorables, il existe un dossier constitué par ce modeste « artisan des monuments historiques ».

Recruté par la Conservation régionale des Monuments Historiques il va, peu à peu, de 1945 à 1965, réaliser les notices de plus de 800 édifices du Languedoc-Roussillon. Ces dossiers contiennent une notice, un ou des plans, une ou des photographies (qui vont être bientôt disponibles sur la base du Ministère de la Culture : (www.culture.gouv.fr/culture/inventaire/patrimoine) et chacun peut y trouver son bien.

Dans son dernier volume de 2014 la Société d'Etudes Scientifiques de l'Aude, sous la signature de Michèle François, a livré une bio-bibliographie de cet homme modeste et efficace qui va ainsi parcourir toute notre région et en constituer, avant l'Inventaire Général de la Cinquième République, un « musée » qui n'est pas imaginaire mais repose sur un œil et un esprit vif.

Il n'est pas inutile d'attirer ici l'attention sur les dossiers constitués depuis cinquante ans par l'Inventaire Général qu'il est possible de consulter auprès de ce Service du Conseil Régional ainsi que sur les côtes des Archives départementales qui peuvent contenir des documents originaux ou complémentaires.
[J.-C. Richard Ralite]

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

Editorial / Introduction 1

Archéologie et histoire / History and Archaeology

Maguelone, grand passé, petite île (1967-1973) (IV) 5
Maguelone, a small island with a big past
Jean-Claude Richard

Caylus, la fin d'un patrimoine environnemental et culturel de la Métropole de Montpellier 15
Caylus, the end of an environmental and cultural heritage of the city of Montpellier
Thierry Ruf

Compoix et recherche toponymique. Quelques cas exemplaires dans le terroir agathois 23
Compoix and the study of place names: some examples from the area of Agde
Pierre Casado

« Nous ne serions jamais séparés... ». Correspondance d'un couple de jardiniers agathois. 1915-1918 33
"We shall never be parted": correspondance of a couple of gardeners of Agde
Christine Delpous-Darnige et Virginie Gascon.

Elèves et maîtres dans l'Hérault pendant la guerre de 1914-1918 49
Students and teachers during World War I
Louis Secondy

La grande collecte 1914-1918 aux Archives départementales de l'Hérault 61
The Grand World War I collection of the departmental archives of Hérault
Julien Duvaux

La Confédération Générale des Vignerons, un corps professionnel pour la défense du Languedoc viticole 69
« La Confédération Générale des Vignerons »: a professional union for the defense of the Languedoc Wine
Jacques Lauze

Les confréries de pénitents aujourd'hui. Culture, religion, politique 85
"Les confréries de pénitents" today: culture, religion and politics
Guy Laurans

Dossier « Autour de la Libération » / About the Liberation

Les FFI héraultais confrontés à l'amalgame, 1944-1945 107
The FFI of the Hérault facing confusions
Hélène Chaubin

L'énigme de l'affaire Marissal (1944) 117
The mysterious case of Marissal
Christian Roche

Midi Libre, naissance d'un quotidien régional à la Libération 125
Midi Libre : the birth of a regional newspaper after the Liberation
Pierre Mazier

Comptes-rendus et notes brèves / Reviews and brief notes

CR Hélène Chaubin, l'Hérault dans la guerre, 1939-1945, De Borée, 2015 151
Hérault during the World War II
Philippe Lacombrade

Un Groupe franc Combat à Sète durant la seconde guerre mondiale 154
A "Groupe Franc" fighting in Sète during World War II
Jacques Blin et Jean-Claude Richard

Autour du maquis Bir Hakeim 1944 159
About the Bir Hakeim resistance in 1944
Jean-Claude Richard et Raymond Lopez

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

Culture contemporaine / Contemporary Culture

Une personnalité d'exception. La Montpelliéraine Régine Lacroix-Neuberth. 1912-2010 169
An exceptional personality : Régine Lacroix-Neubert, from Montpellier (1912-2010)
Christian Roche

Gérard Calvet : La féminité, une parole bleue 179
Gerard Calvet : '' La féminité, une parole bleue"
Christian Guiraud

Valorisation touristique d'un grand site : le cas du Salagou et du cirque de Mourèze 197
The touristic value of an important site : the case of the Salagou and the '' Cirque de Mourèze"
Claude Blaho-Poncé et Nathalie Casanovas.

Comptes rendus et notes brèves / reviews and brief notes

Les Héraultais dans la Lune 209
Herault inhabitants on the moon
Jean-Michel Faidit

Joseph Chauvet (1794-1875) candidat au Musée Fabre 211
J.C., applicant for the Fabre Museum
JC Richard

Au revoir la *Semaine religieuse* 212
Goodbye ''La semaine religieuse"
Louis Secondy

Carte archéologique de la Gaule, Hérault, Biterrois 34-5, par D. Ugolini et ch. Olive, Paris, 2013 213
The archaeological map of the Gauls : Hérault and Biterrois
JC Richard

Le Midi antique, photographie et monuments historiques, 1840-1880, Arles, 2014 213
Ancient South : photography and heritage
JC Richard

Monastères et espace social 214
Monasteries and community space
JC Richard

Le centre Jean Bérard de Naples 214
The Jean Bérard centre in Naples
JC Richard

Jansénistes de l'Hérault 215
Jansenism in the Hérault
JC Richard

Roger Hyvert (1901-1988), recenseur des Monuments Historiques de 1945 à 1965 215
RH, Heritage inspector from 1945 to 1965
JC Richard

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

ASSOCIATION ÉTUDES SUR L'HÉRAULT
Revue *Études héraultaises*
Direction de la publication
Comité de rédaction
Adresser les propositions d'articles par courriel au directeur de la publication à : etudesheraultaises@gmail.com
Site Internet : http://www.etudesheraultaises.fr

ÉTUDES HERAULTAISES _ Normes de publication

À seule fin d'uniformiser le contenu des numéros et de faciliter le travail de l'imprimeur, nous souhaitons voir appliquer les quelques règles qui suivent :

Texte, notes, références bibliographiques

- L'article sera accompagné d'un résumé de 1000 signes maximum en français et d'un résumé de 1000 signes maximum en anglais, ainsi que de 5 à 10 mots-clefs (indiquant notamment : chronologie, géographie, objets) en français et 5 à 10 mots-clés en anglais.
- Le volume de texte maximal d'un article devrait se situer entre 35 000 et 60 000 signes, espaces et notes compris.
- Il est préférable d'utiliser le caractère Times New Roman, en corps 12 (en corps 10 pour les notes). Ne pas mettre de retraits ni de tabulations. Les lettres capitales doivent être accentuées (É, À…).
- Mettre titres et sous-titres ou inter-titres en gras. Ils seront justifiés à gauche. Ne pas les faire précéder d'une numérotation.
- Les citations en langue française sont en romain (caractère droit) entre guillemets ; les citations en langues étrangères sont en italique et entre guillemets. Les citations longues peuvent être détachées du corps du texte et mises à la ligne en plus petits caractères. Les guillemets (français : « ») ne sont jamais mis en italique. Les points de suspension représentant une coupure de la citation seront mis entre crochets carrés […], de même que la restitution des éventuelles abréviations.
- Rappel : merci de ne pas oublier que les guillemets de début de citation sont toujours suivis d'un espace insécable. Ceux de fin de citation sont précédés d'un espace insécable, tout comme les signes : ! ? ; et :
- Les notes sont placées en fin d'article. Elles visent uniquement à donner les références bibliographiques et archivistiques et à éclairer le texte : il faut absolument éviter les notes trop longues. L'appel de note dans le texte précède la ponctuation ; il suit, le cas échéant, le guillemet fermant d'une citation.
- Dans les notes, les références aux sources manuscrites ne comportent pas de soulignement ou d'italique. Pour les archives, on notera clairement la désignation du dépôt, de la série, du fonds (ou de la collection), et la cote précise ; en ajoutant éventuellement et de manière facultative des précisions relatives à une sous-chemise à l'intérieur d'une liasse ou à une pièce précise.

Liste des principales abréviations utilisées dans les notes :
ms. = manuscrit
coll. = collection
vol.= volume
f° = folio ; exemple : f° 15 r° (= folio 15, recto) ; f° 15 v° (= folio 15, verso)
Arch. nat. = Archives nationales
Arch. dép. + nom complet du département = archives départementales (Arch. dép. Hérault)
Arch. mun. + nom de la ville = archives municipales (Arch. mun. Pézenas)
BnF = Bibliothèque nationale de France
Bibl. mun. + nom de la ville = bibliothèque municipale (Bibl. mun. Béziers).

- À la première occurrence, les références bibliographiques contenues dans les notes doivent être libellées sur les modèles suivants, selon qu'il s'agit d'un ouvrage ou d'un article : Alzieu, Gérard, *Les églises de l'ancien diocèse de Maguelone-Montpellier*, Montpellier, Éditions Pierre Clerc, 2006 ; Bergeret, Agnès, Donat, Richard, et Guionova, Guergana, « L'église Saint-Martin-de-Castries : premier bilan d'une fouille programmée (La Vacquerie et Saint-Martin-de-Castries, Hérault) », *Études héraultaises*, n° 36, 2006, p. 5-19. Aux occurrences suivantes, il s'agit seulement de les rappeler en précisant : Nom de l'auteur, prénom de l'auteur, *op. cit.* ou art. cit., date, et le cas échéant page. À ce propos, les termes *id.*, *ibid.*, et *op. cit.* doivent être écrits en italique, ce qui n'est pas le cas pour art. cit. ou doc. cit. Pour les références à des sites internet, on indiquera toujours l'URL précis ainsi que la date de consultation du document. Exemple : http://www.ac-sciences-lettres-montpellier.fr/academie_edition/fichiers_conf/BALI2012.pdf (consulté le 10 juillet 2013).

Illustrations

- L'illustration doit être établie par l'auteur lui-même, avec pour objectif de compléter le texte et appuyer une démonstration. Les auteurs devront veiller à obtenir l'autorisation de publication des ayants droit. Chaque illustration devra comporter une légende qui précisera l'origine du document ; en cas d'avis contraire de l'ayant droit elle devra porter la mention « collection particulière ».
- Les éventuelles illustrations ne sont pas limitées en nombre. Toutefois, selon l'importance ou la nature du sujet, un maximum de 10 est souhaité.
- Elles pourront être reproduites en noir et blanc ou en couleur. Aussi, les auteurs sont-ils priés de préciser à l'avance leurs souhaits en la matière.
- Pour une impression de bonne qualité, chaque image doit répondre aux normes suivantes, exigées par le maquettiste : format jpg ou Photoshop EPS, avec une qualité optimale, et une résolution minimale de 300 dpi.
- Il est important de nous remettre les illustrations sur des fichiers distincts de celui du texte, sans les inclure directement dans celui-ci. Seuls, les appels de figure numérotés dans le corps du texte doivent permettre au maquettiste de les mettre à la place qui convient.
- Les légendes des illustrations, numérotées, devront figurer sur un fichier à part.

Remise et relecture des articles

- L'ensemble de l'article, texte, légendes et illustrations, doit nous être remis sur support informatique, de préférence envoyé par courriel ou système d'échange de fichiers volumineux à l'adresse électronique ci-dessus. Le courriel sera le moyen de communication privilégié, davantage que le téléphone ou le courrier postal.
- Selon l'usage de notre revue, chaque article sera soumis pour lecture à au moins deux membres du comité de rédaction de la revue. Les relecteurs seront très attentifs au fond comme à la forme, et en particulier à la nouveauté des informations (et de leur traitement) apportées par la proposition d'article. Pour être accepté, tout article devra être à la fois rigoureux et clairement explicité par son auteur au regard d'un double contexte scientifique et régional. Les observations éventuelles formulées par les relecteurs seront communiquées à l'auteur par le responsable de la publication afin qu'il en tienne compte pour la validation de son texte définitif.

Publication des articles

Les textes seront publiés, après sélection du comité de lecture, sous forme d'éditions électroniques (site Internet et/ou cdrom) et papier.

L'envoi d'une proposition d'article pour publication implique l'acceptation tacite des conditions suivantes :

Les auteurs cèdent à l'association *Études sur l'Hérault* le droit exclusif de publier, diffuser et vendre leurs textes sur tout support.

Les textes doivent être originaux et ne peuvent faire l'objet d'une autre publication.

Montpellier, le 13 mai 2014

Le Directeur de la publication et le responsable du comité de rédaction :
Christian GUIRAUD, Sylvain OLIVIER

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

Editorial

Archéologie et histoire

Maguelone, grand passé, petite île (1967-1973) (IV).
Jean-Claude Richard

Caylus, la fin d'un patrimoine environnemental et culturel de la Métropole de Montpellier.
Thierry Ruf

Compoix et recherche toponymique. Quelques cas exemplaires dans le terroir agathois.
Pierre Casado

« Nous ne serions jamais séparés... ». Correspondance d'un couple de jardiniers agathois. 1915-1918.
Christine Delpous-Darnige et Virginie Gascon.

Elèves et maîtres dans l'Hérault pendant la guerre de 1914-1918.
Louis Secondy

La grande collecte 1914-1918 aux Archives départementales de l'Hérault.
Julien Duvaux

La Confédération Générale des Vignerons, un corps professionnel pour la défense du Languedoc viticole.
Jacques Lauze

Les confréries de pénitents aujourd'hui. Culture, religion, politique.
Guy Laurans

Dossier « Autour de la Libération »

Les FFI héraultais confrontés à l'amalgame, 1944-1945.
Hélène Chaubin

L'énigme de l'affaire Marissal (1944).
Christian Roche

Midi Libre, naissance d'un quotidien régional à la Libération.
Pierre Mazier

Notes brèves et C.R.

CR Hélène Chaubin, l'Hérault dans la guerre, 1939-1945, De Borée, 2015.
Philippe Lacombrade

Un Groupe franc Combat à Sète durant la seconde guerre mondiale
Jacques Blin et Jean-Claude Richard

Autour du maquis Bir Hakeim 1944.
Jean-Claude Richard et Raymond Lopez

Culture contemporaine

Une personnalité d'exception. La Montpelliéraine Régine Lacroix-Neuberth. 1912-2010.
Christian Roche

Gérard Calvet : La féminité, une parole bleue.
Christian Guiraud

Valorisation touristique d'un grand site : le cas du Salagou et du cirque de Mourèze.
Claude Blaho-Poncé et Nathalie Casanovas

Comptes rendus et notes brèves

Couverture : Extrait du tableau de Gérard CALVET « La blonde de Saint-Germain-des-Près ». 1948

Revue fondée en 1970 par les Amis de Pézenas, éditée par l'Association Études sur l'Hérault, avec le concours du Département.

Édition
Association Études sur l'Hérault
Président d'honneur : Jean Nougaret (+)
Président : Christian Guiraud

Siège
Archives départementales de l'Hérault
Pierresvives
907 av. Professeur Blayac
34000 Montpellier

Directeur de la publication
Christian Guiraud

Direction de la rédaction
Christian Guiraud, Guy Laurans

Comité de rédaction
D. Bertrand-Fabre
J . Duvaux
R. Hyacinthe
Ph. Lacombrade
R. Lopez
P. Lopez
H. Michel
JC Richard
A. Riols
Ch. Roche
J. Sagnes
L. Secondy

Couverture et mise en page
Atelier Nanuq infographie
5, rue de la République
26190 St Jean en Royans
http://nanuq-infographie.fr

Impression
Couleur et Impression
Parc Agropolis
2214 Bld de la Lironde
34980 Montferrier-sur-Lez

Site internet
http://www.etudesheraultaises.fr

Webmaster
Raymond Lopez
etudesheraultaises@gmail.com

Prix : 25,00€ TTC

16214609

©Association Etudes sur l'Hérault : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)